This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137880 0

Royce

Z

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1893

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1894

Présidents honoraires . . . M. J.-C. Barbier, G. O. ✻✻✠, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille Doucet, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président honoraire . . M. Vavasseur, O. ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, avocat à la Cour d'appel de Paris, maire du 2e arrondissement, rue du Caire, 10.

Président. . . . . M. Loiseau, ✻✠, professeur de l'Université, à Vanves.

Vice-présidents . . . . . M. Welschinger, ✻, palais du Sénat.

M. Rodocanachi, ✠ A, publiciste, rue de Lisbonne, 54.

Secrétaire-général. . . . . M. Gabriel Joret-Desclosières, ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Garancière, 6.

Secrétaires-généraux adjoints M. Félix Tournier, ✠ A, avocat à la Cour d'appel, rue d'Alençon, 4.

M. Dumont, avoué à la Cour d'appel, rue du Vieux-Colombier, 8.

Administrateur . . . . . M. Ludovic Racine, ancien notaire, boulevard de Courcelles, 92.

Siège du Secrétariat : Paris, rue Garancière, 6.

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME XI.

CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE

1893

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7.

TO NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
234258A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1926 L

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

MÉMOIRES ET RAPPORTS

UNE LETTRE DE ROI

Quelques semaines après que Louis XVIII fut revenu de Gand à Paris, les alliés, qui avaient paru prêter à sa cause un appui généreux, sinon désintéressé, et qui avaient signé à Vienne l'engagement formel de secourir le roi de France, leur allié, démasquèrent leurs véritables desseins. Parmi eux, et les plus insatiables, les Prussiens élevèrent des prétentions exorbitantes. Il fallait enlever à la France une partie du Dauphiné, une partie de la Franche-Comté, l'Alsace, une partie de la Haute-Champagne, le Hainault et la Flandre. En réalité, la nouvelle délimitation nous arrachait des fractions importantes des départements de l'Isère, de l'Ain, du Jura, du Doubs, de la Meuse, des Ardennes, presque tout le département du Nord, tous es départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle[1]. La Savoie devait être annexée à la Sardaigne, les fortifications d'Huningue démolies. De plus, la France allait avoir à payer une indemnité de huit cents millions et à subir une occupation de cent cinquante mille hommes à ses frais pendant sept années.

Ce terrible ultimatum ne s'était point formulé du premier coup. Les alliés avaient commencé d'abord, le 25 juillet, par réclamer une contribution immédiate de cent millions, moyennant la-

(1) Ces exigences sont figurées sur la carte de Lepic de 1815 que l'empereur de Russie remit un jour au duc de Richelieu. Cette carte est entre les mains de Mme de Montcalm. (Voir le volume LIV de la *Société historique de Russie*.)

quelle ils établiraient une ligne de démarcation pour fixer les départements occupés, en consentant ainsi au rétablissement des autorités royales et en promettant de cesser la perception de contributions irrégulières. Ils parlèrent ensuite de garanties à établir. Puis ils revendiquèrent les tableaux et objets d'art que la France avait enlevés à l'Italie et aux Pays-Bas pendant ses guerres heureuses. Ils dirent alors, devant les protestations du ministère Talleyrand qui redoutait, après la spoliation de nos musées, la spoliation de nos provinces : « A quel titre la France pouvait-elle, à l'issue d'une telle guerre, conserver la même étendue de territoire qu'avant la Révolution et garder les chefs-d'œuvre des autres pays[1]. » Cela était impossible. C'était « un amas de vols » qu'il fallait rendre. Talleyrand s'étonna. Il observa que l'Europe n'avait fait la guerre qu'à Bonaparte. Or, cette guerre avait fini par le fait du renversement de l'usurpateur. On ne voyait donc pas comment la guerre de 1815 pouvait être un motif valable pour changer l'état de choses établi par la paix de 1814, laquelle avait laissé à la France la possession incontestée de ses objets d'art. Le ministère ne craignait donc pas d'affirmer « que si toute cession de l'ancien territoire, dans le cas où le roi y consentirait, lui serait imputée à crime, celle des objets d'art ne le serait pas moins. » A ces objections, Wellington répondit « avec la brutalité d'un soldat ». Il osa déclarer que les monarques alliés ne devaient point « laisser échapper cette occasion de donner aux Français une grande leçon de morale ! » Et, malgré les protestations du Roi et de son ministère, il fit enlever les tableaux et les marbres *manu militari*. Il fit même saisir les objets d'art que la France avait achetés à un grand prix, ne distinguant point entre les conquêtes et les acquisitions.

Puis, sans tenir compte de l'émotion que cet acte violent avait jetée dans le pays, il leva le masque. Lui et les plénipotentiaires alliés parlèrent enfin de cession de territoires. Talleyrand s'émut. Il affirma que la France en masse s'opposerait d'une manière invincible à ces exigences. Les quatre puissances ne se laissèrent pas fléchir. Elles s'unirent pour nous imposer les plus effroyables conditions. L'Autriche, qui avait paru plus modérée,

(1) *Mémoires*, tome III.

finit par craindre que cette modération ne lui fût reprochée et « épousa les passions haineuses de la Prusse ». On a déjà vu l'attitude de l'Angleterre. Quant à la Russie, elle paraissait, pour le moment, d'accord avec les autres. Talleyrand nous dit qu'Alexandre ne lui pardonnait pas d'avoir défendu à Vienne la cause des peuples et la légitimité des gouvernements. La vérité est que le tsar ne lui pardonnait point le traité secret du 3 janvier 1815, préparé et signé contre lui entre la France, l'Autriche et l'Angleterre. Toujours est-il que le ministère français fit mine de résister. « Il n'y eut qu'une opinion dans le conseil, et le roi partagea pleinement cette opinion [1] ».

Le Roi fit mieux. Si son premier ministre déclare avoir ressenti la plus profonde indignation « en recevant une communication plus insolente encore par la forme que par les demandes iniques qu'elle renfermait », s'il dit avoir rédigé une note où le cabinet invoquait les relations de paix et d'amitié entre les alliés et le roi de France, leur allié reconnu, et où il insistait sur l'effet déplorable qui serait produit par des cessions qu'on taxerait de criminelles, — Louis XVIII chercha un moyen plus rapide de désagréger les revendications communes des alliés. Ce moyen, un ami de la France, le comte Pozzo di Borgo, le lui suggéra. La Russie, qui, en apparence seulement et pour manifester son dépit du traité secret, avait soutenu les âpres exigences des autres puissances, n'était au fond rien moins que décidée à les soutenir. En effet, sa politique avait intérêt à s'appuyer sur une France assez puissante pour contenir ses voisins, intérêt à la soustraire à l'influence prépondérante de l'Angleterre, intérêt à empêcher la réfection d'un traité pareil à celui du 3 janvier. Pour cela, il lui fallait deux choses : l'acquiescement du Roi et la chute du ministère Talleyrand. Le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, fut autorisé à faire connaître à Louis XVIII la résistance secrète d'Alexandre aux spoliations monstrueuses dont on menaçait la France. Ses communications furent bien accueillies d'un monarque qui déjà n'avait point laissé passer les scandaleuses exactions des alliés dans ses provinces, sans une éloquente protestation, dont je parlerai plus loin. Le résultat de l'entretien

(1) *Mémoires de Talleyrand*, tome III.

du Roi et de l'ambassadeur fut que le Roi se décida à écrire à l'empereur de Russie la lettre qui suit et qui forme le document le plus considérable du premier volume de la correspondance de Pozzo di Borgo [1]. Je la cite textuellement.

LETTRE DU ROI LOUIS XVIII A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ALEXANDRE.

Paris, 11/23 septembre 1815.

Monsieur mon frère,

C'est dans l'amertume de mon cœur que j'ai recours à Votre Majesté Impériale pour lui exprimer avec abandon le sentiment pénible que m'a fait éprouver la lecture des propositions faites à mon ministère de la part des quatre cabinets réunis.

Ce qui surtout me navre profondément et me porte à désespérer de la malheureuse France, c'est l'idée accablante que Votre Majesté, en qui je fondais mon espoir, semble avoir autorisé la communication qui m'a été adressée officiellement.

Vous avez encore aggravé ma douleur, Sire, en manifestant de vive voix, dans l'entretien que j'eus hier avec Votre Majesté, des opinions peu différentes des termes de la transaction, de ces termes qui me plongent dans une situation d'autant plus cruelle que je m'y étais moins attendu de la part de mes alliés.

Un sentiment de justice, fortifié de toute l'étendue de ma reconnaissance, m'avait, à la vérité, convaincu de l'obligation de supporter de grands sacrifices; je sentais la nécessité de renoncer à cet excédent de territoire qu'avait dévolu à la France le traité de Paris; j'appréciais l'importance de consentir à l'occupation temporaire de quelques places fortes, pour préserver le nouvel ordre constitutionnel de la funeste influence des passions aveugles; je ne pouvais méconnaître le devoir de dédommager des frais de la guerre les puissances qui s'étaient armées pour le salut de mon pays.

Mais aurais-je jamais pu présumer [2] qu'au lieu de ces conditions, déjà assez onéreuses, il m'en serait proposé d'autres qui allient la ruine au déshonneur! Non, Sire, je ne saurais encore me persuader que votre opinion soit irrévocable. La confiance que m'inspire votre âme grande et généreuse se refuse encore à la triste réalité.

(1) C. Lévy, 1890, in-8°.
(2) Dans le brouillon de la lettre, il y a « prévoir » au lieu de « présumer ».

Mais s'il en était autrement; si j'avais le malheur de m'abuser; si la France n'avait plus à espérer la révocation de l'arrêt qui a pour but de la dégrader; si Votre Majesté demeurait inflexible, et qu'elle ne voulût point employer auprès de ses augustes alliés l'ascendant que lui donnent ses vertus, l'amitié et une gloire commune; alors, je n'hésite plus à vous l'avouer, Sire, je refuserais d'être l'instrument de la perte de mon peuple et je descendrais du trône, plutôt que de condescendre à ternir son antique splendeur par un abaissement sans exemple.

Votre Majesté reconnaîtra sans doute, dans la sincérité de cet aveu, qui se fonde sur une résolution inébranlable, toute l'étendue de ma douleur, ainsi que la constance des sentiments avec lesquels je suis, etc.,

LOUIS.

Cette lettre est vraiment une lettre de Roi et elle fait le plus grand honneur à Louis XVIII. Elle eut pour résultat de montrer à nos ennemis que la France avait un gouvernement digne de ce nom et de restreindre en fin de compte leurs exigences immédiates. Elle était écrite au surlendemain d'une note de Talleyrand qui avait cherché un autre terrain de discussion. Il avait voulu prouver aux plénipotentiaires étrangers qu'on ne pouvait conquérir sur un allié. Or, comme Louis XVIII avait été reconnu officiellement l'allié des quatre grandes puissances le 13 et le 25 mars 1815, il importait, suivant le ministre des affaires étrangères, « d'affermir la confiance dans la parole des rois ». Les cessions territoriales exigées de Louis XVIII produiraient l'effet tout contraire, lui ôteraient les moyens d'éteindre parmi ses peuples l'esprit de conquête que leur avait soufflé l'usurpateur. Elles lui seraient même imputées à crime, car on les attribuerait à la nécessité d'acheter le concours des puissances. Le Roi pouvait tout au plus accepter le rétablissement des anciennes limites qu'avait fixées le traité de 1814, et payer une indemnité qui n'appauvrirait pas le Trésor. Quant à l'occupation de sept ans, elle paraissait incompatible avec la tranquillité du royaume. Mais les alliés n'avaient tenu aucun compte de cette note, car M. de Talleyrand avait perdu sur eux toute influence. Ils répondirent insolemment qu'ils étaient surpris des observations faites ; que leurs conditions étaient moti-

vées par le principe d'une juste satisfaction pour les pertes et les sacrifices passés et par le besoin d'une garantie suffisante pour la sûreté future des pays voisins. Ce qui avait pu les satisfaire en 1814 ne pouvait plus les satisfaire en 1815. Ils n'admettaient point « la doctrine de la prétendue inviolabilité du territoire français, qui n'était que la doctrine des apôtres du système révolutionnaire ». La France devait, par des cessions, offrir de nouveaux gages de sécurité à l'Europe.

Talleyrand effrayé alla aux Tuileries informer le Roi de cette situation intolérable. Il le pria, puisque le cabinet n'était pas écouté, de négocier lui-même. Louis XVIII répondit froidement que cette manière d'agir serait contraire à la Charte. « En ce cas, dit Talleyrand, je me vois forcé d'offrir ma démission à Votre Majesté. — Je l'accepte, dit aussitôt le Roi, et je chargerai quelque autre de former un nouveau ministère. » Il prononça ces paroles d'un air soulagé et fit même un geste qui indiqua que sa décision était irrévocable. Talleyrand, pour se venger, dit que les cabinets étrangers qui étaient le plus animés par l'esprit de vengeance et de rapacité, informés d'ailleurs des intrigues par lesquelles la faiblesse du Roi était enlacée, insistèrent sur les prétentions de la note du 15 septembre. Il ne dit pas que le Roi répondit le lendemain même à la seconde note du 22 septembre, qui confirmait celle du 15. Il ne dit pas un mot de la fameuse lettre du 23. Il prétendit seulement qu'avec de la fermeté et de l'énergie on se serait tiré d'affaire par une cession insignifiante de territoire, une indemnité de trois ou quatre cents millions et une occupation momentanée de quelques forteresses. Ce sont là de pures assertions. Talleyrand ne voyait pas que le maintien de sa présence au ministère avait rendu tout accord impossible et aggravé de plus en plus les exigences de nos ennemis. Il chercha des raisons à l'acceptation subite de sa démission et il les formula ainsi : Louis XVIII portait avec peine le fardeau de reconnaissance qu'il sentait lui devoir [1]. De plus, livré à la faction émigrée qui ne vou-

(1) *Mémoires*, tome III. — J'observe que ce passage et d'autres encore n'étaient pas faits pour rendre la lecture des *Mémoires* bien agréables à Louis XVIII, au cas où ils auraient passé sous ses yeux.

lait pas irriter les alliés par des refus péremptoires, le Roi ne demandait de nouvelles négociations que pour céder à la dernière minute. Ce n'était pas vrai mais, ce qui l'était, c'est que le Roi avait assez de ses habiletés et que le tsar avait insisté sur la nécessité de renvoyer un ministre dont il se défiait à juste titre.

L'ancien président du conseil a voulu établir que son départ avait satisfait l'empereur de Russie : 1° parce qu'il lui faisait l'honneur de haïr en sa personne l'ami des Anglais; 2° parce qu'il voulait lui donner pour successeur « un lieutenant-général russe, très bonhomme mais novice en diplomatie et tant soit peu crédule. » Il accabla le duc de Richelieu, dont il avait, un mois auparavant, sollicité le concours pour son propre ministère; il se railla de son affection et de son dévouement pour le tzar, oubliant que lui-même avait prodigué mille flagorneries à ce même Alexandre. Enfin, il déclara se retirer du pouvoir, « sans de très vifs regrets », parce que si l'honneur de gouverner la France devait être le but de la plus noble ambition, la satisfaction eût été trop chèrement payée par lui. Traiter sur une cession, c'était en admettre la légitimité, c'était se mettre dans l'impuissance de résister, c'était démentir les actes qu'il avait faits à Vienne. Il se montra donc décidé à ne pas mettre sa signature au bas d'un acte qui contînt la cession de la moindre partie du territoire, et il crut tirer Louis XVIII d'embarras en s'en allant. Il ne dit pas qu'il partit contraint et forcé, parce qu'il avait, par ses subtilités, perdu à ce moment tout empire sur les alliés et parce que les Chambres et la Cour lui étaient souverainement hostiles. Il ne rappelait pas, lui si susceptible en matière de cessions, qu'en 1814 il avait cédé d'un trait de plume aux alliés toutes nos forteresses et l'immense matériel de guerre qu'elles contenaient. Il ne disait pas non plus qu'il avait félicité plus tard Richelieu de ce même traité de 1815, déclarant qu'on ne pouvait obtenir davantage. Enfin il se taisait sur la lettre du Roi et c'est à elle, cependant, après ces détails et ces explications, qu'il faut revenir.

La lettre du 23 septembre qu'on a lue plus haut est une réponse directe et rapide aux dernières exigences des alliés. Elle a piqué hautement la curiosité de l'un de nos plus savants historiens, M. Albert

Sorel[1]. Suivant lui, si cette lettre avait été écrite pour protester contre le démembrement de la France, elle serait plus qu'un document. Ce serait un événement considérable dans l'histoire de la Restauration. « La monarchie, et la France avec elle, en serait relevée. L'équivoque pénible qui pèse sur les origines de la Restauration s'évanouirait. Les fourgons de l'étranger seraient relégués à jamais au Conservatoire des apocryphes... Ce serait une victoire plus noble que celle des armes et un trait digne de Louis XIV, quand ce roi, battu et ruiné, sollicitant la paix et n'obtenant que le mépris, refusa la honte de dépouiller lui-même son petit-fils. »

Eh bien, je crois pouvoir affirmer que la France doit être fière de cette lettre et qu'elle constitue en effet un événement considérable et l'un des plus beaux monuments de notre histoire. Voyons-la de près.

D'abord, on ne peut contester son authenticité. Elle existe en original aux Archives de Saint-Pétersbourg. Elle est de la main de Louis XVIII. L'ambassadeur Pozzo di Borgo a pu la conseiller. Il a même pu en écrire la minute ou le brouillon sous la dictée du Roi ou d'accord avec lui[2]. Mais l'examen attentif de cette minute et sa confrontation avec la lettre définitive font vite comprendre que la première version émane directement de Louis XVIII. Le chagrin causé par les propositions des alliés, la constatation douloureuse d'exigences qui conduiraient au déshonneur, la renonciation au trône en cas de déception ou de refus, tout cela est sorti de la bouche de Louis XVIII, qui n'a fait d'ailleurs que répéter là ce qu'il avait toujours dit. L'ambassadeur a emporté cette minute et, pour en faire une lettre officielle, il n'a eu qu'à y ajouter quelques développements. Ils commencent très apparemment à ces mots : « Ce qui surtout me navre profondément », et finissent à ceux-ci : « les puissances qui s'étaient armées pour le salut de mon pays. » Pozzo di Borgo y a inséré, avec force regrets diplomatiques, la nécessité de renoncer à l'excédent de territoire qu'avait dévolu à la France le traité de Paris, de subir l'occupation temporaire de quelques places fortes et de dédommager les alliés des frais de la guerre. C'est ce qui avait été con-

(1) Voir le *Temps* du 2 novembre 1890.
(2) Voir à la page xxx de l'*Introduction* la première minute.

venu entre le tsar et l'ambassadeur dès le 27 août. Mais c'est tout. Le reste, la partie majeure, c'est-à-dire la protestation fière et digne, la menace de descendre du trône plutôt que de ternir son antique splendeur et de se faire l'instrument de la perte de son peuple, cela est sûrement de Louis XVIII. Si Pozzo di Borgo se vante d'avoir rédigé les lignes admirables où bat le cœur même de la France, il se vante à tort, et nous n'avons pas à admettre tout ce qu'il dit.

Je soutiens que la lettre du 23 septembre est en majeure partie l'œuvre du Roi et je le prouve immédiatement. Voici la lettre que six semaines auparavant Louis XVIII faisait parvenir aux alliés par M. de Talleyrand, le 21 juillet 1815, et par laquelle le Roi protestait hautement contre les odieuses exactions des alliés dans nos provinces. Elle est aussi belle, aussi énergique, aussi péremptoire que l'autre.

LE ROI LOUIS XVIII AU PRINCE DE TALLEYRAND [1].

Paris, le 21 juillet 1815.

La conduite des armées alliées réduira incessamment mon peuple à s'armer en masse contre elles, à l'exemple des Espagnols. Plus jeune, je me mettrais à sa tête; mais si l'âge et les infirmités ne me le permettent, au moins je ne veux pas sembler conniver aux violences dont je gémis. Je suis résolu, si je ne puis obtenir justice, à me retirer de mon royaume, et à demander asile au roi d'Espagne. Si ceux, qui, même après la capture de l'homme auquel seul ils avaient déclaré la guerre, continuent à traiter mes sujets en ennemis, et qui doivent par conséquent me regarder comme tel, veulent attenter à ma liberté, ils en sont les maîtres ; j'aime mieux être dans une prison qu'aux Tuileries, témoin passif du malheur de mes peuples.

LOUIS.

Après avoir lu cette lettre avec une grande attention, on se convaincra que ce sont presque les mêmes termes que ceux de la lettre du 23 septembre. Il n'y a pas à en douter. Elles émanent toutes deux de la même inspiration. Ce sont bien des lettres de Roi. En effet, un

(1) *Mémoires de Talleyrand*, tome III, page 258.

Roi seul pouvait dire et écrire: « Je refuserais d'être l'instrument de la perte de mon peuple et je descendrais du trône plutôt que de condescendre à ternir son antique splendeur par un abaissement sans exemple », comme: « J'aime mieux être dans une prison qu'aux Tuileries, témoin passif du malheur de mes peuples! »

Mais ce qui surprend M. Albert Sorel, c'est que le Roi n'ait pas publié la magnifique lettre du 23 septembre. Pourquoi ce silence?... En voici la raison. Il ne l'a pas publiée, parce qu'ayant obtenu en partie son but, c'est-à-dire la diminution des rigoureuses exigences des alliés, il ne voulait point, par une publication qui eût fait le plus grand bruit, exciter encore leur ressentiment et les amener peut-être à reprendre leur parole. Étant donné l'état des esprits et des partis en France, ce danger était fort possible. Cela est si vrai que voici un fait très peu connu qui prouve combien le Roi a été sage en ne publiant pas la lettre du 23 septembre [1].

Lorsque Talleyrand fit passer aux alliés la lettre du 21 juillet, il le fit secrètement. Cependant quelques personnes en eurent connaissance et ne purent le taire. Un négociant à Lodève, M. Galibert, adressa le 27 juillet une copie de cette lettre à son associé, M. Benoit, qui la communiqua aux sieurs Javen et Thorel. Les courtisans et les serviteurs de Louis XVIII ne voulurent pas admettre l'existence d'une lettre aussi hardie et crurent à un faux. Le chevalier de Laferrière, commissaire du Roi à Lodève, saisit la copie et fit arrêter les deux négociants. On les traduisit devant le tribunal correctionnel de Lodève qui, le 25 novembre suivant, condamna M. Benoit à quatre mois de prison et 1.500 francs d'amende et M. Galibert à deux mois de prison et 500 francs d'amende, avec interdiction des droits civils pour Benoit pendant cinq ans.

Voici quelles furent les conclusions du procureur du Roi :

Vu les conclusions fixées par écrit de M. Froment, juge, remplissant les fonctions de procureur du Roi, tendantes, après avoir résumé l'affaire, à ce

(1) A propos du discours du duc de Richelieu relatif à la communication du traité de novembre, Pozzo di Borgo nous apprend que le duc lui a fait part de son discours et constate que Richelieu a cherché « a ne pas exaspérer *les alliés, encore maitres de la grande question...* » (Correspondance de Pozzo di Borgo.)

que, vu ce qui résulte de la déclaration des témoins et de l'ensemble de la procédure, que les sieurs Benoit et Galibert sont coupables pour avoir publié, colporté et promulgué la lettre supposée du Roi au prince de Talleyrand, ce qui caractérise une *irrévérence* envers sa Majesté Royale et une *calomnie manifeste*, tant envers le meilleur et le plus sage des Rois, qu'envers les souverains alliés : attendu néanmoins que ce délit présente différens signes et caractères de la part des deux prévenus, soit par leurs principes connus, soit par les faits analysés dans son résumé, il plaise au tribunal déclarer lesdits Benoit et Galibert convaincus du délit qui leur est imputé; en réparation de quoi leur faire application des articles 367, 371 et 374 du Code pénal, et cela relativement à la suprême dignité des personnes qui ont été l'objet de la calomnie et encore dans la proportion du plus ou moins de gravité du délit dont les prévenus se sont rendus coupables.

Le tribunal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

1° Doit-il déclarer lesdits Benoit et Galibert convaincus du délit de calomnie qui leur est reproché?

2° Quelle peine doit-il leur infliger?

Attendu qu'il résulte de la procédure que le sieur Galibert envoya de Paris au sieur Benoit la copie d'une lettre prétendue écrite par S. M. Louis XVIII au prince de Talleyrand, dans laquelle on attribue au Roi des plaintes contre les souverains, ses augustes alliés; et à ceux-ci, la violation des traités et de la foi promise; au premier, l'intention d'abandonner son peuple; et aux autres, des sentiments hostiles contre lui, et le projet de ravager la France, peut-être même celui de se la partager; dans laquelle enfin le Roi appellerait son peuple fidèle aux armes contre ses alliés, ce qui présente une provocation actuelle et directe à la guerre civile, un acte insurrectionnel, une menace criminelle qui ne tendait à rien moins, qu'à tromper les sujets fidèles et à les armer contre leurs *libérateurs*, et par voie de suite contre le Roi lui-même, dans l'intérêt de l'usurpateur et des factieux rebelles, ce qui caractériserait un crime de première classe, et qui, vu sous le point le plus doux, présente néanmoins un délit de calomnie, en ce que l'imputation pouvait aliéner au Roi le cœur de ses sujets, attirer contre lui des plaintes et des murmures, et contre les souverains alliés de la haine et du mépris;

Attendu qu'il est constant et publiquement notoire que le sieur B. a publié, colporté et distribué des copies de cette lettre, et que, quelle que soit la réticence des témoins, les uns intimidés, les autres ses camarades, le fait résulte assez, et des rapports qui en furent faits à M. le chevalier de

Laferrière, commissaire du Roi, qui manda le sieur Benoit, et le livra au tribunal, et des nombreux avis qui en parvinrent au ministère public, ainsi qu'il s'en est expliqué en plaidant, et des sollicitudes qu'en éprouvèrent les bons citoyens, et enfin par la connaissance qu'avait acquise le tribunal lui-même, par la notoriété publique de la publication de cette lettre;

Attendu, d'ailleurs, que les principes connus du sieur Benoit, dont la maison fut un des bureaux de la Fédération, concordent parfaitement avec le contenu de la lettre, et avec l'intention criminelle de ses auteurs ennemis du Roi et de la patrie, et que, même en l'état, il est prudent et nécessaire de le soumettre particulièrement aux peines portées par l'art. 42 du Code pénal en conséquence de l'art. 474 du même Code; Attendu que la lettre d'envoi du sieur Galibert, que le sieur Benoit déclara être du 8 août, n'étant point produite, cela laisse des soupçons graves et fondés sur les intentions dudit sieur Galibert et aggrave sa culpabilité; que d'ailleurs la lettre du 27 juillet, produite par ledit sieur Galibert, n'est, ni ne peut, sous aucun rapport, être celle portant l'envoi, enfin que le sieur Galibert n'a pas désavoué avoir fait l'envoi le 8 août, ni n'a pas dit que celle du 27 juillet fût effectivement celle de l'envoi, ce qui détruit la version du sieur Benoit;

Qu'au surplus, et malgré quelques mots lâchés dans cette lettre en faveur du Roi, on y trouve écrit *que bien s'en faut qu'il puisse donner des nouvelles satisfaisantes*. Cependant, il n'était rien de plus satisfaisant que le retour du Roi et la destruction de l'usurpateur, et *d'ailleurs*, ajoute-t-il, *ce n'est plus de saison*. Il n'aurait donc pas parlé ainsi dans la saison de l'usurpateur. On y lit encore que la conduite du gouvernement envers les fabricans est *extraordinaire pour ne pas dire ridicule*, et enfin en mots décisifs des sentiments de ces deux messieurs, nous devons au contraire, comme le prétendent certains Ludevois *qui ne pensent pas comme nous*, nous féliciter du changement qui vient de s'opérer. D'où la certitude que ni lui Galibert, ni ledit Benoit ne pensaient pas comme ceux qui se réjouissent;

Attendu que la publication de la prétendue lettre du Roi n'est pas une violation du secret de la lettre du sieur Galibert, puisqu'elle n'est pas produite, et que, le fût-elle, les règles ordinaires cessent et doivent cesser lorsqu'il s'agit de crime ou délit envers la personne sacrée du Roi;

Attendu néanmoins que, quoique le sieur Galibert soit la cause première du délit, il paraît néanmoins certain qu'il est dupe de sa confiance envers son associé, et qu'il n'a été compromis que par l'indiscrétion de celui qui n'aurait pas pu contenir les sentiments de joie qu'il éprouvait, d'où il suit que le sieur Galibert ne doit pas être aussi sévèrement puni;

Par ces motifs, le tribunal, jugeant en premier ressort, déclare les sieurs

Benoit et Galibert convaincus, l'un d'avoir envoyé, et l'autre d'avoir colporté, lu publiquement et distribué, une prétendue lettre du Roi, dont le but ne tendait rien moins qu'à calomnier le cœur et les sentiments de S. M. et les intentions de ses augustes alliés; en réparation de quoi, leur faisant graduellement et dans la proportion de leur culpabilité, l'application des peines portées par les art. 367, 371, dernier alinéa, 52 et 55 du Code pénal; et au sieur Benoit seul, des art. 374 et 42 du même Code auxquels ils se rattachent, de tous lesquels articles, lecture a été faite à l'audience par M. le président;

A condamné et condamne ledit sieur Benoit à quatre mois d'emprisonnement et à 1.500 francs d'amende envers l'État, le sieur Galibert à deux mois d'emprisonnement et à 500 francs d'amende envers l'État; Déclare ledit sieur Benoit interdit pendant cinq ans, à compter du jour où il aura subi la peine des droits mentionnée en l'art. 42 du même Code; les condamne tous les deux aux dépens dans la proportion des trois quarts pour ledit Benoit et d'un quart pour ledit Galibert. »

Lesdits sieurs Galibert et Benoit firent appel devant la cour royale de Montpellier, qui cassa le jugement, par arrêt rendu le 19 janvier 1816, et renvoya les prévenus dans leurs foyers.

Ainsi, on avait mis six mois à reconnaître l'authenticité de la lettre royale.

On peut donc nettement affirmer que c'est par crainte de soulever quelque agitation aussi bien parmi les ultras que parmi les alliés, de nuire à la tranquillité du pays, de susciter enfin quelque méchante affaire que le roi ne publia pas la lettre du 21 septembre. L'incident de Lodève pouvait et devait bien y être pour quelque chose.

Mais, en admettant que la lettre soit arrivée à temps, on se demande quels ont été les résultats obtenus par cette protestation? Les Prussiens avaient, le 8 septembre, paru renoncer au démembrement de la France. Il ne restait plus que certaines exigences telles que : la Savoie, Condé, Philippeville, Marienbourg, Givet, Charlemont, Landau, Huningue, le fort de l'Écluse et de Joux, huit cents millions et l'occupation des départements frontières pendant sept ans. J'observe tout de suite que si l'on met de côté pour un moment la cession de l'Alsace et de la Lorraine, les exigences étaient demeurées les mêmes. J'ajoute — et il n'y a qu'à relire la correspondance de Richelieu pour en être sûr, —

que les Anglais avaient l'espérance d'obtenir personnellement d'autres sacrifices de nous. On voulait empêcher la France « de se relever jamais de l'état d'abaissement et de destruction » où elle se trouvait réduite. « Il est impossible de prévoir autre chose que troubles et malheurs mandait Richelieu au gouverneur d'Odessa le 19 octobre, *qui finiront par l'entier démembrement des provinces frontières...* » Or, en présence de ces avidités insatiables, quelles ont donc été les concessions obtenues? Cent millions de réduction sur l'indemnité guerre, sept années d'occupation réduite à cinq, puis à trois, les forteresses de Givet, Condé et Charlemont, les forts de l'Écluse et de Joux maintenus à la France. On dit que c'est peu, mais c'est bien quelque chose.

Pour en apprécier la valeur réelle, rappelons-nous ce que nous avons éprouvé quand, au dernier traité avec l'Allemagne, après les épouvantables exigences qu'il fallut subir, M. Thiers sauva Belfort. Comment était-il arrivé à garder ce lambeau de territoire? « Je l'ai arraché avec mon désespoir! » a-t-il dit le 28 février 1871, dans le deuxième bureau de l'Assemblée nationale. Je répète cette belle parole d'après l'honorable M. Hervé de Saisy, aujourd'hui sénateur, qui l'a entendu prononcer à M. Thiers et qui, un instant après, l'a vu fondre en larmes... Eh bien, si, en 1871, le maintien d'une seule ville nous a consolé un peu de nos affreux sacrifices, comment plusieurs villes et plusieurs forteresses conservées en 1815 n'auraient-elles pas apaisé un peu la douleur des Français?

D'ailleurs, il n'est pas absolument sûr que les Prussiens avaient renoncé, au moment où Louis XVIII écrivait sa lettre, à leurs convoitises sur l'Alsace et la Lorraine. Richelieu déclarait alors que les dispositions de nos voisins étaient si mauvaises qu'il était clair qu'ils n'attendaient qu'un prétexte pour accomplir leurs mauvais desseins[1]. Alexandre le constata lui-même, lorsque, remettant plus tard à Richelieu la carte où se trouvait tracé le démembrement pro-

(1) Le 30 septembre Nesselrode écrivait à Pozzo di Borgo que l'empereur de Russie ne croyait pas devoir rompre ses relations amicales avec le Roi et la nation française « pour soutenir les prétentions exorbitantes des alliés ».

jeté, il lui dit : *Voilà, mon cher duc, à quoi nous avons échappé !...* Ce fait seul démontrerait que Pozzo di Borgo ne s'est pas trompé en affirmant qu'après la lettre de Louis XVIII on renonça au démembrement pour négocier sur la base de l'occupation temporaire. La carte, où figuraient les prétentions inouïes des Prussiens, est restée comme un monument d'honneur dans les papiers des héritiers du duc de Richelieu. Elle demeurera un titre éternel à notre reconnaissance pour le ministre et pour le Roi qui ont résisté jusqu'au bout et fait ce qu'ils ont pu.

Louis XVIII est bien l'auteur de la lettre du 23 septembre, car toute sa vie il a été fidèle à ce qu'il y défendait, c'est-à-dire à la politique de l'intégrité de la France. En voici une nouvelle démonstration. Dès l'année 1800, dans ses instructions remises au comte de Saint-Priest, Louis XVIII protestait déjà contre les vues de démembrement de la France prêtées à François II. Il pensait qu'il était nécessaire à l'Empereur et Roi « de s'en disculper ». Il demandait la publication d'un manifeste par lequel Sa Majesté Impériale et Royale déclarerait « qu'elle n'est armée que pour assurer le repos de l'Europe en rendant à la France cette monarchie qui la fit prospérer pendant tant de siècles ; qu'elle ne prétendait rien prendre ni posséder du territoire français, tel qu'il a été fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 et les conventions subséquentes antérieures à l'année 1789, et que si ces promesses avaient besoin d'un garant, elle n'en peut offrir un meilleur que la présence du roi de France lui-même ». Et dans la note remise à M. de Saint-Priest à la même date 26 mai 1800), Louis XVIII disait : « Si pour faire une frontière aux Pays-Bas, on demandait la cession de quelques places, M. de Saint-Priest déclarerait qu'il est impossible d'y consentir : 1° parce que ce serait un déshonneur et qu'assurément, je ne sacrifierais pas au désir de régner le seul bien qui me reste, celui que nul homme, excepté moi, ne saurait me ravir : l'honneur ; 2° parce que cette mesure, une fois connue en France, me dépopulariserait entièrement. Si, malgré toutes ces raisons, le ministre autrichien s'obstinait jusqu'à faire de la cession *de la moindre bicoque en France* une condition *sine qua non*, M. de Saint-Priest n'aurait plus qu'à demander ses passeports pour venir me retrouver ». Ainsi quinze ans aupara-

vant Louis XVIII disait à peu près dans des termes semblables ce qu'il dira à M. de Talleyrand, aux plénipotentiaires alliés et à l'empereur Alexandre. Cette politique, qui a toujours été la même, explique pourquoi l'Europe s'est montrée si longtemps indifférente à la restauration de Louis XVIII. A quoi bon rendre le pouvoir à un Roi qui se montrait si patriote et si peu complaisant?... Le loyal Hyde de Neuville a eu raison de rendre un éclatant hommage à la noblesse de Louis XVIII et de déclarer qu'il fut « aussi digne dans l'adversité que sur un trône renversé deux fois sans qu'on ait pu ébranler son courage et sa fermeté ».

Les preuves abondent pour attester que Louis XVIII a toujours voulu se montrer roi de France, mais toujours avec la dignité et l'ampleur que comportait ce titre. Quand, en 1814, M. de Talleyrand, fidèle à sa politique d'expédients, voulait lui imposer avec une constitution qui rappelait celle de 1791, le titre de « roi des Français », Louis XVIII tint bon et maintint ses droits. Il rappela à celui qui l'oubliait volontiers que la royauté depuis huit cents ans s'était perpétuée dans sa famille comme un dépôt sacré. Il jurait de ne point laisser périr ce dépôt et le disait dans les mêmes termes qui font des lettres des 11 juillet et 23 septembre des lettres admirables : « Que suis-je hors de ce droit? Un vieillard infirme, un malheureux proscrit, réduit à mendier, loin de sa patrie, un asile et du pain. Tel j'étais encore il y a peu de jours; mais ce vieillard, ce proscrit, était roi de France. Ce seul titre a suffi pour que la nation entière, éclairée enfin sur ses véritables intérêts, le rappelât au trône de ses pères. Je reviens à sa voix, mais je reviens roi de France! Je ne flétrirai point par une lâcheté le nom que je porte et le peu de jours que j'ai encore à vivre... — Je sais, disait-il encore à Alexandre qui ne comprenait pas ce scrupule, que je dois à vos armes triomphantes la délivrance de mon peuple; mais si cet important service devait mettre à votre discrétion l'honneur de ma couronne, j'en appellerais à la France ou je retournerais en exil!. »

Cette attitude, si constamment fière, montre quel sentiment Louis XVIII avait de la royauté, de ses droits et de ses devoirs. Il ne méconnaissait pas les services que les alliés lui avaient rendus, mais il n'oubliait pas ce qu'il devait à lui-même et à son peuple. Aussi

ne faut-il pas croire que la lettre du 23 septembre n'a été qu'un expédient diplomatique et que Louis XVIII s'y est mis dans une humble posture devant le tsar. Encore une fois, cette déclaration : « Je refuserais d'être l'instrument de la perte de mon peuple et je descendrais du trône, plutôt que de condescendre à ternir son antique splendeur par un abaissement sans exemple » n'a rien qui sente l'humilité et la soumission. Il faut reconnaître au contraire que la lettre du 23 septembre a eu une action décisive sur les souverains et sur les plénipotentiaires étrangers par la noblesse et par l'énergie dont elle était profondément empreinte. Quant à la protection efficace de la Russie, la France n'avait certes pas à en rougir. Elle pouvait, en 1815, témoigner au tsar pour sa généreuse intervention la même reconnaissance qu'elle n'a cessé de lui témoigner, de nos jours, depuis sa nouvelle et généreuse intervention de 1875 et, — fait digne de remarque — vis-à-vis des mêmes ennemis.

HENRI WELSCHINGER.

PIERRE-LE-GRAND

ET SES PROPOSITIONS D'ALLIANCE AU RÉGENT

EN 1717

Les propositions d'alliance que Pierre-le-Grand fit au Régent, lors de son voyage à Paris, en 1717, et qu'il ne put pas faire agréer avec le sens et la portée qu'il leur souhaitait, ont fourni matière à la controverse. Beaucoup, parmi les contemporains et les historiens, ont blâmé le duc d'Orléans d'avoir négligé une occasion aussi favorable qu'inattendue d'assurer à la France contre ses ennemis d'Occident, l'appui du vigoureux empire qui montait à l'opposite, dans l'Europe orientale. Faut-il partager cette manière de voir; ou bien penser avec le Régent que les temps n'étaient pas mûrs, et que le plus sage était de s'en tenir au système de la Triple Alliance de la Haye? Ce traité, par lequel dans les premiers jours de l'année 1717, s'étaient groupées ensemble par un pacte défensif, la France, l'Angleterre et la Hollande, avait dissous la coalition anti-française qui, depuis quarante ans, était en quelque sorte la loi, l'axe politique de l'Europe. La France, après tant de guerres, respirait en sécurité dans un nouveau système international, dont la base était l'amitié de ces mêmes puissances, si longtemps ses ennemies implacables.

De quel côté son intérêt bien entendu devait-il faire pencher la balance?

I

Le tsar, en visitant l'Occident pour la seconde fois, n'était plus, comme vingt ans auparavant, à son premier voyage, l'ouvrier volontairement obscur qui venait apprendre de ses propres mains

la construction navale, et s'initier au secret des arts mécaniques de Hollande et d'Angleterre. Il apparaissait justement fier d'avoir écrasé Charles XII, longtemps son foudroyant vainqueur. Ses armées poursuivaient les Suédois jusque sur terre d'Empire, dans leurs possessions, trophées de la guerre de Trente ans et de la paix de Westphalie. Elles pesaient sur le Mecklembourg, sur le Danemark dont Pierre se défiait, quoique allié; et, cantonnées sur la rive droite de l'Elbe, elles menaçaient le Hanovre. Le tsar méditait même de prendre place parmi les membres du corps germanique. Son attitude et ses allures envahissantes éveillaient les susceptibilités de Charles VI, à titre de chef de l'Empire; les inquiétudes de George Ier pour son électorat de Hanovre. Pour le moment, il semblait qu'il eût peu de chose à craindre de Charles VI, engagé à la fois dans une grande guerre contre les Turcs et dans un état sinon d'hostilité, du moins de haine déclarée avec Philippe V, auquel il déniait obstinément le titre de roi d'Espagne, ne voulant le connaître que sous le nom de duc d'Anjou. George Ier, non plus, ne paraissait pas dangereux; son gouvernement, son trône étaient contestés par les tories et les jacobites; et, raison majeure, la marine anglaise dépendait pour ses approvisionnements des produits de la Russie. D'ailleurs, le Hanovre n'était pas populaire en Angleterre. L'opposition accusait le roi de préférer aveuglément les intérêts de l'électorat à ceux du royaume; et, comme disaient les jacobites, de calculer ses mesures plutôt pour le méridien de l'Allemagne que pour celui de la Grande-Bretagne.

L'empereur, malgré ses embarras, le prit de haut avec le redoutable conquérant. Pierre arriva à Amsterdam le 17 décembre 1716. Dès le 2 janvier suivant, Charles VI lui écrivit une lettre comminatoire, portant injonction d'avoir à évacuer le territoire de l'empire. Le ministre autrichien, baron de Heems, la présenta au monarque moscovite, le 21 janvier 1717. Celui-ci promit d'y obtempérer; mais il n'en fit rien. Bientôt même, il donna cours à sa mauvaise humeur contre le roi d'Angleterre, qui avait, disait-il, employé tous les moyens pour décider le roi de Prusse[1] à lui retirer son

(1) Frédéric-Guillaume Ier, gendre de George Ier.

amitié ainsi qu'avait déjà fait le roi de Danemark; et si ce n'était pas, ajouta-t-il, pour des raisons particulières que, dans le moment, il ne jugeait pas à propos d'énoncer, il aurait depuis longtemps fait marcher ses troupes du Mecklembourg dans le Hanovre [1].

Mais, quelque confiance qu'il eût ou qu'il affectât dans ses propres forces, il était trop sensé pour ne pas comprendre la nécessité d'avoir un point d'appui en Occident contre l'Autriche et le Hanovre. Ce point d'appui, cet auxiliaire indispensable, où le chercher, sinon en France? sinon auprès du Régent?

II

Il s'en ouvrit au ministre de France à la Haye, M. de Châteauneuf. Il proposait de garantir les traités d'Utrecht et de Bade, se bornant à demander les bons offices de la France pour la paix du Nord, sans partialité en faveur de la Suède. Mais la France cesserait de payer des subsides à cette dernière et elle lui paierait à lui-même un subside mensuel.

Ayant ainsi préparé les voies, il prit le chemin de Paris, où il arriva le 7 mai 1717.

Nous n'avons pas à rapporter les divers incidents de son séjour au sein d'une société dont l'éclat frappait ses yeux, mais dont son génie sagace pressentit le déclin. Bornons-nous à ses négociations.

Il avait beaucoup élargi ses vues qui, maintenant, n'allaient pas à moins, avec l'aide de la France, qu'à constituer l'Europe sur des bases nouvelles. La Suède étant presque anéantie et désormais incapable de rendre aucun service à la France, il venait s'offrir pour en tenir lieu et se faisait fort de donner un corps à cette alliance en y rattachant la Prusse et la Pologne. Une telle proposition, disait-il, n'était pas contraire à la Triple Alliance de la Haye. Mais si, quelque jour, il arrivait que l'Angleterre, agitée et variable comme elle était, s'en détachât, la Russie la remplacerait, de même

(1) Lord Cadogan à Methuen, La Haye, 21 janvier 1717. — Leathes à Stanhope, la Haye, 2 avril 1717. *Record Office, Holland*, vol. 379.

qu'elle aurait déjà remplacé la Suède. La Hollande, elle-même, y trouverait son compte, puisqu'elle avait intérêt à ce que l'empereur ne fût pas trop puissant. Seulement la France retirerait à la Suède le subside qu'elle lui payait et le transférerait dès ce moment à la Russie.

Serait-il impossible que la question de subside à retirer à l'une des parties et à attribuer à l'autre fût dans l'esprit du tsar la partie substantielle de la négociation?

Le maréchal de Tessé, mis auprès du prince pendant son séjour de Paris, et chargé par le maréchal d'Huxelles de suivre ces pourparlers, alléguait les traités de Westphalie, d'Oliva et d'autres, qui, le siècle précédent, avaient réglé l'état de l'Europe sous la garantie de la France; comme aussi tout récemment le traité d'alliance défensive et de subsides du 3 avril 1715, à Versailles, avec la Suède, lequel ne devait venir à expiration qu'en 1718.

Le plan conçu par le tsar était l'œuvre originale d'un vaste et puissant cerveau. Jusque-là, il y avait eu deux mondes en Europe: l'un, au sud-ouest, théâtre des guerres d'Italie, de la guerre de Trente ans, des guerres de Louis XIV, siège du système d'équilibre, foyer de la civilisation; l'autre, au nord-est, relégué dans des régions barbares si étrangères au monde cultivé que celui que l'Europe appelait par excellence le Roi, dédaigna les ouvertures tentées timidement par le prince moscovite, lors de son premier voyage de Hollande en 1697, pour être admis à visiter la France[1].

(1) Plus tard cependant, du vivant de Louis XIV, Pierre essaya de nouer des relations de commerce entre la Moscovie et la France. On lit dans le registre du Conseil de commerce, à la date du 23 juillet 1716, un mémoire de la Compagnie des négociants de Saint-Malo, portant que le czar de Moscovie envoya, en 1714, le sieur Lefort en France, pour proposer de faire un traité de commerce et d'accorder en Moscovie, aux Français, la même exemption ou modération de droits d'entrée et de sortie, que le roi voudrait bien faire en France. M. de Pontchartrain fit solliciter les plus riches marchands de Saint-Malo de former une compagnie pour ce commerce. Ils chargèrent en effet deux vaisseaux pour Pétersbourg. Mais, en route, les Suédois les saisirent et les confisquèrent sous prétexte que le roi de Suède avait défendu aux nations neutres de trafiquer dans les ports pris sur la couronne de Suède par les Moscovites. Alors les Malouins dirigèrent sur Arkhangel deux autres vaisseaux dont le voyage fut plus heureux. Peut-être le principal avantage de toute cette affaire fut-il pour Lefort à qui les Malouins, sur la demande de M. de Ponchartrain, avaient tout d'abord alloué une gratification de 20.000 livres. Ne pas confondre ce Lefort

La Suède, par sa situation géographique, appartenait à l'une et à l'autre région. Ennemie née, depuis qu'elle était sortie hors de chez elle, de tout ce qui, sur le continent, était baigné par la Baltique ou la mer du Nord, Russie, Pologne, Prusse, Danemark, implantée sur le sol allemand par sa lutte politique et religieuse contre l'Autriche et son alliance avec la France, elle avait succombé à la longue sous l'excès de ses efforts. Maintenant, le vainqueur de Charles XII, suivant le reflux de la fortune suédoise, se trouvait amené à convoiter, outre des agrandissements territoriaux, dépouilles opimes ramassées sur le champ de bataille, la place qu'elle avait tenue sur ce brillant théâtre du sud-ouest, son rôle dans la politique générale. La défaite de l'Alexandre du Nord avait donc cette conséquence imprévue de servir de trait d'union entre la puissance surgie presque inopinément sur les bords du Volga et du Dniéper, et les vieilles puissances qui, naguère encore, la méprisaient en l'ignorant. Dernier venu sur la scène des grandes compétitions internationales, Pierre profitait de son ascendant pour essayer de combiner ensemble les deux groupes européens, de l'Oural à l'Atlantique, en un tout dont il serait le modérateur.

Pour de tels desseins, quel que fût son prestige, plus que jamais il lui fallait un second; aussi ses instances auprès du Régent furent-elles vives et persévérantes. Mais si la solution était simple à ses yeux, elle était au contraire pour le duc d'Orléans grosse de complications. Dans la perspective par laquelle on voulait le séduire, il y avait beaucoup de mirage. Il ne s'y trompait pas. Très disposé à conclure un traité de bonne correspondance et d'amitié, il ne l'était nullement à entrer dans des engagements si graves et, au fond, quoi que pût dire le ministre russe Kourakin, hostiles à l'Angleterre; car, il existait entre George et le tsar une inimitié, qui, dit Saint-Simon, allait jusqu'à l'indécence. Nous indiquions tout à l'heure des rivalités d'influence à Berlin et à Copenhague. Ajoutons le refus de George de garantir les conquêtes du tsar et les suggestions de ses ministres hanovriens, dont les propriétés dans le Meck-

avec l'illustre maître et ami de Pierre-le-Grand, mort en 1699. — M. Bonnassieux a mentionné dans son livre *Les Grandes Compagnies de commerce*, la mission de Lefort.

lembourg avaient à souffrir de l'occupation russe. Entiers et violents tous deux, l'un excluait l'autre.

Le Régent prit donc le parti de ne pas compromettre par une attitude douteuse la Triple Alliance qui lui garantissait le repos, et que, si peu de mois auparavant, il avait eu tant de peine à mener à bien.

Inutile de se demander de quel œil inquiet George suivait les négociations de Paris. L'année précédente, lorsqu'il affectait de mettre à des conditions abusives l'alliance que le Régent briguait, il avait suffi du spectre d'une entente franco-russe évoquée dans son esprit pour le décider soudain à prendre la main qui se tendait vers lui de l'autre côté du détroit. Sans doute, il n'avait pas à craindre, cinq mois après la signature de leur traité, que le Régent fît volte-face. Mais il savait l'animosité, les intrigues des anciens ministres de Louis XIV, ce qu'on appelait la vieille cour, contre lui, leur penchant pour les jacobites qui affluaient à Paris dans l'espoir de gagner le tsar à leur cause. On parlait même de la présence du Prétendant.

Le duc d'Orléans, très sincèrement attaché à la Triple Alliance, ordonnait au lieutenant de police d'Argenson de rechercher et d'expulser sans délai les refugiés britanniques. L'abbé Dubois assurait Crawford, qui gérait l'ambassade d'Angleterre pendant une absence de lord Stair, qu'il regardait l'intérêt de la France comme inséparable de celui de l'Angleterre et de la Hollande. Mais M. d'Argenson et le maréchal d'Huxelles, étant d'un autre avis, servaient nonchalammeut. L'un amusait le Régent par de faux semblants de zèle contre les jacobites. L'autre laissait échapper de Saint-Malo un corsaire suédois qui avait amené dans ce port une prise faite sur les Anglais. Le prince, joué de la sorte par son propre gouvernement, manifestait une colère, déployait une vigueur et une activité qui témoignaient aux yeux des Anglais de la droiture de ses intentions, plus que d'une autorité effective et quotidienne [1].

En ce qui était du tsar, Dubois promettait qu'on ne ferait rien

(1) Crawford à L. Stair, Paris, 12 mai; à Addison, Paris, 12-15 mai, 1717. *Stair-Papers*, vol. IX.

avec lui, sans communication préalable au roi d'Angleterre et sans son assentiment[1].

Tel fut encore et plus énergique, le langage du duc d'Orléans à lord Stair. Celui-ci, rentré d'Angleterre à Paris, le 29 mai, alla le soir même chez Dubois et en reçut l'assurance que la cour était à tous égards dans la même disposition qu'au précédent mois de janvier, lorsque, après la signature de la Triple Alliance, lui, Dubois, avait vu le roi d'Angleterre à son passage en Hollande[2]. Le lendemain, Stair était chez le Régent qui lui « marqua dans les termes les plus forts son attachement inviolable pour les intérêts du Roy ». Il en donnerait, disait-il, des preuves en toute occasion, L. Stair en serait témoin. Le tsar lui avait fait toute sorte d'ouvertures touchant des traités d'amitié et de commerce, prêt à y mettre toutes les conditions qui pourraient convenir à la France, Mais il ne pouvait rien faire, lui avait-il déclaré, qu'avec communication du roi de la Grande-Bretagne, ni entrer dans aucune liaison qui fût contraire aux intérêts de ce prince, Le tsar avait répondu qu'il ne voulait rien de tel, et qu'il désirait vivre en amitié avec le roi. Alors le Régent l'avait engagé à ôter la *pierre d'achoppement*, c'est-à-dire à faire sortir ses troupes du Mecklembourg; et le tsar avait assuré que telle était son intention au plus tôt[3].

Le roi remercia le Régent, tout en exprimant l'opinion que le tsar n'était pas aussi indifférent qu'on le pensait à la cause du Prétendant. A son tour, par une juste réciprocité, lors d'une révolte des colons français de la Martinique, qui chassèrent le gouverneur et l'intendant, il prescrivit au gouverneur anglais des Iles Bermudes de ne pas les protéger et de les décourager[4]. Déjà, autre trait d'amabilité, il avait envoyé au Régent un cadeau de vin de Tokai.

Le retour de Stair ayant coïncidé avec la seconde moitié du séjour du tsar à Paris, l'ambassadeur britannique chercha à préparer un rapprochement entre la Grand-Bretagne et la Russie, sur

(1) Crawford à Addison, Paris, 24 mai 1717. *Record Office*, *France*, vol. 350.
(2) George retournait de Hanovre à Londres.
(3) Stair à Addison, Paris, 2 juin 1717. En français, *Record Office*, *France*, vol. 349.
(4) Addison au gouverneur des Iles Bermudes, Whitehall, 8 (19) juillet 1717. *Stair-Papers*, vol. IX.

la base d'un traité de commerce et de la sortie des troupes russes hors de l'empire. Ces ouvertures ne furent pas mal accueillies[1]. Pierre aurait traité volontiers, si George lui avait accordé de prime abord le concours de l'escadre anglaise contre la Suède. Mais George voulait au préalable l'évacuation du Mecklembourg. Le tsar, tout en donnant de bonnes paroles, refusa de fixer un terme ; il se borna à envoyer de Paris à ses troupes l'ordre de se tenir prêtes à marcher[2].

Évidemment, chacun des deux princes suspectait la bonne foi de l'autre.

Rien non plus n'aboutit en France, la volonté bien arrêtée du Régent étant de ne pas s'écarter, en quoi que ce fût, du texte ni de l'esprit des engagements de la Haye et de ne point donner de sujet d'inquiétude à son allié de Grande-Bretagne.

III

De guerre lasse, Pierre quitta Paris, le 20 juin 1717. Mais à Amsterdam, M. de Châteauneuf conclut avec ses ministres, le 4 août 1717, un traité d'amitié et d'alliance entre le Roi Très Chrétien, le tsar et le roi de Prusse, car la Prusse, à force d'instances, avait été admise en tiers à ces négociations, pour le maintien des traités d'Utrecht et de Bade, ainsi que de ceux qui seraient conclus pour la paix du Nord. On y convenait de concerter un traité de commerce, sur le pied des nations les plus favorisées. On prévoyait aussi le cas où l'une des trois puissances contractantes venant à être attaquée, il y aurait à régler, au moyen d'une convention particulière les secours à fournir par les deux autres. Le tsar et le roi de Prusse admettaient le principe de la médiation française pour la paix avec la Suède.

En conséquence de ces arrangements, M. de Campredon fut envoyé en Russie en qualité de ministre plénipotentiaire, et M. Vil-

(1) Instructions à l'amiral Norris, Londres, 25 juin (6 juillet) 1717. *Stair-Papers*, vol. XI.

(2) Robethon à Stair, Saint-James, 8 (19) juillet 1717. *Stair-Papers* vol. XI.

lardeau comme consul. Ce furent les premier agents publics fixes que la France entretint en Russie.

Ce traité « est digne d'être remarqué, dit Flassan, comme ayant introduit cette dernière puissance dans le système général de l'Europe, tandis qu'avant, elle avait été concentrée dans le système du Nord[1]. »

Ainsi Pierre-le-Grand, quoiqu'il n'eût pas réussi à entraîner la France dans tous ses desseins, n'en avait pas moins, grâce à elle, réalisé la partie fondamentale, c'est-à-dire pris désormais le contact de la véritable Europe.

IV

Maintenant, faut-il blâmer le Régent de n'être pas allé au delà?

Saint-Simon lui reproche avec son âpreté habituelle, et surtout à l'abbé Dubois, de n'être pas entrés dans les vues et les propositions du tsar, ce prince, dit-il, qui tenait l'Angleterre en brassière par le commerce, le roi George en crainte pour ses États d'Allemagne, la Hollande en grand respect et l'empereur en grande mesure. « On ne peut nier, continue l'auteur des *Mémoires*, qu'il ne fît une grande figure en Europe et en Asie, et que la France n'eût infiniment profité d'une union étroite avec lui. Il n'aimait point l'empereur; il désirait de nous déprendre peu à peu de notre abandon à l'Angleterre qui nous rendit sourds à ses invitations jusqu'à la messéance, lesquelles durèrent longtemps encore après son départ. »

Quant à Dubois, il songeait au cardinalat; et son but était de se servir du crédit du roi d'Angleterre sur l'empereur, pour se faire cardinal par l'autorité de l'empereur qui pouvait tout à Rome et qui faisait trembler le pape.

« Cette riante perspective nous tint enchaînés à l'Angleterre avec la dernière servitude, qui ne permit rien au Régent qu'avec sa permission, que George était bien éloigné d'accorder à la liaison avec le czar, tant à cause de leur haine et de leurs intérêts, que par mé-

(1) Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*, t. IV, p. 385-397.

nagement pour l'empereur : deux points si capitaux pour Dubois que le czar se dégoûta enfin de notre surdité pour lui[1]. »

A examiner les choses de sang-froid, cette *surdité* fut-elle si mal-avisée?

La rivalité séculaire de la Moscovie et de la Suède dans la Baltique et le golfe de Finlande avait eu son dénouement sans appel à Pultava. Des plaines perdues du bas Dniéper, la grandeur soudaine de la Russie s'était épanchée irrésistiblement sur la Pologne, sur l'Allemagne du Nord, autour de la Baltique, partout où la Suède avait des sujets, des clients, des ennemis. Mais tout ce qui accourait à la curée n'avait pas pour cela accepté la suprématie du vainqueur, comme d'humbles satellites à sa discrétion, la Prusse pas plus que le Danemark. La puissance russe, si loin hors de chez elle, manquait de solidité, comme un flot qui a rompu ses digues a plus d'étendue que de profondeur et s'écoule. Pierre avait révélé à l'Occident un monde en formation, chaos brassé par le génie. Il s'en fallait qu'il l'eût organisé dès lors et façonné en un élément régulier du système européen. Une suite d'événements inouïs l'avait conduit jusqu'à l'Elbe; elle n'était pas de nature à se perpétuer.

L'ambition l'égarait lorsqu'il aspirait à devenir l'un des membres du corps germanique qui, certainement ne l'eût pas souffert. Il aurait fallu aussi, outre la force indispensable pour la soutenir, que telle demeurât la politique de ses successeurs. En Russie, plus qu'ailleurs, tout tenait à la personne du souverain, Que fût-il arrivé après Pierre-le-Grand, avec la succession rapide dans l'espace de seize ans (1725-1741), de Catherine Ire, Pierre II, Anne Ivanovna, Iwan VI, Élisabeth Petrovna?

Sans doute, le duc d'Orléans ne pouvait pas prévoir de quelle manière l'action de cette force naissante serait susceptible de s'annuler au dehors. Toutefois, lui et son conseiller la jugeaient excessive et, par suite, instable. Ils avaient compris que, même avec un homme tel que le tsar Pierre, son appui, venant de trop loin, serait précaire, sujet à se dérober. Quel recours contre ses variations?

Alors, quelle aurait été la situation de la France accusée par ses

(1) *Mémoires*, t. XIV, p. 438-439.

voisins d'incorrigible duplicité, isolée de nouveau en présence de l'Angleterre et de l'Autriche, contre lesquelles l'alliance aurait été manifestement dirigée, sous quelques précautions verbales que les négociateurs de France et de Russie eussent déguisé leur machine de guerre diplomatique? George, après avoir éprouvé de diverses façons la mobilité, pour ne pas dire l'infidélité du duc d'Orléans, si enclin à mêler ensemble des engagements contradictoires, ne serait-il pas revenu à une incurable défiance, à l'hostilité? Cette fois, n'aurait-il pas ramené la Hollande de son côté? Le Régent ne se serait-il pas trouvé avoir, de ses propres mains, remis sur pied la coalition, après tant d'efforts heureux et si récents pour la dissoudre? Et, en même temps, derrière lui à dos, la haine de Philippe V, d'Élisabeth Farnèse, du dangereux Alberoni.

Nous ne dirons donc pas avec Saint-Simom : « On a eu lieu, depuis, d'un long repentir des funestes charmes de l'Angleterre, et du fol mépris que nous avons fait de la Russie. Les malheurs n'en ont pas cessé par un aveugle enchaînement, et on n'a enfin ouvert les yeux que pour en sentir mieux l'irréparable ruine scellée par le ministère de M. le Duc, et par celui du cardinal Fleury ensuite, également empoisonnés de l'Angleterre, l'un par l'énorme argent qu'en tira sa maîtresse après le cardinal Dubois, l'autre par l'infatuation la plus imbécile [1]. »

Sans s'arrêter à l'assertion aussi mal fondée que formelle de la pension de Dubois, comment admettre sérieusement que ce qui arriva de fâcheux après la mort du duc d'Orléans, sous les ministères du duc de Bourbon et du cardinal de Fleury, provint de ce qu'on n'avait pas accepté, en 1717, les propositions démesurées de Pierre-le-Grand?

Nous croyons plutôt que le traité d'amitié et de commerce qui se conclut à Amsterdam, épilogue du voyage du tsar en France, était le seul fruit à en recueillir; et que la conduite adoptée par le Régent et l'abbé Dubois fut raisonnable, la plus conforme à l'intérêt du royaume, la seule praticable. L'autre eût été étrangement prématurée et imprudente [2].

(1) *Mémoires*, t. XIV, p. 439.
(2) Henri Martin, t. XV, p. 95 et suiv., quoique très défavorable au Régent et à

Au cours du XVIIIe siècle, les choses changeront par leur développement naturel, mais peu à peu, lentement. Trente ans plus tard, en 1747, lorsque pendant la guerre de la Succession d'Autriche, l'Angleterre et la Hollande solliciteront son concours armé, la Russie ne sera encore qu'une ombre menaçante à l'horizon de l'Europe. Il se passera neuf autres années avant que la colère d'une femme, la tsarine Élisabeth, la lance dans l'arène contre Frédéric II, impertinent railleur, mais sans réussir à anéantir cette Prusse, dont Pierre-le-Grand avait cru pouvoir escompter si bas l'abnégation et la docilité. A la fin du siècle seulement, après la Pologne ruinée par le troisième partage, et à la dernière année de Catherine II, la Russie, se saisissant du rôle de champion de l'Europe contre la Révolution française, sera capable d'étendre le bras jusqu'en Occident. Ce qui devint alors une solide et formidable réalité, n'était véritablement, au temps de la Régence, qu'un rêve.

LOUIS WIESENER.

Dubois, remarque pourtant qu'il y avait quelque forfanterie au tsar à garantir avec son alliance celle de la Pologne et de la Prusse. Or, dès qu'il n'en était pas ainsi, quels points de contact assurés avait-il avec l'Europe centrale et occidentale? Michelet néglige cette question. Il la tranche en bloc en enveloppant Pierre et Charles XII dans une égale et méprisante réprobation : « Pierre, mal nommé le Grand, avait plus de besoins peut-être encore que le Suédois, par la disproportion énorme de son petit revenu et de cent choses nouvelles, coûteuses qu'il essayait. Tous deux étaient des mendiants. Ils rôdaient autour de l'Europe, comme les ours blancs du Spitzberg viennent la nuit gratter à la cabane du pêcheur, grondant, montant dessus, pour entrer par le toit. » *La Régence*, p. 105.

IMPRESSIONS D'ESTHÉTIQUE

L'esthétique se rattache essentiellement à l'histoire du beau sous toutes ses formes. C'est à ce point de vue que nous avons cru pouvoir vous soumettre quelques réflexions ou plutôt quelques impressions sur les nouvelles écoles qui prétendent substituer aux anciennes règles de l'esthétique les hardiesses du naturalisme, du réalisme, et, pour nous servir d'un mot plus récent encore, du modernisme.

Qu'est-ce que le réalisme? Les réalistes font-ils de l'art ou au contraire n'arrivent-ils pas à la négation de tout art quelconque? Est-ce vraiment un progrès ou n'est-ce pas plutôt un recul?

Le réalisme, d'après ses adeptes, c'est la nature qui réclame sa place; c'est l'animalité qui veut une plus large part. Ce n'est pas le beau, c'est le vivant seul qui doit être la matière de l'art.

Tout se tient dans l'ordre des idées. On a égalé l'homme à la brute dont il ne serait que l'évolution. L'homme est désormais le descendant du singe. L'âme n'est plus qu'un fantôme sans réalité. N'est-il pas naturel, dès lors, que l'art se mette à idolâtrer l'animalité, seule réalité reconnue par les positivistes, et dédaigne le spiritualisme, l'idéal, tout ce qui élève notre nature au-dessus de la matière brute.

Nous protestons avec toute l'expérience acquise de l'humanité Tout le passé de l'art, depuis que l'art existe, repousse une doctrine qui assujettit le génie artistique au culte de l'animalité.

L'art grec qui a tant aimé la forme, qui est resté si païen jusqu'au bout, a cependant toujours gardé la pensée de l'idéal.

Oui, l'art se propose de représenter le beau dans le vivant; mais, s'il se propose de représenter le vivant dans l'obscène et le laid, il n'est plus qu'un art de mauvais lieu.

Le laid, l'obscène, le difforme sont-ils l'objet de l'art? Oui, disent les réalistes, pourvu qu'ils soient vivants. Dans la nature, il y a le beau à côté du laid. Le réaliste supprime le beau et met en relief la difformité. Il se donne la mission de faire l'anatomie des plaies sociales et il réprésente la partie malade, jamais l'ensemble de la société réelle.

La portion dégradée et corrompue de la société est l'exception et non la règle. Pourquoi le réalisme s'obstine-t-il à prendre la partie pour le tout et à ne nous montrer que l'envers le plus laid de la société?

Les peintures réalistes, par cela même qu'elles attaquent le cœur, corrompent un plus grand nombre d'individus et insinuent leur poison dans toutes les fibres sociales. Le cœur est comme la pudeur de la vierge : une fois perdue, elle est perdue pour toujours.

Qu'on ne dise pas qu'en dépeignant les corruptions de la société on en inspire le dégoût, c'est un sophisme des plus dangereux. L'immoralité savourée à plaisir dans les descriptions réalistes devient une habitude, une seconde nature et ne peut manquer d'avoir la plus funeste influence.

Le XIXe siècle a une aspiration continue aux grandes découvertes scientifiques. Comment l'art réaliste serait-il le symbole d'un siècle si éminemment progressif?

Mais, précisément, dit-on, c'est le naturalisme, le matérialisme qui anime ces sciences expérimentales dont on admire tant les progrès. Je le veux bien; mais, quand l'esprit humain scrute la matière pour en pénétrer les mystérieuses propriétés, il ne se matérialise pas avec elle. Il s'en détache plus que jamais pour la dompter, pour la maîtriser. Loin d'exalter les forces matérielles, il fait éclater l'immense supériorité de la force intellectuelle.

L'humanité prend de plus en plus conscience de sa puissance inventrice, créatrice. Le réalisme, au contraire, abaisserait de plus en plus l'esprit humain et le réduirait à un mouvement purement animal, plus ou moins mécanique.

On oppose la réhabilitation de la chair à la réhabilitation de l'esprit. On veut concentrer tout l'effort de la vie dans les jouissances matérielles.

On glorifie outre mesure l'animalité pour détruire l'idée même de la spiritualité.

Comme conséquence, on veut substituer à l'harmonie de l'ordre, la confusion du désordre ; à la liberté, la licence ; à la chaste beauté de la femme, les nudités obscènes de la courtisane ; à la famille, le troupeau ; à l'homme, l'animal, la brute.

Voilà où aboutiront les doctrines réalistes si on ne les arrête pas.

Il faut opposer au réalisme l'idéal.

L'homme ne trouve pas, dans le domaine de la nature, un accord complet entre l'idéal et la réalité, entre sa pensée et ce qui est. Il cherche une union plus parfaite et se crée un domaine intellectuel où son idée propre s'incarne dans une réalité correspondante, où ses pensées, ses affections, ses imaginations sont réalisées d'une manière plus complète. C'est un monde nouveau, un monde indéfini de merveilles où l'esprit et le cœur, la conscience et les sens, l'imagination et le sentiment trouvent une pleine satisfaction.

L'idéal, par l'effet de sa puissance éminemment créatrice, part de l'artiste pour s'incarner dans l'œuvre d'art. L'artiste n'est plus un simple ouvrier travaillant machinalement la matière. L'artiste est un génie qui communique à la matière transformée et régénérée par son travail ce souffle divin de l'idéal qui rapproche le plus l'homme du créateur. C'est là, à vrai dire, et c'est là seulement ce qui fait la supériorité de l'art.

L'art doit-il, comme le prétendent les réalistes, se borner à l'imitation de la nature? Ce serait méconnaître l'essence de l'art. Comment le génie artistique ne serait-il qu'un servile copiste alors que son principe est dans l'activité créatrice? Peut-on soutenir que le génie de Phidias, d'Homère, de Shakespeare, s'est borné à copier la nature, alors que de toutes leurs œuvres jaillit l'étincelle créatrice, produisant des formes esthétiques éminemment idéales, dont les rapports avec la nature révèlent la liberté et non le servilisme?

L'art humain, dans ses efforts de création, tend sans cesse à imiter l'art divin.

Or, l'acte créateur de l'artiste ne conserverait pas sa liberté, si cet acte devait toujours être esclave de la nature, forcé de la copier servilement.

Ainsi, nous pouvons l'affirmer, ou l'art humain est une création du génie et de l'âme de l'artiste, et dans ce cas il ne peut pas être une imitation servile de la nature ; ou l'art n'est qu'un travail servile et manuel, et par là même il cesse d'être une manifestation subjective du génie humain.

Quand le génie de Dante, de Michel-Ange, de Raphaël, de Rossini, de Bellini imaginèrent les grandes conceptions de la *Divine Comédie*, du *Jugement dernier*, de la *Transfiguration*, du *Stabat*, de la *Norma*, copiaient-ils le monde réel, la nature créée ? Si leur génie s'était borné à une simple reproduction de la réalité, nous n'aurions pas eu ces chefs-d'œuvre d'un idéalisme sublime ! Comment prétendre que le génie de Dante était imitatif et non pas inventif, si sa trilogie est tout entière l'œuvre de son prodigieux génie ?

Où étaient les types terribles du *Jugement dernier*, du *Moïse* et les célèbres figures de la *Transfiguration* avant que Michel-Ange et Raphaël les eussent manifestés par le marbre et sur la toile, si ce n'est dans la puissance créatrice de leur génie exceptionnel ! Où étaient tous ces motifs mélancoliques de la *Norma* et ces notes divines du *Stabat* avant que Bellini et Rossini les eussent écrites, si ce n'est dans le génie musical de ces grands compositeurs ?

L'artiste crée véritablement les formes de beauté qui correspondent aux types conçus par son esprit.

L'homme ne peut créer ni la matière ni l'esprit. Mais il peut créer un type de ses idées et trouver dans la matière préexistante une forme ou une figure qui corresponde exactement à ce type idéal. L'art réalise ainsi l'accord de l'idée conçue par l'artiste avec la matière travaillée par lui ; et, ce qui prouve que l'idéal est essentiellement individuel, c'est que le même type représenté par vingt artistes sera traité de vingt manières différentes.

Dans le domaine de l'art, le plaisir qu'on convoite est uniquement un plaisir idéal. Une ligne, une couleur, un son excite nos sympathies, non pas parce que nous voulons nous l'approprier, mais parce que nous le trouvons en harmonie avec nos goûts. Le beau cesse d'être tel quand il devient le patrimoine d'un seul.

La sympathie artistique est provoquée ou par la vie en image, dessin, peinture, sculpture, architecture ou par la vie en action,

musique et poésie. La vie en action met en mouvement les sens et exalte les sentiments. Voilà pourquoi la musique et la poésie exercent une influence plus grande, en fait d'esthétique, que les actes tenant au symbole extérieur.

Il y a entre les sons et les sentiments de l'âme un lien mystérieux, un accord, une harmonie qui est l'une des plus merveilleuses manifestations de l'idéal à travers la réalité sensible. Dans le chant, la sympathie agit par la passion et le sentiment. La communication est instantanée, on peut dire instinctive. Il n'y a pas de chant qui n'éveille la sympathie parce que le chant étant une expression d'affections et de passions, il n'y a pas d'homme qui n'ait des affections et des passions.

Le chant n'étant que la parole mise en musique, on peut dire que le rapport entre le chant et la musique est analogue à celui qui existe entre la figure et la couleur. Le chant est la figure des sons, la musique en est comme la couleur. Mais, dans la couleur, la vitalité n'est qu'en image tandis que, dans le son, elle est réelle. C'est pour ce motif que les sensations produites par la musique sont plus vives et plus saisissantes que celles produites par la peinture. La sympathie du son est beaucoup plus étendue que celle de la couleur.

On ne saurait concevoir une sympathie plus passionnée, plus énergique, plus fascinatrice que celle produite par la musique.

De la musique à la poésie, il n'y a qu'un pas. La vraie poésie est celle qui à l'harmonie des rythmes joint la mélodie des idées. Il y a dans les idées un enchaînement, un rapport, une succession qui les rend plus belles, en les détachant de la prose de la nature par la nouveauté, par la grâce, par un élan passionné.

Toutes les sympathies artistiques unissent leurs enchantements au théâtre. C'est au théâtre, en effet, que tout conspire à substituer à la prose de la vie réelle la poésie de la vie idéale. C'est là que l'homme tout entier, l'imagination, la pensée, le sentiment, la conscience, le cœur trouvent cet idéal esthétique qui rend le domaine de l'illusion si attrayant. C'est à cette large extension des sympathies théâtrales qu'il faut attribuer l'immense ascendant exercé de nos jours par la littérature dramatique.

C'est pourquoi on doit combattre plus encore les excès du réalisme au théâtre.

Nous admettons le réalisme s'il se borne à vouloir transporter le sentiment du réel et du vrai dans les arts et dans la littérature.

Les anciens se sont largement inspirés de la réalité vivante, sans reculer devant les détails les plus familiers. Mais il n'y eût pas alors de parti pris systématique, et c'est précisément ce parti pris qui constitue le réalisme contemporain.

Chez les grands créateurs comme Shakespeare ou Goethe, jamais le réalisme n'exclut l'idéalisation. Soyons réalistes comme eux !

Comment peut-on ériger en doctrine qu'il n'y a de vrai que le laid, le commun, le trivial ! Et l'on défend même de poétiser la laideur et la difformité pour les rendre acceptables !

Sans doute on a raison de protester contre les créations où, sous prétexte d'idéalisme, on ne fait plus entrer aucune parcelle de réalité. Mais tout sujet, même imaginaire, peut être traité par l'artiste comme par le littérateur, à condition que les signes, les expressions, les couleurs employées pour le rendre soient empruntés à la réalité.

L'idéal, nous ne saurions trop l'affirmer, est la condition première, indispensable, de toute création artistique. Là où manque l'âme, la sensibilité, il n'y a point d'art, il n'y a que métier.

Un de nos plus jeunes académiciens, et des plus populaires, un de ceux d'ailleurs qui repoussent le moins les doctrines modernes, M. de Vogüé dit que tout homme ayant la vocation des lettres ou des arts, entend au fond de lui-même une voix impérieuse qui lui crie :

« Regarde parmi les êtres et les choses, tâche de comprendre ce que tu aimes et de le faire aimer aux autres ! »

C'est un peu la paraphrase de cette pensée profonde de Vauvenargues : « Connaître par le sentiment est le plus haut degré de connaissance ! »

Un romancier poète, de Vigny, a admirablement proclamé la supériorité de l'idée sur les réalités naturalistes. Il a exprimé sous toutes les formes sa foi inébranlable :

Le vrai Dieu, le Dieu fort, est le Dieu des idées!
....Les nations sont des femmes guidées
Par les étoiles d'or des divines idées!

Proudhon, le philosophe si hardi, si sceptique, qu'on n'a certes jamais accusé d'idéalisme excessif, n'a pas hésité à condamner les doctrines naturalistes. Voici comment il définit l'art : Une représentation idéaliste de la nature et de nous-mêmes, en vue du perfectionnement physique et moral de notre espèce.

« L'art, dit-il, n'est rien que par l'idéal, ne vaut que par l'idéal. S'il se borne à une simple imitation, copie ou contrefaçon de la nature, il fera mieux de s'abstenir; il ne ferait qu'établir sa propre insignifiance en déshonorant les objets mêmes qu'il aurait imités. Le plus grand artiste sera le plus grand idéalisateur. Soutenir le contraire, c'est renverser toutes les notions, mentir à notre nature, nier la beauté et ramener la civilisation à la sauvagerie. » (Proudhon, *Du principe de l'art.*)

Nous comprenons, à titre individuel, toutes les tentatives, toutes les innovations même les plus hardies, parce qu'il faut laisser pleine liberté à l'inspiration : mais nous ne saurions admettre qu'on veuille en faire un système, une doctrine régnant despotiquement sur tout le domaine littéraire et artistique.

Repoussons ces prétentions abusives et restons résolument avec les grands esprits qui défendent l'idéal contre les efforts violents et grossiers du naturalisme à outrance.

CAMOIN DE VENCE.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le Livre de La Pousta, par M. Sigismond DE JUSTH, traduit du hongrois par M. Guillaume VAUTIER.

Il y a un recul dans la distance comme dans le temps, et c'est presque faire encore de l'histoire qu'étudier les mœurs d'une race étrangère à la nôtre, dont la civilisation s'est formée sous un autre climat par des institutions profondément différentes. Je n'ai donc pas cru m'éloigner du programme de la Société des Études historiques en appelant un instant votre attention sur un petit volume plein de saveur et de grâce, où l'un des membres les plus distingués de l'aristocratie hongroise, M. Sigismond de Justh, peint la vie des paysans de la *Pousta*, dans l'*Alfoeld*.

Ce livre plaira à notre époque devenue avide d'impressions neuves, comme si nous étions désormais impuissants à créer. Il a un mérite qui, chez nous, manque presque toujours aux œuvres importées de l'étranger. En général, les traducteurs ne sont pas des Français; ils connaissent notre langue, mais ce n'est pas leur idiome maternel; leur travail a la gaucherie d'un thème et non la libre allure d'une version; il défigure ce qu'il prétend faire connaître; il gâte ce qu'il voudrait faire aimer. Le traducteur du *Livre de la Pousta*, M. Guillaume Vautier, est Français; sa plume est fort élégante; son style a la vigueur et la grâce que pourrait avoir une œuvre originale née dans l'imagination même de celui qui l'a conçue. M. de Justh, qui est un cosmopolite, aurait pu, sans nul doute, traduire lui-même son livre en français; il n'aurait pu réussir plus complètement que l'a fait son interprète, et d'ailleurs, ses récits où

respire l'âme magyare auraient trop perdu à ne pas être écrits d'abord en hongrois.

Le *Livre de la Pousta* se compose d'une série de petits tableaux peints d'après nature, de scènes courtes et caractéristiques que l'auteur a observées autour de lui dans l'*Alfoeld*.

L'*Alfoeld*, le *pays bas* de la Hongrie, est l'immense région qui s'étend entre le Danube, la Tisza et les Carpathes. Là, à côté de terres fertiles, règnent de vastes espaces où le sol, à peine émergé au-dessus des eaux, est encore imprégné de sel; des pâturages vagues et sans fin sont parsemés de marais, d'étangs indécis dont l'étendue varie avec le caprice des pluies, et dont l'eau saumâtre est saturée de carbonate de soude. C'est la *Pousta* (le désert), plaine solitaire et silencieuse, où aucune ondulation, aucun arbre n'arrête le regard et ne brise la violence du vent. De loin en loin apparaît un pâtre, se détachant immobile sur l'horizon clair, ou parfois semblant marcher, ainsi que ses bêtes, en l'air, comme sur des échasses. Le mirage, né des jeux d'un ardent soleil avec l'atmosphère tremblante et la terre verdâtre, y peuple le vide d'images fantastiques et les âmes de visions et de légendes merveilleuses.

Comme dans les steppes de la Russie, comme dans les savanes du nouveau monde, le caractère singulier du pays a imposé aux habitants une manière de vivre particulière et a marqué son empreinte sur leurs mœurs, leurs habitudes, leurs sentiments. Rien, dans les descriptions et les récits de M. de Justh, ne ressemble à ce que nous rencontrons sur notre route quand nous parcourons la France. Là-bas, l'homme est différent, comme la nature. Il n'est pas jusqu'à l'amour de la patrie qui n'y ait son cachet spécial. Dans nos contrées à horizons limités et définis, l'homme enlevé à sa chaumière paternelle est dépaysé; il ne retrouve nulle part l'aspect, les lignes, les couleurs du petit coin de terre où il a essayé ses premiers pas et dont, quand il en parle, il dit : « Chez moi ! » Pour lui, la patrie, c'est le clocher de son village. Le pâtre de l'*Alfoeld*, sur quelque point que le transporte sa course errante, se croit encore chez lui. Il reconnaît le pâturage à perte de vue, l'espace uniforme et sans fin, et dans le lointain il aperçoit quelque *tanya* (chaumière) semblable à celle où il est né. Pour lui, le pays natal c'est la *Pousta*

tout entière ; ce n'est plus un village ou un clocher qu'il aime, c'est une vraie patrie ; aussi est-ce dans son cœur qu'est éclos ce dicton plein de poésie et de grâce : « *Hors la Hongrie, la vie n'est plus la vie* ».

Là règne encore la confiance mutuelle et familière des classes : la protection d'une part, et de l'autre le respect. Dans le joli récit intitulé *Au retour*, qui ouvre le volume, M. de Justh, après une absence, retrouve « ses champs brodés de fleurs et ses paysans. » « Chacun d'eux, s'écrie-t-il, résume l'espèce entière à laquelle il appartient, et l'espèce, c'est moi ! En eux, mes souvenirs ; en eux, mes sentiments, mes aspirations, mes souffrances... Oui, voici toute ma race. Un vieux pâtre, seul, dont l'ombre tranquille se repose sur l'infini de l'horizon. Il s'appuie sur un long bâton et regarde au loin. Dès qu'il m'aperçoit, il ôte son chapeau, vient lentement à moi, me prend la tête à deux mains et m'embrasse sur les deux joues. Il ne dit pas un mot, ni moi non plus. Cet homme me donne ce que je cherchais en vain là-bas... C'est le même air que nous respirons depuis notre naissance ; son sang est mon sang, sa chair est ma chair. Ce qu'il dit trouve un écho au fond de mon âme. Parle-t-il de son passé, il me rappelle ma jeunesse. Et quand il se tait, la voix éternelle de la nature parle pour lui... »

Le pâtre, maître paisible et lent de la *Pousta* solitaire, revient souvent dans les récits de M. de Justh. Le voici par une belle soirée d'été (*La Pousta*). « Rien ne trouble le calme de la *Pousta*... Des bœufs, traînant lentement leurs ombres longues, s'avançent vers l'auge : le pâtre, grand, majestueux, superbe, les suit. A chaque pas il s'arrête, d'un mouvement rajuste sa *bunda*, redresse sa calotte de peau, s'appuie sur son bâton, et, sa pipe de terre cuite entre les dents, regarde devant lui les yeux vides, immobile, semblable à quelque statue grandiose... Le monde qui l'entoure lui appartient... Chacune des étoiles du firmament est à lui ; à lui le soleil qui donne la vie, à lui les fleurs de la *Pousta* sans fin ; il règne sur les aigles et les milans, parce qu'ici lui seul est l'homme. Lui seul ici sait rire, pleurer... »

« La femme du pâtre est assise sur le seuil de la maison.... Elle allaite son enfant... Elle ne se dérange pas à mon approche,

n'essaie pas de voiler son sein nu, et me regarde en face avec tranquillité. »

« Je lui parle de son mari; je lui demande si elle n'est pas inquiète de lui qu'elle voit si peu. — Pourquoi? répond-elle en souriant. — Ainsi vous êtes seuls pendant tout l'hiver. Que feriez-vous s'il vous arrivait quelque malheur? — Dieu nous viendrait en aide. »

La solitude, qui met l'homme en présence de la nature, lui rend plus apparente la présence de Dieu. Réduit à combattre seul contre des forces irrésistibles, il cherche un appui, et il le trouve dans la Providence, qui a créé ces forces et qui a imposé des limites à leur puissance, un terme à leur durée.

Le pâtre est heureux et satisfait de son sort. Même au milieu du désert, « il ne se sent pas seul, puisque sa femme et ses enfants sont avec lui » (*Le Pâtre*). Sa *tanya* est à une heure de l'habitation la plus voisine. Il ne peut aller à l'église qui est trop loin, mais « sa femme prie quelquefois, et lui, il regarde les étoiles ». La maison a déjà été emportée deux fois par les eaux; Dieu l'a aidé et il a pu la reconstruire. Le vent furieux menace de la renverser encore. Le pâtre, toujours calme, lutte contre la tempête, confiant que Dieu ne l'abandonnera pas, et certain que l'orage ne détruira pas tout, car, dit-il, « *rien* n'a jamais existé ».

A quels périls pourtant ne l'expose pas la solitude?

Un soir, M. de Justh apprend qu'une famille habitant une *tanya* isolée a été empoisonnée par des champignons vénéneux. Il y court. « Nous entrons. Au milieu de la chambre, autour d'une grande table, trois ou quatre paysans jouent aux cartes. Le long des murs, des morts, des agonisants. Etendues sous la fenêtre, deux petites filles s'enlacent convulsivement. Elles sont mortes, me dit un des veilleurs, tout en attisant le feu de sa pipe. Le père est mort; le grand-père se meurt. Qu'est-il donc arrivé? demandai-je aux veilleurs. Mais la réponse m'est donnée par une femme d'une trentaine d'années, couchée dans le lit. Elle se dresse sur son séant, appuie sa tête sur son poignet jauni, se penche en avant et me sourit. Malgré ses souffrances surhumaines, elle n'oublie pas les honneurs qu'elle croit devoir à un hôte de marque. Elle tourne

vers moi ses yeux glacés, et, avec les formes d'un serviteur qui parle à son maître, me dit : C'est mon fils, Monsieur, qui avant-hier a trouvé des champignons ... — Le médecin ? — Le médecin est loin... son temps cher... Puis, qui serait allé le chercher ? — L'un des veilleurs ouvre enfin la bouche : Nous aussi, nous n'avons été informés que ce matin. C'est le hasard qui nous a amenés ici ; nous allions aux champs... »

« La pauvre mère souffre atrocement. Elle ne le montre pas cependant et elle continue : Aujourd'hui le médecin est venu vers midi ; mais c'était trop tard !... Si au moins le prêtre pouvait venir ! »

« Soudain elle se redresse, joint les mains, et, d'une voix éteinte, mais en prononçant clairement chaque mot, fait sa prière. Elle arrive jusqu'à l'*amen*, tombe en arrière, pousse un soupir et meurt. »

« Que de simplicité dans la mort ! s'écrie M. de Justh. L'homme ingénu, tout en sentiments, est-il donc toujours plus grand que nous dans les moments décisif de la vie ? »

L'enterrement a lieu le lendemain. Les habitants des *tanyas* du voisinage se sont rassemblés autour de la maison mortuaire. « Le révérend commence l'oraison funèbre... La foule écoute attentivement. Chacun semble préoccupé du sort auquel l'expose sa solitude dans la *Pousta*, loin de toute habitation, en été comme en hiver, dans le malheur comme dans la joie, seul avec les étoiles, avec les herbes, avec la terre, avec lui-même. Et tous ces solitaires sont venus ici pour entendre la parole de Dieu et prendre congé de ceux qui ne sont plus seuls ! »

A côté de ces scènes poignantes, d'autres sont riantes et gaies. *Midi* nous décrit les bords du lac Gyaparos par un chaud jour d'été. Le tableau est aussi saisissant et aussi intense que la célèbre pièce de vers de Leconte de Lisle. Mais, au lieu d'une nature endormie et lourde regardée par l'adorateur découragé du *Néant divin*, M. de Justh nous peint l'énergie d'une vie puissante, excitée par l'ardeur frémissante du soleil. Tous ces baigneurs sont heureux de vivre, heureux de se sentir nus et enveloppés de chaleur et de lumière.

Une autre fois (*Foins coupés*), c'est une *csarda* (cabaret), où

s'éveille la chanson, « l'âme du peuple », nous dit M. de Justh; où se danse le *csardas* (danse de cabaret), cette danse nationale de la Hongrie, dont les figures sont toujours improvisées. « Chaque jeune homme tourne autour de sa *Paire*, la jeune fille qu'il mènera bientôt devant le curé, ou celle qui l'aide à « sucer le miel du bonheur défendu ». Le *csardas* est impétueux; le tsimbalom chante, le violon gémit dans le grondement de la contrebasse... D'abord la mélodie se répand avec lenteur; la danse affecte une marche posée. Puis les accords s'accélèrent et les talons se rejoignent plus fréquemment. Mais les danseurs restent graves, même dans leur joie débordante. Car ils savent qu'elle est toujours amère, la chanson qui célèbre l'amour et le bonheur, longue et mélancolique chanson dont le refrain est toujours le même: le cœur brisé de chagrin, mis dans la terre noire! »

« Là-bas un gars danse seul. Il se tient devant les tsiganes, le bras levé, mêlant parfois ses cris aux accents de la musique. Sa belle humeur l'entraîne. Il fait sonner les éperons de ses bottes, brandit en l'air ses larges manches, rabaisse sur ses yeux son chapeau orné de *cheveux de l'orpheline* (plante sauvage de la *Pousta*), et, lentement, plein d'une exubérance contenue, danse devant l'orchestre le pas de recrutement des hussards, marquant le rythme à coups de talon!... Soudain, il tire de sa poche un billet de cinq florins, et le colle au front d'un tsigane. » Ce paysan est bien le frère des riches Hongrois qui se ruinent pour les tziganes, comme ailleurs on se ruine pour une danseuse.

L'*Offrande du village* nous montre un type bien étrange. M. de Justh, pendant un de ces longs voyages auxquels le condamne sa santé délicate, avait perdu à Palerme son fidèle domestique. Ses paysans, en apprenant cette nouvelle, lui font écrire par le plus âgé d'entre eux, le *senior*, pour le supplier d'accepter comme serviteur l'un d'eux, qui sera chargé par les autres de l'accompagner partout et toujours dans ces pays lointains qu'ils supposent pleins de périls, comme tout ce qui est inconnu. Istvan Ivanyi, que le village désigne pour cette mission, est un demi-sauvage, énergique, violent et fier. Il est obéissant et dévoué, parce qu'il doit l'être: c'est le devoir de sa charge et le devoir du paysan envers son seigneur.

Mais il prétend garder son indépendance : il se sent courageux et fort ; il a sa dignité de magyar. « Il attachait sur moi ses yeux gris bleu, dit M. de Justh, d'un air sombre, résolu, comme quelqu'un que le péril attend, mais qui sait que son devoir est de le braver... Il fallait voir ce lourd garçon, avec une sollicitude touchante dans sa gaucherie, marcher sur la pointe des pieds, ouvrir soigneusement ma valise, déposer une à une mes paperasses comme s'il eût touché les ailes d'une libellule. Quand je fus couché, il alla prendre sa grande fourrure de mouton, l'étendit par terre dans la petite entrée qui précédait ma chambre, et se coucha en travers de la porte qu'on ne pouvait ainsi franchir qu'en passant sur son corps. On le sentait pénétré de sa *mission* qui consistait à veiller sur moi et sur ma santé débile. Peut-être sentait-il aussi que là-bas, loin du pays natal, c'est en sa personne que tout mon peuple aimé se concentrerait à mes yeux. » Un soir pourtant M. de Justh reconnaît, au fond d'un cabaret, son Istvan complètement ivre. Istvan se lève en l'apercevant ; les yeux brillants, ensanglantés, il le regarde avec insolence, comme pour le défier ! « Les jambes fléchissantes, mais la tête haute, il chante, jure, provoquant l'homme, Dieu et même moi, son *seigneur !* » Le surlendemain, Istvan reparut. Il entra dans la chambre pour reprendre son service comme si rien ne se fût passé. Son maître ne lui fit aucune observation ; mais, longtemps après, il lui demanda ce qui serait arrivé s'il l'avait grondé. « Alors, dit Istvan en me regardant encore plus courageusement que jamais, j'aurais tué quelqu'un, moi ou un autre ». « Je ne demandai pas, dit M. de Justh, quel aurait été cet autre. Depuis, Istvan est toujours avec moi. Jour et nuit il veille sur mes pas... Et je sais que je n'ai jamais eu et n'aurai jamais de serviteur aussi fidèle qu'Istvan Ivanyi. »

Plusieurs scènes (*Damné, La conversion de Zsuzsi Zana, Ce que femme peut*) nous parlent de la curieuse secte des *Nazaréens*. Tantôt c'est un paysan que sa femme avait converti, et qui, n'ayant pu s'abstenir de fumer, se figure qu'il est irrévocablement damné et juge désormais inutile de faire de nouveaux efforts pour mériter le ciel à tout jamais perdu. Il fume, boit, bat sa femme quand elle se plaint trop fort de le voir retombé dans le péché et se résigne en

pleurant à aller en enfer. Tantôt c'est une vieille courtisane qui, saisie tout à coup par la grâce, renonce à son rouge, à ses faux cheveux, à ses amants, et ne songe plus qu'à prier. Une autre fois, c'est une ancienne servante qui, pour paraître sans sacrilège à la réunion des fidèles de sa secte, doit confesser et expier ses péchés. Elle commence par les avouer à son mari, qui, dans sa colère, la bat et la chasse. De là, elle va chez ses anciens maîtres, leur restitue de force une poule et de vieux bas qu'elle s'accuse de leur avoir jadis volés. Puis, s'inclinant devant son ancienne maîtresse, elle lui raconte avec sérénité qu'elle lui a, pendant plusieurs semaines, ravi l'affection de son mari! Cette belle confession terminée, certaine désormais de son salut puisqu'elle a avoué sa faute, elle s'asseoit tranquille et inconsciente sous le porche de la maison qu'elle vient de désoler.

Cette secte des *Nazaréens*, les *croyants en Christ*, est assez étrange en notre siècle. Ils prétendent suivre à la lettre les doctrines de l'Écriture, et sont aussi absorbés par la préoccupation du ciel qu'aurait pu l'être un saint des temps primitifs. Ils professent une tempérance absolue; ils ont sans cesse devant l'esprit la pensée de leurs péchés et ils les confessent publiquement. Quel est aujourd'hui le nombre, quelle est l'importance sociale des Nazaréens en Hongrie? L'auteur ne nous donne à cet égard aucune indication précise; il fait une œuvre littéraire et non un ouvrage d'économie sociale ou de géographie politique. Mais, à en juger par la place qu'il leur donne dans son livre, leur place doit être grande dans la société, et l'on peut se demander quelle influence les pratiques nazaréennes exerceront sur les mœurs du peuple si elle continuent à se développer.

L'écueil des peintures exotiques est que souvent nous sommes déconcertés par le caractère singulier des personnages qu'on nous montre. Comme ils ne nous ressemblent pas, ils risquent de ne pas nous paraître vraisemblables. Pour qu'ils le soient à nos yeux, il faut que nous sentions qu'en exagérant ou en atténuant tel ou tel de nos instincts, nous pourrions devenir pareils à eux. Alors ils nous intéressent par la différence même qui les sépare de nous et que le hasard des circonstances nous a seul empêché de franchir. Il en

est ainsi des êtres sauvages, rudes et forts que nous présente M. de Justh : ils sont étranges et imprévus ; ils diffèrent de tous ceux que nous connaissons ; cependant nous sentons qu'ils sont vrais ; qu'ils sont, sinon de notre race, du moins de notre espèce. Tels ces portraits d'Holbein ou de Rembrandt auxquels ne ressemble aucun homme d'aujourd'hui et que cependant nous croyons voir respirer et penser, tant leur physionomie offre de vie et de vérité.

Si, après avoir étudié les personnages que nous dépeint l'auteur, nous regardons l'auteur lui-même, nous reconnaissons dans ce membre civilisé et gracieux de la haute noblesse magyare un descendant de ces Huns audacieux et implacables que nul danger ne troublait, qui envisageaient la mort, non pas avec indifférence, mais avec allégresse. Voyez la ferme tranquillité de M. de Justh quand il reproduit ces dialogues où ses interlocuteurs lui répètent, comme chose toute naturelle, qu'il est poitrinaire et qu'il ne lui est pas permis d'aspirer aux joies de la vie et de la famille ! Cette tranquillité n'est pas la résignation, sentiment dans lequel il entre toujours de l'abandon de soi-même ; c'est plutôt ce que La Rochefoucault appelait la *constance*, la vertu qui voit, qui juge, et que l'approche de la mort ne peut émouvoir. Le livre de M. de Justh respire la bonne humeur, l'égalité d'âme. L'auteur n'a pas besoin, pour nous faire comprendre l'énergique philosophie de sa race, de nous dépeindre l'adorable sourd-muet, *le Sage de la Pousta*, qui exprime avec tant de sérénité sa joie de vivre, sa satisfaction de la part que Dieu lui a faite sur la terre, son bonheur de posséder cette *Pousta* où il gagne péniblement son pain, mais qui est à lui toute entière puisqu'il lui est permis d'y vivre ! M. de Justh est aussi grand que son pauvre faucheur ; il croit, à tort, sans doute, nous voulons le penser, mais il croit, et il l'écrit sans phrases, qu'il est condamné à mourir jeune. Quand il quitte ses grandes plaines au climat dangereux pour aller au loin chercher des zones plus clémentes, il dit adieu à cette terre qu'il aime, pensant que peut-être il mourra sur quelque plage lointaine, rêvant, comme le Grec de Virgile, à la douce Argos ; mais il part, ferme et brave, prêt à tout ce que Dieu exigera de lui. Ce n'est pas seulement parce qu'il en dépeint les grands horizons colorés et les races vigoureuses ;

c'est plus encore parce qu'il y retrace son propre caractère que son livre est un hommage à la grande et belle Hongrie.

EUGÈNE MARBEAU.

Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge, par Herman VANDER-LINDEN, dans le *Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*, 7e fascicule. — Gand, 1892, 1 vol. in-8 de IX-194 pages.

L'histoire municipale des villes de l'Europe occidentale, qui a été l'objet, depuis les brillantes généralisations d'Augustin Thierry, de nombreuses monographies, monographies précises, minutieuses, accompagnées de publications de textes tirés des archives locales, vient de s'enrichir d'un nouveau chapitre, l'*Histoire de la constitution de la ville de Louvain*. L'auteur, qui est Louvaniste, exagère sans doute lorsqu'il écrit que Louvain était « la plus importante des villes brabançonnes »; il n'en est pas moins vrai que, dans l'histoire des institutions locales, Louvain tient une place considérable à cause de l'influence que ses coutumes municipales, très anciennes, ont exercée sur les autres localités du Brabant.

M. V.-L. divise son livre en cinq chapitres. Dans le premier, il étudie, très rapidement, les origines de la ville. Origines semblables à celles de nombreuses villes de ces régions : la formation de la *familia Sancti-Petri*, composée des *Sinte-Petersmannen*, hommes de Saint-Pierre, placés sous la dépendance de l'église, à laquelle ils paient des redevances, et se développant rapidement en nombre et en prospérité grâce à leur entente commune et aux immunités du territoire qu'ils occupent. Mais le comte de Brabant est avoué de l'église, ce qui lui permet d'intervenir directement dans la *familia*, où son autorité ne fait que grandir, si bien que, dès le XIIe siècle, le comte peut considérer la *familia Sancti-Petri* comme lui appartenant, et assimiler le domaine de l'église au sien propre.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur expose la formation de la bourgeoisie, de l'échevinage et du conseil des jurés. Le chapitre III

est consacré au développement de l'industrie et du commerce à Louvain au moyen âge, lesquels sont peu à peu dominés par la gilde aristocratique. La ville de Louvain présente, dans ces parties de son histoire municipale, des traits communs aux villes de l'Artois, de la Flandre, du Brabant, du pays de Liège et du Rhin.

Le chapitre IV est le plus important du livre [1]; c'est l'histoire, après l'affaissement de la classe moyenne, de la lutte entre les Lignages, familles patriciennes ou riches, maîtresses du gouvernement municipal et de presque tout le mouvement commercial, avec les artisans, les corporations de métiers. Grâce à l'énergie d'un patricien, Pierre Coutereel, qui se met à la tête du mouvement populaire, et à l'appui des ducs de Brabant, après l'avènement, avec Wenceslas de Bohême, de la maison de Luxembourg, le parti populaire l'emporte. Les patriciens quittent la ville. Les Anglais ont appris la fabrication des draps. La prospérité industrielle et commerciale de Louvain est ruinée. Ces événements se produisent dans la seconde moitié du XIVe et le courant du XVe siècle.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen des rouages de l'administration urbaine : finances, police, milice.

Le livre de M. V.-L. est fait avec soin. L'auteur examine les textes originaux de près ; mais, comme il est encore très jeune, sa pensée manque de maturité. Ce défaut se fait sentir surtout dans le chapitre Ier consacré aux origines de la ville, et le chapitre IV, où est racontée la lutte des métiers contre le patriciat urbain. Dans cette partie de l'ouvrage, l'auteur laisse dans l'ombre ou effleure, sans se douter de leur importance, plusieurs des faits principaux. Pourquoi ne pas nous avoir donné, en commençant, des détails critiques sur les sources employées? ils étaient indispensables; et, à la fin, une table fait entièrement défaut. Si l'on ajoute que les titres des chapitres ne sont pas répétés au haut des pages, l'on comprendra la difficulté que l'on éprouve à retrouver les passages que l'on cherche après avoir lu le livre.

L'Histoire de la constitution de Louvain au moyen âge n'en fait

(1) M. V.-L. avait déjà imprimé une partie de ce chapitre IV sous le titre de *La Révolution démocratique du XIVe siècle à Louvain*, Louvain. 1890, in-8° de 44 pages.

pas moins grand honneur à son auteur; elle témoigne d'un esprit clair et rompu aux recherches historiques. Les faits sont exposés d'une manière nette et sûre. Quand M. V.-L. aura acquis, avec le temps, l'expérience qui lui manque encore, il nous donnera, sans aucun doute, et d'une manière excellente, ce qu'il nous promet en première page « une histoire générale des origines et du développement des constitutions urbaines en Brabant ».

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

Des erreurs et des dangers de l'anthropologie criminelle, par M. CAMOIN DE VENCE, ancien magistrat. Extrait de la *Revue pénitentiaire*. Paris, 1892. 28 p., in-8, Marchal.

L'étude de M. Camoin de Vence jette une belle lumière snr l'état présent des sciences de la criminalité, ou de ce qui commence à naître sous ce nom. Notre confrère a résumé dans ces quelques pages, dispensant de lire plusieurs volumes, les théories de Lombroso et de son école; et, ce qui n'est pas moins instructif comme indice de l'âge où se trouve une science, il a donné des exemples plaisants des aménités qu'échangent entre eux les criminalistes italiens. Il oppose à leurs doctrines variées une toute autre école, celle des philanthropes français qui vivent encore sur les données du XVIIIe siècle. Il fait connaître les conclusions négatives portées par les congrès des savants, qui sont la seule opinion publique déjà constituée en cette matière.

On regrette que ces conclusions soient négatives. Les hypothèses des criminalistes italiens sont, jusqu'à présent, la seule tentative qui ait été faite pour donner une base scientifique au droit criminel. Car les théories de notre XVIIIe siècle appartiennent plutôt à l'art politique ou à la morale qu'à la science; elles ont surtout la valeur d'une protestation contre l'instinct sauvage qui pousse le peuple à répondre au crime par la répression et contre les ineptes subtilités qui, dans les civilisations même les plus avancées, ont constitué le système répressif. Lombroso, qui paraît être un esprit très philosophique, a fait

converger, de tous les horizons de l'intelligence humaine, les idées les plus diverses sur ce phénomène si complexe du crime. Il n'est pas étonnant s'il se trompe souvent et s'il se contredit quelquefois.

Des médecins avaient déjà prétendu que les criminels représentent certains types ancestraux de l'humanité, des types en retard sur le développement général ; l'un même voyait dans tous les criminels du globe une tribu héréditaire d'êtres dégradés, disséminés comme des colonies. Lombroso admet un atavisme, c'est-à-dire une hérédité médiate et à longue échéance, mais il regarde cette cause comme secondaire.

Pour lui, le criminel-né est un homme pathologique, un *fou moral*, un épileptique. Voici les caractères du type criminel : grand, lourd, d'une force musculaire exceptionnelle; par sa taille et son poids moyen, il l'emporte sur les individus honnêtes; cette *supériorité* est plus marquée chez l'assassin que chez le voleur; les bras ont une longueur exagérée comme chez les quadrumanes ; un grand nombre de criminels sont ambidextres; abondance des cheveux, rareté de la barbe, geste, démarche *sui generis* (de quel genre?), habitude de se tatouer ; capacité cranienne inférieure à la normale, front fuyant, étroit et plissé; oreilles volumineuses en anses, mal ourlées, sinus frontaux très apparents, zygomatiques et mâchoires très volumineuses, orbites très grands et très éloignés, asymétrie du visage. Il semble qu'il oublie un phénomène fréquent : l'extrême insensibilité physique.

Ce sont ces caractères que d'autres anthropologistes ont contesté par de la statistique. Cependant le type en soi et comme figuration générale laisse une impression de vérité.

Le Dr Bordier, d'après les crânes, distingue les assassins par exubérance cérébrale ou par faiblesse d'esprit. Suivant le Dr Manouvrier, les premiers sont les plus nombreux. On objecte à Lombroso que, suivant Tardieu, chez les aliénés toutes lésions anatomiques peuvent faire défaut et qu'il n'est pas une seule des altérations observées dans la folie qui n'ait été observée aussi chez des individus dont les facultés étaient demeurées intactes. Lombroso ayant dit que le voleur avait le nez retroussé et que l'assassin l'avait crochu, le Dr Dubuisson demande comment il se

fait que la plupart des assassins commencent par le vol et finissent par l'assassinat. C'est apparemment que ce ne sont pas des assassins nés, mais des assassins d'occasion. Lombroso avoue que la femme délinquante ne présente pas les caractères qui se trouvent chez l'homme délinquant. L'adversaire le plus déterminé de Lombroso est Colajanni. Ce savant montre que la criminalité se développe, dans les diverses régions de l'Italie, en sens inverse de la dégénération organique. Ainsi la Lombardie, où prévalent le crétinisme, la lèpre, l'alcoolisme, l'aliénation mentale, offre le moins grand nombre de criminels. La santé physique et la bonne conformation organique sont les conditions les plus efficaces pour engendrer la criminalité.

Ferri admet cinq catégories de ciminels : les criminels nés ou instinctifs, dénués de sens moral, de remords et de *prévoyance :* ce dernier caractère est contesté, puisque beaucoup de criminels échappent à la justice ; les criminels passionnés, soit d'une passion *sociale* (sympathique), amour, honneur, soit *anti-sociale* (égoïste), haine, vengeance, cupidité; les criminels d'occasion; les criminels d'habitude et les criminels aliénés. — Catégories que Garofalo réduit à deux : les individus poussés au crime par une anomalie morale ; ceux qui y ont été conduits par les circonstances.

Nous nous rapprochons ici de la théorie du milieu, où nous allons trouver bien établie l'école française. Dans celle-ci, un seul théoricien, Lacassagne, rapporte le crime à des caractères craniologiques, faisant trois catégories : les criminels *frontaux* ou de pensée et parmi eux les criminels aliénés ; les criminels *pariétaux* ou impulsifs, qui sont les criminels d'acte ; et les criminels *occipitaux*, criminels de sentiments et d'instinct ; ce sont les vrais, insociables par excès d'énergie et d'égoïsme. Mais, en général, les Français rapportent le crime au milieu ; ils sont tous plus ou moins de l'avis de Quételet, que c'est la société qui commet le crime par la main du criminel ; ils croient tous à l'éducation, à l'alcoolisme, à l'invasion graduelle du mal dans la volonté, à l'influence de la misère et de la débauche, en un mot, aux mauvaises institutions ; ils disent, parodiant un mot célèbre, que *les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent.*

Naturellement, ils croient aussi à la moralisation du criminel; ils sont convaincus que ce sont les descendants des *convicts* qui ont civilisé l'Australie; on reconnaît là toutes les généreuses utopies du XVIIIe siècle, qui sont bien le fond de l'âme française, quand elle n'est pas dominée par les habitudes professionnelles. L'aboutissant naturel de cette doctrine en législation pénale, ce serait le *sophronistère* de Platon, la maison de sagesse où, comme on va dans une maison de santé, le criminel, ou celui qui se sent sur le point de le devenir, viendrait réclamer des soins intelligents.

Toutes ces idées peuvent se soutenir. Elles ne sont pas plus déraisonnables que la pratique courante des sociétés, que ce duel inégal engagé entre le crime et la pénalité, celle-ci écrasant les moindres criminels et laissant échapper les autres, comme le disait fort bien le Scythe Anarcharsis.

On ne peut pas demander à un système de rendre compte de chaque objet et des rapports précis entre tous les objets; il suffit pour sa gloire qu'il les fasse apparaître dans un ensemble où ils figurent sous certaines coordonnées. Un système est comme un point de vue, d'où l'on considère une ville ou une campagne; il ne peut pas donner les distances exactes des arbres ou des maisons, mais il les groupe sous un angle qui en fait ressortir les valeurs; les déviations qui se vérifient sur leurs places réciproques ne font que démontrer les lois de l'optique. Lombroso, puisque c'est surtout de lui qu'il s'agit, s'est placé au point de vue des déformations, qui sont réelles et qui, dans un très grand nombre de cas, accompagnent la criminalité; mais il a conclu du grand nombre des cas au total, et c'est un paralogisme contre lequel les traités de dialectique n'ont jamais pu garantir les théoriciens. Cette erreur de raisonnement paraît tenir à une erreur de méthode, on peut dire à une double erreur de méthode; d'abord, il distingue assez mal la nocuité de la criminalité; ensuite, il n'étudie la criminalité que dans le criminel.

Il était pourtant sur la voie d'une distinction nécessaire. Voyez, en effet, comme il reconnaît que chez le sauvage, le *crime*, c'est-à-dire l'action qui nous paraît criminelle, n'est pas l'exception, mais la règle; il cite à l'appui, l'étymologie du mot *crime*, le vol admis comme quasi-légal, la fréquence de l'avortement et de l'infanticide,

le meurtre des vieillards, des femmes et des malades, les homicides religieux, le cannibalisme, etc. Et cela ne l'éclaire pas! Et il ne voit pas qu'il y a non seulement variation dans la liste des actions permises par la loi, mais série dans cette variation. Car il aurait pu citer la vengeance, le duel, les triomphes de l'orgueil, que les mœurs modernes autorisent encore, et dont les lois éludent la criminalisation. Voltaire avait dit avec assez de profondeur que la conscience d'un petit sauvage lui ordonne de manger son grand-père. Voltaire, qui soutint contre Montesquieu l'unité morale du genre humain, prétend que l'individu peut vouloir le mal, mais que toute société ne veut que le bien. C'est à éclaircir, mais il reste de son observation que, dans bien des actes qui nous paraissent crimes, la conscience primitive n'apercevait pas l'élément nuisible. Et même, dans bien des actes évidemment nuisibles, la conscience, antique ou moderne, aperçoit quelquefois un devoir. C'est prodigieux! Lombroso pouvait faire le travail inverse : montrer ce qui a été crime et qui ne l'est plus. On ne punit plus le séducteur d'une jeune fille; on n'a plus égard qu'à des questions d'âge. On ne brûle plus les sorciers. N'y a-t-il plus de sorciers? Bodin, le sage Bodin, qui en a fait brûler plusieurs milliers, était la lumière juridique et politique de son temps. On ne jette plus dans le cirque les chrétiens aux bêtes. Serait-ce qu'il n'y a plus de chrétiens, ou bien si c'est que la loi, le pouvoir, la magistrature, s'accordent à les considérer comme des modèles? Qu'est-ce, au fond, que la criminalité? Est-ce le fait de nuire? Assassinat, vol, séduction, calomnie, perfidie, tout cela est sous quelques formes très saisissantes, mais non sous toutes les formes, prévu par les législations successives. Depuis combien de temps? De même que, suivant le mot de Fontenelle, de mémoire de rose on n'a jamais vu mourir de jardinier. La criminalité est-elle toute infraction à la loi? Si c'est le fort qui la commet, sûr d'échapper par sa situation, il est simplement comme un législateur à côté de l'autre. Si c'est le faible, c'est par une imprudence stupide. L'un et l'autre, simplement révoltés contre des préjugés légaux, présentent-ils des caractères anthropologiques? Si Lombroso avait vécu au temps de Bodin ou de Dioclétien, aurait-il découvert qu'il y a des sorciers-nés, des chrétiens-nés? Qui décide des faits punissables?

Qui fait le départ entre les incriminations imaginaires et les réelles? Le moment de l'histoire, simplement; nous n'avons pas d'autre conscience collective.

N'étudier la criminalité que dans le criminel, c'est évidemment une méthode incomplète. Le législateur et le juge ne sont pas moins intéressants. Ils le sont même davantage, car lui arrive à ses fins, qui sont de commettre son crime, et eux, en se donnant beaucoup plus de peine, n'arrivent pas aux leurs, qui seraient de le prévenir, ou au moins de ne pas le laisser trop souvent échapper. Ils ont plus que lui le maniement des idées générales, mais, par une fatalité qui prouve bien que les organismes les plus élevés sont les plus fragiles, c'est le plus ancien système, la *vindicte* publique, qui est encore le moins ébranlé. Ce n'est, il est vrai, que la vengeance, où nos ancêtres voyaient un plaisir, où nous ne voyons plus qu'un devoir, ce qui n'est pas pour le rendre attrayant. *L'expiation* est une idée mystique dont l'efficacité dépend plus du condamné que de la peine. *L'exemple* est invérifiable. Montesquieu avance que c'est la peine qui suggère l'idée du crime, et il est certain qu'elle déprave.

La moralisation du criminel implique l'intégration de la pénalité dans l'éducation; ce qui élève les idées, mais les confond. Le législateur et le juge ne sont pas plus heureux dans le choix des peines. Sans parler des abominations qui ont duré jusqu'au XVIIIe siècle, les criminalistes reconnaissent que le bannissement est impraticable, l'amende illusoire, la prison une école de dégradation. Quant à la peine de mort, les arguments pour et contre sont insoutenables; c'est une question de nerfs. On se sent capable de la prononcer ou non; il n'y a pas là de doctrine. C'est donc par l'histoire de l'évolution juridique qu'il faut éclairer les recherches sur les types criminels ou sur les conditions de la criminalité. Or c'est justement là le titre *Évolution juridique*, d'un savant ouvrage de l'anthropologiste français M. le Dr Letourneau (librairie Reinwald).

Enfin, on voit par ce qui précède, et on le verrait mieux encore par l'étude de M. Camoin de Vence, qu'il n'est pas sans intérêt d'observer et de classifier les anthropologistes eux-mêmes. Notre confrère a multiplié dans cet ouvrage court les vues justes et rapides; il se meut dans le dédale des théories avec l'aisance et l'impartia-

lité que lui donnent sa science des lois, son expérience des magistratures, son profond sentiment du droit et de l'humanité.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

Le Monde aimé, par M. Ernest PRAROND. Paris, Lemerre, 1892.

Le vrai poète et le versificateur consommé que nous connaissons en M. Ernest Prarond occuperaient, avec un grand intérêt pour le lecteur, d'autres revues que la nôtre. Quand la *Société des Études historiques* reçoit un volume de vers, (comme on dit aujourd'hui), un livre de poésie, (comme ce serait ici la vraie définition), elle se doute bien qu'on ne lui demande pas une appréciation d'art. C'est la part d'histoire contenue dans l'œuvre qu'il s'agit pour nous de dégager, et, s'il n'y en pas, c'est la place du livre dans les phases de l'évolution littéraire qu'il s'agit de déterminer.

L'auteur du *Monde aimé* est, dans ses vers mêmes, un historien. Et nous pouvons éclaircir à la fois et ce que l'histoire apporte ou retire à la poésie, et ce que les trente dernières années ont mis dans l'esprit et dans le talent d'un poète nourri d'histoire.

Il n'y a pas d'objet propre de la poésie. L'objet de la poésie, c'est tout, à condition que, quel que soit le point qu'on regarde, on le voie en poète. Chaque art et chaque science sont la traduction, dans une langue spéciale, du sens universel des choses, et ces langues ne sont jamais transposables l'une dans l'autre. Comme le chimiste n'est pas chimiste s'il ne voit tout sous la catégorie d'affinité, ni le sculpteur n'est sculpteur s'il ne voit tout à l'état de forme solide isolée, ni le peintre sinon dans le rapport des aspects entre eux, le poète voit tout à l'état magique; l'intensité du sentiment poétique est proportionné à la capacité d'étonnement qui est dans l'âme, et la poésie est le voile de merveillosité jeté sur les choses. Lucrèce, quand il parle de physique, est poète. Cabanis, quand il traite de médecine, est poète. Ainsi, on peut être poète sur des faits d'histoire. Réduire la poésie, comme l'ont fait les romantiques, à l'expression des sentiments du cœur ou des images visuelles ou auditives,

c'est n'y rien comprendre. Pourquoi ne serait-on pas poète en histoire puisqu'on peut bien y être chimiste, quand on y perçoit l'échange des éléments, ou physicien, quand on y mesure l'effort des masses? On y est poète, quand on y ressent la surprise des formes extérieures ou des mouvements animés, quand on y rend présent l'Inexplicable, ce qui revient à dire quand on y oublie d'être historien. La poésie, comme au reste l'Art en général, élève tout objet de la *Notion* à l'*Idée ;* et l'Idée, c'est, dans la connaissance, tout ce que le principe de raison suffisante ne suffit pas à expliquer. Cette distinction est de Schopenhauer ; elle est essentielle et profonde, comme tant d'idées de ce pénétrant génie.

Quand, dans quelle pièce, dans quelle mesure, l'auteur du *Monde aimé*, parlant du passé, reste-t-il historien ou devient-il poète? C'est ce qu'il appartient aux esthéticiens de dire à moins qu'ils n'aiment mieux trouver frivole la distinction que nous sommes obligés d'établir, et, entraînés par la chaleur éloquente de tout son style ou attentifs à l'une des plus savantes métriques que nous ayons observées dans ce temps de prestigieux prosodistes, ils ne préfèrent voir en lui l'artiste, le dominateur calculé des mots et l'évocateur d'images.

M. Ernest Prarond est un parnassien. Nous entendons par là dans un sens très général, philosophique autant que littéraire, une classe d'esprits à part, d'historique importance, qui a régné en France de 1860 à 1880. Il est parnassien par sa langue forte et précise, nourrie de technicité ; parnassien par sa culture ; parnassien par sa pensée libre et tolérante ; parnassien par un équilibre singulier d'universalité humanitaire et de patriotisme jaloux. Ces esprits forment vraiment un groupe, et disons le mot triomphalement : une école. Car si, pour les enfants de nos jours, il n'y a pas d'écoles, c'est que chacun pense être un phénomène unique, un génie indépendant des autres et de l'univers. Mais, pour l'historien, il y a des écoles, pour deux raisons : parce qu'il y a des traditions d'art et de science, et parce qu'il y a des familles intellectuelles. L'école parnassienne, où nous pourrions citer des maîtres, a répondu à un état de l'intelligence française qui ne fut point médiocre. A présent que l'école décadente ou symbolique qui leur a

succédé, a rempli son destin, nous pouvons mieux juger de la direction des parnassiens, dont l'œuvre achevée est encore debout.

Certes, si l'on compare les œuvres, celles des symbolistes sont plus saisissantes; leur style est plus net et plus élégant; ils ont étendu le champ de vision; ils ont substitué à la vue extérieure de la nature le sentiment intérieur de l'être; à l'étude des passions et des mœurs l'intuition des caractères et de la destinée. Ils sont aux parnassiens ce que les romantiques furent aux classiques, peut-être ce que le moyen âge chrétien fut à l'antiquité païenne. Mais quelle puérilité dans l'ingratitude les pousse à nier leurs prédécesseurs! Marcheraient-ils si à l'aise, d'une telle désinvolture, si l'esprit philosophique d'il y a vingt ans n'avait déblayé tant de préjugés historiques, politiques, métaphysiques, qui encombraient la route; et sur quoi peindraient-il leur fresques pâles, si l'édifice n'était pas là, élevé par les sages et savantes mains des Français de la génération précédente?

Ces vers que nous lisons en témoignent; ils sont la voix de toute une époque, la preuve parlante d'un état d'esprit, d'un ensemble d'idées, réfléchies et coordonnées, qui réunit toute une phalange de poètes et de philosophes. Dans ce travail commun, la marque personnelle de l'auteur, indépendamment du style qui ne s'emprunte pas, résulte encore du sentiment de l'histoire transporté dans la nature. On voit combien, à notre époque, le pays, tout local, la région d'enfance du poète agit sur lui. Bien des paysages passent dans les pièces détachées qui composent le volume. Celles qui frappent par un caractère d'irrécusable vie habituelle et infuse, sont consacrées à des villes, à des aspects de campagne de Picardie. Les pièces intitulés *Leuconaos* (Saint-Valéry-sur-Somme), *Péronne*, *le Chaland* canal d'Abbeville), *le Mont de Caubert*, *un Moulin* (vallée du Scardon), *Erveloy*, *le Soir des Aïauts*, sont non seulement des œuvres d'une facture pleine et d'aspect très fin qui révèlent la magie de la région; mais aussi de vrais documents pour l'histoire de la nature qui, quoique moins rapidement que celle des hommes, se transforme, sous leur action, dans les pays trop civilisés. On saura par une note, mise à la fin de la pièce *Vue des Champs*, que le moulin d'Erveloy, vu par l'enfant, n'existait plus trente ans

plus tard, et qu'il tournait dans le fond de Ramburelles. On lira cette autre note : La postérité aura à se rappeler aussi les deux petits bois de la côte d'Epagne, le château d'Eaucourt en ruines de vieille date, la tour communale d'Abbeville construite en 1209 ; une note un peu plus étendue décrit les récents changements d'Ailly-sur-Somme. Il faut lire cela dans le volume, et, comme c'est amené, ce sont les *flumina nota* de l'Ancien.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

Annuaire de la Société philotechnique

L'*Annuaire* de 1891, dont la Société philotechnique vient de nous faire hommage, est une nouvelle preuve de l'admirable activité de cette Société et de sa fécondité dans les genres les plus divers.

Nous y remarquons une intéressante nouvelle de notre cher confrère, M. Camoin de Vence, *Un Roméo arabe* écrite avec cette verve et ce style élégant et rapide que nous connaissons. Peut-être a-t-il trop idéalisé son héros numide, qui, non moins respectueux de celle qu'il aime que l'aurait été un chevalier du moyen âge, se convertit au christianisme pour l'épouser. Mais, par ce temps de naturalisme, qui pourrait le blâmer d'avoir élevé son imagination au-dessus des misères du réel.

C'est encore un de nos confrères qui est l'auteur d'un conte fantastique : *Voyage au pays des miracles*. M. Dufour y raconte un rêve, presque un cauchemar ; il se voit au milieu d'un pays dont tous les habitants ont le triste privilège d'être privés d'un de leurs membres. Mais, loin d'être une imperfection, leur infirmité devient une qualité. Ainsi, pour receveur municipal on a choisi un homme privé de jambes ; de la sorte, il ne pourra ni emporter la caisse ni lever le pied. *La Grande marée*, nouvelle fort agréable et pleine de saveur, contée par M. Ameline, secrétaire perpétuel de la Société, pourrait être qualifiée d'idylle, si l'amour du jeune Hector de *** n'était pas rebuté par la belle pêcheuse, qui lui préfère avec raison un marin, le grand Jacques.

Nous ne partageons pas l'opinion émise par M. Roger Milès dans un article intitulé *la Mélopée*. Selon nous, remplacer la mélodie par la mélopée serait nous ramener à l'enfance de l'art. On soutient que la mélodie a le grand tort de décomposer, de disloquer les mots et d'enlever ainsi tout son charme à la poésie d'un livret. Nous répondrons que le livret d'un opéra ne doit être qu'un cadre destiné à mieux faire ressortir l'œuvre musicale et qu'il est impossible, sans méconnaître les règles de cet art, de donner aux paroles de ce livret la même importance qu'à la musique. A l'audition, le spectateur ne prêtera jamais la même attention aux vers du poème qu'à l'œuvre lyrique. Est-ce que le chanteur ne sacrifiera pas toujours la prononciation des mots aux exigences du solfège, même lorsqu'ils ne sont pas décomposés par les notes. Et, dans les morceaux d'ensemble, sont-ce les paroles que perçoit surtout notre oreille?

Où sont d'ailleurs ces poèmes remarquables dont on craindrait d'amoindrir l'effet en brodant sur leurs paroles des phrases mélodiques. Protestons énergiquement contre cette théorie de la mélopée qui tend à porter un coup mortel au grand art lyrique, et surtout à l'art du chant, en supprimant les vocalises, les phrases musicales et tous ces effets merveilleux qu'un compositeur de génie ou de talent sait tirer de la voix humaine, qui est sans contredit le premier des instruments.

Au milieu des morceaux de prose que nous venons de citer, se trouvent plusieurs pièces de vers. La Société philotechnique avait même ouvert un concours pour une poésie. Le sujet proposé était *l'Afrique ouverte* ; la pièce jugée la meilleure, dont l'auteur est M. Francis Melvil, est insérée à l'*Annuaire* précédée d'un rapport sur le concours. Cette poésie contient certainement de très beaux vers, mais plusieurs passages nous paraissent défectueux et nous font trouver quelque peu exagérés les éloges sans réserves, que le rapport adresse à la pièce couronnée.

Nous avons lu avec le plus grand plaisir *le Tombeau de Châteaubriand* poésie où M. Cochin retrace dans des strophes pleines d'enthousiasme et de souffle poétique les mérites du grand écrivain, ainsi que *la Foi*, du même auteur, qui n'est pas moins remarquable.

L'Idylle, de M. Charles Manso, est une gracieuse poésie qui respire la fraîcheur du printemps.

M. Adam, auteur de deux pièces de vers d'un genre différent, nous a particulièrement charmés.

Son *Tableau de genre* nous représente une pauvre femme étiolée dont l'enfant affamé presse en vain le sein tari ; par bonheur, survient une autre mère, riche et belle, qui a tout compris ; elle prend l'enfant de la pauvresse et le ranime en l'abreuvant d'un lait abondant. Cette scène est contée par M. Adam en vers faciles et pleins de sentiment.

L'autre pièce est dédiée à la mémoire d'un jeune poète angevin, M. Dovalle, tué en duel à l'âge de vingt ans. M. Adam, son compatriote, exprime en vers touchants et émus la douleur causée par cette fin prématurée à tous ceux ont connu ce poète d'avenir.

Après avoir proclamé le mérite et le talent des auteurs que nous venons de citer et tout en remerciant la Société philotechnique du plaisir que nous a procuré la lecture de cet *Annuaire*, nous devons constater que la part faite aux œuvre de pure imagination nous paraît un peu trop large et qu'on regrette de ne pas rencontrer dans ce recueil plus de travaux d'un caractère sérieux, plus d'études sur les questions d'histoire, de philosophie, de législation, etc., comme semblerait le promettre le titre de la Société. Et même dans les comptes rendus faits par le secrétaire perpétuel des nombreux travaux de la Société en dehors des séances publiques, nous ne trouvons en ce genre que le savant ouvrage de M. Wiesener sur *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, dont nous avons pu apprécier la valeur, une traduction de *la Guerre des Gaules* par M. Justin Bellanger, et diverses questions d'économie politique discutées au Congrès de la Sorbonne par M. Camoin de Vence et par M. Roger Milès.

Quant à l'*Annuaire*, il ne renferme qu'une œuvre répondant à notre vœu ; il est vrai qu'elle en est la plus importante et la plus remarquable. Elle est traitée de main de maître. Nous avons cité la *Notice sur M. Jules David* par M. Wiesener, notre éminent confrère. Nul ne pouvait mieux que lui raconter la vie et mettre en relief les mérites et les vertus de celui dont il avait été l'ami. Cette

notice est pour nous du plus haut intérêt, car M. J. David, membre pendant de longues années, puis président de notre Société, en est devenu le bienfaiteur par les libéralités qu'il lui a laissées en mourant. Nous croirions donc manquer à la reconnaissance et à l'hommage que nous devons à sa mémoire si nous ne retracions ici les principaux traits de sa belle existence.

M. Jules David naquit en 1811, en Bosnie, où son père remplissait les fonctions de consul. Ses premières années s'écoulèrent en Orient et son imagination ardente garda toujours l'impression profonde qu'elle ressentit de la civilisation orientale ; en outre, les nobles exemples qu'il recevait de son père, dont la conduite héroïque pendant les graves événements de l'insurrection grecque dut grandement contribuer à augmenter le prestige de la France dans ces contrées, exercèrent sur son caractère la plus heureuse influence.

Après avoir fait ses études au collège Louis-le-Grand, il entra à l'École des langues orientales, pensant embrasser la carrière paternelle. Mais bientôt, entraîné par le mouvement littéraire de l'époque, il abandonna ce projet et se mit à écrire. Il composa de nombreux romans, dont l'un sur un sujet historique Iskender-Bey (Scanderbeg) qu'il traita avec un tel talent et une telle vérité qu'un auteur avait pu croire authentique une lettre que le romancier fait adresser au pape par le héros albanais. Puis, après un voyage en Syrie il écrivit un ouvrage plus sérieux *la Syrie moderne*, pour une grande publication, *l'Univers pittoresque*. Il collaborait aussi à plusieurs journaux ou revues périodiques, entre autres : *le Moniteur Universel*, *le Siècle*, *le Musée des Familles*, *le Dictionnaire de la Conversation*, *l'Investigateur*. Il prit part à la création d'un journal *le Commerce* et fut un des fondateurs de la Société des Gens de Lettres. Dans ses nombreux écrits, son père ne fut pas oublié ; il lui consacra une notice qui fut insérée dans les mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Vers l'âge de trente-cinq ans, il se décida à prendre une carrière et, sous les auspices de M. l'ingénieur de Franqueville, il fut nommé inspecteur des ports du bassin de la Seine. D'abord en résidence à Gien, ensuite à Villeneuve-sur-Yonne et à Nemours, il fut envoyé à Fontainebleau, comme inspecteur des ports de la haute Seine.

Dans ses fonctions administratives, M. David se fit remarquer par ses hautes capacités, son zèle et son activité; en même temps, plein de bonté pour ceux qui se trouvaient sous ses ordres, il en était aimé et vénéré comme un père. Entre temps, il avait pris part, comme secrétaire, aux séances de la commission sanitaire que la réapparition du choléra avait fait réunir à Paris pendant les années 1851 et 1852, ce qui le fit nommer chevalier de la Légion d'honneur.

L'éminent écrivain se retrouve dans les rapports que M. J.David adressait au Ministère, et dont le style à la fois lumineux et chaleureux savait persuader et convaincre. Ces questions techniques qu'il traitait avec la plus grande compétence ont fait l'objet de deux ouvrages qui furent publiés en 1873 et 1874, le premier sous ce titre : *le Bassin de la Seine, régime de ses eaux ; ses inondations ;* le second sous celui-ci : *la Seine et ses affluents, voie, traction, trafic et législation*. Lorsque son service l'eut appelé à Fontainebleau, M. J. David reprit ses travaux littéraires ; il y fonda une Société des Sciences, Lettres et Arts, prit part en 1862 et 1864 au concours ouvert par l'Académie des Jeux floraux, où il fut couronné, la première fois pour un *Tableau historique et critique de la poésie française pendant la première moitié du* XIXe *siècle ;* la seconde fois pour un discours sur *la Critique littéraire au* XIXe *siècle*. A la même époque, il composa un ouvrage sur *Raynouard, sa vie et ses œuvres*.

En 1868, nommé inspecteur principal des ports du bassin de la Seine, il vint se fixer à Charenton.

Bientôt après, il collaborait à une vaste publication qui devait réunir les principaux chefs-d'œuvre de tous les pays et de tous les temps; mais, entravée par les graves événements de 1870, elle n'alla pas au delà du deuxième volume.

M. J. David ressentit personnellement les funestes effets de la guerre ; sa maison fut pillée et les objets d'art qu'elle renfermait enlevés ou détruits.

Adonné plus que jamais à la culture des lettres, il fut nommé maître de Jeux floraux, après une troisième récompense obtenue pour l'*Éloge de Lamartine*.

Il appartenait à plusieurs sociétés savantes. Depuis longtemps, il faisait partie de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de

Caen ; en 1872, il fut admis à la Société philotechnique, et le 26 décembre 1873 entra dans le sein de notre société. Il ne tarda pas à devenir président de l'une, comme de l'autre, après s'y être distingué par de nombreux et remarquables travaux. Nous ne pouvons les énumérer tous; mais nous citerons les suivants :

Étude sur Mme de Staël. — Vie de sainte Geneviève. — Étude sur la littérature espagnole. — Éloquence de la tribune au XIXe *siècle. — Étude sur Michelet. — Sur Commynes. — Sur les deux Arts poétiques de Horace et de Boileau. — Louis IX ou le Sultan juste. — Saladin ou le héros oriental.*

En dehors de ces Sociétés, il publia une *Vie de Jeanne d'Arc*, une *Vie de Henri IV*, et un volume de vers intitulé *l'Orient*. M. de Boisjoslin a rendu compte dans la *Revue* de notre Société de cet ouvrage remarquable, où M. J. David a imité avec le plus grand talent les poésies arabes.

Après nous avoir fait estimer et admirer l'administrateur et l'écrivain, M. Wiesener nous fait aimer l'homme. Il nous montre M. J. David atteint dans ses affections les plus chères, par la perte de sa compagne, se retirant à Neuilly, au milieu d'un riant paysage, et prenant en 1883 sa retraite des fonctions d'inspecteur des ports de la Seine. Nous le voyons, dans sa résidence d'été, à Langrune-sur-Mer, semblable à un des Sages de la Grèce, ou à un de ces écrivains célèbres du XVIIe siècle, entouré d'un petit cénacle d'amis fidèles, savants ou lettrés, parmi lesquels M. Wiesener lui-même, consacrant les dernières années de sa vie au commerce des lettres.

Son cœur était à la hauteur de son intelligence, et son biographe nous apprend que sa bienfaisance et sa générosité n'avaient d'égales que sa discrétion et que jamais main gauche ne fût plus ignorante de ce que faisait la main droite.

Mais l'âge avait exercé ses ravages et, au commencement de 1890, la santé de M. J. David déclinait rapidement. Il s'éteignit le 1er juin de cette même année à l'âge de soixante-dix-neuf ans, à Neuilly, sans avoir pu revoir la plage qu'il aimait tant.

Ne semblerait-il pas que c'est pour lui que le poète a dit :

Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour.

Le résumé que nous venons de faire de ce beau travail ne saurait donner qu'une idée imparfaite des pages éloquentes et émues que M. Wiesener a écrites avec son cœur. Notre Société ne peut que s'associer à ce pieux témoignage et au juste tribut d'éloges dont notre confrère s'est si dignement acquitté envers notre ancien président.

DUMONT.

Académie d'Hippone

Bulletins nos 24 et 25 (1890-1892)

Les *Bulletins* de l'Académie d'Hippone, qui reproduisent les travaux de laborieux collaborateurs répartis sur les divers points des anciennes provinces romaines d'Afrique et de Numidie, nous ont habitués à apprécier les richesses de ce sol fertile en vestiges matériels des dominations qui l'ont traversé, Libyens, Carthaginois, Romains, Arabes : l'histoire est sobre de documents sérieux et précis sur ce pays : les correspondants de l'Académie interrogent les ruines, les monuments votifs ou funéraires, et reconstruisent en matériaux solides cette histoire incomplète ; chemin faisant, ils nous font mieux connaître l'administration de l'Empire romain à diverses époques, l'origine de ses soldats, la constitution de ses provinces; puis, abordant un autre genre d'études, recherchent les éléments des idiomes lybique et phénicien qui n'ont guère laissé de traces que dans ces contrées. Des officiers, des médecins militaires, appelés à remplir les fonctions de leurs grades dans ce pays où l'insouciance de populations peu actives a laissé vivre les monuments du passé, abordent courageusement ces études d'épigraphie, d'archéologie, de linguistique, et deviennent des savants faisant autorité dans ces matières presque neuves pour les érudits.

Les *Bulletins* 24 et 25 (1888-1892) présentent un intérêt tout particulier. Le second est surtout rempli par une étude du capitaine Mélix sur les Libyens le premier par une monographie du Sous et du pays environnant, œuvre du Dr Escart.

Le capitaine Mélix nous a habitués à la savante audace de ses

hypothèses, à la sagacité de ses déductions. Ici, il avait à se poser bien des questions.

Les Libyens, qui portent un nom attribué par les Grecs à la plupart des populations africaines, paraissent bien avoir été une nation différente de toutes les races dont on connaît l'histoire et dont on a constaté l'existence en Afrique : ils ont habité la vallée de la Cheffia, au pied de l'Atlas, sur la frontière de la Tunisie. Les Grecs et les Romains ont donné le nom de Libyens ou de Berbères à tous les habitants de l'Afrique septentrionale, sauf les Carthaginois. En réalité, il y a là une distinction à faire.

On n'a, des Libyens, qu'un certain nombre de monuments funéraires : et c'est dans ces monuments qu'il faut chercher la solution des questions ci-après :

1° Quelle est l'origine des Libyens ?

2° Quand sont-ils venus en Afrique ?

3° Quelle langue parlaient-ils ?

4° Quelle était leur écriture et comment doit-on la lire ?

5° Quelle était leur religion ?

Avant tout, il faut arriver à lire les inscriptions funéraires, seule source d'informations pour cette étude : on en connaît de 300 à 400. Or, les savants qui se sont occupés de cette recherche ont présenté des interprétations très différentes, et l'alphabet libyque est très peu fixé par les travaux du général Faidherbe (qui donne le nom de « numidiques » aux inscriptions qu'il a recueillies), du Dr Judas, du conseiller Letourneux, du Dr Reboux, de M. Halévy. Sauf ce dernier, tous ont disparu, et le général Faidherbe avait même délaissé ces études, qu'il déclarait sans intérêt.

Le capitaine Mélix les a courageusement reprises, et, se servant du vieil hébreu, qu'on a déjà si bien utilisé pour déchiffrer les hiéroglyphes, interrogeant les instructions bilingues qui offrent l'écriture libyque, tantôt à côté du latin, tantôt à côté du phénicien, il a constitué un alphabet qu'il a appliqué à un très grand nombre d'inscriptions ; puis une langue dérivée des diverses langues sémitiques : les résultats qu'il a obtenus, et qu'il offre modestement comme représentant seulement une étape dans le chemin à parcourir, sont assez concordants et assez plausibles pour être consi-

dérés presque comme définitivement acquis à l'histoire. Le Comité du Congrès international des orientaliste de Londres en a jugé ainsi et a décerné un diplôme d'honneur, pour ce travail, à M. le capitaine Mélix.

Le monument de Thugga, découvert par d'Arcos en 1631, dépouillé de l'inscription bilingue encastrée dans ses murs par sir Thomas Reade, consul anglais à Tunis vers 1850, étudié depuis par M. Guérin, par M. Cagnat en 1882, a été l'objet d'un examen approfondi par le capitaine Mélix. A l'aide des dessins pris à diverses époques, il l'a reconstitué tout entier. L'architecture, l'importance même du tombeau, lui font juger qu'il y a là une inspiration égyptienne et qu'il convient de chercher au bord du Nil le lieu d'origine des Libyens. L'inscription enlevée par sir Thomas est punique et libyenne. Mais celle-ci occupant la première place, M. Mélix émet l'opinion déjà émise que le monument est consacré à un Libyen, et que la traduction en a été faite en phénicien pour l'intelligence des habitants phéniciens de Carthage. Les détails du monument lui serviront à établir les hypothèses les plus vraisemblables sur la race et la religion des Libyens. La discussion de l'inscription l'amènera à des hypothèses que l'étude des autres monuments lui permettra de vérifier.

Ainsi l'écriture doit être lue de droite à gauche et, en général, de bas en haut, en ce sens que la première ligne de lettres à droite est lue d'abord dans le sens vertical, de bas en haut ; puis, les suivantes de la même manière : quant au sens à leur donner, il faut partir de ce principe que l'écriture libyque contient encore moins de voyelles que les écritures arabes ou puniques : il y a donc un travail à faire pour séparer les mots, leur adjoindre les voyelles nécessaires d'après le sens que leur attribue la comparaison avec le vieil hébreu et les langues sémitiques en général. En sorte que les Libyens, rapprochés des Berbères par la race, le seraient des Phéniciens par la langue et l'écriture.

Ici, M. Mélix me semble avoir réussi complètement, et l'application à un grand nombre d'inscriptions des principes qu'il a déduits de l'étude du monument de Thugga confirme des conclusions dans ce sens.

Les sculptures du même monument, de l'invocation du nom d'Isis retrouvé sur d'autres tombeaux, M. Mélix conclut que les Libyens venaient d'Égypte et en avaient apporté leur religion.

En résumé, nous trouvons là un travail considérable appuyé d'une érudition de bon aloi, et il y a lieu de féliciter l'Académie d'Hippone de l'avoir provoqué et d'en avoir mis en lumière les précieux résultats.

Déjà, à la fin du bulletin 24, le même savant discutait les hypothèses émises sur une inscription latine trouvée près du tombeau de la Chrétienne, où l'on avait vu jusqu'à lui la consécration d'un monument à un Dieu inconnu par Junius Asclépiades. Le capitaine Mélix démontre, péremptoirement ce me semble, qu'il s'agit d'une invocation à Esculape par Junius, prêtre de ce dieu. Esculape est nommé en grec Asclepias. Asclépiades désignerait un de ses prêtres.

Bulletin n° 24 (1888-1890)

Le vingt-quatrième bulletin est presque entièrement occupé par une étude très approfondie et très complète du Sous et de l'étrange contrée qui l'environne.

Située à la limite de l'Algérie et de la Tunisie entre les lacs dont la ligne aboutit à la Syrte et le haut plateau du Sahara, au sud des Chotts, au nord du plateau, le pays de l'Oued-Sous présente des conditions tout à fait spéciales en histoire, en géographie, en productions. L'étude de cette singulière région a séduit un jeune médecin militaire, M, le Dr Escard, chef, en 1884, de l'ambulance de Debila, l'un des villages du Sous; le docteur a consacré, au travail dont nous rendons compte, l'érudition d'un savant jointe au vif et poétique sentiment des beautés naturelles. Rappelé en France en 1886, il retourna, l'année d'après, dans ce pays de prédilection comme chef de l'ambulance de Tebessa : puis, obligé en 1890, par l'état de sa santé de revenir en France, il y périt, à la fin de cette année, par accident, à l'âge de trente-sept ans. L'étude dont nous nous occupons est faite pour inspirer de très vifs regrets de cette fin prématurée.

La contrée du Sous paraît avoir été, avant l'ère chrétienne, riche et peuplée. Quel cataclysme l'avait changée en désert? on ne peut faire sur ce point que des hypothèses. Le Sous apparaît aujourd'hui comme le delta d'un fleuve souterrain dont la vallée supérieure a disparu entièrement encombrée par les sables. D'après une légende locale, la population ancienne, chassée par des conquérants, aurait enfoncé les fleuves sous terre. On trouve dans El-Adouani quelques traditions très peu précises qui font couler le Nil à travers le Sous entre le siècle d'Abraham et celui de David ; la direction de l'Oued Sous comme celle de l'Agarguar et du Mya, les grandes vallées du désert, est en effet parallèle au Nil, et, comme celle du Nil, leur origine se perd dans le lointain sud. — Vers l'ère chrétienne, l'histoire devient plus claire. On mentionne l'arrivée dans le Sous, habité par des Berbères, de prêtres et de moines chétiens fuyant les persécutions de Hunéric, le fils de Genséric : puis, lors de l'invasion arabe, les conquêtes successives des Adouans et des Troud. La population actuelle, de 21.000 âmes, descend de ces deux tribus : presque entièrement musulmane, elle se partage, presque par moitié, entre l'influence des Tadjini, amis des Français de tout temps, et l'influence suspecte des Rahmania rattachés aux Senoussia. Toutefois, la sécurité est complète et la population paraît satisfaite de l'état actuel : rien n'a troublé le pays depuis qu'il a traité, en décembre 1854, avec le colonel Desvaux tandis que les dominations arabe et turque avaient rencontré des résistances prolongées. L'administration française a d'ailleurs maintenu dans toute la contrée environnante et jusqu'au bir es Çof, à 120 kilomètres sur la route de Rhadamès, une police parfaitement efficace. Le commerce du Sous exporte en toute sécurité vers le nord et l'est ses laines, ses dattes, et importe les grains que son sol tout sablonneux ne peut produire. Une garnison française occupe El Oued après avoir quitté Debila, nœud des routes du nord et de l'est : une très intelligente installation lui permet de supporter la terrible température du pays, exempt d'ailleurs d'humidité malsaine.

Les palmiers dattiers, au nombre de 170.000 environ, sont cultivés dans le Sous dans des conditions particulières : des bassins, qui

peuvent avoir jusqu'à 100 mètres de longueur, sont creusés jusqu'au voisinage des nappes souterraines : sur le sol de ces bassins, les palmiers sont plantés et leurs racines plongent dans l'eau : le pied dans l'eau, la tête dans le feu, suivant la prescription spéciale à leur espèce; ils donnent d'excellents produits. Les autres produits du pays, grenadiers, quelques pêchers et abricotiers, tabac, courges et pastèques, sont dus à l'irrigation sur des surfaces généralement peu étendues : l'eau est puisée dans des puits pendant les six mois de saison sèche : les pluies du printemps et de l'automne — mars et avril — septembre et octobre — développant merveilleusement la fertilité de ces jardins.

Ainsi, le Dr Escard nous fait connaître l'histoire, la religion, l'agriculture et le commerce du pays du Sous : mais ce qui, évidemment, passionne tout spécialement son esprit, c'est la singulière région qui l'environne et la constitue.

Ce qu'on nomme l'Erg oriental est une région montagneuse de 5° 1/2 environ de longueur du sud au nord et 4° de l'est à l'ouest. Ces montagnes, dont l'altitude va jusqu'à 3.000 mètres, s'effritent sous l'action de températures excessives qui varient habituellement de 50° dans les 24 heures : le soleil, dont rien n'arrête les rayons, fait monter jusqu'à plus de 70° la température générale du sol, qui descend, la nuit, entre 10° et 20°. Sous l'influence de ces brusques changements, les sulfates et carbonates de chaux, et la silice, qui constituent l'ossature de ces montagnes, se délitent, se réduisent en poussière dont se charge le terrible vent du Sahara : ces poussières sont portées jusqu'au delà de la Méditerranée : mais chaque obstacle qui brise le vent en arrête une partie : en sorte que soit dans le pays de Sous soit dans la région qui le domine au sud, on trouve un enchevêtrement de hauteurs de deux sortes ; des dunes de sable à surface meuble et, souvent, de grande étendue : et des montagnes décharnées, arides, aux brusques arêtes, aux pentes rapides : çà et là, les pluies de printemps et d'automne font naître une végétation rapide et charmante d'herbes et de fleurs qui attirent les nombreux troupeaux du Sous. Mais on ne trouve, sur la route de Rhadamès, quand, du Sous on se dirige au sud, qu'un puits permanent, le Bir es Çof : quand on continue la route vers cette

étape principale entre le Soudan et la Tripolitaine, il faut non seulement être en nombre et bien armé, mais aussi charger ses chameaux d'eau pour huit ou dix jours et prendre des soins extrêmes pour garantir ses outres du soleil et, surtout, du redoutable simoun. Le sort de l'armée de Cambyse entre l'Égypte et l'oasis de Jupiter Ammon menacerait les voyageurs imprudents qui auraient négligé ces précautions.

Vers le centre de ces montagnes, les eaux se réunissent temporairement dans une sorte de Caspienne qui se dessèche en été, mais s'écoule aussi en nappes, souterraines. Là, les pluies diluviennes des périodes ternaire et quaternaire ont laissé de profonds dépôts (jusqu'à 300 mètres). Ce nom d'une mer intérieure s'applique plus exactement encore aux chotts qui s'étagent au nord de l'Oued : chotts que l'on a considérés comme représentant le lit d'un fleuve débouchant dans la Méditerranée; mais, en réalité, cette sorte de vallée s'élève en allant vers la mer jusqu'à 40 mètres au dessus de son niveau tandis qu'entre Biskra et le Sous, le fond du chott Melghrir descend jusqu'à 31 mètres au-dessous du niveau de la mer. Là aboutissent les eaux de l'Erg, interceptant les routes pendant l'hiver, formant, dans l'intervalle des pluies, de vastes marais à travers lesquels subsistent seulement quelques passages qu'il faut connaître. Un jour, sans doute, à l'imitation de ce qui se fait au Sous, on saura canaliser ces eaux, et, avec les terres draguées pour approfondir leurs lits, établir sur leurs bords des levées qui seront éminemment fertiles : mais ce sont là des travaux de longue haleine qui accompagneront l'établissement de populations développées sous l'heureuse influence de la police enfin établie dans ces contrées, et de travaux hydrauliques à imiter des Romains.

« Un jour, dit le Dr Escard, les touristes iront jusqu'au Sous : ils verront en face le désert de sable, le désert inhospitalier aux tons fauves, le véritable Sahara sans eau, sans végétation, avec sa solitude navrante, avec son aridité absolue et son poignant abandon; mais aussi avec le charme suprême de sa beauté sauvage, avec son mystère attirant, sa poésie pénétrante et son incomparable majesté. »

« On ne peut vraiment dire, dit-il ailleurs, que l'on a vu le désert

qu'après avoir cheminé plusieurs jours dans ses steppes inhabitées : l'esprit s'est pénétré de l'immense mélancolie qui se dégage des plaines sahariennes. »

Le *Bulletin* se termine par une notice de M. Papier, le président de l'Académie, sur un intéressant bas relief romain retrouvé récemment à Philippeville, l'ancienne Rusicada, d'où l'on a exhumé déjà bien des trésors datant de l'empire ; ce bas-relief décorait une des faces d'un sarcophage et représente un cortège de Bacchus et un hommage rendu à ce dieu.

COLONEL FABRE DE NAVACELLE.

Bulletin de l'Institut national génevois (tome XXX, année 1890 et tome XXXI, année 1891) ; **Histoire de la République de l'Equateur** et **La Vierge du Soleil** (légende-poème de l'Equateur), compte rendu par A. LOISEAU.

Bulletin de l'Institut national génevois (tome XXX, année 1890).

Messieurs,

Le *Bulletin*, que l'*Institut génevois* nous a fait parvenir cette année, comme les précédentes, formé le tome XXX de sa collection et contient les travaux de 1889. J'ai presque toujours eu l'honneur de vous rendre compte de cette publication ; et, comme son intérêt ne va pas diminuant, mais, au contraire, semble grandir, je me trouve chaque fois plus embarrassé pour vous en parler dignement, et sans sacrifier des articles d'une réelle importance. La variété vient aujourd'hui accroître ma gêne. Il y a, en effet, un peu de tout dans ce volume, de l'histoire, de la jurisprudence, de la science pure, des biographies, des discours, des voyages et des comptes rendus. Tous ces articles sont signés de noms que les précédents volumes vous ont fait connaître et estimer ; malheureusement, mon incompétence me force à glisser sur quelques-uns, que je sens dignes d'un meilleur juge, par exemple, *la Désertion malicieuse du domicile conjugal, l'Adultère, la Séparation de corps et de biens et le Divorce*, sous l'ancienne législation génevoise, qui semblent s'appuyer sur une

connaissance approfondie du droit, et renferment de piquants détails de mœurs, dans ces temps reculés.

L'exercice des derniers droits féodaux dans l'ancienne République de Genève a bien trait, sans doute, à l'histoire; mais c'est de l'histoire juridique, et je nommerais nombre de nos confrères bien plus aptes que moi à vous entretenir de cette intéressante question. Aussi, je demande votre indulgence. Ce qui se dégage, toutefois, de cette lecture, c'est que à Genève, sous l'ancienne République, c'est-à-dire pas plus loin qu'il y a cent ans, toutes les terres, encore divisées en fiefs, en biens censuels et en domaines allodiaux, étaient soumis, selon leur « mouvance », à peu près aux mêmes charges que dans la féodalité la plus reculée. Les fiefs étaient tenus, outre la dîme, à la charge de la foi et de l'hommage lige envers le seigneur; les biens censuels à celle d'une redevance pécuniaire; et les terres allodiales, ou de « franc-alleu », n'ayant aucun suzerain, provenant probablement de « fiefs ignorés », ne payaient aucun droit. Néanmoins, les possesseur de « franc-alleu » renonçaient fréquemment, moyennant finance, à cette immunité, et demandaient à la seigneurie de les prendre sous sa directe, s'engageant à renoncer au bénéfice du franc-alleu. Joignez à ces prestations la taille, qui se divisait en taille « personnelle », quand la personne était tellement sujette au seigneur que toutes ses possessions étaient acquises au seigneur après sa mort; et la taille « réelle », lorsque les fonds seulement donnaient matière à taille. Il y avait encore les corvées, exigibles de tous les sujets taillables; le droit de focage, ou prélèvement annuel d'une taxe sur chaque foyer au profit du seigneur; de fournage, de moulinage, de cabaretage, dont les noms indiquent assez la nature; le droit de chasse, de pêche, de traversée, le droit de lods ou de mutation, etc... qui montrent l'origine de presque tous nos impôts directs ou indirects, dont les noms seuls ont changé, avec un certain adoucissement dans le mode de perception; mais qui ne sont guère moins onéreux.

Passant maintenant du grave au doux, je dois vous signaler les pages pleine de cœur où M. Jules Vuy retrace les débuts de Marc Monnier, cet enfant de Florence, élevé à Naples, et qui est venu grandir dans le cénacle littéraire de Genève. Après s'être longtemps

exercé à une versification un peu lâche à force de facilité, mais où quelques pièces se recommandent par l'élévation des sentiments, ne fût-ce que celle qu'il adresse au prince de Joinville, exilé en 1848, Marc Monnier « allait devenir un des publicistes les plus actifs de notre temps, écrire dans les genres les plus divers, mettre au jour de nombreux articles, de nombreux volumes, pénétrer à Paris, être le correspondant de grands journaux quotidiens, le collaborateur de plus d'une revue, étonner, en un mot, le public par l'abondance infatigable, sans cesse renouvelée, de ses productions. »

A côté de la jeunesse de Marc Monnier doit naturellement prendre place la monographie de Ferdinand Freiligrath (1810-1878), « qui fait revivre à la fois une individualité intéressante et une période de l'histoire où l'Allemagne a produit une littérature et une poésie d'action », comme dit l'auteur, M. Louis Morel. Freiligrath, le poète de la mer et des déserts, tiré de l'obscurité et encouragé par Schwab et Chamisso, arrive à propos pour se faire un nom dans la poésie militante et occuper un rang honorable dans l'école romantique. C'est en 1838 que paraît son premier recueil. Alors il se tourne vers le génie puissant, modèle de tous les genres, arbitre de la littérature d'alors dans les pays d'outre-Rhin, vers lequel se dirigent tous les regards comme vers un phare protecteur : j'ai nommé le poète de Weimar.

Mais Freiligrath ne put mener longtemps cette existence calme et studieuse, qu'il avait rêvée en épousant Ida Melos, et il est malgré lui entraîné à jouer un rôle politique, la plume à la main. C'est de ce temps que date son grand ouvrage, la *Profession de foi*, qui le jeta décidément dans l'opposition libérale. A *la Profession de foi*, le poète ajouta, en 1846, quelques chants parmi lesquels nous relevons le *Requiescat*, appel au peuple en faveur de l'écrivain et du poète; les *Morts de Leipsig*, sorte de vision de la Saint-Barthélemy, qui ne servirent qu'à le faire s'exiler en Suisse, puis en Angleterre. La pièce la plus compromettante, qui faillit le faire condamner, et, par suite, le rendit le plus populaire, fut *Les morts aux vivants*. Rentré à Cologne, il écrivit *Entre les gerbes*, recueil qui lui valut un décret d'expulsion et un second séjour en Angleterre. Il ne revit sa patrie qu'au temps de la guerre entre la Prusse et l'Autriche, et mourut

huit ans après la guerre franco-allemande, laissant la réputation d'un poète d'une très grande facilité et d'une extrême souplesse. — Imitateur de Byron, de Long-Fellow, de Reboul, de Béranger, de Victor Hugo et d'Alfred de Musset, il nous montre toute la différence du génie latin et du génie germanique : chez l'un, le tour descriptif et oratoire ; chez l'autre, le mystère qui fait rêver, et l'expression des sentiments qui ennoblissent.

Le *Bulletin génevois* contient, enfin, des récits d'une lecture douce et reposante, tels que les contes intitulés *La guérison de Eilia* et *les Transformations de Danny* par M. Blanchard, et qui dénotent chez leur auteur un esprit inventif, souple et élégant. — Même observation pour *l'Odyssée de trois chapeaux*, nouvelle due à la plume humouristique de M. Emile Julliard ; et c'est par la simple indication de ces trois sujets de littérature plus légère que nous terminons l'analyse de ce volume si varié et si bien rempli.

Le tome XXXI du *Bulletin de l'Institut national génevois* contient les travaux de 1890. Pour offrir moins de variété que le précédent, il n'est ni moins remarquable ni moins intéressant ; seulement, il s'adresse à des lecteurs plus sérieux par la nature même des sujets qu'il traite.

C'est d'abord un substantiel discours du président, M. Vogt, sur les rapports de l'agriculture et de l'industrie dans les conditions actuelles de la vie des peuples, et dont la conclusion est toute au profit de l'industrie. Cela tient à la facilité de relations, chaque jour plus fréquentes, des populations entre elles.

Vient ensuite un état de Genève, à la fin du XVIIe siècle, traduction libre et quelque peu abrégée de la *Storia Genevrina* de Gregorio Leti, donnée pour la première fois par M. Ch. Du Bois Melly. On y trouve, entre autres renseignements pleins d'intérêt, une généalogie des principales familles génevoises, la constitution des différents conseils, chargés de l'administration de Genève, l'indication du rôle des syndics, des détails fort curieux sur le cérémonial diplomatique, sur les fonctions du lieutenant-général, des auditeurs et des secrétaires d'État, des conseillers majors et des principaux magistrats de la cité. Suivent des descriptions assez complè-

tes des palais publics pour que l'on en reconnaisse quelques-uns. La garnison, le service militaire à l'intérieur et au dehors ne sont pas non plus oubliés; enfin, quelques renseignements, qui peuvent avoir leur prix, sur les fortunes privées. Cette peinture de Genève à cette époque, véritable causerie « à bâtons rompus » et que le capricieux historien milanais termine, on ne sait pourquoi, par des considérations politico-religieuses sur les suites probables de la révocation de l'édit de Nantes, n'échappe pas à un visible désordre; on y trouve, dit son traducteur lui-même, de la confusion, des redites fatigantes; l'œuvre sans doute est imparfaite, mais elle devait intéresser les Génevois, et l'*Institut* a bien fait de la vulgariser, dans une traduction qui ne manque ni de facilité ni d'élégance.

Ne quittons pas M. Du Bois Melly sans le féliciter aussi d'avoir donné, dans ce volume, un précis et des gloses du code Henri III (Livres VII et VIII), qui nous font connaître ce qui constituait la criminalité à la fin du xvr^e siècle. Comme l'auteur de cette étude, nous regretterons l'absence de pénalités édictées contre des crimes monstrueux, tels que le parricide, l'inceste, la débauche contre nature, tandis que sont définis « crimes » des actes que nous qualifions aujourd'hui de simples « délits », comme abus de la presse, les excès du jeu, le vagabondage, etc... Malgré ces imperfections regrettables, cet ouvrage n'en est pas moins précieux pour la connaissance du droit criminel à l'époque des derniers Valois.

Un archéologue de renom, M. Reber, qui avait déjà fait, dans le journal de Genève du 3 juillet 1889, le récit d'une excursion archéologique dans le val de Bagnes et à Salvan, raconte avec d'intéressants détails, surtout pour des connaisseurs, car ils sont fort techniques, ses promenades dans le Valais, et nous révèle, d'après les monuments qu'il retrouve, l'âge de pierre dans cette pittoresque contrée de la Suisse; il passe en revue les principales localités dont les noms sonnent toujours agréablement aux oreilles des touristes. En effet, en lisant ces lignes, ils trouveront des motifs de plus de revoir ou de se rappeler ces sites enchanteurs, où se sont écoulées des heures bénies de l'existence. Mais ne pourrions-nous pas en dire autant de nos montagneuses provinces du centre et du sud; et notre Basse-Auvergne, notre Velay entre autres, n'offrent-ils pas

souvent de ces blocs erratiques qui pourraient fort bien soutenir la comparaison avec ceux que cite longuement M. Reber, dans sa complaisance toute patriotique?

La question juive, qui passionne actuellement le monde, occupe quelques pages de ce volume, sous la plume d'un Polonais réfugié en Suisse et nommé Milkowski. Cet article n'est certes pas le moins intéressant, car par lui nous savons que c'est en Espagne, en Portugal, en Italie, en France, en Suisse et en Angleterre que les Juifs sont le moins nombreux, tandis que l'ancien royaume de Pologne, partagé entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, en renferme 4.320.000. Mais, si l'Occident n'a pas le nombre, il a la fortune, et c'est contre les gros financiers juifs que les haines se sont surtout déchainées. Là est le nœud de la question juive. En Pologne, où les Juifs ne sont ni riches, ni puissants, il s'occupent de sciences; et c'est par l'étude qu'ils se consolent des vexations dont ils ont été abreuvés par la Russie depuis Nicolas Ier. Faut-il maintenant s'étonner que dans tous les temps et dans tous les pays les Juifs aient formé un corps compact, puissant? Tandis que le polythéisme grec et romain divisait le monde, leur monothéisme les rattachait les uns aux autres; et, dans leur exode et leur diffusion à travers les nations, ils furent comme les intermédiaires, comme une sorte de trait d'union entre l'Orient et l'Occident pour le commerce, pour l'industrie, comme pour la morale, la science et les spéculations de l'esprit.

L'alliance de 1584 entre Berne, Zurich et Genève, dont M. Fazy raconte la longue et laborieuse négociation, est une véritable chronique locale, dont l'intérêt pour la Suisse n'échappe à personne. On a pu s'étonner tout d'abord que Henri III, ce fils de Catherine de Médicis, ait, en 1579, consenti à ce que Genève, un foyer protestant, fût comprise dans le traité qui liait la couronne de France aux deux cantons de Berne et de Soleure; mais le roi avait compris que l'indépendance de Genève n'était pas moins utile à la France qu'aux ligues suisses. C'est un intérêt du même genre qui fait ensuite rechercher par Michel Roset, qui depuis longtemps gouverne Genève, l'alliance avec Berne. Ses démarches jusqu'en 1581 ne furent pas couronnées de succès. Les Bernois se défiaient des Génevois, et la

conspiration de Desplans, qui devait livrer la ville à la maison de Savoie, malgré le supplice du traitre, n'était pas faite pour avancer la conclusion. Alors Roset se tourna du côté de Zurich et de Soleure. Aidé par la France, il trouva le meilleur accueil auprès des cantons, mais l'hostilité des catholiques se dressait contre lui, et l'alliance ne fit aucun progrès jusqu'en 1583. En janvier de cette même année, Zurich se décida enfin à accéder au traité projeté. Quant à la République de Berne, elle résistait toujours, et il ne fallut rien moins qu'une injure faite à l'ambassadeur du duc de Savoie par des gamins bernois pour donner gain de cause à la persévérance de Roset et amener la conclusion définitive du traité (août, 1584.) Suivent dans le volume qui nous occupe, les pièces justificatives. — Une étude biographique sur Henri Meister, qui nous le montre comme le collaborateur de Grimm, termine cette publication. Elle est de nature, on en conviendra, à satisfaire les lecteurs d'un goût sûr, amis de l'histoire de tous les pays , et surtout les Suisses animés d'un ardent patriotisme.

Histoire de l'Équateur par Pierre-Fermin CEVALLOS, et *La Vierge du Soleil*, légende-poème par J.-Léon MERA

Un écrivain consciencieux et fécond, M. Pierre-Fermin Cevallos, membre de l'Académie de l'Équateur et correspondant de l'Académie royale espagnole, a composé et nous a fait parvenir une histoire de sa patrie, la *République de l'Équateur*, histoire fort détaillée puisqu'elle se compose de six volumes. Ce récit très complet de ce qui s'est passé dans ce coin de l'Amérique méridionale, depuis le temps où il a commencé à vivre d'une vie régulière et indépendante, peut avoir son intérêt pour les enfants du pays; mais il est certain que pour nous il en va autrement, et, tout en accordant à l'auteur une large part d'estime pour l'abondance des détails, la clarté de sa narration et la pureté de son style, je me bornerai à vous signaler le commencement du tome VI, consacré à l'administration publique, qu'il résume. Le reste du volume n'est guère qu'un traité géographique des provinces du littoral, du centre et des contrées qui confinent au territoire des Amazones.

Le gouvernement de cette république est électif, exercé par deux chambres avec un pouvoir exécutif confié à un président et un vice-président de la république, élus pour quatre ans directement par les citoyens. A côté, siège un conseil d'État. La justice est rendue par une magistrature, subdivisée en une cour suprême, une cour des comptes et des cours supérieures, établies dans les six principaux centres de la République. Nul n'est esclave à l'Équateur; chaque citoyen y jouit de la plus grande indépendance personnelle. C'est ce qui rend possible le gouvernement libéral et représentatif que nous venons d'indiquer.

La religion est catholique, apostolique et romaine; le pouvoir ecclésiastique remis à l'archevêque de Quito, qui a comme suffragants les évêques des six principales provinces. Les églises sont entretenues par les dîmes qui grèvent l'agriculture.

La population est d'environ un million trois cent mille habitants. L'instruction était d'abord fort négligée, puisqu'en 1867 on ne comptait que quatorze mille écoliers du sexe masculin, et deux mille du sexe féminin; mais depuis, elle va se développant, grâce aux institutions, aux fondations, aux sociétés littéraires et scientifiques.

L'industrie est protégée et entretenue par l'État pour tous les arts nécessaires à la consommation; le commerce laisse naturellement à désirer, faute de capitaux et de voies de communication; cependant, la République entretient des relations avec tous les peuples et son exportation est environ le double de son importation.

L'armée est d'une douzaine de mille hommes, levés proportionnellement à la population. La race est, en général, ce qu'on appelle *métis*.

Comme on le voit, une grande sagesse préside aux institutions politiques, et cette République, comme une honnête fille, vivrait heureuse sans faire beaucoup parler d'elle, si elle ne se trouvait forcément mêlée parfois aux divisions qui ne cessent d'agiter les différents États de l'Amérique du Sud; et si chez elle, comme chez ses congénères, l'ambition de ses présidents ne la mettait parfois à deux doigts de sa perte.

Un autre fils de l'*Équateur*, mais cette fois un poète, nous a

envoyé *La vierge du Soleil*, légende indigène, dont fit il un poème recommandable pour une certaine couleur locale, la facilité de la versification et même le souffle poétique qui anime plusieurs pages.

Les *Vierges du Soleil* ne sont autre chose que des sortes de vestales romaines, astreintes aux mêmes obligations et punies de peines analogues, si elles enfreignent les lois qu'elles ont juré d'observer. On voit le drame : l'une de ces vierges aime un jeune homme, qui lui-même est aimé par une jeune fille ; de là, rivalité, vengeance. Ce qui ne serait qu'une histoire banale en toute autre circonstance, emprunte au caractère sacré de la *Vierge du Soleil* une saveur qui fait, ce me semble, le seul intérêt de cette dramatique intrigue.

C'est la sombre passion espagnole, sur laquelle l'auteur a versé le charme d'une poésie un peu naïve, descriptive trop souvent et pas assez pénétrante.

A. LOISEAU.

Lettres d'un lycéen et d'un étudiant de 1847 à 1854
Par M. Henri Dabot.

Notre nouveau confrère, M. Dabot, qui, pour plusieurs d'entre nous, est, depuis longtemps au Palais, un ami grave et éprouvé, a publié récemment sous le titre de, *Lettres d'un lycéen et d'un étudiant*, la suite des archives de sa famille dont la première partie n'a pas passée inaperçue dans le monde des curieux. Elle y a été, à juste titre, comparée aux anciens « livres de raison », témoignage de la prévoyance et de l'honnête simplicité de nos aïeux.

Ici, ce sont ses propres lettres, adressées de 1847 à 1854, à son père et à sa mère, qui les avaient pieusement gardées, que M. Dabot nous fait lire relatant presque à chaque feuille, des événements que l'histoire a conservés et l'impresssion que ces événements lui causaient : La Révolution de 1848, vue au travers des fenêtres du collège royal de Louis-le-Grand, devenu lycée Descartes, ou rencontrée à certains jours de sortie dans les rues de Paris bouleversées, par-

fois ensanglantées ; le coup d'état de 1851, les origines du second empire et son établissement, appréciés par un élève en droit ; le mouvement des idées religieuses dans le même temps ; l'abbé Combalot, Lacordaire, de Ravignan, Lacordaire surtout, dont la parole fait encore écho dans les récits d'un auditeur ému, et parfois transporté ; des physionomies de salons lettrés et de personnages que notre génération regrette de n'avoir connu qu'à leur déclin : voilà de quoi raviver, contrôler et redresser au besoin les plus intéressants de nos souvenirs.

Mais ce n'est pas tout ; les lettres du cher fils vont éveiller chez les bons parents, dans leur paisible ville de Péronne, des émotions diverses dont le reflet colore toute la correspondance. Et le lecteur entre bien vite dans ce commerce d'idées si sensées, si honnêtes et parfois si intimes et si tendres, où chacun de nous retrouve quelque chose de sa propre jeunesse et du souvenir des braves gens qu'il a aimés, dont il semble que la race survive à peine aujourd'hui.

Je croirai presque commettre une indiscrétion en faisant des emprunts à ces pages qui n'ont été imprimées que pour quelques amis, et dans lesquelles M. Dabot reste simplement intime et dans l'intimité des siens.

Mais qu'il me permette de citer quelques lignes prises ça et là et qui ne le mettent pas lui-même sur la sellette.

Ainsi je puis trouver quelque finesse à cet élève de rhétorique qui, le 8 octobre 1847, écrit :

« Si tu savais, cher papa, combien l'assassinat de Mme de Praslin a fait de tort au gouvernement : on dirait vraîment que c'est Louis-Philippe qui a tué sa femme ! »

Il savait, du reste, de qui, dans sa famille tenir de l'originalité s'il avait subi l'influence de la tante Duremer.

4 juillet 1848.

« Chers parents, hier ma tante Virginie m'a fait demander au parloir et m'a raconté des choses intéressantes que je vous trans-

mets. Croyez-vous qu'elle est venue me voir à la récréation de 4 heures et demie, le vendredi 23 juin ? Elle avait heureusement choisi son jour, comme vous le voyez. En chemin elle avait rencontré deux journalistes de sa connaissance dont l'un se disait très bon républicain, quoique républicain du lendemain et dont l'autre se vantait fort d'être républicain de la veille. Elle leur dit en riant : « républicain de la veille, républicain du lendemain, si on vous passait à l'alambic, on ne trouverait peut-être pas en vous un centième de patriote. » Ils riaient à leur tour, mais du bout des dents, quand ils entendirent, du côté du quartier Latin, dans le lointain, des décharges de fusil. On se quitta pour rentrer au plus vite chacun chez soi. Ma tante traversa au galop un pont qui était encore libre et se jeta dans la rue Saint-Martin afin de regagner sa rue des Francs-Bourgeois. Il y avait déjà des barricades au milieu desquelles on avait ménagé un tout petit passage. Un homme superbe, les bras nus, un poignard du côté droit, un pistolet du côté gauche, voulut l'empêcher de passer ; elle se croisa les bras et le regarda d'un air bien assuré. L'homme dit : « en voilà une de parisienne qui n'a pas peur » et il la laissa passer en souriant. De péripéties en péripéties, de barricades en baricades, elle est arrivée chez elle à dix heures du soir, rue des Francs-Bourgeois, dans sa belle maison où on avait établi une ambulance. En même temps deux insurgés entraient. Ils apportaient un des leurs dangereusement blessé ; l'un d'eux lui dit : « Madame, me reconnaîtriez-vous ? Elle leva la main vers le ciel en disant : « il y a quelqu'un là-haut qui me le défendrait. » L'insurgé fut touché de cette réponse et ma tante profita de l'émotion qu'il éprouvait pour tâcher de le décider à retourner près de sa femme et de ses enfants ; il lui répondit avec un très gros soupir : « cela est impossible, j'ai été payé et largement. » Derrière la maison se trouve un marché précédé d'une petite place. Ma tante prétend que des fenêtres de son appartement elle y a remarqué des messieurs fort bien mis qui distribuaient de l'argent aux combattants... »

Le voici maintenant en passe d'appliquer les conseils de prudence et de réserve de langage que son père lui a maintes fois donnés.

« *Mardi*, 2 *décembre* 1851.

« Chers Parents,

« Vous savez sans doute déjà ce qui est survenu à Paris ou peut-être l'apprendrez-vous en même temps que ma lettre vous arrivera. Louis-Napoléon vient de dissoudre l'Assemblée! Ce matin nous étions au cours de droit administratif. Le professeur M. Vuatrin nous parlait de la Constitution de 1848 et nous expliquait les cas où le pouvoir législatif pouvait se trouver en lutte avec le président; tout à coup une voix cria : « l'Assemblée est dissoute; venez voir les affiches ». Aussitôt tout le monde se précipita hors de la salle malgré les objurgations du professeur; on s'écrasait, on se poussait; chacun voulait lire le premier les proclamations du président fraîchement collées aux murs de la place du Panthéon. Sur cette place, ce n'étaient de tous côtés que baïonnettes. Le changement à vue s'était fait dans l'espace de vingt minutes. Nous nous en allâmes; nous étions arrivés, au nombre de dix environ, près du Luxembourg quand un officier se détacha d'un groupe de soldats et vint entamer la conversation avec moi en me disant que moi et mes camarades devions nous tenir tranquilles. Les jeunes gens se trouvant avec moi pensaient que je le connaissais; mais je ne l'avais jamais vu de la vie. Il nous demanda si nous avions abandonné nos professeurs. Je lui répondis que nous avions dissous notre cours, puisque c'était le jour des dissolutions; que nous allions déjeuner paisiblement et nous occuper de notre constitution. Se contentant de ma réponse ambigue qui, somme toute, ne lui disait pas grand'-chose, il retourna dans son groupe. Je ne sais pas pourquoi il s'adressa plutôt à moi qu'aux autres étudiants; peut-être lui ai-je paru le plus animé de la bande. Mais vous voyez, chers parents, que j'ai eu la langue discrète.

« C'est incroyable ce qu'il y a de troupes dans les rues. Les ouvriers qui lisent les proclamations de Bonaparte n'ont pas l'air trop mécontent; beaucoup disent : « faut mieux que la solution ait lieu « tout de suite, nous aurons sans doute du pain pour l'hiver ». Je

ne sais que dire et penser. Je n'ai pas le temps de vous en écrire davantage.

« Tout à vous ».

Peu de mois après, il note avec exactitude, et non sans humour, le mouvement de l'opinion publique!

« 11 *Mai* 1852.

« Hier j'ai assisté à la distribution des aigles ou plutôt à la distribution des drapeaux ornés d'aigles. Le Président était sur une grande estrade au Champ de Mars. L'Empire n'est pas encore fait; mais tout le monde prétend qu'il va se faire. On dit *généralement* que ce n'est pas bien de vouloir tordre le cou à la République; certaines gens disent même que ce serait un crime infâme; d'autres leur répondent : « votre république ne donne aucune sécurité au « commerce; chacun tire le diable par la queue; le Président ferait « bien de nous en débarrasser. »

« Je crains bien que le Président n'accueille ce vœu avec trop de complaisance, quand ce ne serait que pour ne plus avoir à prononcer le mot de république; il ne peut dire que *répiplique*, ayant été élevé en Suisse dans une contrée de langue allemande. »

N'y a-t-il pas un véritable charme de bonhomie dans le récit suivant d'une soirée passée à l'Opéra-Comique :

« *Mars* 1852.

« Chers parents,

« Vous me recommandez dans votre dernière lettre de ne pas aller voir de pièces immorales; n'ayez aucune crainte; je ne vais guère qu'à l'Opéra-Comique, étant de plus en plus passionné pour la musique; cette passion peu dangereuse me vient de Louis-le-Grand.

« C'est surtout les vieux opéras que je me paie à ce théâtre. Si tu savais, cher père, comme je suis ravi quand je reconnais les airs

que tu fredonnes; aussi je ne manque pas une seule reprise (petite rétribution s. t. p.).

« Le *Déserteur*, *Joconde*, *Marie* m'enchantent tour à tour; une des soirées les plus charmantes que j'ai passée est celle où j'ai entendu *Nina* ou *la folle par amour*. Le compère de maman, M. de Baillencourt, m'a payé ce spectacle. Il était heureux de voir sa vieille Nina et Gerfeuil, l'amoureux, avec sa belle culotte, couleur beurre frais. Chaque air ravissait M. de Baillencourt qui, de joie, me pinçait le bras en me disant : « tu vas voir, tu vas voir, ça va être encore bien « plus beau ». Enfin Nina entonna lugubrement son grand air :

Quand le bien-aimé reviendra... etc.

air qui jadis, m'as-tu dit, faisait pleurer l'éléphant du Jardin des plantes; le délire musical de mon compagnon ne connut plus de bornes; son enthousiasme était du reste partagé par une foule de vieux spectateurs, nés sous le règne de Louis XVI et même de Louis XV, qui se pâmaient véritablement; je me pâmais aussi, d'abord parce que ça me faisait plaisir, et surtout parce que ça faisait beaucoup de plaisir à M. de Baillencourt; pensez donc, chers parents, il m'avait à dîner payé une côtelette Soubise à la *Maison dorée*, en compagnie de votre ami M. Vagnair. Mon estomac lui devait certes un peu de reconnaissance.....

« A vous ».

Les parents et les connaissances du pays natal n'étaient, pas d'ailleurs, les seules personnes que fréquentât à Paris l'aspirant au doctorat en droit.

Il voyait un monde d'élite.

« 4 *Janvier* 1854.

...« Cette conférence est présidée par M. Lequeux, architecte, beau-frère d'un autre architecte nommé Baltard (qui depuis a édifié les Halles centrales et élevé le magnifique dôme de Saint-Augustin).

« M. Lequeux a attiré beaucoup d'artistes. Nous avons comme

peintres mon ami Michel, de Péronne, M. Lafond, etc., et comme sculpteurs M. Cabuchet (l'auteur de l'admirable statue de Saint-Vincent-de-Paul qui se trouve à Saint-Sulpice) et M. Bonassieux qui a fait la Jeanne Hachette du jardin du Luxembourg. Il n'y a pas seulement des artistes, il y a encore des personnes de grande science, notamment M. le baron Cauchy, le plus fort de l'Institut en mathématiques, et M. Tulasne un de nos premiers botanistes, membre de l'Institut comme le baron Cauchy.

« M. Lequeux m'a fait l'honneur de m'inviter à ses soirées hebdomadaires. J'y ai rencontré le sculpteur Gatteaux, de l'Académie des beaux-arts, les deux peintres Hippolyte et Paul Flandrin, ainsi que leur neveu, mon camarade de collège, Desgoffes, un fort en thème et vers latins qui a planté là son latin et son école normale pour se mettre à la peinture ; il y réussit parfaitement ».

C'est assez de citations, si je ne veux pas me manquer de parole. Je vous renvoie au petit volume, on le lit avec une véritable satisfaction et l'on souhaite que la jeune génération sache prendre exemple sur l'auteur, ne fût-ce que pour la déférence affectueuse et la confiance à l'égard des parents. Le reste lui serait donné par surcroît.

FÉLIX TOURNIER.

CONFÉRENCE DU 8 MARS 1893[1]

Mesdames, Messieurs,

Je suis confus d'interrompre un charmant concert qui vous a permis d'apprécier la valeur de compositeurs distingués et vous a fait justement applaudir un orchestre et des chanteurs excellents. Je vous demande pardon de faire succéder à tant d'harmonie les accents d'une prose qui n'a certes pas la prétention d'être aussi mélodieuse. Mais j'ai cédé à l'invitation de la Société des Études Historiques qui a voulu donner publiquement à l'une de nos plus belles institutions une réelle marque de sympathie. Notre société a d'ailleurs l'intention d'étudier ainsi les autres établissements d'utilité publiques si nombreux à Paris et si considérables par leur rôle social. Je vous promets de ne point dépasser les quarante-cinq minutes qui m'ont été libéralement octroyées. Ce n'est pas, à vrai dire, une conférence que je vais vous faire, mais une simple causerie. S'il m'avait fallu entrer dans de savants développements, j'aurais récusé une tâche trop lourde pour mes épaules. J'aurais prié l'éminent directeur de cette institution, M. Émile Martin, de venir à ma place parler avec la compétence qui a fait de lui, au congrès de 1889, le modèle des présidents... Je vais vous faire immédiatement un aveu. Bien des fois, comme vous, j'étais passé devant ce bel établissement où nous sommes réunis ce soir et je m'étais borné à admirer, à travers les grilles, le groupe si artistique dû au ciseau de Latronchère, qui orne la cour d'entrée. Vous le connaissez tous. Vous avez con-

(1) Cette conférence a été faite à l'Institution des Jeunes Aveugles, dans les conditions indiquées au procès verbal de la séance publique du 8 mars 1893, voir *Revue*, n° 1, 2e partie, procès-verbaux, p. 14.

templé avec une secrète émotion cet homme dévoué qui, la main posée sur la tête d'un petit aveugle, regarde avec une douce sollicitude ses yeux privés de lumière et semble dire : « Ces rayons que tu n'as pas connus ou que tu as perdus, je te les rendrai... » Puis, après avoir éprouvé un sentiment d'admiration pour ce grand philanthrope qui s'appelle Valentin Haüy, vous avez, comme moi peut-être, continué votre chemin. Mais un beau jour, la présence d'un ami, — c'est votre aimable censeur, M. Arthur Coquard, à qui l'on doit l'organisation de ce beau concert et qui lui-même compositeur de grand mérite, dirige avec tant de science vos études musicales — la présence de cet ami m'attira dans votre maison. Je la visitai de fond en comble, je vous vis tous à l'œuvre et comme je sortais émerveillé de ce que j'avais vu, votre censeur, à qui je ne savais comment exprimer ma gratitude, me dit, (en accord secret avec la Société des Études Historiques) : « Eh bien! vous nous ferez une conférence. — Sur quoi? — Sur les aveugles. » Et alors avec une audace qui caractérise une jeunesse... un peu mûre, j'acceptai.

Je me mis au travail comme un ignorant qui a hâte de s'instruire. Je lus, ou plutôt je dévorai les notes de Haüy, les écrits de Dufau, de Guadet, de Galliod, de Skrébitzki, de Pignier, de M. Léon Legrand, de votre ami si dévoué, l'honorable M. Maurice de la Sizeranne, les poésies d'Avisse, de Gabriel Caffet et de M. Guilbeau, puis des brochures, des revues, des journaux, etc... Aussi me voilà devenu pareil à un savant d'outre-Rhin et vais-je vous accabler de mon érudition!... Non, rassurez-vous! Dans cette causerie rapide, je n'étudierai simplement avec vous que deux choses : la condition des aveugles. Autrefois = aujourd'hui.

La société antique était indifférente ou hostile à l'aveugle. A Sparte, on abandonnait les enfants aveugles ou on les jetait comme les êtres difformes dans un gouffre qui s'appelait le *Barathron*. La République athénienne ne voulait, dans son élégante sollicitude, que des enfants physiquement bien faits. Ces anciens qui nous ont laissé de belles dissertations sur la misère et sur les misérables, qui les appelaient « chose sacrée » ne s'occupaient guère de remédier à leurs maux. Vous chercheriez vainement dans leurs livres la trace

d'institutions propres à secourir les aveugles ou d'autres infortunés. Quand les poètes nous présentent un aveugle, c'est pour lui faire dire des choses désagréables qui ameutent aussitôt les hommes contre lui. Chez les Romains, l'aveugle était réduit au rôle de souffre-douleur, ou comme chez les Grecs, sacrifié dès sa naissance. Virgile, en de beaux vers, pleure une vie triste traînée sans lumière... et c'est tout. Cicéron s'étonne de voir son maître Diodote tracer habilement des figures de géométrie et les expliquer. Mais son éloquence s'arrête à la surprise. Le monde romain n'accorde rien à l'aveugle, rien que :

Les ténèbres, l'exil, l'indigence et la faim !

Avec le christianisme, c'est-à-dire avec la religion de l'humanité par excellence, l'aveugle est secouru comme les autres malheureux. Le Christ, qui a si souvent placé sa main bienfaisante sur le front de l'aveugle et rendu la vie à ses yeux morts, a enseigné à ses disciples la vraie fraternité. Il leur a désigné cet être qui dépend de tout le monde, et dont personne ne dépend, « ce véritable prisonnier dans l'univers » et il leur a prescrit de venir en aide à son infortune. C'est un de vos meilleurs maîtres, mes chers enfants, M. Dufau, qui a fait cette observation si juste : « La religion chrétienne a pour ainsi dire, rendu l'être à l'aveugle-né... »

Pendant les premiers siècles, les aveugles étaient assistés à domicile par les diacres et par les fidèles. Saint Jérôme invitait ses disciples à se faire le bras des faibles et l'œil des aveugles. Au IVe siècle, saint Basile fondait un hôpital d'aveugles à Césarée. Au Ve siècle, saint Linné fondait un refuge à Syr. En l'an 630, un autre saint créait à Jérusalem un hospice d'aveugles. Saint Bertrand, évêque du Mans, faisait, vers la même époque, une fondation en leur faveur. D'autres hôpitaux étaient établis au VIIIe siècle à Cherbourg, à Bayeux, à Caen où servaient les gens du pays et les religieux. En l'an 805, Charlemagne édictait dans un capitulaire les peines les plus dures contre ceux qui auraient maltraité les aveugles, se souvenant sans doute du passage du Lévitique : « Sur le chemin de l'aveugle tu ne placeras pas une pierre. »

Au XIIIe siècle, d'autres hôpitaux étaient fondés à Rouen, à Châ-

lons, à Angers, à Meaux et près d'Orléans. Une corporation se forma à Paris rue Saint-Honoré et reçut ses statuts de la main de saint Louis. Ce fut l'origine du célèbre établissement connu sous le nom des Quinze-Vingts. J'observe qu'auparavant il s'était établi à Chartres une communauté d'aveugles appelée les Six-Vingts. Le confesseur de la reine Marguerite, — j'emprunte ces détails au beau livre de M. Léon Legrand — rapporte que saint Louis acheta une pièce de terre sur le territoire de Saint-Germain-l'Auxerrois, où il fit construire une grande maison pour que les aveugles y demeurassent perpétuellement, au nombre de 300. Il sortait chaque année de la bourse du roi une somme spéciale pour « potages et autres ». Ce n'était pas un hôpital, mais une confrérie où les aveugles de Paris s'abritaient contre l'isolement et l'abandon. Ils mettaient leurs modiques ressources en commun sous la direction d'un proviseur nommé par le roi, avec l'assistance de huit jurés élus par la communauté. L'hôtel des Quinze-Vingts devint rapidement prospère. Les offices de sa chapelle étaient fort suivis. Les dames de la cour et les gentilshommes y allaient chaque dimanche. « Le pauvre même dans ce lieu de magnificence, dit un chroniqueur, ne demandait l'aumône qu'en termes choisis. » Les Quinze-Vingts qui, dans la rue, sollicitaient la charité pour leurs frères, portaient une boîte au cou. L'un d'eux demanda à un poète joyeux une pièce de vers attendrissants, et voici le sixain qu'il en reçut :

Chrétiens, au nom du Tout-Puissant,
Faites-moi l'aumône en passant !
Le malheureux qui la demande
Ne verra point qui la fera.
Mais Dieu qui voit tout, le verra.
Je le prierai qu'il vous le rende !...

Ce poète était Piron... qui lui-même devint aveugle sur la fin de sa vie.

Mais cette fondation n'était pas suffisante pour les aveugles dont le nombre était considérable à Paris. Beaucoup d'entre eux mendiaient pour leur compte et cherchaient à exciter la curiosité par

des spectacles bizarres. Le moyen-âge n'était pas tendre pour les aveugles. Il les représentait dans ses tableaux comme des gaillards qui aimaient à boire le bon vin. Dans le *Mystère de Saint-Louis*, je trouve un aveugle qui nous fait cet aveu ;

.....en la taverne
J'y vais bien souvent sans lanterne !

Gringoire aurait pu ajouter que les tavernes étaient fréquentées encore plus par des poètes qui y voyaient clair... D'autres fois, on livrait quelques aveugles en spectacle public. On les armait d'un bâton à la poursuite d'un porc, et c'était force risées de les voir frapper les uns sur les autres au lieu d'atteindre l'animal... C'est l'histoire de ces jeux de village où l'on fait courir des gamins, les yeux bandés, une gaule à la main, à la poursuite d'une oie en détresse...

Les prières de ces pauvres aveugles étaient les mêmes que celles qu'on entend à la porte de nos églises. Écoutez le poète Colletet :

L'un dit : Messieurs, n'oubliez pas
Un pauvre homme qui ne voit pas.
Et l'autre, — afin qu'on s'en souvienne —
Dit l'oraison et dit l'antienne
De la sainte et du patron
Auquel on a dévotion.

Ils avaient alors des bassins de cuivre sur lesquels ils frappaient avec un denier. Le même poète s'en plaint fort. Il demeurait au coin

D'une rue assez grande et belle
Où deux aveugles sur leur selle
Le rendaient si fort estourdy,
Du matin jusques à midy,
De leurs oraisons répétées
Et de leurs aumônes comptées,
Qu'il ne pouvait sommeiller
Ni dans l'étude travailler...

Au XIVe siècle, je trouve un hôpital d'aveugles installé à Orléans par saint Mathurin, un autre à Angers par l'évêque de Dol... Je découvre un détail assez piquant dans un mystère du temps, le *Miracle de saint Martin*. Un aveugle dit à un boiteux : « Si le saint allait nous guérir, que deviendrions-nous ?... » Le boiteux engage alors son compagnon à se retirer avec lui, mais la châsse du saint passe et voilà nos infirmes guéris. Le boiteux est furieux, mais l'aveugle est enchanté. Il se réjouit de voir la Bourgogne, la Savoie et la France... Je rencontre encore un détail curieux dans mes notes. Il paraît qu'une année les brouillards furent si fréquents et si intenses que les Parisiens, à une époque où l'on ignorait le gaz et l'électricité, durent s'adresser aux Quinze-Vingts. Ils les louaient à l'heure et s'accrochaient à leur robe pour rentrer chez eux. En résumé, et à part quelques exceptions, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la condition de beaucoup d'aveugles était peu enviable. Vagabonds, bateleurs, mendiants, objets de pitié ou de dédain, ils étaient livrés au hasard par une société sceptique qui avait laissé périr presque toutes les antiques fondations. La science surtout avait délaissé les aveugles. Elle croyait n'avoir rien à faire pour eux.

J'arrive maintenant à un écrit aussi supérieur que parodoxal, sur lequel je m'arrêterai un instant. Le philosophe Diderot est le premier écrivain qui se soit occupé des aveugles, et voici à quelle occasion.

Le savant Réaumur avait chez lui un aveugle-né. On lui fit l'opération de la cataracte. Le premier appareil devait être levé devant des médecins et des littérateurs. Diderot y fut, désireux d'étudier les premiers effets de la lumière sur un être auquel elle était inconnue. Mais les discours de l'aveugle firent connaître qu'il avait déjà vu. La première expérience s'était faite devant Mme de Saint-Maur, une amie de Réaumur. Diderot mécontent alla dire partout que Réaumur avait mieux aimé avoir pour témoins « deux beaux yeux sans conséquence que des yeux dignes de le juger ». Le propos irrita Mme de Saint-Maur qui, se croyant offensée dans ses yeux et dans ses connaissances médicales, fit, avec l'aide de M. d'Argenson dont elle était également l'amie, enfermer Diderot à Vincennes.

Les amis du philosophe répandirent le bruit qu'il souffrait persécu-

tion pour ses écrits. La vérité est qu'il payait là une raillerie dirigée contre une jolie femme.....

Pour se distraire et peut-être pour se venger, Diderot écrivit pendant sa détention la célèbre lettre *des Aveugles à l'usage de ceux qui voient* (1749). Il l'adressa à une aimable personne, Mme de Puisieux. Il lui en racontait l'origine et il insistait sur *les beaux yeux sans conséquence*... Voulant toutefois savoir ce que pensaient les aveugles de leur sort, il avait interrogé un sieur Lenôtre, aveugle-né de la petite ville de Puisieux en Gâtinais. C'était un homme de bon sens, chimiste, botaniste, et un peu philosophe.

Diderot constata tout de suite qu'il avait beaucoup d'ordre. « Son premier soin, dit-il, est de mettre en place la nuit tout ce qu'on a déplacé pendant le jour, et quand sa femme se réveille, elle trouve la maison rangée. » Que de femmes souhaiteraient ce mari !... Diderot remarque encore qu'il jugeait fort bien des symétries par le tact, qu'il ne prononçait mal à propos aucun terme. Il avait une mémoire surprenante; il observait dans la voix une infinité de nuances délicates. L'aveugle, voyant sa surprise, lui dit : « J'aurais été tenté de prendre les clairvoyants pour des intelligences supérieures, si je n'avais éprouvé cent fois combien ils nous cédaient à d'autres égards ! ». Sur cette demande s'il serait content d'avoir des yeux : « J'aimerais autant, dit-il, avoir de longs bras. Il me semble que mes mains m'instruiraient mieux de ce qui se passe dans la lune que vos télescopes, et puis les yeux cessent plutôt de voir que les mains de toucher. » Cet aveugle intelligent jugeait la proximité du feu au degré de la chaleur, la plénitude des vases au bruit des liqueurs qui y tombaient, le voisinage des corps à l'action de l'air sur son visage. Ses bras étaient de justes balances et ses doigts des compas expérimentés... Je dois dire, pour compléter son éloge, qu'il aimait beaucoup sa femme. Mais Diderot ajoute avec esprit : « Il n'y avait pas à craindre qu'il prît sa femme pour une autre, à moins qu'il ne gagnât au change !... » Rassurez-vous, mesdames, il fut bon mari et « il garda, nous dit le philosophe, les yeux qu'il avait choisis. »

Comme Diderot s'étonnait encore de son adresse et de ses aptitudes : « Je m'aperçois bien, monsieur, fit-il, que vous n'êtes pas

aveugle. Vous êtes surpris de ce que je fais. Pourquoi ne vous étonnez-vous pas aussi de ce que je parle? » Vous ririez de nous également, mes chers amis, si nous étions surpris de vous voir aussi bons musiciens.

Ici cessent les observations exactes de Diderot. Quoiqu'il ait souvent mis la main sur ses yeux pour mieux réfléchir, (c'est lui qui le dit), il va déraisonner quelque peu.

En effet, il arrive à conclure, entre autres, que l'aveugle est inhumain, parce qu'il ne s'inquiète point d'un homme dont il ne voit pas couler le sang. Il affirme que toutes nos vertus dépendent du degré auquel les choses extérieures nous affectent, plaçant la source unique de nos sentiments dans nos sensations. Il trouve que la morale des aveugles n'est pas celle des clairvoyants et il explique, par exemple, leur probité, par la crainte qu'ils ont d'être découverts... N'attendez pas de moi, mes chers amis, que je le réfute. Votre intelligence, si éveillée, en a déjà fait justice... Diderot place la conscience au bout des doigts. Cela est d'une prestidigitation peu philosophique. Nous autres, voyants ou aveugles, nous la plaçons où elle doit être — dans notre âme — et nous savons bien que c'est elle qui nous inspire les sentiments de justice, de bonté, de respect et de foi. C'est elle qui nous révèle un Maître et ce sentiment est inné en nous... Mais, pour vous faire juger de la bonne foi du philosophe, voici ce qu'il inventa au sujet de l'aveugle Saunderson, le célèbre mathématicien qui fit la gloire de l'Angleterre au XVIIe siècle. Il prétendit que Saunderson était un athée et il lui prêta des propos qui indignèrent les Anglais, et que Forney, entre autres, réfuta, Diderot ajouta plus tard un appendice à sa lettre sur *les Aveugles* et ne souffla mot de la réfutation. Je crois qu'ici la probité du clairvoyant était inférieure de beaucoup à celle d'un aveugle...

Mais, puisque j'ai été amené à parler de Saunderson, je veux vous citer de lui un mot spirituel. Une dame avait assisté à son cours. Comme elle sortait enchantée de ce qu'elle avait entendu, le célèbre professeur dit à un voisin : « Cette dame a de bien belles dents ! — Comment le savez-vous ? — Parce qu'elle a beaucoup ri... »

En somme, je ne veux retenir de la lettre de Diderot qu'une chose, c'est que la France, tout en se montrant charitable en de nom-

breux endroits, avait mis des siècles à comprendre que l'aveugle pouvait avoir autant d'intelligence et de capacité que le clairvoyant, à deviner enfin que la privation de la vue était compensée, chez lui, par l'extrême développement de l'ouïe et du toucher.

Alors, Mesdames et Messieurs, apparut un homme de génie, un homme dont le nom est devenu immortel, Valentin Haüy, que l'art a fait revivre dans cette salle et qui semble ici comme un père au milieu de ses enfants. Des hommages incessants accueillent sa mémoire, et dernièrement, le Conseil municipal — qui ne nous habitue pas toujours à des largesses aussi méritées — donnait son nom à une rue voisine. Je ne vous raconterai pas son histoire. Vous l'avez entendue bien des fois, et, je risquerais de mal reproduire ce qui vous a été si bien raconté.

Mais je dirai que ce fils d'un pauvre tisserand, frère du célèbre abbé Haüy, le créateur aussi grand que modeste de la cristallographie, fut captivé de bonne heure par les nobles idées d'une juste philanthropie. Disciple de cet admirable abbé de l'Épée, qui mettait l'ouïe des sourds-muets dans leur vue, il allait mettre la vue des aveugles dans leur ouïe et leur toucher. Il s'émut bientôt de la condition des aveugles et le spectacle de quelques-uns d'entre eux, exposés, dans une foire, par un sieur Valindin, comme des musiciens grotesques, avec des oreilles d'âne, le révolta.

« Oui, se dit-il alors saisi d'un noble enthousiasme, je substituerai la vérité à cette fable ridicule, je ferai lire les aveugles; je placerai dans leurs mains des volumes imprimées par eux-mêmes. Ils traceront des caractères et reliront leur propre écriture. Enfin, je leur ferai exécuter des concerts harmonieux... Et toi, homme atroce, qui que tu sois, ces oreilles d'âne dont tu voulus dégrader la tête de l'infortune, je les attacherai à la tienne. »

En faisant cette exhibition, Valindin n'avait eu, sans doute, que le but mercantile d'augmenter ses recettes par l'attrait d'une badauderie inédite; il contribua inconsciemment à susciter aux aveugles un régénérateur. « Quand Haüy sortit de la baraque, sa voie était trouvée », nous dit M. de la Sizeranne. Pendant treize ans, il chercha une méthode sûre, infaillible. Il y parvint. En 1784,

il prit, sous le porche de Saint-Germain-des-Prés, un jeune aveugle, très intelligent, François Lesueur, et lui apprit à lire en lui promenant les doigts sur des caractères mobiles en relief, groupés tour à tour en mots et en phrases. Les efforts combinés et patients du maître et de l'élève arrivèrent au meilleur résultat. Ils découvrirent peu à peu l'impression en relief. C'en était fait. C'était pour les aveugles une révolution pareille à celle que Gutenberg avait opérée pour nous. Dès lors, les aveugles étaient sauvés. Et, si Milton avait vécu, il n'aurait pas fait dire à *Samson agonisant*, dans lequel il s'est représenté : « Puisque la lumière est si nécessaire à la vie et presque la vie même, puisque la lumière est dans l'âme qui est elle-même dans toutes les parties du corps, pourquoi la vue a-t-elle été confinée dans un globe aussi délicat que l'œil, si apparent et si facile à s'éteindre? Pourquoi n'est-elle pas, comme le toucher, répandue dans toutes les parties du corps?... » Les gémissements de Samson et de Milton ont été entendus. Désormais, les aveugles voient avec leurs mains.

Valentin Haüy instruisit bientôt de nombreux aveugles et leur apprit la lecture, l'écriture, la musique vocale et instrumentale. Il parvint à sauver son œuvre pendant la Révolution, et, plus heureux que Lavoisier ou qu'André Chénier, il put s'échapper à une mort injuste, au grand avantage de la patrie. Sous le Directoire, l'existence de l'Institut des Jeunes Aveugles qui venait d'être reconnu comme établissement national, fut précaire. Le pain quotidien était le plus dur des problèmes à résoudre et l'Institut n'avait pas, comme aujourd'hui, une subvention annuelle de 200.000 francs. Un des élèves d'Haüy, le poète Avisse, adressa alors cette jolie requête en vers au ministre de l'intérieur, le 9 thermidor an IV, pour obtenir un peu de numéraire.

L'hiver dernier, tu nous fis faire
A souper chez toi, grande chère.
L'illustre Jourdan, ce jour-là,
Que ta main, de lauriers civiques,
Prix de ses vertus héroïques,
Au nom du peuple couronna,
Nous y vit imprimer et lire,

Compter, écrire et cetera,
Et content, je crois, s'en alla.
A ce souper, il faut le dire,
On ne voyait point d'ortolans,
Point de cailles, point de faisans.
C'eût été par trop magnifique !
D'ailleurs, dans une République,
Il ne faut souffrir de friands;
La friandise est incivique.
C'était un souper pour le tems,
Et le tems était bien critique.
Ajoutez que monsieur Rouzeau
Pour ménager notre mémoire,
Ménageait, ce n'était pas l'eau,
Mais le vin qu'il versait à boire.
Nul de nous, dès longtemps, n'avait, malgré cela,
Fait de souper comme ce souper-là.
Aussi le souper, je le gage,
Vivra célébré d'âge en âge;
Car, un jour, par moi, l'univers
Le verra décrit en beaux vers.
Mais venons à notre prière :
Je dis notre, tu sais pourquoi;
Pas ne suis seul ici que ronge la misère;
Elle en ronge trente avec moi,
Sans compter notre cuisinière.
Ceci t'afflige, je le voi.
Déjà tu te dis : Mais quoi faire?
Oh! Veux-tu le savoir, ce *quoi?*
Ou fais-nous, tous les mois, payer en numéraire;
Ou fais-nous, tous les jours, venir souper chez toi.

J'aime à croire que cette spirituelle requête fut exaucée. Le directeur La Reveillière-Lépeaux prit l'Institut sous sa protection. Il y fit même célébrer son culte théophilanthropique, ce qui inspira à la mère de la duchesse d'Abrantès cette boutade : « Les aveugles voient, mais les théophilantropes n'y voient plus. « Ce culte théâtral, prêché par des hommes vêtus de tuniques bleu-céleste à ceinture

rose, et qui fut appelé par le premier Consul « une religion en robe de chambre », nuisit à l'établissement des Jeunes Aveugles et à Valentin Haüy. Le 4 janvier 1801, l'établissement fut réuni aux Quinze-Vingts et Haüy mis à la retraite avec une pension de 2.000 francs.

C'était une cruelle injustice... mais Haüy ne se découragea pas. Il fonda en 1802 le *Musée des aveugles*, où il forma quelques élèves suivant sa méthode. L'empereur Alexandre, ayant eu connaissance de ses belles découvertes, l'invita à venir dans ses États. Haüy s'y rendit en 1806. Il eut toutes les peines à créer un établissement. Les fonctionnaires russes lui déclaraient qu'il n'y avait pas d'aveugles en Russie. Enfin il vint à bout de leur résistance et fonda une école qui dure encore. Elle n'a point cependant le perfectionnement de celle-ci, car pour quarante-trois aveugles, elle entretient trente-cinq fonctionnaires.., mais Dieu me garde de critiquer nos amis les Russes!

Les onze ans que Haüy passa à Saint-Pétersbourg furent un temps d'épreuves. Il revint en 1817 en France. Il apprit que Louis XVIII avait réorganisé l'Institut des Jeunes Aveugles dans l'ancien séminaire Saint-Firmin, rue Saint-Victor. Le pauvre fondateur se retira chez son frère l'abbé, au jardin des Plantes. Il eut pour consolation de revoir quelques élèves reconnaissants. On lui donna une fête le 21 août 1821, où l'on rendit justice à ses efforts et le vieillard, pleurant d'émotion, ne répondit que ces mots : « Mes chers enfants, c'est Dieu qui a tout fait!... » Il mourut peu de temps après, dans les bras de son frère, avec les sentiments d'un chrétien résigné à la mort. Il laissait le souvenir d'un homme de cœur, de conviction, de dévouement.

Il avait dit de l'abbé de l'Épée: « C'est un créateur d'âmes » et de lui-même: « Je ne suis qu'un inventeur de lunettes! » Il était trop modeste. Les aveugles savent que c'est à lui qu'ils doivent une ère nouvelle. Ils le salueront toujours comme un père et comme un maître vénéré. « Un instituteur d'aveugles, a-t-il dit, doit être un grand travailleur et aussi doué d'énergie au moral qu'au physique. » Il a mis cette parole en pratique et il est resté un modèle. De tels hommes consolent de la petitesse de quelques autres. Et cette France, dont on médit trop parfois, a le sentiment d'être toujours la première à susciter des hommes de dévouement. Si elle est la

France des inventeurs de génie et des grands capitaines, elle est plus particulièrement la France des bienfaiteurs de l'humanité. Le pays qui a donné naissance à des êtres aussi grands que Saint-Vincent de Paul, l'abbé de l'Épée, Valentin Haüy, peut être fier de son passé et regarder l'avenir avec confiance.

Dans un rang plus modeste, mais cependant fort élevé, il faut placer Louis Braille, qui a créé le système admirable de lecture auquel il a attaché son nom. Valentin Haüy avait mis en relief sur du papier fort des caractères romains, mais les aveugles ne pouvaient tracer cet alphabet qu'avec peine. Leurs devoirs écrits étaient restés assez informes. L'aveugle Braille apprit qu'un officier d'artillerie avait eu l'idée de combiner des points pour représenter les principaux sons de la langue française. Ce fut pour lui un réel trait de lumière. Il résolut de prendre le point pour base du caractère et il s'arrêta au chiffre de six points rangés sur deux lignes parallèles. Je ne puis entrer ici dans des détails techniques, mais qu'il me suffise de vous dire que, grâce à ces six points, Braille trouva plus de soixante combinaisons pour représenter tous les signes alphabétiques, algébriques et musicaux...

Dès lors, l'écriture rapide et régulière de la parole, de la musique, des chiffres, de la sténographie était découverte. Braille alla plus loin. Il inventa l'ingénieux appareil qui, avec le guide percé de rectangles égaux et le poinçon, permet à l'aveugle d'écrire aussi vite que nous avec la plume.

L'imprimerie reproduisit les caractères nouveaux et alors l'aveugle put lire aussi facilement qu'écrire. Permettez-moi, mesdames et messieurs, comme on l'a fait souvent, d'associer le nom de Louis Braille à celui de Valentin Haüy et de l'appeler lui aussi le bienfaiteur des aveugles. Ce sera pour la mémoire d'Haüy un éternel honneur que de constater que l'achèvement de sa grande œuvre a été fait par un aveugle, par un élève de son institution.

Dès lors, qu'ai-je à vous apprendre? Nous voici amenés à la seconde partie de cet entretien. En 1843, l'Institution des Jeunes Aveugles prend possession de l'admirable établissement qui nous réunit et dont l'architecte est Philippon. C'est, vous le savez, une

école modèle, très animée, très gaie, comme l'a si bien décrite un de ses anciens élèves — « où l'on bavarde autant que l'on travaille, où l'on joue autant que l'on réfléchit ». Rien qui ressemble, comme nos anciens lycées, à une prison. Des cours, des préaux, des jardins, des couloirs vastes, de grands dortoirs. L'enseignement y est répandu à flots. Enseignement intellectuel et religieux, enseignement professionnel, métiers et musique. Presque tous les professeurs — et je suis heureux de les saluer avec vous, — sont d'anciens et remarquables élèves.

Admis entre dix et treize ans, restant ici neuf années, au nombre de deux cent cinquante, les enfants et les adultes que vous voyez, mesdames et messieurs, reçoivent un enseignement secondaire développé. Ceux qui n'ont pas les aptitudes musicales deviennent des tourneurs, des rempailleurs, des imprimeurs, etc... Les autres apprennent la musique de la façon la plus complète et la plus régulière. Le solfège, l'harmonie, le contre-point, la fugue, la composition, rien ne leur est ignoré. Tous les instruments leur sont enseignés par leurs maîtres, qui ont obtenu facilement les premiers prix du Conservatoire. Les musiciens aveugles formés ici acquièrent souvent une vraie réputation. Ils peuvent enseigner et enseignent le solfège, le chant, l'harmonie; ils donnent des leçons d'accompagnement ou d'ensemble, dirigent des sociétés chorales, tiennent de grandes orgues. A Paris, il y en a dans plus de dix églises; en province, dans plus de cinquante. Dans un grand nombre de communautés et de pensionnats, beaucoup de jeunes filles aveugles remplissent les fonctions d'organistes et de maîtresses de musique. Elles y trouvent, ayant l'amour du travail, les plus douces jouissances. Ainsi que le disait l'une d'elles, « la langue musicale, mais c'est la langue du paradis! » Ce concert, qui va continuer tout à l'heure, est la meilleure preuve de ce que je viens d'affirmer.

Voyez ce que peuvent le génie et la constance d'un seul homme... Valentin Haüy eut l'idée d'arracher les aveugles à leur abandon et de leur rendre leur qualité d'hommeset leur valeur. Où en sommes-nous aujourd'hui?... Il y a environ 32.000 aveugles en France et 200.000 en Europe. Grâce à l'intervention d'Haüy, la plus grande partie de ces aveugles peuvent devenir actifs et utiles.

Revenons en France. Qu'avons-nous à Paris comme établissements pour les aveugles ? Celui-ci, puis l'école Braille fondée en 1883 par l'infatigable et actif directeur des Quinze-Vingts, et l'établissement des Frères Saint-Jean de Dieu. Combien d'écoles en province? Dix-neuf. Combien en tout de sociétés de secours ? Six. Combien d'écoles professionnelles? Deux. Combien d'ouvroirs? Deux. Combien d'ateliers? cinq. Ajoutez à cela une société de patronage et de placements, huit sections d'aveugles dans sept hospices, une clinique ophtalmologique, sept presses pour imprimer l'écriture Braille, et une bibliothèque circulante. De la belle association Valentin Haüy, à laquelle M. Maurice de la Sizeranne attache ses efforts incessants et pour lequel je demande vos applaudissements unanimes, de cette association qui compte plus de 4,000 adhérents, dépendent le journal le *Valentin Haüy*, la conférence Valentin Haüy, la *Revue Braille*, la bibliothèque Braille, le Musée et la Bibliothèque Valentin Haüy. A cette heure, il y a plus de mille enfants scolarisés, plus de six cents aveugles qui vivent noblement de leurs professions : accordeurs, professeurs, organistes, etc..., près de deux cents en atelier, et un millier d'hospitalisés. Dix-huit cents reçoivent des pensions et plus de deux mille lisent couramment la nouvelle écriture. Tels sont les résultats que peut produire une idée généreuse, appuyée sur la volonté et le dévouement !

Mais il reste encore beaucoup à faire. Il reste à ouvrir de nouvelles écoles, parce qu'un millier de petits aveugles se trouvent annuellement sans instruction ; il reste à créer des ateliers dans les grands centres pour les ouvriers aveugles sans clientèle, et à joindre des œuvres de patronage aux écoles professionnelles. « Il reste, — comme l'a fort bien dit l'honorable directeur de cette Institution qui est comme une école normale et un conservatoire, — à aider les aveugles en leur donnant du travail, non de l'argent. » Un subside, en effet, ressemble trop à une aumône. Et les aveugles instruits sont fiers.

Vous le ferez, mesdames et messieurs, en employant le plus que vous pourrez les ouvriers, les accordeurs et les artistes aveugles, en donnant votre concours à la grande association qui s'occupe de leur sort. Je sais qu'ils sont nombreux ceux qui, dans toutes les classes et dans tous les rangs, se sont dévoués à cette belle œuvre. J'offenserai leur modestie en les nommant. Imitons leur exemple et allons

2342584

aider ceux dont la situation est si digne d'intérêt. Les aveugles ont les qualités des clairvoyants. Ils sont aussi actifs qu'eux. Ils ont, au plus haut degré, la tenacité patiente, l'avidité de connaître, la mémoire, la méthode, l'adresse, la prudence, le sentiment de la droiture et de l'équité. Ils ne se plaignent pas de leur sort, car s'ils avaient des yeux, « ce serait peut-être, comme le disait finement l'un d'eux, au détriment de leur esprit et de leur cœur. »

Ils demandent à être instruits pour vivre dignement et, ainsi qu'on l'a dit : « Si l'instruction est de droit naturel pour les hommes, pour eux, l'instruction est de droit divin. » Ils sont musiciens, ils sont artistes, ils sont poètes. Victor Hugo l'a reconnu et a dit à l'un d'eux :

Chante ! Milton chantait... Chante ! Homère a chanté.
Le poète des sens perce la triste brume,
L'aveugle voit dans l'ombre un monde de clarté ..
Quand l'œil du corps s'éteint, l'œil de l'esprit s'allume !

Laissez-moi vous citer quelques beaux vers de M. Guilbeau, professeur à l'Institution nationale des Jeunes Aveugles. Ils sont adressés à un ami qui, comme lui, est privé de la lumière. Le poète le console ainsi :

Si tu ne peux jouir, aux champs, de la féerie
Du gazon verdoyant et de l'herbe fleurie ;
Si les monts n'ont pour toi ni névés éternels,
Ni sauvages grandeurs, ni sites solennels,
Ni rochers effrayants, ni sublimes vallées ;
Si les nuits pour tes yeux ne sont point étoilées ;
Si tu n'es pas ému des levers de soleil ;
Si sur l'arbre pour toi le fruit n'est point vermeil ;
Il est sans le regard des beautés dans la vie
Et des impressions dont notre âme est ravie.
Les attraits ne sont pas confinés aux couleurs.
Ne peut-on, sans les yeux, savourer mille fleurs
Le champ a des parfums, l'oiseau des mélodies,
Le roseau des soupirs, la mer des harmonies ;
Le verger automnal a des fruits précieux ;
Le soleil des rayons chauds et délicieux ;

Le torrent a des bruits, le ruisseau des murmures,
La forêt des chansons ineffables et pures.
Tout chante sur la terre, et le flot et le nid...
On peut sans voir le ciel rêver à l'infini.

En voici d'autres d'une grâce exquise. Mme de Calonne les adressait à son mari et y dépeignait les consolations que lui procurait son âme :

Je ne te vois plus, soleil qui flamboies ;
Pourtant des jours gris je sens la pâleur,
J'en ai la tristesse... il me faut tes joies.
Je ne te vois plus, soleil qui flamboies,
Mais j'ai ta chaleur.

Je ne la vois plus, la splendeur des roses,
Mais le ciel a fait sa part à chacun.
Qu'importe l'éclat? j'ai l'âme des choses.
Je ne la vois plus la splendeur des roses,
Mais j'ai leur parfum.

Mes yeux sont fermés, mais qu'importe l'ombre?
J'ai trop de rayons et j'ai trop de jour
Pour qu'il puisse faire en moi jamais sombre!
Mes yeux sont fermés, mais qu'importe l'ombre,
Puisque j'ai l'amour!

Un autre aveugle, M. Casset, pleure harmonieusement la perte d'une femme adorée :

Oh! laissez-moi pleurer dans l'ombre et le mystère,
Mes beaux rêves flétris, mes rêves d'ici-bas!
Ma douleur est à moi : les heureux de la terre
Ne la comprendraient pas.

Oh! laissez-moi pleurer! Pour une âme brisée
Il faut un baume pur, aussi doux que le miel.
Les douleurs sont du temps; ainsi que la rosée,
Les pleurs viennent du ciel.

Oh ! laissez-moi pleurer ce bonheur éphémère
Cette image qu'un souffle emporta vers le ciel ;
Je veux chercher encor, dans cette coupe amère,
Une goutte de fiel.

Oh ! laissez-moi pleurer, seul, assis sur sa tombe !
Les pas des indiscrets troubleraient son sommeil...
Laissez dormir en Dieu cette blanche colombe,
Jusqu'au jour du réveil.

Oh ! laissez-moi prier sur la tombe isolée
Où Dieu viendra la prendre au grand jour du réveil,
Pour la rendre, à jamais brillante et consolée,
A l'éternel soleil.

Oh ! laissez-moi prier !... La prière console,
Elle parle de Dieu, de l'immortalité...
L'âme, affranchie en elle, avec amour s'envole
A la félicité.

Ces aveugles-poètes ne vous font-ils pas songer à l'aveugle de Saint-Point, dont Lamartine a décrit le langage enthousiaste dans sa belle lettre à M. d'Esgrigny. Permettez-moi de vous en citer ici quelques lignes. Vous ne les trouverez certainement pas trop longues :

« Oh ! non, jamais, dit-il, jamais le temps ne me dure. Quand il fait beau, hors de la maison, je m'asseois à une bonne place au soleil, contre un mur, contre une roche, contre un châtaignier ; et je vois, en idée, la vallée, le château, le clocher, les maisons qui fument, les bœufs qui pâturent, les voyageurs qui passent et qui devisent en passant sur la route, comme je les voyais autrefois des yeux. Je connais les saisons, tout comme dans le temps où je voyais verdir les avoines, faucher les prés, mûrir les froments, jaunir les feuilles du châtaignier, et rougir les prunes sur les buissons. J'ai des yeux dans les oreilles, continua-t-il en souriant; j'en ai sur les mains, j'en ai sous les pieds. Je passe des heures entières à écouter près des ruches les mouches à miel qui commencent à bourdonner sous la paille, et qui sortent une à une, en s'éveil-

lant, par leur porte, pour savoir si le temps est doux et si le trèfle commence à fleurir. J'entends les lézards glisser dans les pierres sèches; je connais le vol de toutes les mouches et de tous les papillons autour de moi, la marche de toutes les petites bêtes du bon Dieu sur les herbes ou sur les feuilles sèches au soleil. C'est mon horloge et mon almanach à moi, voyez-vous. Je me dis : Voilà le coucou qui chante, c'est le mois de mars et nous allons avoir du chaud; voilà le merle qui siffle, c'est le mois d'avril; voilà le rossignol, c'est le mois de mai. Voilà le hanneton, c'est la Saint-Jean; voilà la cigale, c'est le mois d'août; voilà la grive, c'est la vendange, le raisin est mûr; voilà la bergeronnette, voilà les corneilles, c'est l'hiver! Il en est de même pour les heures du jour. Je me dis parfaitement l'heure qu'il est à l'observation des chants d'oiseaux, du bourdonnement des insectes et des bruits de feuilles qui s'élèvent ou qui s'éteignent dans la campagne, selon que le soleil monte, s'arrête ou descend dans le ciel. Le matin, tout est vif et gai; à midi, tout baisse; au soir, tout recommence un moment, mais plus triste et plus court; puis tout tombe et tout finit. Oh! non, jamais je ne m'ennuie!... »

Faut-il vous citer, en terminant, des noms parmi les aveugles, qui vous prouvent qu'eux aussi, ils ont leurs hommes illustres? Je laisse de côté les génies tels qu'Homère et Milton... Mais les savants Saunderson, Bérard, Peujon, Moyses, les musiciens Gauthier, Marius, Siou, Lebel et l'industriel Montal, les poètes Blackloch et Avisse, les sculpteurs Kleinhaus et Vidal dont nos Salons annuels connaissent les belles œuvres, montrent que les aveugles peuvent, eux aussi, arriver à la notoriété. Ayons donc pour ces frères que le sort a frappés, et qui, vous le voyez, sont capables d'occuper très honorablement leur rang dans la société, des sentiments d'humanité et de justice. Souvenons-nous qu'ils ont la mémoire des services rendus, et qu'une délicatesse de cœur toute particulière leur permet de prendre part, eux aussi, à l'infortune des autres.

Laissez-moi, à ce propos, vous rappeler un mot délicieux d'une aveugle d'autrefois qui fût le type de la grâce et de la bonté. Mlle de Salignac ne pardonnait pas à Diderot d'avoir dit que les aveugles devaient être cruels. « Et vous croyez, observait-elle avec

animation, que vous entendez la plainte comme moi?... — Il y a des malheureux, répondait le philosophe un peu embarrassé, qui savent souffrir sans se plaindre... — Oh! je crois, répliquait Mlle de Salignac, que je les aurais bientôt devinés et que je ne les en plaindrais que davantage!... »

Vous conviendrez, mesdames et messieurs, que ce dernier mot était bien le mot de la fin. Je m'arrête, car j'ai hâte d'entendre encore une fois les jeunes artistes qui ont déjà mérité nos légitimes applaudissements.

HENRI WELSCHINGER
Vice-président
de la société des Études historiques.

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 MAI 1893

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

L'histoire a été la passion, comme aussi la gloire, de notre siècle : les noms de nos grands historiens sont dans toutes les mémoires; et l'on comprend que tant de sociétés historiques groupent tous les érudits et tous les chercheurs dont notre pays s'honore. — Pour ne parler que de Paris, on y compte une Société d'histoire des chartes, la Société d'histoire de France, la Société française de numismatique et d'archéologie, la Société de l'histoire de Paris et de l'Isle-de-France, la Société des archives du département des Affaires étrangères, le Cercle historique Saint-Simon, enfin notre Société, dite des *Études historiques*, et qui, bientôt, atteindra l'âge des noces de diamant.

C'est que l'histoire, par sa nature, par son utilité et par son charme, répond à notre caractère, aux besoins de notre esprit, et s'impose aux goûts de la société moderne. — Son objet général est de raconter et de mettre en pleine lumière des faits reconnus vrais, d'après des informations sûres et un ensemble de témoignages irrécusables. Elle satisfait donc notre curiosité naturelle, la logique de notre entendement et le désir qu'a chacun de nous d'imiter les grands hommes et les nobles actions. — Elle est, aussi, avantageuse par la comparaison que le législateur peut faire des lois et des mœurs étrangères avec celles de sa nation, par le rapprochement qu'un grand capitaine ne manque pas d'établir entre la tactique des temps anciens et celle de nos jours. On dit que c'est pour avoir lu les détails des batailles de Créci, de Poitiers, d'Azincourt,

de Saint-Quentin et de Gravelines que le maréchal de Saxe se déterminait à chercher, autant qu'il pouvait, ce qu'il appelait des « affaires de poste », et dont il tira tant de profit pour sa gloire personnelle et pour l'éclat de nos armes!

Pour le degré de certitude auquel chacun aspire, pour cette soif de vérité que nous ressentons plus que jamais, — après avoir été si souvent trompés! — l'histoire encore, plus que toute autre science inductive, nous donne des moyens de contentement, aujourd'hui que les progrès des études accessoires, telles que l'archéologie, la paléographie, l'épigraphie, la numismatique, la géographie, l'ethnographie et la linguistique, ont permis de reproduire le passé avec une parfaite exactitude et de lui rendre, en même temps, la vie, la couleur locale, et comme le relief des événements.

Que dire aussi de cette autre science, — auxiliaire puissante de l'histoire, puisqu'elle en est la philosophie? — Née d'hier (car elle date de Bossuet), Herder en Allemagne, Vico en Italie, l'ont étendue et appliquée aux grandes révolutions sociales; et, en France, elle a été popularisée par l'interprétation sagace et pénétrante d'Edgard Quinet et par la magie du style enchanteur de Michelet. La philosophie de l'histoire nous fait découvrir l'action divine dans les grandes commotions de l'humanité, et la marche ininterrompue de notre race vers l'accomplissement « des secrets conseils de la Providence sur le monde. » — Mais souvent l'intervention de Dieu, à qui pourtant rien n'échappe, n'est ni aussi active, ni manifestée d'une manière aussi éclatante que pour la chute des grands empires dont parle le *Discours sur l'histoire universelle*; il faut encore remonter des effets aux causes, rechercher soit un concours de circonstances adjacentes, d'apparence fortuite, qui ont exercé une « action parallèle » sur d'importants résultats; soit une foule de faits, qui ne mériteraient pas d'attention ni tant de détails, si parfois de très minces incidents ne portaient pas en eux-mêmes des enseignements singulièrement significatifs.

Ce sont là les « dessous de l'histoire », comme le dit si justement le comte de Sainte-Aulaire dans une récente publication; et, si vous lisez attentivement, vous remarquerez que les événements les plus extraordinaires ont été quelquefois provoqués par les faits les plus

simples, par des causes lointaines, saisissables seulement pour l'œil perspicace d'un chercheur patient et quelque peu philosophe. — S'il faut en croire Pascal, c'est un « petit gravier », malencontreusement logé dans le corps de Cromwell, qui détermina la mort du *Protecteur* et rendit possible le rétablissement « miraculeux » des Stuarts sur le trône d'Angleterre. — L'empreinte d'un cachet sur une lettre éveille les soupçons d'Anckarstroëm, le favori du roi de Suède, Gustave III, et le décide à ouvrir une missive, — qui justement était de sa femme, — adressée au roi, et que le hasard lui avait fait tomber entre les mains. Le mari outragé s'allie alors à des conjurés, dont faisait partie son beau-père; et le roman royal eut pour dénoûment le coup de pistolet dans l'Opéra de Stockholm, et la mort du monarque. — La Corse venait d'être cédée à la France, sous le ministère du duc de Choiseul : c'était une bien faible compensation territoriale de nos pertes sur mer et dans nos colonies, après le désastreux traité de 1763; mais l'année, qui suivit cette cession de territoire, le 15 août 1769, naissait à Ajaccio Napoléon Bonaparte, qui, venu au monde un peu plus tôt, eût été Italien au lieu d'être Français. — Pesez les conséquences de ce fait, si mince en apparence! N'est-ce pas le cas de dire, avec le proverbe : « Petites causes, grands effets? »

Eh bien! Mesdames et Messieurs, la *Société des Études historiques*, sans s'interdire des travaux de longue haleine, qui ont illustré les associations, sœurs de la nôtre, et qui l'ont elle-même plus d'une fois recommandée à l'attention des savants, semble s'être donné plus spécialement pour mission, comme son nom l'indique, de rechercher ces petits événements, dont les contre-coups se répercutent avec fracas. Nos investigations portent le plus souvent sur ces « dessous de l'histoire », dont je vous parlais tout à l'heure; nous en percevons comme les échos lointains, et de proche en proche nous remontons au point du départ, pour tirer des conclusions toujours vraies, et, dans certains cas, surprenantes. Par sa subdivision en quatre classes, notre Société ne laisse dans l'ombre aucun théâtre d'action : sciences, littératures et langues, économie politique et Beaux-Arts, tout rentre dans le cercle de ses curieuses informations. Sans être un bureau de renseignements, elle collectionne et collationne des

documents précieux ; et, de cette façon, elle rend des services journaliers à la confection de l'histoire générale, de la grande histoire, si je puis ainsi parler : services modestes, si l'on veut ; mais services réels et multiples !

Par les concours annuels, que de généreuses fondations lui permettent d'instituer, elle invite à fouiller les archives, à scruter le passé ; et plus d'un *mémoire*, qui n'ont pas eu d'autre origine, sont devenus des ouvrages utiles à la science et honorables pour leurs auteurs.

Voilà comment la *Société des Études historiques* tient sa place, — et une bonne place, — parmi les nombreuses associations littéraires et scientifiques de la France et de l'étranger, avec lesquelles, — d'ailleurs, — elle correspond par voie d'échanges et de comptes-rendus. La variété de ses études, qui sont presque sans limites, lui vaut la bonne fortune de mêler deux fois par an, dans ses séances ouvertes, l'agréable à l'utile, le plaisant au sérieux.

Soit qu'elle s'enquière des institutions d'utilité publique, comme le faisait naguère, sur place, notre brillant conférencier, M. Welschinger, pour les jeunes aveugles, ou qu'elle retrace l'historique de la Société générale des prisons, au congrès de la Sorbonne, par la parole facile et élégante de son dévoué et sympathique secrétaire général, M. Desclosières ; soit qu'elle évoque les productions artistiques ou les compositions musicales d'un autre âge, et même d'aujourd'hui, comme vous allez en juger dans un instant, elle a ainsi le privilège d'ôter à ses fêtes ce qu'elles pourraient avoir de trop sombre et de trop aride : elle peut même les embellir, en vous montrant, comme le Janus antique, à l'envers du côté sévère et belliqueux, un visage pacifique et souriant.

Aussi, nos adhérents deviennent-ils chaque année plus nombreux ; nos fêtes sont elles chaque fois plus suivies ; et c'est dans ces réunions charmantes, dont votre assiduité rehausse l'éclat, que notre compagnie puise son courage et qu'elle trouve la plus flatteuse récompense de ses efforts.

A. LOISEAU.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

de l'année 1892 [1]

Mesdames, Messieurs,

En me déléguant cette année l'honneur de vous entretenir des travaux de la Société des Études historiques, notre cher Secrétaire Général, aussi prudent qu'il nous est dévoué, n'a pas manqué de me signaler les deux écueils qu'il apercevait — non sans inquiétude — chaque fois qu'il s'embarquait dans la composition du compte rendu : la longueur, qui mettrait à l'épreuve l'attention de ses auditrices ; l'abondance des éloges donnés à nos collaborateurs qui ferait murmurer les mots d'admiration mutuelle, inévitable sous-titre prêté à certaines associations.

J'ai compris le danger qui me menace bien plus gravement que lui, car je ne saurais, avec le même art, éluder les difficultés, rendre attrayante cette revue rétrospective d'œuvres qui ne font plus rien entendre de leur propre voix et mesurer judicieusement ce qui est dû aux auteurs de témoignages d'estime et ce que le public en veut bien entendre d'une bouche suspecte de leur être trop naturellement favorable.

Aussi, Mesdames, vais-je me borner à feuilleter sous vos yeux le dernier volume de notre revue qui renferme les études, les mémoires qui ont été produits au milieu de nous pendant l'année 1892 ; vous indiquer en quelques mots l'importance de chacun d'eux et vous laisser à juger si nous avons continué à justifier notre titre ou si, par malheur, nous l'usurpons.

Approfondir une question encore imparfaitement élucidée de l'histoire générale d'un pays ; l'éclairer de documents nouveaux, où à

(1) Lu en séance publique du 9 mai 1893.

l'aide de recherches locales, ou au moyen de biographies sévèrement contrôlées ; faire revivre des institutions disparues, en montrer la raison d'être et le fonctionnement; chercher à fixer des jugements impartiaux et définitifs sur les hommes que la postérité a traités avec excès de complaisance ou excès de sévérité ; noter le développement des sciences sociales, en marquer le but avec précision et mesure ; dans le domaine des lettres et des arts, étudier l'évolution des écoles diverses, les apprécier par leurs productions, aider à conserver les modèles auxquels l'avenir devra aller se mesurer : voilà ce que nous appelons faire de l'histoire dans le sens large du mot, et ce que, dans l'étendue de sa sphère, chacun de nous s'efforce de réaliser.

C'est ainsi qu'en retraçant l'existence chevaleresque et agitée des principaux gentilshommes de la maison de Flavy qui furent mêlés pendant près de trois quarts de siècle aux guerres des Armagnacs et des Bourguignons et à la guerre de Cent ans elle-même, notre confrère, M. Alcius Ledieu, à travers les places fortes et les châteaux de la Picardie et du Vermandois, nous fait suivre dans tous leurs détails ces luttes acharnées, aux fortunes changeantes où se disputait le territoire de la France et où la Royauté luttait à la fois contre l'étranger et contre la féodalité.

A propos de Guillaume de Flavy, capitaine et gouverneur de Compiègne, M. Ledieu fait de nouveau comparaître à la barre de l'histoire ce personnage fatal, à la mémoire de qui reste attaché le souvenir de la capture de Jeanne d'Arc, aux abords de la porte du Pont qui, par ordre du gouverneur, se referme devant elle au moment où, serrée de près par les Anglais, elle veut se réfugier dans la place.

Flavy fût-il un traître? Une fois de plus, nous avons médité les pièces de cette information avec une impartialité dont, pensons-nous, le poignant intérêt avec lequel nous accompagnons la Pucelle n'a pas altéré le sang-froid ; et, entre les arguments contradictoires de MM. Quicherat, Wallon, de notre confrère, et ceux de MM. de Beaucourt, Vallet de Viriville et de M. le président Sorel, nous avons cru ne pouvoir proposer pour Guillaume de Flavy qu'une ordonnance de non-lieu, et non point un acquittement.

C'est encore à notre histoire générale et à une de ses époques les plus troublées qu'appartient l'homme que M. Camoin de Vence a étudié d'après ses historiens récents MM. Louis et Charles de Loménie, MM. Mézières et Edmond Rousse, de l'Académie française : Mirabeau, dont, en 1891, cent ans après sa mort, notre ancien président, M. Jacques Flach, vous parlait ici-même dans une conférence très applaudie.

M. Camoin de Vence, en concentrant son attention sur le traité secret passé entre la Cour et le fougueux Tribun au mois de mai 1790, s'est demandé si, par cet acte, Mirabeau n'avait pas aliéné sa liberté, obligé toutes les forces de son génie à servir un jeu double, où, suivant l'expression de M. Rousse, il n'y avait ni avantage ni sûreté pour personne ; et, pour tout dire, sacrifié la probité politique à l'attrait de l'argent qui n'avait cessé d'exercer sur lui une sorte de fascination. Les conclusions de notre confrère aussi fermes que sobres dans leur expression méritent d'être citées : « cette fange de la vénalité, dit-il, qui s'attache au traité secret, si elle n'atteint pas le génie ternit fatalement le caractère. »

Des intrigues moins palpitantes mais non sans habileté sont celles que le ministre Albéroni, plus tard cardinal, menait vers 1717 pour le compte de la cour d'Espagne dans le but d'assurer à Philippe V, son maître, l'alliance de l'Angleterre. Elles tendaient en même temps à atténuer la puissance de l'empereur d'Autriche et à forcer ce dernier à abandonner les provinces d'Italie que le traité d'Uttrecht lui avait attribuées au détriment de l'Espagne.

Le travail très documenté de M. Wiesner a jeté une pleine lumière sur cette politique, et l'a montrée devenant une véritable partie d'échecs au moment où le premier ministre s'efforce de calmer l'emportement de Philippe V et de retarder la démonstration sur la Sardaigne, pour ne pas alarmer le pape Clément XI de qui il attend le chapeau de cardinal, tandis qu'il se réserve, une fois décoré de la pourpre, de céder au désir de son maître et de faire lever l'ancre à la flotte réunie à Barcelone.

Des aperçus parallèles sur la politique du cardinal Dubois achèvent de rendre cette étude des plus instructives. Mais quel heureux contraste ne rencontrons-nous pas dans la figure si haute et si sympa-

thique du diplomate Pozzo di Borgo dont M. le chanoine Casabianca nous a retracé tous les traits fidèlement recueillis dans le cadre où les a fait paraître l'ouvrage de M. Maggiolo : *Corse*, *France et Russie*.

Conseiller hautement apprécié du czar Alexandre Ier, c'est Pozzo di Borgo qui, en 1815, rédige avec ce prince la proclamation pleine de tact adressée aux Parisiens, et dont la pensée profonde se révèle dans cette phrase écrite par le diplomate au ministre Nesselrode : « Je travaille de cœur et d'âme à sauver les Français. »

Cette préoccupation, Pozzo l'a conservée jusqu'à la fin de sa carrière, poursuivant déjà très nettement l'idée d'une alliance franco-Russe.

La suite de notre volume m'apporte ici l'occasion d'adresser une fois encore un adieu plein de regrets et d'affectueux souvenir à l'excellent comfrère, M. Eugène d'Auriac, que nous avons perdu en 1891. C'est seulement au cours de l'année suivante que nous avons publié son histoire de Thamar, reine de Géorgie, puisée par lui aux sources les plus authentiques, à ces documents rares et précieux que ses fonctions de conservateur à la Bibliothèque nationale lui mettaient parfois sous les yeux et dont il faisait généreusement profiter notre Société.

Cette biographie reproduit si exactement la couleur et le mouvement des chroniques géorgiennes qui en ont fourni le fond que l'un de nos collaborateurs, M. de Boisjolin, a pu écrire à son sujet : « L'Asie chrétienne apparaît là dans son faste sauvage en pleine confusion de mœurs bibliques et chevaleresques, remuant sur les frontières musulmanes ses mouvements sans suite, ses armées incessament faites et défaites, ses dynasties qui s'évanouissent sur ce fond de philosophie immobile de l'Orient qui admire la versatilité des choses humaines et l'inanité de nos agitations. »

Mais quittons l'Orient, quittons aussi l'histoire des événements et des personnages de marque. Les institutions publiques, les sciences sociales ont fixé l'attention de plusieurs de nos confrères avec une perspicacité et une méthode dont les fruits, que vous allez connaître, font assurément honneur à ceux qui les ont produits.

M. Albert Vaunois a fait l'historique complet *de la condition et*

des droits d'auteur des artistes en France jusqu'à la Révolution.

A entendre Lakanal exalter si haut devant la Convention l'idée mère du décret du 29 juillet 1793, il semblerait que la puissante assemblée tirait toute armée de son cerveau une législation dont rien jusque-là n'avait tracé les principes, et qu'elle consacrait pratiquement, en même temps qu'elle les « déclarait, les droits du génie. »

Cette formule emphatique, si fort au goût de l'époque, n'a pu dissimuler pour toujours l'oubli ou l'ignorance des nouveaux législateurs au sujet des règlements et des décisions qui, dès le XVIe siècle en France aussi bien qu'en Italie, protégeaient la propriété des œuvres d'art; cette propriété si éminemment personnelle que l'intérêt des artistes autant que l'équité des pouvoirs publics n'auraient pas manqué de défendre.

Notre savant confrère a fait rendre à la vérité ce qui lui est dû et, après avoir retracé les origines des privilèges accordés aux productions des arts du dessin dès la Renaissance en Italie, il a exposé avec la compétence d'un jurisconsulte, guidé par un fin connaisseur d'art, comment en France la *communauté des maîtres peintres et sculpteurs,* jusqu'au XVIIe siècle et plus tard, avec ces corporations, l'Académie royale de peinture, établie par arrêt du Conseil en date du 20 juin 1648, surent, par leurs règlements et l'interprétation des traditions anciennes, assurer de diverses façons à chacun, sans oublier les graveurs, la jouissance exclusive de ses créations.

Sans doute, la Révolution, en s'inspirant d'idées nouvelles, a rendu la protection plus uniforme et plus efficace; mais elle n'a point crée un droit nouveau. Ce droit est né le jour même où l'ingéniosité humaine, aidée de hasards heureux, a trouvé le moyen de reproduire et de multiplier des œuvres dont le type premier n'était susceptible que d'une jouissance unique et souvent jalouse.

Sous le titre et la forme vraiment trop modestes d'analyse, notre ancien président, M. J. de Boisjolin, a tiré du livre de M. Moireau : *Histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord* une étude philosophique des causes de l'émigration anglaise vers le Nouveau-Monde; des groupements qu'elle y a formés; des institutions qu'elle

a choisies; de la constitution du caractère original de ces peuples, lassés des préjugés du vieux continent; et enfin de la dualité de génie qui se développait dès l'origine, au sein de l'Union, pour éclater à son heure dans la guerre de Sécession.

Avec la même hauteur de vues, M. de Boisjolin nous a rendu compte de la classique *lecture historique* de M. Maspéro, membre de l'Institut, sur l'Égypte et l'Assyrie anciennes, ces deux pays si peu ou si mal connus, avant que les admirables découvertes des Champollion, des Mariette et de M. Maspéro lui-même nous eussent mis en présence des propres témoins de la vie des Rhamsès et des Sargonides.

Elle n'a rien à craindre de cet Empire d'Assyrie la « Nouvelle Jérusalem », cité mystérieuse, que Swedenborg a contemplée et dont M. Human, dans un livre qu'il a bien voulu nous offrir, explique les figures et les lois morales.

La mise en lumière par une traduction exacte et élégante d'œuvres ou de documents écrits en langue étrangère constitue, vous n'en doutez pas, une création personnelle, aussi devons-nous une mention particulière aux « Impressions d'un Italien à Paris sous le ministère de Mazarin » et à l' « Organisation d'une armée communale italienne en 1260 : deux traductions de M. Rodocanachi, l'un de nos vice-présidents, la première d'après la lettre originale du chevalier Marini; la seconde d'après un mémoire de M. Giuseppe Sanesi, membre correspondant de la Société à Pistoïa.

Il n'y a pas que nos membres correspondants en France et à l'Étranger qui nous envoient des travaux, accueillis par nous avec reconnaissance, beaucoup d'érudits, beaucoup de sociétés de Paris ou des départements nous font l'honneur de nous gratifier de leurs publications. Et, de notre côté, nous considérons comme un devoir d'en rendre compte dans notre *Bulletin*.

C'est même là une partie importante de nos occupations à laquelle plusieurs de nos confrères apportent autant de dévouement que de soins consciencieux et éclairés. Parmi eux je cite en première ligne notre éminent secrétaire général, M. Joret Desclosières, qui est l'âme de notre Revue. Ses analyses des ouvrages suivants : *Le droit individuel et l'État*, par M. Beudant; *De l'organisation des assurances mu-*

tuelles entre marins pêcheurs, par M. Berthoulle ; *Du régime de l'emprisonnement cellulaire*, rapport parlementaire de M. Dubois, sénateur; *Les souvenirs du maréchal Macdonald*; *Les souvenirs du général Jarras*; *Une conférence sur Victor Hugo*, de M. Veyret; *L'instruction publique en France et en Italie*, par M. Charles Dejob; *Miettes scolaires et administratives*, par M. Vallée constituent une somme considérable de travail dont la Société retire grand profit.

M. le colonel Fabre de Navacelle, que les biographies militaires attirent par un charme secret, a bien voulu consacrer sa plume si distinguée à nous rendre compte d'études sur les généraux du Bouchage et de Sugny, sur le baron de Kalb et sur un épisode de la vie de garnison à Lille ; deux autres ouvrages : *Les ports de La Rochelle*, par M. Musset et *Kalifat, Patriarcat et Papauté*, de M. Vlasto ont été également analysés par lui.

M. Loiseau, notre président en exercice, outre des travaux orinaux d'un haut intérêt qui appartiennent à notre actif de cette année, s'est chargé l'année dernière, suivant son habitude et sa compétence particulières, du compte rendu des revues et publications espagnoles, portugaises et brésiliennes. Les remarquables études de M. Pagart-d'Hermansart sur *les Conseillers Pensionnaires de la ville de Saint-Omer* et sur *le Maître des Hautes œuvres de la même Cité* ont aussi captivé notre intérêt ; de même que les piquantes *lettres d'un lycéen et d'un étudiant*, par M. Henri Dabotet le livre de M. Quarré Reybourbon : *Lille, histoire locale au jour le jour*(1).

J'abuserais de votre bienveillante attention, Mesdames, si je voulais vous nommer toutes les publications qui ont été analysées dans nos réunions ordinaires et ceux de nos confrères qui en ont fait rapport. Je ne veux cependant pas passer sous silence notre zélé secrétaire général adjoint, M. Dumont, qui a largement contribué à l'acquit de nos obligations envers les correspondants et qui a su mettre dans chacun de ses compte rendus une note personnelle et des citations qui leur donnaient un véritable attrait. MM. Marbeau, Gossot, Prince de Luzignan, Georges Maze, Formont ne m'auront point de rancune, j'en suis certain, si je ne fais que mentionner leur précieuse collaboration.

(1) Ces deux derniers ouvrages ont été analysés par M. F. Tournier.

Le temps me presse, car je ne dois pas oublier que la deuxième séance publique de chaque année porte à son programme le jugement du concours pour le prix Raymond.

Vous vous rappelez encore au mileu de quelles émotions le prix fut, en 1892, décerné et remis à M. Funck-Brentano, devenu aujourd'hui notre confrère. M. Camoin de Vence venait de lire son rapport magistral sur la lettre de cachet, sujet du concours, et de proclamer le nom du lauréat; M. Talbot qui présidait retrouve dans M. Funck-Brentano un ancien élève et de ceux qui lui font le plus d'honneur. Il ne peut se contenter de le couronner; il l'embrasse cordialement, paternellement et les applaudissements redoublent.

C'est une de nos grandes satisfactions, j'oserais dire une gloire pour nous d'avoir à distribuer tous les ans un certain nombre de prix parmi lesquels le prix Raymond dont l'importance égale celle des plus généreuses fondations.

La Société a choisi pour sujet du concours Raymond en 1894-95, la question suivante qu'il convient de vous faire connaître en ce moment :

« Étudier les relations des villes impériales avec l'empire germanique aux XVIe et XVIIe siècle; faire ressortir le caractère de leur autonomie. »

Nous avons lieu d'espérer que la nouveauté et l'intérêt de la question engageront un grand nombre de concurrents à la traiter.

Un dernier regard jeter sur l'année 1892, nous rappelle le deuil que la Société a éprouvé en perdant M. Victor Bournat, l'un de ses plus anciens membres et des plus sympathiques. M. Bournat, avocat a la cour d'appel et secrétaire général de la Société des jeunes détenus et libérés du département de la Seine, nous appartenait depuis le 11 novembre 1868, époque à laquelle la Société portait encore son titre primitif « d'Institut historique ».

Ses travaux professionnels et le temps qu'il consacrait à l'œuvre des libérés ne lui laissèrent pas souvent le loisir de nous donner des œuvres originales, mais son attention se portait constamment sur les publications adressées à la Société, principalement sur celles qui avaient trait aux sciences sociales, et il en rendait volontiers

compte avec cette netteté et cette bonhommie qui étaient des principaux traits de son esprit. Sa mort, par sa soudaineté, a consterné les amis si nombreux qu'il s'était faits partout où on l'avait connu, et ils regrettent en lui un confrère loyal et de bon conseil, actif, désintéressé, en un mot un homme de bien.

Sans que nos pertes se réparent, du moins le nombre de nos associés ne diminue pas, nous souhaitons ici la bienvenue aux membres nouveaux que nous vous présentons ; ce sont :

M. Albert Vaunois, avocat à la cour d'appel de Paris;

M. William Marie, compositeur de musique que vous allez avoir le plaisir d'entendre dans un instant, et que vous avez déjà applaudi chaleureusement à une précédente soirée ;

M. Brueyre, économiste, membre du Comité supérieur de l'Assistance publique ;

M. Vachez, avocat à la cour d'appel de Lyon, bâtonnier de son ordre;

M. Henri Dabot, avocat à la cour de Paris,

M. Griveau, avocat à la même cour, lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques;

M. Louis Rivière, publiciste;

M. Funck-Brentano, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal, lauréat de notre prix Raymond en 1892;

M. Durassier, ingénieur civil des Mines; membres titulaires : M. Rostand; M. Auguste Argenti; M. Moustier; M. Périer; les quatre derniers, associés libres.

Nouveaux comme anciens, vétérans comme débutants, nous cherchons tous à progresser, à nous perfectionner. Une véritable émulation anime les uns et les autres; et l'honneur que vous faites à notre Société, Mesdames, en témoignant à ses soirées littéraires et musicales l'intérêt croissant que, avec une humble reconnaissance, nous vous voyons leur porter, est la plus haute, la plus enviée des récompenses que nous recherchions pour nos travaux.

9 *Mai* 1893.

FÉLIX TOURNIER.

LA VIE ET LES ŒUVRES
DE L'ARCHITECTE GABRIEL
CONCOURS RAYMOND DE 1892

RAPPORT [1]

Mesdames, Messieurs,

Un seul mémoire nous a été adressé. C'est un manuscrit de 68 pages qui en feraient à peu près 35 d'impression. Il porte pour épigraphe *Gabriel Force de Dieu* ce qui est en effet le sens de ce nom.

Le sentiment du beau et du décoratif, l'art de dégager le principe des diverses écoles d'architecture, une préférence motivée pour celles qui ont de l'harmonie avec le climat et le paysage, ces qualités nous ont frappés dans ce mémoire. Aussi devons-nous déclarer tout de suite pourquoi il ne répond pas tout à fait à la question posée.

C'est que la Société des Études historiques demandait de l'histoire, et que le mémoire contient surtout de la biographie et de l'esthétique. La biographie paraît exacte, l'esthétique est juste, quoique vague.

Nous tenons pour avérés tous les faits que réunit le mémoire sur les travaux de Gabriel, soit comme architecte, soit comme contrôleur général des bâtiments. On peut y voir qu'une grande part de la vie d'un artiste s'évapore dans des travaux de bureau et dans une obéissance triste aux caprices des maîtres d'un jour, intraitables sur leur utilité ou leur agrément : et pourtant c'est à la faveur de cette double chimère que se glisse l'objet vrai de l'art, qui est la beauté durable.

(1) Lu en séance publique du 9 mai.

Qu'est-ce qu'un architecte? Ce n'est pas, comme on le croit dans les écoles, un aquarelliste, obligé d'accumuler dans des lavis toutes les formes connues. C'est un constructeur. Et alors, quel est son génie de constructeur? Comment résout-il le conflit entre la pesanteur et la rigidité? Quel rapport donne-t-il au *plein* et au *vide*? De quels matériaux se sert-il? Comment manie-t-il les masses? Dispose t-il les éléments, c'est-à-dire les fondations, les assises, les murs, les colonnes, les toits, les voûtes, avec la sincérité qu'exige l'emploi, en sa vraie place, de chacune de ces parties du discours architectural?

Quel est son génie de décorateur? partie secondaire, mais puissante, qui complète l'art du constructeur, pourvu que les deux talents ne se mentent pas l'un à l'autre. Par quelles dimensions, ou par quelles proportions, exprime-t-il la force, ou l'élégance, ou la grâce? Inspire-t-il la sécurité, la surprise, ou l'inquiétude? Construit-il pour des esprits sévères ou pour des caractères heureux? pour des civilisations ouvertes ou pour des castes fermées?

Que reçoit-il de ses prédécesseurs? que laisse-t-il à ses successeurs? Les changements qu'il apporte dans son art viennent-ils du système, du caprice ou d'une logique secrète? C'est à ce point de vue que Gabriel est intéressant.

Le mémoire de notre lauréat nous montre Gabriel qui reçoit l'art des mains de Claude Perrault. Il répara la colonnade du Louvre, « façade peut-être grandiose, mais inharmonique avec le magnifique monument de Pierre Lescot; — œuvre mal équilibrée et aussi peu consistante, dans sa majesté factice, qu'un plâtrage de tête officiel. » Arrêt un peu sévère sur l'effet général, et trop indulgent peut-être sur la structure. Les fautes les plus apparentes en grammaire du dessin sont réunies dans cette colonnade, comme en un complet modèle de tout ce qu'il faut éviter. Mais aussi l'élève, Gabriel, n'évite pas toujours ces fautes, dans les deux colonnades de la place Louis XV, dont l'une précède le Ministère de la marine (l'ancien garde-meuble); l'autre, édifice que beaucoup de provinciaux et de Parisiens même appellent le garde-meuble, fut toujours un hôtel privé.

Il faut ici être assez technique et dire que, comme l'avait fait Perrault, Gabriel a posé sur des voûtes, qui sont des éléments de l'architecture du *vide*, une ordonnance grecque à plafond droit, qui est de l'architecture du *plein*. Même il aggrave la faute de Perrault, qui, au moins, n'avait placé au rez-de-chaussée qu'un soubassement à fenêtres surbaissées et qui, dans le premier projet, plus logique, ne voulait à ce soubassement d'autres ouvertures que des lucarnes ménagées dans des casques du milieu de trophées. Il est vrai, et aucune erreur de Gabriel n'est aussi choquante, que Perrault interrompt le plancher de sa colonnade, pour y faire monter une arcade, il ouvre un trou béant entre les deux moitiés de la galerie. Notre lauréat ne fait à Gabriel ni un mérite ni un reproche d'avoir adopté, au lieu des colonnes accouplées de Perrault, les colonnes isolées de l'art grec. La question des doubles colonnes a divisé les architectes, jusqu'à ce qu'on ait reconnu que, si la mécanique est une science exacte, il faut de toute nécessité que l'architrave se brise au milieu des grands intervalles. Ce problème de mécanique fut lettre close pour Perrault, et rien n'indique que ce soit là la difficulté qui ait détourné Gabriel de l'imitation.

Perrault a couronné d'un fronton en triangle le milieu de la colonnade, ce qui est fort déraisonnable, puisque ce fronton ne paraît pas être un segment de toit et ne peut porter (s'il porte), que sur des murs de refend. Il a surmonté de balustrades les deux pavillons d'angle, quand son droit était d'y placer des frontons, parce qu'on voit bien de la place que les pavillons terminent des galeries indépendantes. Gabriel a évité le fronton du milieu ; il a construit la colonnade en une seule ordonnance, et il a usé de son droit qui était d'élever des frontons d'angle, mais il a trompé sur la construction, en ne leur donnant pas toute la largeur des bâtiments qu'ils sont censés couvrir. Il les a bloqués dans de lourds entablements qui les déparent.

Malgré ces fautes, ces deux façades sont décoratives, parce qu'elles ouvrent des portiques d'accès faciles, des tribunes qui invitent aux fêtes ; l'auteur a bien saisi cet effet général.

Il admire l'*École militaire*, façade élégante en effet « *ornée* d'un avant-corps de colonnes corinthiennes enclavant les deux étages. »

C'est à nous, qui supposons que l'architecture est une science aussi bien qu'un art, à protester contre ce système d'employer pour *ornements* des pièces dont l'office est de *soutenir*, et d'inscrire dans l'unique ordonnance d'une colonnade deux étages superposés. Telle qu'elle est, cette façade est belle, par la netteté du corps central, par l'équilibre heureux des ailes. Les galeries et pavillons ajoutés sous Napoléon III ne la contredisent pas trop ; seule, la galerie des Machines, qui lui barre l'horizon, lui porte un terrible ombrage.

Quelle est l'originalité de Gabriel? A notre avis, c'est de s'être dégagé de l'éducation italienne qui régnait depuis le Bernin, opprima Perrault et Mansart, pour revenir aux principes de l'art grec, ne pouvant être français, ce qui eût mieux valu.

Oui, le retour à l'architecture française ne lui était pas possible. Et non seulement à l'architecture française vraie, celle du moyen âge, et de la première Renaissance, mais à celle de second ordre, fort belle encore, qui a régné quelque temps sous Louis XIV : on peut s'en faire une idée par la façade des Invalides de Libéral Bruant, 1676 ; comparée au dôme, qui est de Mansart, 1704, c'est une œuvre logique, et légère, au-dessous d'une œuvre irrationnelle et massive. Le XVIIIe siècle ne permettait pas d'être un grand architecte, mais seulement un grand décorateur. C'est ce que fut Gabriel, aussi brillamment que Serlio, Palladio, Bernin, Mansart ou Visconti. S'il est plus qu'eux architecte, c'est qu'il a suivi plus fidèlement les formules antiques, et en cela même le décorateur entraînait l'architecte : sa prédilection pour les colonnades détachées ne tient-elle pas plus à un besoin de vastes perspectives, qu'à la notion élémentaire de la colonne?

Il a triomphé dans un édifice qui était bien de son temps, dans une salle de spectacle, celle qu'il a élevée à Versailles, de 1753 à 1760. L'auteur du mémoire en donne une description animée. On peut aussi voir à quel point cet art, produit du caprice et combiné pour le plaisir, était sous la dépendance du mobilier, l'art central du XVIIIe siècle, sa plus libre et plus originale invention? Non seulement par les accessoires nécessaires, glaces, trumeaux, peintures, coupoles, draperies, mais par le génie des formes mêmes qui

donnent aux appartements, comme aux meubles, les courbes sinueuses du règne végétal, la fluidité de la sève, le caprice errant des branches ?

Il y a dans ce mémoire, du goût, et aussi de la sagesse. Son héros ne l'éblouit pas à ce point qu'il ne dise nettement qu'en suivant la tradition antique, *Gabriel s'est trompé*, que notre climat brumeux n'est pas favorable à l'effet des colonnades, et que le gothique seul s'harmonise à notre ciel; il y monte de toutes ses pointes, « il en déchire les nuages, qui flottent, écharpes légères, à tous les angles de la pierre ». L'idée est juste. Oui, c'est le gothique qui est l'art supérieur de nos contrées ; il a été inventé dans la région très circonscrite de l'Ile-de-France, et il est, par ses matériaux, par sa structure, ses formes, ses proportions, ses ornements, approprié au régime des terres, des airs et des eaux. Le travail esclave des anciens pouvait seul lever les énormes pierres : les ouvriers libres des Communes de France organisaient suivant les conceptions d'une imagination toujours agissante, des matériaux facilement transportables. La religion chrétienne devait rompre avec les proportions modulaires du temple grec. Si grand qu'il soit, le monument gothique aux tours dominantes est construit pour que les hommes y circulent, aussi les proportions y sont à l'échelle humaine. Les Français sont vraiment l'un des quatre grands peuples architectes. L'Égypte a disposé en lignes solennelles des matériaux inébranlables, et la raison savante de la Grèce a élevé à sa perfection cette architecture du plein. L'architecture du vide est née en Perse; on le sait aujourd'hui ; c'est de là qu'est parti cet essor des courbes dans l'espace; autant dire l'architecture de l'esprit. Si l'on suit dans tous ses circuits cet art de l'arc chez les Étrusques, à Rome, à Byzance, on voit que le peuple qui a porté au plus sublime effet la construction en hauteur, la magie du vide, c'est la France.

Mais l'art gothique est-il tout l'art de France? Les voûtes romanes, nobles, fermes et graves, ne sont-elles pas conformes aussi à la nature environnante? Les merveilles de la première Renaissance peuvent-elles être exclues? Tout imitées de l'italien qu'elles sont, les lignes s'adoucissent, s'estompent, perdent de leur violence artiste

sous l'influence de la raison française; si l'Italie a plus de ce parti pris qui est l'essence de l'art, la France est plus docile à la science et plus inspirée aussi de poésie.

Le mémoire dont la lecture soulève toutes ces questions intéressantes, serait une véritable histoire de l'architecte Gabriel s'il avait été un peu plus aride, ce qui était nécessaire pour préciser la place de cet artiste dans l'évolution de l'architecture française. Il aurait pu rechercher si l'art de Gabriel dérivait de sa science, ou s'y adaptait par des expédients; mais il paraît avoir évité les questions de structure, pour définir les œuvres par le dehors et en faire briller les effets pittoresques. On sent que ce n'est pas faire l'histoire d'un art personnel que de décrire des façades, sans voir si la structure a réellement commandé la forme, ou si l'une et l'autre sont allées chacune de leur côté. La réserve que nous indiquons ici ne sera prise, nous l'espérons, par l'auteur du mémoire, que comme une invitation à continuer des études pour lesquelles il est très heureusement doué.

Nos usages sont de partager le prix, lorsque plusieurs mémoires se recommandent par des mérites qui ne sont pas trop inégaux et de n'en délivrer qu'une partie lorsqu'un seul mémoire, quelle que soit sa valeur, n'a pas rempli entièrement l'objet du concours. Nous décernons à l'auteur de celui-ci une médaille et une allocation de deux cents francs. L'auteur est M. Ernest Bousson, rédacteur au *Journal des Débats*.

JACQUES DE BOISJOSLIN,
Ancien président
de la Société des Études historiques.

A PROPOS DES CONTES DE PERRAULT[1]

Ces contes donnent une image de ce qui se passe dans les moindres familles, jusque dans des huttes et des cabanes.

Charles PERRAULT.

Il y avait une fois un homme doué par les fées bienveillantes des dons les plus divers et les plus heureux : la facilité, le goût, la grâce, une intelligence ouverte, un esprit original et novateur. Il écrivit de nombreux ouvrages en vers et en prose; il parla, il remua des idées, il suggéra des innovations. Partout où il passa, il laissa sa trace, et il a passé par bien des chemins. C'est à lui peut-être que l'Académie française doit la constance de sa popularité, car c'est lui qui fit adopter pour les élections le scrutin secret, pour les réceptions, la publicité des séances. C'est lui qui, dans un siècle épris des Grecs et des Romains, osa soutenir que les modernes pouvaient être admirés après les anciens, et pressentit que Corneille et Racine prendraient place à côté de Sophocle et d'Euripide; que Bossuet serait comparé à Démosthène et à Cicéron; que, peut-être, un jour Molière et le bonhomme Lafontaine feraient oublier Plaute et Térence, Ésope et Phèdre. Sa réputation d'homme de goût et d'initiative était si bien établie que nul ne douta qu'il n'eût inspiré le plan de la colonnade du Louvre à son frère Claude Perrault, ce médecin, qui devint architecte parce que Colbert, le sachant bon latiniste, lui avait commandé une traduction de Vitruve. Les épigrammes et les sarcasmes, inévitable partage de quiconque ne pense pas comme tout le monde et dit tout haut ce qu'il pense, ajoutèrent à sa célébrité, et son nom est souvent répété dans les écrits, les mémoires, les correspondances du grand siècle. Peut-

(1) Lu en séance publique du 9 mai.

être cependant Charles Perrault nous serait-il aussi inconnu que le plus obscur de ses trente-neuf immortels collègues s'il n'avait pas un jour eu la fantaisie de recueillir quelques-uns de ces contes de fées que, depuis le commencement du monde, les mères-grands et les nourrices racontent à leurs petits-enfants pour les endormir. Il considérait cette œuvre comme une *bagatelle*; il affecta de l'attribuer à son fils, alors âgé de onze ans, et quand, pour la publier, il dut, conformément à l'usage du temps, la placer sous le patronage de quelque grand seigneur, ce fut avec mille précautions oratoires qu'il en fit hommage à Mademoiselle de Montpensier. Il s'excusait de l'offrir à « une princesse à qui la nature et l'éducation ont rendu familier ce qu'il y a de plus élevé »; il expliquait timidement que « rien ne marque tant la vaste étendue d'un esprit que de pouvoir s'élever en même temps aux plus grandes choses et s'abaisser aux plus petites »... Cette *petite chose*, cette *bagatelle* a survécu à tous ses autres ouvrages, et elle suffit pour lui assurer le souvenir reconnaissant de la postérité. Elle est un chef-d'œuvre parce qu'elle reproduit avec une grâce naïve et une exquise simplicité les créations spontanées et, par conséquent, vraies de l'imagination populaire.

Ce que l'homme a rêvé, n'est-ce pas en effet ce qu'il y a de plus vrai au monde? Une légende ne représente-t-elle pas plus fidèlement que l'histoire le temps qui l'a imaginée, les hommes qui s'en sont bercés? Qu'est-ce qui nous donne d'Henri IV et de son règne l'idée la plus exacte? Des légendes : « La poule au pot » et « Il faut que tout le monde vive »; des chansons « Vive Henri IV » et « Charmante Gabrielle ». Qu'y a-t-il de plus certain dans le récit de la longue guerre soutenue pendant cent ans par la France contre l'Anglais, maître de nos provinces? Au début, un roi vaincu s'écriant : « Ouvrez! C'est la fortune de la France ». Au jour de la délivrance, les visions de Jeanne d'Arc et l'astrologue de la *Dame de Beauté*. La légende de sainte Geneviève arrêtant Attila dans sa marche sur Paris est au moins aussi vraie que l'histoire de Pharamond, et elle nous aide mieux à nous figurer les Gallo-Romains et les Barbares du ve siècle. Quel est l'historien qui, prétendant nous faire connaître un pays, négligerait ses légendes? Quel est le voya-

geur sérieux qui, nous parlant du Tyrol ou de la Bretagne, oublierait les *Sylvans* et les *Ogres*, les *Sorciers* et les *Korigans*?

Si les légendes imaginées par un peuple pour poétiser ses origines et son histoire révèlent ses rêves et son idéal, les contes qu'il invente pour amuser ses veilles font apparaître ses habitudes, ses mobiles, sa morale. L'homme a besoin du surnaturel à cause du mystère impénétrable dont l'univers est enveloppé; le surnaturel est l'explication qu'il se donne à lui-même des phénomènes dont il ne discerne pas la cause. Or, la légende, c'est le surnaturel auquel il croit; le conte, le merveilleux, c'est le surnaturel factice, celui que l'homme, en le créant, sait n'être que le produit de son imagination. Comme il veut pourtant y croire un peu, il tient à y trouver, mêlés aux détails fantastiques qui l'émeuvent, des détails vrais, puisés dans la vie réelle, conformes à ses mœurs et à son état social. Ce procédé est toujours employé, instinctivement par les peuples enfants quand ils imaginent les contes, avec réflexion par les artistes et les lettrés qui plus tard les recueillent ou les représentent. C'est ainsi que dans les panoramas les peintres ont soin de placer en avant de la toile, bien en lumière, quelques objets réels qui semblent ensuite se continuer sur le tableau et qui créent l'illusion. Les contes sont des témoins aussi fidèles que les correspondances et les mémoires, aussi sûrs que les écrits des moralistes et les pièces de théâtre; ils évoquent, non plus l'esprit des lettrés, mais l'âme du peuple; ils peuvent donc devenir l'objet d'une étude instructive pour qui se plaît à rechercher ce que pensaient les hommes d'une certaine époque, comment ils concevaient la nature, comment ils comprenaient la vie.

Voyons par exemple la *Belle au bois dormant*. Quand elle s'endort pour son sommeil de cent ans, la bonne fée sa marraine endort avec elle toute sa maison. C'était une princesse, fille d'un roi et d'une reine, et il fallait bien que, quand elle se réveillerait, elle retrouvât autour d'elle tous ses serviteurs. Ceux-ci n'avaient pas été maudits comme elle par une fée malfaisante; mais ils lui appartenaient; leur rôle sur la terre était de partager son sort. Ce détail

ne jette-t-il pas un trait de vive lumière sur les idées de l'époque? L'expression même que nous venons d'employer et que l'on retrouve dans les écrits du temps, n'est-elle pas une image frappante? « Ils appartenaient à la princesse »! De même que l'homme, ce roi de la création, se figure que la terre et tous les êtres qui l'habitent ont été créés pour le servir, Louis XIV ne doutait pas que Molière et Perrault, Colbert et Vauban n'eussent été mis au monde tout exprès pour concourir à sa gloire ou pour accroître sa puissance :

..... « Ils se mettent en tête
Que tout est né pour eux, quadrupèdes et gens,
Et serpents! »

Il faut que cette idée réponde à l'un des sentiments les plus naturels et les plus durables de notre cœur; car, même dans un âge qui se prétend démocratique, nous en avons conservé quelque chose. Encore aujourd'hui l'étiquette veut qu'un roi, ou, à défaut de roi, un simple prince soit partout chez lui; c'est lui qui fait les honneurs, lui qui donne des ordres chez ses hôtes. Moins fier que le charbonnier de la légende devant François Ier, le bourgeois gentilhomme du XIXe siècle qui a l'honneur grand de recevoir un prince, veut prouver qu'il sait son monde et affecte de n'être pas maître en sa maison. De temps en temps, ce préjugé suranné donne lieu à des incidents qui prêtent à rire à une époque où les rois cessent parfois de régner, et où les chefs d'État ne sont pas tous nés sur les marches d'un trône.

Toutefois, cette réminiscence arriérée de la vieille étiquette des cours est un genre plutôt que la réalité de nos mœurs, et si l'auteur de la *Belle au bois dormant* eût été notre contemporain, il aurait donné sans doute à certains détails de son récit une forme différente. Il n'aurait peut-être pas résisté, par exemple, à la tentation de nous égayer un peu aux dépens de la majesté royale. Aujourd'hui, dans les contes, comme dans les opérettes, un roi est inévitablement « solennel, mais pas fort ». Perrault nous dit seulement : « Le roi, son père, était bonhomme ». Au fond, c'est la même chose ; mais quelle différence dans l'intention ! L'opérette livre à notre raillerie, Perrault

à notre sympathie ce roi « bonhomme ». Il ne nous dit pas qu'il était « solennel » ; mais, sans qu'il insiste, nous sentons que le « bonhomme » avait une grande perruque. Il ne nous dit pas non plus qu'il n'était « pas fort ». Ce détail alors eût paru moins amusant qu'irrévérencieux. Il importait peu que le roi fût fort ; il était roi ; cela suffisait pour qu'un prestige indiscuté lui fût assuré. Ce qui importait, c'est qu'il eût une cour, et le père de la *Belle au bois dormant* en avait une. La longue énumération du personnel frappé de sommeil en même temps que la princesse nous dispenserait de rechercher dans l'*Almanach royal* du temps, comment se composait la maison des filles de France : gouvernantes, filles d'honneur, femmes de chambre, officiers, maîtres d'hôtel, cuisiniers, marmitons, galopins, gardes, suisses, pages, valets de pied, palefreniers, tout y est, tout, jusqu'à la petite chienne de la princesse, qui est à son poste, sur le lit de sa maîtresse. Ce dernier trait, il faut en convenir, n'est pas particulier à la cour de Louis XIV. De tous temps princesses, marquises ou humbles villageoises, ont aimé à sentir leur petite *Pouffe* sur le pied de leur lit. Le chien, ce fidèle ami de l'homme, se retrouve à côté de lui dans les contes comme dans la poésie et dans l'histoire, parce qu'il y est dans la vie. Les malheureux enfants d'Édouard avaient auprès d'eux leur petit chien quand arrivèrent les sicaires de Richard III, et dans l'*Odyssée*, chaque fois que Télémaque sort de son palais, la lance au poing, le bon Homère n'oublie pas de nous dire : « Il n'est pas seul, ses chiens l'accompagnent. »

Le roi du *Chat botté* est un peu différent de celui de la *Belle au bois dormant*. C'est vraiment un bonhomme de roi, pas du tout solennel. Il aime les cadeaux, comme tous les rois qui, d'ailleurs, sous ce rapport, ressemblent assez au reste des hommes ; mais il se contente de peu : un lapin de garenne, une couple de perdrix lui font plaisir. Saluons en passant ce souvenir des vieilles usances dont nous retrouvons encore de nos jours quelques traces dans les campagnes. Quand un paysan veut faire sa cour au grand propriétaire, remercier son avocat ou son médecin, ou se concilier les bonnes grâces de son juge, précaution qu'il persiste à croire nécessaire,

comme au temps des *épices*, il porte une volaille, des œufs, une pièce de gibier, objets qui lui coûtent peu et que l'on ne trouve pas à la ville. Le juge est forcé par son impartialité de refuser le cadeau ; mais le propriétaire ou l'avocat « le reçoit avec plaisir, et fait donner pour boire », comme le roi du *Chat botté*.

Ce roi admet ses sujets en sa présence royale sans formalités ; il boit volontiers quelques coups de bon vin quand il en trouve l'occasion; et, après boire, il accorde gaiement la main de sa fille à un marquis dont il n'exige pas des preuves de noblesse bien rigoureuses et qui ne lui est connu que pour lui avoir été présenté par un chat. Ah ! Ce n'est plus Louis XIV ! Mais c'est encore un roi bien vrai ; c'est le roi de la légende, le roi qui jadis, il y a bien longtemps, était accessible à tous et rendait la justice sous un chêne. Ce n'est plus le roi que le peuple voyait ; c'est celui qu'il rêvait.

Celui-là aussi, du reste, connaît ses prérogatives, et autour de lui on ne les ignore pas. Il passe devant le château de l'ogre, et, en sa qualité de roi, il y entre sans façon, comme chez lui. Et quand les amis invités par le propriétaire arrivent à leur tour, ce sont eux qui, sachant que le roi est là, ne se permettent pas de franchir la porte.

Qu'ils soient solennels ou simples, tous les rois de Perrault sont bons et sympathiques. En ce temps-là, quelques souffrances qu'endurât le peuple, ce n'était pas le roi qu'il accusait de ses malheurs et qu'il chargeait de ses malédictions ; le dicton populaire était : « Si le roi le savait ! »

La misère était grande pourtant. Le bûcheron, père du *Petit Poucet*, est si pauvre qu'à deux reprises il conduit ses enfants dans la forêt pour les y perdre, préférant, puisqu'ils sont destinés à mourir de faim, que du moins ils ne meurent pas sous ses yeux ! Et la mère consent deux fois à ce sacrifice ! Sans doute, à l'époque où ce conte douloureux a été imaginé, cet horrible dénuement ne paraissait pas invraisemblable ; à l'époque où Perrault l'a écrit, on pouvait encore se rappeler que, pendant la Fronde, des mères avaient tué leurs enfants pour ne plus les voir souffrir !

Le pauvre ménage est sauvé pour quelques jours, parce qu'on lui

rembourse dix écus, dus depuis longtemps et qu'il croyait perdus à jamais. Quel est le débiteur qui laissait ces malheureux dans une telle détresse et sur la bonne volonté duquel on ne comptait plus? Quelque pauvre diable, aussi pauvre que le bûcheron? Un voisin incendié, un marchand ruiné ? Non ! C'est le seigneur du village ! Ce trait, placé là comme tout naturel, n'est-il pas saisissant ? Ne fait-il pas revivre dans notre esprit le souvenir de mille faits que nous avons lus çà et là dans l'histoire et qui sont tellement loin de nos mœurs que nous les oublions ou que nous les entrevoyons dans notre mémoire comme dans les brouillards d'un rêve ? Y avait-il une justice alors contre le seigneur, et quand un pauvre paysan avait à se plaindre, sa plainte arrivait-elle jusqu'au roi ?

Il y a des ogres dans les contes de Perrault. Si nous avions aujourd'hui la fantaisie de faire paraître un ogre dans un conte, comment le représenterions-nous ? Ce serait une sorte de sauvage hagard, un bohémien hors la loi errant dans les campagnes isolées, un bandit caché dans un repaire et n'en sortant que la nuit pour chercher ses victimes. Chez Perrault, qui sans doute en cela suit la tradition populaire, l'ogre est toute autre chose. Dans le *Chat botté*, il habite un magnifique château entouré de terres immenses ; dans le *Petit Poucet*, il est si riche que ses sept filles dorment avec des couronnes d'or sur la tête ; dans la *Belle au bois dormant*, il est si puissant que le roi épouse sa fille « à cause de ses grands biens ». Pour Perrault, l'ogre n'est pas le paria en révolte contre la société ; c'est le seigneur ! C'est presque le prince du sang !

Des grands : l'Ogre ou Barbe-Bleue ; des humbles : un meunier, un bûcheron, une petite fille de village qui va seule à travers la forêt retrouver sa mère-grand ; voilà les héros habituels des contes populaires. Les premiers, qui possèdent la richesse et la forêt, qui répandent une terreur mystérieuse, qui tuent les enfants et les femmes, personnifient ce que le peuple redoute et maudit ; les autres, pauvres êtres simples et doux, nés pour souffrir et patiemment résignés à leur sort, personnifient ce qui lui ressemble. Mais pourquoi des rois et des reines, des princes fils de rois, des princesses couvertes d'or et de pierreries, vêtues de robes couleur du

temps ou couleur du soleil; des enfants si beaux que la petite fille s'appelle *Aurore*, et que son frère, plus beau encore, s'appelle *Le Jour?* A quel besoin de l'imagination populaire répondent ces personnages que le peuple n'a jamais rencontrés sur sa route? Ceux-là personnifient l'idéal!.. Oui, à côté de ce que lui montre la vie, de ce qu'il craint ou de ce qu'il plaint, de ce qu'il hait ou de ce qu'il aime, le peuple veut placer ce qu'il rêve, ce qui le console de la douloureuse réalité. C'est que la beauté, le rang, la puissance ont sur tous les hommes, sur les petits encore plus que sur les grands, un prestige que rien ne détruira jamais et qu'il ne faut pas regretter, car il est peut-être la plus sûre sauvegarde de la société. Quand le peuple rêve, il rêve ces dons; il se figure qu'ils assurent, avec l'admiration et le respect, le bonheur, ce bien secret que nous poursuivons tous, sans jamais l'atteindre, et sans jamais en désespérer. Une légende roumaine dit : « Si c'est le bonheur que tu cherches, tu peux parcourir toute la terre; les pâles rayons de la lune ne te le montreront nulle part! » C'est une erreur; le bonheur, nous ne le saisissons jamais, mais nous le voyons toujours. Quand nous pensons à nous, nous le voyons dans nos rêves; quand nous jetons notre regard sur les autres, nous croyons le découvrir dans leur destinée. Nous le croyons surtout quand ils ont reçu en partage ces biens terrestres si enviés par ceux qui les ignorent qu'ils appellent ceux qui les possèdent « les heureux de la terre »! Un conte, c'est un songe qu'on se plaît à faire tout éveillé. On tient à y rencontrer des êtres heureux, qu'on aime précisément à cause du bonheur qu'on leur attribue. Ce bonheur, on le partage avec eux, on le vit en eux, et pendant que dure le récit, on oublie sa propre misère.

Les contes populaires sont la revanche des petits sur les grands. La famille du *Petit Poucet* est sauvée par cet enfant chétif, « le souffre-douleur de la maison, à qui ses parents donnaient toujours le tort ». Le maître du *Chat botté* va être sauvé par son chat. C'est un meunier, un fils du peuple; mais, vis-à-vis du chat il est le maître; il est le patron; cela suffit pour que, dans le conte, il n'ait pas le beau rôle.

Il ne possède au monde que son chat, et, pour l'utiliser, il ne saurait que le manger et se faire un manchon de sa peau. C'est un égoïste; c'est de plus un maladroit, qui ne se tirerait jamais d'af-

faire sans l'aide de son serviteur. Comme le sauvage imprévoyant et grossier qui coupe l'arbre pour cueillir un fruit, c'est un brutal qui ignore le premier art de la civilisation, l'art de se servir des choses sans les détruire. Au contraire, le subalterne dédaigné, bon tout au plus à faire une fausse gibelotte, l'être habitué par la rigueur de sa destinée à ne compter que sur soi, le chat, madré, rusé, fera de son maître un seigneur et deviendra lui-même un gentilhomme. Je me trompe; tout à l'heure j'expliquerai pourquoi je retire ce dernier mot : le chat deviendra un personnage.

Pour y réussir, il ne lui faut qu'un sac et des bottes! Il les demande à son maître. Celui-ci est tout étonné. Entendons-nous; il est étonné de la demande, parce qu'il n'en comprend pas le but; mais il n'est pas étonné d'entendre parler son chat. Dans ce temps-là, les chats parlaient; les hommes le croyaient du moins; les enfants ne sont pas éloignés de le croire encore. Comme les hommes d'autrefois, les enfants ignorent ces lois de la création dont la science s'enorgueillit de soulever peu à peu les voiles ; ils vivent près des bêtes, ils les voient jouer, souffrir, aimer comme eux; ils admettent sans peine qu'elles puissent emprunter leur langage. D'ailleurs, n'apprennent-ils pas dans la Bible elle-même que le serpent a parlé à la femme, et, sans remonter si loin dans le cours des âges, que l'ânesse a parlé au prophète? Personne donc ne doute que le chat ait parlé. Il y a des choses que Perrault se croit obligé d'expliquer; ce sont les choses naturelles, parce qu'elles auraient pu tourner autrement; mais quant au merveilleux, son rôle est précisément de se produire au moment où les circonstances l'exigent, pour apporter la solution appelée par les vœux du lecteur.

Avec son sac et ses bottes, le chat se met en campagne. Par quelques petits présents il se fait bien venir du roi et de la belle princesse, fille du roi; puis il leur présente son maître. Comment le présentera-t-il? En costume de meunier? Oh! non! Il l'envoie se baigner à la rivière. Au bain, le pauvre et le riche, le gentilhomme et le paysan ne diffèrent pas sensiblement l'un de l'autre, et, pourvu que le meunier soit jeune et bien fait, il peut prévenir en sa faveur. C'est dans le même appareil que jadis Ulysse aborda la belle Nausicaa, qui, elle aussi, était fille d'un roi, et qui prit Ulysse pour un

dieu. Les contes de Perrault reportent à chaque instant notre souvenir vers Homère. Ces épopées sublimes, qui depuis trois mille ans enchantent les hommes, ne seraient-elles que de beaux contes de fées racontés par un poète?

Le chat avait eu soin de dire au roi que son maître était un marquis très riche. Ce chat était un profond philosophe; il connaissait le cœur des hommes et celui des rois. Il savait qu'en ce monde, paraître quelque chose est encore le plus sûr moyen d'être traité comme quelqu'un. Le roi aurait-il interrompu sa chasse pour repêcher un meunier ? Lui aurait-il fait donner des habits, s'il avait su que le pauvre diable n'en avait pas?

Le dernier trait du conte est adorable. « Le chat, dit Perrault, devint grand seigneur et ne courut plus les souris que pour se divertir ». Il faut bien que le chat partage les goûts de ceux dont il est devenu l'égal ou du moins le commensal. Or, le plaisir favori des rois et des grands était alors la chasse; le chat se divertira donc àchasser. Mais comme au fond il est resté chat, il ne chassera pas le cerf; ce sont les souris qu'il voudra courir! Tout grand seigneur qu'il est, il n'est encore qu'un parvenu; il fallait, disait-on alors, au moins quatre générations pour faire un gentilhomme ; là encore le conte est dans la vérité historique.

Un trait commun à tous les contes recueillis par Perrault témoigne de leur haute antiquité : Tous sont essentiellement payens. Jamais il n'y est question de Dieu. Il ne faut pas croire cependant que, par sa nature, le conte de fées exclue nécessairement la divinité. On comprendrait très bien, au contraire, Dieu et les fées intervenant ensemble dans le récit, et certaines légendes en présentent de curieux exemples. Dans les contes de Perrault, aucun personnage, pas même ces petits enfants si sages ou si malheureux ne fait sa prière. Une seule fois, quand Barbe-Bleue va tuer sa femme, celle-ci, cherchant à gagner du temps, demande un quart d'heure pour « recommander son âme à Dieu ». Mais ce détail, ajouté certainement après coup à la tradition primitive, est un anachronisme, une allusion banale et indifférente aux habitudes pieuses des temps nouveaux. La prière n'est là qu'un incident accessoire et

sans importance; elle n'est pas un élément nécessaire et voulu du récit. Dieu ne joue aucun rôle dans la suite des événements; ce n'est pas à lui que la victime demande secours; ce n'est pas lui qui la sauve en faisant arriver à temps ses deux frères, le mousquetaire et le dragon. Quand l'auteur a besoin, pour faire réussir une entreprise difficile, de recourir à un pouvoir que n'arrêtent pas les limites de la vraisemblance matérielle ou morale, il fait intervenir une fée, ou tout simplement un roi, c'est-à-dire un être dont la puissance magique ou dont le caprice n'a pas de bornes; ce personnage fait ce que le lecteur attend et désire, sans que Dieu s'en mêle. Le miracle, dans le sens religieux, est ici remplacé par la féerie; le surnaturel par le merveilleux.

Perrault écrivait cependant pour les enfants, et, dans une de ses préfaces, il affirme que ses contes « renferment une morale louable et instructive, que les enfants y puisent le désir de ressembler à ceux qu'ils voient devenir heureux, en même temps que la crainte des malheurs où les méchants sont tombés par leur méchanceté ». Si tel était son but, il ne l'a pas toujours complètement atteint. Les procédés du *Chat botté*, par exemple, sont habiles, mais ils sont peu délicats. Ceci, d'ailleurs, est encore une preuve de l'authenticité des traditions recueillies par Perrault. Les contes, comme les fables, nés de l'imagination populaire et non de l'invention des lettrés, reflètent plus fidèlement que les genres plus élevés la pensée et les sentiments du peuple, ou plutôt la pensée et les sentiments de quiconque n'a reçu d'autre éducation que celle de la vie. L'enseignement de la vie, quand il est réduit à lui-même, quand il n'est pas épuré par la religion ou éclairé par le culte des lettres, c'est le *Struggle for life* avec toute sa brutalité. Dans la vie, la vertu n'est pas toujours récompensée ni le vice puni; l'habileté et la ruse réussissent souvent mieux que la franchise et la droiture. Les fables et les contes nous le répètent, parce que la vie le leur a appris. La morale qu'ils nous enseignent peut être pratique, mais elle n'est pas élevée; elle glorifie le succès plus que la vertu; elle nous recommande surtout d'être avisés; les défauts contre lesquels elle cherche à nous prémunir sont ceux qui nous nuisent, plutôt que ceux qui nuisent à autrui.

De plus, échos fidèles de l'instinct qui anime le paysan vis-à-vis du seigneur, nous dirions aujourd'hui vis-à-vis du bourgeois, quand le grand est dépouillé ou mystifié par le petit, les contes ou les fables applaudissent. Voyez comment le marquis de Carabas hérite de l'ogre. Cet ogre n'est nullement un méchant homme. Il a des amis; il reçoit très poliment le chat et ne lui fait aucun mal. Mais il est « le plus riche que l'on ait jamais vu » ! Dès lors, il est condamné; le conte en fait un ogre afin que nous puissions sans scrupules voir le chat le manger et le meunier s'emparer de ses biens.

Aussi Perrault, qui désirait que dans ses contes la morale fût démontrée par l'événement, a-t-il dû plus d'une fois corriger le récit traditionnel. Il a fait probablement sur bien des points des changements que nous n'apercevons pas; mais quelquefois la trace de l'interpolation est visible. Parfois même il a placé, à côté l'un de l'autre, le récit primitif et le sien. La comparaison est alors intéressante; elle montre comment l'homme de lettres a remplacé la naïveté par la finesse, la brutalité par la malice et la bonhomie.

C'est ainsi que le *Petit Poucet* prend à l'ogre ses bottes de sept lieues. Ceci est légitime, puisque l'ogre s'en servait pour courir après les petits enfants. Mais il va ensuite trouver la femme de l'ogre, et il se fait donner par elle tout son or et tout son argent, en lui racontant que son mari a été arrêté par des voleurs et l'a envoyé chercher une rançon. Alors, « chargé de toutes les richesses de l'ogre, il s'en revient au logis de son père, où il est reçu avec bien de la joie ». Voilà ce qu'a imaginé le conteur populaire ! Perrault rapporte l'ancienne tradition, mais il n'hésite pas à déclarer qu'un procédé qui serait un véritable vol est invraisemblable de la part d'un personnage aussi honnête que son petit héros. A ce dénouement il en substitue un autre. Laissant de côté les paysans, leurs sentiments et le monde imaginaire où la fiction a entraîné le lecteur, il se transporte tout à coup dans une sphère bien différente : il fait allusion à la guerre alors engagée sur la frontière, à l'inquiétude du roi « fort en peine d'une armée qui venait de livrer bataille à deux cents lieues de là », au désir des dames de la cour d'avoir des nouvelles de leurs amants, et même, ajoute-t-il, de leurs maris. Puis il termine par ce trait auquel le conteur primitif n'aurait jamais songé : « Le Petit

Poucet, ayant fait quelque temps le métier de courrier et y ayant amassé beaucoup de bien, acheta des offices de création nouvelle pour son père et pour ses frères, et par là il les établit tous et fit parfaitement sa cour en même temps ». Chose bizarre ! Ce dénouement plus fin, plus amusant et certainement plus moral que le dénouement populaire, satisfait moins l'esprit! Il semble même moins vraisemblable! Il sonne faux ; il détonne avec ce qui précède ; il n'est plus dans la convention du conte. Le lecteur se sent dérouté, et, comme l'enfant à qui l'on change un détail d'un récit déjà connu de lui, il est tenté de s'écrier : « Oh! non, ce n'est pas cela! »

C'est que les contes populaires ne sont dans la vérité du genre que quand ils reflètent les sentiments populaires ; ce n'est pas une allusion politique qu'on s'attend à y trouver. Celle-ci d'ailleurs est loin d'être sans intérêt, pour nous qui étudions les contes de fées au point de vue historique plutôt encore qu'au point de vue littéraire. Elle n'est pas la seule que Perrault se soit amusé à glisser dans ses récits : ailleurs, il nous peint la princesse aimée de *Riquet à la houppe* « si sensée et si spirituelle que le roi se conduisait par ses avis, et allait même quelquefois tenir le conseil dans son appartement ». Perrault eut-il imaginé ce détail avant le règne de Mme de Maintenon?

Dans d'autres circonstances, ce n'est pas pour corriger la moralité du récit que Perrault intervient ; c'est pour raisonner avec ses jeunes lecteurs, pour leur expliquer finement le sens vrai caché derrière la fable.

De même que les anciens avaient divinisé les forces de la nature, de même les premiers auteurs de ces contes, les simples, ont, en quelque sorte, divinisé, en les attribuant aux fées, les phénomènes de l'ordre moral. Voyez le joli conte intitulé : *Les fées*, où Perrault nous montre deux sœurs, l'une douce et gracieuse, l'autre revêche et brutale, qui reçoivent d'une fée le don de laisser échapper, à chaque parole qu'elles prononcent, la première des fleurs et des perles, la seconde des vipères et des crapauds. Est-ce dans les contes de fées seulement que l'on rencontre des êtres si heureusement doués qu'ils semblent, quand ils nous adressent la parole, nous offrir une

perle ou une fleur? Ils ont le charme et la grâce, ces dons que Dieu nous accorde à notre naissance, comme le faisaient les fées, et que tous nos efforts seraient impuissants à conquérir, s'il nous les a refusés : dons vraiment magiques, puisque pour les nommer, la langue française a dû emprunter deux mots à l'ordre surnaturel. On ne peut définir le charme et la grâce, pas plus que l'on ne pourrait analyser la différence insaisissable et profonde qui sépare un tableau de Raphaël de sa copie ; mais on sent du moins qu'ils dérivent de ce qu'il y a de plus intime en nous, de notre âme. Ce qui inspire la sympathie ou la répulsion, c'est ce qui transparaît de notre âme dans le regard, dans l'accent, dans le timbre de la voix. On plaît parce qu'on aime, parce qu'on est bon, parce qu'on est indulgent; on plait simplement parce qu'on a le désir de plaire ; ce désir n'est-il pas déjà par lui-même une qualité morale et une grâce?

Riquet à la houppe met en scène la magie d'un autre sentiment. Le héros de ce conte est si spirituel qu'il doit se connaître en esprit ; sa princesse est si belle qu'elle a le droit d'être difficile sur la beauté. Mais tous deux ont reçu d'une bonne fée le don, lui, de trouver spirituelle la femme qu'il aimera, elle, de trouver beau l'objet de son amour. Ce don des fées, cette fleur magique qui enivre Titania, la nature souriante ne l'a-t-elle pas généreusement accordé à tous les hommes et à toutes les femmes? Le grand enchanteur n'est-il pas, comme le dit Perrault, l'amour, ce magicien si invraisemblable dans ses œuvres que jamais les hommes n'ont consenti à attribuer ses effets à des causes naturelles, et que dans tous les temps et dans tous les pays, ils ont cru à des philtres, à des opérations magiques? Dans l'objet aimé, c'est soi qu'on aime ; quand on lui prête toutes les grâces, c'est son propre rêve que l'on retrouve en lui. L'homme fait à l'image de son idéal toutes ses idoles, la femme qu'il aime comme le Dieu qu'il adore. Mais son Dieu ne le trompe jamais, parce que, ne le voyant que par l'imagination, il le trouve toujours tel qu'il l'imagine, tandis que la femme aimée, il la voit et la touche ; plus elle se donne à lui, plus il la juge. Un jour vient où le mirage s'évanouit, où la réalité apparaît, terne et banale, où la déception commence, d'autant plus cruelle que l'illusion a été plus profonde.

Si les mariages d'inclination sont plus souvent malheureux que les autres, ce n'est pas qu'ils soient généralement plus déraisonnables; mais l'illusion y avait pris une place plus grande; on tombe de plus haut.

Remarquons encore dans *Riquet à la houppe* une autre image de la vie réelle. La vérité dans un conte! Riquet aime la princesse à l'instant même où il la voit; elle est belle, et la beauté appelle l'amour. La princesse est émerveillée de l'esprit de Riquet; mais, comme il est dépourvu de beauté, elle ne l'aime pas; elle ne comprend même pas qu'il puisse être aimé! Il lui faut un long effort, un an de réflexion, de résignation peut-être, avant de s'apercevoir qu'on peut aimer un homme pour ses qualités morales, malgré sa difformité; il faut que le pauvre Riquet lui dise, bien tendrement, bien tristement: « Essayez de m'aimer, et vous cesserez de voir ma laideur »! Ceci ne tranche-t-il pas l'éternelle contestation entre l'esprit et la beauté? Lequel de ces deux biens est le plus enviable pour une femme? S'il est vrai que l'amour, c'est la vie, comme le disent les poètes (et tout homme n'est-il pas poète quand il aime?), la beauté est le don suprême, car c'est elle qui fait naître l'amour. L'esprit à lui seul ne suffirait pas même pour faire naître l'amitié! Il faudrait se garder pourtant de lui refuser tout mérite: la beauté passe vite; l'amour fuit plus vite encore quand il est désabusé ou seulement rassasié; l'esprit conserve toujours son prestige et retient sous son charme ceux qu'il a une fois attirés. Sans que Perrault ait besoin de nous le dire, nous ne doutons pas que Riquet n'ait le premier cessé d'aimer. Il se sera aperçu que la princesse était bête avant qu'elle n'ait réfléchi qu'il était décidément bien laid.

Quelques-uns des contes recueillis par Perrault se retrouvent chez tous les peuples Aryens. La comparaison des divers récits fait ressortir, par les différences des détails, le génie de chaque race. Le fond est partout le même, mais chaque peuple, en berçant ses enfants dans ses chaumières, a donné au thème primitif le costume de son pays.

Voyons, par exemple, ce qu'est devenu le *Chat botté* en Russie et en Allemagne.

M. Eugène Hins a traduit un grand nombre de contes russes dans

un petit volume qu'il a intitulé : *La Russie dévoilée au moyen de sa littérature populaire*. Ces contes paraissent avoir été pris dans la tradition elle-même ; ils n'ont pas encore été artificiellement défigurés par le travail des lettrés. On voit qu'ils ont la même origine que les nôtres, car, à côté de détails bien particuliers, on y reconnait les mêmes caractères généraux : ils professent la morale du succès et applaudissent l'adresse plutôt que la vertu ; ils célèbrent le triomphe du petit sur le grand, du faible sur le puissant, de la ruse sur la force.

Tous ces traits sont saillants dans le conte qui est l'analogue de notre *Chat botté*. En Russie, ce n'est pas un chat qui en est le héros; c'est un renard. M. Hins conclut de cette circonstance que la tradition russe a subi moins d'altérations que la nôtre, et qu'elle remonte au temps où les animaux sauvages jouaient dans l'existence des hommes un rôle plus important que les animaux domestiques.

Le renard fait épouser à son maître la fille du csar. Son maître s'appelle *Cosme-le-vite-enrichi* (*Koszma Skoro bagatoi*). Ce nom, qui est devenu celui du conte, indique une préoccupation qui, hélas ! n'est pas particulière au peuple russe. Comme le *Chat botté*, le renard commence par offrir au csar du gibier ; il lui présente, non pas un maigre lapin pris au piège dans un sac, mais quarante quarantaines[1] de loups gris, puis d'ours noirs, puis de martres et de zibelines, que, par son adresse, c'est-à-dire, par ses mensonges, il décide à le suivre : il leur promet que le csar les conviera à un festin où ils « mangeront du gras ». Comme le *Chat botté*, il s'adresse, par une phrase cadencée et chaque fois exactement répétée, à tous les bergers qu'il rencontre sur son chemin : bergers de brebis, de cochons, de vaches, de chevaux et même de chameaux ! Ce conte aurait-il pris naissance en Asie et en Afrique ? Il leur ordonne à tous, sous peine d'être brûlés vifs eux et leurs bêtes, de dire que leur troupeau appartient à *Cosme-le-vite-enrichi*. Il n'envoie pas son maître au bain ; il s'y prend plus brutalement pour le jeter à l'eau, il scie un pont de bois ! Cosme, qu'il n'a pas prévenu,

(1) Les Hébreux auraient dit « septante fois sept fois. »

tombe dans la rivière ; le csar fait courir à son secours et lui donne des vêtements de parade. Ici un joli détail : Cosme est si émerveillé de ses beaux habits dorés, qu'il les regarde toujours ! Le renard est obligé de l'avertir tout bas que pour jouer son rôle de grand seigneur, il ne doit pas paraître étonné du luxe dont il est maintenant entouré.

Puis le renard aide le csar à vaincre et à tuer un autre csar son voisin, par conséquent son ennemi. Ainsi la légende nous rappelle l'époque où il y avait encore en Russie plusieurs csars. Le renard du conte serait-il le créateur de l'unité Moskovite ?

Après ce dernier triomphe, un conteur français ne manquerait pas de conclure en disant que Cosme et sa tsarewna vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants ; le conte russe dit : « ils jouissent de la vie et *mâchent du pain* » !

Manger du gras ; mâcher du pain! Quelles devaient être la détresse et la misère d'un peuple qui avait pour idéal un tel bonheur !

En Allemagne, le conte du *Chat botté* a été recueilli par plusieurs écrivains, notamment par les frères Grimm. Ceux-ci ont, comme Perrault, reproduit fidèlement la tradition locale. Leur récit est à peu près semblable au nôtre, sauf la grâce. Il est surchargé de détails inutiles, tels que l'histoire du meunier, père du marquis de Carabas, et les interminables lamentations de celui-ci quand il se voit sans autre héritage que son chat. Nous y retrouvons les répétitions enfantines aimées des âges primitifs ; mais chaque fois le conteur s'ingénie à trouver des termes différents pour exprimer la même idée, tandis que Perrault et le conte russe ont soin de répéter toujours les mêmes mots et la même assonance. Quand le roi veut témoigner sa satisfaction des cadeaux que le Chat botté lui apporte, au lieu de dire gentiment que cela « lui fait plaisir » et de « faire donner pour boire », il promet avec solennité sa faveur au marquis de Carabas. Chez nous, le chat devenu grand seigneur « ne court plus les souris que pour se divertir » ; là bas il se livre à tous les plaisirs de l'oisiveté ; son rêve, ainsi que celui des frères du marquis de Carabas, c'est « une bonne place où ils n'auront rien à faire ».

Le conte allemand de *Cendrillon* est, à certains égards, plus

heureux que celui du *Chat botté*. Tout le récit est dominé par le pieux souvenir que Cendrillon a gardé de sa mère. Le père s'est remarié « aussitôt que la neige qui couvrait le cimetière comme un linceul s'était fondue aux riants soleil du printemps ». Cendrillon, inconsolable, lui demande une branche de coudrier pour la planter sur la chère tombe. La branche devient un arbre où des oiseaux font leur nid. C'est l'arbre, ce sont les oiseaux, qui prennent pitié de *Cendrillon*. Ils viennent à son secours, non parce qu'elle est malheureuse, mais pour la récompenser de sa piété envers sa mère. Le conte de Perrault n'a pas ce caractère moral, cette nuance vaguement religieuse, cette teinte mélancolique de la poésie allemande qui se plaît à rêver sur les tombeaux. Malheureusement, à côté de ces détails gracieux, il y en a d'autres hideux et révoltants : les deux sœurs de Cendrillon, pour faire entrer à tout prix dans le soulier d'or leur pied trop gros, se coupent avec un couteau, l'une l'orteil, l'autre le talon !

Le *Chat botté* et *Cendrillon* existent dans les traditions populaires de tous les pays, y compris l'Égypte des Pharaons. M. Loys Brueyre, dans ses *Contes populaires de la grande Bretagne* (Hachette, 1875), et M. Ch. Deulin dans ses *Contes de ma mère l'Oye* (Dentu, 1879), en ont cité de nombreuses variantes. Partout le conte prend la couleur du pays; ainsi, en Angleterre, ce n'est pas au bal que Cendrillon rencontre le beau prince, c'est au prêche.

On dit qu'il n'est plus de mode aujourd'hui de faire lire aux enfants les contes de Perrault. On veut pour eux des lectures qui ne les trompent pas, et, afin de leur enseigner tout de suite la science sans erreurs, on leur donne des romans scientifiques. Peut-être est-ce dommage, non pas de leur offrir des livres où ils ne trouvent, paraît-il, que la vérité, mais de leur refuser le monde des fées; là, du moins, le conteur ne présente pas des hypothèses pour des certitudes. En les laissant grandir avant de leur expliquer les découvertes modernes, on aurait l'avantage de ne leur enseigner plus tard que le dernier état de ces découvertes. Souvent, en cette matière, la vérité d'aujourd'hui n'est pas celle de demain; rien n'est

fragile et changeant comme cette science si fière d'elle-même; quelqu'éphémères que soient les bulles de savon de notre imagination, elles durent plus longtemps encore, et peut-être ne nous trompent-elles pas davantage.

Si les contes de Perrault sont bannis de la bibliothèque de l'enfance, ils ne resteront pas cependant sans lecteurs. Ils plaisent surtout quand on est arrivé à l'âge où l'on peut avouer son goût pour les choses naïves sans craindre d'être traité d'enfant. A cet âge, on sait que la vie ne réalise pas nos rêves; mais on sait aussi que les rêves sont encore ce qu'elle nous offre de meilleur. C'est alors que l'on recommence à aimer les fables de Lafontaine et les contes de Perrault.

EUGÈNE MARBEAU.
Ancien président
de la société des Études historiques.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Mémoires du général Radet, par M. le président COMBIER.

Comme M. Combier le remarque avec raison, le titre de « Mémoires » ne convient pas absolument au livre qui fait l'objet de cette note. Il est réellement de M. Combier, fils d'une nièce et fille adoptive du général baron Radet. C'est surtout une œuvre de piété filiale. M. le président Combier s'est ému d'accusations fort injustes dont son oncle a été l'objet; et cette préoccupation de défendre un honnête homme et un excellent serviteur du pays qu'on ne peut plus, loin des passions politiques d'un autre âge, qu'estimer profondément, apparaît plus peut-être que l'histoire impartiale ne l'eût exigé.

C'est une figure intéressante que celle du général Radet et elle a une place à part entre tant de personnalités éminentes que la Révolution et le premier Empire ont mises en lumière. Brave soldat, et ayant, à ce titre, joué un rôle souvent important dans les guerres de la République et de l'Empire, il semble juger que ses quatre années de chef d'état-major de la cavalerie de Sambre et Meuse; que la reprise de Bautzen le soir de la bataille de ce nom; que la part prise aux batailles de Leipzig et de Hanau, ne sont que des accessoires de sa carrière. Il est essentiellement un organisateur et un commandant supérieur de gendarmerie. Comme tel, il est absolument de premier ordre. Il a, avant tout, la passion de la justice et du devoir : il met au plus haut rang, dans les recommandations à ses subordonnés, cette fonction de serviteurs de la justice; et le gendarme qui s'inspire des instructions d'un tel chef devient, en effet,

plein de sagacité pour prévoir ou deviner ce qui peut exiger son intervention, audacieux dans l'action, sévère quand il le faut, indulgent quand l'indulgence est possible, toujours probe et toujours maître de lui. Le général Radet lui donne constamment l'exemple de ce culte des vertus professionnelles, garantie essentielle de l'ordre social.

Le colonel Radet a été chargé, par le Directoire, de la répression des désordres du Midi, où les luttes du temps de la Terreur avaient laissé, comme en Bretagne, des habitudes d'existences hors la loi qui dégénéraient en brigandage. Il réussit si bien que le Consulat en fait un général, inspecteur, général de gendarmerie. Le premier Consul, puis l'empereur, le chargera d'organiser la gendarmerie en Corse, à Gênes, dans le royaume d'Italie, à Rome et à Naples, aux bouches de l'Elbe et en Hollande. En 1813, Radet deviendra prévôt général de la grande armée et les fonctions que comporte cet emploi ne peuvent être mieux définies que dans ses « Mémoires ». Magistrat militaire chargé de réprimer les désordres de toute nature qui se multiplient dans une armée jeune et malheureuse, il est aussi le chef d'une troupe d'élite toujours prête à se sacrifier pour le salut de tous; et ses services lui valent, lors de la rentrée en France, le grade de général de division. Les détails du rôle qu'il a joué en 1813 et 1814 me semblent commander tout particulièrement l'attentention, précédemment la peinture de l'état où le général Radet a trouvé les diverses régions où il a dû rétablir l'ordre et la sécurité. celle de notre armée après Leipzig sont des documents de premier ordre.

Mais le président Combier s'attache tout particulièrement à trois faits dont se sont emparé les haines qui poursuivirent son père adoptif au commencement et au terme de sa carrière. Radet se trouvait à Varennes lors de l'arrestation du roi en juin 1791. Il était, à la fois, hrigadier de maréchaussée, capitaine de l'artillerie de la garde nationale et garde général des forêts. Il fut accusé d'avoir tenté de faire fuir le roi et n'échappa qu'à grand'peine à l'échafaud. Il avait beaucoup contribué à la reprise de Verdun, et se réfugia à l'armée où il devint, comme nous l'avons dit, chef d'état-major de la cavalerie de l'armée de Sambre et Meuse avec le grade de colonel.

Chef de la gendarmerie à Rome en 1809, il reçut du général Miollis, qui le tenait du roi Murat et de l'empereur, l'ordre d'enlever le cardinal Pacca et, s'il le fallait, le saint Père lui-même, qui tenait le cardinal dans une chambre commandée par la sienne propre et refusait de le livrer. Radet organisa l'enlèvement avec toutes les précautions possibles pour éviter une résistance armée et l'effusion du sang. Il provoque d'ailleurs à chaque phase de cette expédition, les ordres du gouverneur général : ce qui lui reste propre, ce sont les égards et le profond respect dont il entoura ses prisonniers jusqu'à leur remise au pouvoir de la grande duchesse Élisa, en Toscane.

Puis, en 1815, chargé, depuis le 31 mars, du commandement supérieur des forces de police dans le Midi, il dut conduire le duc d'Angoulême, prisonnier du général Grouchy, de Pont Saint-Esprit à Cette où il l'embarqua. Là encore il concilia la garde exacte de son prisonnier avec tous les égards que commandaient l'humanité et le respectable caractère du prince.

En 1816, victime des passions politiques du moment, il fut condamné à neuf ans de détention par le conseil de guerre siégeant à Besançon ; gracié seulement trois ans après, il rentra à Varenne ruiné dans sa fortune et dans sa santé : il y vécut jusqu'en 1825, entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens et de la tendresse filiale des sept neveux et nièces orphelins qu'il avait toujours traités comme ses enfants.

Il était né en 1752 : il avait donc soixante-treize ans quand il mourut.

Il faut lire dans les « Mémoires » ses instructions à ses subordonnés. Elles peuvent être le code du corps d'élite qu'il commandait. Il faut lire aussi le témoignage qu'il se rend à lui-même, quand, forcé de défendre sa vie, il met ses ennemis au défi de trouver, dans tous les pays où il a exercé son redoutable pouvoir, un abus de ce pouvoir, une exaction, une injustice. Il affirme que sa vie est pure et sa conscience tranquille. On sent qu'il en a le droit.

Colonel Fabre DE NAVACELLE.

1°. — Un précurseur de Molinos et de Fénelon
2°. — Manuscrit d'Annibal Gantez

M. Charles Vincens, membre correspondant de notre Société, nous a communiqué deux brochures dans lesquelles il évoque le souvenir de deux Marseillais, ses compatriotes, qui illustrèrent, chacun dans leur genre, leur ville natale.

La première de ces brochures est intitulée : *Un quiétiste marseillais, précurseur de Molinos et de Fénelon, à propos de l'inventaire des livres de Jehan Malaval.*

Jehan Malaval était un riche négociant, armateur de Marseille dont la famille jouissait au XVIIe siècle de la plus grande considération. L'un de ses fils, François Malaval, docteur en Sorbonne, se distingua pour son amour des lettres, et acquit une certaine célébrité qui est encore attestée aujourd'hui par une rue qui porte son nom à Marseille.

Si ses écrits n'ont plus la même faveur qu'ils avaient autrefois, l'auteur de la notice, dont nous extrayons ces renseignements, pense qu'il faut en attribuer la cause à ce qu'ils traitaient presque exclusivement des sujets théologiques qui, depuis longtemps, ne sont plus en discussion. En outre, François Malaval était très modeste : il publiait ses livres sans nom d'auteur avec les seules initiales F. M. Enfin il ne pouvait se mouvoir ni voyager facilement, une maladie l'ayant privé de la vue, alors qu'il était encore au berceau.

Il était en correspondance avec toutes les célébrités littéraires de l'époque et il ne se fit pas remarquer seulement par son savoir et son érudition, mais aussi par ses hautes vertus privées.

Il publia en 1671, chez Estienne Michallet, à Paris, des poésies spirituelles d'une versification facile sur la perfection chrétienne, sur le pur amour de Dieu, et malgré le caractère si abstrait de ces sujets, Malaval a su leur donner une forme agréable, on trouve même dans ce recueil des morceaux où le style s'élève aussi haut que les sentiments qu'il exprime.

C'est en 1664 que parut chez Lambert, à Paris, le principal de ses ouvrages, la *Pratique facile*, qui est une suite d'entretiens sous forme

de dialogues entre le chrétien et son directeur. Malaval considérait que la véritable piété consistait dans une douce tranquillité d'âme, un calme parfait, où la prière mentale, incessante, suffit à l'âme qui ne désire rien, ne demande rien à Dieu, et s'abandonne complètement à lui en se contentant de la pure contemplation de son essence. « La pure contemplation, dit-il dans le huitième entretien, écoute Dieu, parce qu'elle met l'âme en silence; c'est un regard amoureux de Dieu qui l'attire dans l'âme. On la peut donc rechercher afin que Dieu habite plus parfaitement, plus continuellement, plus actuellement avec nous. La méditation est trop agissante, elle réfléchit trop, et elle parle presque toujours sans écouter, au lieu que la contemplation amoureuse prête toute l'âme à Dieu et lui offre tout son néant pour le remplir. »

C'est ce mysticisme, auquel on donna plus tard le nom de quiétisme, et quoique ce soit Molinos qui passe pour le premier promoteur de ces idées dans son *Guida spirituale*, ce livre ne parut que onze ans après celui de Malaval, c'est-à-dire en 1675.

Ces théories qui tendaient à la restriction du libre arbitre en supprimant l'usage des facultés de l'âme, et en enlevant à l'homme le sentiment de son individualité, lui donnèrent lieu à la controverse célèbre entre Bossuet et Fénelon et furent blamées par la cour de Rome qui mit à l'index le *Guida spirituale* en 1687 et la *Pratique facile* en 1688.

En condamnant cette erreur, l'Église a surtout considéré les conséquences déplorables auxquelles le quiétisme peut entraîner.

Dieu nous a créés pour être actifs et non passifs, pour pratiquer le bien non pour nous absorber dans une contemplation illusoire. On sait du reste avec quelle humble docilité l'illustre archevêque de Cambrai se soumit à la décision du Saint-Siège qui le blâmait.

Malaval mourut en 1719 âgé de quatre-vingt-douze ans.

M. Ch. Vincens explique qu'il a été amené à tirer de l'oubli ce grand chrétien, comme il l'appelle, en faisant des recherches sur la famille Malaval et en compulsant dans l'étude d'un notaire de Marseille l'inventaire dressé après le décès de Jehan Malaval.

Dans cette notice, il a tenu à établir que son compatriote est bien le créateur du quiétisme, qui agita pendant un demi-siècle le monde

chrétien, et que si les écrits de quelques auteurs ayant traité depuis le même sujet, tels que Mme Guyon et Fénelon, ont été plus remarqués que ceux de François Malaval, c'est que ces auteurs avaient une plus grande notoriété que le modeste aveugle de Marseille.

Nous ne pouvons que féliciter notre excellent confrère d'une entreprise aussi légitime; nous ferons toutefois observer que ni Malaval ni Molinos ne furent les inventeurs de la doctrine du quiétisme, il n'ont fait que la faire revivre, car elle existait dès le XIe siècle dans l'intérieur de certains couvents grecs : les Hésychastes, en effet, s'adonnaient à la contemplation, puis au XIIe et au XIIIe siècle, elle était pratiquée parmi certaines fractions des grandes sectes manichéennes des Albigeois et des Vaudois.

La seconde brochure, extraite des Mémoires de l'Académie de Marseille, est un rapport présenté par M. Ch. Vincens sur un manuscrit d'Annibal Gantez, maître de chapelle au XVIIe siècle, rapport qui a fait l'objet d'une lecture par son auteur à la Sorbonne au Congrès des Sociétés savantes de 1889; nous n'en dirons que quelques mots.

Annibal Gantez, qui s'intitulait prieur de la Magdeleine en Provence, chanoine semi-prébendé, maître des enfants de chœur et de la musique en la cathédrale Saint-Étienne-d'Auxerre, était né à Marseille au commencement du XVIIe siècle. Il paraît avoir été un musicien et compositeur remarquable, néanmoins la brochure dont nous nous occupons ne cite de lui qu'une messe Lœtamini, des recueils d'airs et une autre messe, sans indiquer si ces œuvres existent encore.

Avant d'occuper la maîtrise d'Auxerre en 1643, il avait été successivement maître de chapelle à Marseille, dans une dizaine d'autres villes et enfin à Paris à l'église Saint-Paul et à celle des Saints-Innocents.

Il était aussi écrivain et il a laissé un livre intitulé : *Entretien des Musiciens*, publié à Auxerre en 1643, que possède la Bibliothèque de Marseille et réimprimé en 1878. Ce livre contient des renseignements intéressants sur l'état de la musique en France.

Quant au manuscrit qui a fait l'objet du rapport de M. Ch. Vin-

cens, il comprend diverses pièces en prose et en vers, des épigrammes, des sonnets, des chansons, etc. ; malheureusement il n'y est nullement question de musique. Ce recueil sans doute ne serait pas suffisant pour immortaliser ce mucisien d'origine marseillaise ; mais, par l'une des pièces qui s'y trouve écrite de la main de Gantez et datée de 1712, M. Vincens croit pouvoir assurer, d'une manière certaine, qu'Annibal Gantez, né vers 1606, ainsi qu'il l'établit, serait mort à Auxerre, postérieurement à 1712, plus que centenaire, ce qui était ignoré jusqu'ici de ses biographes.

L. RACINE,

Administrateur de la Société des Études historiques.

COMPTE RENDU DU CONCERT

De la Soirée tenue à l'Institution des jeunes Aveugles le 8 Mars 1893

Le concert organisé par notre confrère M. Arthur Coquard président de la 4e classe (Beaux-arts) présentait un intérêt que nos lecteurs ont déjà pu pressentir en lisant le programme inséré à la page 6 de nos procès verbaux, 1re livraison.

La presse française et étrangère s'est empressée de répondre à l'invitation qui lui avait été adressée ; plus de trente journaux ont rendu compte de cette mémorable soirée. Le succès a dépassé toute attente et certains morceaux ont été assez remarqués pour figurer peu après sur les programmes des grands concerts de Paris.

Quatre noms de compositeurs féminins figuraient au programme : Mlle Kaüffer se présentait avec une mélodie *Automne*, dont Mlle Claudinon a fait valoir le charme et la mélancolie, un peu proche parente du style de Gounod. Le chœur de Mlle Marthe Martin, *Papillon*, chanté à ravir par les jeunes filles est une page agréable, on a fort goûté l'*Agnus Dei* de Mlle Hesselbein, fort bien interprêté par les chœurs de l'Institution. C'est un morceau d'une belle couleur mélodique. La mélodie de Mlle Boulay, intitulée *Dieu* est d'une portée supérieure. Le début surtout est d'un grand caractère, digne en tous points du talent du jeune et brillant professeur d'orgue et de composition, qui remporta, il y a trois ans, un premier prix d'orgue au Conservatoire de Paris.

Si nous passons aux œuvres *viriles* nous sommes frappés tout d'abord de ce fait que la main est généralement plus ferme, la facture plus solide. Citons rapidement un septuor de M. Specht, plein d'idées charmantes, deux pièces de M. Gensse pour clarinette, dont on a surtout gouté le poétique andante, admirablement interprêté par

l'auteur, un expressif lamento pour violoncelle de M. Dunezat, fort bien rendu par un élève, le jeune Barrier, qui promet de devenir un virtuose remarquable, une poétique berceuse de M. Brès, pour piano et violon, on ne peut mieux rendue par l'auteur et M. Dantôt, un excellent violoniste, et enfin un étonnant air varié de Lebel pour le pédalier seul, exécuté d'une façon prodigieuse — je ne dis pas le mot au hasard — par M. Mahaut, dont le premier prix d'orgue fit, il y a peu d'années, sensation au Conservatoire. On sait que les aveugles sont d'habiles organistes, or, M. Mahaut passe, parmi eux, pour un maître organiste. Il a prouvé qu'il était digne de sa réputation.

Je n'ai rien dit encore des œuvres de M. Victor Paul, remarquable chef d'orchestre de l'Institution. Sa fable le *Renard et le Bouc* est pleine d'esprit et de verve, bien qu'elle rappelle un peu trop, — à mon gré — l'opéra-comique français d'il y a cinquante ans. En revanche, *Malédiction* est une œuvre hardie et puissante, où se rencontrent de superbes suites d'harmonie. Le *Pastorale* de M. Specht est une composition exquise, pleine de fraîcheur et d'une écriture musicale remarquable. Le succès en a été tel que M. Guilmant, présent à la séance, l'a retenue pour ses grands concerts du Trocadéro où l'œuvre de M. Syme a retrouvé, il y a un mois, le même et légitime succès, qui l'attend partout.

Je termine par le *Chant breton* de M. Adolphe Marty, sur de beaux vers de M. Guilbeau, professeur à l'Institution. La musique de M. Marty se distingue par des qualités de distinction et de force exceptionnelles. C'est à lui surtout que je pensais tout à l'heure en parlant de solidité. Voilà de la musique robuste où vous ne trouverez rien de mièvre, ni de fade. Dirai-je, en outre, que M. Marty est, lui aussi, un premier prix d'orgue, l'un des élèves dont César Franck était le plus fier?

En résumé les aveugles ont prouvé que, non contents d'avoir un orchestre et des chœurs, auxquels on rend depuis longtemps justice ils ont une école de composition qui mérite l'attention des musiciens et du public connaisseur.

FÉLIX TOURNIER.

CHRONIQUE

A propos des 83 ans de notre confrère, le colonel Fabre de Navacelle

A propos de son entrée dans sa 83e année, notre doyen, le colonel Fabre de Navacelle, nous a fait part d'un souvenir qui nous a paru devoir intéresser nos lecteurs.

Il était, au printemps de 1815, dans une maison de campagne, occupée, à Clignancourt, sur le revers nord de la butte Montmartre, par sa grand'mère Mme Barrot, femme d'un vice-président du Corps législatif et mère de MM. Odilon Adolphe et Ferdinand Barrot. Les murs du jardin, à peu près détruits par la canonnade du 30 mars 1814, avaient été rasés et un certain nombre de grands arbres avaient dû être récemment abattus. C'était la suite des ordres donnés pour établir, autour de Paris, les défenses qui avaient fait défaut l'année précédente.

L'enfant se trouvait dans le jardin à la main de sa grand'mère, quand une quinzaine de personnes y parurent. Mme Barrot reconnut l'Empereur. Il venait constater l'exécution des ordres donnés pour la défense de Paris, et devait avoir mis pied à terre pour voir de près les travaux de Clignancourt.

Il s'arrêta devant Mme Barrot et lui demanda « qui était cet enfant ». Mme Barrot lui nomma son mari, et ajouta que l'enfant était né le même jour que le roi de Rome.

Or, il y avait quinze mois que l'Empereur n'avait vu son fils, et le jeune contemporain qu'il retrouvait là avait, comme son fils, des cheveux blonds bouclés et des yeux bleus qui le regardaient curieusement.

Il aimait son fils, ce vainqueur!

Avec quelque émotion il caressa cet enfant, qui passa dans les bras des personnes de sa suite, embrassé et caressé par tous.

Ce souvenir de la 5e année est resté dans la mémoire de notre doyen, auquel, d'ailleurs, ses parents, ne l'avaient pas laissé oublier.

Décès de MM. Bougeault et Louis Lucas, anciens présidents de la Société des Etudes historiques.

Depuis un mois, notre Compagnie vient d'être cruellement éprouvée, nous avons perdu deux de nos anciens présidents restés dévoués à notre œuvre, bien que tenus éloignés de nous, l'un M. Bougeault, par la maladie, l'autre M. Louis Lucas père, par l'élection de domicile faite à Dijon, près d'un fils aimé, qui a été la consolation et la gloire de sa vieillesse. Nous dirons dans deux articles nécrologiques, que publiera notre prochain numéro, quels ont été les titres nombreux et distingués de MM. Bougeault et Louis Lucas à la reconnaissance et au souvenir de notre Compagnie; mais au lendemain d'un jour de deuil, nous n'avons qu'une pensée, adresser l'expression de notre douloureuse sympathie aux familles de ces deux hommes de bien.

R. G.

DE L'AUTHENTICITÉ

DES ANNALES ET DES HISTOIRES

DE TACITE

RENDUE PROBABLE PAR LE STYLE DE CES OUVRAGES

I

DÉCOUVERTE DE TACITE. — SA FIGURE AUX YEUX DES MODERNES

L'immense risée qui accueillit en Italie la publication des *Histoires* et des six derniers livres des *Annales* de Tacite, par Poggio Bracciolini, fut toute naturelle dans ce milieu de faussetés, de mystifications qu'était l'érudition du xve siècle. Ce temps, qui nous paraît d'une si belle unité, était trouble et confus; on ne voyait pas très bien si la Renaissance serait le temple de la Sibylle véridique, récompensant la curiosité par les vraies œuvres du Génie oublié, ou au contraire, la Cité des Mensonges, vaste décor flottant, pourtant obscur, échafaudant ses labyrinthes dans des paysages inquiétants. Les *Fraudes pieuses* des moines, qui avaient tant défiguré l'antiquité, allaient-elles être dépassées par les contrefaçons des humanistes? C'étaient des âmes fort basses, des esprits plus que légers. Les princes, les villes, les payaient trop largement, et, comme il arrive chaque fois qu'une profession est lucrative, l'érudition devenait une industrie.

Poggio Bracciolini, le Pogge, était l'un des plus effrontés. Auteur de livres indécents, lui-même licencieux, intrigant, cupide, lamentant sa misère dans ses heureux jardins, il n'inspirait nulle confiance. Ni Cosme de Médicis, ni Leonello d'Este n'avaient voulu du complément de Tite-Live qu'il annonçait avoir été découvert par un Suédois. Son atelier de librairie passait pour une officine de fraudes; on lit aujourd'hui sa correspondance avec le libraire Niccoli; ils se

trompaient l'un l'autre et le *Tacite*, annoncé en 1425, mis au jour en 1429, est pendant ces quatre ans, entre les deux compères, comploté comme une œuvre ténébreuse. On sait que dès 1522, Lamberteschi lui avait promis une forte somme pour une histoire romaine. Il s'en exprime en termes voilés, dit qu'il cachera sa résidence, sera censé en Angleterre, ira en Hongrie pour travailler. Niccoli le croyait-il quand, en 1425, il lui raconta qu'avec un autre secrétaire du pape Jean XXII, Bartholomeo de Montepulciano, il a trouvé, au monastère de St Gall, au fond d'une tour où « l'on n'aurait pas jeté un condamné à mort », les *Institutions oratoires de Quintilien? Tacite*, c'était un moine de Herschfeld qui le lui avait montré, mais qui se faisait prier pour le lui vendre. Il vient à Florence, ce moine, il repart pour l'Allemagne, et on n'en a plus d'autres nouvelles. Et cependant, le Pogge annonce toujours, à mots couverts, un travail considérable qui doit lui rapporter gloire et profit. C'était toujours du nord qu'ils venaient, ces moines révélateurs de manuscrits. Un siècle plus tard, quand Angelo Arcambaldo apporte à Léon X les VI premiers livres des *Annales* que le pape lui paie 6,000 francs d'or, où l'a-t-il trouvé? dans l'abbaye de Corvei, en Vestphalie, près de cette forêt de Teutberg, où Varus a perdu ses légions. Et c'est le fils de Poggio, Jean-François Bracciolini, non moins décrié que son père, et qui, sous ses cheveux blancs, amusait de contes salés les festins de Léon X, qui remet à Arcambaldo le manuscrit que Poggio, dans sa richesse, n'avait pas songé à négocier. Pour le Pogge, la trouvaille de Herschfeld comprenait, sous la même reliure, avec Tacite, l'*Ane d'or* d'Apulée, singulière rencontre pour cet amateur d'images égrillardes [1].

Puis les irrégularités s'oublièrent, les doutes s'effacèrent. La grande allure de l'œuvre agissait sur les imaginations. La Renaissance politique reconnaissait dans le sénateur annaliste son docteur et son prophète. Il devint texte, oracle, recélant dans les obscurités de sa brièveté sentencieuse, tout un enseignement que de nombreux écrivains, ministres inférieurs de cet antre de Trophonius, livraient en feuilles éparses à l'avidité des consultants, princes et peuples.

(1) Voir sur tout cela les ouvrages de M. Hochart, dont les titres sont réunis ci-dessous, au § 2.

Pourtant Machiavel passe à côté sans le connaître ; c'est à Tite-Live qu'il demande tous ses exemples. Tacite reste l'augure de l'école morale, sévère, républicains d'Angleterre, protestants de France, Jansénistes. Il passe pour un historien de génie; il a frappé de malédiction l'époque qu'il a décrite. Racine le suit comme un merveilleux peintre de mœurs ; il retrouve en lui sa propre tendance à pénétrer les mobiles égoïstes. Montesquieu ne revient pas de sa profondeur ; il s'y voit lui-même, avec sa métrique des petits ressorts inattendus; il s'imagine que Tacite abrège tout, parce qu'il voit tout.

Il existe un livre magique, de style incorrect et tempêtueux, souvent à peine écrit, mais d'une vulgarité puissante, et tout le temps sur le ton de l'indignation effarée. C'est l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, que Diderot a mis en postface à la traduction du Sénèque de Lagrange; c'est le tome VII et dernier de ce bel ouvrage, monument que le baron d'Holbach a élevé à la gloire du philosophe romain qui fut le plus avéré précurseur du XVIIIe siècle. Le récit, fait de fragments de Tacite, entrecoupés des effusions de Diderot, donne de Tacite, de Sénèque, des empereurs et des impératrices, de Rome, une vision shakespearienne, non par la profondeur, ni par l'irrécusable évidence, mais par le rendu extérieur et la vie de ces êtres si passionnels. On voit, sous le soir et la nuit, aux lumières, les palais de Rome, ce luxe sans égal, ces gouvernements toujours à table et ces ordres de mort qui sortent des festins; Claude apprenant qu'il est divorcé et que sa femme épouse Silius, et Messaline assise, attendant la mort, dans les jardins de Lucullus, sa mère à ses côtés, qui brouillée avec elle, lui revenait aux derniers moments; leur course vers le palais, vers la clémence possible, et le retour dans les jardins, et Claude, parfait modèle d'abrutissement. Un alinéa sur Néron commence ainsi : « Les yeux du tigre étincellent de fureur ». Il l'a vu, il sait ce qui se passe en lui, quand il décrète les morts héroïques de ces grands personnages, philosophes, consulaires, les morts touchantes des femmes, les spectacles impies de ce règne voué aux furies.

D'Alembert choisit admirablement les morceaux qu'il traduit de Tacite, et sa traduction sèche, mais précise et fidèle, n'ajoutant

rien au texte (ce genre de traduction est un art perdu), est encore le livre qui donne l'idée la plus vraie du grand peintre.

Mais Voltaire, qui ne se laissait intimider par aucune gloire, ouvre la série des critiques qui doutent de Tacite. Non pas de son authenticité, mais de sa véracité, de sa pénétration et de son bon sens. Toutes ces histoires lui paraissent sans preuves, pleines de contradictions, des *bruits de ville,* comme il dit, qui n'apprennent rien sur l'Empire romain. Cependant, les écrivains continuent à y croire, il faut un peintre des tyrans; toute la révolution française vit de Tacite, autant que de Plutarque. L'ardent, le léger, l'inconsistant Camille Desmoulins, que le remord ou la peur amènent à la clémence, va chercher dans Tacite les noms, les allusions dont il remplit le sixième numéro du *Vieux Cordelier*; il aborde le temple latin et secoue les portes de bronze qui ouvraient les avenues de la mort.

Bonaparte, dans ce qu'il dit à M. de Fontanes, à M. Suard, et dans ses épanchements à Sainte-Hélène, parle de Tacite avec acrimonie, avec assez de justesse aussi. Comment, demande-t-il, ces tyrans si cruels, si corrompus étaient-ils les idoles du peuple? On n'y voit pas encore assez clair de son temps pour lui répondre : Parce que leur corruption n'était pas pire que celle des autres grands seigneurs, dont la cruauté impériale délivrait le peuple. Mais Chénier ne voit ni grands seigneurs, ni peuple, rien que la liberté *en soi* et le même tyran permanent sous diverses figures. Dans son *Tableau de la Littérature française*, il évoque, à propos des traductions, un Tacite absolu, infaillible, connaisseur du cœur humain, vengeur des vertus et des lois, et il passe ses dernières années à polir, pour un théâtre qui ne viendra pas, la faible et noble étude, le *Tibère*, que Villemain avoue avoir trouvé (dans sa jeunesse) aussi beau que *Britannicus*

La sagesse parle par la voix de l'Université. Dans son *Histoire de la Littérature romaine*, Alexis Pierron décompose Tacite; grand peintre de caractère, admirable écrivain; historien mal renseigné, étroit, satisfait de causes frivoles. En même temps, Amédée Thierry expliquait que l'administration impartiale et attentive des Césars valait mieux pour le monde que l'anarchie théâtrale de la

République. Du reste, c'est ce que Tacite avait dit lui-même dans son *Dialogue des Orateurs* (s'il est de lui, mais à coup sûr il est plustôt de lui que de Quintilien). Nous suivions, vers 1858, les cours du professeur Berger, qui n'a laissé rien d'écrit; il montrait aussi Tacite acceptant le régime impérial, comme à peu près tous ses contemporains, même le Sénat et les grandes familles. Tacite arriva aux grandes places sous Domitien; il y fit la moitié de sa carrière, il rappelle, dans *Agricola*, les votes qui arrachèrent du Sénat Rusticus et Sénécion; il en parle comme quelqu'un qui a assisté sans protester, qui peut-être a voté la mort dans l'âme. Sous Trajan, il trouve l'État assez bien organisé; il est consul.

En 1859 parut un livre qui fit scandale, *Tacite et son siècle*, par un magistrat, M. Dubois Guchan, réhabilitation systématique du régime impérial romain, et des empereurs eux-mêmes, et Néron en profite. Il faut se rappeler qu'alors les choses étaient arrangées en France pour que toute approbation de l'Empire romain parût un acte de bassesse insigne, et toute épigramme contre Néron une attaque très malicieuse et très courageuse contre le pouvoir. Les polémiques se déchaînèrent et il y en eut d'intéressantes. Le livre était curieux, bien fait, érudit, grave et modéré dans le fond des jugements, déparé seulement par des airs de réquisitoire et un ton hautain qui était la marque des ouvrages animés de l'esprit conservateur. Tout ce bruit s'est fort apaisé, à mesure qu'on a mieux connu l'Empire romain. Mais voici que notre savant confrère, M. Hochart, met en question, non plus la valeur de Tacite, mais Tacite lui-même.

II

CRITIQUES DE M. HOCHART [1]

La première idée qui vient, c'est que si le Pogge a écrit les

(1) *Études sur la vie de Sénèque*. Paris, E. Leroux, 1 vol. in-8°, 1885.
Étude au sujet de la Persécution des chrétiens sous Néron. (Id.). 1 vol. in-8°, 1885
De l'Authenticité des Annales *et des* Histoires *de Tacite*. 1 vol. in-8°. Paris, Thorin, 1890.
Siatulanda, dans la géographie de Ptolémée. *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*. 1890, n°s 2 et 3.
Tacite et les Asprænas, même recueil. 1891, n°s 2 et 3.

Annales et les *Histoires*, c'est son plus bel ouvrage, et qu'à sa place un plus hardi faussaire, loin de mettre ses œuvres sous le nom de Tacite, aurait mieux aimé mettre celles de Tacite sous son nom. Mais Poggio Bracciolini pouvait avoir ses raisons. D'abord il devait faire un moindre cas des ouvrages de Tacite, si c'était lui qui les inventait, que de ceux où il parlait en son nom. Ensuite, s'il avait donné comme de lui les *Annales* et les *Histoires*, il en aurait tiré moins d'argent.

M. Hochart a fait photographier les pages initiales des manuscrits. Le plus ancien des *Annales* (L. XI-XVII) et des *Histoires* (L. I-V) est celui de la Bibliothèque Medico Laurentienne; c'est de lui que viennent tous les manuscrits jusqu'à l'impression à Venise en 1470. Le manuscrit du *British Museum* est de 1440 ou 1450; il porte les diphtongues inventées par Guarini de Vérone, celui de Wolfenbutel est de 1464. Le ms. Médicis est écrit dans ces caractères lombards si souvent contrefaits, avec des minuscules du xie siècle et sur un vélin du xve siècle. Il y est dit que la copie a été faite sous les consuls Olibius (l'empereur Olybrius) et Probinus. Le ms. du Vatican, qui contient les VI premiers livres des *Annales* et en lettres lombardes : c'est celui que le pape reçut en 1515. Il y avait, paraît-il, un autre manuscrit au Montcassin, dont Pogge parle avec dédain. Ne pourrait-on le retrouver? Tout cela trouble, évidemment, mais de tout cela que saurait-on conclure? douter seulement, et savoir que nous n'avons que des copies de copies.

Les preuves morales sont plus fortes ou du moins plus frappantes.

C'est vrai que, chez un peuple aussi juridique que les Romains, Néron n'avait pas le droit de condamner à mort les chrétiens accusés d'avoir mis le feu à la ville; alors surtout qu'il n'y avait pas de chrétiens à Rome sous Néron, des Juifs, sans doute, et on appelait Jesséens ou Nazaréens la secte nouvelle qui se distinguait à peine d'eux. Mais ni Orose, ni Tertullien, qui ont lu Tacite, ne le citent sur la persécution de Néron. Le premier auteur qui parle de ces cruautés est le chrétien Sulpice Sévère; alors les chrétiens se figuraient Néron comme l'*Antéchrist*, alors ils avaient un intérêt poli-

tique à rattacher l'Église de Rome à saint Pierre et à saint Paul. Le passage de Sulpice Sévère, qui est dans les mêmes termes que celui de Tacite, peut bien lui avoir été emprunté, il peut bien aussi y avoir été introduit. Le Xe livre des Lettres de Pline le Jeune où le gouverneur de la Bithynie écrit à Trajan des choses si invraisemblables (entre deux légistes, comme ils étaient) sur les abjurations imposées aux chrétiens, n'est-il pas reconnu apocryphe ? Ainsi du passage de Tacite. Quand M. Hochart signala cette interpolation (1884), il ne doutait pas de l'authenticité de Tacite en général. C'est alors qu'il connut le livre de l'Anglais Ross, *Tacitus and Bracciolini*, qu'il y vit une grande lumière sur les supercheries du Pogge et qui, alors il reprit les recherches de l'auteur anglais avec étendue, persistance et sagacité.

Déjà dans son livre sur Sénèque, M. Hochart avait relevé nombre d'erreurs, d'impossibilités morales dans les témoignages de Tacite.

Tacite fait refluer sur les premiers Césars la couleur de son temps. Il croit que c'étaient des empereurs ; il ne voit pas que la magistrature du *Premier*, du *Prince du Sénat* ne s'exerçait que par les voies parlementaires; il croit à la servitude de ce corps, représentant de tout l'Occident civilisé et composé de tant d'hommes éclairés d'une situation indépendante, incessamment mêlés à l'administration des grandes affaires. Il ne soupçonne pas que l'autorité de Sénèque sur la majorité sénatoriale était au moins aussi forte que celle du président de l'Assemblée. Il attribue à Sénèque une maladresse insigne dans la justification de la mort d'Agrippine. Il croit qu'après l'incendie, Néron a eu le temps et la place d'élever au milieu des quartiers populeux de la ville une maison incrustée d'or dans des jardins où s'étendaient des lacs et des forêts. Il croit au mariage de Silius et de Messaline, chez ce peuple de jurisconsultes. Il abonde en bévues sur les mouvements militaires, lui qui, nécessairement, avait servi comme tout Romain, et sur les constructions nautiques, quand il pouvait consulter l'oncle de son ami Pline, commandant de l'escadre. Il attribue à la flotte de Germanicus des gouvernails à barre transversale et à mouvement vertical sur leur axe, dont l'invention est du xve siècle. M. Hochard, qui a été arma-

teur, déclare ne pouvoir se tirer du mécanisme du bateau d'Agrippine. Que dire du combat naval que Claude aurait offert en spectacle sur le lac Lucrin? pas une manœuvre n'est possible. Tacite ignore les limites de l'Empire en Égypte; il fait tenir à Claude un discours déraisonnable pour admettre les Gaulois dans le Sénat, où ils figuraient depuis César, discours tout autre que celui qui est gravé sur les tables de bronze du Musée de Lyon, découvertes à Saint-Sébastien, près Lyon, en 1528. Mais aussi la découverte en est bien étrange. On n'y voit pas non plus parmi les caractères de trois lettres que Claude avait ajoutées à l'alphabet, en sorte que nous pouvons aussi bien douter des deux discours. Sans compter tant d'erreurs de détail: le Lustre qui a cinq ans; tout le monde sait, d'après Censorinus, qu'il en a quatre; le nom de famille d'Auguste qui serait Octavien, par une dérivation que rien ne justifie; les Lois des XII Tables qui seraient une législation transitoire alors que c'était le fond de l'ancien droit tout entier; Tacite ne sait pas quand a été élevé le temple de la Fortune équestre; il ignore les variations de l'enceinte de l'ancienne ville; il ne comprend rien à la tenue des Comices. S'il a écrit les livres qu'on met sous son nom, c'est un historien sans portée, un écrivain obscur, un moraliste qui voit le mal partout, et qui a vu dans les Romains de l'Empire des hommes de la Renaissance, corrompus et habiles, fourbes, cruels et dépravés. Mais, au contraire, tous les témoignages du temps nous disent que Caius Cornelius Tacitus, consulaire estimé, respecté des premiers hommes d'État et de lettres de son temps, était un personnage grave, instruit, expérimenté: ses œuvres sont perdues évidemment, et la supercherie du Pogge a consisté à extraire habilement, et à assembler tous les passages de Dion Cassius, de Philostorge, d'Hérodien, de Suétone, de Josèphe, de Tertullien, d'Orose et de Sulpice Sévère qui se rapportaient au temps dont il a écrit l'histoire. Voilà pourquoi, quand les historiens se taisent, les *Annales* de Tacite présentent des lacunes, pourquoi les manuscrits mêmes sont sans titres, car l'antiquité ne nous avait pas fixés sur ce point; on savait seulement qu'il y avait des *Annales*, des *Histoires*; mais on disait aussi que Tacite avait écrit les *Récits des Morts illustres*, et, en effet, en beaucoup d'endroits, son œuvre paraît comme une histoire de la

Révolution française où il n'y aurait que les exécutions. De tant d'erreurs, de ces couleurs si fausses, ce n'est donc pas le noble Romain qui est responsable, c'est l'auteur qu'il suit, en premier lieu le plus grave, Dion, mais qui se trompe, parce qu'il est Grec et parce que, venant après les Antonins, il ne peut guère comprendre l'époque encore très romaine, et très peu monarchique, et où les chrétiens n'avaient nulle place, qui fût l'âge sénatorial par excellence.

On convie ici les jeunes talents à rechercher dans la comparaison des historiens anciens de l'Empire, les passages qui, en effet, se retrouvent dans Tacite ou dans le pseudo-Tacite. S'il en est qui ne portent que sur des événements, dont nul, hors Tacite, n'aurait parlé, il faudrait bien que l'ouvrage fût de Tacite lui-même, et que les autres eussent puisé chez lui, car pour admettre que le Pogge ait inventé ces passages, il faudrait lui attribuer trop d'imagination et on voit qu'il ne reculait pas devant les lacunes. Son effronterie était celle d'un copiste et non d'un inventeur.

En attendant les preuves d'érudition, on veut faire ici à la thèse de notre savant et éloquent confrère une seule objection. Tacite n'aurait-il pas un style qui fût sinon inimitable (nous admettons que les écrivains de la Renaissance étaient très habiles), mais quidéfiât au moins un pastiche de quatre volumes ? M. Ross, cité par M. Hochart, dit qu'évidemment ce n'est point le style des facéties et de la correspondance de Pogge qui doit servir de comparaison avec les *Annales*. En effet, M. Hochart a publié en appendice les lettres de Pogge à Niccoli et d'autres ; elles sont en latin cicéronien du xve siècle, pas du tout cornéliennes. Mais M. Ross ajoute que l'œuvre historique attribuée à Tacite a une certaine analogie de style avec les productions sérieuses de Pogge et c'est ce qui ne paraît guère. Nous connaissons tous pour l'avoir lue dans Gibbon, la très belle prosopopée de Pogge sur les ruines de Rome ; c'est d'une majestueuse ampleur diffuse, et d'une mélancolie toute moderne ; Tacite écrit tout autrement. A moins que Pogge ne se soit fait un style exprès quand il voulait être Tacite. Mais alors, il faut voir ce qu'est ce style, s'il a les caractères de la personnalité. C'est la manière de sentir, plus encore que de penser, encore bien plus que de vouloir ou d'agir, qui fait la différence entre les individus. Le

style des *Annales* et des *Histoires* révèle-t-il une personne qui ait vécu, ou un être imaginé?

III

GÉNIE DU STYLE DE TACITE

Il faut avouer que c'est un nom prédestiné, Tacite, pour cet homme dont le style est synonyme de brièveté mystérieuse et d'obscurité calculée. Une école est sortie de lui, qui a pour office de dire le plus de chose dans le moins de mots. — Connaître les ressorts secrets, n'être dupe de personne, raconter des profondeurs d'un ton de légèreté dédaigneuse, ce sera une méthode, à laquelle on reconnaîtra tout de suite le génie politique ou ce qui y ressemble. Montesquieu y triomphe, sans se priver de certaines gaietés qui accompagnent le magistrat de province. — Toqueville y va bravement et garde tant qu'il peut les airs de définitions magistrales, les affectations de réticence. De là à la parodie, la pente serait facile. Ceux qui la descendent croient peut-être monter. Chez l'inventeur, le principe du *peu, mais plein*, a suscité des formes nouvelles, ou tellement personnelles que les écrivains antérieurs n'en avaient pas fait un usage égal ni approchant.

Ainsi les tableaux par énumération (dans les *Histoires*, le préambule, résumant les désastres, désordres et catastrophes de la période révolutionnaire : la Judée, sa géographie, botanique, faune, histoire, institution, religion en trois pages de traits juxtaposés); — l'expression jetée incidemment des motifs supposés, — les antithèses en deux mots, — les phases successives des passions ou des événements amenés non par transition, mais par progression, — et ce style indirect qui rend si exactement les propos incohérents des foules, les obsessions de l'intrigue, les inquiétudes des voix suppliantes, les insinuations précautionneuses des harangues ou discussions officielles (conversations des badauds à la mort d'Auguste; plaintes des soldats de Germanicus, récriminations d'Agrippine, conseils précipités de Narcisse à Claude; dis-

cours de Néron à la mort de Britannicus, discussion d'Éprius Marcellus et d'Helvidius Priscus au Sénat, etc.).

Les procédés sont évidents, mais ils défient toute la malice des imitateurs qui n'ont pas reçu des astres l'âme de Tacite, âme prodigieusement rare, plus forte que les prétentions de son talent, et qui planait du haut de plusieurs sincérités : le mépris des bassesses, et pourtant la conviction que c'est le lot de l'espèce en masse et la pitié pour cette masse, et une sympathie raisonnée pour les êtres supérieurs qui s'en dégagent. Nulle philanthropie au sens moderne, aucune croyance à la réforme du monde, mais le préjugé des anciens que les sociétés étant ce que les font les gouvernements, il y a une très haute mission des princes, des sénats et des maîtres. Un sens moral très droit, très sûr, presque enfantin à force de naturel, qui distingue le bien et le mal à deux signes certains, l'horreur de faire souffrir et la honte de se dégrader. Nul entraînement, la volonté pas plus emportée que le style, la noblesse du caractère rendue visible par la dignité de la tenue. Il n'a pas ouvert de ces perspectives qui éclairent l'humanité dans ses profondeurs; il est moins un grand peintre du cœur humain que d'une société donnée ; il range aisément les hommes en trois catégories, les âmes hautes et intactes, les faibles flottants, les caractères bas et cruels. Il n'a eu guère d'occasion d'observer la grandeur; Sénèque, Burrhus et Thraséas sont plutôt de nobles résignés que de grands hommes. Les deux forts caractères de criminels, la misantropie impitoyable de Tibère et la perfidie tenace de Sejan, sont empreintes de poltronnerie. La force n'est pas davantage dans Néron, malfaisant et farceur, dans Domitien sournois et livide. Il peignait une société qui s'affaiblissait : les grands esprits chimériques de triumvirat étaient morts sans successeurs, on allait graduellement à l'honnêteté bourgeoise des Antonins. Dans les *Histoires*, la Révolution met aux âmes un peu de mouvement et de fantaisie, mais les hommes du règne de la Terreur romaine, Massa Bébius, Othon, Cécina, Vitellius sont des fantoches, plus inconsistants même que ceux de la nôtre.

Les Romains passent pour des prodiges de sens politique. Ils n'ont pourtant jamais pu se tirer des situations les plus simples.

L'absence de la notion des droits de l'homme les réduisait toujours à user d'expédients. L'un des plus maladroits fut le tribunat d'où devait sortir la monarchie absolue. A l'aide de ce tribunat, ils n'ont secoué le joug du patriciat que pour tomber sous celui de la noblesse, qui n'était que le règne de l'argent. L'Empire, tel qu'on le décrit, n'a reçu que des explications partielles. Telles sont les raisons données par Dureau de la Malle, des nécessités financières qui forçaient les Césars à proscrire pour confisquer, celles de Renan, du dévouement mystique de la garde germaine à ces princes. Comment le sénat de vingt nations, dont la majorité disposait de tout légalement, supportait-il une tyrannie qui ressemblait à celle d'une petite ville grecque? Il faut donc que le principat ait eu virtuellement des conditions héréditaires que les modernes ne veulent point voir, et que Tacite semble constamment supposer, ou bien que les crimes des Césars aient été considérés par les contemporains comme des crimes privés, car chaque maître romain était César chez-lui. Les Romains avaient une mauvaise politique parce qu'ils avaient une société d'ordre inférieurr Aussi tout le progrès dont ils étaient capables fut-il de laisser pénétrer leur jurisprudence par la philosophie grecque.

Tacite a vécu, il le dit lui-même, dans un temps beaucoup mieux ordonné que celui qu'il décrit dans les *Annales* et dans les premiers livres des *Histoires*. Les provinciaux dominaient dans le sénat et l'avaient moralisé; les mœurs générales étaient plus simples; avec Nerva, le régime légal est assuré. En réalité, quels qu'aient été les temps, Tacite a eu la conviction, fondée ou imaginaire, de vivre, dans sa jeunesse, au milieu d'âmes assez basses, et dans son âge mûr, au milieu d'honnêtes gens sans grandeur. De là toujours un air de se trouver, lui et son groupe immédiat, fort différents des autres.

Son ami, Pline le Jeune, emploie un mot grec, Σεμνῶς, pour caractériser son éloquence. Le mot manque en latin, aussi est-ce une erreur de le traduire, comme ont fait quelques-uns, par *majesté*. Σεμνῶς, c'est la gravité religieuse, l'air imposant et doctrinal, ce que nous appelons le ton d'oracle.

Les Allemands nous apprennent (*Revue des Deux-Mondes*, 1891)

qu'il n'y a jamais eu de langue latine littéraire, mais simplement une langue populaire que parlaient les légions et d'où sont sorties nos langues romanes (excepté l'italien, qui s'est développé sur place des dialectes de l'ancienne Italie). La langue littéraire, chaque écrivain se la faisait pour lui-même, et c'est pourquoi on trouve d'un écrivain à une autre de telles différences de syntaxe et de vocabulaire, comme on n'en voit ni en grec, ni en français, entre les auteurs les plus distants.

Victor Hugo aimait beaucoup, à l'Académie, les séances du Dictionnaire. C'est lui qui le dit à M. de Goncourt (*Journal des Goncourt*, t. V, p. 246, 1875). « Je ne sais pourquoi, dès mon arrivée, Cousin s'était posé vis-à-vis de moi en antagoniste. Un jour arrive le mot *Intempérie*. — L'étymologie, demande-t-on? — *Intemperies*, répond quelqu'un. — Messieurs, s'écrie Cousin, nous devons apporter une certaine réserve dans le choix des mots que nous avons l'honneur de consacrer. — « *Intemperies* n'est pas du latin, cela n'existe dans aucun auteur de bonne latinité; c'est du latin de cuisine. » Tout le monde se taisait. Alors je jette tranquillement : *Intemperies* et j'ajoute : « Tacite ». — Tacite, mais ce n'est pas du latin, reprend Cousin, c'est du latin bon pour le romantisme, n'est-ce pas, Patin, vous qui savez le latin? — Mais avant que Patin eût pris la parole, on entendit sortir de la haute cravate de Royer-Collard, avec une intonation nasillarde et méprisamment moqueuse : — Messieurs, Cousin et Patin sont des messieurs qui savent du latin. On rit, et l'étymologie fut acceptée. »

Cousin avait raison d'ailleurs. Tacite est un romantique. Il l'est par son époque, par son imagination et par son style. Il vient après les explosions philosophiques de Sénèque et de Pline l'Ancien; il est en retraite sur ces idéologues; sa métaphysique était platonicienne[1]. Comme les romantiques il est teinté de religiosité, il affecte le respect des traditions. Il a le goût de l'exotique, le sens paysagiste, l'expression concrète et pittoresque, et comme eux aussi,

(1) Voir une Étude sur la *Philosophie de Tacite*, dans la *Revue de l'Instruction publique*, 29 janvier 1876, citée à la fin de l'appendice II de la traduction de l'*Essai sur le libre arbitre* de Schopenhauer. 2e éd., Paris, Alcan, 1880.

peut-être plus de scepticisme qu'il n'en laisse voir. La hardiesse de l'expression contraste avec la timidité avouée des opinions, soit qu'on sente la difficulté d'imposer deux témérités à la fois, soit que dans une société qui veut se règler, le besoin de propagande soit moins impérieux. Tacite a moins l'art du style qu'une manière. Il appelle l'attention sur sa forme, il écrit plus en artiste qu'en écrivain. Il fuit la périphrase qui voile l'accident sous les idées de genre et d'espèce; il cherche la métaphore qui donne aux idées le relief de l'accident. Le romantisme, tout en proclamant la supériorité de l'inspiration sur la règle et rejetant comme puérilités académiques beaucoup de nuances de diction, de goût et d'euphonie, est pourtant esclave de l'effet, substitue aux recherches discrètes de style les trouvailles voyantes, néglige les qualités générales pour les qualités particulières; il s'agit moins de répandre des idées que de frapper l'imagination.

Il est visible que Cicéron cherche à écrire mieux que tout le monde dans la langue de tout le monde, mais que Tacite ne veut pas qu'on doute un instant qu'il n'écrit comme personne. On demande si le Pogge, qui latinise dans un temps où on adore la latinité en masse, a pu se rendre compte de ces différences qui ne nous sont devenues claires que depuis l'application de la critique historique à l'évolution littéraire, et s'y conformer dans une contrefaçon en vingt et un livres.

Tacite affectionne, dans la construction de sa phrase, l'emploi de ces modes de la durée qui apportent du vague et par conséquent de la poésie, ces temps de verbe que les grammairiens appellent infinitifs, prétérits, indéfinis, imparfaits, qui prolongent l'impression en y mêlant du doute, en subordonnant une nuance à une autre. Il multiplie les incises qui séparent les éléments d'une situation, les phases d'un mouvement, qui juxtaposent les touches d'un même aspect. Mais toujours il s'arrange pour que chaque impression soit immédiate, qu'on n'ait pas besoin de faire un circuit pour démêler le nœud de la phrase : le terme principal, quelle que soit sa place, et à quelque « partie d'oraison » qu'il soit pris, est toujours visible. C'est là ce qui fait l'écrivain grammaticalement clair, et ce qui lui permet d'oser impunément, pour l'effet artiste, toutes les combinai-

sons d'obscurité. Car l'obscurité des grands écrivains est la profondeur de leur pensée, et l'obscurité des médiocres est la fausseté de leur langue. Tacite supprime les termes de liaison qui construiraient la phrase comme un appareil de raisonnement; il en dispose les parties comme des gradations d'effet. On comprend que pour attester cette méthode, on ne puisse ici rien citer, ce serait un travail d'analyse que chacun peut faire plus aisément seul avec le livre.

C'est une opinion très fausse que si la pensée est forte, le style l'est aussi, et que les grands penseurs sont nécessairement de grands écrivains. Trop d'exemples prouveraient le contraire. Qui a plus fortement pensé que Saint-Simon, le sociologue? Il écrit fort mal, ou plutôt pas du tout. Son grand-oncle, l'historien, qui n'est pas une forte tête, écrit merveilleusement. La fausse profondeur de Tacite amuse un moment; son pittoresque retient longtemps; mais ce qui fait qu'il domine, c'est sa prodigieuse incantation. Musique de sonorités plus que d'élan, rythme rapide et régulier, moins mélodie que mélopée pleine, chargée, aux volées d'airain, prolongée dans des finales assonantes. Les classiques cherchent l'euphonie en évitant les rencontres, dans le coulant, le poli et le modelé de la ligne sonore et dans le nombre des périodes (le nombre! cette mesure si différente du rhythme poétique); Tacite cherche l'harmonie dans des moyens plus près de la versification et de la musique elle-même; on ne s'étonne plus que la langue latine, ainsi travaillée, ait abouti aux strophes des proses rimées du moyen âge. L'accent, (la vibration personnelle que chaque écrivain reçoit des choses,) est chez lui un timbre grave, recueilli, monotone et battant plein. C'est que son âme est ouverte également et à ce degré de surprise qui est la source de la poésie et à cette attention soutenue qui se complaît dans l'expression définitive et brève. Voix pleine, dure, sans jeux et sans modulations, nullement plaintive, mais pathétique, et ce que les critiques ont appelé chez lui l'indignation de l'honnête homme, est plutôt la colère contenue et méprisante, un étonnement que l'humanité puisse être si basse, sachant déjà d'ailleurs que la Nature est insensible. Ce n'est pas un de ces esprits qui aiment le bleu; il

regarde droit dans la grande horreur universelle. Sa poésie misanthropique est dans l'art romain l'une des trois figures de tristesse. Lucrèce, Sénèque, Tacite ont, plus profondément que les autres grands poètes latins, exprimé les *larmes des choses*. L'un donne une voix de ressentiment au désespoir des êtres vivants dans l'éblouissante et cruelle nature; l'autre approfondit l'amer chagrin des consciences, impuissantes à surmonter l'assaut renouvelé des faiblesses; et l'autre, a de l'abîme social, tiré, fait monter comme fantômes les noires vapeurs des crimes et des misères.

L'âge, les sujets enfin, modifièrent le style de Tacite. S'il est vrai que le *Dialogue des Orateurs* soit de lui, il l'écrivit à vingt-deux ans, l'an 831 de Rome, et dans les formes encore cicéroniennes de de la période; les expressions qui plus tard abonderont chez lui et couvriront tout, déjà s'élèvent, pour attester l'individualité. Il avait quarante-deux ans quand il écrivit la *Germanie* et la *Vie d'Agricola*, le tableau clair et puissant des mœurs du nord, l'oraison funèbre attendrie et mélancolique, adoucie pourtant par la félicité de la vie de famille, par les succès croissants dans les magistratures, et le style suit, dans sa grâce un peu traînante, les réminiscences de la Bretagne proconsulaire (851). Les *Histoires* sont de l'an 855; il les a écrites à quarante-six ans, ; il les avait conçues sur un plan vaste, avec des développements plus aérés; c'est l'œuvre sur laquelle il comptait; les *Annales*, venues après, n'étaient qu'une introduction. Les *Histoires* ont péri, ne laissant que cinq livres. Là, les secrets débordent, les politiques sont emportés par leurs combinaisons incertaines; le génie de la révolution jette dans la rue le peuple et les armées; les provinces s'ébranlent, et l'Orient se lève dans des attitudes fantastiques. L'historien parle encore une langue assez libre, moins concertée, il s'espace, il voyage, il voit plus en clair les personnages plus mouvants, les paysages plus fuyants, sous des couleurs nouvelles. Le *Annales* sont l'œuvre typique, complexe, la clinique de la tyrannie. Il avait cinquante-neuf ans, en 868. Il se concentrait, ramassait son style, comme on fait quand on n'a plus beaucoup de temps. C'est là que sont les mots à effet, les récits ardents, les scènes terrifiantes, les maximes d'affreuse vérité. C'est là surtout qu'on cite, l'œuvre suprême où le génie est tout entier.

IV

MERVEILLEUX EXEMPLES

La beauté de ce style étrange c'est l'*unité d'impression* organisée au moyen de coupes calculées et de mots saisissants; les citations en sont une épreuve infaillible. Il suffit d'ouvrir Montesquieu, ou Mably, et de regarder les notes au bas des pages, on n'a pas besoin de lire le nom de l'auteur cité à des traits comme ceux-ci : « Les délibérations du sénat suivaient la décision des soldats ». (*Annales*, XII, 69.) — « Deux légionnaires entreprirent de transporter le gouvernement du peuple romain, et le transportèrent. » (*Histoires*, I, 25.) — De ceux qui décidaient d'eux-mêmes, les corps étaient ensevelis, les testaments étaient exécutés, encouragement à prévenir l'arrêt. » (*Annales*, VI, 29.) — « Et plus un homme se distinguait comme délateur, plus il s'élevait aux honneurs et il devenait comme sacré. » (*Annales* IV, 36.) — « Le secret de l'empire était divulgué qu'un empereur pouvait être fait hors de Rome. » (*Histoires*, I, 4[1].)

Ce qu'on va le plus souvent chercher dans Tacite, ce sont les mots à moitié révélateurs, qui donnent le plaisir de déceler les mensonges, les contrastes de situation ou de caractère, les combats intérieurs des consciences; et ce sont, en effet, ces états incertains de l'âme dont la peinture multipliée dans une œuvre, comme elle l'est dans les *Annales* et les *Histoires*, atteste une tradition orale. de famille, ou de milieu, donc un facteur d'authenticité. Est-il possible qu'une contrefaçon ait pu introduire dans le style officiel une ironie aussi naïve que celle-ci ?

« Néron se justifia par un édit d'avoir hâté les funérailles de Britannicus, disant que l'usage des ancêtres était d'écarter des yeux les morts tragiques et de ne point les rappeler par un éloge ou

(1) On s'interdit ici de citer Tacite en latin, tant on redoute de forcer la conviction du lecteur par les sonorités de la langue souveraine, et pour laisser apparaître par la seule fidélité du sens l'individualité du style. On s'est ordinairement servi de la traduction de D'Alembert, qui est la moins éloignée du texte, et on l'y a ramenée quand elle s'en écartait.

une pompe funèbre. Il ajoutait qu'*ayant perdu le secours d'un frère*, il plaçait dans la République ses dernières espérances; que *le sénat et le peuple devaient redoubler d'intérêt pour un prince*, seul reste d'une famille destinée aux plus grands honneurs. » (*Annales*, XIII, 17.)

La formule du doute affecté laisse assez voir l'épigramme; c'est Auguste qui conseille de ne pas reculer la frontière de l'empire, *soit par prudence, soit par envie pour son successeur*. (*Annales*, I, 11.) C'est Agrippine abandonnée en un instant; personne ne la consola, personne ne la vit, excepté quelques femmes, *soit par attachement, soit par haine*. Mais voici un exemple d'obscurité qu'un pastiche aurait certainement rendu plus transparente. C'est dans l'accusation de Cossutianus contre Thraséas : « Ce magistrat, autrefois si infatigable et si assidu, qui prenait parti avec chaleur dans les séances les plus insignifiantes, n'avait point paru aux assemblées depuis trois ans. En dernier lieu, chacun accourant avec empressement pour condamner Silanus et Vetus, il avait préféré donner des consultations à ses clients... Autrefois, on comparait César et Caton, aujourd'hui, Néron, c'est vous et Thraséas. Dans cette même ville avide de discorde, il a des partisans, qui n'osant encore imiter l'insolence de ses discours, l'imitent au moins dans son extérieur, pour vous reprocher vos plaisirs. Il méprise les serments, il abroge les lois. *Les journaux du peuple romain, si répandus dans les provinces et dans les armées, sont l'histoire de l'abstention de Thraséas.* » (XVI, 22.)

D'Alembert traduit : *L'histoire de ce que Thraséas n'a point fait*. Ce qui est le sens litéral et en conserve l'équivoque. Il dit dans une note : « *Mot à mot :* les journaux sont lus avec empressement afin que ce que Thraséas n'a point fait soit connu : cela, ajoute-t-il, peut avoir deux sens : Les partisans de Thraséas lisent avec soin les journaux afin de connaître les prétendues injustices auxquelles Thraséas n'a point eu de part, ou bien : Les journaux sont lus partout avec avidité, afin que personne n'ignore qu'il ne fait rien ni pour la gloire, ni pour le bien de la patrie. Ce dernier sens, dit d'Alembert, me paraît plus fin, plus beau, plus conforme à ce qui précède, et c'est pour cela que je l'ai adopté. » Il est peut-être plus fin, et

venant d'un adulateur, plus habile, mais non plus vraisemblable, ni plus conforme à ce qui précède, car il s'agit, dans tout le discours, de l'abstention d'un sénateur qui ne vote ni ne siège, et l'important de l'affaire, est qu'il désapprouve par son silence, au lieu que si Néron fait vraiment de grandes choses, elles doivent être assez visibles pour que les lecteurs du Journal officiel s'inquiètent peu, aux frontières, si Thraséas s'y est associé. Rien n'est plus fréquent, chez Tacite et tous les Latins, que ces doubles sens, trop naturels dans la plus elliptique des langues indo-européennes, dépourvue de mots abstraits et de tours analytiques. Mais c'est ce qui en fait la poésie.

Les tableaux de Tacite ne sont pas seulement des images saisissantes : ils ne se séparent pas des sentiments des personnages, ils en sont comme la réfraction, et le don de la vie va de l'homme à la nature. Le jour qu'on porte les restes de Germanicus dans le tombeau d'Auguste, il fait alterner un *vaste silence* (expression qu'a reprise La Fontaine) avec *les inquiétudes éplorées*. On voit les rues qui se remplissent, les flambeaux funèbres qui courent par le champ de Mars. Des soldats sous les armes, des magistrats sans insignes, du peuple rangé par tribus, s'exhalent les lamentations; *la douleur vive et à découvert semble avoir oublié les maîtres*. On les entend qui comparent ces maigres funérailles avec les magnificences qu'Auguste avait organisées pour Drusus; et alors le style de l'historien se moule, par des phrases égales et à cadences identiques, sur les répliques des gens qui parlent chacun à leur tour pour rappeler un fait : « on avait disséminé autour du lit funéraire les images des Claudes et des Jules; — on avait lu à la tribune l'oraison funèbre; — tous ces rites inventés par les ancêtres, — ou imaginés par la piété récente. » — Et c'est le battement alterné des énumérations récriminantes : « Où étaient ces institutions antiques ? — L'image sur un lit étalée ; les vers qui redisaient les vertus du défunt ; — et les éloges et les larmes, — et tout ce qui au moins invitait à douleur. » (*Annales*, III, 4.)

Le sens du théâtre, chez Tacite, ressemble beaucoup moins à l'art dramatique des Latins et des Français, qui expose, noue et dénoue une intrigue, qu'à la progression des scènes qui, chez les Grecs et Shakespeare, amènent chaque personnage au moment exact de l'inter-

vention des destinées. La mort de Messaline est comme un drame shakespearien. C'est d'abord l'arrivée auprès de Claude des deux délatrices, envoyées par Narcisse; ce sont deux courtisanes, l'une Calpurnie, se jette aux genoux de César et lui crie : *Messaline a épousé Silius*, et elle demande à l'autre, Cléopâtre, qui se tient en arrière : *N'est-ce pas connu?* Claude veut qu'on fasse venir Narcisse. C'est maintenant Narcisse qui tient la scène et qui discourt. Mais l'empereur est un homme qui a besoin de conseils; il appelle le ministre de l'agriculture, Turraninus, puis Lucius Geta, le chef des prétoriens. Ils confirment, et d'autres officieux viennent encore, qui veulent que l'empereur se réfugie au milieu des soldats. Effarement de Claude. — Alors un intermède fou : c'est Messaline qui célèbre les Bacchanales en costume mythologique; et dans ce ballet, un figurant monte sur un arbre, on lui demande ce qu'il aperçoit au loin : « une tempête venant d'Ostie », sans qu'on voie si le poète veut figurer un effet du ciel, ou un présage. De tous les côtés arrive à la déesse la nouvelle que Claude sait tout, et voilà les coupables qui s'enfuient, Messaline aux jardins de Lucullus, Silius aux fortifications. Messaline députe à Claude ses enfants pour le fléchir. On a recours aussi à la plus ancienne des vestales, qui vient assez naturellement implorer la clémence de l'empereur, puisqu'il est souverain pontife. Vitellius, le futur empereur, personnage déjà antipathique, s'entremet pour empêcher Claude de venir à Rome; il ne fait que dire tout le temps : quel crime! quel forfait! Voilà pourtant Messaline elle-même, qui crie « qu'on écoute la mère de Britannicus et d'Octavie »; mais Narcisse est toujours là; il éloigne les enfants, il écarte Messaline hors de la vue de Claude; il n'ose pas faire partir la vestale avant qu'elle ait fait son discours, mais, aussitôt qu'elle a fini, *qu'elle aille dire ses prières!*

Claude est effrayant de silence. Narcisse ordonne tout, on proscrit et on tue quelques personnes. Le seul Mnester, affranchi de Messaline, déchire ses vêtements, et crie en faveur de sa maîtresse. C'est lui qui s'est fait brûler sur son bûcher. On tue encore du monde. Seconde scène de Messaline dans les jardins de Lucullus. Sa mère réconciliée l'exhorte à ne pas attendre l'arrêt de mort. « Mais cette âme corrompue par les débauches n'avait plus rien d'honorable. »

Rien que des larmes et des sanglots, devant les deux ministres de mort, le tribun, qui reste convenable, et un affranchi, qui vomit des injures. Elle prend le fer, ne peut; on la tue, on laisse le corps à sa mère. Claude à table, ne demande pas de détails; l'important pour lui est de boire. *Les jours suivants, ni haine, ni joie, ni colère, ni tristesse, aucun sentiment humain.* (*Annales*, XI, 29 à 38.)

Ce sont encore des drames shakespeariens que ces révoltes de Bretagne. Quelles scènes que les imprécations, les *terribles prières* des prophétesses de l'île de Mona. (*Ann.*, XIV, 30 et suiv.) Sur le front de l'armée celtique, en rangs pressés sur le rivage, on voit arriver des femmes vêtues de fourrures sauvages, les cheveux épars, et dans l'appareil des Furies qui portent des flambeaux; les druides circulent autour, les mains levées au ciel et entonnent les imprécations. Les soldats romains ne résistent pas à ce spectacle, ils se laissent frapper, blesser. L'émotion est au comble quand arrive la princesse tragique, Boadicée, reine des Icéniens; elle vient raconter comment les centurions se sont emparés de son royaume, et des esclaves romains ont violé ses filles; elle-même a été fouettée, les principaux des Icéniens expropriés, les parents du roi traînés en esclavage. La tribu prend les armes, appelle à la révolte la cité des Trinobantes; ils détruisent le temple du divin Claude qui s'élevait comme la cidatelle de la domination éternelle. Par quel prodige voit-on tout à coup la statue de la Victoire qui descend de son piédestal et qui tourne le dos comme cédant aux ennemis? Voilà, crient les femmes en fureur, voilà le jour de l'extermination! Autres prodiges : autour du sénat de la colonie romaine, on entend les frémissements du ciel; le théâtre résonne de hurlements; dans l'estuaire de la Tamise, on voit l'image de la ville renversée. Au retrait des eaux, des figures de cadavres laissées dans le lit du fleuve. (*Ann.*, XIV, 32.) Londres est déjà une ville riche et populeuse, un pays *doux à habiter*; les Bretons la saccagent. Même désastre à Verulam : il y périt soixante-dix mille citoyens et alliés. (XIV, 33.) Boadicée paraît sur son char, ses filles à ses côtés, et fait un discours à chaque clan insurgé. « Elle attestait que c'était l'usage chez les Bretons d'être menés à la guerre par des femmes; elle ne venait pas pourtant comme reine, pour son royaume et ses trésors,

mais comme femme du peuple, pour venger sa liberté, son corps déchiré de coups, ses filles violées. Les passions des Romains en sont arrivées là : ils faut qu'ils souillent tout, le corps, la vieillesse, la virginité. Mais les dieux des justes vengeances sont présents : une légion a été exterminée ; les autres se retranchent ou cherchent à fuir. Ici il faut vaincre ou mourir, du moins si on est femme. Quant aux hommes, qu'ils servent et qu'ils vivent. » Après la victoire des Romains, la noble et malheureuse femme s'empoisonna.

Tacite aimait les caractères emportés des Barbares du Nord, leur conscience droite et facilement soulevée, les illuminations mystiques de leurs femmes. C'est lui qui a fait connaître les prophétesses Aurinia et Velléda : il a peint une autre barbarie, celle de l'Orient, il a raconté les tragédies romanesques des Mithridate et des Pharasmane, de Rhadamiste et de Zénobie, avec ce sens du mouvement, de l'imprévu et de l'aventure que les modernes n'ont retrouvé qu'au XVIIe siècle. Un pressentiment funèbre le pousse à analyser les peuples par qui Rome périra. Il s'y ajoute un sens du pittoresque et de l'éclat romantique des Barbares et de leur pays; c'est ainsi qu'il peint le lieutenant de Vitellius, Cécina, qui affecte de porter la saie gauloise, et sa femme en robe de pourpre, qui caracole au front des légions; l'infanterie de Galegacos étagée sur les collines calédoniennes, et les chars roulant dans la plaine, comme on verra plus tard par Ossian; le long des grands fleuves d'Arménie et de Perse les fuites des princesses, les meurtres des familles royales; et la vie primitive, simple, chaste et belliqueuse, des tribus germaines, dans leur cercle de forêts. L'idée mélancolique de la proximité des limites du monde entoure d'une pâle lumière les exploits d'Agricola dans l'île de Bretagne. Car l'extrémité des Hébrides y confine aux clartés polaires. « Les jours y sont plus longs que dans notre continent. La nuit y est claire et tellement courte qu'entre le commencement et la fin du jour on distingue à peine un faible intervalle. Ils affirment même que lorsque le ciel est sans nuage, le soleil brille encore pendant la nuit, et qu'il ne se couche ni ne se lève, mais qu'il ne fait que passer. Sans doute que la figure plane de la terre à ses extrémités, ne produisant qu'une très petite ombre, ne peut élever les ténèbres et qu'alors la nuit se précipite au-dessous

du ciel et des astres. » Des Renades qui en 1810 donne, de l'*Agricola*, cette traduction élégante, avoue ne pas chercher d'explication, mais il est visible qu'il s'agit de l'inclinaison du soleil de six degrés seulement au-dessous de l'horizon au tropique d'été. La raison fantastique donnée par Tacite ne surprend pas de l'historien qui termine ainsi la *Germanie* : « Ce qu'on ajoute est fabuleux, on va jusqu'à dire que les Helluses et les Oxiones ont la tête et la face de l'homme, le corps et les membres de la bête. Je ne prononcerai pas sur ces faits, qui n'ont aucun caractère de certitude. »

Mais où la personnalité de Tacite éclate irrécusable, c'est dans le récits des Morts illustres. La hauteur de sa pensée, la tristesse de son sentiment de la destinée, l'amertume de sa notion de la vie, sont là dans des expressions inimitables. La mort de Sénèque est très connue, il s'y mêle une philosophie de parade qui est bien du personnage et qui ne surprend pas non plus dans l'historien ; le portrait de Pauline, qui la termine, est une merveille de grâce. Voici deux autres morts moins souvent citées : « On assura que Subrius Flavius, dans un conseil secret tenu avec les centurions, de l'aveu de Sénèque, avait décidé qu'après s'être défait de Néron par les mains de Pison, ils se déferaient de Pison même, et donneraient l'empire au philosophe, désigné pour le pouvoir suprême par l'éclat seul de ses vertus. Et comme Néron jouait de la harpe et Pison la tragédie, on faisait tenir à Flavius ce propos que l'État serait déshonoré en chassant un joueur de flûte pour prendre un comédien. Flavius accusé se défendit d'abord, disant qu'un homme de guerre comme lui n'aurait pas voulu pour complices d'un dessin si dangereux des hommes lâches et efféminés, et de mœurs trop contraires aux siennes ; se voyant pressé, il prit le parti honorable de l'aveu. Néron lui demanda pourquoi il avait trahi ses serments : Je te haïssais, dit-il. Aucun soldat ne t'a été plus fidèle tant que tu as mérité d'être aimé ; j'ai commencé de te haïr quand je t'ai vu parricide de ta mère et de ta femme, cocher, bateleur et incendiaire. Je rapporte ces paroles parce qu'elles ne sont pas aussi connues que celles de Sénèque, et que le discours sans ordre, mais courageux de cet homme de guerre, mérite d'être conservé. Rien dans toute cette affaire ne fut plus désagréable à

Néron, aussi accoutumé à commettre des crimes, que peu fait à se les entendre reprocher. On chargea du supplice de Flavius le tribun Véranius Niger. Celui-ci fit creuser dans le champ voisin une fosse dont Flavius se moqua, comme trop petite et trop étroite. « On ne fait même plus une fosse dans les règles, dit-il aux soldats qui l'entouraient, et l'exécuteur lui ayant dit de présenter sa tête avec courage, il répondit : Frappe de même. » (*Annales*, XV, 67.)

Voici le chef-d'œuvre :

« Lucius Vétus périt aussi très courageusement, avec Sextia sa belle-mère et Pollutia sa fille. Néron les haïssait, parce que leur vie lui semblait reprocher la mort de Rubellius Plautus, gendre de Vétus. Ils furent dénoncés par Fortunatus, affranchi, qui, après avoir ruiné son maître, fournit les moyens de le perdre. Il se joignit à Claudius Décimus, que Vétus, étant proconsul d'Asie, avait fait arrêter pour ses crimes, et que Néron relâcha pour prix de l'accusation. Vétus, en étant informé, et voyant *qu'on ne le distinguait point d'un affranchi,* se retira à sa terre de Formies; des soldats y environnent secrètement la maison. Il avait chez lui sa fille, tourmentée par le danger présent et par le souvenir cruel de Plautus son époux; elle croyait voir encore ses assassins, et embrasser sa tête sanglante. Elle conservait ses habits teints de sang, pleurait sans cesse, et ne prenait d'aliments que pour ne point mourir. Par le conseil de son père, elle se rendit à Naples. N'ayant pu pénétrer jusqu'à Néron, elle l'assiégeait dès qu'il sortait, et lui criait, tantôt en gémissant, tantôt avec une audace au-dessus de son sexe, d'écouter l'innocence et de ne pas *sacrifier à un affranchi* son ancien collègue dans le consulat; mais Néron fut également sourd aux prières et aux reproches.

« Elle déclare donc à son père qu'il faut renoncer à l'espérance, et mourir. Vétus apprend en même temps que le sénat s'apprête à le juger sévèrement. On lui conseillait de laisser à l'empereur une grande partie de ses biens pour conserver le reste à ses petits-fils; il ne voulut point, en mourant, déshonorer par cette bassesse une vie glorieuse et libre. Il donna à ses esclaves ce qu'il avait d'argent, leur dit de partager, et d'emporter tout ce qu'ils pourraient, et de ne réserver que trois lits pour mourir avec sa famille. Alors tous

trois dans la même chambre, tous trois avec le même fer, ils se font ouvrir les veines, et couverts d'une manière convenable, sont portés ensemble dans le bain, le père regardant sa fille, l'aïeule sa petite-fille, et celle-là l'un et l'autre, chacun attendant avec ardeur le dernier soupir, pour ne pas voir expirer ce qu'il aimait. L'ordre de la nature fut observé, les plus âgés s'éteignirent d'abord. Ils furent accusés après leur sépulture, et condamnés au dernier supplice. Néron s'y opposa et leur laissa le choix de leur mort. C'est ainsi qu'après tant de meurtres, il insultait encore les victimes de sa cruauté. » (*Annales*, XVI, 10 et 11.)

Est-ce qu'un faussaire, perdu des vices de cœur et d'esprit qu'on attribue au Pogge trop vraisemblablement, aurait inventé, réuni tous ces traits si romains, si naïvement aristocratiques, si payens et dans l'amour de la vie sous la fierté civique, et dans la parfaite absence de toute religion autre que la famille? Est-ce qu'un homme, quel qu'il fût, capable d'émouvoir ces cordes profondes, eût eu assez peu d'orgueil de son œuvre pour l'enfouir dans une supercherie littéraire? Et quand on n'ose pas parler en son nom, invente-t-on, par exemple, des choses comme ce qui suit, sur la liberté des opinions : « Crémutius Cordus dit aux sénateurs : Si vous me condamnez, on se souviendra tout de même de Brutus et de Cassius ; on se souviendra aussi de moi. — Il sortit ensuite du sénat et se laissa mourir de faim. Les sénateurs ordonnèrent que ses livres seraient brûlés par les édiles, mais on les cacha et on les lut. Il est bien ridicule de s'imaginer que les pouvoirs du jour puissent éteindre dans les siècles futurs jusqu'au souvenir. Au contraire le châtiment donne de l'autorité aux écrivains; les rois persécuteurs, et chez nous, ceux qui ont imité leur rigueur, n'ont fait que les rendre célèbres et se déshonorer. » (*Annales*, IV, 34.) Est-ce qu'un contrefacteur littéraire aurait eu cette révolte de l'esprit?

JACQUES DE BOISJOSLIN.

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE COÏMBRE

A PROPOS DE

L'OUVRAGE RÉCENT DE M. THEOPHILO BRAGA

En 1889, alors que la France fêtait, par une exposition universelle des lettres, des arts et de l'industrie, le premier centenaire de la Révolution, le Portugal célébrait avec moins d'éclat, mais autant de patriotisme, l'anniversaire, après six siècles, de la fondation de son enseignement supérieur. — C'est, en effet, le roi Dom Diniz, surnommé *o labrador*, aussi fervent *cultivateur* des esprits que bon *laboureur* des terres, qui, en 1289, jeta les premiers fondements du haut enseignement dans son pays par la création des *Études générales*, établies dans la suite, tantôt à Lisbonne, tantôt à Coïmbre, pour devenir définitivement l'*Université* de *Coïmbre*[1].

A cette occasion, M. Theophilo Braga, un érudit consommé doublé d'un philosophe, auteur déjà d'une *Histoire de la littérature portugaise* fort appréciée, entreprit d'écrire une histoire complète, et même détaillée, de l'Université, qui forma des élèves tels que Antonio Ferreira, Camoëns, et tant d'autres! Mais on comprend qu'un penseur, tel que M. Theophilo Braga, ne se borna pas à une monographie de cette illustre institution. Agrandissant son sujet, il fait l'histoire des mouvements successifs, qui entraînèrent les esprits soit en avant, soit en arrière, pendant les six derniers siècles.

La tâche n'était pas facile, car les documents font presque totalement défaut, puisqu'on n'a guère, jusqu'à la réforme du marquis de Pombal, que les quelques Mémoires du recteur François Car-

(1) On ne peut faire remonter plus haut la fondation de cette Université, car on ne saurait voir l'origine des *Études générales* dans l'école fondée au XIe siècle par l'évêque Paterne à l'évêché de Coïmbre, ni au collège qui lui succéda dans le monastère de Santa-Cruz.

neiro de Figueiroa, les Notices chronologiques, de F. Leitão Ferreiroa et le volume de 1729 de l'Académie royale de l'histoire portugaise.

Pour plus de clarté, l'auteur subdivise son *Histoire de l'Université de Coïmbre* en quatre époques :

La première s'étend du XIIIe au XVe siècle inclusivement. C'est celle où les *Collégiales* se confondent en une *École générale*, et où le pouvoir pontifical est supplanté par le pouvoir royal.

La deuxième comprend les XVIe et XVIIIe siècles. Alors le protestantisme amène une réaction cléricale et occasionne l'établissement des Jésuites, qui firent perdre en étendue aux *Études générales*, et aux progrès des esprits ce que l'on pouvait gagner en profondeur et en solidité.

La troisième embrasse le XVIIIe siècle, qu'on peut appeler révolutionnaire en ce que les Jésuites furent expulsés; mais qui ne vit pas encore les principes des Encyclopédistes franchir les monts.

Enfin, la quatrième, époque moderne, où l'Université de Coïmbre, perdant son caractère autonome, en ce qui concerne son administration, devient un foyer de lumières générales, qui rayonne sans entraves dans le monde, à l'égal de ses devancières, les Universités de Bologne, de Paris, d'Oxford et de Salamanque.

On a plaisir et profit à suivre le développement de cette institution, dont l'*histoire* éclaire d'un jour nouveau (tant l'auteur y a condensé de faits et mêlé de réflexions judicieuses), la formation et le perfectionnement des autres centres scientifiques et littéraires de l'Europe. On comprend alors le plus facilement du monde comment se sont constitués ces corps savants, où maîtres et élèves formaient une grande famille, unie par des liens étroits, fortifiée par une hiérarchie puissante et digne de respect. Si elle s'était modelée sur les *guilds* germains et les jurandes du moyen âge, elle reproduisait, dans une certaine mesure, la constitution de la chevalerie. L'auteur nous montre bien, en effet, que, dès ces temps reculés, les bacheliers, les licenciés et les docteurs, qui ont toujours été les trois degrés de la hiérarchie universitaire, répondaient à trois degrés hiérarchiques de la noblesse, groupée autour de la royauté : chevaliers, comtes, ducs. — Les bacheliers ou les bas-chevaliers,

d'où *bacheleurs* et *bachelerie* dans la langue du moyen âge, formaient le premier degré de l'échelle, loin d'avoir cueilli *la baie du laurier* (*bacca lauri*), comme le veut Quicherat dans son *Histoire de Sainte-Barbe*, et comme on a continué de le répéter sur les bancs de nos collèges. Seulement, on peut faire remonter plus haut encore l'origine de ces titres; car, au IXe siècle, Alcuin a dit : *Grammaticæ Doctor*, et *Baccalarius* se lit déjà, en 1045, dans la chronique de Radulphe Glaber pour désigner celui qui tient une *bacalaria*, ou domaine rural, composé de dix manses. C'était donc déjà un premier grade. — N'oublions pas non plus que *Doctor scholasticus* fut appliqué à Abélard et à Pierre Lombard.

Nul doute pour le terme de *licencié* : il s'est toujours appliqué àcelui qui a obtenu la *licence* ou permission d'enseigner, et cette licence émanait primitivement du pouvoir pontifical.

Lors de la conversion des *Ecoles générales* en *Universités*, le titre de *docteur* remplaça celui de *maître*, qui était plus modeste et qu'on trouve encore dans « maître ès arts ».

Enfin, au sommet de cette hiérarchie était placé le *recteur* que nous avons remplacé par le *doyen*, pour mettre le *recteur* à la tête d'une Académie.

A côté de ces considérations sur l'intérieur d'une Université, M. Theophilo Braga, s'en tenant encore aux *Études générales*, résume, dans une page substantielle et sous forme de *notes*, les principaux centres d'instruction, qui, dans le haut moyen âge, ont formé des élèves dont s'honore l'humanité. Je traduis cette page, parce qu'on chercherait longtemps ailleurs ces indications et ces noms :

Indépendamment de Coïmbre, de Salamanque, de Séville et des autres villes qui furent *universitaires* dans la péninsule ibérique, « nous noterons quelques écoles épiscopales et abbatiales, qui servent de bases et de transitions à l'établissement des Universités proprement dites.

« Au XIe siècle, florissait en Italie l'école de *Pavie*, où, parmi les professeurs renommés, figure Lenfranc, qui explique publiquement le Code Justinien et rédige ses *Sentences* sur lesquelles repose la partie théorique du droit.

« Elle est aussi digne de remarque, cette école d'*Angers*, où, en 1010, Bernard, disciple de Fulbert de Chartres, Jean en 1040, Marbode en 1067, et plus tard le grammairien Réginald, puis Guillaume, Robert d'Arbrisselles, Geoffroy Babion brillent d'un si vif éclat.

« A la même époque, et non loin de là, l'école de *Poitiers* était sous la protection de l'évêque Isambert, et l'un de ses plus remarquables disciples fut Guillaume, surnommé de *Poitiers*, parce que, selon l'expression d'Orderic Vital, « c'est dans cette ville qu'il but aux sources philosophiques. »

« C'est aussi au XIe siècle que brillait l'école de *Chartres* par le savoir de ses deux illustres maîtres Fulbert et Ives. On y enseignait la grammaire, les belles-lettres, la musique, la dialectique et la théologie.

« L'école de *Paris*, profitant du titre de Capitale, donné à cette ville par les premiers rois de la troisième race, attire les meilleurs professeurs; et déjà elle pouvait s'honorer des Lambert, des Villaran et des Guillaume de Champeaux.

« L'école de *Reims*, également célèbre, produit Frodoard et Gerbert, qui fut pape en 999, sous le nom de Silvestre II, Roscelin de Compiègne, les deux Anselme et Raoul de Laon. Saint-Bruno, le fondateur de la chartreuse, professa aussi à Reims.

« Celle de *Toul* fut dirigée, au temps de sa splendeur, par l'évêque Berthold et avait des chaires de grammaire, de rhétorique, de dialectique et de jurisprudence. Un de ses maîtres, Adalbéron, fut évêque de Metz, et Brunon, évêque de Toul, devint pape sous le nom de Léon IX.

« L'école de *Tournai* se distingue par l'enseignement de Odon d'Orléans, que les étudiants venaient entendre de Bourgogne, d'Italie et de Saxe; et, par l'exposé de ses doctrines réalistes, elle se posait en rivale de l'école de Lille.

« A *Liège*, l'école épiscopale se développe dès la fin du IXe siècle. »

Mais, comme on le voit, malgré l'éclat que jetèrent quelques noms justement célèbres, le haut enseignement demeure, et demeurera longtemps encore, dans un état qu'on peut appeler embryonnaire. Il faut attendre le grand et fécond XIIIe siècle pour voir ap-

paraître les premiers germes de la révolution occidentale, qui doit, par la transformation des *Collégiales* en *Études générales*, faire passer l'enseignement public des mains du clergé en celles de la monarchie.

Que fallait-il donc alors entendre par enseignement public, ou *pédagogie* ; et quels liens pouvaient rattacher cette science en formation à l'administration des États, ou *politique* ? M. Victor Leclerc, dans son remarquable *Discours sur l'état des lettres au XIVe siècle* fait remarquer avec raison que la transformation de l'ancienne société, ou l'apparition du tiers état, s'opère en même temps que l'institution des Universités ; car, si la littérature d'un pays reflète l'état d'esprit où il se trouve, la forme de l'instruction publique est l'image de la constitution civile ; d'où l'union de la pédagogie et de la politique. Ce n'est pas que quelques nuages ne se soient élevés dans cet hymen ; mais les grandes crises de l'une se sont fait ressentir dans l'autre, et l'on doit constater que l'établissement des parlements coïncide précisément avec la sécularisation de l'enseignement. C'est que, l'église repoussant la culture grecque et romaine, celle-ci avait émigré chez les califes arabes, pour s'épanouir plus tard, par droit de conquête, à la cour de Cosroës Nushirvan, en Perse, et, en Occident, à celle de Charlemagne. Si l'Université de Paris recueillit ce précieux héritage sur la montagne Sainte-Geneviève, appelée alors *Colline des Docteurs*, des chaires, ou diminutions d'Universités, s'ouvrirent, pour la médecine, à Salerne et à Montpellier ; pour la grammaire, la rhétorique et la législation, dans d'autres centres. Mais la faveur dont jouit tout de suite l'étude des lois, fit élever dans maints endroits des chaires spéciales, qui groupèrent autour d'elles celles des autres études et devinrent autant de noyaux universitaires. De là les établissements d'instruction publique, directement protégés par le pouvoir royal, à Placencia, à Tolosa, à Valencia, en Espagne, et reconnus par Innocent IV ; l'École de Montpellier, approuvée par Nicolas IV ; de là enfin, la constitution des *Études générales* de Lisbonne, reconnue par le même Nicolas IV, sur les instances de Dom Diniz, en 1289 : ce qui est l'œuf d'où devait éclore l'Université de Coïmbre.

Il ne suffit pas d'ouvrir une École, surtout une *École générale* ;

pour la voir prospérer, il faut la doter de maîtres capables d'y enseigner et même d'y former des élèves qui, à leur tour, deviendront des maîtres. L'Université de Paris attirait à elle tous les regards, et, *le voyage de Paris*, dès le XIIIe siècle, était devenu une nécessité pour quiconque aspirait à la science ou à la réputation de savant, comme il le sera trois siècles plus tard dans le majestueux épanouissement de la Renaissance. Les *Canções* des trouvères portugais font parfois allusion à ces voyages scientifiques, d'où l'on voulait rapporter dans sa patrie gloire et profit; les traits malins de certains *sirventes* sont même décochés contre « les docteurs aux longues robes et aux larges manches ». Mais que pouvaient quelques attaques plus ou moins spirituelles contre le grand mouvement d'opinion qui emportait alors les esprits vers la transmission des idées et l'affranchissement de la pensée humaine par la science? L'exemple, d'ailleurs, venait d'en haut : Frédéric II, trouvère et philosophe, réunissait dans sa bibliothèque les manuscrits grecs et arabes; Robert de Naples étendait sa protection sur tous les savants des deux Siciles; Alphonse X de Castille, l'aïeul de Dom Diniz, se faisait connaître par la variété de ses écrits; saint Louis avait pour lecteur Vincent de Beauvais et faisait asseoir à sa table saint Thomas d'Aquin; Philippe le Hardi prenait pour précepteur de son fils, Philippe le Bel, Egydius Romanus, le célèbre auteur du *De regimine Principum*. La France ne marchait-elle pas à la tête des nations pour son architecture ogivale, son Université de Paris, sa philosophie scolastique, ses croisades, ses épopées chevaleresques et ses fabliaux? Il n'était donc pas étonnant que la lutte entre « ces deux moitiés de Dieu » entrât dans une phase nouvelle, qui déjà faisait prévoir le triomphe de l'autorité royale ou impériale sur celle du pape.

C'était, d'ailleurs, sur le développement de l'intelligence et sur l'indépendance de l'esprit, soutenues par l'étude du droit romain, que s'appuyait la restauration du pouvoir royal. De là sortit les *livres de Linhagens e Nobiliarios* en Portugal et en Castille, lequel tend à prouver la suprématie royale dans les attributions des titres nobiliaires; de là encore les *Leyes de Partidas*, qui contiennent en germes le *Trivium* et le *Quadrivium*, programmes des nouvelles

Études générales, sous la protection du roi. Pour Dom Diniz, on peut dire que ce fut plus qu'un *Protectorat*; car ces *Études* semblent conçues et créées par l'autorité supérieure de l'État, dont elles dépendent complètement, et cela, afin de faire cesser cette émigration des étudiants portugais, dont nous parlions plus haut, vers les centres universitaires de Séville, de Salamanque, de Bologne, de Montpellier, et surtout de Paris.

On ne connaît guère les *Statuts*, d'après lesquels devaient fonctionner les *Études générales* de Lisbonne; tout ce qu'on sait, c'est que l'emplacement où elles s'établirent fut le clos de Pedreira, dans le quartier d'Alfama, où le roi fit construire un bâtiment spécial. Les premières années se passèrent sans jeter grand éclat.

D'ailleurs, les *Études générales* ne séjournèrent pas longtemps à Lisbonne; car, dès 1307, leur fondateur les transporta dans la paisible Coïmbre, pour mettre fin aux troubles fréquents et aux rixes sanglantes qui avaient lieu entre les étudiants et les habitants.

Pour donner une sorte de consécration aux mesures qu'il venait d'adopter, le roi Dom Diniz sollicita l'intervention du pape et obtint de Clément V deux bulles : l'une, autorisant le transfèrement en question, accordant l'annexion à l'*Étude générale de Coïmbre* de six églises du patronage royal, comme garantie du traitement des maîtres et des autres charges. Le roi, qui venait de convertir les anciens Templiers en Chevaliers du Christ, obtint encore du Grand-Maître de ce nouvel Ordre le renoncement, en faveur de l'institution de Coïmbre, aux revenus de plusieurs autres paroisses; ce qui permit de fixer, de la manière suivante, les émoluments attribués à chaque maître; à celui de législation, 21,600 reis; à celui de jurisprudence, 18,000 reis; au maître de musique, 2,340 reis. Pour l'enseignement de la médecine, on ne touchait guère que 7,200 reis, et moitié moins pour la grammaire, la rhétorique et la logique. Mais il faut se reporter à la valeur du numéraire en ces temps reculés.

On ne connaît pas bien le nombre des étudiants, qui fréquentaient cet établissement; on connaît mieux leur costume, qu'ils conservent encore, moins la barrette qu'ils ont volontairement abandonnée, car ils vont toujours tête nue; mais ils portent la cape noire en tous

lieux et en tout temps. Les professeurs, aussi bien que les licenciés et les bacheliers, portaient la longue robe tombant jusqu'aux talons, ou jusqu'aux genoux, suivant le grade. C'était, comme aujourd'hui encore, dans le haut quartier de Coïmbre, en remontunt de la porte d'Almédine, que vivaient, en général, les étudiants. Les cours se faisaient dans le bâtiment attenant au palais d'Alcaçova, local occupé plus tard par le collège de Saint-Paul et où se trouve actuellement le théâtre de l'Académie et le club des étudiants.

Une fois les *Études générales* définitivement transférées de Lisbonne à Coïmbre, Dom Diniz s'efforça de les maintenir efficacement, au moyen de nouveaux et sérieux privilèges. Dans ce but, il concéda la Charte de 1309, et dont voici les principaux articles :

« 1° Le roi Diniz fonde et implante les *Études générales* dans la ville de Coïmbre. Elles comprennent le droit canonique, le droit civil, la médecine, la dialectique, la grammaire, la rhétorique, la musique, etc... L'enseignement de la théologie continuait à être réservé aux couvents, notamment aux Dominicains et aux Fransciscains, d'après la volonté expresse de Nicolas IV, et il ne fut salarié qu'en 1400.

« 2° Le roi prend les étudiants, leurs biens et leurs familles sous sa protection, et leur accorde un grand nombre de privilèges.

« 3° Il accorde aux écoliers le pouvoir d'élire des recteurs, des conseillers, un bedeau et autres officiers nécessaires; leur donne le droit de faire eux-mêmes ou de faire faire des statuts, et permet que les *Écoles générales*, aient une caisse commune et un sceau particulier.

« 4° Il ordonne qu'il y ait deux syndics de la ville de Coïmbre, à qui incombera la charge de conservateurs, et qui maintiendront les privilèges de l'institution. »

D'après cette organisation, les *Études générales* allèrent se développant à Coïmbre sans accidents jusqu'en 1337, date où elles revinrent à Lisbonne, parce que le roi Alphonse IV, ayant formé le projet de venir habiter Coïmbre, jugea que cette ville n'avait pas assez d'étendue pour contenir à la fois la Cour et l'Université. Celle-ci reprit l'ancien local, qu'elle avait occupé lors de sa fondation. Son séjour dans la capitale du royaume ne fut pas de bien longue

durée; seize ans plus tard, en 1354, elle revint à Coïmbre, sans que Brandaõ, Theophilo Braga, ni aucun écrivain n'en ait découvert ni même inventé une seule raison. Toujours est-il que ces fréquents changements devaient être fort préjudiciables aux bonnes études, et l'on peut dire que, pendant cette première moitié du XIVe siècle, l'Université ne fit que végéter.

Les rois Pedre Ier et Fernand lui continuèrent leur protection, mais sans faire faire de sensibles progrès à l'institution ou aux fortes études. Celles-ci étaient même en décadence, faute de professeurs, quand Dom Fernand en appela de l'étranger. Ces nouveaux maîtres exigèrent pour leur enseignement un plus vaste théâtre, et force fut au roi de transférer de nouveau l'Université de Coïmbre à Lisbonne, en 1377. C'était la troisième fois. Par suite de ces continuels changements, le privilège papal d'octroyer le droit *ubique docendi* aux licenciés, et même aux docteurs, devenait illusoire et fut attribué à la royauté.

Six ans s'étaient écoulés depuis cette dernière mutation, lorsque le roi Dom Fernand mourut, en 1383, laissant le royanme dans le trouble et les appréhensions, qui accompagne toujours un changement de dynastie. Jean Ier, maître d'Aviz, reconnu comme souverain deux ans plus tard, commença par confirmer tous les anciens privilèges de l'Université, par lui garantir son maintien dans la Capitale, et étendit à tous les grades le droit de « plaider et de consulter » sans permission spéciale. C'était la confirmation solennelle de la *licentia ubique docendi*. Afin de créer à ce docte corps les ressources nécessaires à sa réorganisation, Jean Ier fit appel à la bourse des étudiants eux-mêmes, dans la proportion de leur fortune personnelle ; les plus riches payèrent 40 livres on un peu plus de 2,000 reis, aux maîtres ès lois et ès canons; d'autres, moins fortunés, contribuèrent pour 20 livres ou 1,000 reis. Incombait encore aux étudiants le salaire du bedeau (pedellus), c'est-à-dire, de celui qui accompagnait à *pied* le corps enseignant; il fut élevé au rang de secrétaire et de trésorier, avec un traitement suffisamment rémunérateur. Un directeur des études fut officiellement institué par ordonnance royale de 1415; et cette charge, que le célèbre jurisconsulte Jean de Regras, élève de l'Université de Bologne, exerça

d'abord, revint à Gil Martins, pour permettre à celui-là, devenu favori du roi, de traduire le code Justinien et les commentaires de Barthole.

Le principal protecteur de l'Université portugaise au xve siècle, fut l'Infant Dom Henrique, fils de Jean Ier et de Philippa de Lancastre. Illustre initiateur des grandes découvertes, qu'il dirigea d'une façon si efficace de son observatoire de Sagres, il exerça une influence non moins prépondérante sur le développement des études universitaires. L'application qu'il faisait à la science nautique des connaissances mathématiques, astronomiques et géographiques des Ptolémées, venues jusqu'à lui par l'intermédiaire des Arabes et des juifs du moyen âge, nécessite la création de trois chaires officielles pour l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie, en même temps que le droit était reconnu à de simples bacheliers, et même à des écoliers, ayant fait leurs preuves de capacité, d'ouvrir des cours complémentaires ou extraordinaires, et de devenir, dès ces temps reculés, ce que l'Allemagne appelle aujourd'hui des *Privat-Docenten.*

Le cercle des idées s'élargissait à mesure que reculaient les bornes du monde connu; et, plus les nouvelles découvertes maritimes ajoutaient de provinces à la couronne de Portugal, plus se faisait sentir le besoin de former une élite d'hommes versés dans toutes les sciences. Aussi, l'Infant, persuadé de cette nécessité, réunit-il sur un seul point non seulement des professeurs, ces porte-voix du savoir, mais des bibliothèques, variées et nombreuses pour le temps, des laboratoires largement pourvus, et des collections riches et précieuses, où étaient représentées la faune et la flore des pays exotiques aussi bien que des régions européennes. C'est, pour le dire en passant, dans ces collections de sujets d'outre-mer, que vinrent puiser l'inspiration les sculpteurs et les architectes du siècle suivant, pour la création de ce style à part, et tout local, appelé *manuélin*, et dont les types les plus parfaits sont Belem, Alcobaça, Batalha et Thomar.

La bibliothèque d'alors, naturellement manuscrite, et dont M. Théophile Braga nous donne le catalogue détaillé, (précieux document pour les chercheurs), se composait du fond de Jean Ier,

de celui de Dom Duarte, de ceux de l'Infant Dom Fernand, du connétable de Portugal et d'Alphonse V. On ne saurait dire si ces instruments de travail, méthodiquement réunis, ont suivi les vicissitudes de l'institution; quoi qu'il en soit, ils constituent aujourd'hui la richesse originaire de la bibliothèque de Coïmbre, et le distique latin, qui orne le frontispice de la salle actuelle, prouve qu'on a toujours reconnu dans les livres les guides les plus sûrs de toute investigation :

Lusiadæ, hanc vobis sapientia condidit arcem :
Ductores libri; miles et arma labor.

Du protectorat de Dom Henrique date, par conséquent, cette constitution large, puissante et définitive, qu'on peut justement nommer une *Université*, sorte d'encyclopédie orale, exposition permanente et universelle des connaissances humaines, où les jeunes esprits peuvent choisir leur voie et s'orienter selon leurs goûts et leurs aptitudes, pour franchir tous les degrés de l'échelle de la science. Grâce à la coordination habile de ces divers enseignements; à la proximité des cours, et à l'intelligente réglementation des heures de leçons, les étudiants pouvaient ou suivre plusieurs directions à la fois, ou s'enquérir les uns auprès des autres, souvent même auprès des professeurs des différents ordres, de telle façon qu'il fût possible aux esprits studieux de s'étendre en même temps que de se fortifier.

Les programmes pour l'obtention des grades, cette consécration de la science, devaient aussi appeler l'attention du législateur et ils ne tardèrent pas à être rédigés. Un bachelier devait avoir suivi durant trois années des cours préparatoires de grammaire, dans son sens le plus étendus, et de logique; après quoi il soutenait publiquement quelques conclusions; et, quand il avait été reconnu *suffisant*, il recevait le grade. Pour la licence, il fallait encore suivre durant quatre ans les cours de la Faculté correspondante, et soutenir de nouvelles conclusions avec argumentation contre les professeurs compétents. Que dire du doctorat, qui exigeait une véritable vocation et constituait une sorte de sacerdoce. Le cérémonial

pour la collation des grades date du même temps et s'est maintenu, à Coïmbre, mieux que partout ailleurs, et il est même encore à peu près tel qu'il était alors, c'est-à-dire long, compliqué, pompeux.

C'est vers le milieu du xve siècle que s'ouvre un collège, destiné à l'entretien de dix étudiants pauvres, dû à la générosité du docteur Diogo Mangancha; mais cette école ne prospéra pas et fut de courte durée, comme toutes celles qui, dans la suite, ont été annexées à l'Université. Plus heureuses étaient celles qui, en France, se groupèrent autour de l'Université de Paris, et dont nous trouvons la longue liste dans l'ouvrage qui nous occupe, d'après la nomenclature de M. Victor Le Clerc. Les étudiants pauvres, pour n'être plus entretenus dans un établissement à part, n'en continuaient pas moins à suivre certains cours, vivant comme ils pouvaient et où ils pouvaient, parfois même à la belle étoile, sous l'appellation significative de *sopistas* dans la péninsule, comme en France sous les noms de *martinets*, probablement à cause du culte qu'ils avaient voué à saint Martin, en souvenir du partage du fameux manteau.

Malheureusement, l'Infant Dom Henrique, dont la protection avait été si avantageuse pour les progrès de l'enseignement en Portugal, mourut en 1460, et Dom Fernand, frère du roi, fut élu Protecteur. Alors commence une période néfaste due à deux causes : l'une est la pénurie de professeurs capables, malgré toutes les précautions qu'avait prises l'Infant; l'autre la nomination de maîtres qui n'avaient d'autre titre que de jouir de la faveur royale. Ajoutez les tiraillements administratifs, qui se produisirent entre les deux recteurs, reconnus par les statuts précédents, et l'on connaîtra les éléments du malaise constaté alors. Voilà pourquoi, vers la fin du siècle, le roi, d'accord en cela avec l'administration universitaire, décida que dorénavant un seul recteur serait chargé de diriger l'établissement, et l'évêque de Lamego devint Protecteur. Son successeur, à brève échéance, fut le cardinal d'Alpedrinha, jusqu'au jour où le roi Dom Manuel le *Fortuné* prit ce titre et en exerça la fonction (1495).

Le premier acte de son Protectorat fut de pouvoir, par voie de concours, aux chaires devenues vacantes, car les professeurs, précédemment appelés de Salamanque, n'avaient pas toujours répondu

à l'attente des étudiants, et d'ailleurs cette Université avait aussi besoin de la présence de tous ses maîtres. Que prouve cet état de choses? Que le manque de professeurs capables, formés dans l'Université même, dénote des études languissantes et nullement en harmonie avec le développement progressif des sciences et la prospérité croissante du pays, à l'approche de son immortel XVIe siècle. Il devenait donc urgent de donner aux études supérieures une impulsion puissante, au moment où l'axe de l'intelligence semblait se déplacer, quitter la France, envahie par la réforme religieuse, et passer en Hollande, champ plus ouvert à toutes les libertés, à l'ombre du grand nom d'Erasme. — Subir l'influence de la Renaissance italienne, et réagir contre le protestantisme, tel sera le rôle de notre Université pendant la seconde période de son histoire.

DEUXIÈME PÉRIODE

L'arrivée en Italie de Lascaris et de ses compagnons, qui apportaient les richesses littéraires de la Grèce, dérobées aux Turcs, presque dans le temps où la découverte de l'imprimerie pouvait les répandre dans le monde, ne devait pas être sans effet sur la pédagogie en Occident. A ce concours d'heureuses circonstances s'ajouta la réforme religieuse, qui se présente sous trois aspects : le *luthérianisme*, ou dissolution de la discipline; le *calvinisme* ou dissolution de la hiérarchie; le *socinisme*, ou dissolution du dogme. Ces causes étaient plus que suffisantes pour produire, en politique, une révolution, qu'on peut qualifier de *nationale* dans les Pays-Bas, d'*égalitaire* en Angleterre, de *libérale* et *indépendante* en France.

Comme les idées ne se propagent que lentement d'elles-mêmes, qu'il leur faut encore le véhicule de la plume et de la parole, il y eut, à point nommé, dans tous les pays, une phalange d'hommes érudits et de génies ardents qui se donnèrent pour mission de tout réformer en même temps, institutions, religion, morale, politique, sciences, arts et lettres. L'émancipation générale, qui était devenue un besoin du moment, imprime un caractère propre à chaque peuple, et, de cette époque, datent les littératures nationales écrites dans l'idiome de la nation.

L'éducation ne pouvait pas rester étrangère à ce grand mouvement des esprits, et la Renaissance vit naître deux systèmes, empruntés aux Grecs; celui de Platon et celui d'Aristote, qui, dans l'antiquité, avait eu pour interprètes Xénophon et Plutarque. Rabelais, dans son *Gargantua*, et Montaigne dans les *Essais*, ont rereproduit, au siècle qui nous occupe, le sentiment individuel de l'un et la sympathique expansion de l'autre. Aussi, les Universités, qui ne sont que l'application, sur une longue échelle, des théories de l'époque, trouvent-elles enfin la formule définitive et générale de l'union de l'autorité avec la liberté. Mais, ce ne fut qu'à la longue que ce difficile problème obtint sa solution : il y eut, avant, beaucoup de tâtonnements, l'affranchissement de la pensée subit bien des à-coups, et il ne faudra pas moins d'un siècle pour établir cette utile alliance sur tous les points.

Pendant le premier quart du XVIe siècle, le savoir autoritaire, « livresque » persiste dans les Universités. Le pouvoir absolu d'un François Ier en France, d'un Henri VIII en Angleterre, d'un Charles-Quint en Espagne, d'un Jean III en Portugal, paralyse, plutôt qu'il n'accélère, la marche en avant. Il faut qu'un Erasme, avec son *Éloge de la folie*; un Hutten, avec ses *Accusations*; un Rabelais, avec la satire de *Gargantua*; un Vivès, avec ses traités didactiques *de Artibus* et *de Tradendis disciplinis*; un Clénart, avec sa grammaire hébraïque, ses *Institutiones græcæ* et sa connaissance de la langue arabe, préparent la rénovation de l'intelligence humaine par la mise de la science à la portée de tous, à l'aide du *Collège des trois langues* et des grands centres universitaires de Salamanque et de Lisbonne.

On ne peut pas dire, en effet, que cette première période ait été aussi terne en Portugal que sur les autres points scolaires, puisque nombre d'hommes distingués se formaient alors sous la sage discipline de Dom Manuel, et firent l'ornement de l'*âge d'or*, qui commençait pour les lettres portugaises. Sans parler de Camoëns, qui éclipse tous les autres, peut-on passer sous silence Dom Manuel de Portugal, George de Monte-Mor, George Ferreira de Vasconcellos, Jean Lopès Leitaô, Caminha, Sà de Menezes, etc...? Mais, depuis que ce petit peuple était devenu le maître de l'Afrique, de l'Asie et

d'une partie de l'Amérique, couvrant les mers de ses flottes, promenant ses armes victorieuses dans les contrées où naît l'aurore, pour rapporter tant de richesses dans le pays qui voit coucher le soleil, l'existence simple et bourgeoise qu'on menait au bord du Tage avait été bouleversée. Dans les rues, dans les bazars, sur le port, la foule accourait admirer les objets rares et précieux que chaque vaisseau, revenant des contrées exotiques offrait à la contemplation des citadins émerveillés, La vie, autrefois si modeste, était devenue débordante de luxe et d'éclat. Avec la fortune, l'orgueil avait pris naissance, et, avec l'orgueil, toutes les passions et tous les vices qui lui font cortège. De là une incompatibilité nécessaire entre les nouvelles mœurs publiques et l'existence calme, paisible, condition indispensable des bonnes études. Jean III, qui depuis 1521 avait succédé à Manuel le Fortuné, jugea qu'il fallait absolument prendre des mesures, pour sauvegarder l'avenir de l'Université, déjà trop disposée à certains coups de tête.

Dès l'année 1532, le roi nomme les professeurs les plus distingués qu'il peut trouver, et *temporairement*. C'était pour l'Institution de Lisbonne un avertissement, contre lequel le corps entier protesta; mais sans faire revenir Jean III sur sa décision. Dès l'année suivante, Coïmbre, prévoyant les intentions du roi, lui fit demander la restitution à cette ville de l'Université. La réponse fut vague et évasive. Cependant, Jean III, malgré le dépit que lui avait causé le retard de l'Université à lui donner le titre de Protecteur, préparait de loin les voies et moyens de rehausser dans ses États le haut enseignement. Dans ce but, il entretenait, hors du royaume, dans les centres d'études les plus renommés, et particulièrement à Paris, un certain nombre d'étudiants, qui devaient puiser à ces sources vives une instruction profonde et variée, pour revenir professer en Portugal, au grand profit de la nouvelle génération. Rien qu'au collège de Sainte-Barbe, sous l'habile direction de Diogo de Gouvea, les étudiants portugais, disséminés dans Paris, furent réunis au nombre de cinquante, et reçurent des bourses du roi, pour profiter des lumières des maîtres expérimentés d'alors, tels que les autres Gouvea, André et Antonio, Jean Fernel, Pierre Margalho, Damião de Goes, André de Resende, George Coelho et Jéronyme Cardoso.

Plus tard, Diogo de Gouvea, *l'ancien*, comme on l'appelait en Portugal, secondé dans ses vues par le cardinal-infant, Dom Alphonse, frère du roi, avait ouvert un collège portugais sur la montagne Sainte-Geneviève, sorte d'école normale, où furent formés des professeurs pour l'Université de son pays. C'est de là que sortirent, pour le dire en passant, les neveux de Gouvea, qui jetèrent tant d'éclat sur leur nom et leur famille; l'un vint professer dans sa patrie, après avoir fait des leçons qui furent fort goûtées à Paris et à Bordeaux; l'autre, fut un des meilleurs historiens du Portugal. C'est de là que partirent Manuel de Teyve, le brillant auteur de l'*Histoire de la conquête de Diu*; Antonio Leitaô, qui devint recteur de Coïmbre en 1547; Miguel Cabedo de Vasconcellos, à qui l'on doit une traduction latine de *Plutus* d'Aristophane.

Si l'enseignement supérieur se donnait toujours à Lisbonne, le couvent de Santa-Cruz de Coïmbre contenait une école fort remarquable, appelée les *Nouvelles Études*, où professaient des maîtres d'un grand mérite, qui, presque tous, avaient été formés à Paris. La renommée de cet établissement attira un si grand nombre d'élèves, qu'il fallût en fonder deux autres en dehors du monastère; ce furent celui de Saint-Augustin, où l'on enseignait la philosophie, la théologie et le droit canonique, et celui de Saint-Jean-Baptiste, réservé aux lois, à la médecine et aux mathématiques. La grammaire, la rhétorique et les langues, étaient enseignées au collège de la Toussaint.

La faveur dont jouissait l'instruction donnée à Coïmbre, et aussi le séjour qu'y fit la Cour, lors de la peste de 1525, provoquèrent, en 1537, la translation de l'Université dans cette ville, d'où elle était éloignée depuis 160 ans.

Mais, pendant les années qui s'écoulèrent jusqu'à cette date importante, une profonde réforme se prépara dans le haut enseignement, par la substitution des humanistes à l'élément scolastique. Pouvait-il en être autrement après l'éclatante floraison des chefs-d'œuvres de l'antiquité? L'Université de Portugal pouvait-elle ne pas suivre l'impulsion donnée par cette pléiade d'érudits, qui firent la gloire du *Collège de France*, et par ce concours d'hommes célèbres, qui répandirent si loin, en ce siècle, la réputation de l'en-

seignement supérieur de Salamanque? C'est que la connaissance de la langue arabe et les hautes études mathématiques qu'on y faisait, rendirent cette Université le point de mire de quiconque voulait puiser aux sources vives de l'hellénisme et des sciences exactes. Il faut lire, dans le volume de M. Théophile Braga, la longue liste des ouvrages précieux qui formaient le fond de la bibliothèque de Salamanque, et les noms des Portugais illustres qui prirent leurs grades devant cet aréopage savant.

Si donc on est forcé de reconnaître un certain affaiblissement des études générales pendant cette courte période de leur histoire, il provient plutôt d'une administration défectueuse que d'un manque de savoir chez ceux qui occupèrent les différentes chaires. En effet, la théologie d'alors cite avec une juste fierté Frei Balthazar Limpo, qui fut, avec un grand succès, professeur de *première* jusqu'en 1530.

Pedro Margalho, docteur de Paris et de Salamanque, lui succéda et laissa des écrits qui attestent une science profonde. Enfin, Francisco de Maçã occupa aussi cette chaire, et vint plus tard à Coïmbre présider à l'enseignement de l'Écriture sainte. Après lui, Jean Pierre, de l'ordre des Frères prêcheurs, Martino de Lesdema, Guillaume Gomeri, Antonio d'Affonseca, docteur en théologie de Paris, enfin Diogo de Murça et Rodrigues de Villarinho, qui, tous deux, abandonnèrent le théâtre plus retentissant de Paris, pour venir professer à Coïmbre.

Dans les sciences, il suffit de citer le célèbre naturaliste Garcia d'Orta, qui ne renonça au professorat que pour aller dans l'Inde où il acquit une renommée universelle par ses écrits, notamment par ses *Colloquios dos simplices e drogas da India*, composés à la requête du grand navigateur Martino Affonso de Sousa, qui venait d'explorer le Brésil et d'en étudier la faune et la flore. Ajoutons Thomas de Torres, astronome de grande réputation, qui professa l'astronomie navale jusqu'en 1535; et enfin le célèbre mathématicien Pierre Nunes, qui enseigna la logique et la métaphysique à Lisbonne jusqu'au jour où il devint recteur, d'abord en cette ville, puis à Coïmbre, tout en professant les mathémathiques jusqu'en 1564. Jean III en fit le premier cosmographe du royaume; et les documents de l'époque

s'accordent à le représenter comme le plus grand mathématicien du Portugal et des Espagnes au XVIe siècle.

La première chaire de droit canonique fut occupée par Francisco Coelho, magistrat de Lisbonne jusqu'au jour où l'illustre Martino d'Aspilcueta, surnommé le *Navarrois*, fut cédé par Charles-Quint à Jean III. — La jurisprudence fut enseignée successivement par Gonçalo Vaz Pinto; Manuel da Costa, auquel son talent valut le surnom de *Subtil*; le castillan Rodrigues de Santa-Cruz, l'italien Armanio et les espagnols Ascoto et Ayres Pinhel.

La médecine ne comptait d'abord qu'un seul professeur, Henrique de Cuellar; mais plus tard s'adjoignirent à lui Rodrigues de Veiga, Antonio Barbosa et Rodrigo Reynoso, qui se distingua entre tous par sa vaste érudition.

Pour l'enseignement des Arts et des Lettres, aux noms portugais déjà cités il convient de joindre ceux des Écossais George Buchanan et son frère Arland Patrick, ainsi que des Français Élie et Jacques.

Aussitôt après l'ouverture des cours à Coïmbre, au mois d'octobre 1537, le roi, par édit du 28 novembre de la même année, ordonna que le recteur Augustino Ribeiro, se substituant au chancelier, conférât les grades de licencié et de docteur en jurisprudence et en médecine, et il obtint du pape Paul III, en 1559, l'autorisation de conférer les grades en droit canonique et en théologie. Cette même année, le titre de chancelier fut donné au prieur général de Santa-Cruz et à ses successeurs avec les pouvoirs les plus étendus pour la collation des grades. C'était un témoignage de gratitude et de haute considération pour la bonne direction que reçurent toujours les études dans ce monastère.

Malheureusement, l'espace manquait à Santa-Cruz pour la libre expansion des cours devenus chaque année plus nombreux. C'est pourquoi Coïmbre vit son enseignement se donner sur deux points à la fois, au grand détriment des études : d'abord, au monastère de la basse-ville pour les arts, la théologie, les langues latine et grecque et la médecine; ensuite, dans la propre maison du recteur Garcia d'Almeida, et bientôt dans le palais même du roi, pour le droit civil, le droit canonique, les mathématiques, la rhétorique et la musique. Jean III, par un édit de septembre 1537, avait bien

ordonné la construction d'un palais pour les *Écoles générales*, mais les circonstances politiques n'en permirent pas l'exécution, et l'Université continua de fonctionner dans la haute ville, au palais du roi, agrandi dans la suite pour les besoins du service d'où le titre de *Paços recaes das escolas*; et c'est là que tous les cours furent plus tard définitivement transportés. Telle est l'explication, selon nous, du luxe qu'on remarque aujourd'hui encore dans certaines salles de cette Université, et qui en fait la principale curiosité de Coïmbre. La bibliothèque, principalement, attire tous les regards : elle comprend trois salles ornées de sculptures, de dorures et de peintures du plus grand effet, qui prouvent bien qu'à l'époque qui nous occupe, elle constituait une partie des appartements royaux. Tout y est bien aménagé et d'un luxe prodigieux; les tables mêmes, affectées aux lecteurs, sont des chefs-d'œuvre d'art. La salle des actes, où se passent les examens et se soutiennent les thèses, semble attester, par ses vastes proportions, par les peintures de l'époque, qui en rehaussent l'éclat, qu'elle avait une autre destination. C'était probablement la salle du Trône. Aujourd'hui, son rôle est plus modeste et elle s'appelle *Sala dos capellos*, par allusion au bonnet et à la pélerine dont s'ornent les docteurs récemment admis au grade.

Pour profiter dans une juste mesure du haut enseignement de l'Université, il fallait des études préalables portant sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité, que l'imprimerie venait de répandre dans le monde entier. Jean III comprit bien que les collèges annexés à Santa-Cruz ne suffisaient plus, et la création du *Collège de France* par François Ier lui inspira l'idée de fonder le *Collège royal des humanités* dans les collèges de San-Miguel et de Tous les Saints, sous la direction d'André de Gouvea, appelé dans ce but du collège de Guyenne qu'il dirrigeait à Bordeaux.

Mais la création du *collège de Jésus* par les Jésuites, qui avait précédé de quelques années, et où se donnait un enseignement plus élémentaire, fit dévier de son but l'institution des *humanités* et imprima à ces études un caractère moyen, qui est l'origine de l'enseignement secondaire des âges suivants, lequel se répandit de Portugal dans tous les pays, pour durer jusqu'à nos jours, tant il répond à la moyenne des intelligences et des besoins! Son couron-

nement était alors comme aujourd'hui, le grade de bachelier. Quand ils en étaient pourvus les élèves pouvaient suivre les cours de l'Université.

Le règlement, qui avait si bien réussi au collège de Guyenne à André de Gouvea, devint la base de celui qu'il établit au collège royal d'instruction secondaire de Coïmbre, et qui fut plus tard consigné dans la *Schola Aquitania* d'Élie Vinet et de Jean Gelida. — Pour ne parler que des programmes d'études, qu'il est curieux de rapprocher des nôtres actuellement, nous trouvons qu'on suivait, pour les classes élémentaires et la sixième le rudiment latin de Despautère; en cinquième, on expliquait Ovide et Justin; en quatrième, les lettres de Cicéron et les commentaires de César; en troisième Tite-Live et Térence; en seconde les Traités de rhétorique de Cicéron et Virgile; en première, qui correspondait à notre *rhétorique*, encore les traités de Cicéron, ses plaidoyers les plus célèbres, Quintilien et Horace. C'est à peu près, comme on le voit, le programme de notre enseignement secondaire actuel. — Les cours d'histoire se faisaient le soir, comme on vient chez nous de l'établir. La philosophie était étudiée à fond pendant deux ans, et la logique, avec tout l'appareil du syllogisme en Barbara, Baralipton, etc... y occupait une large part. — Nous trouvons là, en passant, une indication sur l'origine du nom de sainte Barbe qu'il convient de livrer aux chercheurs d'étymologies : — *Sa Barbara* Nicolas Grouchy était chargé de l'enseignement du grec, il y lisait et expliquait, outre Aristote, les discours de Démosthène et les poésies d'Homère, répartis dans les différentes années d'études. — Il y avait certes là de quoi satisfaire les plus exigeants.

La mort d'André de Gouvea, arrivée le 9 juin 1548, porta un coup sensible aux études et à la prospérité du *Collège royal des humanités* de Coïmbre. Le 10 août suivant, son cousin, Diogo de Gouvea, prenait la direction de cet utile établissement.

On comprend que les Jésuites, si bien en cour sous le fanatique Jean III, durent mettre tout en œuvre pour se faire donner l'enseignement secondaire, si heureusement établi en Portugal; aussi n'y eut-il pas d'intrigues qui ne fussent dirigées contre l'institution du *Collège royal* et contre ses professeurs. C'est par eux que l'on

commença, comme étant plus facilement attaquables; on profita de la division qui s'était déjà introduite entre les *Bordelais* et les *Parisiens*, pour pénétrer dans la place; l'Inquisition se dressa fort à propos pour se débarrasser des humanistes gênants, entre autres Buchanan, qui subit deux ans de prison à Lisbonne, Diogo de Teyve et Jean de Costa. La crainte d'un pareil sort, et même de pis encore, fit naturellement retourner en France les maîtres distingués, amenés en Portugal par l'influence de Gouvea, quand ils purent échapper à la surveillance des inquisiteurs; car ils étaient traqués en tous lieux et à toute heure sous l'accusation d'être minés d'hérésies et entachés d'idées luthériennes. Le roi, qui n'était que trop disposé en faveur des Jésuites, les laissa même compromettre son œuvre, quand la mort du prince royal vint le jeter dans une sombre mélancolie, que les Jésuites exploitèrent pour lui arracher la direction de l'enseignement. Toutes ces circonstances étendirent sur le Portugal le voile du plus sombre obscurantisme.

Tel est le lugubre tableau, par lequel se termine le premier volume de M. Theophilo Braga sur l'*Université de Coïmbre dans ses relations avec l'instruction en Portugal*; on pourrait même dire : *avec l'instruction en Europe*; car, ce volume, par la richesse des documents, la profondeur des pensées, la vaste érudition de son auteur et les rapprochements ingénieux qu'il contient, constitue, a proprement parler, une histoire de l'enseignement en Europe, où l'on voit la large part que le Portugal a prise au mouvement des esprits et au développement de l'intelligence de 1289 à 1555, c'est-à-dire pendant la plus belle période de son histoire.

A. LOISEAU

AGEDICUM

NOTE HISTORIQUE

La question de savoir si l'*Agedicum* de César est *Sens* ou s'il est *Provins* a été l'objet de discussions fort opiniâtres et fort embrouillées entre les historiens qui ont été amenés à l'examiner. Les travaux modernes paraissent l'avoir résolue d'une façon définitive en faveur de Sens, et il y aurait de la présomption à essayer de combattre aujourd'hui une opinion à laquelle se sont rangés les géographes et les archéologues les plus célèbres tant en France qu'en Allemagne et en Belgique. Ce n'est donc pas pour *enfoncer une porte ouverte* que j'écris ces lignes; mais il m'a paru intéressant de rechercher si, même en dehors de toutes les considérations scientifiques invoquées soit par Léon Renier, soit par l'auteur de la *Vie de César*, soit par tant d'autres, on ne pouvait pas découvrir dans le simple examen attentif du texte et dans les circonstances mêmes du récit de la campagne de Labiénus, des arguments suffisamment solides pour conclure.

Dans ma récente publication de la *Guerre des Gaules..*, je me suis exprimé ainsi dans l'une de mes notes (v. page 380).

« Une considération domine, à mon avis, toutes les autres, c'est la suivante. Si l'on admet l'identité d'*Agedicum-Provins*, la campagne de Labiénus contre les Parises devient absolument inintelligible; au contraire, tout le récit des opérations militaires devient absolument clair, si l'on admet que Labiénus part de Sens et revient à Sens. »

Je me propose uniquement aujourd'hui de justifier et d'expliquer cette assertion.

Tout d'abord, je résumerai brièvement la situation de l'armée romaine au moment qui nous occupe.

A l'appel du jeune chef Arverne *Vercingétorix* (le grand chef des braves), la Gaule entière s'est soulevée comme un seul homme contre ses envahisseurs.

César, dans le but de faire face au péril de tous les côtés à la fois, divise son armée en deux corps. Elle est forte de dix légions, c'est-à-dire d'une soixantaine de mille hommes, en ne comprenant dans le chiffre que l'infanterie cuirassée, et sans tenir compte ni de la cavalerie, ni des troupes légères.

Il place à la tête de quatre légions son lieutenant-propréteur *Titus Labiénus*, et lui ordonne de remonter au nord et de marcher contre les *Senons* et les *Parises*. Lui-même, à la tête des six autres légions, s'éloigne dans la direction du sud et va mettre le siège devant *Gergovia* (près de Clermont-Ferrand).

C'est dans ces circonstances particulièrement graves que Labiénus, séparé de son général en chef, est appelé à opérer dans le bassin de la Seine et qu'il marche sur *Lutetia* (Paris) en prenant *Agedicum* pour point de départ.

Ainsi donc, Labiénus part d'une forteresse nommée *Agedicum*.

Où était située cette forteresse par rapport à la Seine?... *au nord* du fleuve, ou bien *au sud*??... sur *la gauche* du fleuve, ou bien sur *sa droite*???

Provins étant au nord et sur la droite de la Seine, si le récit de César nous force à admettre que Labiénus part d'un lieu situé également au nord et sur la droite de la Seine, nous serons forcés d'admettre aussi que l'antique *Agedicum* est *Provins* et non pas Sens.

Si, au contraire, toute la campagne de Labiénus démontre d'une façon irréfutable que l'*Agedicum*, d'où part le lieutenant, était nécessairement au sud de la Seine et sur la gauche de la Seine, Sens répondant à ces conditions et Provins n'y répondant pas, la conclusion inverse s'imposera à nous, et nous serons forcés de dire « *Agedicum-Sens* » et non « *Agedicum-Provins* ».

Cela posé, examinons successivement, le texte en main, toutes les phases de l'expédition de Labiénus suivant chacune des deux hypothèses.

I

CAMPAGNE DE LABIÉNUS SUIVANT L'HYPOTHÈSE *Agedicum-Sens*

Si *Agedicum* est Sens, Labiénus, parti de Sens, descend la rive gauche de l'Yonne, atteint la Seine, puis marche sur Paris en suivant la rive gauche de la Seine.

Parvenu à l'Essonne, il se heurte à l'armée de Kamulogène établie dans une forte position. Après une tentative inutile pour forcer le passage, Labiénus modifie brusquement son itinéraire. Il se dérobe nuitamment aux Gaulois, rétrograde jusqu'à Melun, enlève la place par surprise, passe la Seine, puis reprend sa marche sur Paris, cette fois par la rive droite. Son objectif est de gagner en vitesse Kamulogène et d'arriver avant lui sous Paris, afin d'enlever Paris par surprise, comme il a enlevé Melun.

Kamulogène le devine. Il envoie aux troupes restées dans Paris, l'ordre de tout brûler, les ponts et la place.

Labiénus arrive devant des ruines fumantes.

Pour la seconde fois, il a trouvé son maître en tactique.

Labiénus prend position en face de la Cité actuelle.

Kamulogène, lui, a quitté la ligne de défense de l'Essonne, regagné Paris par la rive gauche. Il pose son camp en face de celui des Romains, sur les rampes de la montagne Sainte-Geneviève, à peu près sur l'emplacement actuel du Musée de Cluny, de la Sorbonne et du Panthéon, les deux armées ayant entre elles le fleuve et la Cité.

Jusqu'ici le général romain a pu, sans trop de témérité, s'éloigner de sa base d'opérations, qui est Sens. Car, d'une part, il pensait n'avoir à combattre qu'une seule armée, celle des Parises ; de l'autre, il se jugeait suffisamment couvert sur ses derrières par le prestige de l'armée du sud commandée par César en personne. Mais à peine a-t-il posé son camp devant Paris qu'il reçoit de terribles nouvelles : César battu... en retraite sur le nord... la défection des derniers alliés... une situation, en apparence, perdue. Il apprend, en outre, que les Parises ne sont plus seuls contre lui. Les *Bellovakes* (Beauvais) leur envoient une armée de secours. Cette seconde armée

est en marche; elle approche; sous peu de jours Kamulogène va se trouver à la tête de forces doubles de celles qu'il commande.

Labiénus se voit donc subitement pris entre deux armées gauloises : l'une, celle des Bellovakes, qui descend du nord; l'autre, celle de Komulogène, qui occupe la région opposée, par conséquent la gauche de la Seine, et qui, par conséquent aussi, lui ferme le retour vers Sens.

Dans cette conjoncture, Labiénus prend une résolution hardie : repasser la Seine, forcer Kamulogène à accepter la bataille avant l'arrivée des Bellovakes, et regagner Sens en passant sur le ventre des Parisies.

Dans ce but, il feint de vouloir franchir la Seine sur trois points à la fois.

1° Il envoie, en amont, dans la direction de Melun, des barques, qui remontent la Seine avec bruit, et un corps de troupes qui remonte la rive droite parallèlement aux barques;

2° Il envoie, en aval, dans la direction du Point-du-Jour, la flottille de bateaux ramenée par lui de Melun et dont il s'est servi une première fois pour passer la Marne;

3° Il suit par terre la même direction que ces bateaux, et descend la rive droite à la tête de toutes ses forces.

A la hauteur du Point-du-Jour, à l'aide de sa flottille, il transporte son armée sur la rive gauche et s'avance en bataille dans la plaine de Grenelle, où il se heurte à Kamulogène accouru au-devant de lui.

Après la défaite et la mort de Kamulogène, Labiénus rallie le reste de ses troupes, celles qu'il a laissées sur la rive droite; puis, en toute hâte, regagne Sens, dont il n'est plus séparé par aucun obstacle.

Telle est la campagne de Labiénus, si *Agedicum* est Sens.

Dans le cas contraire, que se passe-t-il?

II

CAMPAGNE DE LABIÉNUS SUIVANT L'HYPOTHÈSE *Agedicum-Provins*.

Si *Agedicum* est Provins, Labiénus part du plateau de la ville

haute de Provins, va gagner la Seine à Melun, descend la rive droite de la Seine, et est arrêté par Kamulogène retranché derrière un marais, dont l'emplacement, étant donnée la topographie de la rive droite, ne peut pas raisonnablement être cherché avant la Marne.

Dira-t-on avec quelques auteurs que ce marais n'est autre que la Marne elle-même? Ce serait se moquer du lecteur. La Marne était bien connue de César, qui la nomme au premier chapitre de ses récits, et une telle confusion est inadmissible.

Avancera-t-on avec Lemaire et quelques autres que le marais en question est l'ensemble des quartiers bas du Paris actuel (rive droite), quartiers dont l'un a conservé jusqu'à notre époque la dénomination de *marais* ?... Mais, pour atteindre ce lieu, Labiénus a été forcé de franchir la Marne à Charenton, voilà ce qu'on oublie. Or, Labiénus, à ce moment-là, n'a pas de bateaux, puisque la flottille, dont il disposera ultérieurement et avec tant d'habileté, sera celle de Melun, et puisqu'il ne s'est encore emparé ni de Melun, ni par conséquent de sa flottille.

Donc Labiénus n'a pas franchi la Marne.

Donc, le marais dont il est question ici, et le quartier parisien dit le *Marais* sont choses distinctes.

On remarquera, en outre, que les termes dont César se sert pour désigner ce marais ne conviennent guère à des eaux stagnantes, à des eaux réduites à séjourner, faute de courant pour s'écouler, sur les parties basses des rives d'un fleuve. *Perpetua palus quæ in flumen influit*, signifie littéralement : un marais, non immobilisé, mais, au contraire, doué d'un courant. En d'autres termes, il est question ici d'une rivière qui, par suite de la bassesse des terrains traversés par elle, étend et répand son lit sur tout son parcours, et dont le débordement continu forme une sorte de marécage en marche jusqu'à la Seine, où il se déverse enfin : *in flumen influit*. Quoi de commun — je le demande — entre cette description de César, si précise, si pittoresque, et des eaux croupissantes, privées de déversement, telles qu'eussent été nécessairement celles des fondrières supposées?

Mais passons. Supposons Labiénus arrêté par un marais dont l'emplacement reste l'objet d'un problème à résoudre.

Il décampe. Il regagne Melun. Il s'en rend maître. Il atteint Paris par la rive gauche. Il s'établit sur la montagne Saint-Geneviève, face à Kamulogène campé sur la rive droite, la rivière et la Cité entre eux.

Par suite, les légions sont transportées de la rive gauche sur la rive droite, et la bataille se livre soit à Billancourt, soit en Auteuil.

Enfin, les gaulois enfoncés, Labiénus repasse la Marne sur sa flottille, puis regagne Provins, dont il n'est séparé par aucun obstacle.

Mais César, exposant les motifs qui déterminent Labiénus a offrir la bataille et à se tirer d'un mauvais pas par un coup d'audace, nous a dit expressément que Labiénus se trouvait placé *entre deux armées: altera ex parte... alteram partem....*

Or, les Bellovakes viennent du nord; voilà un point qui nous est connu. Pour que Labiénus puisse être placé entre eux et Kamulogène, il faut donc que Kamulogène se trouve, non du même côté de la Seine que les Bellovakes, mais du côté opposé, c'est-à-dire au sud.

Cette conséquence paraîtra inéluctable.

Donc, Kamulogène campe sur la rive gauche de la Seine.

Donc, l'oppide Agedicum, dont Labiénus se dit séparé par un *très grand fleuve*, se trouve, non du même côté que Labiénus, c'est-à-dire *non au nord*, mais du même côté que Kamulogène, c'est-à-dire *au sud*.

Donc, *Provins, situé du même côté que Labiénus, c'est-à-dire au nord, n'est pas Agedicum;* et par contre, *Sens, situé du même côté que Kamulogène, est Agedicum.*

Cette démonstration par le texte, rien que par le texte, paraîtra — je pense — assez concluante d'elle-même. Si, d'autre part, on veut bien se souvenir des nombreux et non moins solides arguments fournis soit par les géographes, soit par les historiens, soit par les tacticiens, soit par les antiquaires, on sera forcé de se ranger à l'opinion de Léon Rénier, Félix Bourquelot, Quicherat, Charles Louandre, Ernest Desjardins, Duruy, Napoléon III, Dübner, de

Goëler, Haller, Creuly, de Saulcy, Bertrand, et de toute la commission de la carte de la Gaule... Je veux dire que l'on considérera la question comme définitivement résolue en faveur de *Sens*.

JUSTIN BELLANGER.

LE CONSTITUANT CHARLES VOIDEL

DÉPUTÉ DE LA MOSELLE

Le constituant Charles Voidel, député de la Moselle, est un monument de piété filiale consacré à la mémoire de son bisaïeul maternel par M. Jules d'Auriac, fils du savant et distingué confrère que nous regrettons si vivement.

Charles Voidel était à la fois, avocat en la prévôté de Morhange et receveur du contrôle des actes, lorsque les électeurs de l'arrondissement de Sarreguemines l'envoyèrent siéger aux États Généraux. Il est à remarquer qu'à cette occasion, l'assemblée électorale fit prêter à ses quatre députés le serment, précurseur de celui du Jeu de Paume, de ne consentir aucun impôt, même provisoire, sauf la continuation de ceux existants, pendant le plus bref délai possible, tant qu'ils n'auraient pas obtenu une constitution générale garantissant la liberté et les propriétés.

Fidèle à cette promesse, Voidel figura parmi ceux qui prêtèrent le serment du Jeu de Paume.

Lorsque les États Généraux se furent proclamés Assemblée Constituante, Voidel se distingua comme un des membres les plus actifs et les plus laborieux de cette assemblée.

La Constituante, frappée des abus du passé, entreprit de dépouiller la royauté de son caractère absolu, mais, comme il arrive souvent, elle tomba dans l'excès contraire, et tandis qu'elle réduisait à rien l'autorité royale, elle ne cessait d'empiéter sur le domaine des pouvoirs exécutif et judiciaire, et souvent exerçait une véritable dictature.

Voidel, qui était un des modérés de l'assemblée, la ramena, en deux occasions, dans les limites de ses attributions.

Les juges de Fontenay étaient saisis d'une affaire d'exportation

de blés. Vendre des blés à l'étranger, c'était, disait-on alors, vouloir affamer le peuple. Les juges en avaient référé à la Constituante. Plusieurs députés voulaient accepter ce renvoi ; d'autres soutenaient qu il n'y avait lieu de délibérer; chacun de ces deux partis avait ses inconvénients. Voidel rappelant l'assemblée aux vrais principes, fit décider que la contestation était du ressort du pouvoir judiciaire.

Plus tard, il fit rejeter un projet tendant à faire sortir les officiers municipaux de leurs attributions.

Le rôle le plus important de Voidel fut celui dont il s'acquitta comme membre, puis comme président du Comité des recherches.

Nous devons savoir à M. d'Auriac beaucoup de gré de nous avoir instruits de ce qu'était le Comité des recherches, dont les historiens ont à peine dit un mot. Sa création remonte au 28 juillet 1789. A ce moment, on venait de dénoncer à l'Assemblée un complot qui devait livrer Brest aux Anglais; ce Comité fut aussitôt institué et chargé d'instruire cette affaire et celles du même genre.

D'abord renouvelé chaque mois, le Comité devint permanent et étendit tellement ses attributions qu'il exerçait réellement une partie de la puissance exécutive.

Voici comment s'exprime à son égard M. d'Auriac :

« Il avait des attributions de police, de justice et même d'administration pure. En matière de police, il était chargé, en vertu même de sa création, de rechercher les complots et les tentatives qui pouvaient être dirigés contre le nouvel ordre de choses; il entretenait une correspondance active avec toutes les polices du royaume, il recevait des dénonciations incessantes et on l'accusait d'entretenir des espions.

« Après avoir réfuté cette dernière opinion, l'auteur ajoute : Nous voyons le même Comité dénoncer les ministres, demander et obtenir le remplacement des fonctionnaires, le déplacement des corps de troupes, etc..... Ainsi ce Comité ordonnait des arrestations, emprisonnait, envoyait devant les tribunaux; il dictait, autant qu'il était en lui, la conduite des corps appelés à juger les accusés qu'il lui envoyait, il dirigeait toute l'administration française, au moins dans les attributions de police et d'ordre public. C'était là, il faut

en convenir, une réunion de pouvoirs excessive et l'on ne s'étonnera pas, que le Comité des recherches ait été considéré, pendant le règne de la Constituante, comme la machine de guerre la plus formidable que la Révolution eût encore inventée contre l'ancien ordre de choses ».

Voidel, tour à tour vice-président et président de ce Comité en devint à ce point le vrai directeur que les adversaires l'avaient surnommé le grand Inquisiteur.

M. d'Auriac nous fait remarquer que plutôt appliqué à prévenir qu'à punir, Voidel cherchait à modérer ce pouvoir qu'il considérait comme momentanément nécessaire, mais ne devant être exercée que tant que le nouvel ordre de choses ne serait pas affermi.

On est obligé toutefois de reconnaître qu'il y avait là une regrettable usurpation de pouvoirs, et les faits que rapporte si consciencieusement notre auteur sont une nouvelle preuve de danger que présente le gouvernement d'une Assemblée unique. Elle tend à absorber en elle toute l'autorité et ne tarde pas à devenir despotique. Ce despotisme on le verra deux années plus tard exercé, dans les conditions les plus monstrueuses, par la Convention, dominée elle-même par la Commune de Paris.

Voidel en sa qualité de président du Comité des recherches, prit une part importante à la loi relative à la constitution civile du clergé et au serment des prêtres, loi qui avait été renvoyée à l'examen des quatre comités de l'Assemblée. Il en fut le rapporteur.

Bien que Voidel eut fait prévaloir l'opinion modérée d'après laquelle le refus de serment ne devait être regardé que comme une démission, il n'en faut pas moins convenir que cette loi, provoquée par les jansénistes, constituait une immixtion de l'Assemblée dans les affaires spirituelles, elle blessait les consciences et produisit des effets déplorables ajoutant à nos dissensions civiles un véritable schisme religieux.

Tandis que dans les campagnes les prêtres assermentés étaient regardés comme des imposteurs, à Paris les prêtres insermentés étaient en butte aux outrages de la populace et aux persécutions.

On sait combien d'entre eux furent victimes des massacres de Septembre.

M. d'Auriac nous montre ensuite Voidel comme un des partisans et des amis les plus dévoués du duc d'Orléans. Il était le chef de son Conseil.

Il rapporte à ce sujet le fait suivant qui confirme ce que nous avons dit plus haut au sujet de la confusion des pouvoirs. Le duc d'Orléans et Mirabeau avaient été accusés d'être les instigateurs des Journées des 5 et 6 octobre, et les juges du Châtelet instruisaient l'affaire, malgré le Comité des recherches qui leur avait enjoint de n'informer que des désordres commis au château de Versailles. Voidel mandat le procureur du roi pour lui faire modifier son réquisitoire. Ce magistrat, loin de se soumettre, accusa devant l'assemblée ces deux députés. Robespierre allait jusqu'à proposer la suppression du Tribunal comme inconstitutionnel. L'assemblée décida qu'il ne connaîtrait plus des crimes de lèse-nation.

Voidel avait encore prouvé son dévouement au duc d'Orléans, en faisant repousser, le 25 août 1791, une proposition dirigée contre ce dernier et qui devait enlever aux princes de la famille royale leurs droits de citoyens.

Cette amitié ne l'empêcha pas de blâmer vivement le duc d'avoir voté la mort du roi. Mais il se montra fidèle jusqu'au bout et se chargea de la défense de Philippe Egalité, qui s'était adressé d'abord, mais en vain, à Merlin de Douai qu'il avait cru pouvoir compter au nombre de ses amis.

Déjà auparavant Voidel avait fait paraître un mémoire contenant l'apologie du prince, et non seulement plaida sa cause devant le tribunal révolutionnaire, mais en outre, fit d'énergiques mais inutiles efforts auprès des membres du Comité de sûreté générale pour sauver son client.

Cette défense et l'exécution des dernières volontés dont l'avait chargé le condamné, attirèrent sur Voidel la colère des gouvernants. Il venait de quitter Paris et son poste de juge et, rentré dans son pays natal, s'était fait élire membre du Comité de surveillance du district de Moutrouge, lorsqu'il fut arrêté (Germinal an II). Ramené à Paris, il fut incarcéré aux Carmes où il se retrouva avec un de ces

frères et avec le général Beauharnais. Mais plus heureux que ce dernier qui fut exécuté le 7 thermidor, Voidel qui devait comparaître le 13 devant le Tribunal révolutionnaire, fut délivré par la révolution de thermidor.

L'ancien Constituant dut renoncer à la vie publique. Il n'avait pu se faire élire à la Convention, comme étant trop modéré; il ne fut pas plus heureux aux élections de l'an IV faites dans un esprit de réaction contre les excès révolutionnaires.

Après avoir vainement espéré obtenir un poste élevé dans l'administration, Voidel, abandonné par ses anciens coréligionnaires politiques, dut se contenter des modestes fonctions de vérificateur de l'enregistrement, qu'il remplit à Luxembourg d'abord, puis à Gand. Nommé ensuite inspecteur à Arras, il venait d'obtenir le poste de directeur de l'enregistrement à Middelbourg, lorsqu'il mourut le 2 mars 1812.

« Ainsi vécut, dit M. d'Auriac en terminant, cet homme d'honneur et de foi, qui a servi vaillamment une idée et des principes, et qui n'a gagné à ses efforts et à son dévouement que la haine des uns et l'indifférence des autres. Ruiné, méconnu, outragé, Charles Voidel a pu douter de son œuvre, et pourtant il avait fait une œuvre;..... il a sacrifié sa Mémoire à l'établissement et à l'affermissement de la liberté. »

Tout en faisant quelques réserves sur les idées de Voidel et sur l'œuvre de la Constituante, nous ne pouvons que nous associer à ce témoignage en faveur d'un homme dont on ne saurait trop louer la constance dans les opinions et dans les affections, alors que tant d'autres ont dû leur fortune politique à leur versatilité, et l'on ne peut que féliciter M. d'Auriac d'avoir fait revivre, dans son intéressante notice, les traits de l'homme qui a pris une part si utile, bien que modeste, aux grands événements de 1789, et dont il s'honore d'être le descendant.

DUMONT,
Secrétaire Général adjoint.

LA VIE ET LES ŒUVRES
DE L'ARCHITECTE GABRIEL[1]

(1698-1782)

L'architecture est une des plus puissantes manifestations de la pensée ; c'est peut-être la plus grandiose, la plus sereine, la plus imposante. Elle étonne par ses vastes dimensions et ses robustes assises, et, quand des cités jadis florissantes par leurs hommes, leurs institutions et leurs monuments, les siècles ont fait des déserts, quand le flot des révolutions a entraîné vers d'autres terres les générations errantes, les ruines restent là-bas pleines des souvenirs du passé; elles ont gardé la majesté de l'aïeul, son front pensif et sa parole toute pénétrée du triste charme des années évanouies... Les ruines mêmes ont leur éloquence.

L'architecture fut d'abord l'expression synthétique de nos besoins moraux. Ces colonnades, ces portiques, ces lignes sont les traits puissants d'une vivante création, c'est le symbole de cet idéal que le génie découvre dans les lointains horizons de la pensée et du sentiment, au fond de ce mystérieux inconnu de notre raison où il allume le feu sacré dont il animera ses œuvres. Forces de la nature, dieux et héros, nous vous élevons des temples et des palais, la pierre chante votre puissance et votre gloire et ce marbre est un chant d'amour, un acte de foi, de soumission, de respect, de reconnaissance, c'est une élévation de notre âme vers vous, c'est une prière. Tourmentée d'idéal, l'âme se repose au seuil de ces monuments, et l'imagination, la colombe de l'arche, arrête enfin son vol sur le frontiscipe du Parthénon.

(1) Mémoire couronné par la Société des Études historiques. Concours du prix Raymond (Séance publique du 9 mai 1893).

Chez les peuples primitifs, une religion mêlée de terreur entassa Pelion sur Ossa, éleva des tours cyclopéennes, les jardins de Babylone, creusa le flanc des montagnes ou tailla leurs masses énormes: on cherchait le symbole. C'étaient des Titans qui voulaient escalader le ciel, mais impuissants, ils laissèrent inachevée la Tour de Babel. A la recherche de la forme définitive du beau, les peuples architectes trouvèrent le sublime.

Quand la raison prit enfin connaissance d'elle-même, quand elle se dégagea comme des ténèbres pleines d'horreur du monde intelligible, alors, on vit apparaître la forme sereine de l'art, et la simplicité exprima la vérité du symbole. Plus d'efforts, d'audacieuses tentatives, de luttes inutilement héroïques, plus rien de monstrueux: mais la simple harmonie, la robe sévère des Muses, cette aristocratique et bienveillante grandeur, cet air calme et fort de grande naissance qui pénètre les âmes. La ligne était trouvée; la ligne que la pensée suit plus loin que les yeux et qui va se perdre dans l'horizon; les longues parallèles de chapiteaux, d'architraves de colonnes symétriques qui se rapprochent, se joignent, se pressent et se confondent dans l'infinie et idéale perspective.... Et nous restons pensifs et rêveurs.

Devant ces chefs-d'œuvre les yeux et les oreilles se ferment, l'âme seule entend et contemple. Ces pierres parlent, c'est un enseignement religieux, un chant poétique, une page d'histoire; c'est un hymne d'Homère, un chœur de Sophocle, un chapitre de Thucydide. L'éloquence de la pierre parle haut sous la voûte des cieux et dans ces immenses plaines où s'élèvent le Parthénon, les Propylées et le théâtre de Dionysos. Là, un peuple a exprimé sa foi religieuse et patriotique; là les idées s'ennoblissent et les sentiments s'épurent. C'est là que réside l'âme de la patrie et ces sanctuaires ont la garde sacrée du Palladium.

On a dit que dans la forme du temple grec on retrouve la cabane des antiques Hellènes. Cela est vrai; car les monuments sont les archives d'un peuple. Voilà pourquoi toujours et à tous les âges, il faut conserver, comme une sainte relique, la cabane des premiers hommes où naquit, grandit et s'idéalisa notre âme éprise du beau, du vrai et du bien. Où est cette âme, là est le grand art, là

est la personnification, l'originalité artistique d'une race et d'une époque.

La franc-maçonnerie mystique de nos architectes gothiques a exprimé le génie du moyen âge; Primatice a personnifié le caractère chevaleresque et voluptueux de la Renaissance qui donna asile aux lettres, aux arts et à l'amour dans ces châteaux féériques qu'on dirait bâtis par une armée de génies capricieux dont l'imagination créa, dans un désordre savant, la forme la plus séduisante, « le plus gracieux penser » de cette époque. Pierre Lescot a symbolisé les aspirations d'un peuple qui veut affirmer enfin son indépendance et sa nationalité. Perrault et Mansard sont les représentants du règne classique où, selon le mot de Bossuet : « tout tendait au grand », de ce siècle de Louis XIV, où tout respira la majesté tranquille, la froide et souveraine raison. Après ce sublime effort, il semblait que l'art dût se complaire dans le gracieux, l'élégant, le joli, dans les petits salons et les boudoirs et qu'au génie dût succéder l'ingéniosité. Mais le sort de l'architecture fût, en France, plus heureux que celui des lettres, et les grands artistes du XVIIe siècle trouvèrent un rival de leur gloire dans le premier architecte du roi Louis XV, contrôleur général de ses bâtiments.

*
* *

JACQUES-ANGE GABRIEL

Issu d'une famille d'entrepreneurs et d'architectes du roi, Gabriel entre dans la vie avec tout un passé d'honneur et de traditions d'art derrière lui. Sa filiation après avoir donné lieu à bien des suppositions, à bien des confusions et des erreurs, semble aujourd'hui établie d'une façon certaine par la généalogie donnée par M. H. Lot dans les « *Archives de l'Art français* ». Nous la reproduisons en entier ici en la prolongeant jusqu'à Jacques-Ange Gabriel (Jacques IV), qui fait l'objet de notre étude.

AUTEUR COMMUN INCONNU

JACQUES I GABRIEL

GABRIEL

Plusieurs filles

MAURICE
Entrepreneur des bâtiments du roi Louis XIV
Vivant en 1688
Frère de Jacques II

CHARLES
Architecte. Entrepreneur des bâtiments du roi Louis XIV
Vivant en 1638

JACQUES II
Contrôleur général des bâtiments du roi Louis XIV
Né en ...
Mort en 1686
Epouse Marie Delisle Cousine d'Hardouin Mansard

JACQUES
Architecte en 1683
Cousin de Jacques II

MAURICE
Architecte et entrepreneur des bâtiments du roi Louis XIV
Cousin de Jacques III
Vivant en 1686

FRANCOIS
Né en 1664

MARIE-DENISE
1665

JACQUES III
Jules
Contrôleur général des bâtiments du roi Louis XIV
1er Architecte

CLAUDE
Mousquetaire du roi

MARIE-ANNE
Religieuse

JACQUES IV
Ange
1er Architecte du roi Louis XV
Contrôleur général de ses bâtiments
Epouse Catherine - Angélique Delamotte

Gabriel naquit à Paris, le 24 octobre 1698. Nous adoptons la date donnée par M. Bauchal dans son *Nouveau Dictionnaire des Architectes français*. D'autres auteurs et non des moins autorisés le font naître en 1708, 1709, et Larousse, en 1710.

Son enfance se passa chez son père. Nous le voyons dans le grand cabinet du premier architecte du roi où s'entassent, dans un artistique pêle-mêle, les grands rouleaux, les plans déployés, les règles, les équerres et les crayons, grimpé, non sans peine, sur un haut tabouret rigide, mettant toute son application et toute son âme à gâcher d'énormes feuilles de papier blanc de ses arabesques fleuries qui ne sont pour nous que des traits maladroits, mais qui sont, pour l'enfant, les délicieuses fées de ses rêves qui lui sourient avec tendresse.

Tous les ducs morts sont là, gloire d'acier vêtue
Depuis Othon le Saint jusqu'à Job le Bancal,
Et devant eux, riant son rire musical,
L'enfant à soulever des armes s'évertue.

Chaque armure où l'aïeul se survit en statue,
Sous la fière couronne et le cimier ducal,
Joyeuse reconnaît, d'un regard amical,
Sa race qui déjà joue avec ce qui tue.

Plongé dans un fauteuil de cuir rouge, gaufré
De fleurs d'or, l'écuyer, grand vieillard balafré,
Feuillette un très ancien traité de balistique.

Et les vieux casques ont des sourires humains.
Cependant qu'au milieu de la chambre gothique
L'enfant chevauche sur une épée à deux mains.

François Coppée.

Changez le cadre, cintrez les fenêtres, arrondissez les angles, au lieu des armures, des épées et des casques, mettez des sphères, des

cadrans, des équerres, et, dans cet intérieur paisible, un enfant ayant pour hochets les instruments de l'art qui crée, au lieu de ceux de l'art qui détruit, et vous aurez l'impression de cette persistance du rêve dans l'enfant, de cette survivance de l'idée dans la race qui est la consolation de la vie, et, peut-être, sa seule raison d'être.

Jacques-Jules Gabriel élève son fils dans l'admiration de l'antiquité, il lui fait apprécier les beautés des monuments des siècles passés, la simplicité sublime de ces vastes poèmes de pierre que nous ont laissés des créateurs anonymes insoucieux de leur immortalité et qui n'ont transmis à la postérité que le témoignage de leur génie. Belles leçons de modestie qui marqueront à jamais leur empreinte dans le caractère de Gabriel.

Puis, quand cette éducation solide a formé l'esprit du jeune homme aux grandes passions et aux belles choses, Jacques-Jules Gabriel fait de son fils son collaborateur; profitant de la haute situation qu'il occupe comme directeur de l'Académie royale d'architecture et premier architecte des bâtiments du roi, il le présente à la Cour, et le fait entrer comme élève à l'Académie. Là, Jacques-Ange ne tarde pas à montrer ses dispositions brillantes. Il remporte plusieurs prix, et se voit, au bout de très peu de temps, à l'âge de vingt-cinq ans, choisi par le roi parmi trois candidats d'élite, pour occuper dans l'Assemblée des Maîtres la place d'architecte de deuxième classe. Quelques années après, en 1728, c'est-à-dire à l'âge de trente ans, il est nommé architecte de la première classe qui ne comptait alors que douze membres seulement[1]. En 1730 nous le voyons figurer, sur les registres de la Couronne, comme contrôleur particulier, et en 1739, comme contrôleur général. Enfin, en 1742, le roi, le désigne officiellement pour être son architecte ordinaire et le voilà déjà célèbre par d'importants travaux, sié-

(1) Nous sommes à cette époque sous le régime des premiers statuts établis par l'édit de février 1717. L'Académie comprenait alors vingt-quatre membres. Plus tard, en 1776, les statuts furent modifiés, comme nous le verrons dans la suite de ce travail et l'Académie compta trente-deux membres ainsi répartis : seize membres de la première classe dont un directeur et deux professeurs l'un d'architecture, l'autre de mathématiques; et seize membres de la deuxième classe — plus douze membres correspondants. — Sur les règlements intérieurs de l'Académie d'architecture, consulter le très intéressant rapport de M. Aucoc : *L'Institut et les anciennes académies.*)

;eant, au bureau de l'Académie, immédiatement à la droite de celui ;ur qui il croit devoir reporter tout le mérite de son talent, à côté le son maître bien-aimé, à côté de son père[1].

Lorsque celui-ci meurt, l'année suivante (1743), Gabriel est jugé ;ar Louis XV comme le plus digne d'hériter de ses titres et de ses lignités, et il devient, à son tour, premier architecte du roi, contrôleur général de ses bâtiments, et directeur de l'Académie royale d'architecture.

C'est à partir de ce moment surtout qu'il est intéressant d'étudier Gabriel. C'est alors qu'il devient *lui-même*. Jusque-là, éclipsé par la gloire de son père, dont il n'est que le meilleur élève, il est assez difficile de lui faire sa part dans les admirables travaux qui ont déjà illustré le nom des Gabriel.

Il se trouve à la tête d'une immense administration, chargé de surveiller tous les contrôleurs des bâtiments du roi[2], d'examiner leurs devis et leurs plans, d'écouter leurs réclamations. Il est leur chef hiérarchique, il dirige leurs travaux, il règle leurs mémoires, il leur donne des ordres. Il est installé au château de Choisy, mais il se rend partout où sa présence est nécessaire, à Paris, à Versailles, à Bellevue, à Saint-Hubert, à Meudon, à Compiègne, à Marly, à Saint-Germain, à Trapes, aux Pépinières, à la Machine, à Fontainebleau, à Chambord. Il reçoit des placets, il juge des différends entre propriétaires et contrôleurs, entrepreneurs et architectes[3]. Il est assiégé par des inventeurs qui lui proposent mille projets de machines, celle-ci pour monter les eaux, celle-là pour souder les plombs, cette autre pour empêcher les cheminées

(1) La place de *l'Architecte ordinaire*, à l'Académie, était fixée par les statuts; il se trouvait à la droite du *premier architecte*, qui présidait les séances.

(2) Il nous semble intéressant de donner ici la liste des contrôleurs des bâtiments, en l'année 1746 :

Choisy-le-Roi, Gabriel, premier architecte des bâtiments du roi. — Paris, de Cotte (de Paris). — Parc de Versailles, La Motte. — Meudon, d'Isle. — Compiègne, Billaudel. — Fontainebleau, de Cotte. — Versailles, l'Ecuyer. — Marly, Lassurance (l'aîné.) — Saint-Germain, Lassurance (le jeune.) — Trapes, Dubois. — Pépinières, Morlet. — La Machine, Lespine. — Chambord, Chagnin.

(3) Le 21 septembre 1762. — Sur une difficulté survenue entre des propriétaires et l'administration, M. de Marigny, alors directeur général, lui écrit : « A votre prochain séjour à Ménars, je vous invite de vous transporter à Blois pour y faire cesser les plaintes de Mme de la Rivière... »

de fumer. Il examine tout, se rend compte de tout, répond à chacun, tient le directeur général au courant de tous les travaux, lui en fournit les comptes, lui expose les doléances de ses subordonnés et, au milieu de cette paperasserie colossale, trouve moyen de présider à Paris les séances de l'Académie, d'accompagner le roi dans ses voyages et dans ses chasses, de dresser une multitude de plans aussi divers par leur importance que par leur objet et de créer enfin, à côté de petits bijoux de luxe qui restent un peu cachés aux yeux du vulgaire, ces monuments grandioses qui ont établi à tout jamais sa gloire.

***

Pour ne pas fatiguer le lecteur par une chronologie un peu sèche et pour ne pas nous perdre en même temps dans la multiplicité des œuvres de Gabriel, nous adopterons la division qu'il avait adoptée lui-même dans ses registres, pour constater l'état de ses travaux. Nous examinerons ainsi successivement les transformations architecturales qu'il a opérées et les édifices qu'il a construits, dans les divers départements de l'administration royale.

***

A CHOISY-LE-ROY

« Cette belle maison, dit Dulaure [1], a appartenu à M de Montpensier et, après sa mort, à Monseigneur le Dauphin, ensuite à Mme de Louvois, puis à Mme la princesse de Conti, fille légitimée de Louis XIV; elle appartient aujourd'hui au Roi.

« Les routes qui mènent à ce château sont à doubles rangées d'arbres et terminées par des pattes d'oies : tout annonce la magnificence royale. »

C'est dans ce château construit par son grand-père que Gabriel exerce ses fonctions de contrôleur particulier puis de contrôleur général. C'est là qu'il continue à résider, la plus grande partie de

(1) Nouv. descrip. des env. de Paris.

son temps, lorsqu'il il est devenu premier architecte des bâtiments du roi.

Louis XV le charge alors de construire, à côté de l'imposant château qui lui rappelle un temps trop glorieux. une petite habitation de luxe plus en rapport avec ses mœurs et avec ses goûts. C'est le *Château Neuf* de Choisy, les *petites maisons* comme on disait alors avec une pointe de grivoiserie sournoise. — Véritable petit bijou d'art où se complaît la fantaisie rêveuse que Jacques Ange avait par moments. Avec quel soin il le travaille, le polit et l'enjolive ! il y fait exécuter des bas-reliefs par Pigalle, il y fait planter des allées ombreuses, il l'entoure d'un jardin fleuri où s'épanouissent, par milliers, de splendides œillets de Hollande, où murmurent des jets d'eau jaseurs dans d'énormes vasques de marbre blanc [1] : c'est le paradis de la Volupté; il n'y manque plus que des anges. C'est ce qui explique l'idée qui vient à Louis XV d'y faire transporter et placer en plein air, dans des bosquets de verdure, la délicieuse statue de l'Amour, le chef d'œuvre de Bouchardon. — Mais c'est pousser un peu loin, voire même aux dépens de l'art, le goût de la préciosité; et Gabriel se fait, à ce sujet, auprès du Directeur général des bâtiments, à cette époque M. de Vandières, l'écho des plaintes de Bouchardon.

« Monsieur,

« Je n'ai pas manqué, suivant vos ordres, de voir M. Bouchardon au sujet de sa figure de l'Amour que vous êtes dans le dessein de faire transporter de Versailles à Choisy, et de lui parler en même temps du baldaquin que l'on ferait pour la garantir des injures de l'air et dont il serait chargé de donner le dessein.

« Il prend la liberté de vous faire, Monsieur, deux observations.

« La première :

« Que la figure de l'Amour à été faite pour être placée dans un

(1) 16 mai 1754. — « État de marbre blanc veiné nécessaire pour la bordure du bassin du parterre et face de l'appartement du roi au château de Choisy. — 299 pieds, 2 p. 3 ll. cubes.

salon et non dans un jardin où elle ne manquerait pas de se gâter promptement; que, comme il est esssentiel pour cette figure d'être bien éclairée, un baldaquin, de telle façon qu'il serait composé, ne pourrait qu'y nuire en la privant du jour d'en haut.

« La seconde :

« Que n'ayant rien négligé pour terminer cette figure avec tout le soinet le talent dont il a été capable, il vous supplierait, pour prévenir son dépérissement, de lui procurer une place dans un appartement : ce que l'on à pratiqué à Rome pour le David et la figure de Daphné.

« Je suis, Monsieur.....

« GABRIEL »

Sur ces justes observations, on prit un moyen terme et l'on fit placer la « figure » dans un salon ouvert faisant partie de l'Orangerie.

En 1757, Gabriel construisit, à côté du château, une élégante chapelle ornée d'un maître-autel en marbre ouvragé, où l'on fit apporter, à grands frais, les cloches de l'église Saint-Maur, dont le bruit était doux aux oreilles du roi pour qui le son des cloches était insupportable [1].

Tout ce mignon palais des fées s'est évauoui comme un rêve. Il n'en reste plus rien ; et, sur l'emplacement de ces parterres fleuris où Gentil Bernard chantait ses vers légers, aux ailes roses, à la duchesse de Châteauroux, s'érigent aujourd'hui quelques maisons de rapport et une petite gare de chemin de fer.

*
* *

A FONTAINEBLEAU

Au château de Fontainebleau encore dans tout l'éclat de sa beauté, le travail de Gabriel s'applique à des changements de distribution,

(1) « Quand Louis XV était à Choisy, ce qui arrivait souvent, on était fort soigneux de lui éviter le bruit importun des cloches. Deux ou trois légers coups annonçaient la messe et c'était pour cette seule occasion que le clocher interrompait son silence. Les morts, même les riches, avaient le désagrément d'aller en terre, sans être réjouis du moindre coup de cloche. « Dulaure, *Nouvelles descript. des env. de Paris*, 1786.

à des aménagements spéciaux, à des décorations particulières plutôt qu'à d'importantes constructions nouvelles. A part le *Nouveau Pavillon,* ou pavillon *Bel-Ange*, qu'il fit bâtir tout en pierres de Saint-Leu, la geôle et la surintendance, son œuvre est ici toute d'intérieur, de grâce et d'utilité. Mais ce qu'il y a d'admirable, c'est la délicatesse avec laquelle il a su toucher aux merveilles d'art accumulées par Primatice, tout en se conformant aux ordres absolus que lui donnait le roi Louis XV. Cette science du raccord lui a permis de créer des appartements nouveaux, des salles mêmes non prévues dans la construction première, des décorations, des portes, des cheminées, des panneaux, dans le goût du XVIIIe siècle qui, loin de jurer avec l'ensemble, contribuent à lui donner un charme plus actuel et plus séduisant. Tels sont les appartements et l'antichambre du comte et de la comtesse de Provence (1753), telles sont les décorations de la chambre du roi, celles du Cabinet du conseil orné de vingt tableaux allégoriques de forme ovale peints en camaïeu par MM. Vanloo et Pierre, avec des fleurs de Peyrotte et un superbe plafond « *Le lever du Soleil et les Saisons* » peint par Boucher. Telle est surtout cette délicieuse petite salle de la Comédie, véritable bonbonnière dorée, riante, et pour la construction de laquelle Gabriel fit venir des ouvriers spéciaux. (Lettre à M. de Vandières, 15 septembre 1753).

Pour bien se rendre compte du soin qu'il apportait à ces divers travaux il faut lire les deux lettres suivantes, qu'il écrivait au Directeur général, en 1753 et en 1755.

***

ÉTAT DES OUVRAGES DE FONTAINEBLEAU, CE 10 SEPTEMBRE 1753

« Le cabinet du Conseil du Roy est presque fini pour la peinture, et l'on peut le regarder comme n'ayant plus besoin que d'accords et de recherches, ce qui sera l'ouvrage de dix ou douze jours.

« Je crois que le S. Peyrotte s'est trop entêté de ne pas vouloir maroufler ses toiles ; elles sont lâches dans bien des parties, mais il ne faut pas songer au remède pour cette année. J'ai chargé M. Bailly

d'envoyer la semaine prochaine les cinq tableaux de M. Boucher pour le plafond, ainsi que les sept du petit cabinet de la Reyne qui sont de la façon de M. Pierre.

« Les changements ordonnés dans les petits cabinets de la Reyne sont faits pour la menuiserie et couches de blanc. Les couleurs et vernis ne sont pas encore appliqués, « elles » le seront d'ici à sept ou huit jours.

« L'on achève les plastres dans le gros pavillon Bel-Ange, destiné pour le remplacement du garde-meuble. Le reste du pavillon est dans le même état que l'année passée. A l'égard de la Comédie, j'ai arrangé l'ancien garde-meuble cédé pour le théâtre, avec M. de Civry, pour qu'il n'y fût rien fait qui « intéressa » la charpente et en conséquence des loges supprimées sur le théâtre et reportées en dehors sur la partie de l'Orchestre. Je me suis concilié, pour les communications des balcons par dehors, ainsi que l'on le verra par le plan ci-joint, nous l'avons distribué à trois serruriers qui ont promis que cela serait fait avant la fin du mois. Ces balcons seront plus commodes que d'accord avec les architectures, surtout à cause des petits toits de toiles bises qui les couvriront pour la sûreté du passage.

« Tous les autres ouvrages, comme : changements chez M. le comte de Brionne, M. Rouhé, M. le comte de Saint-Séverin, au grand Marché, sont faits.

« GABRIEL. »

« *Versailles*, 15 *juin* 1755.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Crecy au sujet des dessus de portes de la chambre du Roi à Fontainebleau ; quoyque le temps soit bien avancé et le voyage pour le 15 de septembre, je crois que nous avons encore le temps de remplir l'Idée que vous avez là dessus. Et comme il n'y a pas un instant à perdre et que je vais demain à Paris, j'enverray dès mardy lever à

Fontainebleau les panneaux et ponsifs de ces trois dessus de portes; j'en régleray dans la semaine prochaine toutes les dispositions suivant vos intentions sans les perdre de « veüe » jusqu'à leur Entière Exécution; ce party que vous prenez sera bien plus analogue à cette chambre que quelque peinture qu'on lui « pu » y mettre.

« Le Roi a paru content de l'avancement de ses travaux de Versailles pendant le temps de son absence.

« Je suis, Monsieur, ...

« GABRIEL. »

Nous trouvons aussi (février 1757, année 1759), sans qu'il nous paraisse utile d'en parler plus longuement ici, des plans et des devis d'ouvrages à faire pour enclore le Parquet du roi et ouvrir de grandes routes dans la forêt de Fontainebleau.

∴

A COMPIÈGNE

Le château de Compiègne, anciennement bâti par Charles le Chauve, fut, en 1755, entièrement reconstruit sur les plans de Gabriel. Mais Louis XV, au lieu de laisser à son premier architecte la libre direction de ses plans, l'obligea à conserver et à suivre les anciennes fondations, de là un certain manque d'harmonie dans l'ensemble. Hâtons-nous d'ajouter toutefois que Gabriel a su tirer parti de la disposition triangulaire des bâtiments pour ménager deux façades monumentales : l'une mesurant 193 mètres de longueur sur la terrasse du parc et n'ayant qu'un seul étage élevé sur rez-de-chaussée, avec quarante-neuf fenêtres de face; l'autre, du côté de la ville, sur la place du Château ayant deux étages sur rez-de-chaussée et offrant une disposition architectonique analogue à celle du Palais-Royal à Paris du côté du Louvre, c'est-à-dire une colonnade ou galerie à jour de 43 mètres servant de fermeture à une cour d'honneur; au fond de la cour, une façade ayant au milieu un fronton où le sculpteur Nicolas Beauvallet a représenté *la Chasse de Méléagre*.

A signaler à l'intérieur les appartements de Madame la Dauphine et ceux de la comtesse de Provence.

Devant le château, Gabriel traça le plan d'une grande place d'armes, ornée de balustrades, de balcons et de pavillons pour les gardes qu'il fit construire en pierres de *Liais ferault* réputées pour leur solidité et précédemment employées pour la construction du Louvre, de l'église des Invalides et de la chapelle de Versailles.

(Lettre à M. de Marigny. — Versailles, 13 octobre 1757. — « Tous les ouvrages qui doivent couronner du dessus du Cordon, toutes les parties de fossez ne sauraient être en mathériaux trop bons et trop solides et surtout ceux qui seront touchez des pieds et des mains. »)

Le jugement porté sur ce monument nous a paru sévère : « On n'y voit nulle part la grâce, et nulle part on ne sent l'inspiration. » Mais il convient, comme nous venons de le voir, d'en rejeter la faute bien plutôt sur le roi que sur son architecte.

*
* *

A VERSAILLES

Sans nous attarder sur une multitude de petits travaux évidemment très intéressants de décoration et d'embellissement exécutés soit dans le château lui-même pour les appartements de la Reyne, pour la chambre et le cabinet de Madame Victoire (cheminée et porte croisée) pour les appartements du comte et de la comtesse de Provence et pour le cabinet du Roi, soit, dans la chapelle, pour la consolider, soit dans l'église de Saint-Louis pour y rétablir des autels en marbre, soit enfin dans la cathédrale (octobre 1753) pour « agrandir le chœur de la paroisse, en reculant la grille en deçà des piliers et ôtant les bancs du gouvernement et du baillage ; »

Sans entrer non plus dans le détail des plans dressés pour orner les jardins, les décorer de treillages (jardin du Dauphin, 1755), y créer de nouvelles avenues, en supprimer de disgracieuses ou d'incommodes (bassin d'Apollon, 1755), pour disposer harmonieusement les plantations dans le jardin de Trianon (1765), pour établir des réservoirs qui mèneront l'eau au parc aux Cerfs, et pour

faire de Versailles, même pendant l'absence du roi, une capitale digne de son titre et de son rôle, en établissant des pompes dans la ville, en pavant ses chemins, en les faisant entretenir dans le plus grand état de propreté et en éclairant ses immenses places;

Nous insisterons, tout particulièrement ici, sur une des œuvres maîtresses de l'architecte Gabriel : *La Salle de spectacle du château de Versailles*.

Entreprise en 1753 et continuée pendant cette malheureuse période de la guerre de Sept ans, où les finances étaient dans un si déplorable état que rien qu'en ce qui concerne la direction générale des Bâtiments, les « créances des entrepreneurs contre le roi » s'élevaient à des sommes fabuleuses, faite morceau par morceau, abandonnée, reprise et rectifiée pour augmenter le nombre des loges et satisfaire un caprice de Mme de Pompadour, et terminée enfin en 1770, après plus de dix-sept ans de travail et d'efforts, grâce à la persévérance énergique et inébranlable de Gabriel[1], à l'occasion des fêtes données pour le mariage du duc de Berry, cette salle de la Comédie est, sans contredit, l'une des plus magnifiques salles de spectacle de l'Europe tout entière.

Elle est située aux extrémités de la galerie de la chapelle. « On descend, dit un auteur du temps, quelques degrés pour entrer dans une salle de Gardes qui précède une galerie de vingt et un pieds de large sur soixante de long, décorée d'un soubassement au-dessus duquel règne un ordre de pilastres ioniques avec entablement supportant un plafond cintré en berceau, orné de divers compartiments, propres à recevoir des peintures. Les parties entre les pilastres forment alternativement croisées et trumeaux. Aux extrémités sont des groupes représentant la Jeunesse, la Santé, l'Abondance et la Paix; ceux placés dans les trumeaux sont Apollon et quatre enfants figurant les arts, Vénus avec les Amours, les poésies épique, pastorale, lyrique et dramatique. La principale porte d'entrée de cette galerie ainsi que la cheminée est décorée de caryatides. Tous ces ouvrages de sculpture sont de M. Pajou.

Cette galerie est percée de trois portes à l'opposé des fenêtres;

(1) V. ses lettres.

celle du milieu conduit à l'amphithéâtre et les deux autres aux premières, deuxièmes et troisièmes loges.

La forme de la salle est un ovale tronqué dans la partie des loges et carrée dans celle de l'avant-scène; elle est peinte en marbre vert antique et tous les ornements sont dorés en or mat.

On voit d'abord un amphithéâtre et deux rangs de loges ; les trois loges du milieu sont grillées et destinées pour le roi. Au-dessus des deux rangs de loges s'élève une galerie circulaire, formée par des colonnes d'ordre ionique; l'entre-deux des socles est rempli par une balustrade également sculptée. Les plafonds produits par des plates-bandes sont peints par M. Durameau. Le fond de cette galerie est décoré d'arcades avec glaces et rideaux noués et retroussés: au milieu est une grande travée, terminée en cul-de-four, dont le fond est rempli par une glace éclairée par un grand lustre. Au droit des piédestaux des colonnes sont des urnes de porphyre feint portées sur des consoles.

Le tableau du plafond est un ovale de trente-six pieds de long; il représente Apollon accompagné de Vénus et de l'Amour qui préparent des couronnes destinées à ceux qui s'illustrent dans les arts; à sa gauche Pégase s'élève dans les airs ; plus bas, on voit différents groupes ; les diverses figures qui les composent sont accompagnées de leurs attributs ; les Plaisirs, les Ris couronnent ce plafond; l'Ignorance et l'Envie foudroyées le terminent. Toutes ces peintures sont de M. Durameau.

La salle du bal s'unit à celle du spectacle par l'avant-scène, de manière que les deux n'en font qu'une ; elle décrit un carré long pris sur la largeur : cet édifice est composé de trois étages de galeries. Le tableau ovale représente, ainsi que les autres petits plafonds, différents sujets de l'histoire de Psyché, peints par Briard.

Ici la critique doit se taire pour faire place à une admiration sans réserve. Disposition des plus heureuses, grandiose d'ensemble et de style, richesse et harmonie de détails, tout se trouve réuni pour faire de cette salle un incomparable chef-d'œuvre; et si l'on veut se figurer ce théâtre brillant des feux de mille lustres reflétés par les glaces innombrables placées au fond des galeries et les loges occupées par une société richement costumée, il doit paraî-

tre impossible d'imaginer un effet plus magique et plus merveilleux.

*
* *

A PARIS

Le Louvre

En 1755, toute la partie du Louvre construite par Perrault et particulièrement cette colonnade célèbre qui faisait l'admiration du siècle précédent, s'affaisaient et tombaient en ruines. — Gabriel fut chargé de réparer la colonnade et de consolider la salle du Conseil du roi. — Cela n'était pas un petit travail et nous voyons dans sa correspondance combien de précautions il a fallu prendre, quels soins il a fallu apporter dans ces réparations, pour prolonger l'existence de cette façade peut-être grandiose mais absolument inharmonique avec le magnifique monument de Pierre Lescot.

ÉTAT DES POUTRES NÉCESSAIRES POUR LE LOUVRE

Aile du péristile compris la partie du grand degré.

Pour les planchers du premier étage et celui de l'attique :
40 poutres de . . . . . 39 p. 1/2 à 40 p.
Aux deux planchers du salon du milieu. . . .
8 poutres de . . . . . 44 p.

Aile en retour sur les Prêtres de l'oratoire [1].

Aux deux planchers : 16 poutres de. . . . . 39 à 40 p.
Il faudrait que ces poutres aient été coupées au plus tard dans hiver de 175.
Le reste en bois ordinaire. . . . . 64 p.

A Versailles, 15 *juin* 1755.

GABRIEL.

(1) Bâtiment que Gabriel fit disparaître.

On reproche à Gabriel d'avoir ajouté un troisième étage aux bâtiments de la cour du Louvre pour atteindre la hauteur des façades de Perrault mais ce fut une nécessité à laquelle il dut se soumettre bien qu'elle ne fût qu'un fâcheux contraste avec l'attique de Lescot.

D'ailleurs, selon nous, le mérite de Gabriel est moins d'avoir conservé strictement les dessins de Perrault que d'être parvenu à rendre solide et durable cette œuvre mal équilibrée et aussi peu consistante, dans sa majesté factice, qu'un « plâtrage » de fête officielle ou qu'un beau décor d'opéra.

L'École militaire.

L'idée d'une École militaire où seraient élevés les cadets du roi est due à Mme de Pompadour comme semblent l'indiquer ces deux lettres authentiques, l'une adressée à son amie la comtesse de Lutzelbourg (3 janvier 1751)[1] ;

« Je vous crois bien contente de l'édit que le roi a donné pour anoblir les militaires. Vous le serez bien davantage de celui qui va paraître pour l'Établissement de cinq cents gentilshommes que Sa Majesté fera élever dans l'Art militaire. Cet Établissement est d'autant plus beau que Sa Majesté y travaille depuis un an et que ses ministres n'y ont eu nulle part et ne l'ont su que lorsqu'il a eu arrangé tout à sa fantaisie, ce qui a été la fin du voyage de Fontainebleau. Je vous enverrai l'Édit d'abord qu'il sera imprimé. »

L'autre, toute familière, adressée à Paris-Duverney qui nous montre la gracieuse favorite poursuivant l'exécution de ce noble projet avec sollicitude.

« 15 *août* 1758.

« Non, assurément, mon cher nigaud, je ne laisserai pas périr au port un établissement qui doit immortaliser le Roi, rendre heureuse sa noblesse et faire connaître à la postérité mon attachement pour

(1) Ce fut lui, dit-on, qui suggéra l'idée première de cette école à Mme de Pompadour elle-même.

l'État et pour la personne de Sa Majesté. J'ai dit à Gabriel aujourd'hui de s'arranger pour remettre à Grenelle les ouvriers nécessaires pour finir la besogne. Mon revenu de cette année ne m'est pas encore rentré ; je l'emploierai en entier pour payer les quinzaines des journaliers. J'ignore si je trouverai mes suretés pour le paiement, mais je sais très bien que je risquerai, avec une grande satisfaction, cent mille livres pour le bonheur de ces pauvres enfants.

« Bonsoir, cher nigaud, etc. »

C'est donc Gabriel, comme on vient de le voir, qui est désigné pour mettre ce beau projet à exécution. Il fait choix d'une vaste place où son œuvre se détachera dans toute sa pureté. Il va, court, revient de Versailles à Grenoble et dessine, en quelques mois, ses plans.

Malgré les tracasseries, les minuties ridicules auxquelles l'assujettit le contrôleur général Lenormand (V. *Correspondance*), il achève, en 1770, le monument imposant de l'École royale militaire.

La façade extérieure présente un développement de 160 mètres en un seul corps de bâtiment de deux étages ; couronnée d'un attique au-dessous d'élégantes mansardes, elle est ornée au centre d'un avant-corps de colonnes corinthiennes, embrassant les deux étages, terminé par un fronton ; au-dessus de ce majestueux portique s'élève un dôme en forme de pavillon orné de sculptures exécutées par d'Huez. La façade opposée du côté des cours possède un avant-corps semblable ; le bâtiment, au lieu d'un ordre ionique, est décoré de deux ordres superposés : dorique et ionien. Ces cours, dont la première mesure près de 280 mètres carrés et la seconde 180, aboutissent à une grille percée de portes le long de l'avenue Löwendal et de la place de Fontenoy, tracée en demi-lune[1].

(1) Comme détail de construction, nous croyons intéressant de citer ici la lettre suivante de Gabriel :

« Paris, 17 septembre 1752.

« *A M. Lenormand.*

« Monsieur,

« 30.000 *toises* cubes de pierre de différentes natures moelon dur et tendre, pierre de taille dure et tendre, suffiront pour la construction de l'hôtel de l'École royale militaire... »

M. Lenormand lui répond en lui demandant si au lieu des cent vingt chevaux qu'il

Devant la façade, environnée de longues avenues reliant l'École militaire aux Invalides, Gabriel ouvrit, à travers des terrains maraîchers qui fournissaient alors de légumes les consommateurs parisiens, un immense parallélogramme de 1.000 mètres de longueur du nord au sud et de 500 mètres de longueur de l'est à l'ouest, le *Champ de Mars*, destiné aux exercices des élèves de l'École militaire et dont la perspective allait se perdre au delà du fleuve sur des coteaux boisés aux arêtes indécises et bleutées...

Les constructions récentes, qui se sont élevées, sur le Champ de Mars, lors de l'Exposition Universelle de 1889, ont modifié ce bel ensemble. De leur grâce un peu lourde et de leur bizarrerie prétentieuse, elles accaparent aujourd'hui tout le vaste emplacement où se dressait jadis seule, dans la majesté tranquille de sa masse et la pureté sévère de ses lignes l'œuvre maîtresse de Gabriel.[1]

La Place de la Concorde.

En 1748, Louis XV accorda au prévot des marchands et aux échevins de Paris la permission de lui élever une statue équestre en bronze. Tous les architectes furent invités à présenter des projets pour la place de Paris sur laquelle devait être érigée cette statue, dont l'exécution fut confiée à Bouchardon.

Soixante projets dont plusieurs étaient en relief furent exposés au public et présentés au roi, mais Louis XV ayant remarqué que l'exécution de presque tous ces projets exigeait la démolition d'un grand nombre de maisons dans les quartiers les plus habités de la ville, décida que la nouvelle place serait ouverte entre les Tuileries et les Champs-Élysées, et il fit à cet effet présent à la ville de Paris de ce terrain qui lui appartenait et qui n'était alors qu'un vaste champ inculte servant de pâturage aux bestiaux.

juge nécessaires pour le transport de ces pierres, soixante chevaux ne suffiraient pas.

« ... La nourriture de soixante chevaux eu égard à la cherté du fourrage est une économie qui mérite attention, s'ils sont inutiles aux travaux actuels... »

Et Gabriel fût bien obligé de se contenter des soixante chevaux de M. Lenormand.

(1) L'École militaire est, au dire de certains auteurs et particulièrement de Quatremère de Quincy, la plus belle œuvre de Gabriel.

M. de Marigny, directeur des bâtiments du roi, distribua à tous les architectes un plan gravé de cet emplacement, avec invitation de dresser et de présenter d'autres projets, sans indiquer le maximum de la dépense et sous la seule condition de placer la statue dans l'axe du palais et de la grande allée des Tuileries.

Vingt-huit architectes prirent part à cet espèce de concours[1]. Le roi, quoique très satisfait des vingt-huit projets, trouva néanmoins divisés dans plusieurs les avantages qu'il aurait désiré voir réunis en un seul. Aussi ordonna-t-il à Gabriel d'opérer cette réunion et de composer un tout qui pût servir à l'exécution. Ce dernier plan fut approuvé et signé à Compiègne par le roi le 20 juillet 1753. Une copie en fut envoyée à la ville qui se soumit à la volonté royale.

Le projet de Gabriel qui reçut son exécution consistait à déterminer la forme de la place par des fossés entourés de balustrades, en réservant des percées dans les deux axes et quatre autres dans les angles à l'aide de pans coupés. Cette disposition se trouvait motivée quant aux fossés par le pont tournant des Tuileries et quant aux percées des angles par la direction du Cours-la-Reine le long de la rivière et la nécessité de multiplier les débouchés sur une place d'une aussi vaste étendue. Il projeta et réalisa, en même temps, l'érection des deux bâtiments élevés au nord de cette place de chaque côté de la rue Royale; le milieu devait être occuppé par la statue de Louis XV. Enfin deux fontaines devaient être élevées dans l'axe des pans coupés et compléter cette décoration; mais elles ne furent jamais exécutées.

Les dimensions de la place sont : 125 toises de longueur sur 87 toises de largeur entre les balustrades des fossés. Les fossés ont 12 toises de large.

Les deux façades de Gabriel telles qu'elles se présentent à nos yeux aujourd'hui, longues chacune de 96 mètres séparées par une rue de 30 mètres qui est la rue Royale aboutissant à l'église de la Madeleine, font face au Palais de la Chambre des députés (Palais Bourbon). — Elles sont richement décorées tant sur la place que sur les trois rues Royale, Saint-Florentin et Boissy-d'Anglas, d'une

(1) Parmi les concurrents nous relevons les noms de Soufflot, Blondel, Servandoni.

ordonnance d'architecture corinthienne de onze entre-colonnements formant galerie en avant des murs de face, aux extrémités de laquelle se trouvent deux pavillons saillants, couronnés de frontons et d'une balustrade. Cet ordre est élevé sur un soubassement de onze arcades, formant au rez-de-chaussée une galerie qui se prolonge derrière les pavillons ornée de niches, de médaillons, de consoles et de trophées d'armes. Les tympans des frontons sont sculptés en bas-reliefs et le soubassement enrichi de tables de refend.

Le corps de bâtiments compris à l'est entre la rue Saint-Florentin et la rue Royale était occupé, du temps de Gabriel, par le Garde-Meuble qui est devenu depuis longtemps le Ministère de la Marine. L'autre corps de bâtiments, compris à l'ouest entre la rue Royale et la rue Boissy-d'Anglas, est subdivisé en quatre propriétés particulières; la frise d'une de ces portes montre cette inscription « Hôtel Crillon » en souvenir de ses propriétaires.

Dans leur ensemble et même dans leurs détails, les colonnades de Gabriel sont ici bien préférables à celles de Perrault.

Les deux monuments de la place de la Concorde ont la simplicité grandiose des poèmes primitifs, la rigidité onctueuse et sacrée des vieux temples de l'Hellade. S'il leur manque le ciel bleu et les grandes coulées de lumière du soleil d'Orient qui se jouent entre les colonnades et les portiques, ils ont quelque chose de sévère, de mystérieux et de ressouvenu qui s'harmonise à merveille avec cette immense place aux limites imprécises, qui n'est bornée par des murailles que d'un seul côté, les trois autres s'estompant, comme l'a si bien dit Vitu, dans les lignes d'un horizon mobile, dans la verdure, dans les nuages et dans l'eau.

*
* *

Il convient d'ajouter encore à ces travaux ceux que Gabriel fit en province et dont quelques-uns vaudraient à eux seuls une longue description. Signalons l'hôtel de ville de Rennes fait en collaboration avec son père, le portail et les tours de la cathédrale d'Orléans commencéspar son père et achevés par lui et où Gabriel, sans se laisser

influencer par la mode de son époque, a su conserver le gothique fleuri, la Bourse et la Douane de Bordeaux, la cathédrale de La Rochelle, le Palais des États de Dijon qui semble un essai déjà fort intéressant du style néo-grec des monuments de la place Louis XV. Enfin, à partir de 1775, c'est-à-dire vers la fin de sa vie, l'agrandissement du chœur et l'aile orientale de la cathédrale de Reims.

Son activité, nous l'avons vu, ne se repose pas un instant; il n'est pas un seul château dépendant de son administration où son génie n'ait trouvé quelque emploi.

C'est sur ses dessins aussi que fut construite la pyramide astronomique que Louis XV fit établir à la requête des membres de l'Académie des sciences. C'est sur ses plans qu'on creusa le port aux marbres de Saint-Leu, qu'on érigea le Palais Bourbon, et qu'on traça, à la Muette et dans le Bois de Boulogne, des routes qui firent un rendez-vous galant de ces lieux jusqu'alors déserts et presque dangereux.

*
* *

Ainsi, et jusque dans les derniers temps de sa vie, Gabriel fut un travailleur acharné. Malade, affaibli au point de ne pouvoir signer son nom qu'avec la plus grande difficulté [1], il dicte des lettres, il compulse des mémoires, il vérifie des plans.

Versailles, 10 *janvier* 1768.

Monsieur,

« Étant retenu chez moi au coin de mon feu par le rhume depuis quatre à cinq jours..... il ne m'a pas été possible de faire les dessins des deux autels pour la chapelle de Bellevue et celle du petit Trianon.

«... Je travaille fort et ferme au coin de mon feu à constater définitivement le projet du Garde-Meuble à la place Louis XV. Trou-

(1) Voir ses lettres à partir de 1765 et les listes de présence à l'Académie. Il est à remarquer que sur ces listes il signe toujours en joignant à son nom celui de sa femme : Delamotte-Gabriel.

vez bon, je vous prie, Monsieur, que mon fils vous présente les dessins des menuiseries.

« Je suis, etc...

« GABRIEL. »

Il est courtisan avisé, il sait plaire au roi et aux gens en place, non pour obtenir d'eux des faveurs, mais pour faire écouter d'une oreille bienveillante les plaintes légitimes et les doléances de ceux qui le méritent. Le pauvre curé de Choisy voit son jardin réduit au point de n'y pouvoir plus rien cultiver. Gabriel s'empresse d'obtenir pour lui un enclos où il puisse replanter ses arbres et obtenir des fruits [1].

Il pousse les jeunes gens, il les soutient de ses encouragements et de ses conseils. Quand M. de Marigny fait venir Soufflot de Lyon, Gabriel est le premier à applaudir à l'arrivée de ce rival plein d'ardeur et de talent; il est le premier à le proposer à l'Académie et à appuyer son élection.

Mais si l'on touche aux honneurs dus à son titre, aux prérogatives attachées à ses fonctions, il sait faire respecter son autorité et affirmer la dignité de son caractère.

Le malheureux lion, languissant, triste et morne
(Sait encore) rugir, par l'âge estropié...

Dans de nouveaux statuts rédigés par les commissaires de l'Académie, en 1776, il était dit (art. 4, art. 33 primitif) que : « Lorsque le Directeur arriverait après la séance commencée, celui qui, en son absence, aurait commencé à la présider continuerait à le faire nonobstant l'arrivée du Directeur. »

Aussitôt Gabriel écrit au directeur général la lettre que voici :

(1) Le curé de Choisy demande un morceau de terrain pour augmenter son jardin « trop petit pour qu'il puisse en tirer quelques douceurs ». — Gabriel, qui a les plans, du jardin, dit qu'il est possible d'y joindre un terrain à côté qui avait été destiné au jardin des sœurs de la Charité.

11 *octobre* 1757.

A MONSIEUR DE MARIGNY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS DU ROY

19 *février* 1776.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous envoyer l'Extrait de la Délibération de l'Académie Royale d'architecture de ce jour qui constate qu'il a été fait lecture de la lettre que vous m'avez adressée pour suspendre l'Élection de trois sujets pour une place vacante de la seconde classe, jusqu'à ce que vous ayez reçu les Mémoires du Commissaire. L'on doit me l'adresser demain; j'aurai l'honneur de vous en faire l'envoi sur-le-champ.

« Un seul article des *Réflexions* m'a affligé infiniment et je n'ose dire *choqué*. C'est le 33e concernant le Directeur. L'on vous propose de l'assujétir à perdre son droit de présider si par hasard il arrive la séance commencée. Je consens et c'est de règle que je sois assujéti comme les autres académiciens à perdre les honoraires, mais je crois ne devoir pas perdre mes fonctions puisqu'aucun académicien ne perd les siennes. Il serait bien douloureux pour moi, après trente-trois ans de service dans la fonction de Directeur que l'on m'ôta la seule prérogative honorifique que cette place-là donne. J'ai confié mes peines à M. de M. et l'ai prié de vouloir se joindre à moi pour vous engager à ne point admettre ces réflexions-là. »

La réponse d'ailleurs ne se fit pas attendre et M. de Marigny, tout en observant que « l'objet de cette demande est de ne pas trop prolonger la séance en obligeant d'agiter de nouveau les matières déjà traitées... », s'empresse d'ajouter que : « Cette raison n'a pas paru à Sa Majesté devoir balancer l'inconvénient de priver de son droit celui à qui elle a accordé la prérogative de présider son Académie toutes les fois qu'il sera présent. Elle a en conséquence décidé qu'il ne serait fait à cet égard aucune innovation à ce qui s'est pratiqué à l'Académie jusqu'à ce moment. »

Quoique Gabriel eût reçu de sa famille un héritage assez considérable, qu'il eût été mêlé à toutes les grandes entreprises de son siècle, il ne paraît pas que sa situation pécuniaire ait été très floris-

sante, ni que sa fortune se soit augmentée. Nous en avons la preuve dans une lettre écrite par lui à M. de Marigny le 12 octobre 1770.

«..... l'espèce de fortune dont quelques-uns des officiers paraissent jouir et qu'ils consomment journellement au service du Roy ne permet pas même aujourd'hui la totalité du patrimoine qu'ils ont reçu de leurs pères. »

Fontainebleau, 12 *octobre* 1770.

Il vivait modestement des 2.400 livres d'appointements que lui valait sa place de premier architecte, somme à laquelle nous pouvons ajouter celle de ses jetons de présence à l'Académie évalués ainsi qu'il suit, pour les dernières années de sa vie, sur les registres de la Couronne.

Année 1776 = 541 livres 3.
— 1777 = 411 — 4, 10.
— 1778 = 506 — 15, 8.
— 1779 = 328 — 13, 9.
— 1780 = 112 — 15.

En 1775, on lui avait accordé, par exception, la franchise postale, pendant plus de trois mois après sa retraite, parce qu'il restait encore, comme premier architecte honoraire, chargé d'une partie du travail de M. Migue [1], son successeur.

La même année (1775) il s'était retiré dans une petite maison de la rue des Orties (appartenant à la Couronne) où il vivait modestement d'une pension de 1.200 livres que le roi lui avait accordée à la sollicitation de ses fils, ainsi que l'établit la lettre suivante adressée par M. de Marigny à son fils Charles Gabriel.

A M. CHARLES GABRIEL, CONSTRUCTEUR DES BATIMENTS

17 *mars* 1775.

« Ma maladie, Monsieur, et l'incertitude du temps auquel je *pou-*

(1) Premier architecte du feu Roy de Pologne. Intendant et commandant des bâtiments de la Reyne.

vais solliciter en faveur de M. Gabriel les grâces auxquelles tant d'années de service lui donnaient droit d'espérer, m'ont empêché de répondre jusqu'à ce moment à la lettre par laquelle vous me témoignez votre manière de penser sur la répartition entre vous et M. Votre frère des grâces que le roi pouvait rendre réversibles sur l'un et l'autre à l'occasion de la retraite de M. Votre père..... »

Le roi accorda à Ange-Antoine une augmentation de 2.000 livres par an avec expectative d'une pension de 1.000 livres à la mort de M. et Mme Gabriel et une expectative pareille de 2.000 livres à Charles.

C'est dans cette petite maison de la rue des Orties que Gabriel mourut le 2 janvier 1782 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, laissant à ses fils le plus précieux des héritages : l'exemple de sa vie et les monuments de sa gloire.

Il fut enterré le 4 janvier à Saint-Germain-l'Auxerrois sa paroisse, sur les registres de laquelle nous relevons ses titres :

JACQUES-ANGE GABRIEL
ÉCUYER. — CONSEILLER DU ROY
PREMIER ARCHITECTE DU ROY LOUIS XV
CONTROLEUR GÉNÉRAL DE SES BATIMENTS

La postérité a rendu hommage à sa mémoire en donnant son nom à une des plus belles avenues de Paris qui commence à la place de la Concorde et conduit aux Champs-Élysées.

*
* *

Gabriel a vu grand. Son génie architectural sollicité par les mille exigences de ses fonctions administratives, par la mode et le modernisme, dont les caprices luxueux tentaient sa riche imagination, a su garder les traditions du grand art; il conservait à la France une supériorité incontestable sur les autres pays de l'Europe et prévenait la décadence complète qu'avaient déjà subie les arts en Italie.

Sa pensée vivait dans ces grands âges de la pierre où des rois et des peuples bâtirent de grandioses monuments, comme des apothéoses triomphales, et, semblables à Hercule, élevèrent des colonnes

commémoratives où l'homme, arrivé à son apogée intellectuelle et morale, marquait son passage d'un souvenir éternel. Périclès rebâtissait Athènes et repoussait loin des palais et des temples la foule trop envahissante des habitations particulières, Auguste démolissait la hutte de terre de la vieille Rome et traçait de larges voies et des places immenses pour ses portiques et ses basiliques de marbre.

L'architecture respire dans les grands emplacements, c'est avec les vastes horizons qu'elle harmonise ses formes colossales. On donna à Gabriel l'espace et il y créa la place de la Concorde et l'École militaire.

Sa vive imagination, longtemps captive dans les plans de son illustre père, condamnée aux voussures des plafonds, aux lambris sculptés, aux cheminées, aux glaces, à la menuiserie des portes et des meubles, plane enfin, délivrée des chaînes où la retenaient les besoins de plaisirs d'une cour voluptueuse. Gabriel peut réaliser sa conception architecturale : Le Grand et l'Utile.

Il conserve les colonnes de Perrault dont il modifie heureusement l'ensemble et les détails; mais il bâtit en s'inspirant des basiliques romaines ces portiques qui établissent à rez-de-chaussée une circulation facile et peuvent servir d'abri à proximité des promenades, il crée ces galeries ouvertes qui deviennent dans les fêtes de vastes tribunes. Il signe d'une colonnade presque toutes ses œuvres. C'est un souvenir de la Grèce et un hommage rendu à Perrault. Mais là, comme la plupart de nos architectes, il s'est trompé.

L'architecture doit être appropriée au climat. Sous le ciel resplendissant de la Grèce, les colonnes se détachent nettement ; elles se découpent et semblent grandir — fûts gigantesques aux lignes gracieuses et sévères. Les rayons du soleil jouent sur leurs cannelures et sur les acanthes de leurs chapiteaux; elles s'arrondissent, paraissent s'animer et s'enchaîner comme le groupe des Grâces, tandis que, sous notre ciel bas et brumeux, la colonne est comme encastrée dans un mur noir; elle reste là, immobile, lourde, et comme se raidissant sous l'effort.

Gabriel n'a pas vu son œuvre dans le décor rêvé par son imagination. Chez nous, le classique est froid et semble manquer d'inspiration. C'est une affaire de milieu.

Le gothique s'harmonise mieux avec notre ciel. Tout ce monde de clochers, de clochetons, de tourelles, de monstres aux silhouettes grimaçantes se joue, se perd, se cache, réapparaît, s'envole dans les nuages qui se déchirent et flottent, écharpes légères, à tous les angles de la pierre.

Au siècle de Louis XV, l'intérieur exigeait davantage et les artistes cherchaient les contours agréables à la vue et même au toucher. L'art se rabaissait à mille détails pleins d'ingéniosité ; presque tous les artistes n'avaient d'autre préoccupation que de loger somptueusement le maître; et c'est au moment où le goût devenait frivole, que, s'inspirant du passé et étudiant son époque, Gabriel donna aux âges futurs la profonde impression d'une œuvre à la fois antique et moderne.

Quand Louis XV défiant la postérité appela auprès de lui son architecte et le chargea de consacrer sa mémoire sur une place qui témoignât de sa puissance, Gabriel se mit à l'œuvre, songeant peut-être que la vaine image du roi, *statua-statuæ*, disparaîtrait quelque jour et alors il travailla pour la gloire de son pays et de son nom. La France architecturale eut en lui sa dernière grande expression et Jacques IV Gabriel est le grand homme de sa généalogie.

*
* *

Tant de noms illustres, tant de célèbres monuments disparaîtront-ils un jour?

Alors le génie de la patrie française, venant visiter ces lieux où, sous les débris du temps, dort pour toujours la vieille cité parisienne, s'appuiera, pensif et attristé, sur quelque colonne à demi ruinée de Gabriel...

Chatou, 31 *décembre* 1892.

Ernest BOUSSON.

CHRONIQUE

MM. Bougeault et Louis Lucas

Dans le numéro précédent de la *Revue*, page 153, nous avons fait part à nos confrères des vifs regrets inspirés à la Société des Études historiques par le décès récent de deux de ses anciens présidents, MM. Bougeault et Louis Lucas.

Lauréat du Prix Raymond, en 1875, pour son histoire élémentaire de la littérature française, M. Bougeault fut admis dans notre compagnie, le 26 novembre de cette même année et ne tarda pas à prendre une part aussi active que distinguée à nos travaux. Il était connu dans le monde des lettres déjà par les titres qu'il s'était acquis en professant, au Lycée impérial de Saint-Pétersbourg, la littérature française et en publiant une histoire en trois volumes des littératures étrangères, qui lui mérita une médaille d'honneur de la Société d'Encouragement au Bien, séance solennelle de 1877. Élu président de la Société des Études historiques en 1882, en témoignage de l'estime de ses confrères pour les nombreux articles et rapports qu'il nous avait communiqués, M. Bougeault trouva dans cette fonction l'occasion de manifester avec un redoublement de zèle pour nos travaux, les témoignages particuliers d'une courtoisie et d'une urbanité qui ont laissé dans le souvenir de ses contemporains une trace ineffaçable. Gravement atteint, depuis quelques années, d'une affection du cœur, notre confrère avait très à regret renoncé au plaisir d'assister à nos séances bi mensuelles et même aussi à nos fêtes publiques dont il suivait le compte rendu avec le plus vif intérêt ainsi que le témoigne la correspondance qu'il ne cessait d'entretenir avec le secrétariat. La grande modestie de M. Bougeault s'était refusée à la manifestation, sur sa tombe, de nos regrets. Obéissant au vœu transmis par sa famille, nous nous sommes abstenus de rendre publiquement à ce labo-

rieux esprit et à cet homme de bien le témoignage que nous adressons ici à sa mémoire.

M. Louis Lucas était un des derniers survivants de l'ancien Institut historique fondé en 1833 et reconstitué en 1872, sous le titre de Société des Études historiques, survivants dont le nombre se trouve à cette heure réduit à seize. Admis le 15 mars 1870 sur la présentation de titres déjà acquis dans l'Académie de Reims, et notamment d'une belle étude sur Colbert, M. Louis Lucas, en sa qualité d'ancien notaire ayant honorablement exercé ses délicates fonctions dans une grande ville, s'intéressa particulièrement aux soins réclamés par l'administration de l'ancien institut, qui traversait alors une crise difficile. En mai 1870, il fut appelé par le suffrage de ses confrères à remplacer l'administrateur Renzi et, après l'Année terrible, il fut parmi les cinq membres qui se préoccupèrent de reconstituer la Société[1] un des plus dévoués et des plus utiles. En même temps qu'il contribua jusqu'en 1875 à reconstituer le personnel et les finances de notre compagnie jusqu'au moment où il nous présenta comme successeur le comte de Bussy, M. Louis Lucas prit une part constante à nos séances et à nos travaux. Notre collection contient de lui des études et rapports distingués sur : *Les tombes en bronze des deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens*, par M. l'abbé Corblet; *Des beaux-arts dans la politique d'après M. George Dufour*; *La manufacture des faïences de Vron*; *Observations sur les portraits peints par Greuze, Guy Dufaure, seigneur de Pibrac, la table de bronze d'Aljustrel*, d'après une monographie de M. Jacques Flach. La communication la plus distinguée que la Société reçut de M. Louis Lucas fut incontestablement son rapport de 1878 sur le concours Raymond, histoire du portrait en France, compte rendu dans lequel il signala, en même temps qu'un goût délicat pour les arts, une connaissance très particulière du sujet traité. Une parfaite bienveillance et une juste appréciation du mérite des autres faisaient de M. Louis Lucas un excellent rédacteur de renseignements biographiques; il nous prouva cette qualité en donnant les notices de nos anciens confrères, MM. Bonnet-Belair, Sutter, comte de Bussy. Le style élégant, modelé sur les bons auteurs, aurait révélé à qui n'eût pas connu M. Louis Lucas, la droiture de son caractère et la courtoisie de ses habitudes. A tous les services qu'il nous avait rendus, il en joignit un non moins grand en nous donnant l'adhésion de son fils, M. Paul-Louis Lucas, l'éminent professeur de la Faculté de droit de Dijon. Que notre confrère agrée avec ce témoignage rendu à la mémoire d'un père vénéré qui entoura

(1) MM. Barbier, Ernest Breton, Carra de Vaux, Gabriel Desclosière, Louis Lucas.

sa vaillante et laborieuse jeunesse de la plus tendre sollicitude, l'assurrance que dans notre compagnie le nom de Louis Lucas, qui figura en 1883, sur la liste de nos présidents, a pris et conservé dans nos annales une place d'honneur.

M. Prosper Pein, nommé officier de l'instruction publique

Nous avons eu la vive satisfaction de voir figurer dans la promotion du mois de juillet dernier, parmi les récompenses décernées sur la présentation du Ministre de l'instruction publique, le nom de notre confrère, M. Prosper Pein, professeur, depuis plus de vingt ans, de mathématiques au lycée Henri IV, après avoir exercé les mêmes fonctions universitaires aux lycées de Saint-Quentin, Bar-le-Duc, Reims, Alger et Louis-le-Grand.

Que de générations ont dû à notre savant confrère leurs diplômes dans les sciences, leurs admissions à Saint-Cyr et à l'École polytechnique, à l'École navale. La géométrie et la science des nombres n'ont pas seulement captivé l'esprit de M. Pein. Sollicité par son goût pour les études médicales, il s'est, à un âge où on se contente habituellement d'entretenir et de développer les connaissances spéciales déjà acquises, consacré courageusement à l'étude de la médecine avec un tel succès qu'il a obtenu dans le temps réglementaire le diplôme de docteur de la Faculté de Paris. Bel exemple que l'histoire de la science a le devoir d'enregistrer.

M. Ernest Cartier, élu bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris

Nous enregistrons avec un égal plaisir le succès électoral de notre confrère, M. Ernest Cartier, porté par de nombreux suffrages à la tête de ce grand barreau de Paris, si bon juge du talent et de la dignité des caractères. Au cours de l'exercice déjà long de sa belle profession, M. Ernest Cartier a su conquérir la confiance des magistrats, la solide amitié de ses contemporains et le respect du jeune barreau dont il devient le chef, après lui avoir donné un bon modèle à suivre de mérite professionnel.

M. Loiseau, nommé officier de l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée

Par ordonnance du mois de juin dernier, S. M. le roi de Portugal a nommé officier de l'ordre littéraire et scientifique de Saint-Jacques de l'Épée, notre savant président, M. Loiseau; cette distinction affirme l'autorité dont jouissent, dans le monde littéraire du Portugal, les études distinguées de notre confrère sur la littérature nationale de ce peuple si digne de sympathie et d'estime, lui aussi, encore un ami de la France.

Témoignage de sympathie exprimé à M. Talbot, à l'occasion d'un deuil récent

Notre compagnie, si elle s'associe aux joies de ses membres, partage aussi leurs peines. Notre vénéré confrère, M. Eugène Talbot, professeur honoraire de l'Université, officier de la Légion d'honneur, vient d'éprouver la douleur de perdre son gendre, M. Auguste Dornès, ingénieur civil éminent, administrateur directeur de la Compagnie agricole de la Crau et des marais de Fos, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dans la plénitude de son talent et de sa carrière à quarante-sept ans. Tous, nous nous associons au deuil de notre très cher ancien président.

Le secrétaire général,
GABRIEL DESCLOSIÈRES.

DEUXIÈME SESSION DE 1893

Reprise des travaux

La Société des Études historiques reprendra le cours de ses travaux, le vendredi 10 novembre à huit heures du soir, au lieu habituel de ses séances, mairie du IIe arrondissement, sous la présidence de M. Loiseau. MM. les Membres qui auraient des lectures en préparation sont invités à les indiquer au secrétaire général pour permettre leur inscription à l'ordre du jour des séances de novembre et décembre. Le Conseil de direction, sous la présidence de M. Marbeau, s'occupera prochainement de la préparation des séances publiques de 1894, de la formation du grand Bureau pour cette même année, du fonctionnement du Prix Raymond et du recrutement tant des collaborateurs (membres titulaires) que des associés libres.

FÉODALITÉ. — ARISTOCRATIE

Les attaques incessantes des Normands, aux VIIIe et IXe siècles, ont, dans tout l'empire de Charlemagne, déterminé l'établissement du régime féodal.

Sur tous les rivages des mers, sur tout le cours des fleuves de l'Empire, ces attaques avaient amené une misère, une dépopulation, qui apparaissent effrayantes dans les rares documents du IXe siècle. Les successeurs du grand empereur, tout occupés de luttes intestines, incapables de la vigilante activité qu'il eût fallu opposer aux ravageurs, étaient, en outre, mal secondés, en général, par les gouverneurs des provinces : ceux-ci, plus soucieux de leurs propres intérêts que de ceux des populations qu'ils régissaient à titre provisoire, laissaient grandir ce fléau de la misère profonde. Quelques comtes, cependant, prenaient soin de réunir et de guider les forces locales pour protéger la contrée qui leur était confiée. L'édit de Kiersy-sur-Oise (879) consacra, en la généralisant, la création de la féodalité : il attribuait l'hérédité aux gouverneurs de province : dès lors, chacun d'eux employa tous ses efforts pour défendre son pays comme son bien propre; et les invasions normandes perdirent presqu'instantanément leurs chances de succès ; presque partout les pirates trouvèrent, à partir de ce moment, une résistance qui les découragea; et les derniers d'entr'eux, transigeant avec le roi de France, s'établirent dans la Neustrie, comme les Germains, à la fin de l'Empire Romain, obtenaient de s'établir sur la rive gauche du Rhin que leurs invasions avaient dépeuplée. Ce furent, à partir de 912, des sujets peu dociles : mais, dans la quasi-souveraineté qu'ils avaient acquise, des gouvernants utiles et intelligents.

La France, l'Allemagne, l'Italie, se trouvèrent découpées en souverainetés plus ou moins étendues, héréditaires, et, jusquà un cer-

tain point, indépendantes. Toutes les fois, d'ailleurs, que le pouvoir central est, dans une nation, incapable de protéger et de gouverner les habitants de ses provinces, les pouvoirs locaux s'imposent et durent jusqu'à ce qu'une force nouvelle advienne au pouvoir central.

Qu'advint-il, à l'origine, de cette organisation sociale ?

Deux siècles après l'édit de Kiersy-sur-Oise, l'Europe continentale s'est couverte de châteaux, d'églises, de monastères : la population y est assez nombreuse, assez dégagée des soucis de la misère, pour jeter aux croisades des millions d'êtres humains.

La féodalité a donc été, à son origine, un immense bienfait ; en attendant, qu'obéissant à une loi trop générale de l'humanité, elle abusât de ses droits et oubliât ses devoirs.

Ce que nous noterons ici tout spécialement, c'est qu'elle diminuait le sens patriotique chez des populations devenues, dans une forte mesure, des nations séparées, surtout quand le fief était très important.

En France, dès la fin de la deuxième race, l'opposition entre la grande patrie personnifiée par le roi et les souverainetés féodales, avait eu de funestes conséquences. Les Othons, moins empêchés par les vassaux allemands, profitaient, pour prendre la Lorraine, des dissentiments entre Français. Déjà les souverains allemands avaient pu, grâce à nos querelles intestines, usurper la dignité impériale qui revenait aux Carolingiens français, fils légitimes de Charlemagne, et s'attribuer l'héritage de Lothaire II, avec des prétentions à la possession des vallées du Rhin et du Rhône, et à celle de l'Italie, que les papes seuls leurs disputèrent.

Tout autre a été la destinée préparée à l'Angleterre par Guillaume le Conquérant.

Il s'est bien gardé de donner à ses lieutenants la propriété des provinces qu'il les chargeait de gouverner. Leurs titres seuls sont héréditaires : ils demeurent des officiers du roi. Il les a classés dans une hiérarchie savante qui maîtrise tout le pays, mais dont le chef est le Roi : les nobles Anglais n'ont donc pas de sujets : ils ne connaissent pas l'égoïsme jaloux de nations distinctes possédées par des souverains particuliers. Par contre, si la royauté devient tyrannique ou gère mal les intérêts de la nation à laquelle ils n'ont pas

cessé d'appartenir, ils seront disposés à s'unir pour défendre contre elle ces intérêts et les leurs : ils se trouveront ainsi constituer une *aristocratie*, le plus conservateur des pouvoirs : car il ne peut exister qu'en défendant contre le gouvernement central les libertés nationales et le pouvoir central contre les convulsions populaires.

Ainsi la Grande Charte, imposée à Jean sans Terre par la coalition des principaux citoyens de la nation, établit une aristocratie qui durera et qu'adoptera, concurremment avec la royauté, la religion politique de l'Angleterre. Le gouvernement se partagera entre le Roi et le Parlement dont les deux Chambres seront composées, l'une, sous l'influence de l'aristocratie, l'autre, par ses membres mêmes : l'aristocratie fournira des chefs à l'armée, à la diplomatie, à l'administration : le parlement anglais sera, aux yeux de la nation, aussi sacré que le Roi. Charles Ier périra pour avoir prétendu le dominer ou se passer de lui : mais la royauté ne sera pas condamnée sans retour. Cromwel aura songé déjà à la rétablir ; et, après lui, Charles II sera rappelé. Mais les Stuarts resteront suspects d'incompatibilité avec le Parlement et disparaîtront avec Jacques II. L'aristocratie durera, dominera la politique anglaise et préparera sa grandeur, comme les Sénats de Rome, de Venise, de Gênes, ont préparé la durable grandeur de leur patrie.

Venons à l'histoire de la féodalité en France. Cette histoire, en Allemagne, en Italie, en Espagne, voudrait une étude spéciale : nous en dirons seulement quelques mots dans la suite de ce travail.

Les nobles anglais ont forcé Jean sans Terre à signer la Grande Charte. Les nobles français ont tenté, en 1464, une entreprise analogue : mais derrière leur « Ligue du bien public » se trouvaient d'autres intérêts et un autre état politique. Louis XI tire parti de l'esprit particulier qui anime chacun de ses adversaires. Après la bataille indécise de Monthléry, c'est par des transactions multipliées qu'il combat la Ligue et parvient à la dissoudre. Remarquons d'ailleurs qu'elle comptait dans ses rangs comme autorité essentielle, un prince du sang, le frère du roi ; il en sera ainsi dans les conspirations de la noblesse sous Louis XIII, et dans la Fronde : la famille royale est, en effet, hors de pair. Comment donc la royauté a-t-elle acquis en France cette situation absolument prépondérante ?

Précisément parce qu'elle avait en face d'elle des souverainetés particulières et parce que les luttes qu'elle a entamées contre ces souverainetés ont abouti à de véritables conquêtes ; la royauté a pu exercer dans tout son domaine, un pouvoir absolu : dans ses luttes contre ses vassaux, elle invoquait son devoir de protection du peuple, et trouvait en conséquence, dans les sujets mêmes de la féodalité, des alliés pour la lutte, des soumissions reconnaissantes après la victoire : le patriotisme national personnifiait la patrie dans le Roi. Quant à la noblesse, elle était absolument désarmée et n'avait plus qu'une importance d'opinion.

L'empereur Nicolas disait qu'il n'y avait de grand, en Russie, que l'homme auquel il parlait, et pendant qu'il lui parlait. Louis XIV, Louis XV, en auraient pu dire autant. Saint-Simon, quelle que soit l'étendue de ses mémoires, ne fait pas une allusion à des droits politiques qu'auraient pu revendiquer, vis-à-vis de la royauté, les nobles qui vivaient à la cour. Il constate seulement, non sans quelque indignation, que le Roi prend pour ministres des hommes de peu, dont la grandeur cessera avec la faveur qui les a élevés.

Une seule classe de citoyens a, sous l'ancien régime, quelque chose d'une aristocratie. Dans les parlements, les charges sont à peu près héréditaires, et l'attitude presque indépendante. Mais quelle que soit l'importance de la justice, la faculté de contrôle, et, par suite, la faculté d'opposition attribuée aux magistrats, il n'y a là qu'un pouvoir incomplet : la royauté pourra essayer, contre les Parlements, la réforme Maupeou et le Parlement succombera sous les États Généraux qu'a réclamés sa dernière velléité d'opposition.

Mais si la nature de la noblesse féodale a favorisé l'unité nationale et la centralisation du gouvernement, elle a eu, d'autre part, une action funeste pour l'unité du territoire ; ses souverainetés pouvaient se transmettre par mariage, quoique le Roi prétendît, pour certaines d'entre elles, à l'application de la loi salique, ou du droit de retour à la couronne. Si le mariage d'Anne de Bretagne a contribué à l'unité, ceux d'Éléonore de Guyenne et de Marie de Bourgogne ont compromis l'indépendance de la nation ou réduit considérablement son territoire.

En résumé, la féodalité a disparu, conquise peu à peu par la

Royauté : les descendants des vassaux souverains sont devenus des courtisans, familiers du roi, mais dépouillés de tout pouvoir, et réduits à l'état de solliciteurs. C'est contre eux surtout que s'est faite la Révolution de 89, la nation ne pardonnant pas au Roi la solidarité qu'il avait acceptée avec la noblesse de cour et les prodigalités qu'elle obtenait de lui. Elle a fait perdre à la France, la Lorraine, l'Alsace, la Flandre, la Franche-Comté, le Roussillon, reconquis ensuite partiellement et à grand'peine.

En Angleterre, la noblesse n'a pas cessé de faire partie de la nation : elle y a pris et gardé une place principale et un pouvoir propre entre le peuple et le roi.

En Allemagne, en Italie, les divisions nées de la féodalité ont subsisté plus longtemps et les aspirations décisives à l'union ne datent guère que de notre siècle. Elles ont été cimentées surtout par la haine et la crainte de l'Autriche en Italie, de la France en Allemagne. Nos défauts et nos fautes ont été rappelés, exagérés par des calomnies sans mesure et sans scrupule. Cette guerre d'opinion, destinée essentiellement à servir des ambitions particulières, nous avons eu le grave tort de l'ignorer ou de la dédaigner; elle a été menée ardemment à la fin du premier Empire, renouvelée de notre temps avec une perfide et persévérante habileté, qui nous a été, en définitive, horriblement funeste. Peut-être l'arme s'émousse-t-elle à force d'avoir servi, et l'on commence, même en Allemagne et en Italie, à se douter un peu que la France n'est pas, de toutes les nations, la plus égoïste et la plus avide.

Colonel Fabre de NAVACELLE.

HISTOIRE DES REVENDICATIONS

EN FAVEUR DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

AINSI QUE DE L'ASSOCIATION FONDÉE DANS CE BUT

(1878-1893)

Messieurs,

Le quinzième Congrès de l'*Association littéraire et artistique internationale* s'est tenu le 23 septembre à Barcelone, et la *Société des Études historiques* y a, comme les années précédentes, été convoquée dans les termes les plus gracieux et les plus flatteurs. Seul, j'ai pu répondre à cette aimable invitation, et j'ai eu le grand honneur de vous représenter au sein du Congrès et de faire inscrire le nom de notre Société parmi celles qui prenaient part aux travaux. Permettez-moi donc de vous dire quelques mots de ce qui s'est passé dans ces séances internationales. A ce propos, je demande aussi la permission de résumer l'historique de l'*Association littéraire et artistique internationale*, de vous dire le but qu'elle poursuit et de vous montrer les résultats qu'elle a déjà obtenus après quinze ans d'efforts.

Les renseignements que je vous apporte appartiennent à l'histoire contemporaine; car les phases, par lesquelles ont passé depuis cinquante ans les revendications pour la propriété littéraire et artistique, ne constituent pas moins une page d'histoire qu'un chapitre de jurisprudence.

Au mois de juin 1878, à l'occasion de l'Exposition universelle et grâce à l'initiative de la Société des Gens de lettres, Paris voyait se réunir le premier congrès international dans le but de « définir, d'affirmer les droits de la propriété littéraire; puis d'étudier le problème de la protection de cette propriété dans les rapports interna-

tionaux. » C'était la première fois que la propriété littéraire venait en discussion et que ses grands principes étaient reconnus ouvertement par une réunion d'hommes éminents dans leurs pays respectifs, groupés sous la présidence d'honneur d'un génie, passionné pour la justice et la liberté : j'ai nommé Victor Hugo.

Chaque nation était représentée, et bien représentée, car on voyait siéger à la fois Edmond About, Louis Ratisbonne, Henri de Lapommeraye, Pierre Zaccone, Jules Lermina, Richard Cortambert pour la France; et encore j'en passe, et des meilleurs. L'Allemagne était représentée par Berthold Auerbach; l'Angleterre, par Blanchard Jerrold; l'Espagne, par Emilio Castelar; le Portugal, par Mendes Leal, son ministre plénipotentiaire à Paris et l'un de ses écrivains les plus goûtés. L'Italie avait envoyé Carlo de Balzo; la Russie, Ivan Tourgueneff; l'Amérique du Sud, son représentant, notre regretté confrère, M. Torres Caïcedo.

Dans ce premier Congrès, si bien composé, comme on le voit, on établit et l'on détermina le but de l'*Association* et les moyens de l'atteindre. Entre autres procédés, il fut décidé que tous les ans se tiendrait un congrès dans une ville importante de l'Europe, et Londres fut désignée pour 1879. M. Blanchard Jerrold fut chargé de l'organisation de ce second congrès, qui s'ouvrit au mois de juin. On y traita d'abord de la traduction et des moyens de sauvegarder les intérêts et la dignité des auteurs originaux. Le droit de l'auteur sur son œuvre, ce droit qui consiste dans la faculté d'en permettre ou d'en empêcher la reproduction, comprend-il le droit de traduction? La question n'est pas complètement résolue; mais la poser était en faire prévoir la solution, et c'est au Congrès de Londres que revient cet honneur. Puis on s'occupa de l'adaptation et des droits respectifs des auteurs et des adaptateurs. Or, celui qui prend le sujet d'un roman, par exemple, et qui l'adapte au théâtre, en le découpant par actes et par scènes, fait-il autre chose qu'une espèce de traduction de ce roman, pour le mettre à la portée du plus grand nombre? Ne doit-il rien à l'inventeur de l'idée première et à l'auteur de la première rédaction? Oui, évidemment, il doit indemniser l'auteur, et c'est en ce sens qu'inclinèrent les bons esprits de ce second congrès.

L'année suivante, le 20 septembre 1880, l'*Association*, dont les statuts venaient d'être définitivement votés, après avoir pris une large part à la célébration brillante du troisième centenaire de Camoëns, tenait son troisième congrès à Lisbonne, sous la présidence d'honneur des deux rois Dom Luiz de Bragance et de son père Dom Fernando de Saxe-Cobourg-Gotha, que les Lettres et les Arts revendiquent comme leurs protecteurs éclairés. Là encore, la traduction et l'adaptation furent l'objet de débats suivis et l'on aboutit à cette conclusion « que la traduction et l'adaptation, telles qu'on les pratique, est un trafic honteux, nuisible aux intérêts des auteurs autant qu'à leur gloire », et l'*Association* invita les écrivains à fonder des comités locaux, et à se mettre en relation avec elle afin de faire cesser au plus vite cet état de choses. Ensuite, on passa à l'étude des diverses législations relatives à la propriété littéraire. Justement, le Portugal ne s'était laissé devancer dans cette voie que par la Russie, et la convention de 1866 fait le plus grand honneur à ce petit pays.

Entre temps, chaque nation, par l'organe de son représentant le plus autorisé, exposait, soit dans les séances de l'*Association littéraire internationale*, à Paris, soit à la fin des congrès ses principales richesses littéraires, comme pour dire : voilà ce que j'ai produit, comptez mes richesses, et dites si vous me voulez voir dépouiller par des écrivains sans conscience. Tandis qu'au nom de la civilisation vous combattez le brigandage dans les sierras et les maquis, au nom du droit des gens, ne maintiendrez-vous pas dans la possession de chaque nation son trésor littéraire, plus précieux mille fois que son trésor métallique ou fiduciaire? Ce n'est pas seulement là une question de droit ; c'est encore une question du plus haut intérêt pour les progrès de l'esprit ; car il y a des époques, dans l'histoire de tous les peuples, où les hommes de génie ont besoin d'aviver leur inspiration par les souffles puissants de littérateurs étrangers : Corneille, Molière, Voltaire auraient-ils été d'aussi grands hommes s'ils n'avaient faits des emprunts, mais des emprunts discrets et calculés, aux littérateurs de Rome, de l'Espagne, et de l'Angleterre? Bien plus, au siège même de l'*Association*, rue Vivienne alors, tous les huit jours était donnée une conférence pu-

blique sur un point de littérature ou d'art, et bon nombre d'associés ou d'adhérents de la première heure s'y sont fait entendre, non seulement au profit de l'œuvre commune, mais aussi dans l'intérêt des Lettres et des Arts; car ainsi l'histoire des littératures de toutes les nations s'enrichissait d'aperçus nouveaux, que le *Bulletin de l'Association* répandait dans le monde, en les résumant. Ce sont aujourd'hui autant de sources auxquelles on est heureux de pouvoir puiser.

Et la preuve que tant d'efforts ne demeurèrent pas stériles, c'est « la convention, signée le 16 juin 1880, entre la France et l'Espagne pour la garantie des œuvres de littérature et d'art; » c'est le traité entre la France et le Salvador; ce sont enfin les bonnes dispositions que les congressistes de 1881 trouvèrent à Vienne. Les deux faits saillants, qui furent accomplis dans ces réunions plénières, sont le projet d'union littéraire et artistique entre les États-Unis et l'Angleterre, et l'adjonction des Arts aux Lettres dans le sauvetage que poursuivait l'*Association*, laquelle prit bientôt le titre d'*Association littéraire et artistique internationale*.

L'année 1882, par les préliminaires de Berne, voit se préparer la *Convention littéraire universelle*, à laquelle MM. Ruchonnet et Numa Droz attachèrent glorieusement leurs noms, et qui, grâce à la généreuse intervention du Conseil fédéral, devint un instrument diplomatique dans le Congrès de Berne, tenu le 10 septembre 1883. En voici les deux principaux articles :

1° « Les auteurs d'œuvres littéraires ou artistiques, parues ou représentées dans l'un des États contractants, jouiront, sans aucune formalité, dans les autres États du droit conféré aux nationaux. Ils jouiront, en outre, du droit exclusif de traduction de leurs ouvrages pendant toute la durée de leur droit de propriété sur leur œuvre en langue originale ;

2° « En cas de contravention, les tribunaux appliqueront des peines édictées par les législations respectives, comme si l'infraction avait été commise au préjudice d'un ouvrage ou d'une production d'un auteur national. »

En effet, le Président de la Confédération avait, par une circulaire à ses agents, invité toutes les nations étrangères à souscrire à

la convention de Berne, de l'année précédente, et à lui donner force de loi par un vote des Parlements.

C'est au Congrès d'Amsterdam (25 septembre 1883), que l'*Association* eut la satisfaction de communiquer à ses adhérents la nouvelle du succès remporté à Berne, et de pouvoir proclamer cette vérité, sortie antérieurement de la bouche d'Alphonse Karr : « La propriété littéraire est une propriété. »

A Anvers, en 1884, le Président du Conseil des ministres, M. Beernaert, prit l'engagement de mettre promptement à l'étude une loi définitive sur la propriété littéraire. Toutefois, la question de l'adaptation restait toujours en souffrance. Quant aux œuvres d'art, on reconnut qu'elles « ne devaient être soumises à aucune formalité douanière. »

La Belgique reçut encore les congressistes, à Bruxelles, en 1885, parce qu'ils ne purent se réunir à Madrid, où sévissait le choléra. Là fut formulée la convention concernant la création d'une union pour la protection des œuvres artistiques et littéraires, et dans laquelle entraient la France, l'Espagne, le Portugal, la Grande-Bretagne, le Salvador, le Honduras, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège et la Suisse, naturellement, puisqu'elle était due à l'initiative de son gouvernement.

Le 18 septembre 1886, se réunit à Genève le neuvième congrès, qui, après avoir confirmé les bases de la convention diplomatique de 1884, et proclamé « l'assimilation complète du droit de traduction au droit de reproduction, et la poursuite de l'adaptation comme d'une contrefaçon, » discuta particulièrement les questions techniques. Il exclut les lettres missives de la propriété littéraire; et la discussion porta principalement sur les droits respectifs des auteurs et des éditeurs. Enfin, on vota, au sujet des titres, la résolution suivante : « Le titre d'un ouvrage, envisagé en lui-même et séparément de l'œuvre qu'il sert à désigner, ne constitue pas une propriété littéraire. »

A Madrid, l'année suivante, on se demanda si la lecture en public d'une œuvre littéraire doit être subordonnée, comme la représentation théâtrale, au droit de l'auteur? Si les œuvres architecturales doivent jouir de la même protection que les autres œuvres de l'esprit? Dans quelles mesures doit être exercé le droit de citation et le

droit de critique? Là encore l'adaptation, sous les différentes formes qu'elle peut revêtir, fut proscrite d'une manière absolue. Dans la même proscription furent compris les arrangements musicaux; car celui qui s'approprie un thème musical et le développe, fait encore une adaptation contraire au droit de l'auteur. Le Congrès a aussi été d'avis que toute citation est licite quand elle a lieu dans un but de critique ou d'enseignement, puisqu'il est impossible de critiquer et d'enseigner sans faire les citations *ad hoc*, et qu'un auteur ne peut se plaindre d'être cité pour servir de modèle. La citation ne deviendrait une faute responsable que lorqu'elle prendrait de trop grandes proportions et se substituerait à l'ouvrage lui-même.

La question du droit de citation a conduit à l'étude du droit de l'auteur au point de vue des lectures publiques, la lecture n'étant qu'une citation orale; un auteur a-t-il, de ce chef, des droits à faire valoir? Les uns ont prétendu que *oui*; les autres, *non*; et la question est restée pendante. Du reste, neuve comme elle est, et les lectures publiques devenant de plus en plus à la mode, nous la retrouverons.

Le droit des architectes a aussi été reconnu et proclamé; et il ne pouvait en être autrement, si l'on envisage le principe en lui-même. Toute la difficulté réside dans l'application. « Le Congrès de Madrid l'a compris, et, en affirmant le droit des architectes, il a en même temps déclaré que ce droit devrait être enfermé dans de justes limites. »

Le siège du Congrès de 1888 fut fixé à Venise. Après avoir donné quelque temps à la loi des États-Unis sur la propriété littéraire et aux améliorations que réclamait la Convention internationale de Berne, on reprit la question, agitée à Genève, relativement au contrat d'édition. Comme plusieurs pays ont, à cet égard, une législation spéciale, on a pensé qu'il serait bon d'établir l'unité dans des débats si complexes; mais ce n'est pas en quelques jours, ni même en quelques années, qu'un sujet si grave et si compliqué peut aboutir : on se contenta de poser la question et de faire appel à tous les adhérents des nations étrangères pour hâter et assurer cette solution désirable, qui sera l'objet d'études ultérieures. Le Congrès traita ensuite des « annotations sur les œuvres musicales, indicatrices du

mouvement et de l'opinion. » Finalement, il entendit une savante dissertation sur le rôle de Venise dans la littérature et l'art français. A propos de Marino Sanuto, le rôle de la Chronique dans l'histoire fut aussi étudié.

L'année 1889 désignait tout naturellement Paris pour la réunion du congrès annuel. Il fut organisé en commun par la société des Gens de lettres et par l'*Association littéraire et artistique internationale*, qui en est la fille. Il s'ouvrit le 20 juin dans une des salles du Trocadéro sous la présidence de M. Jules Simon.

On y aborda la durée du droit de traduction pour l'auteur, non seulement pour les œuvres littéraires, mais encore pour les articles de journaux et d'œuvres périodiques. Puis vint la question de savoir si « la reproduction dans une anthologie ou chrestomathie devait être subordonnée à l'autorisation préalable de l'auteur. » Comme il est fort rare que cette reproduction dépasse les limites d'une citation, destinée à enseigner ou à former le goût, on fut d'avis de faire de cette question un corollaire du droit de citation.

La transformation d'un roman en pièce de théâtre ou *vice versa*, sans le consentement de l'auteur, constitue-t-elle une reproduction illicite? C'est dans le sens affirmatif que se termina le débat, qui fut repris, à Londres en 1890 et à Neuchâtel en 1891. La traduction, l'adaptation furent à peu près épuisées dans ces réunions plénières; il ne restait plus qu'à fixer la durée des droits de l'auteur et à poursuivre l'étude du contrat d'édition.

A Milan, en 1892, les discussions portèrent successivement sur les droits de propriété au théâtre, dans la musique, les arts graphiques et l'architecture : nulle part, si l'on excepte la convention de Berne et la loi belge, ces importantes questions ne reçurent une solution plus complète ni plus efficace. Le contrat d'édition, grâce au lumineux rapport de M. Eug. Pouillet, subit le feu d'un débat général et aboutit à une rédaction en vingt-huit articles, qui répondent à bien des besoins. Mais il restait à rechercher les moyens de les rendre applicables; et c'est cette recherche consciencieuse qui, deux jours durant, anima, cette année-ci, les controverses de Barcelone. L'utilité, je dirai presque la nécessité de ce contrat, fut définitivement reconnue et son vote ardemment souhaité par les re-

présentants des différents États : ici, certaines modifications furent apportées ; là, des restrictions. Aussi, personne aujourd'hui, si ce n'est quelques éditeurs, dans des vues d'intérêt personnel, ne conteste l'urgence de lois relatives au contrat d'édition, surtout après le retentissant procès de ces temps derniers.

Si la Russie est restée réfractaire aux droits de l'auteur sur les traductions de ses œuvres (et encore tout porte à croire qu'elle ne persévèrera pas dans cette voie après la réunion d'un congrès dans son vaste empire), les autres États ont généralement reconnu que, la traduction, n'étant que la reproduction dans une autre langue, devait être protégée au même titre que l'original : il en va de même pour la gravure, reproduisant un tableau dans le but de vulgariser le sujet et la composition. C'est ce qui fut proclamé une fois de plus à Milan; et, à Barcelone, on tenta de fixer une limite à cette propriété. L'espace de quatre-vingts ans après la mort de l'auteur, que l'Espagne a déjà adopté, parut réunir la majorité des suffrages et vient d'être recommandé. La perpétuité, quoique désirable, a semblé illusoire; car, admise en principe en Angleterre, elle n'a pas empêché, au dire de Macaulay, les filles de Milton de mourir de faim.

L'adaptation, sorte de Protée littéraire, a aussi été traitée dans le Congrès de Barcelone; mais sans donner de résultats plus appréciables que les années précédentes. Cependant beaucoup d'États, l'Espagne entre autres, surtout depuis le Congrès de Madrid, paie des droits d'auteur pour ses adaptations, qu'elle qu'en soit la nature. J'ai vu représenter à Barcelone les *Vingt-huit jours de Clairette*, en langue espagnole naturellement; le titre est *El Husar;* mais l'intrigue au fond est à peu près la même, si la division des actes n'est pas toujours exactement observée. Ce que les Espagnols, pour l'agrément des spectateurs, y ont introduit de plus saillant, c'est une interminable série d'exercices militaires, exécutés par un bataillon de jeunes femmes en costumes variés. Membre du Congrès, je me suis enquis des droits de l'auteur : ils sont respectés et une légitime rémunération est payée, me fut-il répondu. Les adaptations musicales n'ont pas été plus oubliées à Barcelone qu'à Milan, et la reproduction des photographies a été l'objet d'une très intéressante discussion ; d'où il ressort que c'est encore là un genre de propriété

qui ne tardera pas à être sauvegardé, tant au profit du photographe que dans l'intérêt des convenances pour les personnes et les objets photographiés.

Si maintenant, dans une conclusion générale, nous reportons les regards sur les quinze dernières années de ce siècle, à son déclin, nous reconnaîtrons que l'*Association littéraire et artistique internationale*, vouée à la protection de la propriété littéraire et artistique, a fait une œuvre honnête et utile, et, qu'à force de persévérance, en revenant sans cesse sur les points importants, en allant prêcher ses doctrines dans les principales villes de l'Europe, elle a obtenu bien des conversions et produit de sérieux résultats.

Outre la convention d'union, qui suivit les deux conférences de Berne, l'une purement littéraire, l'autre diplomatique, il faut citer la loi belge de 1886, sur le « Droit des auteurs ».

A l'époque où nous sommes, la propriété de l'auteur sur les traductions de son œuvre est généralement reconnue, du moins dans une mesure déterminée et pour un certain temps. Si l'adaptation n'est pas encore suffisamment reglémentée, elle est en voie de l'être, et elle obtient souvent une juste indemnité.

La propriété des œuvres d'art, pour être moins favorisée jusqu'à ce jour, parce que, portant sur des objets plus variés, elle est plus difficile à faire respecter, a cependant affirmé ses droits en maints congrès et n'est pas loin de recevoir une légitime satisfaction.

Les rapports entre les auteurs et les éditeurs, si multiples, se dérobent encore aux étreintes dont on les poursuit; mais n'est-ce pas déjà beaucoup d'avoir obtenu qu'ils fussent discutés; et le récent congrès de Barcelone ne doit-il pas s'estimer heureux qu'on ait reconnu l'utilité d'une réglementation dans des questions qui touchent à tant d'intérêts contraires? — Le difficile maintenant, c'est de vaincre les lenteurs administratives et les susceptibilités de la diplomatie pour faire consacrer par des lois les vœux émis dans les différents congrès; mais, comme de ce côté il y a déjà un commencement d'exécution, nous avons le droit de dire, en terminant cette étude, que le reste est affaire de temps et de persévérance.

A. LOISEAU.

LES ORIGINES DE L'ANCIENNE FRANCE

PAR JACQUES FLACH

X^e ET XIe SIÈCLES. (Larose et Forcel, éditeurs.)

M. Flach poursuit ses études de très haut savoir, en développant dans le second volume de son ouvrage sur *Les origines de l'ancienne France*, ses recherches sur les origines communales, la Féodalité et la Chevalerie.

I. — LES ORIGINES COMMUNALES

Le besoin de protection, l'instinct de sociabilité qui se développent dans l'organisation féodale et communale, les aspirations religieuses de l'époque, expliquent les transformations qui vont se produire.

L'auteur reprenant, ou mieux combattant l'œuvre de M. Fustel de Coulanges, se demande d'abord quel a été le groupement rural dans la Gaule, avant et après la conquête romaine, chez les Germains avant et après leur établissement sur le sol de la France. Il aboutit à cette conclusion que le régime foncier a partout subi une refonte nouvelle pour renaître adapté aux conditions de la société nouvelle.

« La vie sociale se concentre dans les villes et les villages dont l'importance corporative grandit et s'étend chaque jour, dans les châteaux, les maisons fortes, les couvents fortifiés... La population rurale et les officiers du seigneur poursuivent alors d'un commun accord l'œuvre désorganisatrice du domaine, les uns pour accroître leurs revenus, les autres pour diminuer leurs charges. En réunissant leurs efforts pour refouler le régime foncier, ils préparaient les voies à la commune rurale de l'avenir... » (p. 79 et 119).

Les villes neuves et les sauvetés se fondent peu à peu sur tout le sol de la France. « La variété des conditions qu'elles présentent n'est

pas moindre que la variété des termes qui les désignent. Il n'existe pas de type uniforme » (p. 160).

On peut distinguer les fondations qui procèdent de l'immunité et celles qui se rattachent à l'asile. La sauveté s'offre à nous comme un trait d'union historique entre l'agglomération villageoise et la commune urbaine.

M. Flach cherche à découvrir « l'origine des villes, à retracer les phases qu'elles ont traversées, leur régime politique, la condition de leurs habitants, les points d'attache innombrables que les chartes communales ont dans le passé. »

Il n'est pas, selon lui, de plus grande erreur que de représenter les villes de l'époque gallo-romaine, traversant le moyen âge par la seule vertu de leur antique origine et n'éprouvant que de lentes et successives transformations.

« La ville moderne ne sera pas la descendante naturelle de la ville antique... Elle ne naîtra que le jour où s'opèrera une unification nouvelle, le jour où englobés dans une même enceinte, seront fondus et assimilés les groupes disparates de population jusque là juxtaposés. » (p. 240).

M. Flach entreprend de nous faire la genèse des villes naissant au moyen âge. Il distingue celles qui sont nées autour des châteaux forts, celles qui naissent autour des couvents, celles qui sont issues de villages agglomérés ou transformés, celles enfin qui sont vraiment fondées de toutes pièces.

Il explique en quels éléments se décomposait l'autorité dans ces grands centres : le roi et le prince au sommet de la hiérarchie : au-dessous les comtes et les évêques, les immunistes et alleutiers, les avoués, vidames, vicomtes et châtelains, les viguiers et prévôts.

Un lien de caste, un lien religieux et un lien industriel rattachaient les diverses fractions de l'agglomération urbaine : la solidarité qui régnait alors et l'assistance mutuelle que se prêtaient entre eux les habitants des villes, donnèrent naissance au lien corporatif, aux corporations.

II. — LA FÉODALITÉ

La base de la société féodale, c'est le clan, c'est le lien de solida-

rité familiale. Ce lien se renforce peu à peu de liens fictifs et donne naissance au compagnonnage, à la *maisnie*.

« La féodalité a mis plus de deux siècles à s'établir. Elle n'a atteint sa constitution définitive qu'au moment où elle allait être battue en brèche par la royauté ». L'auteur décrit savamment sa lente élaboration, distingue ses périodes successives et montre qu'elle s'achève quand la constitution de grandes seigneuries prépare la restauration de l'État.

III. — LA CHEVALERIE

La chevalerie renferme l'élite de l'armée et de la féodalité. C'est le corps choisi composé des meilleurs soldats et des meilleurs vassaux, tout empreints du mysticisme guerrier de l'époque.

Si pour conclure nous recherchons les origines de la commune, de la féodallté et de la chevalerie, l'auteur nous les fera découvrir dans ces deux sentiments bien humains : l'épanouissement de la famille et la libre prédominance des sentiments instinctifs.

Comme on le voit, le cadre de M. Flach est très vaste : son ouvrage est une œuvre d'érudition et de controverse qui doit intéresser les historiens et les jurisconsultes, car à cette époque les problèmes juridiques et historiques sont encore assez enchevêtrés.

Nous signalons particulièrement l'étude si complète et si documentée sur le village, les sauvetés et leurs transformations successives.

M. Flach n'appuie son dire que sur les textes les plus précis ; il a puisé ses renseignements à toutes les sources possibles : les chartes communales, les cartulaires, les actes des abbayes, les vieilles chroniques, le texte des coutumes et des usages, les mémoires, les histoires locales, les chansons de geste viennent confirmer l'authenticité des assertions émises.

Il faut souhaiter que l'auteur éminent continue ses recherches comme il l'a promis et vienne jeter la lumière sur cette lointaine époque mal connue et surtout mal définie de notre histoire nationale.

GEORGES MAZE.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Actes de l'Académie de Bordeaux. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Les livres de raison dans le Lyonnais et les provinces voisines, par A. Vachez, secrétaire général de l'Académie de Lyon.

Messieurs et chers confrères,

J'avoue que pour suivre avec quelque succès, dans la variété de leurs études, nos honorables correspondants, il me faudrait presque le savoir d'un Pic de la Mirandole. Il est vrai que ces messieurs parlent *de visu* du département qu'ils habitent, et qui, presque toujours les a vus naître; mais rien ne leur échappe; leur talent s'exerce sur toutes les manifestations de la pensée avec une compétence qui n'a d'égal que leur ardent patriotisme.

Laissez-moi, Messieurs, rendre encore une fois hommage à ces esprits distingués qui comprennent si bien la patrie avec ses gloires et ses revers; qui la comprennent peut-être mieux que nous, parce qu'ils en sont plus près.

« L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, a dit Aug. Thierry, est la seule où notre âme s'attache par intérêt patriotique. »

C'est bien là, en effet, le sentiment que je retrouve partout vivant dans les publications qui nous sont envoyées. Cette généreuse disposition, on ne saurait trop l'exalter aujourd'hui, qu'elle tend à s'éteindre dans certaines âmes, comme si cette fin de siècle nous réservait d'être les témoins d'une déchéance morale que les nations

les plus arriérées n'ont pas connue. Nous pouvons en gémir avec vous, chers confrères, vous qui avez salué de frénétiques applaudissements cette fière *Lettre de Roi* que notre très sympatique confrère, M. Welsinge nous a lue et commentée avec des accents si vibrants de patriotisme. L'écho que ces chaudes paroles ont rencontré dans l'assemblée doit nous consoler de tant de défaillances, et nous prouve que la monstrueuse doctrine des *sans-patrie* n'est pas près de s'acclimater dans notre cher pays de France.

Que ces égarés parcourent donc les ouvrages qui nous arrivent des départements, et ils verront avec quel amour éclairé, quelle piété de souvenirs, on travaille à recueillir tout ce qui peut nous faire connaître et aimer la patrie. C'est que la devise qui inspire tous ces travaux est toujours la même qu'autrefois : « Dieu et liberté » parce qu'on sait que notre régénération sociale et la réponse aux plus légitimes revendications reposent sur l'alliance inséparable de la religion et de liberté. Toujours vivante, parce quelle est vraie, cette devise reste jeune et ne vieillit pas plus que la vérité. Tel est l'esprit qui anime les publications que nous annonçons. Les *Actes de l'Académie de Bordeaux* aussi bien que le Bulletin de la société de l'Yonne, ont gardé ces bienfaisantes et saines traditions du passé. Elles s'y conservent pures par le souvenir des illustrations locales, et se défendent contre tout mélange dans les temps les plus orageux de notre histoire. C'est que des hommes, dont la postérité n'a pas retenu le nom, parce qu'ils ont fait beaucoup plus de bien que de bruit, y ont laissé, avec une mémoire respectée, des œuvres qui témoignent de leur ardent amour du pays, et qui sont pour les futures générations un perpétuel enseignement. C'est qu'il n'est pas de si petit coin de terre sur lequel ne puisse germer une riche moisson de documents et de souvenirs. Et Bordeaux pourrait en évoquer en foule et de bien glorieux; mais sans entrer dans le domaine de l'histoire, restons dans un de ces petits coins de la grande cité, dans la rue Neuve qui, malgré son nom, est une des plus vielles rues de l'ancienne ville. Un esprit chercheur et curieux, M. Marionneau, s'est plu à en faire revivre les titres à la vénération de ses concitoyens, et il en a exhumé beaucoup : des lettrés, des savants, des hommes de bien... qui ont tous leur place

dans le livre d'or de la Gironde. Mais retenons seulement deux noms qui appartiennent à la France et qui suffiraient à la gloire de la rue Neuve : l'illustre Montesquieu s'y est marié le 30 avril 1715, et notre grand peintre Bouguereau y a grandi. En 1831, il avait seize ans. Commis chez son père, modeste négociant, il griffonnait déjà sur les marges des factures commerciales des croquis de paysages et des bonshommes qui annonçaient de sérieuses dispositions pour le dessin. Le brave négociant lui-même en était frappé; mais son rêve, rêve bien naturel, était de préparer son fils à lui succéder dans ses affaires. Cependant, sur le conseil de quelques amis, il consentit à lui laisser suivre les cours de dessin de l'École municipale. « *Mais il est bien entendu*, disait-il, *que je ne veux pas faire de mon fils un peintre, parce que cela ne mène à rien.* » On voit comme le père s'est trompé en portant ce pronostic, puisque la peinture a mené le fils à tous les honneurs réservés aux grands artistes. De pareils démentis sont assez rares pour être rappelés.

A seize ans, le jeune homme qui se sent à l'étroit dans sa condition, cherche sa voie, brûle ses vaisseaux, et se jette dans l'inconnu avec toute la confiante témérité de la jeunesse. Ce dut être l'histoire, du futur grand peintre Bouguereau, comme c'est l'histoire, je pourrais dire le martyrologe, de tous ces déshérités de la fortune, qui apportent en venant au monde, des aptitudes incompatibles avec l'humilité de leur état. Les uns, et c'est le plus grand nombre, restent en chemin, pour avoir douté d'eux-mêmes ou manqué d'énergie et surtout de cet esprit de suite qui nous fait presque toujours triompher de l'ingratitude du sort. Ceux-là vont grossir hélas! le troupeau de ces déclassés qui ne s'en prennent jamais de leurs déceptions justement méritées, qu'à la destinée, et plus souvent encore à la société; bien plus rares sont les autres, ceux qui, à force de volonté, de travail, de privations même, avec une persévérance qui ne connaît pas d'obstacles, semblent lasser la fortune ennemie, et finissent par conquérir le rang que, dans une condition meilleure, ils n'auraient peut-être pas obtenu ; car la pauvreté est un aiguillon qui n'a pas son pareil pour développer les ressources de l'esprit et stimuler une âme généreuse.....

Mais je m'aperçois que les *vieux souvenirs de la rue Neuve*, me

retiennent bien trop longtemps autour d'une gloire qui peut s'en passer. Il y aurait eu pourtant plaisir et profit à parler ici du « *Dépérissement de la vigne et des moyens d'y porter remède* » par M. Dezeiméris, étude savante qui montre jusqu'à l'évidence que c'est par une réforme de la taille de la vigne qu'on parviendra à conjurer le retour de cet insecte malfaisant qui a fait tant de ruines dans les riches contrées méridionales. Mais cette très intéressante question ne doit pas nous en faire oublier une autre très importante aussi : « *Les huit heures de travail* » par M. Labat, qui discute avec une très grande impartialité et une expérience incontestable les deux arguments mis en avant pour justifier la journée de huit heures. Les uns prétendent qu'un ouvrier produit davantage en travaillant huit heures par jour, qu'en travaillant douze heures, ce qui est archi-faux, aujourd'hui surtout que le travail se fait par les machines, qui produisent proportionnellement au temps pendant lequel elles travaillent. Ainsi cet argument est donc radicalement faux. Les autres disent, avec plus de raison peut-être, mais sans pouvoir apporter autre chose que des arguments spécieux à l'appui de leurs prétentions, que la journée de travail, réduite à huit heures, aurait pour conséquence d'obliger les patrons à occuper un plus grand nombre d'ouvriers, ce qui est vrai, et à donner de l'ouvrage à ceux qui n'en ont pas. Mais est-on bien sûr que les ouvriers sans travail désirent sincèrement en trouver? Les statistiques donnent 960.000 hommes ou femmes qui appartiennent à la catégorie des gens sans aveu, c'est-à-dire, qui n'ont pas de travail, parce qu'ils n'en veulent pas. Si l'on élimine ces 960.000 personnes sans profession avouable, on verra qu'il reste bien peu d'ouvriers honnêtes et laborieux qui soient actuellement inoccupés. Ceux-là, au moins, savent bien que plus on travaille, plus on gagne, et que la formule, *travailler peu et gagner beaucoup* n'est pas encore près de se réaliser. On n'y arrivera pas avec tous ces syndicats qui confisquent à leur profit la liberté du travail au lieu de l'affranchir. Mais n'insistons pas plus que l'auteur sur ces inextricables difficultés de la question sociale, et reconnaissons avec lui que tout ce qu'on pourra faire pour donner un bien-être factice à ceux qui ne veulent pas travailler, ne se fera qu'au détriment de la masse qui

travaille, et passons, pour nous distraire d'un si grave sujet, à la jolie tragi-comédie que les auteurs, MM. Loquin et Negret de Belligny ont intitulée : *La sorcière d'Espelette*. La scène se passe en 1660, à Saint-Jean-de-Luz, en plein pays Basque, le jour du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse. Toute la contrée est en fête : France et Espagne fraternisent, et une franche gaieté règne entre les deux peuples, lorsque survient le comte d'Olivarez, Grand d'Espagne, fier de sa naissance, et qui passe pour la meilleure épée de la Castille. Plein d'une morgue insolente, il a juré dans sa fatuité, de ne pas rentrer à Madrid sans emporter une dragonne française. Hudde de Luzarches accepte l'impertinent défi, malgré son ami Fontenay, et tue son adversaire : c'était à prévoir. Le patriotisme commandait un tel dénouement. Le gentilhomme vainqueur se sauve pour échapper à la loi contre le duel, et arrive chez la sorcière d'Espelette, grande dame de la contrée, qui parvient à soustraire de Luzarches aux poursuites de la justice. Mais laissons de côté les péripéties souvent invraisemblables de sa fuite, en regrettant que bien des pages éloquentes de ce volume ne puissent trouver ici qu'une insuffisante et rapide mention, tel que le discours du président M. Berchon, qui rappelle avec beaucoup d'à propos le souvenir des ouvriers de la première heure, de ceux qui, en 1712, ont fondé l'Académie de Bordeaux, non seulement pour sauver de l'oubli et conserver les richesses historiques et artistiques de la contrée, mais encore pour les répandre et les rattacher au patrimoine commun de notre pays. N'est-ce pas là d'ailleurs le véritable rôle des Académies de province? Aucune assurément n'y fut plus fidèle que celle qui nous occupe aujourd'hui, et il y a plaisir et profit à suivre, dans ce volume, les belles études où se conservent avec une patriotique fierté le culte pieux des ancêtres et de ceux qui, venus après, ont été les dignes continuateurs de leur œuvre.

Citons, à ce propos, le discours de M. Gaston David, à l'occasion de sa réception à l'Académie de Bordeaux. C'est l'éloge délicat et pénétrant de son prédécesseur Brives-Cazes, un magistrat savant et pieux, d'une rare intégrité, et qui rappelle, dans sa vie et dans sa mort, ces hommes d'autrefois qui furent l'honneur et la gloire de

leur profession. L'auteur voudrait qu'on mît sur la tombe de Brives-Cazes cette épitaphe trouvée sur la pierre d'un ancien magistrat égyptien : « Ayant vu les choses, je suis sorti de ce monde où j'ai dit la vérité, où j'ai rendu la justice. Soyez bons pour moi, vous qui viendrez après, et donnez un témoignage de sympathie à votre ancêtre. » Quel est le juge qui ne serait pas fier de mériter cette épitaphe que l'écho du Nil nous envoie après plus de cinq mille ans?

Mais la Gironde nous retient depuis assez longtemps; passons en Bourgogne où le Bulletin de la société de l'Yonne aurait bien des choses intéressantes à nous raconter, si nous ne nous étions un peu attardé en Gascogne. Et c'est presque de l'ingratitude à l'égard de ma chère Bourgogne, elle si malheureuse sous Jean sans Peur qui, pendant quinze ans de règne, n'y fit que cinq ou six apparitions. Laissée aux mains de sa femme, Marguerite de Bavière, cette belle province fut bientôt en proie à toutes les extravagances du jeune comte de Tonnerre, étourdi autant que brave, dont les folles entreprises tiennent plus du roman que de l'histoire. La présence du duc aurait pu y mettre bon ordre, car il pouvait compter encore sur un parti nombreux et dévoué à sa maison; mais plus occupé des intérêts d'une ambition malsaine que du gouvernement de ses États, dont il abandonnait la défense à ses vassaux, il privait ainsi ses partisans de ce qui fait la force d'une armée; d'une action commune avec un chef unique. Pendant ce temps-là, les campagnes de la Bourgogne, mal administrées, ravagées par la guerre et écrasées d'impôts, étaient dans la plus affreuse misère. Aussi un vif mécontentement était-il partout et se trahissait souvent par des propos violents, par des paroles malsonnantes à l'adresse du souverain, imprécations qui remontaient parfois jusqu'à la duchesse et ses filles devant lesquelles on s'agenouillait lorsqu'elles passaient dans les rues, ce qui n'empêchait pas de dire qu'*on les trouvait laides comme des chouettes*. Monstrelet nous a conservé la complainte des pauvres laboureurs à cette époque, et en voici une strophe, qui peint bien la détresse de ces malheureuses populations :

« L'on nous a presque mis à fin,
« Car plus n'avons ne blé, ne vin,

« Vin ne froment, ne autre blé,
« Pas seulement du pain d'avoyne
« N'avons notre saoul la moitié
« Une seule fois la sepmaine ».

Il est très regrettable qu'en Bourgogne, quelques familles de la noblesse et de la bourgeoisie n'aient pas pris l'habitude d'écrire ce qu'on a appelé *des livres de raison*, comme on en trouve dans certaines contrées du midi et du nord de la France. Ces documents privés et tout personnels, écrits au jour le jour et pour ainsi dire sous la dictée des événements, ne manqueraient pas de jeter une vive lumière sur l'existence pleine d'agitation et de troubles qui fut celle de nos malheureux compatriotes au XIVe et au XVe siècles de notre histoire.

Je veux bien que ces livres soient avant tout des livres de compte de la maison, destinés en même temps à conserver les souvenirs intimes de la famille. Mais que le chef de famille soit un esprit éclairé et quelque peu cultivé, curieux, et qui s'intéresse à ce qui se passe autour de lui, et aussitôt son cadre s'élargit; Le livre n'a plus la sécheresse d'un inventaire, c'est un journal où le rédacteur dépose ses impressions sur des faits plus généraux et nous donne, même à son insu, des traits de mœurs et de coutume, des détails sur la valeur des denrées et le prix des salaires, tous renseignements précieux qui, sans lui, seraient perdus pour nous.

Le livre de raison du Lyonnais que j'ai sous les yeux parle d'un certain abbé Aulanier qui a laissé, lui aussi, des notes qui forment un Livre de raison du plus haut intérêt. C'est un tableau très fidèle et vivant de la vie publique et privée, politique et religieuse, et particulièrement des difficultés sans nombre que rencontrait, il y a deux siècles, un curé de campgane, soit dans ses rapports avec le seigneur du lieu, soit avec ses paroissiens, qui n'avaient point encore dépouillé toute la rudesse de leurs mœurs primitives.

Entre tous les faits d'ordre économique ou agricole qui se trouvent dans les notes de l'abbé Aulanier, citons-en un seul qui servira à rectifier une erreur depuis longtemps accréditée. Ainsi nous avons vécu avec cette croyance que Parmentier est le premier qui

ait propagé la culture de la pomme de terre en France. Mais on ne réfléchit pas que ce savant agronome naquit en 1737, et que ce n'est qu'à la suite de la disette de 1769, qu'il publia son mémoire, couronné par l'Académie des sciences sur les avantages offerts par la pomme de terre dans l'alimentation.

Or, nous voyons dans le Livre de raison, que, dès l'année 1694, les pommes de terre étaient déjà un produit d'une vente journalière, sur le marché d'Annonay. Car, à la date du 10 avril de cette année qui était une année de disette, il nous apprend que les pommes de terre se vendent 22 sols la quarte (environ deux litres).

Ainsi, dès cette époque, la culture de la pomme de terre était donc pratiquée d'une manière assez étendue dans le Vivarais et même dans toute la vallée du Rhône. D'où il faut conclure que ces contrées avaient devancé les provinces du nord de la France, dans cette voie, quand Parmentier vint donner à cette culture un développement qui depuis n'a fait que s'accroître.

Terminons ce trop long article en faisant des vœux pour que les Académies et les Sociétés de provinces, qui contribuent déjà si utilement à compléter notre histoire nationale, dirigent leurs doctes recherches vers cette mine si riche en précieux renseignements. Car, il est certain que ces Livres de raison dorment enfouis dans les archives de quelques familles dont l'impartial témoignage serait pour nous comme une voix d'outre-tombe qui nous parlerait des générations disparues et des siècles écoulés.

ÉMILE GOSSOT.

CHRISTOPHE COLOMB

SA GLORIFICATION RELIGIEUSE

Au moment où l'Italie, l'Espagne et l'Amérique célébraient à l'envi le quatrième centenaire de Christophe Colomb, notre distingué confrère, M. l'abbé Casabianca, publiait un livre considérable, où il revendique, au nom de la foi, de la justice et de la vérité, la glorification religieuse de cet illustre incompris[1]. Le volume en question a-t-il exercé une influence sur la détermination que vient de prendre la Reine Régente d'Espagne de demander directement au Saint-Père la canonisation de Christophe Colomb, je n'ose pas l'affirmer; cependant, je ne serais pas éloigné de croire que ces pages aient pesé de quelque poids dans la balance, tant elles sont substantielles, démonstratives et chaleureuses ! C'est une véritable thèse, où tous les chapitres se commandent, où tous les arguments s'enchaînent avec une logique serrée, avec des développements amples, entraînants, où l'on sent peut-être un peu la redondance du style oratoire; mais c'est, à coup sûr, un plaidoyer éloquent, plein de souffle, et prononcé d'une voix convaincue et séduisante.

Personne ne semblait mieux préparé que M. Casabianca pour prêcher dans le monde la canonisation du grand amiral. Plusieurs fois déjà ce hardi navigateur avait été l'objet des études de notre confrère. Si le berceau de Christophe Colomb a été définitivement fixé à Gênes, et non pas à Calvi, comme quelques-uns l'ont voulu, c'est M. Casabianca, originaire pourtant de la Corse, qui en a démontré la légitimité devant l'opinion d'abord, et ensuite devant l'institut : *amicus Plato, magis amica veritas.*

(1) Librairie Poussielgue, Paris 1892.

Cette invincible passion de la vérité soutient et anime l'auteur dans toute sa démonstration. Après avoir fait voir que Colomb avait bien en lui tous les signes caractéristiques du Génois, le ministre des autels nous présente son héros en communication directe avec le ciel, ainsi que le fut notre Jeanne d'Arc, quand il s'est agi d'arracher la France aux mains des Anglais. — Oui, la conversion du Nouveau Monde à la religion du Christ, voilà quelle fut la véritable vocation de Christophe Colomb. C'est ce que révèlent ses écrits, ses actes et les nombreux passages des auteurs contemporains et postérieurs, que notre confrère rapproche et coordonne de façon à en faire jaillir la lumière. La seule objection qu'on puisse faire à cette puissante argumentation, c'est que la propagation de la foi était la passion dominante de l'époque, et qu'elle servit de mobile ou de prétexte à toutes les grandes entreprises du xve et du xvie siècles, quels qu'en ait été d'ailleurs les résultats. Mais on peut être l'instrument « des secrets conseils de la divine Providence », sans pour cela mériter l'honneur des autels; aussi, M. Casabianca poursuit-il chez Colomb la recherche de toutes les vertus, — et il en trouve beaucoup — la foi, l'espérance et la charité; puis viennent les vertus cardinales : prudence, justice, force, tempérance, sans parler des vertus plus humaines, telles que l'accomplissement des devoirs envers la famille, les amis et la patrie. — La cause semble gagnée.

Malheureusement, il y a une ombre au tableau. La probité historique de l'auteur ne la méconnait pas. Colomb eut deux enfants : l'un, légitime, Diégo; l'autre, naturel, Fernan, fils d'une femme, nommée Béatrix Henriquez. Avec un luxe de preuves et de rapprochements, égal à celui qu'il a déployé pour prouver ses vertus, M. Casabianca démontre que jamais l'union de Colomb avec Béatrix Henriquez n'a été et n'a pu être consacrée par l'Église. Mais, s'il y a une faute, comme c'est indéniable, Christophe Colomb l'a expiée par les larmes du repentir ; et, s'il fallait, pour cette erreur d'un moment, refuser la canonisation de Colomb, jamais Pierre et Paul n'auraient trouvé grâce devant leur divin Maître, jamais l'évêque d'Hippone n'eût été le grand saint Augustin.

Et quelles sont les sources auxquelles notre confrère a puisé,

pour établir ses preuves? — Les plus autorisées. — D'abord, l'*Histoire de Christophe Colomb* par Roselly de Lorgues ; l'*Histoire générale des voyages et conquêtes des Castillans dans les Indes Occidentales* par Herrera. Puis Fernandez de Navarette, José de Vargas; les Italiens, tels que le P. Spotorno et Mgr Sanguinetti n'ont pas été négligés, pas plus que les écrivains anglais et allemands et la correspondance de Léon XIII, à propos de ce centenaire.

Notre savant confrère a révélé ici ses qualités d'écrivain et d'historien consciencieux, qu'avaient appréciées déjà les lecteurs de son livre : l'*Ambassadeur Pozzo di Borgo* ; et l'Église ne doit pas lui être moins reconnaissante que les amis de l'histoire, pour cette thèse habilement soutenue en faveur d'un de ses plus illustres fils.

A. LOISEAU.

ACADÉMIE DE TOULOUSE

L'Académie des Sciences Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse a été fondée en 1746. Elle a publié depuis 1782 le compte rendu de ses travaux en soixante-dix volumes divisés en neuf séries. De 1846 à 1886 elle a fait paraître régulièrement un annuaire dont la collection forme quarante et une brochures. Nous avons sous les yeux le tome IV de la neuvième série, et nous nous proposons dans ce rapport de vous donner un aperçu des richesses historiques et littéraires qu'il renferme. Les membres de l'Académie de Toulouse étudient avec une compétence indiscutable toutes les questions soulevées par la science moderne, sans cesser d'explorer par les plus savantes investigations le domaine du passé. En vous parlant de cette belle et chaude littérature, j'aurais voulu vous rappeler les gloires poétiques de la cité des Jeux Floraux et de Clémence Isaure; malheureusement le volume dont j'ai à vous entretenir contient un article très érudit prouvant jusqu'à l'évidence que Clémence Isaure n'a jamais été qu'un personnage imaginaire. Encore une légende qu'il faut reléguer dans la nécropole des mythes et des fictions! Permettez-moi de le regretter pour Toulouse; mais l'Académie languedocienne paraît s'en consoler facilement, et l'auteur de l'article, M. Roschach, archiviste de la ville et inspecteur des antiquités, en niant l'authenticité de la statue de celle qu'on a appelée la quatrième grâce et la dixième muse, trouve que sa patrie est assez honorée par la découverte des actes authentiques établissant que les Jeux Floraux ont été fondés par les sept premiers mainteneurs. Le savant archiviste se résigne sans trop de peine à reconnaître que la prétendue statue de Clémence Isaure est tout simplement l'image d'une grande dame du XIVe siècle, Bertrande Ysal-

guier, dont les armes portaient une touffe d'iris à cinq fleurs. « N'est-ce pas, dit-il, l'analogie de cet emblême héraldique avec le bouquet des fleurs du « gay savoir » qui a facilité la confusion, quand on s'est mis à rechercher une représentation figurée de l'insaisissable patronne des Jeux Floraux? »

L'auteur paraît admettre au surplus que les trois premières lettres d'Ysalguier et du nom d'Isaure étant identiques, une mauvaise lecture de la célèbre inscription obituaire conservée à Toulouse, et relative à la prétendue dame Clémence, pourrait avoir servi à forger ce nom romanesque.

« Ainsi donc, il faut en prendre son parti, la statue de marbre blanc conservée à l'Hôtel-de-Ville depuis le XVIe siècle, et honorée d'une sorte de culte public, ne représente qu'une déesse nébuleuse créée par la fantaisie d'un troubadour. Il est certain que les êtres fictifs comme les idoles polythéistes tiennent une grande place dans l'iconographie de tous les siècles. Jupiter, Neptune, Apollon, Vénus, Mercure ont eu plus de portraits que César ou Napoléon ; il est des types traditionnels qui, burinés par un artiste habile, acquièrent, par la consécration du temps, une sorte de réalité acceptée de tous. Il est plus aisé aujourd'hui, dit M. Roschach, de reconnaître le docteur Faust, Marguerite et Méphistophélès, que des milliers de contemporains pourvus de l'état civil le plus authentique, pères de famille, propriétaires, contribuables, électeurs, éligibles et même élus. . . . . .

« L'existence d'un portrait à dénomination déterminée n'est donc nullement par elle-même la preuve démonstrative de la réalité d'un personnage, puisque c'est un privilège de l'esprit humain de donner à ses créations une réalité souvent plus effective et plus vivante que celle de millions d'êtres de chair et de sang dont la vie s'écoule tous les jours sans laisser de traces.

« La statue dont nous parlons a été remaniée et retouchée en 1627. et ce raccommodage a eu pour but de rendre l'attribution de la figure moins douteuse en lui mettant en main des attributs expressifs, les fleurs de la gaie science et le rouleau de poésies, attributs dont elle avait été dépourvue jusqu'à ce moment. On n'a plus voulu montrer au public une dame quelconque en prière, mais une femme

de lettres offrant aux jeunes poètes la récompense qui leur est promise. »

Nous avons, du reste, la date précise de cette transformation, et le docteur Nicolas de Saint-Pierre, dans sa chronique municipale de l'année 1627, nous en donne l'explication d'une façon parfaitement claire. Laissons-le parler :

« Bien que tout ce qui se dit de dame Clémence Isaure et de son prétendu testament soient choses assez fresles et dont n'appert point, si est-ce que lesdits sieurs Capitouls, favorisant en cela la Jeunesse et les sciences, ayant veu despuis longues années l'image et statue de marbre blanc qu'on dict estre celle de dame Clémence, laquelle on présuppose estre la fondatrice de ces Jeux, tenue en un coing au fond dudit grand Consistoire, n'estre en lieu assez éminent et honorable pour la dignité de son sujet, auroient, pour encourager d'autant plus les poètes qui se plaisent en son object, faict tirer la dicte image et statue de ce coing, et *après avoir faict* réparer *aucuns deffauts y estans*, l'auroient faicte poser et ériger dans une niche sur la porte du greffe de la police, *avec la fleur de la violette en la main*, tout à l'opposite du parquet de l'audience et à la veue de ceux qui dictent auxdits Jeux Floraux[1]. »

Ainsi, d'après l'auteur de l'article, le courant d'idées païennes développées par la Réforme et par la Renaissance auraient dépouillé de sa statue mortuaire une noble dame depuis longtemps oubliée, par le même phénomène qui dépouillait la vraie patronne du « Gay Savoir » c'est-à-dire, la reine du moyen-âge, la Vierge Clémente.

L'espèce de saisissement que j'ai éprouvé, Messieurs, en voyant s'évanouir la poétique figure de Clémence Isaure, me servira d'excuse pour cette excursion que je viens de faire dans le cœur du volume ; mais je comprends qu'il est nécessaire maintenant de reprendre dans l'ordre méthodique le compte rendu sommaire que vous attendez de moi.

La partie scientifique occupe une grande place dans le tome IV de la neuvième série. Pour les mathématiques pures, je trouve d'abord un rapport de M. Molins, ancien doyen de la Faculté des

(1) Archives de Toulouse, 6me livre de l'histoire, page 248.

sciences, sur une classe de courbes algébriques; ensuite une étude de M. Rouquet, professeur de mathématiques spéciales au Lycée et maître de conférences à la Faculté, sur la théorie des courbes gauches; un article de M. Cosserat sur une classe de complexes de droites.

Pour les mathématiques appliquées, deux études de M. Fontès, ingénieur en chef des ponts et chaussés, l'une sur la division, l'autre sur le raccordement bi-circulaire de deux droites d'un même plan.

Pour la physique, un article très intéressant de M. Berson, professeur à la Faculté des sciences, sur la balnéation au Japon. L'auteur donne des détails curieux sur l'abondance des sources thermales dans cette terre de l'Extrême-Orient.

« Le sol de l'archipel étant éminemment volcanique, il se manifeste dans toute l'étendue des îles ce que l'on constate ailleurs au voisinage des volcans éteints ou en activité. On connaît au Japon environ trois cents stations balnéaires, dans chacune desquelles jaillissent plusieurs sources d'eau minérale chaude.

« Les nombreuses stations balnéaires du Japon ne sont pas toutes également fréquentées, et ce ne sont pas toujours des raisons scientifiques qui déterminent le choix de la source où l'on se rend : la mode, l'attrait d'un site pittoresque surtout, provoquent l'affluence des baigneurs. Les bains d'*Arima* sont de beaucoup les plus célèbres de tout le Japon; ils ont été honorés de la visite de plusieurs empereurs; ils sont réputés pour leurs heureux effets dans toutes sortes d'affections morbides, et quand on veut faire entendre d'une maladie qu'elle est incurable, on dit que *les eaux d'Arima même n'y peuvent rien.*

« Au Japon, la salle de bains comprend en général deux piscines en bois d'environ trois mètres carrés. La température des sources thermales est toujours très élevée; elle dépasse en général cinquante degrés; les cures sont longues et durent quelquefois cent cinquante jours.

« L'usage des bains ordinaires est très répandu au Japon. La promiscuité des sexes dans les piscines a été jusqu'à ces derniers temps d'un usage général, sans engendrer, nous dit l'auteur, de graves inconvénients au point de vue des mœurs. Toutefois le *gou-*

vernement, depuis que l'influence européenne s'est fait sentir, a prescrit la séparation des sexes dans les bains publics.

« Il n'a pas été d'abord bien compris, et si son décret est appliqué plus ou moins complètement dans les grandes villes, il reste lettre morte dans les campagnes. »

Nous trouvons ensuite, pour l'astronomie, une notice sur l'état de l'Observatoire de Toulouse, par M. Baillaud, directeur de cet établissement, doyen de la Faculté des sciences.

Pour la chimie, M. Paul Sabatier, professeur à la Faculté des sciences, nous donne un travail sur les phénomènes de dissociation.

Pour l'histoire naturelle, M. Lavocat, ancien directeur de l'École vétérinaire, étudie l'origine des espèces, en se plaçant à un point de vue qui n'est pas le nôtre.

Ses théories polygénistes, contraires à la tradition biblique, ne pouvaient combattre la doctrine darwiniste de l'évolution que pour nier la création du monde, sous prétexte de l'insuffisance des documents paléontologiques.

M. Baillet, directeur honoraire de l'École vétérinaire, fournit une note sur les caractères qui distinguent les races dans les animaux domestiques; et M. Elos, directeur du Jardin des Plantes, étudie les liens d'union des organes dans le règne végétal.

Pour la médecine, le docteur Alix décrit une exposition rétrospective de documents anciens relatifs à la clinique médicale.

Dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, nous remarquons d'abord une étude de M. Duméril, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, sur « l'Ange gardien » ou démon de Socrate.

L'auteur trace à grands traits une biographie du célèbre philosophe; il nous explique qu'elle est, dans sa pensée, l'origine de la croyance aux esprits supérieurs intermédiaires entre Dieu et l'homme, en rappelant que, d'après les conciles, les anges sont des êtres spirituels créés sans tache.

« En Grèce, dit M. Duméril, le premier ange gardien est *d'une origine non humaine*, intermédiaire par son essence entre l'homme et Dieu.» Le savant auteur s'exprime ainsi: « Le premier ange gardien semblable à celui que nous trouvons dans les livres sacrés des

Perses qui ait paru dans l'histoire est le démon de Socrate, et, pour mon compte, je suis porté à penser que le grand philosophe, sans s'en rendre compte peut-être lui-même, l'avait emprunté à la doctrine persane. Depuis le commencement des temps historiques deux mouvements contraires s'étaient accomplis dans cette contrée. Originaires de l'Orient, les Grecs en avaient de plus en plus répudié les traditions politiques. Aux gouvernements monarchiques avaient succédé chez eux des républiques et même la démocratie s'était implantée dans certaines cités, parmi lesquelles Athènes joua un rôle prépondérant à partir du jour où elle secoua le joug des Pisistratides. La vieille religion des Pélasges y fut aussi transformée et remplacée par l'anthropomorphisme.

« Socrate était partisan de la métempsycose, et cette croyance lui avait été très probablement inspirée par les Egyptiens. C'était un homme étrange, à la fois respectueux des rites païens, bien qu'il ait été plus tard condamné à boire la ciguë pour prétendu crime d'impiété. Mais, comme l'a fait remarquer l'historien allemand Curtius, on trouve en lui l'*homo duplex*, le personnage ondoyant et divers dont les opinions flexibles se modifient d'après les circonstances. Il ne se range dans aucune classe de la sociéte civile, et la mesure que nous appliquons à ses concitoyens ne s'adapte pas à lui. Il est un des plus pauvres entre les Athéniens, mais il parcourt avec une fière conscience les rues de la ville et marche de pair avec les plus riches et les plus nobles ; son extérieur, laid et négligé, fait de lui l'objet de la risée publique, et pourtant il exerce une influence sans exemple sur les petits et les grands, les savants et les ignorants. Il est un maître en l'art de parler et de penser, et, avec cela, un adversaire radical de ceux qui enseignaient cet art aux Athéniens ; un homme de progrès ne laissant rien passer sans examen, et toutefois le plus zélé faiseur de sacrifices, dévot aux oracles et croyant d'une foi naïve à bien des choses dont on se moquait comme de contes de nourrices ; un censeur décidé de la souveraineté populaire, et cependant un adversaire des oligarques.

« Socrate, dit Alcibiade dans le *Banquet* de Platon, passe toute sa vie à railler et à se moquer de tout le monde. » Mais en même temps, il y avait dans cet impitoyable railleur l'étoffe d'un de ces

fakirs que la contemplation ravit pendant des journées entières aux impressions et aux besoins ordinaires de l'humanité.

« Le Génie ou démon de Socrate, qui a fait le sujet d'une monographie du docteur Lélut, a joué un grand rôle dans la vie de ce philosophe. Hermogène, fils d'Hipponicus, son ami, voyant qu'il ne s'occupe point de son procès, non encore jugé, le conjure de songer à son apologie. « Ignores-tu, lui dit-il, combien d'innocents ont péri victimes de leur fierté devant les tribunaux athéniens, tandis que bien souvent ou attendris par des supplications, ou séduits par les prestiges de l'éloquence, les juges ont absous des criminels ? » Socrate répond : « Eh bien ! je le jure, deux fois j'ai voulu m'occuper de cette apologie, deux fois mon Génie s'y est opposé. » Et il ajoute que la divinité a sans doute trouvé avantageux pour lui que sa vie se terminât bientôt, fût-ce d'une manière violente. Dans son discours à ses juges, il refuse également de promettre de garder désormais le silence. Le dieu le lui défend, dit-il. Plus tard, dans sa prison, il s'applaudit d'avoir gardé devant ses juges une telle attitude. Le dieu l'a trouvée bonne, car il ne l'a pas une seule fois averti. Il a donc en lui toute confiance. Mais quel a été ce dieu ?

« M. Duruy, dans son histoire des Grecs, nous rappelle que Platon dans le *Banquet*, dans le *Phédon*, affirme ce que Ménandre répètera plus tard, que « chacun a son démon familier ». « Jusqu'où allait, dit-il, la pensée de Socrate, au sujet du démon ? » Quelques-uns ont fait de lui un fou, d'autres un halluciné ou un somnambule.

« Quoi qu'il en soit, il est certain que les Athéniens s'indignèrent lorsqu'ils entendirent Socrate parler de son Génie et des inspirations, qu'il lui devait. « On admettait bien, dit M. Duruy, la vague intervention des Génies dans les affaires de ce monde : c'était de tradition ; mais on se révoltait à la pensée qu'un homme eût à son service un démon familier qui le guidât dans les actes de sa vie. Cette prétention d'être en communication permanente avec les dieux parut une impiété sacrilège. »

Donc, il y avait dans la croyance de Socrate quelque chose d'exotique et de contraire aux traditions de ses compatriotes. M. Duméril pense que le philosophe l'avait puisée dans la religion des Perses et dans les livres sacrés de l'Orient.

Le démon de Socrate aurait été dans l'esprit de ce philosophe un des férouers, sortes de génies qu'Ormuzd le bon Principe, opposé au mauvais désigné sous le nom d'Ahriman, plaçait auprès de chaque individu pour veiller sur lui et lui prêter assistance.

M. Deschamps, censeur honoraire, a donné à la Revue une étude d'histoire littéraire sur le latin moderne ; nous remarquons dans ce très intéressant travail le chapitre sur la poésie latine. En quelques lignes rapides, l'auteur analyse les œuvres de Sadolet, de Sannazar et du célèbre Jérôme Vida, auteur de la Poétique et de la Christiade.

Il nous montre, à l'époque de la Renaissance, le chancelier de l'Hôpital, les frères Pithou, le financier Sainte-Marthe, le jurisconsulte Guy Coquille, le calviniste Théodore de Bèze, enfin, le jeune et précoce ami de Montaigne, Étienne de La Boëtie, composant des poèmes latins plus ou moins estimables. Corneille, Racine et surtout Fléchier, cultivaient avec succès la versification latine. Cet art resta en grand honneur pendant tout le cours du XVIIe siècle.

M. Deschamps en donne une preuve saisissante. Il y a au Musée du Louvre deux tableaux fort estimés des connaisseurs : l'un représente un *Groupe de naïades*, l'autre *Sainte Marguerite foulant aux pieds un dragon*. Ces deux toiles sont d'Adolphe Dufresnoy, peintre du XVIIe siècle, qui, sans être un émule du Poussin ou de Lesueur, fut un artiste de réelle valeur. Eh bien ! ces deux tableaux lui valurent beaucoup moins de réputation que son poème latin *De arte graphica*, dont les humanistes de la vieille Université savent seuls le nom, et encore !...

« Faut-il s'étonner, après cela, que Santeuil fût alors, pour ses hymnes et ses inscriptions, honoré à l'égal des plus grands noms? Que les Pères Sanadon, Brumoy, Cossart, Rapin, Larue fussent mis par l'opinion au rang de Racine, de La Fontaine et de Molière? Aussi la production des vers latins au XVIIe siècle fut-elle énorme ; et, si l'on comptait les vers au lieu de les peser, ce n'est pas la poésie française qui aurait le prix. »

Le célèbre auteur du *Prædium rusticum*, le P. Vanière, obtient une mention toute spéciale et justement élogieuse ; lorsque parurent ses deux premiers poèmes, les *Étangs* et les *Colombes*, le maître de la poésie latine à ce moment, le célèbre Santeuil, qui

pourtant ne péchait guère par modestie, s'écria à la lecture de ces deux derniers opuscules : « Voici un nouveau venu qui va nous chasser tous du Parnasse, » ce qui était plus vrai que Santeuil ne pensait.

Vanière, étant venu à Paris, y reçut l'accueil le plus flatteur.

« Le professeur de rhétorique du collège Louis-le-Grand, le P. Porée, qui devait se connaître en poésie latine, dit à ses élèves : « Allons saluer le plus grand poète du siècle. » Vanière étant allé un jour visiter la Bibliothèque royale, on consacra sur les registres de ce grand établissement le souvenir de sa visite. Quoi de plus? Titon du Tillet, ce célèbre et généreux ami des Lettres, qui conçut l'idée du monument en bronze appelé le *Parnasse français*, alla trouver l'auteur du *Prædium rusticum* et lui dit : « Mon Père, j'avais besoin de donner sur notre Parnasse un compagnon au P. Rapin; que je vais lui faire plaisir de lui en donner un tel que vous ! » Enfin, pendant son séjour dans la capitale, on fit frapper en l'honneur du P. Vanière une médaille avec ces mots au revers : *Ruris opes et deliciæ.*

« Le *Prædium rusticum*, poème didactique en seize chants, s'inspire des Bucoliques, mais ne les copie jamais. Le P. Vanière aborde-t-il le même sujet, par exemple l'*Éloge de la vie champêtre*, ou l'industrie des *Abeilles*, certes il n'égale point Virgile, comme l'affirme l'abbé Dartigny, encore moins le surpasse-t-il, comme le prétend l'abbé Desfontaines; mais il a son originalité. Il a dans sa mesure le secret de répandre sur les objets les plus humbles l'agrément et le charme, et si vous lisez les pages où il se souvient du Languedoc, de son village, de son vieux père, de son heureuse enfance et de ses bons amis de Toulouse, vous verrez bien que ce n'est pas là un froid versificateur qui compose par réminiscence, mais un cœur ému qui dit ce qu'il a senti et s'épanche en beaux vers : *Ex abundantiâ cordis os loquitur.* »

La littérature moderne est féconde en poèmes sur les travaux et les plaisirs de la vie champêtre. L'Angleterre s'enorgueillit du poème des *Saisons*, de Thompson; on connaît, en France, celui de Saint-Lambert, qui porte le même titre ; nous avons, de la même époque, l'*Homme des Champs* et les *Jardins*, de Delille. Il y a le

poème de l'*Agriculture*, par Rosset; celui des *Plantes*, par Castel ; le poème des *Mois*, par l'infortuné Roucher, enfant du Languedoc, comme le P. Vanière.

Enfin, le poème des Champs, de Calemard de la Fayette, tient une place honorable à côté de tous ces ouvrages.

On ne peut guère citer au XVIIIe siècle que l'*Anti-Lucrèce*, bon poème latin du cardinal de Polignac. De nos jours, la muse latine, endormie pendant la tourmente révolutionnaire ne se réveilla qu'en 1810, année de la naissance du fils de Napoléon.

A l'avènement du régime de Juillet, il y eut une vive réaction contre la composition latine, les vers surtout.

« Sous le second Empire, en 1859, un événement mystérieux arriva en plein jour au jardin des Tuileries. Un enfant de deux mois, appartenant à une famille très distinguée, fut enlevé des bras de sa nourrice, non par une bohémienne, mais par une personne du monde; et, durant cinq mortels jours, la famille de l'enfant fut en proie à la plus cruelle des anxiétés. Tout Paris s'associa à cette grande douleur; l'enfant fut enfin retrouvé, et son aïeul[1] composa sur cet événement un poème qui eut quelques jours de célébrité : c'est, je crois, le dernier poème latin qu'on ait publié en France. »

Mais, éteinte dans le monde littéraire, la poésie latine se maintint longtemps encore et avec un certain éclat dans les écoles.

Nous arrivons à une belle étude de M. Antoine, professeur à la Faculté des Lettres, sur Marcus Tullius, fils de Cicéron. Cet enfant d'un grand homme était loin d'avoir l'intelligence de son père. « Il n'avait de goût que pour les exercices physiques et les jouissances matérielles; confié aux soins de Dionisius, le savant affranchi d'Atticus, il ne répondit pas aux espérances qu'on avait conçues au sujet de son avenir. Cependant il consentit à aller, selon la mode du temps, s'enfermer dans les écoles des rhéteurs et des philosophes d'Athènes, pour y compléter son éducation. Et il partit, non point avec sa malle de voyage et une adresse de restaurant, comme nos étudiants d'aujourd'hui, mais « on lui fit une maison, comme au

(1) M. Cauchy.

fils d'un grand seigneur. On lui donna des affranchis et des esclaves, afin qu'il pût paraître avec autant d'éclat que les jeunes Bibulus, Acidinus et Messala, qui étudiaient avec lui. » Et pourtant Cicéron était alors fort gêné, et ses affaires mal en point. Il avait répudié Terentia, à qui il fallait restituer sa dot. Mais celle-ci avait consenti à réserver pour l'entretien de son fils le revenu d'un pâté de maisons, d'une *insula*, qui lui appartenait, revenu qui se montait à 80 ou 100,000 sesterces, c'est-à-dire 20 ou 25,000 francs, ce qui, comme le remarque M. Boissier, semble une pension raisonnable pour un étudiant en philosophie. »

La conclusion de cette étude est que Cicéron, s'il fut un époux cruel et ingrat, se montra bon père pour son fils Marcus et sa fille Tullia, mais qu'il eut à essuyer à leur endroit bien des déceptions et des amertumes. Il adorait sa fille, en qui il retrouvait quelques-unes de ses propres qualités d'esprit et de cœur. Il eut le chagrin de la voir se consumer de tristesse, abreuvée d'outrages par un mari infidèle et débauché, chagrin rendu plus cuisant par le remords d'avoir, par ambition et par faiblesse, contribué à cette douloureuse infortune. Son fils ne répondait à aucune de ses espérances. Et quand le grand homme mourut, il était sans famille : il n'avait plus d'épouse, il n'avait plus de fille, et son fils, qu'il n'avait point vu depuis deux ans, était loin, et devait s'éteindre obscurément après avoir suivi la fortune d'Octave.

Le volume comprend ensuite des observations sur le mariage civil espagnol par M. Brissaud, professeur à la Faculté de droit. Le sujet est bien étudié, mais nous aurions de graves réserves à faire sur les doctrines émises par l'auteur, beaucoup trop favorable à certaines réformes ayant pour objectif le divorce, dont l'Espagne a été jusqu'ici préservée. M. Brissaud, plus radical que M. Laurent lui-même, propose d'assimiler le mariage à un contrat ordinaire et de l'annuler pour erreur ou pour simple dol, lorsque, par exemple, l'un des époux a dissimulé à l'autre des défauts ou une conduite peu compatible avec la dignité morale du mariage. Combien d'unions seraient-elles en état de résister à une pareille épreuve ? Un savant chapitre sur les promesses de mariage termine l'article de M. Brissaud.

Signalons une note très érudite de M. Lécrivain sur le caractère de la propriété foncière dans les poèmes homériques.

Sa conclusion est qu'il n'y a, dans ces grandes épopées, aucune trace de la propriété collective, que toutes les vraisemblances et tous les textes sont plutôt en faveur de la propriété privée. « Mais se présente-t-elle sous la forme de la propriété familiale ou sous la forme de la propriété individuelle? Les textes homériques nous éclairent insuffisamment sur ce point. Les principaux caractères de la propriété familiale sont d'être inaliénable, héréditaire, transmissible de mâle en mâle à l'exclusion des femmes; la terre soumise à ce régime appartient collectivement à la famille, au γένος considéré comme une corporation. Or, dans Homère, les femmes paraissent exclues de la possession du sol; les dots qu'elles reçoivent sont toujours mobilières [1]; il en est de même des compositions; elles sont toujours payées en argent ou en troupeaux [2]. Il n'est jamais question dans Homère de ventes immobilières ni de donations foncières, sauf de la part des rois, qui peuvent donner à leurs esclaves, en guise de pécule, non seulement des maisons, mais des champs [3]. Ces quelques indices sont en faveur de la propriété familiale. Cependant, il est question dans l'Odyssée d'un partage égal du patrimoine entre les enfants [4] : la terre y était-elle comprise? L'expression très générale ζωή paraît le faire croire. Toutefois il est difficile de se prononcer. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'à l'époque historique, la famille grecque, le γένος, a encore quelques propriétés foncières collectives; il se peut que ce soient des débris d'une institution ancienne et qu'on ne soit arrivé que plus tard à la propriété individuelle. »

M. Lécrivain nous donne en outre une notice sur le roi Chrocus, chef d'une bande d'Alamans, qui, dans le courant du IIIe siècle, avait, d'après Grégoire de Tours, ravagé Clermont, le Gévaudan, et le pays d'Arles. L'histoire de Chrocus paraît avoir un fondement historique sérieux.

(1) *Il.*, 6, 394; 16, 178 et 190; 23, 472. *Od.*, 6, 159; 8, 318; 11, 282. Ce sont les ἕδνα.
(2) *Il.*, 9, 632; 3, 459.
(3) *Od.*, 14, 64; 21, 212-216.
(4) *Od.*, 14, 208.

M. Paget, doyen de la Faculté de droit, nous expose les principes et l'économie du nouveau Code civil adopté par le Japon d'après les indications de M. Boissonade, professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris, conseiller légiste du Gouvernement japonais et directeur de l'École de Droit de Tokio.

La révolution juridique, proclamée et consacrée par la promulgation du Code civil de 1891, a ses causes et son explication dans les événements politiques récents.

« Le Japon est resté à peu près fermé aux Européens jusqu'en 1852. Mais, depuis cette époque, l'invasion de l'Occident a été si rapide et si puissante qu'en 1867, à suite d'une commotion qui restaurait l'ancienne dynastie des Tenno, la féodalité, qui absorbait les forces vives de la nation, s'effondrait, et l'on copiait hardiment, sans transition, la civilisation européenne : administration, droit, justice, toutes les institutions françaises, allemandes ou anglaises, un peu à l'aveugle, étaient instaurées dans les grandes îles, et voici que sur plus d'un point nous sommes, non plus seulement suivis, mais devancés.

« Ainsi en est-il pour le nouveau Code civil qui a suivi de près la promulgation des lois criminelles inspirées par un esprit sage, et abolissant les cruelles pénalités d'origine chinoise.

« Le Japon a donc, en quelques années, renouvelé l'esprit et le texte de ses lois. Sera-t-il aussi facile de les adapter au tempérament et aux mœurs des sujets? C'est ce que l'avenir nous apprendra; mais il est permis d'en douter. Déjà le Gouvernement, mieux avisé que Justinien, qui interdisait, sous les peines les plus sévères, tout commentaire de ses Codes, — moins alarmiste que Napoléon qui, lors de l'apparition du premier commentaire du Code civil, s'écriait : « Mon Code est perdu, » — le Gouvernement japonais a demandé au principal rédacteur de ce recueil de lois privées un Commentaire qui restera comme un précieux exposé des motifs. »

M. Fabreguettes, premier président de la Cour d'appel, a fourni au recueil une magistrale étude sur la responsabilité des criminels. Sans vouloir supprimer l'examen scientifique des inculpés au point de vue mental, le savant auteur s'élève avec force contre l'abus des théories qui aboutissent à l'irresponsabilité des malfaiteurs.

On a dit que le crime était une névrose, et que le vice et la vertu étaient des produits comme le sucre et le vitriol.

Pour les médecins déterministes, tout criminel ou peu s'en faut, est un aliéné victime des prédispositions de l'atavisme. Nous n'en sommes pas encore arrivés, en France, à nier le libre arbitre, et M. Fabreguettes rappelle ce passage de Fénelon qui exprime des vérités toujours actuelles, malgré les phénomènes nouveaux de l'hypnotisme et du somnambulisme :

« Donnez-moi, dit-il, un homme qui fait le profond philosophe et qui nie le libre-arbitre ; je ne disputerai point contre lui, mais le mettrai à l'épreuve dans les plus communes occasions de la vie pour le confondre par lui-même. Je suppose que la femme de cet homme lui soit infidèle, que son fils lui désobéit et le méprise, que son ami le trahit, que son domestique le vole ; je lui dirai, quand il se plaindra d'eux, ne savez-vous pas qu'aucun d'eux n'a tort et qu'ils ne sont pas libres de faire autrement? Ils sont, de votre aveu, aussi invinciblement nécessités à vouloir ce qu'ils veulent, qu'une pierre l'est à tomber quand on ne la soutient pas. N'est-t-il donc pas certain que ce bizarre philosophe, qui ose nier le libre-arbitre dans l'école, le supposera comme indubitable dans sa propre maison, et qu'il ne sera pas moins implacable contre ces personnes, que s'il avait soutenu, toute sa vie, le dogme de la plus grande liberté? »

« Arrière donc toutes ces théories funestes ! Ce qui est vraiment à craindre, c'est que, par toutes ces négations accumulées, on n'arrive à ébranler l'idée de la responsabilité dans la conscience des individus. Le mal est déjà fait pour la conscience des masses. De terribles exemples nous ont montré que les crimes des foules semblent n'être pas des crimes et que les responsabilités collectives ne paraissent pas lourdes à porter. Le mal serait irréparable s'il venait à s'étendre aux responsabilités individuelles ; un peuple serait bien près d'être perdu le jour où le plus grand nombre des citoyens qui le composent ne verraient plus dans la responsabilité morale qu'un reste de superstition, et dans la pénalité, qu'un artifice légal imaginé pour protéger les intérêts[1]. »

(1). Caro, *Problèmes de morale sociale.*

M. Crouzel, bibliothécaire de l'Université, nous donne un travail sur la lutte pour la vie, analysant les doctrines d'Herbert Spencer.

Ce qui est odieux dans ce philosophe, c'est la proscription de l'assistance et de la charité. D'après son école, celle du *Struggle for life*, le faible doit toujours être écrasé par le fort. M. Crouzel n'hésite pas à se séparer sur ce point de l'écrivain dont il étudie les ouvrages.

Mentionnons l'étude sur les carrés magiques de M. Masssip; l'article, d'un vif intérêt local, de M. l'abbé Douais, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, sur un personnage éminent, curieuse physionomie du XVIIIe siècle, le marquis de Pégueirolles, avocat général, président à mortier au Parlement de Toulouse, et mainteneur des Jeux Floraux. Ce personnage avait figuré dans l'histoire des Jeux Floraux de Poitevin-Peitavi. Pégueirolles appartenait à une famille noble du Languedoc. Né en 1721, il était nommé à 27 ans, en 1748, avocat général au Parlement de Toulouse, avec dispense de l'âge réglementaire qui était alors de 30 ans. Cinq ans après, en 1753, le roi lui accorda des lettres de provision de Président à mortier. Il était alors mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux.

Pégueirolles, devenu Président honoraire en 1767, mourut en 1794, à soixante-quatorze ans, après avoir traversé la prison révolutionnaire et l'hôpital.

Le volume manuscrit de ses œuvres, analysées par l'abbé Douais contient quarante-six pièces.

Ces compositions peuvent être distribuées en deux groupes principaux : les œuvres du magistrat, les œuvres de l'homme de lettres.

Au magistrat se rapportent les discours ou plaidoiries comme avocat général, les discours du président à mortier à l'ouverture du Parlement ou, les jours de redde, aux capitouls; à l'homme de lettres appartiennent quatre discours prononcés aux Jeux Floraux et la traduction de l'ode d'Horace : « *Quem virum aut heroa* », la douzième du livre Ier. Restent enfin quelques consultations ou réponses du jurisconsulte.

Les œuvres de l'avocat général et du légiste s'ouvrent par le discours que M. de Pégueirolles prononça, le 13 novembre 1748,

à l'ouverture du Parlement. Il prit pour sujet : « Le magistrat, sa dignité et ses devoirs. » L'idée fondamentale de ce discours est que « le magistrat est fait pour le peuple; c'est un édifice de grandeur qui n'a pour fondement que l'utilité publique. » Dès lors, il ne doit pas se laisser aveugler par la pompe qui l'environne; au contraire, cet éclat lui dit ce qu'il est. Il est, en effet, « dans l'ordre politique, le modérateur de tous les états, le lien de la société, le dépositaire de la plus noble portion de l'autorité royale. » A vrai dire, les rois ne sont que les premiers magistrats. Dès lors, au lieu de « dormir dans l'indolence, à l'ombre des fleurs de lis, » le magistrat se doit tout entier au bien public; il oubliera l'intérêt personnel; il se montrera intègre dans l'application des lois; il écartera les intrigues et les cabales; c'est avec la même balance qu'il rendra la justice aux pauvres et aux riches, aux petits et aux grands; en un mot, il repoussera la vanité, qui amollit le cœur et rétrécit l'esprit.

« Dans un discours au Parlement, Pégueirolles peignait le rôle que ce grand corps judiciaire remplissait en France.

« Vous êtes, Messieurs, disait-il aux conseillers, le tribunal aussi ancien que la monarchie (ce point est fort contestable), essentiel à sa constitution, toujours unique, quoique dispersé en divers lieux, pour se rapprocher des peuples, dépositaire des lois, conservateur des mœurs et des formes anciennes, lien qui tient intimement unis le chef et les membres, conseil naturel et nécessaire du Roi. »

« Dans son discours de rentrée pour l'année 1758, où il s'indigne contre les détracteurs du règne, il salue le talent, les connaissances, le génie de Daguesseau, « orateur, jurisconsulte, littérateur, homme d'État, élevé par le cri de son mérite au faîte de la magistrature; plus grand encore, lorsqu'en ouvrant sa carrière, il étonna le tribunal et le barreau par les traits d'une éloquence aussi mâle que brillante ».

« Comme mainteneur des jeux floraux, M. Pégueirolles s'occupa de traduire Horace. Sa traduction, exacte quant au sens, manque cependant de jour et de lumière, du charme poétique de l'original. Après l'avoir lue, on ne s'étonne plus que le tour fin, distingué, heureux qui donne de la vie, de l'intérêt et de la vérité au discours ait fait à peu près toujours défaut à M. de Pégueirolles, écrivain et

orateur. Mais même quand il nous paraît ordinaire, il nous intéresse. Nous avons en lui la bonne mesure des esprits qui passaient pour distingués, à Toulouse, au milieu du siècle dernier. »

Le volume se termine par l'éloge de M. de Planet, de M. Legoux, et par le rapport général sur les concours de 1892, par M. Berson. Enfin sont énumérés les sujets de prix ; le bulletin des travaux de l'Académie clot cet intéressant recueil, où la variété des questions étudiées, l'érudition solide et le style aussi brillant que sobre prouvent qu'à Toulouse le mouvement scientifique et littéraire n'a rien perdu de sa féconde intensité.

PAUL GRIVEAU.
Avocat à la Cour d'appel de Paris.
Ancien Procureur de la République.

CONTES ET RÉCITS POPULAIRES

DE LA GRANDE BRETAGNE

PAR

M. LOYS BRUEYRE

L'étude des contes populaires est fort à la mode depuis quelques années. Chez nous et chez les peuples voisins, des érudits, des sociétés spéciales recueillent, comparent et commentent les légendes plus ou moins enfantines et naïves qui se sont conservées dans la tradition des chaumières; ils y cherchent des lumières nouvelles pour éclairer quelques points des temps obscurs qui ont précédé l'histoire, pour étayer ou contrôler certains systèmes qui ne pourront jamais, hélas, être que des hypothèses, sur l'origine, les croyances, les migrations des peuples primitifs. Ces études sont devenues assez générales pour avoir reçu un nom, et le mot de *Folk-Lore* est désormais consacré.

Notre confrère, M. Loys Brueyre, est un des premiers en France qui aient compris l'intérêt historique et philosophique de ces anciennes fables, et, dès 1875, il a publié un volume d'un haut intérêt sur les *Contes et récits populaires de la Grande-Bretagne*[1]. Il n'a pas la prétention d'avoir découvert les légendes qu'il reproduit; il a seulement choisi, pour les traduire, un certain nombre de contes que plusieurs auteurs anglais, écossais ou irlandais ont recueillis dans diverses parties du Royaume-Uni. Mais, à propos de chaque conte, il a recherché et il rappelle les légendes similaires qui ont été retrouvées dans d'autres parties de l'Europe, de l'Asie, quelque-

(1) Paris, Hachette, 1875.

fois même de l'Afrique. Son livre est une étude complète des contes populaires chez les divers peuples civilisés; il en a résumé les conclusions dans une *Introduction* aussi remarquable par l'élévation de la pensée que par la précision du style.

Pour M. Brueyre, le thême primitif des contes faisait partie du système religieux et philosophique de la nation dont sont issus tous les peuples aryens. Une fois entrés dans le fonds populaire, ces contes ont suivi dans leurs migrations les divers essaims de la race aryenne; partout ils ont été conservés par la tradition, même après que le sens mythique en eût été perdu, après que la mythologie dont ils étaient l'expression eût été oubliée. Mais chaque peuple a apporté au récit primitif quelques changements inspires par ses mœnrs, son climat, ses conditions sociales, par ces mille particularités morales et matérielles qui, à la longue, finissent par donner au génie de chaque race son cachet spécial. « Les différences, dit-il, que l'on remarque entre les contes aryens dans les diverses nations indo-européennes ne proviennent que des combinaisons différentes des épisodes qui les composent avec les événements historiques, sociaux ou religieux des pays où ils subsistent, et avec la couleur locale donnée par le narrateur. C'est ainsi que M. P. Kennedy, dans sa préface aux *Contes Irlandais,* dit, avec beaucoup de justesse d'expression, qu'il pourrait intituler son ouvrage *Récits aryens, tels qu'ils sont racontés par les Celtes d'Irlande* ». (*Introduction,* p. IX).

Ce système, qui a longtemps été admis, est aujourd'hui contesté [1]. Nous n'avons pas la prétention de prendre parti dans une question aussi difficile; nous nous bornerons à exposer les idées de notre auteur et à résumer les conclusions très rationnelles et très ingénieuses qu'il tire de ses prémisses.

Si son système est vrai, les détails restés identiques dans les contes similaires des divers pays peuvent nous faire entrevoir les idées, les croyances du peuple primitif qui a imaginé ces contes; les différences qui s'y sont introduites pendant le cours des âges, révèlent les mœurs, les conditions d'existence de chacun des essaims détachés qui ont brodé des variations sur le thême initial.

(1) Voir notamment *Les Fabliaux*, par M. Joseph Bédier. Paris, Bouillon, 1893.

Ainsi, pour prendre un exemple, M. Brueyre se croit autorisé à supposer que le peuple primitif dont sortent les races aryennes croyait à l'existence d'une âme distincte du corps (p. 83). Dans beaucoup de contes, en effet, l'âme et le corps sont tellement distincts, qu'ils peuvent, par un enchantement, être séparés; souvent les incidents du récit découlent précisément de cette séparation. Quelquefois c'est un géant dont l'âme est cachée bien loin dans un œuf, dans une pomme. Le géant devient alors invulnérable; en vain frappe-t-on son corps, on ne peut le tuer, puisque l'âme n'est pas là? Mais si le nain, ennemi du géant, parvient à découvrir l'œuf ou la pomme dans sa cachette enchantée et peut l'écraser, le géant meurt aussitôt, quelqu'éloigné qu'il soit à ce moment-là. « Si mon âme était en moi, dit le géant, il y a longtemps qu'ils m'auraient tué..... La reine prit l'œuf et l'écrasa entre ses mains..... Comme elle avait brisé l'œuf, le géant tomba mort. » (*Le jeune roi d'Eusaidh Ruadh*, p. 78 et 80)... « Dans l'île, au milieu du lac, est une biche aux blanches pattes, aux jambes fines, à la course rapide; si tu l'attrapes, de son corps s'envolera un corbeau, et si tu attrapes le corbeau il en sortira une truite; dans la bouche de la truite est un œuf, et dans cet œuf est l'âme du monstre. Si tu le brises, le monstre mourra. » (*La Fille de la mer*, p. 90 et 91). Parfois, au lieu d'écraser cette âme isolée du corps auquel elle donne l'impulsion et la vie, le nain se contente de s'en rendre maître. Il devient alors maître du géant lui-même, et c'est sa propre volonté qui désormais fait agir son ancien ennemi. Ailleurs, principalement dans les contes Indiens, c'est en substituant une autre âme à celle dont il s'est emparé que le vainqueur transforme et maitrise son ennemi. Th. Gauthier s'est servi de cette donnée dans un de ses plus ingénieux romans, l'*Avatar*.

Si l'on avait trouvé dans la Bible des passages aussi décisifs, on n'aurait jamais pu soutenir que, à la différence de leurs contemporains les Aryens, les Juifs des premiers âges ignoraient l'existence d'une âme distincte du corps.

Nous avons fait remarquer, dans une autre étude[1], que dans les

(1) *A propos des contes de Perrault* (*Revue de la Sociétés des Études historiques*, 1893, p. 143).

contes recueillis par Perrault il n'est jamais question de Dieu. Nous en avons conclu que ces contes ont une origines payenne. M. Brueyre arrive à la même conclusion pour les *Contes populaires de la Grande-Bretagne* et il en donne une autre preuve peut-être plus décisive encore, c'est que jamais il n'y est question du diable. Nous y trouvons des êtres merveilleux de toutes sortes, dont les uns sont les ennemis, les autres les amis de l'homme : des fées, des génies, des nains et des géants, des elfes, des gnômes, des monstres, des animaux enchantés; nulle part nous n'y rencontrons ni Dieu, ni anges, ni démons, ni saints, aucun de ces êtres surnaturels dont la Bible nous révèle l'existence et nous définit le caractère. Ces traditions sont donc antérieures au Christianisme et étrangères à la tradition hébraïque.

D'autre part il est à remarquer que l'intention morale en est presque toujours absente. Le récit primitif, moral ou non par lui-même, ne se proposait pas d'inviter les hommes à la vertu : il était uniquement le symbole d'une mythologie; il n'avait d'autre but que de rappeler, sous une forme voilée, la fable que les sages de ces temps reculés avaient imaginé pour essayer, comme l'ont fait après eux leurs successeurs de tous les âges du monde, d'expliquer l'inexplicable. Lorsque nous y trouvons une leçon morale, c'est, dit M. Brueyre, « que les narrateurs, ayant fini dans la suite des siècles par perdre de vue le caractère purement mythique de ces contes, leur ont donné un sens et une conclusion qu'ils n'avaient probablement pas à leur point de départ, afin de faire servir les traditions populaires à la propagation de doctrines morales, philosophiques ou religieuses » (*Introduction*, p. VIII). Ces passages sont des altérations du texte primitif ou des interpolations, de même que ceux qui contiennent une allusion aux habitudes religieuses modernes, aux sermons, aux prêches, etc.

Les vieux contes, d'accord en cela avec le fond de la nature humaine et surtout avec l'instinct des humbles et des faibles, consacrent toujours la victoire de la ruse sur la force, du nain sur le géant, du petit sur le grand. D'autre part, le héros du conte a toujours pour but un avantage matériel, tel qu'un trésor à conquérir; il ne poursuit pas, comme les chevaliers du moyen âge, la gloire, l'honneur, la

délivrance d'une belle captive ou la défense des opprimés : il vise la richesse du voisin ; il s'en empare, par la force s'il le peut et plus souvent par l'adresse ; cette richesse est sa récompense, ainsi que dans les contes de Perrault.

Le roi et la reine, après avoir tué le géant en écrasant l'œuf dans lequel était cachée son âme, « prirent beaucoup d'or et d'argent.... et vécurent heureux et prospères par la suite » (*Le jeune roi d'Éasaidh Ruadh*, p. 80).

Ailleurs, Jack tue le géant pour prendre tous ses trésors : « de ce jour, Jack et sa mère vécurent riches, heureux et honorés » (*Jack et la Tige de haricots*, p. 38.)

Un autre Jack, dont l'amoureuse est pauvre, annonce aux jeunes filles de la contrée qu'il épousera la plus riche d'entre elles, et il les invite à venir toutes le lendemain devant sa maison avec leur argent dans leur tablier. Quand elles sont venues, il commande à son bâton enchanté de les tuer ; il prend leur argent, le verse dans le tablier de la jeune fille qu'il aime et s'écrie : « Maintenant, ma chérie, tu es la plus riche ; je t'épouse ! » (*L'Ane, la Table et le Bâton*, p. 50).

En ces temps, pour être heureux et honoré il suffisait d'être riche ; il n'était pas nécessaire d'avoir la conscience tranquille. Ou plutôt, on avait la conscience tranquille quand on avait tué son ennemi ou son voisin et qu'on s'était emparé de ses biens. Nous retrouvons la même morale, naïvement exprimée, dans la poésie des temps barbares, dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* comme dans les *Sagas* scandinaves, et même dans les légendes qui ont précédé la chevalerie. Il n'est pas exact que, comme le prétendent beaucoup d'historiens et de philosophes, la morale n'aît pas progressé depuis le commencement du monde : la délicatesse des sentiments s'est, aussi bien que la science, développée avec la civilisation ; nul législateur n'oserait plus assimiler la femme du prochain ou son serviteur à son bœuf et à son âne. Le droit de conquête lui-même, qui pendant tant de siècles a régi la politique, commence à être jugé, tout autant que le vol à main armée ou l'esclavage, un abus révoltant de la force brutale. Il semble ne plus être admis par la conscience moderne que vis-à-vis des peuplades demi sauvages qui vivent en dehors du droit

des gens. Le respect du droit, le respect de l'homme gagne chaque jour dans les pays civilisés, en attendant qu'une nouvelle invasion de barbares ramène encore une fois l'Europe dans la nuit cruelle, et nous rappelle que la bête humaine vit toujours, que pour elle la force prime le droit quand le droit néglige de rester armé pour se défendre.

Les divers auteurs qui ont porté leur attention sur les contes populaires se sont attachés chacun à un point de vue particulier, celui sans doute qui répondait le mieux à la tendance mutuelle de leur génie ou à l'ensemble de leurs études. Notre Charles Perrault a cherché avant tout à amuser les enfants, et, comme il avait la grâce, la naïveté, la malice, il a écrit des contes adorables qui amusent les petits et les simples et qui charment les lettrés. Gœthe aimait aussi les contes et les vieilles légendes; plusieurs fois il y revient dans *Werther*, un de ses premiers ouvrages. Mais il en voyait surtout la poésie et le sens profond : des vieux fabliaux il a tiré le *Roman de Renard* et la *Légende de Faust*. Les frères Grimm se sont préoccupés de reproduire avec fidélité la tradition populaire. Aussi leurs contes, précieux pour l'érudit, ont-ils parfois une sécheresse fâcheuse ou une révoltante brutalité.

C'est plutôt en historien que M. Brueyre a étudié les contes populaires de la Grande-Bretagne. De même qu'aujourd'hui l'on cherche avec succès dans l'épigraphie la révélation par le détail des grands faits historiques, de même il a demandé aux contes et aux légendes leur témoignage pour essayer de deviner ces événements qui, accomplis à des époques d'ignorance et d'obscurité, sont perdus dans la nuit des temps préhistoriques.

Il a divisé en trois époques les contes qu'il a traduits :

1° Les contes d'origine aryenne, les plus intéressants quand on veut étudier l'origine et les migrations des races;

2° Les contes inspirés par les traditions locales et par les mythologies nées dans la Grande-Bretagne postérieurement à l'invasion aryenne;

3° Les traditions modernes engendrées par les faits historiques ou religieux survenus depuis la chute de l'Empire romain et l'avènement du Christianisme.

Dans chaque groupe il cite, résume, explique des contes très heureusement choisis, souvent pleins de grâce et de couleur locale, dont la lecture et le rapprochement font de son livre une étude des plus intéressantes en même temps que des plus instructives.

EUGÈNE MARBEAU.

CHRONIQUE

DÉCÈS DE M. DUVERT. — NOMINATION DE MM. WELCHINGER ET GOSSOT DANS LA LÉGION D'HONNEUR M. JOSEPH AUBERT ET LA FRESQUE DE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

Décès de M. Gustave DUVERT, ancien Président de la Société des Études historiques.

Le 28 novembre 1893, est décédé dans sa soixante-deuxième année, en son domicile à Paris, rue de Vaugirard, 71 *bis*, M. Félix-Gustave Duvert, ancien Président de la Société des Études historiques, Président honoraire de la Société amicale des commis d'agents de change, membre de la Société de législation comparée et de la Société d'Économie politique, officier de l'Instruction publique, officier de l'ordre du Vénézuela.

Les obsèques ont eu lieu le 30 novembre. Après un service religieux, célébré à l'Église Notre-Dame-des-Champs, où la Société des Études historiques se trouvait représentée par son Président, M. Loiseau, ses anciens Présidents : MM. Marbeau et Flach, son secrétaire général et plusieurs membres titulaires, le corps a été transféré à l'Étang-la-Ville où la famille de M. Duvert possède une maison de campagne.

L'inhumation au cimetière de cette commune a eu lieu après une cérémonie religieuse à laquelle assistait la population entière qui entourait M. Gustave Duvert de sa respectueuse sympathie. Sur la tombe, trois discours ont été prononcés au nom de la Municipalité et des habitants de l'Étang-la-Ville ; au nom de l'Association amicale des commis d'agents de change, au nom de la Société des Études historiques.

Nous nous faisons un devoir de les reproduire, tant ils font connaître le caractère et honorent la mémoire de notre regretté confrère et ami.

DISCOURS DE M. GASTON DE PELLERIN DE LATOUCHE

Maire de l'Étang-la-Ville.

Messieurs,

Des paroles éloquentes vont retracer à l'instant la vie de travail, la carrière honorable de M. Gustave Duvert. Qu'il me soit permis au nom du conseil municipal de l'Étang-la-Ville, au nom de tous les habitants de ce village, de rendre un suprême hommage à l'homme de bien que nous avons aimé et d'apporter à sa famille désolée, le respectueux témoignage de notre sympathie et de notre affliction.

Certes, l'existence si dignement, si noblement remplie, qui va nous être dépeinte, s'est écoulée au foyer le plus actif du Paris qui travaille et prospère; mais, dans cette riante vallée, où les échos presque lointains de la capitale ne parviennent qu'affaiblis, M. Duvert a vécu, chaque année, de longs mois de bonheur dont il a marqué le souvenir en nous tous et pour toujours, par sa bonté, par son extrême bienveillance et par l'affection débordante qu'il portait à ce pays qui était sa résidence de prédilection.

Dès que les desseins de la Providence l'eurent fait entrer dans une famille depuis longtemps déjà établie et justement considérée à l'Étang-la-Ville, il partagea pour ne l'abandonner jamais, pour le développer même, cet attachement que le regretté M. Blot, son beau-père, avait voué à notre petite commune.

Au conseil municipal, au conseil de fabrique, il voulait bien apporter le concours élevé de ses sages avis, de ses conseils prudents, et, c'était une grande joie pour lui, de constater et d'encourager dans la plus large mesure l'amélioration des conditions de notre existence rurale qu'il avait connue presque encore primitive.

Accessible à tous, toujours affable et courtois, charitable, il laisse dans le cœur des favorisés et des humbles, des regrets qui ne s'effaceront jamais.

Nous avons devant les yeux encore, car c'était hier que passaient ces jours heureux, le spectacle de la vie de famille intime dans laquelle notre ami à jamais perdu, puisait à la fois le repos si justement gagné par ses la-

beurs et la satisfaction ineffable du devoir accompli. Cette union si complète des siens, de ses chers enfants groupés par la tendresse autour de lui, le dévouement inaltérable d'une épouse aujourd'hui abîmée dans la douleur, lui firent, au Chalet des Grès, dans ce nid de verdure qu'il aimait, la plus digne, la plus belle fin d'existence qu'il soit possible de concevoir.

Pour bien affirmer les sentiments qu'il nous portait, il a voulu que son corps reposât dans ce cimetière.

Nous nous honorons, Messieurs, de rendre à cette dépouille mortelle les derniers devoirs et nous trouvons une humaine consolation dans cette pensée, dans cette illusion, que nous le possédons encore !

La vie de M. Duvert est tout entière un exemple. La rappeler est le seul adoucissement que nous puissions offrir à la douleur de ceux qui le pleurent amèrement. Mais, nous croyons, comme il croyait lui-même de toutes les forces de son âme de chrétien, que la mort impitoyable n'est point la séparation éternelle.

Cet ami si dévoué, ce frère, ce père si tendre, ce mari si cher, dans la félicité dernière qui lui est échue, a toujours conscience des choses de la terre. Que son regard s'abaisse sur ceux qu'il vient de quitter ! que son regard s'imprègne une fois encore de cette douceur que vous lui connaissiez, et qu'il nous console en nous fortifiant par sa sérénité !

DISCOURS DE M. LECOMTE

Chevalier de la Légion d'honneur,
Agent de change honoraire. Président de la Caisse de retraites des commis d'Agents de change de Paris.

Messieurs,

Il y a à peine deux mois, que je venais dans ce joli village rendu visite à mon vieil ami Duvert. Je le trouvais comme toujours, souriant et doux,

sans plainte aucune, sans récrimination contre l'état de sa santé, dont il savait pourtant bien la fragilité. Il me fit les honneurs de son jardin tout ensoleillé, de sa maison, avec la joie de celui qui sent profondément, après une vie très remplie, les charmes de la nature, du foyer et de la famille. Qui m'eût dit que ma seconde et si prochaine visite s'adresserait dans le même village à sa dépouille à jamais glacée!

Je vous prie de me permettre, à mon tour, de lui apporter, tant en mon nom, qu'au nom de tant d'autres dont il avait pris la cause en mains (et dussé-je répéter quelques-uns des éloges qui viennent de lui être si éloquemment décernés) l'hommage que lui doivent notre affection et notre reconnaissance.

Je n'ai point à vous retracer ici, Messieurs, l'existence si féconde de M. Gustave Duvert; elle peut se résumer en ces mots :

Travail, Conscience, Dévouement.

Ce fut un travailleur comme il en est peu, qui sont un foyer auquel ceux qui l'approchent empruntent un peu de cette flamme qui fait aboutir l'effort : c'est le feu sacré.

Par sa grande intelligence, par son zèle sans mesure pour la prospérité de sa carrière qu'il avait embrassée, par sa puissance de travail, il était cette lumière qui a guidé et qui guidera longtemps encore la plupart d'entre nous, dans les travaux professionnels.

Et pourtant, Messieurs, cette grande maison des Moreau à laquelle il appartint durant quarante ans et dont il était comme une des clés de voûte, ne suffisait pas à l'activité de son esprit, à la chaleur de son cœur, quelque dépense qu'il en fît.

La diffusion des Études historiques, l'Étude de la science de l'Économie politique, de la Législation comparée, l'avaient captivé et lui permettaient d'étendre toujours, pour le profit d'autrui, le domaine de ses connaissances déjà si variées. Au sein des sociétés où s'élaboraient tant d'intéressantes questions, il prenait vite, par son application passionnée, un rang important, et pour reconnaître ses services, la Société des Études hisioriques, par exemple, le nommait Président honoraire.

L'intérêt qu'il portait à ses concitoyens de Paris et de l'Étang-la-Ville, lui réservait une place qu'il occupa avec son dévouement et son assiduité accoutumés, tant à la caisse des écoles du IXe arrondissement de Paris, qui perd en lui un précieux collaborateur, qu'au Conseil municipal de sa commune et dans les Conseils de fabrique des paroisses auxquelles il appartenait.

Dès qu'on le connaissait, on l'appréciait haut; dès qu'on l'appréciait, on l'aimait, et l'on tenait surtout à le garder.

Enfin, Messieurs, je tiens très particulièrement à rappeler ici, sa dernière création, son dernier enfant, son Benjamin, pourrai-je bien dire, même devant ses enfants éplorés, je parle de la Caisse de retraites des commis d'Agents de change, près la Bourse de Paris.

Elle est bien le résumé des dons de son intelligence, de son cœur et de son dévouement infatiguable à sa Caisse des travailleurs au milieu desquels il a vécu si longtemps.

Après en avoir assis solidement les bases avec le concours éclairé de coopérateurs non moins dévoués, non moins convaincus que lui, MM. Boudin, Guiaud et Aubarède, il n'eut de repos qu'il n'eut fortifié et couronné cette grande œuvre de bien par la reconnaissance d'utilité publique, qui ne se fit pas trop longtemps attendre; elle consacrait le présent et assurait l'avenir. Je n'ai pas à vous retracer avec quel élan les appelés se présentèrent et pourtant cette confiance des fondateurs se heurtait à la critique ou à l'indifférence de quelques-uns dont on attendait que des encouragements.

A quoi bon une Caisse de retraites pour des commis d'agents de change, leur assurant une modique pension après quinze ou vingt années d'association, à quoi bon disaient ceux qui ne comprenaient pas le bienfait et le mécanisme de cette accumulation de modiques épargnes et qui s'imaginaient peut-être que, naviguant sur un Pactole réputé intarissable, nos commis n'avaient que faire de telles combinaisons! à ces jugements frivoles, qui rencontrent sur leur chemin, presque tous ceux qui créent quelque chose de sérieux avec un but plus ou moins éloigné.

Je n'ai qu'une réponse à faire à l'heure actuelle : la Société, fondée par M. Gustave Duvert compte au moins la moitié des commis de la Compagnie des Agents de change, comme adhérents. Plus de deux cents donateurs, à la tête desquels s'est placée notre chambre syndicale, viennent chaque année apporter leur précieux contingent au budget de la Société. C'est qu'aussi pendant quinze ans, M. Duvert n'a pas quitté la brèche un instant, lorsqu'au jour où, trahi par sa santé qui déclinait sensiblement, il cédait, non sans longue résistance, aux conseils réitérés de ses médecins, aux instances de sa chère femme et de ses bien chers enfants, tristement frappés du déclin de ses forces et renonçait définitivement aux fonctions de la Présidence de l'Association où l'avaient maintenu depuis sa fondation la confiance et l'affection des associés. L'Assemblée générale, qui nommait peu après son successeur, lui décerna, à l'unanimité, le titre de Président honoraire.

Peu avant sa retraite, il avait fait appel à notre vieille confraternité et me plaidait de telle façon la cause de sa chère Association, que, comptant l'avoir là près de moi longtemps encore pour entretenir mon zèle, m'éclai-

rer de son expérience, de ses conseils, je n'hésitai plus à accepter le grand et périlleux honneur de lui succéder, sans prétendre toutefois à le remplacer.

J'ai fini, Messieurs, sans avoir dit tant s'en faut, et comme il faudrait, tout ce qu'il y aurait à dire sur un tel homme de bien.

Qu'il reçoive ici pour le moins l'hommage de notre profonde et inaltérable reconnaissance. Son œuvre est bien vivace, ses disciples ont tous cette part de feu sacré qui fait le succès. En nous souvenant de lui, nous sommes sûrs de ne pas faiblir à notre tâche.

Adieu, cher Président, adieu mon bien cher ami, reposez en paix; famille, amis, coopérateurs, seront éternellement fiers de vous.

Au nom de la Société des Études historiques, M. Desclosiéres, secrétaire général, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

L'année 1893 aura été cruelle pour notre Compagnie.

Nous venons à peine de rendre les derniers devoirs à deux de nos anciens Présidents : MM. Bougeault et Louis Lucas, lorsque la mort nous ravit l'un de nos plus aimés confrères : Gustave Duvert, lui aussi un ancien Président de la Société des Études historiques. Nous rappellerons en un autre moment, au sein même de notre Société, en séance publique, les services signalés que M. Duvert ne cessa de nous rendre depuis son entrée parmi nous en 1872, il y a vingt et un ans.

C'était au lendemain de la reconstitution de notre Compagnie sous le titre de Société des Études historiques..

Gustave Duvert fut le premier membre inscrit de cette nouvelle série de collaborateurs qui, avec les Combier, les Bougeault, les Dufour, les Fabre de Navacelle, les Jules David, les Wiesener, les Flach, les Camoin de

Vence, les Eugène d'Auriac, devait assurer l'existence de la fille nouveau-née du vieil Institut historique[1].

Gustave Duvert s'intéressait avec autant d'activité que de cœur aux œuvres qu'il estimait dignes de son concours; il nous donna sa collaboration d'ami des recherches historiques, son expérience d'administrateur et le précieux tribut de ses nombreuses relations personnelles.

Les travaux historiques de Gustave Duvert tiennent une place déjà étendue dans la liste biographique et bibliographique consacrée, dès 1883, aux membres de notre Société. Nous y voyons à la suite des savants traités sur les transferts et le contentieux des chemins de fer, œuvres personnelles empreintes de la compétence particulière à l'homme d'affaires éminent qu'il était, nous y voyons, dis-je, figurer avec de nombreux rapports sur des ouvrages offerts, les comptes rendus des travaux de la Société lus en séance publique, alors que Gustave Duvert remplissait les fonctious de secrétaire général adjoint.

Un si utile concours fut récompensé par l'élection à la vice-présidence en 1883, et à la présidence en 1884. Dans ces suffrages si mérités, il n'entrait pas seulement un sentiment de justice, l'affection y tenait la meilleure place. Chez Duvert, l'intelligence était ouverte et profonde, l'aptitude au travail extraordinaire, l'attrait pour les délassements artistiques et littéraires très vif. Mais, au-dessus de tous ces mérites, il faut placer comme les éclairant d'un rayon splendide, une égalité de caractère, une courtoisie de façons, une bonté de cœur, qui faisaient de notre regretté confrère, l'homme le plus aimable dans les rapports quotidiens qu'on puisse souhaiter pour collaborateur et pour ami. C'est ainsi que nous l'avons connu pendant de longues années; c'est ainsi que l'ont connu ses associés et ses subordonnés dans cette grande charge d'agent de change dont les occupations dévorantes épuisaient ses forces de travail sans parvenir à éteindre le besoin d'activité intellectuelle dont il faisait profiter si largement et notre Compagnie et les sociétés d'économie politique et de législation comparée.

Le membre dévoué de tant d'associations d'utilité publique ne nuisait pas au chef de famille et en rappelant les incomparables qualités de caractère et de cœur de Gustave Duvert, nous sommes l'interprète trop imparfait du pieux souvenir conservé à sa chère mémoire par une épouse tendrement dévouée, par des enfants animés pour lui d'une respectueuse sollicitude. Depuis ces dernières années, la maladie née detrop grands labeurs accom-

(1) C'est un devoir permanent de rappeler que cette reconstitution de 1872 a été due à MM. Barbier, Ernest Breton, Carra de Vaux, Louis Lucas, Joret-Desclosières.

plis, s'était emparée de la robuste constitution de Gustave Duvert. Il vit le mal venir et le regarda bien en face avec le courage et la résignation du chrétien confiant dans la récompense promise à l'homme de bien. Oui, certes, Messieurs, nous venons, ici, dire un suprême adieu à l'homme de bien, Gustave Duvert, dont le nom restera dans nos mémoires pour rappeler le souvenir : de l'amour du travail, des charmes de l'aménité, de la constante volonté d'accomplir son devoir.

Promotion de M. Welschinger au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Par décret inséré à l'*Officiel* du 11 janvier 1894, M. Henry Welschinger, chef des procès-verbaux du Sénat, a été promu officier à de la Légion d'honneur. La proposition de cette haute et si juste récompense émane du Ministre de la Justice ; elle est le prix des éminents services rendus par M. Welschinger à la direction des importants travaux que depuis longues années déjà il accomplit dans le sein de la haute assemblée qui siège au Luxembourg. Mais les Lettres et l'Histoire réclament leur bonne part dans cette croix d'officier. Il n'est pas besoin de rappeler ici les études, travaux, conférences dont notre distingué Vice-Président est l'auteur. Les tables de notre Revue attestent l'infatigable activité d'esprit de l'auteur de tant de beaux livres, d'esquisses littéraires, de causeries toutes pleines d'entrain, de vaillance et de savoir. Lorsque la bonne information nous est parvenue, il n'y a eu parmi nous qu'une voix qui, certes, ira au cœur de M. Welschinger : « Heureuse nouvelle ! notre ami est nommé officier de la Légion d'honneur. »

Nomination de M. Gossot au grade de chevalier.

La promotion de janvier dans la Légion d'honneur, nous apporte encore une autre satisfaction : les constants et longs services de M. Émile Gossot, dans l'Université à laquelle il a appartenu pendant trente-trois ans, viennent d'être attestés par la grande chancellerie qui, en conférant à notre confrère la croix de chevalier, récompense la carrière si dignement et si utilement

remplie du vénéré professeur qui éleva et par sa parole, et par ses écrits de nombreuses générations. Avec M. Welschinger, M. Gossot partage les sentiments de vive satisfaction que ces deux distinctions font éprouver à notre Compagnie.

Élection. — Constitution du bureau pour 1894.

Dans la séance du 26 décembre 1893, la Société des Études historiques a constitué de la manière suivante son bureau pour l'année 1894 :

Président :	MM. Emmanuel RODOCANACHI.
Vice-Présidents :	Henry WELSCHINGER et Georges DUFOUR.
Secrétaire général :	Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.
Secrétaires généraux adjoints :	Félix TOURNIER et DUMONT.
Administrateur :	Ludovic RACINE.

Installation du Président M. Rodocanachi.

L'installation du nouveau Président a eu lieu à la séance du 10 janvier 1894. En l'absence de M. Loiseau, Président sortant, ayant exprimé le regret de ne pouvoir se rendre à la séance, M. Marbeau, ancien Président, a souhaité la bienvenue à M. Rodocanachi et rappelé avec quels sentiments de sympathie pour sa personne et d'estime pour ses publications distinguées, la Société avait procédé à son élection.

M. Rodocanachi a répondu :

Messieurs et chers Confrères,

Vous avez voulu, en m'accordant l'honneur de vous présider, récompenser mon zèle pour la Société et cependant ce zèle est tout naturel. Quel est celui qui, curieux des choses historiques et amoureux de bonne littérature, ne se sentirait pas, une fois admis au milieu de vous, invinciblement ramené à

nos séances et pourrait se soustraire volontairement au charme de votre commerce?

Mais nos séances ne sont pas seulement une agréable diversion aux choses maussades qui se passent autour de nous, elles ont une utilité plus haute. C'est le commun penchant, je dirais presque, si je n'étais entouré de savants, le commun travers des chercheurs, des travailleurs de s'isoler dans leurs études, de se faire de leurs livres et leurs manuscrits un rempart derrière lequel ils s'ensevelissent, oubliant trop souvent qu'un événement, une histoire même n'est jamais qu'un épisode dans l'existence de l'humanité où tout se tient, où tout s'enchaîne étroitement. Souvant un fait lointain jette un jour subit et inattendu sur un autre fait, un détail ignoré d'histoire explique toute une suite de circonstances. Nos séances ont ce grand avantage qu'elles amènent ceux qui y prennent part à se retremper dans l'étude génerale de l'histoire, à prendre contact avec leurs confrères en science. Nos historiens y trouvent aussi parfois des compléments d'information précieux et, sous la forme la plus cordiale et la plus bienveillante, les plus jeunes y reçoivent d'utiles conseils.

L'un de nos plus sympathiques collègues disait naguère que nous formions une famille, et c'est en famille effectivement, avec un sentiment très profond de solidarité et d'estime réciproque, que nous nous prêtons un mutuel concours et que nous accueillons les œuvres si intéressantes qui nous sont présentées.

Puisque vous avez bien voulu, ce dont je ne saurais assez exprimer ma gratitude, faire de moi cette année votre père de famille, je m'efforcerai de diriger vos séances dans cet esprit de franchise et de courtoisie qui est l'honneur et qui fait le charme de notre Société, et je n'aurais, pour cela, qu'à m'inspirer des traditions et à me conformer à l'exemple de mes prédécesseurs dont le souvenir nous est resté si cher.

M. Joseph Aubert, membre de la Société des Études historiques, (quatrième classe, Beaux-Arts) et la fresque de Notre-Dame-des-Champs, coupole de l'abside.

A la séance du 10 janvier, M. le Secrétaire général a communiqué un grand et beau dessin, reproduction héliographique Dujardin, représentant

la grande fresque peinte par notre confrère, M. Joseph Aubert, et décorant la coupole de l'abside de l'église Notre-Dame-des-Champs.

Cette composition représente le couronnement de la Vierge (à gauche un ange présente une couronne), parce qu'elle doit faire partie d'une décoration d'ensemble de toute l'église de Notre-Dame-des-Champs, dont les murailles ont été disposées depuis l'entrée pour recevoir des peintures.

Le plan général projeté consiste dans la glorification de la Sainte Vierge.

Les douze panneaux de la nef jusqu'au transept représenteront les figures de la Vierge dans l'Ancien Testament.

Le grand panneau de gauche à l'extrémité du transept : le Mariage de la Vierge.

Le grand panneau de droite : la Mort de la Vierge.

Les quatre panneaux des bras du transept et les dix de la nef, derrière l'autel, retraceront les quatorze premiers mystères du rosaire.

Enfin la coupole et l'abside correspond au quinzième mystère : le Couronnement de la Vierge.

FRESQUE DE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS (COUPOLE DE L'ABSIDE)

La Vierge Notre-Dame-des-Champs, tenant une branche d'églantine, descend du Paradis et vient recevoir les hommages et les présents de ses serviteurs groupés autour d'un autel couvert de fleurs.

NOM DES PERSONNAGES DE LA PARTIE INFÉRIEURE DE GAUCHE A DROITE. SAINTS PATRONS DE LA VIE DES CHAMPS

Groupe de gauche. — Saint Guy d'Auderlekt conduisant des bœufs. Saint Fiacre, moine vu de dos, fils d'un roi d'Écosse, jardinier.

Groupe du second plan à la suite de saint Fiacre. — Saint Phocas, jardinier, martyr. Saint Victor, martyr, patron des vignerons en Provence. Saint Léonard, patron des paysans bretons. Saint Vincent, diacre martyr, patron des vignerons en Portugal. Saint Isidor, laboureur à genoux, tenant une faucille. Saint Vernier, vigneron martyr enfant, tenant une corbeille de raisins.

Groupe d'évêques. — Saint Paulin, évêque de Nole, tenant une chaîne, cultivait la terre pendant sa captivité volontaire chez les Vandales. Saint Maurille, évêque d'Angers, tenant une bêche, fut jardinier. Saint Éloi, évêque à barbe lanche, fut berger. Saint Honoré, évêque martyr, patron des meuniers.

Saint Bernard, fondateur des Cisterciens, moines cultivateurs. Saint Dominique, tenant le rosaire qu'il institua.

Au milieu. — Sainte Geneviève, costume de vierge chrétienne, tenant le flambeau de la foi (bergère). Sainte Germaine, bergère tenant des roses dans son tablier. Sainte Marguerite d'Antioche, bergère. Jeanne d'Arc. Saint Vincent de Paul, qui fut berger. Saint François d'Assise, qui charmait la nature.

Groupe de droite. — Saint Hubert, à genoux devant son cerf miraculeux, patron des chasseurs. Saint Julien l'hospitalier, tenant un aviron, patron des bateliers. Saint Valéry, enfant près d'une chèvre, berger. Saint Roch, mourant atteint de la peste, sauvé par son chien. Saint Médard, évêque, tenant une crosse. Saint Barnabé, derrière saint Médard, invoqué pour le beau temps. Saint Cornély, pape, invoqué contre les épizooties. Saint Benoît, moine avec capuchon relevé, père des moines qui défrichèrent. Saint Antoine de Padoue, capuchon tombé, invoqué par les paysans. Saint Antoine, ermite, vieillard couvert d'une natte, ermite du désert.

Nota. — La magistrale composition de M. Joseph Aubert inspire ces réflexions : Tous ces serviteurs de l'idée chrétienne, dont la plupart vécurent à la fin du Paganisme, étaient des courageux et des humbles, des amis sincères du peuple, vivant au milieu de lui et pour lui. Ils méritèrent, en leur temps, le titre de bons démocrates, servant l'industrie maîtresse d'alors: l'agriculture, l'aidant de leur science, de leur expérience, de leur travail manuel; devenant les modèles et les instituteurs du clergé, puissant par l'imitation de leurs vertus, amoindri lorsqu'il cessa de les pratiquer. Ces hommes admirables, que la tradition populaire consacra patrons de diverses corporations, protestèrent par l'exemple de leur vie contre l'orgueil, l'égoïsme, la brutalité de l'aristocratie de leur siècle. Les maîtres de leurs jours comptaient arrêter l'élan de la foi dans l'amélioration sociale, en condamnant ces pacifiques, ces serviteurs de la Nature, ces respectueux du droit d'autrui et de la liberté humaine. Le martyre en a fait des saints, patrons du travail et de l'industrie.

G. D.

REMARQUES ET PENSÉES

PAR M. E. MARBEAU

Un volume in-32. Paris. Léopold Cerf, 1893.

Un livre de pensées est nécessairement un livre de morale. Dans les sciences du nombre et de l'étendue, des observations absolues s'appellent des axiomes; dans les sciences du mouvement, de la vie et de la société, des lois. Mais la morale qui n'est pas sociale, qui reste individuelle, s'exprime seule par ces pensées détachées, qu'on a nommées maximes, préceptes, apophthegmes, aphorismes ou parénèses, solennelles proclamations qui, sous les formes de l'assurance, sont des formes du doute. Art dangereux, qui comble les lacunes de l'observation par de l'esprit.

L'idée qu'on se fait d'un livre de pensées est prévue, et bien peu de ces ouvrages y échappent. On se représente l'auteur homme ou femme du monde, alors regardant la vie au point de vue des vertus aimables et honorables. Des relations de famille et de monde suffisent à ceux qui ont leur place faite; la construction de la société préoccupe davantage ceux qui n'y ont pas encore de rang. On dirait les auteurs de Pensées arrêtés au développement que la civilisation avait atteinte au XVIIe siècle, et tout le travail des sciences sociales accumulé depuis les encyclopédistes non avenu pour eux. On s'attend à saluer des figures connues, l'Amitié et l'Amour, l'Ambition et l'Avarice, et l'Honneur qui diffère de la Conscience, et le Pardon qui n'est pas l'Oubli, et tant d'autres représentants de cœur humain qui sortent comme d'une urne, avec un nombre de voix proportionnées à leur mérite. On n'est pas en peine du style,

on sait qu'il sera simple et sobre, subtil et délicat, dépouillé de passion : parler sans accent est la loi de la littérature comme du monde, a dit Schopenhauer, qui pourtant ne s'est pas privé d'expressions fortes. On se doute que l'auteur voit les hommes assez mauvais, et que lui-même est très bon, qu'il a une théorie sévère et une pratique indulgente. Et quand on s'est fait du livre et de l'auteur, cette idée, on admire doucement l'auteur, et on ne lit pas le livre ; on pense qu'on l'écrirait aussi bien soi-même. Voilà pourquoi, après les grands misanthropes qui ont frappé, dans des monuments classiques, les maximes d'airain, le genre était tombé en discrédit, et voilà contre quelles préventions ont eu à lutter les brillants esprits qui, depuis quelques années, ont relevé en France la littérature des Pensées.

Le vrai titre de ces Remarques et Pensées serait peut-être *De Soi et d'Autrui*. Les quatorze parties dans lesquelles elles sont groupées pourraient s'intituler :

La bonté, les affections, la volonté, la conscience, la croyance en Dieu, l'éducation, les relations et l'originalité, les différences d'âge, d'esprit et de position, le moi ou l'égotisme, le moi ou l'égoïsme, le moi dans les idées, les prétentions, la conscience, l'égoïsme et le désintéressement.

Peu d'ouvrages, construits par titres et par chapitres, et constitués par des suites de raisonnements, sont mieux composés que ce livre de pensées détachées. L'esprit d'ensemble a donné l'art d'ensemble. Nous aurions même préféré, tant l'ouvrage est méthodique, que les pensées ne fussent pas séparées typographiquement, qu'elles se suivissent comme les phrases d'un discours continu, donnant ainsi l'aspect ordinaire d'un livre de doctrine. Leur cohérence eût emporté conviction. La transition est inutile quand la progression est aussi évidente.

Voltaire dit de la littérature des Maximes : « Ce n'est pas un livre, mais des matériaux pour orner un livre. » Au contraire, il nous semble que tout livre devrait se composer par pensées, chacune pouvant être lue isolément sans attache de grammaire entre elles, la valeur

du tout résultant de la place de chacune, comme les chiffres dans un nombre. L'ordre des idées dédaigne la liaison des mots.

Sans doute l'art de les classer est difficile, mais ce n'est pas autrement que les premiers philosophes condensaient dans quelques centaines de vers les imposants systèmes, où ces poètes, ces métaphysiciens, ces savants parlaient aux peuples antiques, de l'Univers, et, dans un supplément, de l'Homme.

Voici la théorie générale que nous croyons pouvoir donner de l'ouvrage :

Il existe deux forces, opposées dans leurs effets, mais semblables dans leur méthode : l'Égoïsme et la Sympathie. Chacun agit sous l'empire de soi ; il se plaint d'autrui, sans s'apercevoir qu'autrui et soi sont de même nature, et que c'est pour cela qu'ils se disputent les mêmes choses, quand ils ne sont pas assez éclairés pour se les partager, ou pour y renoncer. Et ce qui se vérifie par la lutte se vérifie aussi par l'accord dans les affections. Aux deux ennemis comme aux deux amis, ont peut dire : L'autre c'est toi. Lui et toi, vous êtes l'Univers même, qui prend conscience de soi à des degrés divers que séparent les moments et les espaces, mais non l'Essence. C'est ce que dit la vieille sentence des sages de l'Inde : Tout cela c'est toi. Mais les sages de l'Inde ne parlaient pas d'un Être suprême, sinon comme d'un inconnaissable Absolu d'où sortent les existences réelles, qui sont des rêves. Le moraliste de l'Occident se fait de l'Absolu une idée humaine, tellement humaine qu'il lui faut bien reconnaître la marque de l'homme dans ses créations surnaturelles, et qu'il juge de l'homme d'après son Dieu. Si l'auteur de ces Pensées essaye de se représenter l'universelle expansion dont toute contradiction n'est que la limite, c'est la Bonté qui serait l'attribut principal de l'Être, ou plutôt sa nature. Dans le progrès qui tire de la conscience humaine la notion d'un autre monde, il n'hésite pas à donner pour mobile initial la tendance au bonheur. C'est ce que dit cette pensée :

Les phénomènes naturels et la terreur qu'ils inspirent peuvent rendre l'homme superstitieux; c'est la recherche incessante du bonheur qui le rend religieux.

Nous avions résolu de définir sans citer. Mais ce serait se laisser emporter à la philosophie, et le lecteur aime qu'on cite, parce qu'il trouve lui-même la philosophie dans la forme personnelle et l'accent vivant du moraliste. Il faut donc choisir. Au lieu de prendre, dans chaque ordre d'idées, quelques pensées pour exemple, nous préférons réunir celles qui ont, sur certains objets, une valeur de doctrine. Ce qui suit aura donc la figure d'autant de traités très courts. Et, après hésitation, nous avons résolu de les interrompre quelquefois pour faire des remarques sur ces remarques, parce qu'il faut conserver, en présence du talent même, la liberté de son jugement.

De l'esprit.

L'ennui est une défaillance de l'esprit, l'impuissance de la volonté sur la pensée. Paradoxe : le bon sens s'emparant d'un côté imprévu d'une question, et négligeant tous les autres. Le novateur et le rétrograde sont également butés contre le sens commun ; ils ne se demandent pas si une chose est bonne, mais si elle est nouvelle : ce point suffit à l'un pour l'approuver, à l'autre pour la condamner. Invoquer le bon sens dans une discussion, c'est reconnaître l'impuissance de ses arguments. L'art recherche ce qui attire et charme les yeux; le goût ce qui ne les choque point et passe inaperçu : l'actrice doit se costumer avec art, la femme du monde s'habiller avec goût.

Cette simple opposition, avec son aimable exemple, rend raison d'un malentendu qui divise en deux l'espèce humaine, du moins chez les civilisés. On voit pourquoi le bon goût est si mauvais juge en art et en poésie, si impuissant à sentir la grandeur, et pourquoi les âmes prosaïques, qui généralement n'ont que trop de goût, sont si dédaigneuses; les âmes poétiques et les âmes artistes, au contraire, qui font peu d'objections, sont plutôt méprisantes.

L'homme qui écrit une fois par hasard touche à vingt questions étrangères à son sujet. Il profite de l'occasion pour faire valoir sa personnalité, au lieu de s'attacher à faire prévaloir son opinion.

La raison en serait intéressante à démêler. C'est, croyons-nous, que la nouveauté dans un ordre de connaissance ne voit pas tout ce

qui y est contenu et erre autour. Ce qui se passe dans les débuts d'un écrivain est visible dans la décrépitude des littératures, où les auteurs, faute d'attention pour beaucoup comprendre, écrivent pour étonner de peu.

Le poète croit nous enivrer de son rêve; il ne fait qu'éveiller le nôtre.

Cette idée neuve et profonde laisse pourtant des doutes. Le lecteur croirait-il sentir comme le poète s'il n'existait entre eux une secrète analogie de souvenirs et une même merveillosité? Au fond les livres ne sont lus que par ceux qui pourraient les écrire (bien entendu s'ils avaient la science et l'art nécessaires). Mais ceux qui ne sont pas de la même humanité que l'auteur ne voient rien dans ses ouvrages.

Les contemporains jugent un livre comme un auteur juge ses œuvres : en s'y recherchant eux-mêmes. Ils s'y plaisent s'ils s'y retrouvent.

Voilà qui modifie fortement la pensée précédente et on ne peut se défendre ici d'apporter un exemple. Les lecteurs de romans et les érudits, deux espèces d'esprits frivoles, s'imaginent les premiers que les auteurs de leur temps dépassent tous ceux qui ont paru, et les autres que la science n'avait pas de consistance avant les nouvelles méthodes. C'est que les romans les plus plats, à chaque époque, parlent aux yeux d'eux-mêmes, et que l'érudition est chaque fois jugée de confiance même par ceux qui l'exercent, sur la parole de quelques spécialistes, retranchés par l'hallucination des textes, du grand courant de la véritable histoire. Tout ce qui est démodé n'existe pas pour le vulgaire, et il n'a pas l'air de se douter que la mode changera. Il est vrai qu'alors il se précipitera pour s'y mettre.

La pensée suivante confirme ces impressions.

Un livre peut réussir par ses défauts; il ne peut survivre que par ses qualités. Il plaît aux contemporains s'il les reflète; il ne plaît à la postérité que s'il reflète l'homme de tous les temps.

Nul de nous, transporté dans un milieu nouveau pour lui, ne résiste à donner son avis sur tout ce qu'il voit. Le provincial à Paris, le Parisien à la campagne, se prononcent sur tout ce qui les étonne, avec

d'autant plus de hardiesse que ce qu'ils découvrent leur était plus inconnu. Ils ne s'aperçoivent pas qu'ils donnent par là leur propre mesure.

C'est vrai, mais il n'est pas sûr que, venant du dehors, l'esprit libre des habitudes, ils ne voient pas plus clair que ceux qui, au centre du mouvement, sont éperdus de fatigue et ne comprennent rien à la force qui les entraîne.

Ne consultons jamais un confrère sur notre œuvre ; en regardant la nôtre, c'est à la sienne qu'il pense.

Il n'y a pas que le confrère; il y a tout critique, tout public et tout lecteur que son étroitesse d'esprit réduit au rang de critique. Ils veulent tous voir dans l'œuvre ce qui n'y peut pas être.

Des jugements moraux.

On juge plus sévèrement un homme par ce qu'il dit des autres que par ce que les autres disent de lui.

Nos intérêts décident nos opinions et inspirent notre conduite. L'honnête homme est celui qui ne s'en doute pas.

La misanthropie apparente de cette pensée viens sans doute de sa subtilité. On se dit : C'est déjà très beau de ne pas savoir qu'on juge d'après son égoïsme, et on observe en effet que des âmes tendres, ne pouvant sortir de leur caste ou de leur culture, confondent le bonheur général avec un système de société qui les ferait briller, ou qui rendrait heureux ceux qui leur ressemblent. A moins pourtant que la règle n'ait ses exceptions, et qu'il n'existe des gens dont l'opinion est diamétralement opposée à leurs intérêts. On connaît des maniaques d'égalité qui feraient mieux de garder leurs privilèges, et aussi des admirateurs sincères de toute aristocratie qui n'y figurent qu'à titre de comiques.

Si l'on se jugeait aussi sévèrement qu'on juge les autres, on ne pourrait se supporter soi-même. Être modeste, c'est avoir conscience de ce qui nous manque.

(Peut-être aussi de ce qui manque aux autres pour nous comprendre.)

Les désenchantements de la vie enseignent l'indulgence et tuent l'enthousiasme.

Nous jugeons plus sévèrement que le monde nos sentiments et moins sévèrement notre conduite parce que seuls nous connaissons nos mobiles et nos tentations.

(Et peut-être parce que nos actions ne sont pas nous. Les situations priment les caractères, et nous n'avons que les vertus qu'on nous fait.)

Il est assez ordinaire de voir un homme se glorifier précisément de ce que le monde lui reproche.

C'est assez naturel aussi parce que ce que le monde lui reproche c'est d'être lui-même et on pas les autres.

Le sentiment qu'on éprouve pour soi-même n'est pas de l'affection, c'est une espèce de dévouement sans borne et sans frein.

Le caractère.

Les combats de la vie sont toujours des luttes contre soi-même. Le pessimisme est un signe d'impuissance. On est pessimiste parce qu'on se sent incapable de dominer la vie.

Non; mais de régir l'Univers. Nous remplirions tous nos devoirs et toutes nos ambitions, que nous ne ferions qu'élever un îlot dans l'océan des misères. Quant à dominer la vie, on le peut, dès qu'on ne se soucie pas d'autrui.

La faiblesse, comme l'ivresse, n'est jamais une excuse; elle est une faute par elle-même, avant de nous en avoir fait commettre une autre. Les caractères faibles sont toujours mécontents d'eux-mêmes et des autres, parce qu'ils passent leur vie à faire ce qu'ils ne veulent pas, et à ne pas faire ce qu'ils voudraient. Les natures rêveuses sont celles à qui la force d'agir fait défaut. Un caractère faible s'obstine tant qu'on lui résiste et s'effraye dès qu'on lui cède. Pour vous délivrer de ses obsessions, accordez-lui ce qu'il demande, il n'osera pas l'exiger. La faiblesse est sujette à la violence; elle n'a pas le courage d'agir sans s'exaspérer. Le monde respecte les vices qui supposent la force et condamne les malheurs qui supposent la faiblesse. La vie se passe à choisir; malheur à qui manque de décision, la vie choisit

pour lui. Les regrets et les désirs sont l'apanage stérile de la faiblesse, la force les transformerait en action.

Pour nous, tout édifiés que nous devions être sur l'utilité de la force, nous est-il permis de dire que les caractères forts nous amusent, parce qu'ils font le drame de la vie, mais que nous n'estimons que les faibles; réfléchissons que la vrai source de ce que les moralistes appellent la faiblesse, c'est le scrupule et la crainte de nuire. Voici d'ailleurs un léger correctif à cet éloge de la force :

Un homme peut devenir dangereux par excès de conscience; quand il se trompe, son prétendu devoir est implacable. Une mauvaise passion est irrésistible quand elle peut se masquer de l'apparence d'un bon sentiment.

Nous trouvons dans ce qu'on appelle les principes, la force d'éviter la tentation, plus sûrement que celle de lui résister. Les petites tentations sont les plus dangereuses; on sent moins la honte d'y céder. Une tentation devient dangereuse quand elle se prolonge; notre âme est enchaînée à un corps qui se lasse, et le temps a prise sur tous nos sentiments. Le temps est l'ennemi du bien (cette formule est magnifique). *Si la vertu est la victoire après le combat, le repentir est le combat qui recommence encore après la défaite. Le remords regrette le repos perdu; le repentir pleure le devoir méconnu.*

On peut voir que, dans toute cette théorie, l'auteur se place au point de vue de l'agent moral, de ce qu'il gagne ou perd en dignité ou en bonheur à faire ou à ne pas faire. Nous avouons que notre conception est plus extérieure et porte sur le bien ou le mal réellement effectué, ce qui reviendrait à chercher une organisation pour la défense des faibles qui mettrait les forts dans l'impuissance de nuire, les laissant d'ailleurs libres de se faire dans leur conscience, l'idée du bien et du mal qui leur conviendra.

Du bonheur.

Le bonheur a sa source en nous-mêmes; sans nous, l'univers ne peut nous le donner.

Oui; mais à condition que nous sachions sortir de nous-mêmes pour contempler l'univers. Mais l'auteur entend par la source qui

est en nous-mêmes, cette force, ce ressort intérieur qui imprime à chaque imagination le bon ou mauvais accueil aux événements ou aux personnes.

Réaliser son rêve, c'est perdre son rêve sans trouver le bonheur.

Oui, quand le désir est déraisonnable, mais s'il est sensé, la réalité le justifie. Est-il sans intérêt de faire le voyage, même après avoir lu les *Guides*? Rêver, c'est lire le catalogue; réaliser, c'est entrer dans le musée. Pour une déception, vingt confirmations.

L'auteur reprend : *Le bonheur c'est l'idéal, c'est l'infini. Nous l'entrevoyons dans le vague du rêve, dans la magie du souvenir ou de l'espérance ; nous ne pouvons l'enfermer dans la réalité.*

Et nous : En admettant qu'il soit si infini, et on pourrait dire qu'il est quelque chose de très précis, puisque les vies restreintes sont les plus heureuses, ce n'est pas la réalité qui ne peut pas le contenir, c'est la multiplicité des devoirs qui le déborde, et l'immensité des malheurs d'autrui. Ce qui le prouve, ce sont les pensées suivantes :

L'homme cherche le bonheur, et il ne sait pas s'épargner le remords!

Justement le remords ruine le bonheur, mais c'est pour trouver le bonheur qu'on s'est exposé au remords. Le bonheur dépasse-t-il le droit? Peut-on même exercer son droit sans nuire à celui d'autrui? L'équilibre entre les droits ne peut s'établir qu'en cherchant à quelle part de bonheur on doit renoncer, et dans quelle mesure tous peuvent accepter la renonciation de chacun. On dit qu'en Chine, quand deux charretiers se rencontrent, au lieu d'en venir aux injures, ces deux citoyens sages et polis du Céleste Empire se mettent à genoux l'un devant l'autre et, s'étant ainsi rendu propices le ciel et l'adversaire, s'aident réciproquement à dégager leurs voitures. Tout devient facile étant mutuel.

Ne point accepter le sacrifice offert est encore le témoignage le plus apprécié de notre reconnaissance. Ce qu'on appelle une vie heureuse, c'est trop souvent une vie qui traverse les douleurs des autres hommes sans en être altéré et sans les partager.

Se consoler, *c'est arracher de son cœur jusqu'au souvenir du bonheur perdu.*

Principe de la morale.

Cet auteur, qui tient d'une prise si ferme le lien des idées, ne pouvait manquer de chercher à la morale un principe universel. Il met bien vite la science hors de cause et s'appuie tout de suite à l'inconnu.

La science, dit-il, est une succession d'hypothèses qui changent sans cesse : l'hypothèse d'aujourd'hui raille celle d'hier et sera raillée par celle de demain. Comment la science pourrait-elle être la règle morale de l'humanité ?

Elle ne peut l'être en effet que si on admet que la morale est en évolution. Cela n'est plus contesté des institutions. Il n'est pas aussi sûr que le principe moral, c'est-à-dire le sacrifice de soi à autrui, ne soit pas irréductible. L'une des objections de Schopenhauer contre le matérialisme est qu'on ne peut tirer une morale d'une physique. Pour Schopenhauer et pour nous, faibles à sa suite, le principe de la morale est la Pitié. Mais au lieu que pour ce philosophe, la Pitié est d'ordre métaphysique ; elle réside pour nous dans l'analogie du système nerveux. Pour l'auteur des *Remarques*, c'est à ce qu'il semble une force essentielle à la société humaine qui implique, par sa seule puissance d'organisation, quelque chose de transcendant. Nous l'inférons des pensées suivantes :

Quand vous entendez un homme invoquer la morale naturelle pour battre en brèche la convention sociale, soyez assuré qu'une faute pèse sur sa vie et fausse sa conscience.

Nous voilà prévenus, mais s'il n'y en a qu'une, il lui en reste encore six à commettre pour être le plus juste d'entre nous. Cependant, ne lui ouvrons pas ce crédit, et qu'il se contente de la première qui d'ailleurs a dû lui laisser des remords, selon ce qui est dit plus haut des tentations qui réussissent.

Obéir aux lois, c'est en quelque sorte tenir sa parole.

Sans doute parce qu'on a profité de la protection ou simplement parce qu'en faisant l'effort de vivre, on s'engage à bien vivre, ou encore parce que la loi est censée faite par tout le monde. La pensée

un peu enveloppée, a, dans la grandeur, un ton stoïcien qui aurait frappé les jurisconsultes de Rome.

Citons encore :

Les mêmes instincts s'agitent au fond de tous les cœurs. Ce qui distingue les hommes, c'est la valeur relative que prennent dans chacun d'eux des instincts identiques. L'enseignement de l'exemple est le seul qui entraîne parce que l'exemple c'est la vie. Les vices d'autrui sont les flatteurs des nôtres.

Sans qu'aucune doctrine soit proclamée en ces pages élégantes, et comme si le tact de l'écrivain, en une littérature ouverte à tous, l'avait détourné de paraître imposer aucune croyance, on peut dire que l'orientation de sa pensée est religieuse, et qu'il se fait de la vie une idée chrétienne. Entendons par là qu'il rattache la morale à un principe qui gouvernerait l'ensemble des phénomènes et qu'il voit dans la morale un perfectionnement individuel plutôt qu'une résultante du mouvement des sociétés.

N'existe-t-il donc de morale qu'individuelle? N'admettrait-on pas que la règle des droits et des devoirs soit aussi le concert des nécessités d'action et de patience que marque l'heure des diverses humanités, vaste soleil qui parcourt sur des lignes que suit l'œil de l'histoire, l'orbe de la vie collective?

N'est-il pas surprenant que les dominants systèmes qui ont, l'un après l'autre, exprimé nos conceptions de l'univers, n'aient pas donné ce que nous appelons réellement une morale, c'est-à-dire l'accord de nos actes avec des lois vérifiables et des commandements acceptables? Des règlements d'excellente police, oui : Ne pas tuer, et encore, il paraît que cette défense ne s'étend ni à la guerre ni à la justice. Ne pas ravir le bien d'autrui, à la bonne heure, à moins qu'il ne s'épuise pour nous, et mesurons-nous bien ses forces? Que dire de questions plus délicates, où les responsabilités seraient sans doute plus sévères, si les femmes avaient fait les lois?

Ou bien nous avons de très fines analyses des vices, la clinique de l'orgueil, envie, avarice, et autres tendances trop personnelles, dont apparemment détourne mal le spectacle de leur laideur, car justement ceux qui s'y adonnent disent qu'elles sont indispensables

à la grâce du monde, et à la perfection des arts d'agrément, y compris l'industrie et la politique. On veut laisser là les vices, se confier à un idéal actif, et alors les anciens sages, artistes en conduite, nous ont peint dans les voussures d'un ciel allégorique, la Force, la Justice, la Prudence et la Tempérance. Mais tantôt ces nobles images nous montrent ce qu'il faut faire ; et tantôt c'est le contraire qui serait la vraie méthode. Car n'y a-t-il pas temps pour agir et temps pour s'abstenir? Serait-ce donc abuser des espérances humaines que de chercher plutôt des idéalités difficilement réalisables mais absolues, des limites, dont on tenterait de s'approcher sans les atteindre, par exemple l'Impassibilité, le Renoncement, la Tolérance, le Silence? On n'arrivera jamais à les pratiquer complètes, mais plus on en réalisera, moins on fera de sottises.

L'art de la morale, comme tous les arts, atteint d'un élan son apogée. Apogée, non d'évolution, mais d'intensité spontanée et prefection d'accent. C'est là le génie qui dessine, dans des cadres si divers, et sur des matières si différentes de résistance ou de souplesse, ces idéales figures, la Vertu, la Sagesse, l'Héroïsme et la Sainteté. Miracles de noblesse individuelle, qui ne prouvent rien pour l'état ordinaire du genre humain.

La science se construit tout autrement. Elle est évolutive lente, graduelle, tenace et constamment découragée, impuissante à son gré, ramenée à l'espoir, armée en marche traînant ses blessés et ses morts, perpétuellement divisée en ses deux puissances, le plan sorti de la tête de Pallas, et les innombrables efforts qui doivent le réaliser. Là est la contradiction : la base de la science, c'est le spectacle des mœurs, son but, c'est la règle des mœurs. Se dégage-t-il empiriquement, de la pratique des hommes à chaque âge de l'histoire, une direction qui permette de croire qu'ils deviennent moins sots et moins méchants?

Sans doute, les espèces animales connaissent la pitié, le dévouement, la reconnaissance. Elles appliquent la justice répressive, qui traîne le poids de la vengeance, et la justice répartitive, qui donne à chacun selon ses efforts, mais plutôt selon ses besoins. Les hirondelles qui volent en tournoyant et se lamentent autour de l'hiron-

elle captive, implorant le secours de l'homme; les abeilles qui ispensent le travail, l'ordre, l'économie et la paix, tous ces êtres, ités dans Pline et dans Arrien, qui étonnèrent de leur sens humain ı philosophie antique, suivaient le principe de réciprocité, et sans e demander peut-être si ce devoir est inné ou acquis, ou, comme ous dirions, si l'immanence est le voile de la transcendance, ils sont llés même au delà, traitant autrui non comme ils voulaient être traités eux-mêmes, mais comme autrui aurait voulu l'être.

Dans les siècles obscurs où s'élabora, prit ses caractères, la lente humanité primitive, destinée à tant de traverses, chacun pour soi et pour les siens (quand il s'aperçût qu'il en avait), engagea le combat de la vie; et tous les égoïsmes qui s'étalent de nos jours sous des formes que nous trouvons naïves, présentaient alors le sérieux et la grandeur des œuvres de la nécessité. Pourtant la loi du combat même, la convention militaire, fiction sacrée, au delà de laquelle il n'y a pas de recours, imposait la parité des services et la mémoire des bienfaits. Même avant qu'il se fût acquis la parole, le Dryanthrops respecta dans son congénère les traits, progressivement expressifs, de la future figure humaine. Alors la Pitié, dans les cavernes, étanchait le sang des blessures. Des syllabes mystérieuses conjuraient les incompréhensibles maladies. Pour que la vie tumultueuse des premières humanités se fixât sous des habitudes protectrices des pénibles travaux, ne fallait-il pas que les Ignorances, les Terreurs de l'Homme devant la nature, fissent sortir des êtres qui l'entourent, autant de puissances qu'on pût attester? L'arbre sacré parlait, comme les esprits des Morts. Les dogmes qui ont agité l'histoire se sont évaporés; les premières religions sont les plus durables, et renouvellent à travers la mêlée des idées positives, les appels à l'inconnu, les évocations, les oracles, les expiations, les incantations, les présages.

Cependant, par la suite des Œuvres et des Jours, des formes humaines grandies à de hautes proportions de force et de beauté, tenaient des assemblées célestes, où les passions de l'âge héroïque laissaient entrevoir la bonté. Elles président aux engagements, elles veillent sur la maison hospitalière, elles ouvrent asile à l'accusé; elles intercèdent pour l'esclave, on les a vues en habits de mendiants.

Le poète aveugle est sur les routes, il s'appuie au bouclier magique, où sont gravées d'un ciseau divin les scènes de la vie, les champs, les villes, les arts, les guerres, les dieux et leurs métamorphoses.

Dans les cités naissantes, des hommes divins paraissent. Ils font des œuvres singulières, qui tiennent encore des secrets de la nature, et qui déjà réclament la pleine clarté du raisonnement des hommes; ils ont apaisé des pestes et réconcilié des villes; ils ont gardé cinq ans le silence, ils sont montés à la crète des volcans; et on sait que certains d'entre eux ont déposé dans les temples un exemplaire, l'unique, d'un livre très court, où est rassemblé ce qu'ils ont pu connaître des dieux, du monde, et des questions sociales. Le législateur est un personnage redoutable; il écrit quelquefois en lettres de sang; et quand il s'apaise, il garde encore assez de tristesse pour définir ses lois tolérantes : les meilleures que vous puissiez supporter.

Le moraliste s'appelle alors un sage, et de sa longue vie il extrait, comme fruits sublimes, ces maximes frappantes, qui déconcertent par leur profondeur, ou qui déroutent par leur enfantillage, enseignement double et décevant, qui porte la prudence jusqu'à la lâcheté, ou le désintéressement jusqu'au mépris. Mais comme enfin la littérature est née, puissance incompressible, magistrature flottante dont l'investiture est donnée par le génie, les théories s'élèvent, et par proportions arbitraires, trois éléments, le train courant du monde, les lois civiles et religieuses et les principes abstraits, s'amalgament pour composer cette curieuse branche des connaissances humaines qu'on appelle la morale, dans les écrits des philosophes.

Ainsi que des êtres vivants, d'une essentielle existence, éclatent ces abstractions, le Vrai, le Beau, le Bien et l'Utile avec l'Honnête et l'Intérêt bien entendu, et le Bonheur absolu du Sage, qui n'est pas un homme apparemment, et la loi infaillible de la conscience, toujours d'accord avec la Raison, à moins que ce ne soit avec la Nature. Divinités d'école, on leur offre des phrases, comme aux dieux des victimes humaines.

Le loisir les a fait naître, la civilisation les raffine, la tristesse

les institutions décroissantes les assombrit. La force a abandonné les lois, les races se sont épuisées, éteintes les républiques qui dominaient les mers, avilis les Sénats qui traçaient leur route aux armées. L'administration exacte et le bon ordre, et d'inextricables règlements, qui font vivre en paix apparente les grandes collections d'hommes, laissent l'individu seul avec sa pensée. Alors s'élèvent les voix universelles des Religions terrifiantes et des Philosophies désespérées. Les peuples actifs se tourmentent, espérant fléchir par le sacrifice ou par une contrainte de tous les instants, des puissances vengeresses ; et les âmes contemplatives pénètrent jusqu'au Malheur comme à l'explication métaphysique du monde, dont l'Intelligence est la forme éphémère.

Les barbaries peuvent revenir, et les excès de jeunesse des races nouvelles ramener la dramatique histoire, et dans les Renaissances, les Sciences, les Lettres et les Arts sortir de leurs monuments des flambeaux à la main, les Doctrines renaîtront, chaque fois s'élargissant, armées de méthodes plus sûres, appuyées de faits plus nombreux. On ne peut plus douter que la règle des Mœurs et des Actes ne soit inséparable de l'état mouvant des sociétés, l'une et l'autre subordonnée à l'idée qu'on se fait de l'Univers. Non plus idée obscure, enfermée dans les images plastiques de volontés supérieures, ni étendue à l'insaisissable limite de l'Être, mais logiquement disséminée et suivie dans les rapports des phénomènes entre eux. La conscience du bien et du mal, ayant épuisé l'observation intérieure, arrive à la rencontre de la Science des formes et des mouvements de la vie ; la Physiologie explique ce que la Psychologie a constaté. Confrontation solennelle, intructive pour tout le monde, merveilleuse école de modestie et de tolérance.

Si à l'exemple des sciences physiques (et pourquoi ne serait-il pas suivi?), la science de la morale doit aussi et de nos jours, se constituer, des ouvrages d'une belle lumière, tels que ce livre de Remarques et Pensées, dont nous avons donné une imparfaite idée, y auront pris une part importante. Dans le vaste édifice, labyrinthe, palais, peut-être temple, que l'espérance humaine élève à la Règle idéale de la vie, ce ne sont pas des matériaux, mais plutôt des pièces

hautes, galeries pour la conversation, tribunes pour le regard, murs gravés de dessins précis, traversés de fresques légères, œuvres d'art, autant que de science, où l'inspiration fut sincère, l'œil pénétrant, la main fidèle.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

LES ORIGINES
DE L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE PROVENCE
OU FAMEUSE UNIVERSITÉ D'AIX

M. Belin, recteur de l'Académie d'Aix, a composé une histoire de l'ancienne Université de Provence ou Université d'Aix, d'après des manuscrits et des documents originaux. Le premier fascicule en a paru en novembre 1891, et se trouve reproduit dans le tome XV des Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.

C'est une très intéressante et très érudite contribution à l'histoire des universités en France. Elle permet de saisir sur le vif la vie des étudiants et des maîtres au xve siècle dans un des centres provinciaux d'instruction de la vieille France.

L'université, c'est proprement l'association des maîtres et des étudiants, *in unum coacta docentium discipulorumque multitudo.*

A la fin du xive siècle, Toulouse avait son université; Montpellier avait la sienne, fondée par le pape Nicolas IV en 1289; un autre pape, Boniface VIII, avait érigé un *studium generale* en 1303, à Avignon. Il y avait donc un grand mouvement d'études et d'occupations intellectuelles dans cette partie de notre pays.

Or Louis II, roi de Sicile et comte de Provence, voulut que sa capitale, la ville d'Aix, eût aussi son *studium generale*, son centre universitaire, et que la population provençale ne fût plus obligée d'envoyer ses enfants étudier dans les écoles de Toulouse, de Montpellier ou d'Avignon.

Il constitua donc l'Université d'Aix vers l'an 1400.

Il y avait déjà, dans la ville, des maîtres en théologie et des doc-

teurs en droit canonique et civil; les deux Facultés furent réunies, et quelques libertés, avantages et privilèges concédés aux maîtres et aux étudiants, et c'est ce qui fit l'Université.

Comme l'institution avait peu de chance de grandir et de prospérer sous son seul patronage, Louis II, en 1409, demanda au pape de la fortifier de son approbation apostolique, et le pape, Alexandre V, accueillit volontiers cette demande; il confirma par une bulle l'existence du *studium generale* fondé par Louis II et le recommanda à l'attention des fidèles. Il lui donna en outre les privilèges, libertés et immunités accordés par le saint-siège aux universités de Paris et de Toulouse.

Ce qui distingue l'Université d'Aix de ses voisines, c'est que le pape confirma son existence, mais n'en fut pas le créateur. Dans les centres constitués par le saint-siège, les candidats à la maîtrise devaient se présenter, préalablement, à l'évêque, qui les admettait ou les refusait. Dans la bulle d'Alexandre V, le nom de l'archevêque d'Aix n'est même pas mentionné.

La nouvelle Université n'avait ni Faculté de médecine ni Faculté des arts. Il y avait seulement, dans l'église cathédrale et dans les couvents, quelques maîtres de grammaire et de logique; mais quand les jeunes gens d'Aix voulaient obtenir le baccalauréat ou la maîtrise-ès-arts, ils se rendaient à l'Université de Toulouse.

Les deux autres Facultés, théologie, droit canonique et civil, n'étaient pas elles-mêmes bien solidement établies. Les maîtres étaient peu nombreux; les clercs continuaient à fréquenter les universités voisines. Cet état de choses ennuyait fort le roi Louis II. Comme il se trouvait à Paris, en 1413, quelques années après qu'il avait fondé son Université d'Aix, il écrivit une lettre aux évêques et abbés des comtés de Provence et de Forcalquier. Après avoir rappelé que le pape avait confirmé et sanctionné la création de l'Université, il fait remarquer qu'un *studium generale* est, pour le pays où il est établi, une source de richesse et de puissance, tandis que son royaume ne peut que s'appauvrir, si les écoliers d'Aix s'en vont séjourner à Montpellier ou à Toulouse, et laissent ainsi au dehors leurs espèces monnayées. A Aix, l'air est salubre, les vivres abondants, les habitants d'humeur affable et paisible; le roi invite donc

ivêques et abbés de Provence à conseiller aux clercs ou aux liers qui veulent s'instruire d'aller à l'Université d'Aix et non urs.

uis II écrivit d'autre part à la communauté d'Aix, lui demande faire les sacrifices nécessaires pour attirer des maîtres fameux.

municipalité prit la chose à cœur et fit venir deux ou trois maîtres, leur assurant des gages, dont aucun document ne nous ailleurs connaître le chiffre.

uis III succéda à son père en 1417. L'année suivante (1418), la acheta un lieu pour une « eschole » publique, et y fit bâtir une son. La même année furent rédigés et publiés les statuts de iversité, dont deux manuscrits existent dans la bibliothèque nes à Aix.

n ne connaît pas les noms des personnes qui furent chargés de ger ces statuts, et l'on ignore s'ils furent élaborés avec ou sans oncours de l'archevêque, du grand sénéchal, du chancelier du u des syndics de la cité; mais l'authenticité du document n'a is été mise en doute. Ces statuts sont restés, jusqu'en 1680, la de l'Université pour les examens de la Faculté de droit. Il est ortun de noter d'ailleurs qu'au moment où ils furent rédigés, iversité d'Aix ne se composait guère que de cette Faculté de it, les autres existant à peine, en sorte que les règlements édictés cernent à peu près exclusivement les étudiants en droit et leurs fesseurs, plutôt que la généralité des étudiants d'une Université ens ordinaire du mot.

e qui caractérise cette organisation, c'est le souci évident d'at- r à Aix les écoliers de la province et des régions voisines; aussi -elle du représentant des écoliers dans l'Université un person- ge considérable, ainsi qu'on va le voir, tout en donnant au con- l des maîtres et des docteurs une vie propre, une action indé- ndante.

à la tête de l'Université est placé un chancelier, et les statuts dé- nent comme le premier chancelier l'archevêque d'Aix. Ils ajou- t, qu'après la mort du présent archevêque, le chancelier sera élu, nuellement même, si on le juge utile, par une assemblée composée

du recteur, des maîtres, docteurs et licenciés de l'Université. Pr quement, l'élection se porta toujours sur l'archevêque, et en 1 un arrêté du Conseil d'État, rétablissant le chancelier et le vi chancelier dans leurs anciens droits, fonctions et privilèges, dit son article premier : « Le sieur archevêque d'Aix et ses successe à perpétuité sont chanceliers-nés de l'Université d'Aix. »

Le chancelier, en entrant en charge, doit s'engager par serme observer les statuts : *Statuta edita et edenda per Dominos colle nostræ almæ Universitatis observabo et faciam ab aliis observari.*

Voici quelles sont les attributions du chancelier :

L'élection du recteur se fait en sa présence; il proclame l'é celui-ci prête son serment en ses mains et à genoux. Dans les ex mens pour la licence et le doctorat, le chancelier préside au cho des livres où devront être pris les textes à expliquer, et il dés les docteurs chargés de spécifier les matières sur lesquelles port l'examen. Il prononce l'admission et reçoit le serment prêté à noux par les candidats admis. Le nouveau licencié doit au ch celier deux écus d'or ; le nouveau docteur est tenu de lui reme deux florins, plus un bonnet de bonne qualité et des gants d'honn (ces gants d'honneur furent plus tard représentés par des boîte dragées).

Après le chancelier vient le recteur, véritable chef de l'U versité.

Tout près d'Aix, à Avignon, le recteur était un docteur en dro élu, sous le nom de *primicier,* par le collège des docteurs. A Mo pellier le recteur est un simple étudiant, élu au suffrage restre A Aix, le recteur est élu également parmi les étudiants, mais suffrage universel.

A Montpellier, en effet, les seuls conseillers de l'Université éta électeurs. A Aix, le droit de suffrage est conféré à tous les étudia avec lesquels votent les maîtres, docteurs et licenciés.

L'élection a lieu chaque année le 1er mai, au scrutin secre l'éligibilité sont attachées certaines conditions. Ne peut être rect qu'un « clerc de première tonsure », parce qu'il aura à connaître causes où les clercs peuvent être intéressés ; de plus, il devra être bonne vie et mœurs et de naissance honorable.

L'élection faite, le nouveau recteur revêt, le lundi de la Pentecôte, les insignes de sa charge. C'est un jour de fête publique, les cloches sonnent; l'élu entend solennellement la grand'messe à Saint-Sauveur; des discours sont prononcés.

Le recteur élu revêt alors le « capuce », bonnet garni de fourrure de vair, qui le distingue des autres membres de l'Université; il prête serment à genoux, entre les mains du chancelier; il jure de ne point transporter en un autre lieu le *studium generale*. Après la cérémonie, un grand dîner est offert par le recteur aux maîtres et étudiants, dîner suivi de réjouissances diverses, où sont invitées les « dames et femmes honnêtes ».

Le recteur est tenu par sa position à de grands frais, mais il a des revenus. Tout étudiant nouveau lui paie deux gros ou sols[1]; le candidat, admis au baccalauréat, doit au recteur un florin, le nouveau licencié est redevable de deux écus d'or, le nouveau docteur d'un bonnet et de gants de bonne qualité.

Dans les cérémonies, le recteur marche après le chancelier de l'Université, mais avant les officiers du roi et avant tous les membres de l'Université.

Ses pouvoirs sont cependant plus honorifiques que réels. Les membres de l'Université sont ses justiciables; mais quand une affaire est portée devant lui, il faut qu'il soit assisté d'un docteur. Pour l'administration, il a près de lui un conseil qui recrute lui-même ses propres membres. Ceux-ci sont au nombre de neuf. Deux doivent appartenir à la nation des Bourguignons, deux à celle des Provençaux, deux à celle des Catalans, deux à la Faculté de théologie; le neuvième est un des chanoines de l'église cathédrale d'Aix.

Le Conseil et le recteur désignent, pour administrer l'Université, des syndics, un procureur, un parrain des étudiants, un trésorier. Dans les cas graves, le Conseil et le recteur sont tenus de prendre l'avis du chancelier et des docteurs.

Les principales fonctions du recteur consistent à veiller à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte, par les officiers royaux, aux privilèges et libertés de l'Université, à protéger les écoliers contre les taxa-

(1) Le *gros* ou *sol* est la douzième partie d'un florin d'or.

tions excessives pour le prix de leurs logements, à fixer avec Conseil trois fois par an, le programme des lectures ou leçons.

L'Université a son tribunal spécial, son « conservatoire », devi lequel sont portées toutes les causes civiles et criminelles où trouvent engagés les étudiants, car il ne faut pas qu'un pro les oblige, même passagèrement, à quitter l'Université. C'est le pa qui nomme les juges de ce tribunal, les « conservateurs ».

Quelques clauses assez curieuses sont encore à relever da ces statuts de l'Université d'Aix.

En principe, le domicile de l'écolier est inviolable. « Si u femme se trouve dans la maison ou dans la chambre d'un étudia de l'Université, les officiers du roi ne pourront, pour quelque caus criminelle ou civile que ce soit, entrer dans ladite maison ou ladit chambre, qu'en présence du recteur.

Les étudiants d'Aix jouissent d'une grande liberté. Il ne leur e pas défendu, comme à ceux de Toulouse, d'Avignon ou de Montpe lier, de danser, de jouer aux dés, de porter des armes, de prend part aux divertissements du carnaval. On ne leur impose pas u costume spécial, on ne leur interdit même pas la pratique du *b jaunage*, qui comprend à la fois la brimade et l'obligation pour le nouveaux de payer la bienvenue, *quod scholares de novo veniente tenentur pro jucundo suo adventu et bejaunio solvere.*

Les nouveaux venus sont appelés des béjaunes (escholiers à bec jaune, dit une étymologie). Ils ont un promoteur ou parrain, nommé par le recteur et le Conseil, et chargé de présenter à l'Université les jeunes gens qui aspirent à en devenir membres. Le droit d'entrée au « béjaunage » varie selon la qualité du béjaune. Le noble paie 2 flo rins et 7 gros, le non noble 1 florin et 7 gros; il y a dispense d droit pour ceux qui sont notoirement pauvres. Le béjaune est tenu en outre d'offrir un dîner au recteur. Quant aux brimades, elle étaient de règle, et, pour certaines, on invitait de nobles dames à l petite fête.

Le célibat pour les étudiants est obligatoire; toutefois un étudian peut se marier, à la condition de payer un droit fixe pour le service de la messe universitaire; ce droit est d'ordinaire de 4 florins d'or; si le marié se refuse à payer, les étudiants peuvent ipso

facto exercer à son égard le droit de « charivari », autrement dit le droit de s'assembler devant sa maison en frappant sur des chaudrons et des poêlons, et d'user, pour vaincre sa résistance, des moyens les plus grossiers que l'on puisse imaginer.

Si les écoliers ont beaucoup de libertés, ils ont aussi des obligations, celle par exemple d'assister, le dimanche et les jours de fête, à la messe le matin, au sermon l'après-midi; à tour de rôle, ils offrent le pain bénit.

L'étudiant en droit (étudiant de la Faculté des lois) paie pour la place qu'il occupe dans les écoles, pour l'enseignement qu'il reçoit, pour les examens qui conduisent aux grades.

Il paie 3 gros par an pour le droit de banc, 1 florin par an pour l'enseignement du docteur, sauf lorsque le docteur reçoit des gages de la ville. Pour le baccalauréat en droit, il verse d'avance 3 florins et 6 gros. La licence coûte fort cher : 1 ducat pour le grade, 6 gros pour la messe, 9 écus d'or et 3 florins pour le collège des docteurs et 3 florins pour le bedeau (*bidellus*), fonctionnaire dont les attributions étaient analogues à celles des secrétaires de nos Facultés.

Le doctorat entraînait des dépenses considérables, à tel point que, pour refréner cet abus, les statuts obligent le candidat à jurer qu'il ne dépensera pas au delà de la somme fixée par le concile de Vienne, soit environ 3,000 livres.

Le baccalauréat en droit canonique et civil est le premier grade ou titre conféré à la Faculté de droit d'Aix. Point d'examen à subir, mais certaines conditions à remplir; d'abord cinq années d'études, des livres propres, sans lacune, une leçon publique à faire devant l'Université. Le candidat se rend à l'Université, pour cette leçon, accompagné du recteur, du docteur sous lequel il a étudié, et du bedeau qui porte la masse.

La licence (*licentia docendi*) confère le pouvoir de « lire », c'est-à-dire de professer, de commenter et d'interpréter les textes. Ici les prescriptions relatives à l'examen sont copiées sur celles des statuts de l'Université d'Avignon (rédigés en 1406).

Après cinq années de préparation, le candidat peut demander à subir, devant les docteurs, l'examen « privé » ou « rigoureux ».

Les épreuves commencent par l'examen des mœurs, que font passer le recteur et deux docteurs. On interroge le candidat, et il faut qu'il prouve par témoins qu'il est de naissance légitime, qu'il a cinq années de préparation, qu'il est de bonne vie et mœurs et qu'il possède les livres nécessaires (tels que les Clémentines, le Digestum vetus, le Digestum novum, les Décrétales). S'il a répondu à ces questions d'une façon satisfaisante, le candidat est présenté par le recteur au chancelier qui l'admet à passer les épreuves définitives (explication des textes).

Le candidat commence alors ses visites, accompagné du docteur, son parrain, et d'un cortège d'écoliers; il va saluer les maîtres et docteurs des diverses facultés et les syndics de la ville. Puis, le jour fixé, le candidat et son parrain entendent, à genoux, une messe à Saint-Sauveur, en présence des docteurs et du recteur, puis ceux-ci fixent les textes à expliquer. Le lendemain a lieu l'explication, à laquelle ont droit d'assister tous les docteurs. Le candidat fait une leçon, puis répond aux arguments préparés par chaque examinateur, et enfin se retire. Les examinateurs décident par bulletins écrits déposés dans le bonnet du chancelier, si le candidat est admis. Le résultat est proclamé à haute voix par le chancelier (ou son représentant).

Voici la formule d'admission : *Approbamus te in Facultate, in qua fuisti examinatus, committendo tuo doctori promoventi, ut tibi det licentiam legendi, interpretandi, glossandi et alia faciendi ad tuum solemne principium, quando placuerit, in ista civitate.*

Suivait alors une cérémonie pompeuse. Le candidat admis se rendait avec son parrain, le recteur, le chancelier et tous les docteurs dans la cour du palais archiépiscopal. Les musiciens se faisaient entendre. Le parrain faisait l'éloge des sciences et du licencié et conférait à celui-ci solennellement, au nom du chancelier, l'autorisation de lire, interpréter, etc. Le licencié ne prononçait aucun discours, remerciait simplement le chancelier, et s'engageait à prendre à Aix le grade de docteur. Après quoi, il offrait une collation aux assistants, puis se faisait reconduire chez lui par un cortège de jongleurs et de musiciens.

Le doctorat était le complément de la licence; il comportait une seule cérémonie, mais très solennelle, où le licencié faisait une leçon

publique et répondait aux objections qui lui étaient posées. Cette démonstration d'éloquence et de science était appelée le *solemne principium*. Le licencié, candidat au doctorat, déclarait au recteur son intention de faire son *solemne principium*, puis commençait des visites officielles, accompagné du docteur, son parrain, et de nombreux étudiants. Le jour fixé pour la grande leçon publique, les cloches sonnent, les écoles sont fermées, le candidat se rend avec une escorte à Saint-Sauveur pour assister à la grand'messe; les maîtres et étudiants le suivent, et aussi toutes les personnes notables de la ville, avec des musiciens. Dans l'église, deux chaires, l'une pour le candidat, l'autre pour son parrain. Le premier fait une leçon publique, puis deux bacheliers argumentent contre lui; enfin le chancelier donne l'ordre au parrain de conférer à l'aspirant les insignes du doctorat. Le candidat demande successivement un livre, un bonnet, une ceinture, un anneau, le baiser de paix et la bénédiction. Quand il a tout reçu, la cérémonie est terminée; l'aspirant est docteur, il a tout droit d'enseigner, d'interpréter, etc., à Aix ou en tout autre lieu, ce qui distingue le doctorat de la licence, celle-ci ne permettant d'enseigner que dans la localité. Quand le nouveau docteur a prêté serment au chancelier et au recteur, il est reconduit à sa demeure par les maîtres et docteurs dont il est devenu le collègue.

Le lendemain, il doit donner à ses collègues un « bon dîner », et, après le dîner, il doit faire venir des dames et des tambourins (*debet facere bonum prandium magistris, et post prandium, habere dominas et tamborinos*), texte que l'on pourrait croire emprunté à Molière, et qui est cependant authentique.

Nous avons parlé des dépenses considérables qu'imposait l'obtention du doctorat. En voici le menu :

Pour le parrain, un habillement neuf ou 2 ducats;

Au chancelier, 2 florins, plus un bonnet et des gants;

Au bedeau, un vêtement avec capuce, ou bien un bonnet et 5 florins (*unum bonetum et quinque florinos*);

A tous les docteurs et maîtres, aux chanoines, aux syndics, des bonnets et des gants, de bonne qualité toujours (*birretos convenientes cum chirotecis*);

A la sacristie de Saint-Sauveur, 6 gros;

Au sonneur 6 gros et des gants.

Il ne fallait pas tromper sur la qualité des gants et des bonnets. Une commission était chargée de les examiner avant la cérémonie. Si la qualité laissait à désirer, point de doctorat.

La maîtrise en théologie correspondait au doctorat en droit; c'est pourquoi on dit les « maîtres » et les « docteurs » pour désigner les professeurs des deux Facultés.

Mêmes cérémonies pour obtenir la maîtrise que pour le doctorat, mêmes dépenses. Un article des statuts porte ce titre : *Quod magister novus debeat facere festum*, expression qu'il ne faut pas traduire par *faire la fête*, mais par *donner une fête*.

D'une manière générale, les statuts de l'Université d'Aix sont très pauvres en prescriptions sur l'enseignement; le collège des docteurs n'avait sans doute pas osé tracer un programme pompeux que leur petit nombre ne leur aurait pas permis de remplir. Les leçons comprenaient des *repetitiones* ou explications de textes et des *disputationes* ou argumentations.

L'année scolaire commence à la Saint-Luc. Ce jour-là, un sermon de rentrée est prononcé dans l'église Saint-Sauveur par un étudiant. Le lendemain a lieu la messe du Saint-Esprit, après laquelle commencent les lectures. Celles-ci sont faites par des docteurs « lisant », expression qui désigne les professeurs titulaires, lesquels n'étant pas assez nombreux, prenaient, pour certains cours, des suppléants, licenciés ou même simplement bacheliers. Les études se prolongeaient jusqu'au commencement de septembre.

Il a été fait mention à plusieurs reprises d'un personnage dans le rôle était fort important, le bedeau général. Choisi par le recteur et confirmé par l'assemblée générale de l'Université, le bedeau, *bidellus generalis*, était le secrétaire de l'Université; il en était aussi l'appariteur et le libraire, et, dans les examens, faisait fonctions de greffier. Il avait charge de la « masse » et des objets appartenant à l'Université. Les livres se négociaient par son intermédiaire. Comme rémunération de ses très multiples fonctions, il prélevait sur tous les membres de l'Université une sorte d'impôt. Les notaires d'Aix tenaient à honneur d'occuper l'emploi de bedeau de l'Université.

On se plaît souvent à rééditer le paradoxe que les règlements

sont faits pour être violés; on pourrait ajouter que, souvent aussi, les statuts sont faits pour n'être pas appliqués.

Il en a été ainsi, à Aix, pour cette clause si originale qui voulait que le recteur de l'Université fût un étudiant élu par ses compagnons. Or jamais à Aix le recteur ne fut un étudiant. Les écoliers étaient peu nombreux; aucun d'eux ne voulait assumer une charge aussi lourde; aussi, dès 1419, les statuts étant à peine terminés, les docteurs durent-ils établir la fonction de vice-recteur et la donner à un docteur en droit. Un siècle plus tard, on mit le droit d'accord avec la coutume en décidant que désormais le recteur serait un docteur en droit civil ou en droit canon.

Longtemps après sa fondation, l'Université d'Aix languit faute d'élèves. Elle ne commença à prospérer qu'après un premier siècle d'attente. En 1510, la corporation universitaire comptait neuf docteurs; elle en eut soixante-quinze en 1555, dont vingt conseillers du Parlement de Provence installé à Aix en 1503.

Après 1510, et jusqu'en 1628 les étudiants élurent souvent un des leurs pour les représenter, et lui donnèrent le nom de recteur, mais il ne fut plus que le recteur des écoliers et non le recteur de l'Université.

L'acte de 1510 est une révolution; l'Université change de caractère. La corporation universitaire devient la corporation des docteurs en droit. En 1531, vingt docteurs en droit décident qu'il y aura, non plus un recteur, mais un primicier, c'est-à-dire un premier sur le tableau des docteurs, un *primus inter pares*.

En 1555 sont fortifiées les fonctions du *syndic* ou *actor* et celles du *trésorier*. Ce sont les trois officiers principaux de l'Université, après le chancelier qui occupe toujours une position privilégiée.

A la second moitié du XVIe siècle remonte aussi l'institution des *duodecim capientes*, les *douze prenants*, c'est-à-dire les douze docteurs pouvant seuls recevoir un écu d'or chacun, de l'aspirant à la licence en droit. Ce sont les douze plus anciens par ordre d'inscription.

Ainsi allaient les choses, se transformant peu à peu, et il faudrait suivre pas à pas l'étude très attachante de l'honorable recteur de l'Académie d'Aix pour tracer une histoire fidèle, bien qu'abrégée,

de cette ancienne Université. Ce n'était pas notre dessein ; nous ne voulions, avec son aide, que présenter une esquisse légère de mœurs universitaires, dans un coin de la France, vers la fin du moyen âge.

A. MOIREAU.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Napoléon intime, par M. Arthur Lévy. Plon, éditeur, 10 rue Garancière, 1893.

M. Arthur Lévy, à l'aide de documents, en grande partie inédits, étudie la vie de Napoléon depuis sa naissance jusqu'à Sainte-Hélène.

Durant son existence, il a été tour à tour l'objet du culte et du mépris de ses sujets, quoique l'influence de son action individuelle sur les destinées de la France et de l'Europe ne puisse encore être exactement définie, sa mémoire nous partage toujours en deux camps, les admirateurs et les détracteurs, également zélés pour dénaturer en bien comme en mal, la personnalité de l'empereur.

Entre ces deux extrêmes, M. Arthur Lévy cherche la vérité; il l'a poursuit en l'étudiant dans l'élève de Brienne taciturne et laborieux, dans le jeune officier d'artillerie déjà protecteur de ses frères, dans le mari passionné et souvent déçu de Joséphine, dans l'époux de Marie-Louise, dans la légende du petit caporal et dans ses rapports enfin, avec Bourrienne et Taleyrand, l'homme même que la grande histoire n'a pas connu. Les derniers chapitres intitulés : *l'intégrité*, *l'influence du droit divin*, *les goûts artistiques*, *le devoir de l'officier*, *le dénument de l'armée d'Italie*, *les premiers jours de commandement*, *le gouvernement du Directoire*, *le surmenage*, *les délassements de l'empereur*, *l'invariabilité des habitudes*, *le projet de translation à Saint-Hélène*, abondent en détails, en faits particuliers, en observations d'un intérêt saisissant qui réunissent dans le livre de M. Lévy, au profit du lecteur, le charme de la révélation au mérite du document.

Le Maréchal Ney, 1815, par M. Henri Welschinger, avec portraits par Gérard. Plon, éditeur, 1893.

Nous nous retrouvons encore dans l'épopée impériale avec la belle étude de notre confrère, M. Henri Welschinger, sur le maréchal Ney. « Il y aura, nous dit-il à la première ligne de son introduction, bientôt quatre-vingts ans que le maréchal Ney a été jugé et fusillé. Ce long espace de temps n'a pu effacer l'impression causée par le procès et par l'exécution. Il suffit, en effet, d'évoquer ces tristes souvenirs pour qu'aussitôt l'émotion saisisse et pénètre les esprits.

Après avoir dépouillé avec le soin minutieux et le talent d'investigation que nous lui connaissons, les documents authentiques du conseil de guerre de la première division, puis ceux de la Chambre des Pairs classés dans le dépôt de nos Archives nationales, M. Henri Welschinger raconte cette douloureuse histoire. Elle commence au 7 mars 1815 et se termine le 7 décembre 1853, date de l'inauguration de la statue du maréchal sur l'emplacement même où Ney avait été fusillé le jeudi 7 décembre 1815. Quel drame entre ces dates et quels tableaux pour l'histoire ! L'héroïsme du maréchal, la mobilité de ses impressions, sa crédulité même, mais son grand cœur, les procédures et discussions devant le conseil de guerre et la Chambre des Pairs, l'attitude des alliés, l'abandon des anciens frères d'armes du *brave des braves*, sa fermeté d'attitude dans les dernières heures et son noble courage devant la mort, nous laissent, jusqu'à la dernière ligne du livre de M. Welschinger, émus, attristés et enfin consolés par le beau chapitre intitulé la *Réparation*.

L'Orviétan, histoire d'une famille de charlatans du Pont-Neuf aux XVIIe et XVIIIe siècles, par le Dr Le Paulmier. Librairie illustrée, 8, rue Saint-Joseph, Paris.

La vogue extraordinaire qu'obtint aux XVIIe et VXIIIe siècles la drogue connue sous le nom d'*Orviétan* et le grand nombre de ceux qui la débitaient rendent intéressants pour l'histoire anecdotique de la médecine et de la pharmacie, les renseignements recueillis par

M. le Dr Stéphen Lepaulmier, notre confrère. Nous savons déjà par la savante étude publiée sur Ambroise Paré, honorée d'une récompense de l'Institut, avec quelle conscience et quel mérite de mise en œuvre, M. le Dr Lepaulmier sait utiliser les matériaux inédits que ses recherches sur l'histoire de la médecine le conduisent à découvrir dans les archives. De nombreux actes restés ignorés concernent la famille des Contugi, célèbres opérateurs membres d'une nombreuse famille qui par elle-même ou des cessionnaires, à travers des luttes ardentes et des procès avec et contre les apothicaires, exploita, pendant plus d'un demi-siècle, le privilège de vendre un secret pharmaceutique que, plus tard, la pratique ne dédaigna pas d'employer. Grâce à l'ensemble de ces documents, nous dit le docteur Lepaulmier, l'histoire de l'Orviétan a pu être tirée de l'obscurité qui l'enveloppait et dégagée de la confusion existant jusqu'alors entre les divers personnages qui ont porté ce nom.

Après avoir étudié les contrepoisons dans l'antiquité et le moyen âge, l'auteur examine la composition des antidotes tirés des règnes animal, végétal et minéral; il décrit l'aspect du Pont-Neuf au commencement du XVIIe siècle, et met en scène les industries nombreuses et originales qui y étaient exercées. Les charlatans occupaient une place importante et parmi eux les marchands d'Orviétan électuaire qui fut inventé vers la fin du XVIe siècle par Lupi d'Orvieto, ville de Toscane, d'où lui vient le mot d'Orviétan, et qui passait pour posséder des vertus admirables contre la peste, les maladies contagieuses, la morsure des serpents et des animaux enragés. Pendant longtemps, ce remède resta la propriété des charlatans italiens qui gardaient secrète sa composition, si bien que la désignation d'Orviétan s'étendit de l'opérateur à la drogue qu'il débitait. Le livre de M. Le Paulmier, orné de plusieurs gravures représentant l'aspect du Pont-Neuf, des scènes de parades ou d'opérations, des figures et types de charlatans, nous donne une physionomie des plus curieuses du vieux Paris. Fidèle à la méthode consciencieuse que nous avons déjà signalée dans ces précédentes publications, l'auteur annexe à son livre, sous le titre d'appendice, de nombreuses pièces justificatives : brevets, lettres, suppliques, contrats, arrêts de justice, etc., qui sont autant de documents de la vie sociale des charlatans.

La correspondance historique et archéologique, organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens, paraissent tous les mois, dirigé par MM. Fernand Bournon et F. Mazerolle, 11, quai Conti, Paris.

Nous devons à l'obligeance de notre savant confrère, M. Frantz Funck Brentano, la communication d'une publication nouvelle qui est appelée à rendre de très grands services au monde des travailleurs. Sous le titre que nous venons de reproduire, MM. Fernand Bournon et F. Mazerolle, archiviste de la Monnaie, 11, quai Conti, à Paris, viennent de faire paraître, le 25 janvier dernier, une publication destinée à servir d'organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens. Ce Recueil paraîtra tous les mois; le premier fascicule, portant la date du 25 janvier, nous donne un avant-goût du rôle très pratique et fort utile que cette publication est appelée à tenir dans le monde savant des articles de fond : accroissements des collections du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant l'année 1893; graveurs de sceaux et de jetons ; les privilèges de l'Académie royale de musique au XVIIIe siècle, par M. Brentano ; autour du mariage, mœurs et coutumes avignonaises des XIVe et XVe siècles, par M. L.-H. Labande. Une série de questions sur des points d'histoire restés douteux ; enfin une chronique donnant une revue de bulletins, annuaires, etc., de sociétés savantes complètent ce fort intéressant Recueil.

L'Architecture française civile et domestique du XIe au XVIe siècle, moyen âge en Renaissance, par MM. P. Gelis-Didot et Th. Lambert, architectes. Librairie de la construction moderne, Aulanier et Cie, éditeurs, 13, rue Bonaparte.

Nous recevons les deux premiers fascicules de cet important ouvrage au moment de tirer ce numéro. Nous en donnerons prochainement un compte rendu.

Séance publique du 9 mai 1893. — Informations complémentaires

Nous avons donné, page 105 et suivantes, les lectures entendues à la séance publique du 9 mai 1893. Nous avions jusqu'ici été forcés d'ajourner le complément de cette intéressante réunion, en ce qui concernait l'audition musicale dont l'organisation avait été préparée par les soins de notre confrère, M. William Marie; mais nous ne voulons pas terminer le volume de 1893 sans rappeler le plaisir que les nombreux auditeurs de cette soirée ont éprouvés à applaudir trois morceaux de piano brillamment exécutés par M. Marie : *Pastorale tirée de l'Étoile*, valse de concert, andante et presto.

Nous avons eu ensuite la bonne chance d'obtenir, pour la partie musicale de notre séance, le concours de Mlle Marguerite Naudin, la filleule de maître Charles Gounod.

Elle nous a chanté, avec un charme exquis, plusieurs mélodies écrites spécialement pour elle. Dabord l'*Ave Maria de l'enfant* (Charles Gounod), composition très touchante et d'une simplicité toute archaïque.

Cette pièce a été pour Mlle Naudin l'occasion d'un vrai succès. Elle a chanté aussi le *Poète et le Fantôme* de Massenet. Enfin, le *Chant norvégien* de William Marie et l'*Infidélité* de Reynaldo Hann, deux compositions qui conviennent admirablement à la nature mélancolique et rêveuse de cette jeune artiste de quatorze ans qui, nous pouvons l'affirmer sans exagération, sera une grande artiste lyrique. C'est ainsi que l'appréciait le regretté compositeur Léo Delibes. Elle ira loin, cette charmante enfant, qui semble avoir hérité de toutes les qualités qui ont fait la célébrité de son père, l'inoubliable créateur de l'*Africaine*.

Après elle, une élève du Conservatoire de la classe de M. Worms, Mlle Claude Lorane, a dit, avec beaucoup de justesse, l'*Horloge du cœur de Jean Rameau* en trois adaptations symphoniques sur des poèmes de genres très différents. Elle a su être tragique et tendre dans l'admirable ballade de Victor Hugo, la *Fiancée du timbalier*,

gracieuse et délicate dans la chanson du *Page de Gabriel Vicai*
Sa *Lecture évangélique*, soulignée par les vieux *Noëls* adaptés p
M. William Marie à cette poésie, a paru plaire beaucoup. Tous n
compliments à cette artiste d'un talent si distingué et si personn

---

Décès du général Favé.

Nous apprenons à l'instant la mort du général Favé, membre d
l'Institut, qui fut président de notre Société en 1888 ; nous cons
crerons dans notre prochain numéro une notice à sa mémoire.

R. G.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

PAR ORDRE DE DATE D'ADMISSION

Membres de l'ancien *INSTITUT HISTORIQUE*, fondé le 24 décembre 1833

1845.

5 juillet. LESSEPS (Ferd. DE), doyen.

1846.

[illegible] juillet. BARBIER (J.-C.).

1850.

24 mai. CSAJEWSKI.

1859.

25 février. JORET-DESCLOSIÈRES (G.).
— CHAPUS (Ernest).
LUSIGNAN (Prince DE).

29 novembre. MUONI (Damanio).

1861.

26 mai. SAVIGNY (DE).
27 mai. DUCLOS (l'Abbé).
— CAMOIN DE VENCE.

1864.

8 novembre. BERNARDI.

1866.

26 janvier. VAVASSEUR.

1870.

23 juillet. MENU de Laon.

NOTA. — Les lettres T., C., A.-L., désignent les membres titulaires, les Correspondants et les Associés libres. La lettre H, les membres honoraires.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Membres admis depuis la reconstitution du 13 mars 1872.

1872.

13 juin. LANDRE (Marcel), C.

1873.

31 janvier. LÉQUES, C.
29 novembre. CARTIER (Ernest), A. L.

1874.

27 avril. LIÉGEARD (Stéphen), T.
31 juillet. COMBIER (le Président), C.

1875.

23 mars. PRAROND, C.
29 décembre. LOUIS (Eugène), C.

1876.

28 janvier. DUFOUR (Georges), T.
TALBERT, C.
28 avril. AZÉMA, C.
14 juin. FABRE DE NAVACELLE, T.
DE LA BRUNETIÈRE, T.
30 juin. VALLÉE (Georges), C.
CALVET-ROGNIAT, A. L.
12 juillet. LECOCQ, membre à vie.
29 décembre. WIÉSENER, T.

1877.

14 février. FLACH (J.), T.
DAUSY, A. L.

1878.

1er mai. PEIN (Prosper), A. L.
17 mai. PINSET (Raphaël), T.
19 juillet. AURIAC (Jules-Eugène D'), C.

1879.

5 avril. DOUCET (Camille), H.
16 mai. DESRATEAUX, C.
21 novembre. VEYRET, T.

1880.

16 janvier. GABRIEL (l'Abbé), C.
2 juin. LOISEAU (A.), T.
16 juillet. LE COULTRE, C.

1881.

18 mars. MARBEAU (Eugène), T.
18 mai. TOURNIER (Félix), T.
mai. DELATTRE-LENOEL, C.
22 juillet. DELESSERT.
7 décembre. BIRAN (Élie DE), C.

1882.

1er février. PAGARD D'HERMANSAL, C.
17 mars. POUGNET, T.
juillet. ROUSSEN DE FLOVIAL, C.
10 février. BOISJOSLIN (DE), T.
25 — VINCENS, C.
26 novembre. RACINE (L.), T.
10 décembre. LOUICHE-DESPONTAIN (L.), T.

1884.

10 janvier. VAUDIN, C.
25 — POUPIN (l'Abbé), C.
25 février. FABRE (Jules), T.
10 mars. LOUIS-LUCAS (Paul), C.
WEISS, C.
10 avril. GOSSOT (Émile), T.
25 novembre. MONTET (Albert DE), C.
26 décembre. COLMET D'AAGE, A. L.

1885.

26 janvier. TARTARIN (le Dr), C.
25 février. DELATTRE (Charles), A. L.
10 mars. LEFÈVRE (Albert), T.
LE PAULMIER (Stéphen), T.
WELSCHINGER (Henri), T.
FALATEUF (Oscar), T.
25 avril. DUVERT (Auguste), T.
25 novembre. QUARRÉ-REYBOURBON, C.

1886.

25 mars. LECOURBE (Comte), T.
10 mai. BRÉARD, T.
10 décembre. MAGNAUD, C.
27 — BÉLANGER, T.

1887.

25 février. ESPAGNOLLE (l'Abbé), T.
25 avril. BRICQUEVILLE (Cte E. DE), C.
10 mai. HÉNISSART, T.
20 — DAUCHIN (l'Abbé), C.
MONTINI (Julienne), T.
COQUARD (Arthur), T.
10 décembre. RODOCANACHI (E.), T.

1888.

10 février LEDIEU (Alcius), C.
10 mai. ARC (Lanery D'), C.
FERRÉ, T.
25 — FORTOUL, C.
TALBOT, T.
PICARD (E.), A. L.
10 novembre. DUCHARTRE, de l'Institut, H.
SCARAMANGA (John), C.
10 décembre. MARTIN (Tommy), T.

1889.

10 janvier. MARCILHACY, T.
25 — HENRY (l'Abbé), C.
LAMY (Ernest), A. L.
25 février. SIMONIN (Armand), A. L.
10 mars. DUVERT (Maurice), A. L.
CASSAGNADE (Ernest), A. L.
RODOCANACHI (père). A. L.
PÉRIN (Jules), A. L.
GOMBAULT D'ARNAUD (le baron), A. L.
SAINT-THOMAS (DE), A L.
AUBERT (Joseph), A. L.
DUPUY (Jean), A. L.
TRÉLAT (Émile), A. L.
TANON, A. L.
VERGÉ (Henry), A. L.
NEGREPONTE (Mme), A. L.
25 novembre. VILLARD (Pierre), A. L.

1890.

28 janvier. BOUCHER, A. L.
LEVEL (Paul), A. L.
10 février. DE LA SICOTIÈRE (Sénateur), T.
25 février. MOREAU (Gabriel), A. L.
LEMAIRE (Georges), A. L.
JOUVENCEL (DE), A. L.
MESNIER (Albert), A. L.
10 décembre. DUMONT.
CORNUDET (Michel).
MEAUX (DE).
BRANDT DE GALAMETZ.
BUVIGNIER-CLOUET (Mlle).
ROUX (Ferdinand).
10 décembre. VLASTO.
VERNUDACKI (Jean), A. L.
CASABIANCA (Abbé), T.
CHARLOT (Maurice), A. L.

1891.

	MAXE, T.
25 février.	HOCHART, C.
	FORMONT.
	PELLÉ (Général).
10 mars.	CORTILLIOT.
	BELLANGER (Justin).
10 avril.	LUSIGNAN (Gaston-Léon, Prince DE).
	HERBET (Mme).
	DONATIS.
	MINORET (René).
26 décembre.	SANESI.

1892.

25 janvier.	VAUNOIS (Albert), T.
	MARIE (William), T.
	VACHEZ, C.
	BRUEYRE (Loiys), T.
25 février.	MUTEAU, T.
25 mars.	DABOT, T.
	FUNCK-BRENTANO, T.
	DURASSIER, T.
	MOUTIER, A. L.
10 avril.	PERRIER, A. L.
26 décembre.	RIVIÈRE, T.

1893.

25 janvier.	ARGENTI (Auguste), A. L.
25 février.	GRIVEAU (Paul), T.
25 mars.	ROSTANG, A. L.
10 mai.	MUGNIER (Abbé), T.
18 mai.	MOITEAU, T.

1894.

10 janvier.	LACAILLE (Henri), A. L.

LISTE ET ADRESSES DES MEMBRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

PARIS

ARGENTI, avenue Gabriel, 42.
AUBERT (Joseph), rue de Sèvres, 44.

BARBIER (J.-C.), rue de la Bruyère, 53.
BÉLANGER, rue Méchain, 8.
BIRAN (Elie DE), avenue du Maine, 3.
BOISJOSLIN (DE), boulev. des Invalides, 26.
BOUCHER, rue Dupuytren, 9.
BRÉARD, rue Saint-Lazare, 68.
BRICQUEVILLE (Cte DE), rue des Missionnaires, 33, Versailles (*Seine-et-Oise*).
BRUNETIÈRE (DE LA), boulev. Malesherbes, 52.
BRUEYRE LOYS, rue Murillo, 9.

CAMOIN DE VENCE (Ch.), rue de Rome, 53.
CARTIER (Ernest), rue du Cirque, 8.
CASABIANCA (Abbé), rue Demours, 13.
CASSAGNADE (Ernest), boulev. Saint-Germain, 10.
CHARLOT (Maurice), rue Laffitte, 17.
COLMET D'AAGE, rue d'Assas, 5.
COQUARD (Arthur), boulev. des Invalides, 55.
CORNUDET (Michel), 11 bis, passage de la Visitation.

DABOT, (H.) boulev. Saint-Germain, 168
DAUSSY, rue de Rivoli, 11.
DESCLOSIÈRES (voir JORET-DESCLOSIÈRES), rue Garancière, 6.
DONATIS, rue des Saints-Pères, 30.

DOUCET (Camille), Palais de l'Institut.
DUCHARTRE (de l'Institut), rue de Grenelle-Saint-Germain, 84.
DUCLOS (l'Abbé), rue du Faubourg-Poissonnière, 52.
DUFOUR (Georges), rue d'Amsterdam, 99.
DUMONT, avoué à la Cour, rue du Vieux-Colombier, 8.
DUPUY (Jean), rue Scribe, 9.
DURASSIER, avenue Wagram, 53.
DUVERT (Maurice), rue de Vaugirard, 71 bis.
DUVERT (Auguste), place du Havre, 16.

ESPAGNOLLE (Abbé), Aumônier de l'hospice Greffulhe, rue de Villiers, 84, Levallois-Perret.
FABRE DE NAVACELLE (le Colonel), rue de Lille, 47.
FABRE (Jules), rue Dieu, 8 (Place de la République).
FALATEUF (Oscar), boulev. des Capucines, 6.
FLACH (Jacques), rue de Berlin, 37.
FERRÉ, rue Blanche, 52.
FUNCK-BRENTANO, rue de Passy, 7.
FORMONT (Maxime), rue Saint-Sulpice, 17.

GOMBAULT-D'ARNAUD (le Baron), rue Demours, 20, Paris-les-Ternes.
GOSSOT (Émile), 96, boulev. Montparnasse.

Griveau (Paul), 8, rue Madame.

Hénissart, rue de l'Université, 39.
Herbet (Mme), rue de Bourgogne, 46.

Joret-Desclosières, rue Garancière, 6.

Lacaille, boulev. Malesherbes, 68.
Lamy (Ernest), boulev. Haussmann, 113.
Lecourbe (le Comte), rue de Rome, 143.
Lefèvre (Albert), rue Castellane, 6.
Lemaire (Georges), conseiller à la Cour de cassation, rue de Rennes, 99.
Le Paulmier (Dr Stéphen), rue de Taitbout, 48.
Lesseps (Ferdinand de), avenue Montaigne), 21.
Level (Paul), place Wagram, 3.
Liégeard (Stéphen), rue Marignan, 21, et villa des Violettes, Cannes (*Alpes-Maritimes*).
Loiseau, rue du Lycée, Vanves (*Seine*).
Louiche-Desfontaines, rue Washington, 21.
Lusignan (Prince de), avenue Victor-Hugo, 122.
Lusignan (Prince Léon-Gaston de), rue de Bassano, 3.

Marbeau, rue de Londres, 27.
Marcilhacy, rue du Bac, 43.
Martin (Tommy), rue Bastiat, 3.
Maze-Sensier (Georges).
Meaux (de), rue Saint-Placide, 44.
Mesnier (Albert), boulev. Saint-Germain, 119.
Minoret, rue Murillo, 6.
Moireau, rue de Vaugirard, 35.
Montini (Julienne), boul. Courcelles, 13.
Moreau (Gabriel), docteur en droit, rue de Rennes, 99.
Moutier, rue de Bienfaisance, 2.
Muteau, rue Lincoln, 3.

Négreponte (Mme), rue Cardinet, 56.

Pein (Prosper), boul. Saint-Michel, 71.
Pellé (le Général), rue de l'Université, 9.
Périn (Jules), rue des Écoles, 8.
Perrier, rue Royale, 11 bis.
Picard (Eusèbe), rue Chaptal, 20.
Pinset (Raphaël), rue Saint-Bernard, 11.
Pougnet, rue Saint-Benoist, 5.

Racine (L.), 8 bis, rue de l'Arrivée, près la gare Montparnasse.
Rivière (Louis), rue d'Anjou, 61.
Rodocanachi (E.), rue de Lisbonne, 54.
Rodocanachi (père), avenue Gabriel, 42.
Rostang, rue de Courcelles, 45.
Roux (Ferdinand), rue de Condé, 132.

Savigny (de), rue de Varenne, 24.
Senneville (Gaston de), rue de Grenelle-Saint-Germain, 52.
Simonin (Armand), rue de Lille, 1.
Saint-Thomas, rue du Cherche-Midi, 14.
Sicotière (de la), sénateur, rue de Fleurus, 3.

Talbot, rue du Bac, 44.
Tanon, Conseiller à la Cour de cassation, rue d'Assas, 90.
Trélat (Émile), Directeur de l'École spéciale d'architecture, rue Denfert-Rochereau, 17.
Tournier (Félix), rue d'Alençon, 4.

Vaunois, rue des Écuries-d'Artois, 42.
Vavasseur, rue du Caire, 10.
Vergé (Henry), avenue Gabriel, 42.
Vernudacki (Jean), rue de Monceau, 83.
Veyret, boulev. des Batignolles, 30.
Villard (Pierre).

Welschinger, Palais du Sénat.
Wiésener, boulev. Saint-Michel, 147.

DEPARTEMENTS. ÉTRANGER ET COLONIES

ARC (Pierre-Lanery D'), Aix (*Bouches-du-Rhône*).
ACRIAC (Jules D'), Mâcon (*Saône-et-Loire*).
AZÉMA, rue Joux-Aigues, Toulouse (*Haute-Garonne*).

BELLANGER (Justin), Provins (*Oise*).
BRANDT DE GALAMETZ (Cte DE), Abbeville (*Somme*).
BUVIGNIER-CLOUET (Mlle Madeleine), Verdun (*Meuse*).

CORTILLIOT, Laon (*Aisne*).
CHAPUS Volvic (*Puy-de-Dôme*).
COMBIER (M. le Président), Laon (*Aisne*).
CRAJEWSKI (le D^r), aux Aydes, près Orléans (*Loiret*).

DAUCHIN, chât. de Saint-Cybars, Angoulême.
DELATTRE-LENOEL, Amiens (*Somme*).
DELATTRE (Charles), Poissy (*Seine-et-Oise*).
DELESSERT, Croix (*Nord*).
DESRATEAUX, Loudun (*Vienne*).

FORTOUL, Saint-Laurent (*Basses-Alpes*).

GABRIEL (Abbé), Verdun-sur-Meuse (*Meuse*).

HENRY (Abbé), rue des Trésoriers de la Bourse, 15, Montpellier.
HOCHART, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, 22, Bordeaux (*Gironde*).

LANDRE (Marcel), Gourdon (*Lot*).
LEDIEU (Alcius), Abbeville (*Somme*).
LIQUES, Rambouillet (*Seine-et-Oise*).
LOUIS (Eugène), La Roche-sur-Yon (*Vendée*).
LOUIS-LUCAS (Paul), boulev. Carnot Dijon (*Côte-d'Or*).

MAGNAUD (M. le Président), Château-Thierry (*Aisne*).
MENU (E.), Laon (*Aisne*).

PAGARD D'HERMANSART, Saint-Omer (*Pas-de-Calais*).
POUPIN (l'Abbé), Trois-Vèvres (*Nièvre*).
PRAROND, rue du Lillier, Abbeville (*Somme*).

QUARRÉ-REYBOURBON, Lille (*Nord*).

ROUSSEN DE FLORIVAL, Laon (*Aisne*).

TARTARIN, Bellegarde (*Loiret*).
TALBERT, La Flèche (*Sarthe*).

VALLÉE (Georges) (*Bar-sur-Aube*).
VAUDIN, rue des Consuls, Auxerre (*Yonne*).
VINCENS, rue de l'Arsenal, 9, Marseille (*Bouches-du-Rhône*).
VLASTO, allée des Capucines, 12, Marseille.

WEISS (Charles-André). Dijon (*Côte-d'Or*).

BERNARDI, Venise (*Italie*).

COULTRE (LE), Neufchâtel (*Suisse*).

LECOCQ (Georges), Nouméa.

MONTET (Albert DE), Vevey, canton de Vaud (*Suisse*).

MUONI (Damiano), Milan (*Italie*).

SCARAMANGA (John), Londres, 12, Hyde Parck-Place.
SANESI, Benvenuto (*Italie*).

COMPOSITION DES BUREAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

POUR L'ANNÉE 1893

GRAND BUREAU

PRÉSIDENTS HONORAIRES : M. **J.-C. BARBIER**, G. O. ✻ ✻ ✿, premier Président honoraire de la Cour de Cassation.

M. **Camille DOUCET**, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE : M. **VAVASSEUR**, O. ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, maire du 2e arrondissement.

PRÉSIDENT : M. **LOISEAU**, ✻, ✿, professeur de l'Université.

VICE-PRÉSIDENTS : M. **WELSCHINGER**, ✻.

M. **RODOCANACHI**, ✿ A.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. **Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES**, ✻.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS : M. **Félix TOURNIER**, ✿ A.

M. **DUMONT**.

ADMINISTRATEUR : M. **Ludovic RACINE**, ancien notaire.

BUREAUX DES CLASSES

PREMIÈRE CLASSE

Histoire générale et Histoire de France

Président honoraire : MM. le Colonel FABRE DE NAVACELLE, C. ✻, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.
Président : Jules FABRE, ✿ A.
Vice-Président : MOIREAU.
Secrétaire : Maxime FORMONT.

DEUXIÈME CLASSE

Histoire des Langues et des Littératures

Présidents honoraires : MM. WIESENER, ✻, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.
Président : J. FLACH, ✻, professeur au Collège de France. ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.
Vice-Président : DE BOISJOSLIN, ✻.
Secrétaire : F. FUNCK-BRENTANO, sous-bibliothécaire à l'Arsenal.

TROISIÈME CLASSE

Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques

Président honoraire : MM. Eugène MARBEAU, O. ✻, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*, ancien Conseiller d'État.
Président : TALBOT, O. ✻, Professeur honoraire de l'Université, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.
Vice-Président : le Dr Stéphen LE PAULMIER.
Secrétaire : Pierre VILLARD, publiciste.

QUATRIÈME CLASSE

Histoire des Beaux-Arts

Président : Arthur COQUARD, lauréat du prix Raymond, lauréat de l'Institut.
Vice-Président : Cte Eugène DE BRICQUEVILLE.
Secrétaire : William MARIE.

MEMBRES DONATEURS

Par délibération en date du 25 mai 1886, insérée dans la *Revue de la Société des Études historiques* 1886, p. 376, il a été décidé que des notices, consacrées aux membres donateurs, seraient publiées, chaque année, à la suite de la liste des membres de la Société.

RAYMOND (Henry-François). — Reçu membre de l'ancien *Institut historique* en 1854, M. Raymond, sans prendre une part personnelle et active de collaboration aux travaux de la Société, manifesta cependant l'intérêt qu'il portait à leur production, en assistant fréquemment aux séances mensuelles et publiques.

Dès l'année 1867, deux ans avant son décès, il attestait cet intérêt en le traduisant par un legs généreux conçu en ces termes : « Maître absolu d'une modeste fortune péniblement acquise, mais dont je puis être fier parce qu'elle n'a coûté ni pleurs ni regrets à qui que ce soit, j'entends et je veux qu'il en soit fait à mon décès l'emploi ci-après : 20,000 francs seront donnés à l'*Institut historique* qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, pour les intérêts de cette somme, qui sera placée en rentes 3 ou 4 1/2 pour 0/0 sur le gouvernement français, être, chaque année, distribués, à titre de prix, aux auteurs des ouvrages ou mémoires que l'*Institut historique* jugera convenable de mettre au concours. Je lègue, en outre, à cette Société un exemplaire en feuilles des Antiquités mexicaines et l'Encyclopédie in-4 reliée ».

(Extrait du testament déposé pour minute à Me Jules-Émile Delapalme, notaire à Paris).

La disposition relative aux ouvrages légués ne put recevoir exécution, la maison de campagne de Lagny, appartenant à M. Raymond et dans laquelle se trouvait sa bibliothèque, ayant été pillée, en 1870-1871, par l'armée allemande.

Quant au legs de 20,000 francs, il est devenu l'origine de la Fondation Raymond et l'occasion des démarches qui aboutirent à la reconnaissance de la *Société des Études historiques* comme établissement d'utilité publique, reconnaissance consacrée par un décret en date du 19 novembre 1871,

signé de M. THIERS, président de la République et de M. Jules SIMON, Ministre de l'instruction publique.

Ces formalités accomplies, et la Société n'ayant été mise en possession effective du capital du legs Raymond qu'en 1873, ce fut seulement en 1874 qu'elle procéda, pour la première fois, à la distribution du prix, conformément aux intentions du donateur.

Voir ci-après la liste des questions mises au concours et le nom des lauréats, p. 278.

ODENT (PAUL) C. ✻ ✿. — Né à Paris en octobre 1811, entra dans l'administration préfectorale en septembre 1847 comme sous-préfet. Nommé préfet de Colmar en 1857, il fut ensuite préfet de Grenoble et de Metz; il remplissait ces dernières fonctions pendant le siège mémorable de 1870 et fut le dernier préfet français de cette noble cité.

Commandeur de la Légion d'honneur en 1869, M. ODENT avait été nommé officier de l'Université en 1860.

M. ODENT publia la traduction du *Commentaire sur la constitution des États-Unis d'Amérique*; une note sur les *Bulletins de la Société de Béziers* insérée dans la *Revue* 1881, p. 208. Il avait donné aussi à notre compagnie le *Compte rendu des tomes* XX, XXI *et* XXII *de l'histoire d'Italie* et avait été élu président de la 2e classe en 1883.

M. Paul ODENT est décédé à Paris le mercredi 9 décembre 1885; les adieux qui lui furent adressés au nom de la *Société des Études historiques* par le secrétaire général, M. Gabriel DESCLOSIÈRES, ont retracé la vivacité des sentiments patriotiquss de M. ODENT. (Voir l'article inséré au volume de 1885, p. 621).

M. Paul ODENT, par l'intermédiaire de M. CAMOIN DE VENCE, son gendre, ancien président de la *Société des Études historiques*, a légué à cette association une somme de 500 francs. Tous les deux ans, une médaille distribuée à l'un des meilleurs travaux publiés par des membres de la Société, sera décernée au nom de M. ODENT.

BERTHIER (JEAN-FERDINAND) ✻. — Doyen des professeurs à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, se consacra, dès sa jeunesse, à l'enseignement et à l'éducation des enfants déshérités, comme lui-même, du don de la parole. Auteur de nombreux traités d'enseignement dont la nomenclature est reproduite à la page 30 de la liste biographique et bibliographique des membres pour l'année 1886, M. BERTHIER contribua à la fondation d'une société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en

France, et réorganisa, en 1867, sur de plus larges bases, la Société centrale qui reçut le titre de *Société universelle des sourds-muets*.

M. Ferdinand BERTHIER, admis comme membre de l'ancien *Institut historique*, le 24 mars 1834, est décédé à Paris le 14 juillet 1886; il était le doyen de la *Société des Études historiques*. En souvenir des sentiments de confraternité qu'il avait entretenus avec les membres de notre association pendant 52 ans, M. BERTHIER a légué, sans condition d'emploi, à la *Société des Études historiques*, une somme de 2,000 francs. La délivrance de ce legs, après de longues formalités administratives, a enfin été consentie dans les derniers jours de l'année 1890. La Société donnera à cette libéralité une destination de nature à rappeler la mémoire de M. BERTHIER.

DUVERT (GUSTAVE), ✱ ✠. — M. Gustave DUVERT, ayant satisfait aux conditions réglementaires concernant le versement de la somme de 500 francs, artributive de la qualité de membre donateur, appartenait déjà à la liste des membres ayant droit à ce titre, lorsqu'il est décédé en 1893, le 28 novembre, léguant à nouveau une somme de 1,000 à la Société dont il avait été le Président. (Voir *Revue* 1893, n° 4, p. 296 et suiv. les discours prononcés sur sa tombe par M. Desclosières.)

DAVID (JULES), ✱. — Ancien président de la *Société des Études historiques*, Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique fut, pendant dix-sept ans, un des collaborateurs les plus éminents de notre compagnie. Doué d'une grande force de travail, d'une érudition profonde en matière historique et littéraire, M. Jules DAVID a laissé de nombreuses productions dont ont retrouve la liste dans nos volumes antérieurs à 1890, date à laquelle la Société a éprouvé la vive douleur de perdre ce distingué confrère. M. Jules DAVID a légué à la *Société des Études historiques* un don de 2,000 francs. (Voir sa biographie, volume de 1892.)

MONTAUDON (LOUIS-HYACINTHE). C. ✱ — Intendant militaire en retraite avait été admis dans la *Société des Études historiques* en qualité de membre titulaire le 25 avril 1884 et n'avait pas tardé à prendre une place des plus distinguées dans les rangs de notre compagnie. Auteur de très nombreux rapports étudiés avec le soin le plus consciencieux, M. MONTAUDON avait donné, en 1888, volume p. 873, sous ce titre : *La vérité sur le Masque de fer*, un étude remarquée, qui attestait la patience de ses recherches et sa sagacité d'historien. Nous avons eu le regret de perdre cet aimabe et dévoué confrère le 2 juillet 1890 dans sa 71e année. Comme M. Jules

DAVID, il a gratifié la *Société des Études historiques* d'un legs de 2,000 francs sans condition d'emploi. (Voir sa biographie, 1891, p. 423.)

DESTOUCHES (ADRIEN-AIMÉ), architecte, membre de l'ancien *Institut historique* admis le 9 février 1864, décédé le 25 octobre 1871, a légué par testament en date du 22 septembre 1886, déposé au rang des minutes de Me Maurice Plique, notaire à Paris, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, un legs de 2,000 francs à l'*Institut historique* à charge de délivrer un ou plusieurs prix sur un travail ou des travaux relatifs aux beaux-arts.

PRIX RAYMOND

Mille francs à décerner, en un ou plusieurs prix avec attribution de médailles, aux auteurs des meilleur mémoires sur des questions proposées. La distribution a lieu dans la séance publique annuelle tenue au mois d'avril. Le délai du concours expire le 31 décembre de l'année précédente.

QUESTIONS MISES AU CONCOURS DEPUIS 1874. — NOMS DES LAURÉATS.

1. — *Rechercher les origines de la Gendarmerie en France et faire l'historique de ce corps sous ses diverses dénominations, exposer ses attributions et les services qu'il a rendus aux différentes époques de notre histoire.*

M. BARBIER, alors conseiller à la Cour de cassation et élevé depuis à la première Présidence, expliqua, dans le savant rapport rédigé à l'occasion de ce concours (voir volume 1874, p. 107 et suivantes), les motifs qui avaient déterminé le choix de ce sujet.

Par son testament, M. RAYMOND avait institué comme légataire universel de sa fortune en nue propriété, le corps de la gendarmerie de France, l'usufruit devant appartenir à Mme RAYMOND, sa veuve. Dans ces conditions, la *Société des Études historiques*, voulant s'associer à la pensée du généreux donateur, qui lui avait laissé un legs particulier de 1,000 francs de rentes, à charge de fonder un prix annuel, proposa, comme sujet de son premier concours, l'histoire du corps militaire auquel M. RAYMOND avait légué sa fortune.

LAURÉAT. — Le lauréat du concours fut M. LÈQUES, alors sous-intendant militaire à Tours. (Voir sa notice biographique et bibliographique, liste des membre de 1886, p. 24.)

II. — *Histoire élémentaire de la littérature française à l'usage des écoles primaires.* — Rapport de M. Jules DAVID, volume de 1875, p. 125.

LAURÉATS. — Prix : M. DONEAUD DU PLAN, alors professeur à l'Écolenavale de Brest, décédé en 1889, bibliothécaire de cette ville. Médailles : MM. THÉRY, inspecteur général honoraire de l'Université ; BOUGEAULT, ancien professeur de littérature au lycée impérial de Saint-Pétersbourg ; mentions honorables : MM. Eugène LOUIS, professeur au lycée de La Roche-sur-Yon ; TALBERT, professeur au lycée de La Flèche.

III. — *Historique des Institutions de prévoyance dans les divers pays et notamment en France.*

Cette question prorogée, voir les motifs, 1876, p. 143 et 1877 p. 140, n'a été l'objet d'un prix qu'en 1881. — Rapport de M. Gustave DUVERT, volume 1881, p. 127.

LAURÉAT. — M. Antony ROUILLET.

IV. — *Histoire du portrait en France, peinture, dessin, sculpture.* — Rapport de M. LOUIS-LUCAS, volume de 1878, p. 149.

LAURÉATS. — Premier prix : M. Raphaël PINSET ; deuxième prix : M. Jules D'AURIAC ; mention très honorable : M. MARQUET DE VASSELOT, statuaire.

MM. PINSET et D'AURIAC ont donné en collaboration, en un beau volume illustré, édité par Quantin, leurs deux mémoires complétés l'un par l'autre.

V. — *Histoire des Provinces danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar-Skelessi.*

Ce sujet, prorogé à la suite d'un premier rapport présenté en 1878, volume 1878, p. 237, par M. WIÉSENER, fut proposé à nouveau pour l'année 1882 et définitivement retiré, faute de concurrents. Voyez discours de M. BOUGEAULT, volume 1882, p. 6 et 162.

VI. — *Histoire des origines de la langue française et de son développe-*

nent jusqu'à la fin du XVI*e siècle.* Rapport de M. BOUGEAULT, volume de 1880, p. 136.

LAURÉATS. — Prix : M. LOISEAU, docteur ès lettres, professeur au lycée de Vanves ; mentions honorables : MM. DONEAUD DU PLAN, professeur à l'École navale de Brest; LECOULTRE, licencié ès lettres, professeur au gymnase cantonal de Neufchâtel (Suisse).

VII. — *Histoire de l'architecture et des habitations privées en France depuis la Renaissance jusqu'en* 1830. — Rapport de M. D'AURIAC, volume de 1881, p. 133.

LAURÉAT. — M. DAVIOUD, architecte de la ville de Paris.

VII. — *Histoire de la critique littéraire en France depuis le commencement du* XIX*e siècle jusqu'en* 1870. — Rapport de M. Jules DAVID, volume de 1883, p. 143.

LAURÉAT. — M. Francis MELVIL (*Léonce Gibert*).

IX. — *Étudier, en s'appuyant sur les données historiques, quelles peuvent être les conséquences, au point de vue économique, du percement de l'isthme de Panama dans les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan pacifique.* (Amérique occidentale, Océanie, Asie orientale).

Cette question, proposée en 1884, n'ayant pas amené de concurrents, fut prorogée pour l'année 1886, avec cette modification dans le titre : *Études des conséquences économiques du percement de l'isthme de Panama.* – Rapport de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, 1886, p. 188.

LAURÉAT. — M. Auguste GARÇON.

X. — *Histoire de la musique dramatique en France depuis le commencement du* XVII*e siècle jusqu'en* 1870.

Ce concours, prorogé en 1887, pour cause d'insuffisance des réponses proposées, eut pour rapporteur M. Georges DUFOUR, 1887, p. 150.

LAURÉAT. — M. Arthur COQUARD, compositeur de musique; mention honorable avec médaille : M. Julienne MONTINI.

XI. — *Histoire de la Compagnie française des Indes, depuis sa création en mai* 1719 *jusqu'à sa disparition en avril* 1770. — Rapport de M. DE BOISLIN 1888, p. 193.

LAURÉAT. — M. CLARIN DE LA RIVE ; mentions honorables avec médailles de 250 francs : MM. DONEAUD DU PLAN et Louis FORTOUL.

XII. — *Étude historique sur la traduction en langue française des principaux classiques grecs et latins, notamment depuis le milieu du* XVIIe *siècle jusqu'à nos jours.* Conc. prorogé. V. le rap. de M. TALBOT, vol. 1889, p. 132.

XIII. — *Étudier à une époque précise de l'ancien régime et dans une ou plusieurs régions de la France, l'acquisition des terres nobles par les roturiers.* — Rapport de M. J. FLACH, volume de 1890, p. 111.

LAURÉATS. — M. Gustave PRÉVOST, ancien magistrat, correspondant de la *Société des Antiquaires de France*, 1er prix, 600 francs, M. VACHEZ, avocat, docteur en droit, secrétaire général de l'Académie de Lyon, 2e prix en argent, 200 francs, M. MUSSET, archiviste à La Rochelle, 3e prix, 200 francs.

XIV. — Rappel de la question n° XII. Prix décerné à M. Justin BELLANGER. — Rapport de M. TALBOT. Voir le volume de 1891, p. 127.

XV. — *Étudier les lettres de cachet dans une Province, une Généralité ou une Intendance de l'ancienne France.* Prix décerné en 1892 à M. Frantz FUNCK-BRENTANO.

XVI. — *La vie et les œuvres de l'architecte Gabriel* (1710-1782). *La place Louis XV. Le garde-meuble et l'hôtel de la marine, restauration de la colonnade du Louvre. L'École militaire.* Prix en 1893 à M. E. BOUSSON.

XVII. *Les États Généraux de* 1614. *Étudier, à l'aide de documents originaux, les réformes réclamées par les cahiers du Tiers-État, les propositions et les débats qui en sont sortis, l'appui et la résistance rencontrés dans le Clergé et la Noblesse.* Prix à décerner en 1894.

XVIII. — *Étudier les relations des villes impériales avec l'Empire germanique aux* XVIe *et* XVIIe *siècles, faire ressortir le caractère de leur autonomie.* Prix à décerner en 1895.

XIX. — *Étudier l'état et le fonctionnement des* justices seigneuriales *à la veille de la Révolution, montrer les services qu'elles rendaient encore, les abus qu'elles engendraient.*

La Société des Études historiques ne demande pas une étude d'ensemble, mais une étude régionale ou locale au choix du concurrent, et d'après les documents d'archives. Prix à décerner en 1896.

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

A

Pages

AIX. L'Académie d'Aix, une ancienne Université. Compte rendu de M. Moireau 327

AGEDICUM. Note historique de M. Justin Bellanger 201

L'agedicum de César est-il Sens au Provins. — Justification de l'opinion émise en faveur de Sens, par M. Bellanger dans sa publication de la guerre des Gaules.

AUBERT. M. Joseph Aubert et la fresque de Notre-Dame-des-Champs. Chronique 308

AVEUGLE. L'aveugle autrefois et aujourd'hui. Conférence faite à l'Institution des aveugles, par M. H. Welschinger sous les auspices de la Société des Etudes historiques 85

L'aveugle chez les Romains. — Le christianisme. — Charlemagne protège les aveugles. — Hôpital d'aveugles au XIVe siècle. — L'aveugle de Réaumur. — La lettre de Diderot. — L'aveugle moderne protégé par Valentin Haüy. — M. Monnier de la Sizeronne. — Louis Braille, méthode de lecture pour les aveugles. — Statistique des aveugles en France. Etablissements créés dans leur intérêt.

B

BIBLIOGRAPHIE. Le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV, par Gaston Maugras. — Le maréchal Ney, par M. Welschinger. — Napoléon intime, par M. Arthur Levy. — Histoire du commerce du monde, par Octave Noel. — Contes populaires de la Grande-Bretagne, par Loys Brueyre. — L'Art et la Province, par M. Jouin. — L'organisation militaire chez les Romains, par M. Marquardt, traduit par M. Brissand. — Malherbe et la poésie française, par M. Allais. — Sénats et Chambres Hautes, par M. Henri Desplaces (voir aux ouvrages offerts, l'indication des rapports. — Boisjolin (de), Tacite et les annales 155

LE MONDE AIMÉ, de M. Prarond, p. 54.

BOUGRAULT, ancien président de la Société des Études historiques, son décès 153

Notice par M. Desclosières, p. 242.

C

Pages.

COIMBRE. Histoire de l'Université de Coimbre. Rapport par M. Loiseau à propos de l'ouvrage de M. Theophilo Braga 180

Première période, p. 186. — Deuxième période, p. 192.

CAMOIN DE VENCE. Esthétique 30

CARTIER. M. Ernest Cartier, bâtonnier de l'ordre des avocats, nommé chevalier de la Légion d'honneur 241

CASABIANCA (abbé). Christophe Colomb 272

CONTES ET RÉCITS POPULAIRES DE LA GRANDE-BRETAGNE, par M. Loys Brueyre. Compte rendu de M. Marbeau 292

Les vieux contes consacrant la victoire de la ruse sur la force du nain sur le géant, du petit sur le grand. — Division du livre de M. Brueyre, p. 297.

D

DESCLOSIÈRES (Gabriel). Comptes rendus d'ouvrages, voyez ouvrages offerts.

DUMONT. Procès-verbaux. Le constituant Voidel 208

DUVERT (Gustave). Décès de M. Duvert. — Discours prononcés sur sa tombe 299

E

ELECTIONS DU GRAND BUREAU POUR 1894 307

ESTHÉTIQUE (impressions d'). M. Camoin de Vence 30

Des nouvelles écoles qui prétendent substituer à l'étude du beau appuyée sur les anciennes règles de l'esthetique, les hardiesses du naturalisme, du réalisme, du modernisme. — Définition du réalisme. — L'art doit-il se limiter à l'imitation de la nature. — Condamnation du naturalisme par Proudhon (du principe de l'art Proudhon).

F

FABRE DE NAVACELLE (le colonel). A propos de ses quatre-vingt-trois ans. 152

FÉODALITÉ, ARISTOCRATIE. Étude par le colonel Fabre de Navacelle . . . 247

G

GABRIEL. La vie et les œuvres de l'architecte Gabriel, 1698-1782 . . . 213

Mémoire couronné par la Société. Prix Raymond de 1893, lauréat M. Bousson, p. 213.

GOSSOT. M. Gossot nommé chevalier de la Légion d'honneur. 306

Compte rendu d'ouvrage divers, p. 264.

L

Pages.

LUCAS (Louis), ancien président de la Société des Études historiques, son décès 153

Notice par M. Desclosières, p. 243.

LOISEAU. M. Loiseau nommé officier de l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée. 245
Université de Coimbre, p. 180. — Propriété littéraire, p. 252. — Christophe Colomb, p. 272.

M

MAZE SENSIER. Sur les origines de l'ancienne France, par M. Flach . . 261

MEMBRES. Liste des membres 345
— — par ordre alphabétique avec adresses 349

DONATEURS. 354

MOIREAU. L'Académie d'Aix 327

O

ORIGINES DE L'ANCIENNE FRANCE, par Jacques Flach, xe et xie siècles. Rapport de M. Georges Maze. 261

Groupement rural dans la Gaule. — Villes neuves et sauvetés. — La Féodalité. — La Chevalerie.

OUVRAGES OFFERTS. Rapports.

Le livre de la Pousta, par M. Sigismond de Justh. Compte rendu de M. Marbeau, p. 37. — Scènes observées dans Salfœld, pays bas de Hongrie. — Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen-âge, par M. Funck-Brentano, p. 46.

ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE, ses erreurs et dangers, par M. Camoin de Vence. — Etat présent des sciences criminalistes. — Théories de Lombroso. — Compte rendu de M. de Boisjolin, p. 48.

LE MONDE AIMÉ, poésies par M. Prarond. — Etude du talent de M. Prarond. — Rapporteur, M. de Boisjolin, p. 54. — Annuaire la Société philotechnique. — Compte rendu de travaux de 1872, par M. Dumont, p. 57. — Académie d'Hippone, travaux de 1890-1892. — Rapport du colonel Fabre de Navacelle, p. 63. — Bulletin de l'Institut génevois, années 1890 et 1891. — Histoire de la République de l'Equateur et la Vierge du Soleil. — Compte rendu par M. Loiseau, p. 70. — Lettre d'un lycéen et d'un étudiant de 1847 à 1854, par M. Henri Dabot. — Rapporteur de M. Tournier, p. 78. — Mémoires du général Radet, publiés par M. le président Combier — Rapport du colonel Fabre de Navacelle, p. 143. — Un précurseur de Molinos et de Fénelon. — Un manuscrit d'Annibal Gantez. — Monographies de M. Charles Vincens. — Rapport de M. Racine, p. 146. — Actes de l'Académie de Bordeaux. — Société de L'Yonne. — Livres de Raison dans le Lyonnais. — Rapports de M. Gossot. p. 264. — Christophe Colomb, sa glorification religieuse. — Etude de M. l'abbé Casabianca. — Rapport de M. Loiseau, p. 272. — Académie de Toulouse. — Rapport de M. Paul Griveau. — Napoléon intime, par M. Arthur Lévy. — Rapport de M. Desclosières, p. 339. — Maréchal Ney, par M. Welschinger. — Rapport de M. Desclosières, p. 340. — L'orviétan, par M. le Dr Le Paulmier. — Rapport de M. Desclosières, p. 341.

P

Pages.

PEIN. M. Prosper Pein, professeur au lycée Henri IV, nommé officier de l'Instruction publique. 241

PERRAULT (à propos des contes de). Étude par M. Eugène Marbeau. . . 124

Influence de la légende. — Esprit des contes de Perrault, leur haute antiquité, tous essentiellement payens surnaturel remplacé par le merveilleux. — Raison de l'attrait des contes de Perrault.

PRAROND. Le monde aimé 54

PIERRE LE GRAND ET SES PROPOSITIONS D'ALLIANCE AU RÉGENT EN 1717, par M. Louis Wiesener 18

Problème historique à résoudre. — Le Régent fut-il bien inspiré en pensant que les temps n'étaient pas mûrs pour contracter une alliance avec la Russie. — Motifs de conclure pour l'affirmative, p. 18. — Etat de l'Europe en 1717.

PROCÈS-VERBAUX. (V. 2e partie.)

SÉANCES DES 10 ET 25 JANVIER, p. 1 et 2; 10 et 25 FÉVRIER, p. 3 et 4.
SÉANCE PUBLIQUE DU 8 MARS tenue à l'Institution des Jeunes Aveugles, p. 4. — Conférence de M. Welschinger, concert, p. 6.
SÉANCE DU 10 MARS, p. 7; 25 MARS, p. 9; 10 AVRIL, p. 10.

PROCÈS-VERBAUX. 10 et 25 novembre, 13 et 25 novembre, 13 et 16, 11 et 26, 17 et 18.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE. Histoire des revendications en sa faveur, ainsi que de l'Association fondée dans ce but, 1878-1893. — Congrès de Barcelone, par M. Loiseau 252

Historique des divers congrès tenus sur cette question, 1884-1886-1888.

R

RAYMOND. Prix Raymond. Liste des questions mises au concours de 1874 à 1893; noms des lauréats. 354

Prix proposé pour 1894. — Les États Généraux de 1614.

RODOCANACHI. M. Emmanuel Rodocanachi élu président 307

ROI (une lettre de). 1815, par M. Henry Welschinger 1

Prétentions des Prussiens au démembrement de la France. — Intervention de la Russie. — Pozzo dia Bargo. — L'empereur Alexandre. — Lettre de Louis XVIII du 23 septembre 1815. — Rôle de Talleyrand. — Preuves que le roi est bien l'auteur de la lettre du 23 septembre tirées d'une lettre à M. de Talleyrand du 21 juillet précédent. — Curieux procès à l'occasion de cette lettre. — Conclusion de M. Welschinger, p. 17.

S

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 MAI 1893, allocution du président, par M. Loiseau. 105

Compte rendu des travaux par M. Félix Tournier, secrétaire général, p. 109. — Rapport sur le concours Raymond, la vie et les œuvres de l'architecte Gabriel. — Rapport de M. de Boisjolin, p. 118. —

Pages.

Lauréat M. Bousson. — Compte rendu du concert entendu à cette séance publique du 8 mars 1893, p. 150, par M. Félix Tournier. — Les contes de Perrault, par M. Marbeau, p. 124. — Une lettre de Roi, Henri Welschinger, p. 10.

T

TACITE. De l'authenticité des annales et des histoires de Tacite rendue probable par le style de ses ouvrages. — Rapport de M. de Boisjolin sur l'étude de M. Hochart 155

Découverte de Tacite. — Sa figure aux yeux des modernes. — Critique de M. Hochart. — Génie du style de Tacite, p. 164. — Merveilleux exemples, p. 171. — Conclusion, p. 179.

TALBOT. Témoignage de sympathie à l'occasion d'un deuil récent . . . 245

TOURNIER. Compte rendu des travaux de 1892. 109

V

VOIDEL. Le constituant Charles Voidel, député de la Moselle, p. 208. — Rapport de M. Dumont.

W

WELSCHINGER. M. Henri Welschinger, officier de la Légion d'honneur. . 306

L'aveugle autrefois, aujourd'hui, p. 85. — Une lettre de roi, p. 1.

WIESENER. Pierre le Grand et les propositions d'alliance au Régent. . . 15

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

PROCÈS-VERBAUX

(2e partie; à relier à la suite du volume.)

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

DEUXIÈME PARTIE[1]

SÉANCES MENSUELLES. — PROCÈS-VERBAUX. — BIBLIOGRAPHIE

SÉANCE DU 10 JANVIER 1893

Présidence de M. RODOCANACHI, vice-président.

La séance est ouverte à huit heures un quart.

Membres présents : MM. DE BOISJOSLIN et MARBEAU, anciens présidents, M. RODOCANACHI, vice-président, M. JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire général, M. RACINE, administrateur, MM. LECOURBE, VERNUDACKI, MOUTIER, DUMONT, membres.

MM. LOISEAU, TOURNIER, FABRE DE NAVACELLE sont excusés.

On procède à l'installation de M. RODOCANACHI comme vice-président.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance écrite ; il donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique au sujet du Congrès des Sociétés savantes, dont la date est fixée au 4 avril prochain.

Communication est faite de lettres de MM. VELSCHINGER et COQUARD, relatives à la séance publique de mars.

M. le Secrétaire général annonce à la Société qu'il a reçu un mémoire pour le concours de 1893 (*Vie de l'architecte Gabriel*).

On procède aussitôt à la nomination de la commission chargée de statuer sur le concours.

Sont nommés : MM. DE BOISJOSLIN, CAMOIN DE VENCE, RODOCANACHI, DESCLOSIÈRES, DUVERT, colonel FABRE DE NAVACELLE.

La réunion de la commission des comptes est fixée au 17 janvier, trois heures, chez M. MARBEAU, président de ce comité.

Correspondance imprimée. — Ouvrages offerts : Mémorial de l'artillerie de marine, par M. le commandant DE LAUNAY. M. COSSOT, rapporteur; *Le constituant Charles Voidel, député de la Moselle*, par M Jules D'AURIAC. Rapporteur M. DUMONT.

(1) Cette deuxième partie devra être reliée à la fin du volume.

M. Auguste ARGENTI, présenté par M. RODOCANACHI, est admis comme associé libre.

Lecture du manuscrit de M. BELLENGER sur *la liste des baillis et lieutenants de bailliage à Provins, 1227-1789.*

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1893

Présidence de M. LOISEAU

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : M. LOISEAU, président, M. JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire général, M. RODOCANACHI, vice-président, MM. DE BOISJOSLIN, DUFOUR, RIVIÈRE, FORMONT, WIESENER, VERNUDACKI, DUMONT.

M. VAUNOIS s'est fait excuser.

M. le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance manuscrite, puis de la correspondance imprimée.

Ouvrages offerts. — *La Bourse de Lille*, par M. QUARRÉ-REYBOURBON; *Revue des Sourds-Muets; Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie; Revue de la Société des Sciences et des Arts de Valenciennes; Écho de l'Armée.* Rapporteur M. le colonel FABRE DE NAVACELLE; *Revue de Saintonge et d'Aunis; Recueil des Arts et des Monuments historiques de Saintes.* Rapporteur M. RIVIÈRE.

La Société, après avoir pris connaissance d'une lettre de M. WELSCHINGER, fixe au 8 mars prochain la première séance publique et décide qu'elle aura lieu à l'Institution des Jeunes Aveugles, répondant ainsi à la proposition de M. le Secrétaire général de faire l'historique des Institutions d'utilité publique. Un concert donné par les élèves de cette Institution fera connaître leur mérite comme compositeurs et exécutants.

M. RODOCANACHI donne lecture du rapport de la commission des comptes.

M. le Secrétaire général fait une communication relative au Congrès de la Sorbonne.

M. RODOCANACHI achève la lecture de son travail sur *la Corporation des libraires à Rome.* Lecture du rapport de M. DUMONT sur l'*Annuaire de la Société philotechnique.*

La séance est levée à neuf heures et demie.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1893

Présidence de M. Loiseau

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : M. Desclosières, secrétaire général, Racine, administrateur, MM. Rodocanachi, Marbeau, colonel Fabre de Navacelle, de Boisjoslin, Camoin de Vence, Wiesener, Rivière, Vaunois, Tournier, Dumont.

M. le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance relative au legs Destouches et communique une lettre de M. de Boisjoslin, le remerciant de l'envoi des volumes de l'*Investigateur* et de la *Revue de la Société des Études historiques*, antérieurs à son entrée dans cette Société.

Correspondance imprimée. — Ouvrages offerts : Mélanges gréco-romains; Bulletin de la Société historique de Langres.

M. le Secrétaire général annonce à la Société qu'il a reçu le décret l'autorisant à recueillir le legs Destouches à la charge de décerner des prix.

Il ajoute à l'égard du legs David que la procédure suit son cours.

Le mémoire du concours Raymond pour 1893 est transmis à M. Duvert.

M. le colonel Fabre lit un rapport sur l'*Académie d'Hippone*. Des observations s'échangent au sujet du mot *Libye*. M. Loiseau fait remarquer que les Grecs comprenaient sous cette expression toute la partie du continent africain alors connue. A propos du mot *Nil*, on fait remarquer que ce nom devait être générique et s'appliquer à tous les fleuves africains.

Lecture des rapports de M. Loiseau sur l'*Institut génevois* et de M. Tournier sur les *Lettres d'un écolier* par M. Dabot, avocat à la Cour d'appel, membre titulaire de la Société des Études historiques.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1893

Présidence de M. Loiseau

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : M. Loiseau président, M. Desclosières Secrétaire général, M. Racine administrateur, MM. de Boisjoslin, Marbeau, Camoin

DE VENCE, WIESENER, DUFOUR, RIVIÈRE, FUNCK-BRENTANO, ROUX, DUMONT.

M. le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance manuscrite. Lettre du président de la Société Franklin relative à la collection de la *Revue* de notre Société. Lettre de M. RACINE concernant diverses affaires notamment le legs David; il y est expliqué que le notaire, Me Baudrier, est prêt à lui remettre les pièces.

M. le Secrétaire général fait savoir qu'il a reçu les cartes d'admission au Congrès de la Sorbonne.

Il donne lecture d'une lettre de M. DE GALAMEZ (d'Abbeville) concernant les volumes de la *Revue des études historiques*.

La candidature de M. GRIVEAU, avocat, lauréat de l'Institut, proposée par M. TOURNIER est admise à l'unanimité. En conséquence, M. GRIVEAU est proclamé membre titulaire.

La parole est donnée à M. RACINE qui annonce que le montant du legs Destouches vient d'être touché; les fonds sont chez le notaire qui va en faire emploi en rentes sur l'État. Les arrérages de cette rente seront affectés à un ou plusieurs prix à décerner pour travaux relatifs aux Beaux-Arts.

M. RACINE entretient ensuite la Société des formalités relatives au legs David. Aussitôt après, la Société arrête une délibération portant qu'il y a lieu d'accepter ce legs et conférant à cet effet tous pouvoirs à M. RACINE.

Correspondance imprimée. — Les origines de l'ancienne France, xe et xie *siècles*, par M. FLACH.

Lecture. — Le livre de la Pousta, par M. Sigismond DE JUSTH, traduit du hongrois; rapport de M. MARBEAU.

SÉANCE PUBLIQUE DU 8 MARS 1893

Tenue à l'Institution des jeunes aveugles

Comme nous l'avions annoncé, la Société des Études historiques se préoccupe de faire l'histoire des sociétés d'utilité publique et elle a voulu débuter par retracer les origines et les développements d'une association d'un haut intérêt, qui vient de s'assurer la collaboration à titre de censeur des études chargé de la direction de l'enseignement musical, d'un de ses membres les plus distingués et les plus aimés, M. Arthur COQUARD, auquel la Société des Études historiques a dû, depuis plusieurs années, l'organisation de ses auditions musicales. Le programme de la séance divisé, quant à la partie

musicale, en deux auditions, comprenait deux parties entre lesquelles se trouvait la conférence de M. Henri WELSCHINGER annoncée sous ce titre : *De la condition des aveugles autrefois et aujourd'hui.*

Pendant plus d'une heure, l'éloquent conférencier a tenu sous le charme de sa parole le nombreux auditoire réuni dans la grande et belle salle de l'Institution des aveugles pouvant contenir plus de mille personnes. Il a retracé l'essai des premières tentatives faites pour recueillir et instruire en France, les aveugles. Il a, en y mêlant de piquantes anecdotes, montré l'étendue des efforts vraiment surhumains accomplis pour faire de ces jeunes hommes des musiciens compositeurs et exécutants du premier mérite. Ce concert, a-t-il dit en terminant, est la meilleure preuve du succès obtenu.

En effet, l'interprétation des morceaux inscrits au programme ci-après a été des plus remarquables et a enlevé les chaleureux bravos de l'auditoire. M. WELSCHINGER avait déjà recueilli une bonne part de ces applaudissements, mais le public enthousiasmé n'avait pas épuisé la somme de ses satisfactions, il l'a bien prouvé aux artistes.

Le public habituel de la Société des Études historiques avait pressenti l'attrait de la fête que nous lui réservions ; aussi était-il venu en grand nombre. On remarquait, notamment avec leurs familles ou des amis, circonstance qui répond de plus en plus à l'intention qui a, depuis quatre ans, présidé à nos fêtes publiques : MM. CAMOIN DE VENCE, GOMBAULT D'ARNAULT, Georges LEMAIRE, DUMONT, TOURNIER, DE SAINT-THOMAS, LOISEAU, Joseph AUBERT, BARBIER, DE BOISJOSLIN, BOUGEAULT, BRÉARD, BRUEYRE, Dr BYGRAVE, CASSAGNADE, abbé CASABIANCA, Arthur COQUARD, Michel CORNUDET, DABOT, DESCLOSIÈRES, DONATIS, DUCHARTRE de l'Institut, l'abbé DUCLOS, DURASSIER, DUVERT, FABRE DE NAVACELLE, FALATEUF Oscar, GOSSOT, GRIVEAU, HÉNISSART, HERBET, Ernest LAMY, comte LECOURBE, Albert LEFÈVRE, LIÉGEARD, LOUICHE-DESFONTAINES, Prince DE LUSIGNAN, William MARIE, Th. MARTIN, Georges MAZE, Albert MESNIER, MINORET, MOUTIER, MUTEAU, Prosper PEIN, PERRIER, Eusèbe PICARD, Raphaël PINSET, RACINE, RIVIÈRE, RODOCANACHI, Gaston DE SENNEVILLE, Armand SIMONIN, THURET, Émile TRÉLAT, VAUNOIS, VEYRET, WELSCHINGER, WIÉSENER, GRIVEAU, ROUX. Un de nos correspondants, M. le Dr TARTARIN, se trouvant à Paris à la date de cette fête, avait pu en profiter et nous prenons occasion de cette agréable occasion pour rappeler à nos correspondants que lorsqu'ils se trouveront à Paris en février, en avril ou mai, date de nos séances publiques, nous serons toujours particulièrement heureux de leur adresser des invitations.

PROGRAMME DU CONCERT

PREMIÈRE PARTIE

1. **Malédiction.** Paroles de Victor Hugo . . Victor PAUL.
   par le Chœur et l'Orchestre.
2. **Automne.** Poésie de Lamartine. . . . . Mlle KAUFFER.
   par Mlle Claudinon.
3. **Chants printaniers.** Fantaisie pastorale . SPECHT.
   pour flûte, hautbois, cor anglais, clarinette, cor, basson et piano.
   Par MM. Blanc, G. Nortier, Pimoule, Quélen, Le Samedy, Leclerc, et Rottembourg.
4. **Lamento.** (Extrait de **Nuit d'Arvor**) . . DUNEZAT.
   par M. Barrier.
5. **Papillon.** Chœur pour voix de femmes. . Mlle Marthe MARTIN.
6. **Variations**, pour le pédalier du Grand Orgue, sur un thème de Gauthier (exécuté avec les pieds seulement) . . . . . LEBEL
   Par M. Mahaut (1er prix d'orgue au Conservatoire).

CONFÉRENCE

par M. Henri WELSCHINGER

Vice-Président de la Société des Études Historiques.

DE LA CONDITION DES AVEUGLES

autrefois et aujourd'hui

DEUXIÈME PARTIE

1. **Souvenirs de Meylan.** Scène champêtre pour instruments à cordes, flûte (M. Blanc), clarinette (M. Gensse), basson (M. Leclerc), piano (M. Quélen), orgue (M. Ad. Marty). SYME.
2. **Dieu.** Méditation (Extrait de l'interrogatoire de Jeanne d'Arc), par Mlle Martin. Mlle BOULAY. 1er prix d'Orgue au Conservatoire.
3. **Agnus Dei** (Tiré d'une messe à quatre voix). par le Chœur. Mlle HESSELBEIN.
4. **Berceuse et Polonaise**, pour violon et piano (par M. Quélen et l'Auteur) . . . BRÈS.
5. **Le Renard et le Bouc.** Fable . . . . Victor PAUL.
   par le Chœur et l'Orchestre.
6. **Andante et Rondo**, pour piano et clarinette (par M. Quélen et l'Auteur) . . . GENSSE.
7. **Scène bretonne.** Poème de M. Guilbeau. par le Chœur et l'Orchestre. Adolphe MARTY. 1er prix d'Orgue au Conservatoire

Piano de la maison ÉRARD.
Grandes Orgues de CAVAILLÉ COLL.

N. B. — Toutes ces œuvres, exécutées par des professeurs ou élèves de l'Institution sont signées de compositeurs aveugles, professeurs de la Maison.

SÉANCE DU 10 MARS 1893

Présidence de M. LOISEAU.

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : M. LOISEAU président, M. DESCLOSIÈRES, Secrétaire général, M. RACINE, administrateur, MM. WIESENER, RODOCANACHI, MARBEAU, CAMOIN DE VENCE, ROUX, TOURNIER, MOUTIER, DUMONT.

Correspondance manuscrite. — Lettre du Ministère de l'Instruction publique adressant un ouvrage à la Société. — Lettre de M. Paul BONNET remerciant la Société des billets qui lui ont été adressés pour la séance du 8 mars. Lettres de M. FLACH relative à son ouvrage sur l'*Origine de l'ancienne France*, de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, de M. Jules FABRE, de M. DE BOISJOSLIN s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, de M. MARIE relative à la prochaine séance publique, de M. FUNCK-BRENTANO remerciant la Société de l'envoi à la Bibliothèque de l'Arsenal de la collection de la *Revue* depuis 1834.

Correspondance imprimée. — *Bulletin de la Société de législation*, article de M. RIVIÈRE sur les codes italiens ; *Bulletin archéologique de Touraine.*

Ouvrages offerts par M. THORIN éditeur : *Organisation militaire des Romains ; L'ancienne religion des Gaulois*, par M. LIZERAY.

Après délibération, il est décidé que la séance publique sera ajournée au commencement de mai, probablement le 9.

Discussion au sujet de la question à proposer pour le concours Raymond, année 1895.

Lecture du rapport de M. LOISEAU sur *Christophe Colomb*, étude de M. l'abbé CASABIANCA.

La séance est levée à dix heures.

BIBLIOGRAPHIE

La duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV, par Gaston MAUGRAS.

Rien de plus amusant, de plus gai, de plus vivant que cette jeunesse du *duc de Lauzun*, rien ne donne mieux l'idée de cette société du XVIIIe siècle, où toutes les femmes étaient charmantes, tous les hommes spirituels et amoureux. M. Maugras, l'auteur applaudi de *Madame d'Epinay*, de *Madame de Choiseul*, des *Demoiselles de Verrières*, etc., a su nous montrer dans cette brillante et rapide évocation tout ce qu'il y avait de charme, de séduction dans cette société qui s'imaginait naïvement que la vie est faite pour en jouir. On garde de la lecture de cet ouvrage une impression si pénétrante que l'on croit avoir vécu dans ce milieu exquis, et l'on prend en haine nos idées moroses et notre pessimisme. Un vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Le maréchal Ney, 1815, par M. Henri WELSCHINGER, portraits d'après Gérard. Plon et Nourrit, éditeurs.

Napoléon intime, par M. Arthur LÉVY. Plon et Nourrit, éditeurs.

Le compte rendu de ces ouvrages paraîtra dans un très prochain numéro.

Histoire du commerce du monde depuis les temps les plus reculés, par Octave NOEL.

Les questions économiques et commerciales priment aujourd'hui avec raison les questions politiques. Partout on suit avec le plus vif intérêt les débats du Parlement sur les traités de commerce, car on sait qu'il y a là pour notre agriculture, pour notre industrie, une question de vie ou de mort. L'ouvrage de M. Octave Noël vient donc bien à son heure. Il éclaire d'un jour nouveau les problèmes si ardus soulevés entre protectionnistes et libre-échangistes. Retracer l'histoire du commerce, c'est en effet indiquer les causes de la prospérité et de la décadence des peuples, c'est aussi découvrir l'influence des échanges et de leur incessante transformation vers le progrès matériel et intellectuel des nations. Le volume qui vient de paraître à la librairie Plon, avec des planches et d'excellentes cartes hors texte, est consacré à l'histoire du commerce dans l'antiquité et au moyen âge. Ce qui frappe surtout dans cet exposé, c'est la façon constante dont les mêmes phénomènes économiques se reproduisent, et combien tout se représente et se répète, aujourd'hui comme trente siècles avant notre ère. L'auteur, qui est un des professeurs les plus distingués de l' cole des hautes études commerciales, a admirablement mis en lumière cette « pérennité des mêmes faits sous la pression des mêmes causes, sous toutes les latitudes et à toutes les époques ». Il y a là une étude du plus puissant intérêt, non seulement pour le négociant, mais aussi pour le politique et pour le penseur. Tous y trouveront de précieux renseignements sur l'avenir qui nous est réservé, selon le chemin que nous prendrons. Un vol. grand in-8° avec planches et cartes hors texte. Prix : 20 francs. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Contes populaires de la Grande-Bretagne, par M. Loys BRUYÈRE, 1875, Hachette, éditeur.

L'art et la Province. Rapports au Congrès des Sociétés savantes, par M. Henry JOUIN. Dumoulin, éditeurs, 5, rue des Grands-Augustins.

L'organisation militaire chez les Romains, par J. MARQUARDT, traduit par M. BRISSAUD, Thorin, éditeur.

Malherbe et la poésie française à la fin du XVIe siècle, par M. Gustave ALLAIS, Thorin, éditeur.

Sénats et Chambres hautes, par M. Henri DESPLACES, Hachette, éditeur.

SÉANCE DU 25 MARS 1893.

Présidence de M. LOISEAU

Présents : M. LOISEAU, président, M. DESCLOSIÈRES, secrétaire général, M. RODOCANACHI, vice-président, MM. FABRE DE NAVACELLE, DE BOISJOLIN, MARBEAU, WIESENER, FUNCK-BRENTANO, DUFOUR, TOURNIER, VERDUNACHI, DUMONT, GOSSOT, membres.

Correspondance manuscrite. — Lettres de MM. BURDIN relatives au service de la *Revue* ; WELSCHINGER, au sujet de la prochaine séance publique ; Justin BELLANGER envoyant un manuscrit; MARBEAU, sur son projet de lecture; LUCAS, s'excusant de ne pouvoir accepter les fonctions de rapporteur de l'ouvrage de M. FLACH; RODOCANACHI, au sujet d'une candidature, TOURNIER; RACINE, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance. Lettre de la Préfecture de la Seine demandant les statuts de la Société au sujet du legs David; COMBIER, membre correspondant au sujet de sa publication : *Mémoires du Général Radet.*

Correspondance imprimée. — M. le Secrétaire général donne connaissance d'articles des journaux : le *Monde*, le *Figaro*, la *Liberté*, le *Soleil*, le *Moniteur*, rendant compte de la séance publique de Mars. — Brochures de M. MUTEAU, (membre de la Société) : Le *Niger et la Guinée*, — *Thamyria* — Article de M. MELCHIOR DE VOGÜE, dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur l'ouvrage de M. WELSCHINGER (*Le Maréchal Ney*). — *Mémoires du Général Radet*, par M. COMBIER (Voir la lettre visée plus haut), rapporteur M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. — Compte rendu de l'Académie, d'Hippone, même rapporteur. — Volume de la *Revue de l'Académie de Caen.*

La prochaine séance publique est ensuite fixée au 9 mai. Le programme est ainsi fixé : Allocution de M. le Président. — Compte rendu des travaux de la Société. par M. TOURNIER, secrétaire général adjoint. — Rapport de M. DE BOISJOLIN sur le concours Raymond. — Lectures.

Discussion sur la question à proposer pour le prix Raymond, en 1895.

Candidature. — M. Jules ROSTAND est admis comme associé libre.

Lecture de M. DE BOISJOLIN sur l'authenticité des œuvres de Tacite.

Échange d'observations dans le sens des conclusions, M. BRENTANO, et M. DE BOISJOLIN.

Lectures de M. MARBEAU . Les *Comptes de Perrault*, étudiés au point de vue de la peinture des mœurs du temps.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1893.

Présidence de M. LOISEAU.

La séance est ouverte à huit heures.

Sont présents : M. LOISEAU, président, M. Joret DESCLOSIÈRES, secrétaire général, M. RACINE, administrateur; MM. FABRE DE NAVACELLE, WIESENER, FUNK-BRENTANO, DUMONT, membres.

MM. RODOCANACHI, DE BOISJOLIN, MARBEAU sont excusés.

Correspondance manuscrite. — M. le Secretaire général donne connaissance d'une note de M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE.

Lettre de M. PERIN membre de la Société à propos de l'architecte Gabriel; de M. CRESSON, ancien bâtonnier, accusant réception des volumes de la *Revue* adressés à la Bibliothèque des avocats; de M. MARBEAU au sujet de sa lecture sur les *Contes de Perrault*; de M. DE ROSTAN accusant réception de la lettre contenant avis de son admission; de M. MAZE qui accepte les fonctions de rapporteur de l'ouvrage de M. FLACH. A ce sujet, M. BRENTANO fait à la société d'intéressantes communications sur cet ouvrage; il en résulte que M. FLACH se plaçant à un point de vue tout-à-fait nouveau, a démontré que l'origine de la féodalité était dûe non à des coutumes germaniques, mais aux nécessités même de l'Etat social de l'époque. Lettre de M. MUTEAU au sujet d'un projet de lecture de M. MARBEAU s'excusant de ne pouvoir venir à la séance; de M. DE BOISJOLIN et de M. RODOCANAKI dans le même sens. Lettre de M. T. MARTIN et de M. BRENTANO, s'excusant de n'être point allés au congrès de la Sorbonne. M. BRENTANO y donne, en outre, quelques indications sur le projet de concours pour 1895.

M. le Secrétaire général fait savoir qu'il a versé la collection des volumes de la *Revue* à la Bibliothèque de l'Arsenal; il donne en outre connaissance de la distinction obtenue par M. QUARRÉ-REYBOURDON, nommé officier de l'Instruction publique, et d'un article du *Journal officiel* rendant compte de la conférence, faite par M. DESCLOSIÈRES à la Sorbonne, le 4 avril.

Correspondance imprimée. — Deux numéros de la *Revue de l'armée*, rapporteur M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. *Revue du pays de Comminges.* Etude de M. QUARRÉ-REYBOURDON, sur les desséchements des Marais de Watringhes et de Mouers, Union latine Franco-Espagnole. Congrès archéologique de Brives. Académie de Savoie, rapporteur M. LOISEAU. *Revue de la Société des sciences et lettres de l'Eure.* M. Brentano présente de très utiles observations sur différentes questions à proposer pour le concours Raymond en 1895.

Lectures. — Rapport de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE sur les *Mémoires du général Radet* et sur la brochure de M. RICHTER (*les conséquences du socialisme*), traduite par M. Villard avec préface de M. LEROY BEAULIEU. Étude de M. Justin BELLANGER sur *l'Agedicum de César.* Etait-il Sens ou Provins ? Rapport de M. DESCLOSIÈRES sur l'ouvrage de M. LEVY : « *Napoléon intime* ». La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DE RENTRÉE DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 1893

Présidence de M. Loiseau.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril est lu et approuvé.

Le secrétaire général adjoint donne connaissance de la correspondance manuscrite adressée à la Société depuis la séance de clôture du 23 avril dernier.

Mai. — Nombreuses lettres de demande de billets pour la séance publique du 9 mai. Correspondance avec les lecteurs, les artistes, M. William Marie, l'administrateur de l'Hôtel de la Société d'Encouragement où s'est tenu la séance; de M. Bousson, lauréat du prix Raymond, acceptant de venir recevoir à la séance le prix qui lui a été décerné.

Correspondance administrative avec M. Burdin, imprimeur, avec M. de Boisjolin adressant les manuscrits de ses lectures; M. Marbeau sur l'envoi de son étude sur le livre de M. Sigismond de Justh; M. Henri Welschinger au sujet de sa conférence « l'Aveugle autrefois et aujourd'hui »; M. Tournier s'excusant de n'avoir pu assister à la réunion du Conseil de direction tenue chez M. Marbeau.

Juin. — De M. Mugnier, vicaire, à Saint-Thomas-d'Aquin, remerciant de son admission dans la Société, de M. Ledeuil d'Enquin, de Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), demandant des renseignements sur les armoiries de la famille d'Enquin-de-la-Folie, originaire de Montreuil, renvoi à M. Pagart d'Hermansart et Alcius Ledieu; du Ministère annonçant l'envoi d'un ouvrage; *id.* de la Société de Lisbonne; de M. Coquard, annonçant qu'il a transmis à M. Martin, directeur de l'Institut des Jeunes Aveugles, le n° 2 de la *Revue* contenant le compte rendu de la séance publique tenue à cette institution; correspondance administrative avec MM. Racine et Burdin. Envoi par M. Plon, éditeur, des mémoires du chancelier Pasquier; accusé de réception; lettre de M. Bellanger relative à son étude sur *Agedicum*; du Ministère, envoi d'ouvrages.

Juillet. — Circulaire ministérielle offrant une publication intitulée *Extrait des procès-verbaux des séances du Comité historique* reçue le 29 juillet; accusé de réception le 1er août.

Lettre de M. Rodocanachi annonçant le retrait des volumes qui lui sont destinés; de M. Tournier, rendant compte de l'examen qu'il a fait au siège du secrétariat de l'envoi de la correspondance imprimée depuis le 25 avril; de M. Loiseau, annonçant son intention de prendre part au Congrès tenu par l'Association littéraire et artistique internationale le 23 septembre à Barcelone et signalant la distinction dont il a été honoré par le roi du Portugal (voir la chronique du n° 3, *Revue*).

Août. — Lettres de M. Rodocanachi signalant le changement d'adresse de son beau-frère, M. Scaramanga, membre correspondant et rappelant que lui-même est à tort porté sur la liste du bureau comme habitant, 8, avenue Hoche, au lieu de rue de Lisbonne, 54; de M. Bousson, relative au manuscrit de son étude sur l'architecte Gabriel; du Ministère, plusieurs avis d'envois d'ouvrages de l'étranger; de M. Martin, directeur de l'Institut des Jeunes Aveugles, souscrivant à cent exemplaires de la conférence de M. Welschinger (M. Racine explique en quelques mots cette combinaison : lettre de M. Bousson relative à la publication de la vie de l'architecte Gabriel.

Septembre. — Lettres de M. Welschinger, au sujet de la publication de sa conférence; de M. Racine sur des détails d'administration. Envoi par M. de Bricqueville du catalogue imprimé de sa collection d'instruments de musique anciens. Lettres de M. Burdin, imprimeur, sur la publication du n° 3 de la *Revue*; du Ministère concernant des envois de publications étrangères.

Octobre. — Lettres de MM. Racine, Tournier, Dumont, Burdin, concernant l'administration de la Société; de M. Gossot, envoyant le manuscrit de plusieurs rapports sur des ouvrages offerts; de M. Welschinger, accusant réception de la remise de plusieurs exemplaires de sa conférence tirés à part; de M. Loiseau rendant compte de son voyage au Congrès de Barcelone.

Il est donné lecture de cette lettre.

Lettre de M. Marbeau, correspondant avec le secrétaire général à l'occasion d'un projet de réunion du Conseil de direction.

Novembre. — Échange de correspondances diverses ayant pour but de préparer la séance du 10 novembre avec MM. Racine, Tournier, Dumont, Gossot, Marbeau.

Correspondance imprimée. — Ouvrages offerts à la Société : *Chroniques*

d'Amadi et de Strambaldi, par M. René DE MAS LATRIE ; rapporteur, M. RODOCANACHI. Congrès des Sociétés savantes (1893), discours de M. POINCARÉ, ministre, et de M. le Dr HAMY de l'Institut à la séance solennelle de clôture ; rapporteur, M. TOURNIER. Programme des questions pour le Congrès de 1894. *La Vendée patriotique de 1793 à 1800*, par M. CHASSIN ; rapporteur M. GRIVEAU. *Revue de Comminges*, Pyrénées Centrales ; rapporteur, M. DUMONT. *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* et *Bulletin de la Société d'agriculture, des sciences et arts de Valenciennes* ; rapporteur, M. TOURNIER. *Bulletin de la Diana*, Société historique et archéologique du Forez ; rapporteur, M. WIESENER. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, nos 1, 2, 3 et 4 et *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* ; rapporteur, M. DUMONT. *Bulletin de la Société Académique de Laon* ; rapporteur, M. TOURNIER. *Bulletin de la Société générale des Prisons et de la Société Franklin* ; rapporteur, M. DESCLOSIÈRES. *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes* ; rapporteur, M. LOISEAU. *Port en eau profonde de La-Palisse-La-Rochelle*, publiée par la Chambre de commerce de La Rochelle ; rapporteur, M. RIVIÈRE ; *Christovano Colombo* poema, par MANOEL DA PORTO ALEGRE ; rapporteur, M. LOISEAU. *Colombo o discobimento di America*, par FERIEA DA SYLVA ; rapporteur, M. LOISEAU. *Smithsonian Institute* ; rapporteur, M. RODOCANACHI. *The Hawkes ad owls of u. s. in thoirrelation to agriculture* ; rapporteur, M. TOURNIER. *U. S. departement of agriculture* ; rapporteur, M. TOURNIER. *Statistique des affaires criminelles et civiles*, Ministère de la justice, n° 91. *Académie royale des sciences, lettres et Beaux-Arts de Bruxelles* ; rapporteur, M. RIVIÈRE. *North America Fauna* (publication du Ministère de l'Agriculture des États-Unis) ; rapporteur, M. RODOCANACHI. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* ; rapporteur, M. FABRE DE NAVACELLE. *Mémoires de l'Académie de Stanislas à Nancy* ; rapporteur, M. WIESNER. *Bulletin de la Société d'Émulation d'Abbeville* ; rapporteur, M. DESCLOSIÈRES. *Organisition du service des pestiférés à Saint-Omer en 1625*, par M. PAGARD D'HERMANSART ; même rapporteur. *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* ; rapporteur, M. TOURNIER. *Académie des sciences et belles lettres d'Angers* ; rapporteur, M. CAMOIN DE VENCE. *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* ; rapporteur, M. CAMOIN DE VENCE. *Bulletin de l'Académie d'Hippone* ; rapporteur, M. FABRE DE NAVACELLE. *Société archéologique de Constantine* ; même rapporteur. *Academia delle scienze lettere ed arti di Modena* ; rapport de M. RODOCANACHI. *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen* ; rapporteur, M. DUMONT. *Ruoms of the Essex Instituta News South Wales Governement Board* ; rapporteur, M. DE WIESENER. *Gazette la Société phi-*

losophique et historique de la Basse-Saxe; rapporteur, M. RIVIÈRE. *Académie de Munich*; rapporteur, M. RIVIÈRE. *Annuaires de la Société Philotechnique*; rapporteur, M. LOISEAU. *Jean de Monluc*, par M. RAYNAUD; rapporteur, M. LOISEAU. *Les Registres de Clément IV et de Grégoire X; Recueils des bulles de ces papes*, par M. Ed. JORDAN et Jean GUIRAUD, élèves de l'École de Rome; rapporteur, M. DUMONT.

Lectures. — M. LOISEAU donne lecture de son travail sur l'histoire des revendications de la propriété littéraire et artistique, ainsi que de l'Association fondée dans ce but, 1878-1893.

M. Loys BRUEYRE, auteur des *Contes populaires de la Grande-Bretagne*, présent à la séance, donne à la Société d'intéressantes communications relativement aux contes populaires et aux études dont ils sont l'objet. Commencées d'abord dans les pays étrangers, ces études ont bientôt pénétré en France; elles s'étendent aussi aux chants populaires. Chez nous, plusieurs sociétés se sont fondées en vue de propager ces études. Des travaux auxquels on s'est livré, résultent deux faits importants : 1° le premier est l'ancienneté des contes populaires dont plusieurs remontent à Hérodote et même à l'Odyssée; 2° le second est le caractère général des contes, qui, sauf des variétés de détails, se retrouvent dans tous les pays. Diverses hypothèses ont été imaginées pour expliquer ce caractère universel, mais aucune n'est absolument satisfaisante. La Société remercie M. Loys BRUEYRE de cette instructive communication dont il n'est ici donné qu'un résumé très succint.

La séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU SAMEDI 25 NOVEMBRE 1893

Présidence de M. LOISEAU.

Correspondance manuscrite. — Lettre de M. DABOT annonçant son changement d'adresse; lettre de M. THURET; lettre de M. Cyprien CZAJESKI, membre de la Société depuis 1850 envoyant à l'avance sa cotisation; lettre de M. Louis LUCAS remerciant pour sa mère et pour lui de la notice nécrologique insérée dans la *Revue*; lettre de M. TALBOT remerciant de la note relative au décès de son gendre; lettre de M. GOSSOT surpris de n'avoir pas trouvé son rapport dans le dernier numéro de la *Revue*; lettre de M. DE BRICQUEVILLE envoyant le catalogue de sa collection d'instruments de musique; lettre de la Société des Antiquaires de Picardie demandant le com-

plément de la collection de la *Revue* ; lettre de M. Bouniceau-Gesmon, juge l'instruction, donnant sa démission ; lettre de M. Racine sur diverses questions d'administration ; lettre de M. Rivière pour demander un rendez-vous ; lettres de membres rapporteurs venant de recevoir leurs volumes.

Correspondance imprimée. — Deux volumes de la Société Smithsonienne ; rapporteur M. Rodocanachi. Société royale du Canada ; même rapporteur.

Lectures. — Rapport de M. Marbeau sur les *Contes populaires de la Grande-Bretagne*, par M. Brueyre.

Rapport de M. Griveau sur *la Vendée Patriote* de M. Chassaing. A l'occasion de cet ouvrage, M. Rodocanachi fait remarquer que c'est un recueil de documents plutôt qu'un ouvrage historique.

M. Fabre de Navacelle, étude intitulée *Féodalité, Aristocratie.*

Rapport de M. Maze sur le livre de M. Flach : *Les origines de la France.*

La séance est levé à 10 heures.

SÉANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 1893

Présidence de M. Rodocanachi, *Vice-Président.*

Correspondance manuscrite. — Lettres de M. Henri Welschinger, déclinant toute candidature au siège de Président, de M. Rodocanachi acceptant cette candidature ; de M. Marbeau rendant compte de la séance du Comité de direction tenu chez lui le 3 novembre ; de M. Brueyre, au sujet d'un projet de conférence ; du Ministère de l'Instruction publique adressant à la Société des exemplaires dépareillés du *Journal des Savants.* Lettre de M. Duvert fils annonçant le décès de son père membre de la Société ; autre lettre remerciant M. Desclosières du discours par lui prononcé sur la tombe de M. Duvert. Lettre de M. Desclosières.

Correspondance imprimée. — M. Marbeau fait hommage à la Société de son volume : « Remarques et Pensées » ; rapporteur, M. de Boisjoslin.

Lectures. — M. Rodocanachi, *Les courtisanes à Rome au temps des Borgia.* M. Louis Rivière, *Une excursion dans les Alpes italiennes, pèlerinage et montagnes saintes.* M. Dumont, *Rapport sur l'Académie de Rouen.*

La séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU MARDI 26 DÉCEMBRE 1893

Présidence de M. Rodocanachi.

Correspondance manuscrite. — Lettre de M. Burdin, imprimeur, relative au tirage à part de l'étude de M. de Boisjoslin sur Tacite. Circulaire du Ministère de l'Instruction publique concernant le Congrès des Sociétés savantes en 1894.

Correspondance imprimée. — *Historique de l'Instruction des sourds-muets*, par M. Bellanger, *Œuvres de de Saint-Hildegarde*; rapporteur, M. de Boisjoslin. *Lois italiennes sur les institutions de bienfaisance* rapporteur, M. Camoin de Vence. *L'indemnité des députés aux États Généraux*, par M. Vachez; rapporteur, M. Marbeau.

M. Desclosières donne ensuite lecture du discours par lui prononcé sur la tombe de M. Duvert.

Élection. — Sont nommés membres de la Commission pour le concours de 1894 : MM. Flach, Wiesener, Camoin de Vence, Marbeau et de Boisjoslin.

Il est procédé aux élections du bureau. M. Rodocanachi est élu Président; M. Welshinger est maintenu dans les fonctions de Vice-Président; M. Dufour est également nommé Vice-Président; M. le Secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints et M. l'administrateur sont maintenus dans leurs fonctions.

Le mémoire présenté pour le concours de 1894 est confié à M. Camoin de Vence qui devra le remettre à M. Marbeau.

Lectures. — M. Rodocanachi continue la lecture de son étude sur *Les Courtisanes à Rome au temps des Borgia*. M. Moireau, *La Jeunesse de Franklin*. M. Rivière, suite et fin des *Excursions aux Alpes italiennes, pèlerinages et montagnes saintes*.

Fin des procès-verbaux de 1893

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1894

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1894

Présidents honoraires . . . . M. J.-C. Barbier, G. O. ✻✻ ✠ I, Premier Président ho de la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille Doucet, G. O. ✻, Secrétaire perpétuel de démie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président honoraire . . . M. Vavasseur, O. ✻, ancien maître des requêtes au d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, maire du rondissement, 21, rue Soufflot.

Président . . . . . M. Rodocanachi, ✠ A, publiciste, rue de Lisbonne, 54.

Vice-présidents . . . . . M. Welschinger, O. ✻, palais du Sénat.

M. Georges Dufour, I. ✠, publiciste, avocat, membre Conseil général de Seine-et-Oise.

Secrétaire-général . . . . . M. Gabriel Joret-Desclosières, ✻, avocat à la Cour d'ap Paris, rue Garancière, 6.

Secrétaires-généraux adjoints . M. Albert Vaunois, rue des Ecuries-d'Artois, 4.

M. Dumont, avoué à la Cour d'appel, rue du Vieux-Colomb

Administrateur . . . . . M. Ludovic Racine, ancien notaire, 8 *bis*, rue de l'Arrivée la gare Montparnasse).

Siège du Secrétariat : Paris, rue Garancière, 6.

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME XII.

SOIXANTIÈME ANNÉE

1894

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

UN GRAND POÈTE RUSSE

ALEXANDRE POUCHKINE

D'APRÈS SES ŒUVRES ORIGINALES ET DES DOCUMENTS NOUVEAUX

Conférence faite à la Société des Études Historiques le 28 février 1894

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a présomption, je le sens, à venir parler devant vous d'un poète étranger, surtout d'un poète russe. Un poète français, à la bonne heure! Je n'aurais qu'à m'en remettre à lui-même du soin de vous parler, puisqu'enfin le premier devoir d'un conférencier est de plaire, et qu'à plaire nul ne s'entend mieux que le poète. Mais un poète russe! alors que la langue russe est la plus musicale des langues, la plus souple, la plus flexible et la plus riche[1], alors que la nôtre, si elle se flatte de qualités nombreuses, manque tout juste de celles-là.

Essayez, je vous prie, d'imaginer une sonate de Beethoven sur laquelle le grand maître des sons aurait composé des paroles, et demandez-vous ce qu'il adviendrait de l'audacieux qui courrait la folle aventure de les détacher de la musique pour les traduire. L'image paraît d'autant plus vraie que Pouchkine non seulement est un lyrique, mais le plus musicien des lyriques russes.

1. Sa concision n'est pas moins remarquable, et elle a fait dire à Pouchkine : « A mon avis, rien n'est plus difficile que de traduire des vers russes en vers français, car, vu la concision de notre langue, on ne peut jamais être assez bref. » (Lettre du 10 novembre 1836 adressée au prince Galitzine; dans Annenkof, *Matériaux pour la biographie de Pouchkine* (en russe). Saint-Pétersbourg, 1873, p. 309-310, note 1.)

Stechert 17 Dec 1... - 4.4.° - 64

Et pourtant, je n'ai pas perdu courage. N'est-ce pas l'heure ou jamais d'entrer en contact avec les grands écrivains de la Russie, et ses poètes ne sauraient-ils donc ouvrir leur intimité aux esprits délicats et curieux à qui un ami les présente? Pourquoi ne vous ferais-je pas partager l'émotion qui m'a rempli en écoutant de leur bouche leurs accents délicieux ou superbes? Pourquoi la forme française qu'ils ont évoquée dans mon esprit ne serait-elle pas animée, vivifiée par leur souffle rythmé?

Voyez le peintre en face de la nature. Est-ce la nature elle-même en son immuable beauté qu'il fixe sur la toile? Assurément non; c'est sa propre émotion qu'il exprime; c'est elle qu'il traduit par les moyens artificiels dont il dispose, la vigueur ou la délicatesse de la touche. la finesse ou l'opposition des tons, l'harmonieux balancement des lignes, l'éclat ou la suavité de la couleur; c'est elle qui ira éveiller des émotions sympatiques dans les âmes nées au sentiment du beau, c'est elle qui ira y raviver la trace d'impressions anciennes ressenties à l'aspect direct de la nature.

Ne puis-je pas, moi aussi, compter sur de telles réviviscences? Quand je tenterai, tout à l'heure, de traduire Pouchkine devant vous, ne pourrai-je pas faire appel aux trésors de jouissances littéraires qu'ont déposés dans vos cœurs vos poètes familiers, un Shakspeare et un Byron, un Gœthe et un Heine, un André Chénier et un Alfred de Musset?

I

LE MILIEU LITTÉRAIRE

Plaçons d'abord Pouchkine dans son milieu. Nous le devons par un double motif si la littérature russe est encore peu connue en France, et s'il est nécessaire, car je le crois, de bien entendre la qualification qu'on a souvent donnée à Pouchkine, en l'appelant le chef du romantisme en Russie.

Le terme est exact ou il est faux. Tout dépend du sens que vous attribuez au mot de *romantisme*. Je n'en vois qu'un qui puisse convenir indistinctement à tous les pays. A un point de vue très général, le romantisme est une émancipation, un affranchissement, une révolution.

Un pouvoir s'écroule, un maître est jeté à bas. Maîtres et pouvoirs varient d'un pays à l'autre. Ils s'appellent le classicisme en France, en Allemagne l'exotisme et la pédanterie, renforcés par le cérémonial empesé des petites cours; en Angleterre c'est le *cant*, c'est la pruderie ou le préjugé aristocratique, et aussi l'égoïsme national dans son étroitesse intransigeante. Voilà les adversaires que combattent et terrassent, en France, Victor Hugo, en Allemagne, Lessing, Herder et Wieland, les frères Schlegel et Henri Heine, lord Byron en Angleterre.

Et en Russie? En Russie, nous retrouvons le classicisme français, puisque la littérature russe n'est, à la fin du XVIIIe siècle, qu'un prolongement de la nôtre. Ce classicisme, qui songerait à en décrire, après Taine, les despotiques excès? l'homme réduit à n'être plus qu'un personnage abstrait, *une serinette à phrases*, la nature devenue un décor de théâtre, les plantes florissantes *des fleurs de papiers peints*. — Le maître tyrannique, c'est la « convention », c'est l'usage que la cour et les salons décrètent, cet usage dont Vaugelas a dit : « Le peuple n'est le maître que du mauvais usage et le bon usage est le maître de la langue[1]. »

La tyrannie de l'« usage » était plus forte encore en Russie; elle y était en même temps plus illogique. Plus forte, si une cour peu nombreuse formait le seul public lettré et si, à cette cour, les manières, la langue, l'accent français étaient la pierre de touche de l'écrivain, au même titre que du courtisan; moins logique, si elle violentait une langue jeune, svelte, harmonieuse, luxuriante, et l'obligeait à se guinder, à se compasser, à revêtir, avec mille afféteries, un habit à la française. En vain chercherez-vous alors des poètes originaux, vous ne trouverez que des « pseudo-classiques », des émules de Ducis et de Marie-Joseph Chénier, de Crébillon ou de l'abbé Delille.

Rompre les lisières, émanciper tout ensemble la littérature et la langue, telle fut l'œuvre de Pouchkine. L'initiative vint-elle de lui? Je ne voudrais l'assurer; mais il mena l'action, il en prit la tête.

De telles subversions ont des causes moins personnelles et plus profondes. Sans la Révolution française, le romantisme serait-il né chez nous?

En Russie, il surgit spontanément de la guerre d'indépendance natio-

1. *Remarques sur la langue française*, Paris, 1738, I, p. 51.

nale, d'une réaction violente contre la domination française et le despotisme napoléonien; il fut alimenté ensuite par l'animosité que soulevèrent les sympathies de la France pour la cause polonaise.

Les esprits étaient donc entraînés, emportés par un courant irrésistible; en outre, ils s'étaient retrempés dans les crises politiques et guerrières; ils avaient cette fraîcheur, cette vigueur, cette ardeur juvénile sans lesquelles il ne saurait y avoir de renaissance.

A Moscou, la ville sainte, à Pétersbourg, la cité impériale, des sociétés s'organisent, secrètes ou ouvertes, politiques et littéraires : chacun rêve de liberté, chacun de poésie nationale, tous réclament la prompte délivrance de l'hégémonie de la France. A celle-ci on oppose ses rivales littéraires de fraîche date, l'Angleterre et l'Allemagne. Comme ces enfants, drus et forts du lait qu'ils ont sucé, qui battent leur nourrice, la jeunesse patriote accable de ses dédains, de ses sarcasmes, les lettres françaises d'où procède sa culture.

Pouchkine, j'ai hâte de le dire, fut moins ingrat. Maître de lui, il conserva pour nos classiques, pour Molière surtout, une admiration profonde. Seuls, la littérature lascive et le persiflage desséchant du XVIIIe siècle trouvèrent en lui un fougueux adversaire. Encore leur gardait-il surtout rancune des mauvais pas où dans sa prime jeunesse ils l'avaient fait tomber. Loin d'être exclusif, son esprit puisa à toutes les sources d'inspiration, loin de se retrancher dans sa pensée, il entra dans la familiarité des grands écrivains de tous les temps et de tous les pays, et c'est porté par eux qu'il s'éleva triomphalement au-dessus de son entourage littéraire et dégagea sa puissante originalité.

II

L'ÉDUCATION

Que d'éléments complexes aidèrent à former son génie, et le nourrirent de leur suc.

Voici d'abord l'élément français. Il est représenté par la société qui a façonné son enfance, par son père surtout, homme d'esprit imprégné de culture française, très répandu dans le monde des salons, très

goûté pour son sel gaulois, ses réparties et ses rimes badines. Il avait quitté l'armée en 1798 et était venu, presque aussitôt, se fixer à Moscou. C'est là que, le 26 mai 1799, Pouchkine était né.

Dans la maison natale le poète put voir, enfant, nos littérateurs émigrés; il y connut Xavier de Maistre qui fit le portrait de sa mère; il y découvrit surtout, en rangs pressés, sur les rayons de la bibliothèque, nos grands classiques, nos philosophes, et nos petits poètes. A neuf ans, pris d'une passion effrénée pour la lecture, il s'enfermait des nuits entières dans le cabinet paternel, dévorant tous les livres qui s'offraient en pâture à sa novice curiosité.

Sa merveilleuse mémoire ne perdait rien de ses lectures. S'il fallait en croire son frère Léon, il aurait, dès l'onzième année, su Molière par cœur et. avec lui, toutes les œuvres maîtresses de notre langue. Nous devons, sans nul doute, en rabattre, mais il en restera assez encore pour que la France puisse réclamer une large part dans l'éducation de l'écrivain moscovite.

Voyez déjà à quel point nos auteurs excitent sa veine productrice. Il lit Molière et compose une comédie l'*Escamoteur*, — qu'il joue devant sa sœur comme spectatrice unique, — il lit La Fontaine et compose des fables; il lit Voltaire et compose un poème héroi-comique, le tout en vers français. Son précepteur le surprend et le raille; il se dépite et jette ses vers au feu.

Au lycée de Tsarskoié-Sélo, où il entre le 19 octobre 1811, ses camarades l'appellent « le Français », et il ne justifie pas seulement le sobriquet par sa connaissance de notre langue et par son goût pour nos lettres, mais par sa pétulance et sa vivacité. Il continue du reste à faire des vers français, toujours légers, médiocres encore.

Quand aux années scolaires la vie mondaine succède, il devient l'hôte assidu du salon le plus français de Pétersbourg, le salon de la comtesse de Laval. Vrai salon d'ancien régime, où le maître du logis, émigré à la suite de Condé, comte par la grâce du futur Louis XVIII, représente la politesse raffinée et l'esprit voltairien; sa femme, princesse russe, la fortune et le prestige nobiliaires; son gendre enfin, le prince Serge Troubetzkoï, un des Décembristes de 1825, les idées novatrices. Mme de Smirnof, en ses mémoires, nous narre sur le comte de Laval une historiette que je vais vous dire, parce qu'elle met Pouchkine en scène.

Laval était extrêmement myope. Un jour qu'ayant reçu chez lui

l'empereur Nicolas, il voulait reconduire le souverain, il ne sut pas trouver la porte et s'arrêta derrière un battant, en faisant de profondes révérences. L'empereur était descendu l'escalier que le pauvre Laval saluait toujours, de plus en plus profondément. Chacun de sourire ou de rire, jusqu'à ce que Pouchkine avertit le comte de sa méprise et le ramena au salon. Laval lui fit à haute voix ce compliment mérité : « Vous êtes un homme de bonne compagnie, monsieur le poète ».

Elle était presque une Française aussi la grande amie de Pouchkine, Mme de Smirnof. Fille d'un Français, M. de Rosset, et d'une Circassienne, elle nous appartenait par son éducation, son goût, son tact exquis. Dame d'honneur de l'impératrice Alexandra, très en faveur à la cour, elle put servir et servit fidèlement les esprits d'élite, tels que Pouchkine et Gogol, qu'elle réunissait dans sa petite chambre du palais d'hiver, ou plus tard dans son salon, après qu'elle eut épousé un ami de son poète favori, le général Smirnof, gouverneur de Saint-Pétersbourg. Tant était fervent son culte pour Pouchkine qu'elle nota, au jour le jour, et ses propos et les plus menus faits qui le touchaient. Ces souvenirs précieux, dont la publication se poursuit depuis plus d'une année dans une Revue russe [1], nous permettent de soulever maints replis jusqu'alors cachés de l'âme de Pouchkine, de mieux sonder sa pensée, de mieux connaître son entourage.

A côté de l'influence française, celle de l'Angleterre s'exerce sur notre poète. Elle s'exerce par Byron et Walter Scott (je parlerai aussi de Shakspeare) qui, la politique aidant, sont en grande vogue, l'un auprès des lettrés, l'autre auprès des gens du monde. Elle s'exerce encore par l'atmosphère d'idées, de goûts, de sentiments anglais, dont la diplomatie britannique, usant de mille séductions, enveloppe la noblesse russe. L'esprit de Pouchkine était, du reste, trop indépendant pour se laisser asservir et maintes fois sa verve malicieuse s'égaya aux dépens des passions politiques de ses nouveaux amis. Témoin cette plaisante anecdote que Mme de Smirnof nous raconte.

Le Reform bill vient de passer à la Chambre des communes. L'empereur en reçoit la nouvelle et charge Mme de Smirnof de la communi-

1. *Sievernyi Viestnik* (le messager du Nord) Saint-Pétersbourg ; depuis la livraison de janvier 1893.

quer à Pouchkine qu'elle rencontrera le même soir à un bal, chez le comte de Laval : « Annoncez-lui que le bill a passé; il croyait qu'il ne passerait pas. » Pouchkine se met aussitôt en quête de lady Heytesbury, une torie enragée, et dès qu'il l'a rejointe se fait un malin plaisir de la féliciter. L'Anglaise devient furieuse; on l'entend crier : « Oh! vous êtes une horrible radicale! comme Byron. Tous les poètes sont des radicales... » Mme de Smirnof ajoute : « Pouchkine a ri jusqu'aux larmes. J'ai dansé la mazurka avec l'horrible radicale. »

L'Allemagne, c'est Joukovski qui la lui révèle. Joukovski, son aîné de seize ans, qui, le premier, rompant avec le pseudo-classicisme, fit connaître et goûter à la Russie, par d'admirables traductions, et Gœthe et Schiller et tout leur cortège de modernes écrivains. Cœur d'or, « âme de cristal », il entoura Pouchkine d'une tendresse paternelle, et mérita ainsi à double titre d'être appelé par lui « le père nourricier de sa jeune muse. »

Mais cette muse n'allait-elle pas, sous ces multiples influences, devenir cosmopolite et manquer à sa mission rénovatrice? On eût pu le redouter si un irrésistible attrait n'avait entraîné le poète vers l'âme russe. Enfant, elle s'ouvrit à lui par les chansons et les contes d'Arina, sa nourrice, par les jeux et les danses où dans le domaine de sa grand'mère, à quarante verstes de Moscou, il se mêlait aux jeunes paysans. Adolescent, elle lui versa sa flamme, dans la lutte héroïque de la patrie envahie, alors que Joukovski exaltait les courages en célébrant la gloire des ancêtres[1]. Jeune homme, elle l'éblouit, au cénacle libéral de l'Arzamas, en prenant le radieux visage de la liberté naissante. Et puis, à l'âge adulte, l'observation et l'étude fortifièrent ou élargirent ces impressions premières.

Les survivants attardés du passé côtoyaient dans le monde qu'il fréquentait les acteurs les plus illustres de l'épopée contemporaine. Oh! les étranges, les étonnantes figures! et qu'elles ont bien cette verdeur qui provoque aux renaissances littéraires! Regardez ces deux silhouettes que je détache des souvenirs de Mme de Smirnof.

Voici une dame de la cour qui a vu plusieurs règnes. Elle est « très voltairienne, tout en allant à la messe. » Elle raconte à Pouchkine des

1. Dans le beau poème qu'il écrivit en 1812, aux feux du bivouac, avec une fougue patriotique comparable à celle de la Marseillaise : *Le chanteur dans le camp des guerriers russes.*

« histoires incroyables du bon vieux temps. » Un jour elle dit au grand-duc Michel : « Je ne veux pas mourir subitement car j'arriverais au ciel tout essoufflée et éperdue. Or j'ai quatre questions à poser au bon Dieu : qui étaient les prétendants? qui était le masque de fer? le chevalier d'Eon était-il une femme ou un homme? Louis XVII a-t-il été enlevé du Temple? On dit qu'on l'a emporté dans une corbeille de blanchisseuse. Mme de Tourzel ne le savait pas quand je l'ai vue. » — « Êtes-vous donc si sûre d'aller au ciel? » lui demanda le grand-duc. Et la vieille dame de riposter : « Hé! croyez-vous que je sois née pour faire antichambre au purgatoire? »

Quel contraste avec ce type de guerrier moscovite, le général *Je*. — En 1812, il fut enveloppé en chargeant nos troupes et amené au quartier général français.

Napoléon l'apostrophe : « Le général qui a commandé la charge est un brave. Est-il tué? Comment s'appelle-t-il? » — « *Je*, c'est *Je*, sire ». — L'empereur reprend : « Le général *Je* est un brave. » — Alors le prisonnier balbutie : « *Je*, c'est moi, ici, je. » — « Ma foi, s'écrie Napoléon, je croyais qu'il s'appelait *Je*. Je vous félicite, très belle charge. »

C'est lui aussi qui eut avec le grand-duc Michel un amusant colloque. Il admirait en ces termes bizarres un beau soleil couchant : « Ce couchement de soleil est pythagore ». — « Général, on dit pittoresque, » observa le grand-duc. — L'autre, sans se troubler : « Pythagore ou pittoresque sont synagogues. » — Tout en riant, le grand-duc conclut : « Vous ignorez l'art grammatical, mais vous savez l'art de vous battre. »

III

LA VIE

Je voudrais à présent, Mesdames, Messieurs, vous faire assister à l'éclosion en Pouchkine des qualités maîtresses qui, une fois déployées, seront les grandes ailes sur lesquelles il planera, poète, au-dessus du temps, et rayonnera sur le monde des intelligences.

Au sortir du lycée, en 1817, il est entraîné dans le tourbillon mondain de Pétersbourg. Mais dès alors il écrit un poème, Rouslan et Lioudmila, œuvre incohérente où se reflète l'état de son âme, creuset où bouillonnent

pêle-mêle, sans parvenir à se fondre, légendes nationales et éléments exotiques. Il écrit nombre aussi de poésies détachées. L'une d'elles, une ode à la liberté, devait décider de son sort. Elle appella sur lui la colère impériale et le fit exiler dans le midi de la Russie.

Ne le plaignez pas; ce fut une bonne fortune. L'exil à l'intérieur le sauva, sans doute, du relèguement en Sibérie que valut à ses amis le complot de décembre; il le sauva, en tout cas, des folies de plaisirs et de dissipation où il courait risque de sombrer.

Quand il visite le Caucase et la Crimée, quand il parcourt les rives du Don, ce n'est plus la vie factice et énervante des villes, c'est l'existence en plein air au milieu des libres enfants de la steppe infinie. Aux beautés de convention qui jusqu'ici l'ont charmé succède la splendeur vraie de la nature méridionale.

Toutefois, il ressemble encore au jeune peintre qui ne voit la nature qu'à travers les yeux du maître et qui se sert des procédés appris pour traduire ses impressions personnelles. Byron s'interpose entre lui et les merveilleux spectacles qu'ils ont tous deux contemplés. Ne vous étonnez donc pas si ses œuvres de cette période, la *Fontaine de Baktchisaraï*, les *Frères brigands*, le *Prisonnier du Caucase*, manquent encore d'une franche et forte originalité.

Au retour seulement, dans un village du Nord, l'attendait la crise heureuse après laquelle il pourra dire : « Je sens que mon âme s'est tout à fait développée — je puis créer [1] ».

On était à l'automne de 1824, ses épigrammes l'avaient brouillé avec le gouverneur d'Odessa. Pour le punir, et s'en défaire, la police impériale l'avait interné dans le village de Mikhaïlovskoïé, domaine de sa famille. Son caractère indompté ne put s'y plier à l'étroite surveillance où son père voulut le tenir, une scène violente provoqua le départ des siens. Après la vie errante, deux ans de solitude et de recueillement allaient ainsi lui être imposés.

Circonstance propice entre toutes, il resta en tête à tête avec sa nourrice Arina. Oh! la bonne fille, et que d'histoires populaires elle savait, que de légendes et de contes, que de chansons nationales. Pouchkine ne se lassa plus de l'entendre et de l'interroger. Il ques-

1. Lettre publiée par Annenkof dans l'ouvrage précité, p. 436.

tionna aussi les paysans d'alentour, il fit un recueil de leurs récits et de leurs chants, il étudia avec ardeur l'histoire de la vieille Russie, il but à longs traits à cette fontaine merveilleuse qui déflue de l'âme du peuple.

Pour la première fois, il se trouva en face de sa pensée, il rentra en lui-même, il écouta la voix intérieure de son génie, il cessa de traduire les accents étrangers de la littérature occidentale. Shakspeare seul lui servit désormais de modèle. Il s'efforça d'apprendre à son école la simplicité, le naturel, la sincérité, ces conditions premières de toute œuvre nationale.

C'est l'heure où il écrit les *Tsiganes* et *Boris Godounof*[1], qui, aux yeux de beaucoup, passent pour ses chefs-d'œuvres.

Mais ne vous semble-t-il pas que je vous ai beaucoup parlé de Pouchkine et même de ses œuvres, sans l'avoir encore cité? Écoutons le chanter cette campagne russe où je viens de vous montrer s'épanouir son génie et où plus tard il retournera, chaque automne, chercher à son inspiration une sève nouvelle.

LE VILLAGE

Je te salue, ô toi, solitaire recoin,
Asile de la paix, et du labeur et de l'inspiration,
Où coule de mes jours l'invisible torrent
Dans le sein du bonheur et de l'oubli.

. . . . . .

Je suis à toi : j'aime ton jardin ombreux
Avec sa fraîcheur et ses fleurs,
Ta prairie parsemée de meules odorantes
Où de clairs ruisselets sous les buissons murmurent.
Partout, devant mes yeux, de mobiles tableaux :
Là je vois de deux lacs les plaines azurées
Où la voile du pêcheur blanchit par intervalle,
Derrière eux la rangée des collines, et les champs diaprés,
Plus loin les chaumières éparses,
Sur les humides rives les troupeaux vagabonds,
Les séchoirs fumants et les moulins ailés.

. . . . . .

Oracles des siècles, là je vous interroge!
Dans la solitude majestueuse
S'écoute mieux votre voix consolatrice.

1. Commencé en novembre 1824, *Boris Godounof* a été achevé en juillet 1825.

Elle chasse le lourd sommeil de la paresse,
Pour le travail elle excite mon ardeur,
Et vos esprits créateurs
Germent dans la profondeur de mon âme.
Mais d'une pensée horrible ici l'âme s'obscurcit :
. . . . . .
Penché sur la charrue d'autrui, courbé sous le fouet,
Ici l'esclavage décharné se traîne dans le sillon
De l'impitoyable possesseur.
Ici le joug pesant, tous, les tire vers la tombe ;
D'espoirs et de penchants, nul en son âme n'ose en nourrir.
Ici les jeunes vierges fleurissent
Pour le caprice d'un scélérat débauché ;
Appuis délectables de leurs vieux pères,
Les fils adolescents, associés à leurs peines,
Quittent la chaumière pour augmenter
La foule harrassée des esclaves domestiques.

Oh ! si ma voix pouvait faire tressaillir les cœurs !
Pourquoi brûle-t-il, dans ma poitrine, une flamme impuissante ?
Pourquoi de l'éloquence le don terrible ne m'est-il pas échu ?
Verrai-je, mes amis, le peuple délivré,
Et l'esclavage abattu par un signe du tsar,
Et, sur notre patrie, de la liberté resplendissante
Se lever, à la fin, la radieuse aurore ?

Au mois de septembre 1826 un ordre inopiné de l'empereur mande Pouchkine à Moscou. Doué d'un goût littéraire rare pour un souverain, Nicolas pressentait qu'un grand poète était né à la Russie. Mais n'était-ce pas un sujet rebelle, un révolté ? Il voulut éclaircir ses doutes. Une entrevue loyale et franche les dissipa. Pouchkine y gagna de n'avoir plus dorénavant d'autre censeur que l'empereur lui-même et d'être autorisé dès l'année suivante de résider à Pétersbourg.

Une période féconde s'ouvre, où les œuvres, en vers, en prose, se suivent sans répit. Il écrit en un mois (octobre 1828) son admirable *Poltava* ; il achève la dernière partie d'*Oniéguine*, la plus parfaite : contes, nouvelles, petits poèmes, scènes ou bluettes partent comme une gerbe d'étincelles ; puis, pour son malheur et pour le nôtre, il se marie.

Je serais désolé que vous me prissiez pour un apôtre du célibat. Il faut donc que j'explique les termes dont je viens de me servir.

Nathalie Gontcharof était une femme d'une grande beauté, mais sans

éducation, sans esprit et que la poésie de son mari « ennuyait ». Briller dans le monde par son élégance, sa grâce, ses parures, était son unique rêve. Ses caprices, ses coûteuses fantaisies s'abattirent en loi tyrannique sur Pouchkine, qui l'aimait avec feu. Le rang que, pour lui complaire, il s'efforça de tenir à la cour (il y était gentilhomme de la chambre) nécessita des dépenses incessantes auxquelles il dut pourvoir par un travail ingrat. En même temps il excita parmi les courtisans de cruelles jalousies qu'envenimèrent, jusqu'à les transformer en haines, les traits satiriques et mordants où se complut sa vengeance.

Fut-ce malignité pure? ou vérité partielle? Toujours est-il que dans l'hiver de 1836, les bruits les plus fâcheux pour l'honneur de Pouchkine défrayèrent les salons de Pétersbourg. Sa femme, disait-on, se laissait courtiser par un bel officier de la garde. Un premier duel est arrêté par un coup de théâtre. L'officier déclare que l'unique objet de ses assiduités est la sœur de Nathalie; il la demande en mariage, il l'épouse. Mais la réconciliation ne fut qu'apparente et bientôt les rumeurs assoupies se réveillèrent. Bouillant, véhément, aigri, voulant étouffer à tout prix ce qu'il regardait comme une atroce calomnie dont il rendait son beau-frère responsable, Pouchkine écrivit une lettre de défi.

Par une glaciale après-midi de janvier, la rencontre eut lieu. Pouchkine tomba sur la neige ensanglantée, frappé d'une balle mortelle. Mais tant était ardente la passion qui l'animait qu'il obligea son adversaire à regagner sa place, s'accouda, visa, tira, et poussa un cri de triomphe en le voyant s'affaiser à son tour. Sa joie fut courte, la balle n'avait que ricoché sur un obstacle et produit une légère blessure au bras. Quand il vit son adversaire s'éloigner, il le suivit longuement du regard et dit à ses témoins : « Nous n'en avons pas fini avec lui »

Hélas! tout était fini. La Russie consternée avait perdu son grand poète, son poète de génie.

IV

L'HOMME ET L'ŒUVRE

Essaierai-je de suite de justifier le titre de *poète de génie*? Je ne le

saurais évidemment. Tout ce qu'il m'est possible de tenter c'est de vous donner un faible aperçu de son activité créatrice.

Il a touché à tous les genres; il a excellé en tous. Il a été poète lyrique, dramatique, épique, satyrique, conteur en vers et en prose, historien, critique [1].

Il a mis au jour de piquantes fantaisies où son esprit se joue en pétillant, tels la *Petite maison de Kolomna* et le *Comte Nouline*; — des tableaux pittoresques et vivants, dont les *Tsiganes* sont le type achevé; — un roman en vers, *Oniéguine*, pur diamant, par l'éclat, la limpidité, le chatoiement, par les feux qu'il recèle et qu'il jette; — enfin un drame, d'une superbe envolée, *Boris Godounof*, et une composition moitié poème et moitié drame, *Poltava*, d'une largeur de souffle, d'une harmonie, d'une sonorité, d'une grandeur dignes de l'épopée.

Il a créé des types de femmes tour à tour ardentes, éperdues d'amour, comme cette Zemfira des Tsiganes dont Mérimée s'est inspiré dans Carmen, et comme la Maria de Poltava; d'une résignation héroïque, comme Marie de la Fontaine des larmes; possédées d'ambition, comme la Marina de Boris Godounof; désespérément vaillantes comme la fille du meunier dans la Roussalka, enfin radieuses de grâce, de sentiment, de droiture et de noblesse, comme la Tatiana d'Oniéguine.

Mais que peut valoir, à vos yeux, une si froide, une si stérile énumération? Je veux m'efforcer plutôt de faire parvenir à vos esprits quelques-uns des accents du poète.

Je les prendrai dans Boris et dans Poltava.

Boris Godounof est le beau-frère du tsar Féodor. La voix publique l'accuse d'avoir fait périr le frère cadet de Féodor, le tsarevitch Dmitri, et d'avoir, par ce crime, usurpé le trône. Un prétendant, le faux Dmitri, s'est bientôt levé. D'après la tradition, c'était un moine. Une scène du drame de Pouchkine, devenue classique, nous le montre conversant, dans son couvent, avec un vieux cénobite. Elle a été traduite maintes fois, mais sans qu'on ait, ce me semble, serré le texte d'assez près. Essayons de le faire :

1. L'œuvre de Pouchkine forme dix volumes compacts dans l'édition Souvorine (Saint-Pétersbourg, 1887) dont je me sers.

La nuit. Une cellule dans le couvent du Miracle, l'an 1663.

LE PÈRE PIMÈNE. GRIGORI, *dormant.*

PIMÈNE (*Il écrit devant une lampe*).

Encore un seul, un dernier récit
Et ma chronique est achevée,
Accompli le devoir que Dieu m'a imposé,
A moi, pécheur. Ce n'est pas vainement que d'années nombreuses
Le Seigneur m'aura fait le témoin,
Et dans l'art d'écrire m'aura instruit.
Un jour viendra où quelque moine studieux
Découvrira mon œuvre fervente, anonyme.
Il allumera, comme moi, sa lampe,
Et, la poussière des siècles secouée de la charte,
Mes véridiques récits il transcrira;
Afin qu'ils voient, les fils des orthodoxes,
Le sort passé de la terre natale,
De leurs grands tsars afin qu'ils se souviennent,
De leurs travaux, leur gloire et leurs bienfaits,
Et pour leurs péchés, leurs ténébreuses actions,
Le Sauveur, humblement, ils implorent.

Dans ma vieillesse je revis mon existence :
Le passé repasse devant moi...
Y a-t-il longtemps qu'il fut emporté, gros d'événements,
S'agitant comme les flots de la mer océane?
Maintenant il est muet et paisible :
Un petit nombre de visages, ma mémoire les conserve,
Un petit nombre de paroles me reviennent encore,
Le reste a péri sans retour!
Mais le jour est proche, la lampe se consume,
Encore un seul, un dernier récit.
(*Il écrit*).

GRIGORI (*se réveillant*).

Toujours ce songe! Oh! se peut-il! Pour la troisième fois!
Exécrable songe!... Et toujours devant la lampe
Le vieillard est assis; il écrit, et le sommeil,
Sans doute, durant la nuit entière, ne parvient pas à lui clore les yeux.
Que j'aime son tranquille aspect,

Quand, l'âme abîmée dans le passé,
Il poursuit sa chronique; et souvent
Je cherche à deviner de quoi donc il écrit :
De l'obscure domination des Tatares?
Des supplices féroces d'Ivan?
De la tumultueuse assemblée de Novgorod?
De la gloire de la patrie? C'est en vain,
Ni sur son front élevé, ni dans son regard
Se peuvent lire ses secrètes pensées.
Toujours cet aspect humble, majestueux...
Tel un diak, blanchi dans les prikazes,
D'un œil calme regarde innocents et coupables;
Le bien, le mal le laissent impassible,
Il ne connaît ni pitié ni colère.

L'entretien se poursuit en périodes graves ou précipitées, déroulant devant nous l'agitation ambitieuse du jeune moine, le pressentiment de sa destinée tragique, la sérénité du vieillard, les vertus de Féodor, le crime de Boris. Il se termine par cet éclat de fanfare :

GRIGORI (*seul*).

Boris ! Boris! tout en ta présence tremble,
Nul n'ose te faire ressouvenir
Du sort de l'enfant infortuné.
Mais voici qu'un solitaire, en sa sombre cellule,
Ici t'accuse d'un effrayant récit :
Tu ne pourras plus fuir la justice du monde,
Comme tu n'échapperas pas à la divine justice.

Poltava met en scène Mazepa enlevant à l'un de ses vieux compagnons d'armes, Kotchoubey, sa fille unique, Maria, et pour se dérober à la vengeance du père, le faisant mourir sur l'échafaud. Je traduis le début du poème. La vivacité de son allure fait contraste avec l'ampleur majestueuse des vers que j'ai empruntés à Boris :

Il est riche et fameux Kotchoubey.
A lui des prairies infinies
Où les troupeaux de ses chevaux
Paîtrent libres et sans gardien;

A lui, autour de Poltava, des fermes
Entourées de jardins,
A lui des biens nombreux,
Fourrures, satin, argent,
Et au grand jour et mis sous clef.
Mais il n'est riche et fier Kotchoubey,
Ni des chevaux aux longues crinières,
Ni de son or, ni du tribut des hordes criméennes,
Ni de ses fermes héréditaires :
C'est de sa belle fille que s'enorgueillit le vieillard Kotchoubey.

Que je voudrais ces citations moins imparfaites et plus nombreuses. Mais je suis obligé de revenir au portrait de l'homme et à l'appréciation de l'écrivain.

Vous plaît-il d'avoir son portrait peint par lui-même en vers français? Cette fois je ne m'exposerai pas au reproche d'infidélité. Le voici. Il est daté de 1814. Le modèle et le peintre avaient quinze ans :

MON PORTRAIT

Vous me demandez mon portrait,
Mais peint d'après nature :
Mon cher, il sera bientôt fait,
Quoique en miniature.
Je suis un jeune polisson
Encore dans les classes;
Point sot, je le dis sans façon,
Et sans fades grimaces.
Onc, il ne fut de babillard,
Ni docteur de Sorbonne
Plus ennuyeux et plus braillard
Que moi-même en personne.
Ma taille à celle des plus longs
Ne peut être égalée,
J'ai le teint frais, les cheveux blonds
Et la tête bouclée.
J'aime le monde et son fracas,
Je hais la solitude;
J'abhorre et noises et débats,
Et tant soit peu l'étude.

Spectacles, bals me plaisent fort,
  Et d'après ma pensée
Je dirais ce que j'aime encore...
  Si je n'étais au lycée.
Après cela, mon cher ami,
  L'on peut me reconnaître :
Oui! tel que le bon Dieu me fit
  Je veux toujours paraître.
Vrai démon pour l'espièglerie,
  Vrai singe par sa mine,
Beaucoup et trop d'étourderie
  Ma foi, voilà Pouchkine.

Le jouvenceau devenu homme avait les lèvres épaisses et proéminentes, les cheveux crépus, le nez recourbé en bec de vautour. Ah! certes, il n'était pas beau! et lui-même plaisantait volontiers sa laideur, griffonnant sa caricature en nègre dans les marges de ses vers, comme pour narguer le poète.

Pourquoi en nègre ? parce que son arrière grand-père maternel était un nègre abyssin, volé à Constantinople, vendu à Pierre le Grand, baptisé et fait général par lui.

Quand on demandait à Pouchkine ce qui avait valu à son aïeul le nom d'Hannibal. « Ce sont les guerres puniques », répondait-il en se redressant avec une comique fierté.

Il y aurait place ici à de belles considérations sur le croisement des nègres d'Afrique et des blancs d'Europe, et sur les surprises que, témoin Pouchkine et Dumas, il tient en réserve à la littérature imaginative de nos arrière-neveux. J'abandonne, sans droit d'inventeur, ce riche filon à celui d'entre vous qui voudra l'exploiter.

Au moral, Pouchkine était fougueux, véhément, passionné, irritable, éprouvant, disait-il, le besoin de mordre les sots et les hypocrites « pour se soulager le cœur », mais excellent, au fond, plein de droiture et de générosité, fervent de liberté, enthousiaste de vérité et de justice; ami fidèle, adversaire loyal, sans fiel et sans rancune. « Tu n'as pas de bile, même quand tu mords tes amis, » lui dit un jour, avec autant d'esprit que de raison, Nicolas Tourguénief.

On a prétendu qu'il était athée. Que de fois pourtant, il s'en est défendu avec une vivacité extrême. « Ils me croient donc absolument cré-

tin », s'écriait-il devant Mme de Smirnof en haussant les épaules. C'est qu'il lui arriva fréquemment, ce qui advint une fois à l'abbé Delille.

L'abbé avait fait une description du colibri qui finissait par ces vers :

Et des dieux, *s'ils en ont*, le plus charmant caprice.

Son collègue au Collège de France, l'astronome Lalande, qui dirigeait pour lors le *Mercure*, fit imprimer la pièce avec cette variante :

Et des dieux, *s'il en est*, le plus charmant caprice.

Cela fait, il écrivit à Delille qu'il était raccommodé avec lui puisqu'ils pensaient tous deux de même sur l'existence de Dieu. Delille lui répondit : « Ce n'est pas ma faute, mon cher confrère, si vous ne voyez pas dans le ciel ce qui y est, et si vous voyez dans mes vers ce qui n'y est pas[1] ».

On voyait de même dans les vers de Pouchkine ce qui n'y était pas, et on n'y voyait pas ce qu'il y avait mis. Ne fallait-il pas, en effet, fermer les yeux à l'évidence pour dénier le sentiment religieux au poète qui a écrit le *Prophète*, et des pièces comme la suivante que je traduis à votre intention :

A l'heure où s'accomplit la grande solennité,
Où dans les tourments, sur la croix, meurt la divinité,
Alors aux deux côtés du bois qui vivifie
Marie la pécheresse et la très-sainte Vierge,
Elles sont debout, les deux femmes,
Dans une douleur sans bornes abîmées.

Mais aujourd'hui, au pied de la croix vénérée
Comme sur le perron d'un gouverneur de ville
Nous voyons, à la place des femmes saintes,
Avec le fusil et le shako, deux terribles sentinelles.
Pourquoi donc, dites-moi, cette garde qui veille?
Le crucifix est-il un bien de la couronne?
Ou craignez-vous pour lui les voleurs, les souris?
Ou voulez-vous accroître la force du tsar des Tsars?
Ou bien protégez-vous, d'une sauvegarde puissante,
Le maître couronné des épines aiguës,
Le Christ qui a offert docilement son corps
Au fouet des bourreaux, aux clous et à la lance.
Ou craignez-vous que la plèbe n'outrage

1. *Souvenirs inédits d'Aimé Martin*, publiés par l'*Intermédiaire*, XXIX, col. 208.

Celui dont le supplice a racheté entière la race d'Adam
Ou serait-ce pour qu'il ne gêne un noble promeneur,
Qu'on l'empêche de venir là, le simple peuple?

Nous savons aujourd'hui par les mémoires de Mme de Smirnof[1] en quelle occurrence cette œuvre a jailli de l'âme du poète. Un crucifiement du peintre Brulof était exposé en public et gardé par des soldats en faction. Pouchkine, à ce contraste, ressentit au fond de son être un heurt violent. « J'ai pensé, dit-il à Mme de Smirnof, aux soldats romains gardant le sépulcre et empêchant les fidèles d'approcher. » Il écrivit ses vers « pour se soulager » et leur lecture suggéra aussitôt cette réflexion à Joukovski : « Comme Pouchkine a mûri et comme son sentiment religieux s'est développé, il est beaucoup plus croyant que moi. » Joukovski ajouta : « Ce n'est pas une affaire de sentiment; son cœur et sa raison sont convaincus à la fois; du reste il a écrit « le Prophète » dès sa première jeunesse ».

Et que dirons-nous, Messieurs, si nous voulons juger la valeur littéraire de Pouchkine? Nous devrons reconnaître et proclamer en lui une exubérance joyeuse de vie, de vie intellectuelle et de vie physique, une facilité débordante de composition réglée par un goût fin et sûr, un instinct de la beauté plastique qui n'a d'égal que la noblesse des sentiments où il s'élève, un sens musical que Glinka admirait, et — dominant, commandant tous ces dons, — la folie du cœur jointe au calme de la raison.

Trois traits sont à détacher et à marquer plus profondément dans cette ébauche : le culte de la forme, l'impressionnabilité, la gaieté et la joie de vivre.

A l'exemple d'André Chénier, l'amour du beau le tient, le possède. Chénier est déjà son poète de prédilection au moment où en France on le connaît à peine. Il l'admire, il l'exalte, il voit en lui « le seul qui soit grec chez les Français, le seul qui ait eu le sentiment des Grecs pour la poésie. S'il avait vécu, ajoute-t-il, il aurait fait une révolution dans la poésie française ».

Je voudrais profiter de cette affinité entre les deux poètes pour faire comprendre l'un par l'autre. Tenez, ils ont chanté tous deux la nuit.

1. *Sievernyi Viestnik*. Janvier 1894, p. 254-255.

La nuit d'Oukraine de Pouchkine est un de ses morceaux les plus populaires, la nuit de Chénier un de ses fragments les plus beaux. Rapprochons-les. L'original peut être sauvera la traduction :

Douce est la nuit d'Oukraine,
Limpide le ciel Les astres brillent.
Une torpeur irrésistible
Alanguit l'air. A peine frissonnent
Les feuilles des peupliers argentés.
La lune paisiblement, du haut du ciel,
Sur Biéla-Tserskof reluit,
Et les jardins des fastueux hetmans
Et l'antique palais sont baignés de lumière.
Douce, douce est toute chose alentour.
. . . . . .
Dans l'une des tours, sous la fenêtre,
Abîmé dans ses graves pensers,
Enchaîné, Kotchoubey est assis
Et sombre regarde vers le ciel.

Ecoutons Chénier [1] :

Salut, ô belle nuit, étincelante et sombre,
Consacrée au repos. O silence de l'ombre,
Qui n'entends que la voix de mes vers, et les cris
De la rive aréneuse où se brise Téthys.
Muse, muse nocturne, apporte-moi ma lyre.
Comme un fier météore, en ton brûlant délire,
Lance-toi dans l'espace ; et pour franchir les airs
Prends les ailes des vents, les ailes des éclairs,
Les bonds de la comète aux longs cheveux de flamme.
Mes vers impatients, élancés de mon âme
Veulent parler aux dieux, et volent où reluit
L'enthousiasme errant, fils de la belle nuit.
. . . . . .
Féconde immensité, les esprits magnanimes
Aiment à se plonger dans tes vivants abîmes,
Abîmes de clartés, où, libre de ses fers,
L'homme siège au conseil qui créa l'Univers.

Si vous êtes sensibles, comme je n'en puis douter, au charme magique

1. Poésies, éd. Becq de Fouquières, Paris, 1884, p 345.

de ces vers de Chénier, vous pouvez deviner la sereine beauté des vers de Pouchkine.

Les grands artistes, a dit Taine, ont l'âme sympathique, « ils se mettent à la place des êtres ». Tel Pouchkine m'apparaît. Son âme s'ouvre à tous les sentiments, elle est impressionnable à tous les aspects de la nature vivante. Sa phrase musicale, comme une sylphide, glisse, aérienne, sur la cime des fleurs, ou laisse flotter sa traîne étincelante au-dessus des grands bois. Il a l'universalité du génie qui tantôt « humanise » les idées et les sentiments de son peuple, tantôt les traduit dans leur originalité native, sans cesser jamais d'être à l'unisson du génie particulier de la langue et de l'esprit populaire. Ne reconnaîtrons-nous pas à ces traits le poète national ?

Mais il est gai ce poète. Son entrain et sa bonne humeur sillonnent d'éclairs le fond vague et mystique de l'âme russe. Sa gaieté, qui se joue, jette une gaze fine, légère, constellée, sur les abîmes mystérieux de la destinée humaine, que son regard d'aigle s'est efforcé de sonder. De là dans Oniéguine, son chef-d'œuvre, cette alternance incessante de la verve railleuse avec la passion naïve, du scepticisme de surface avec la pensée douloureuse. Ce sont des guirlandes de roses qui enlacent des tombeaux et des débris de colonnes attiques, des papillons d'azur qui voltigent autour des illusions déçues, c'est un merle moqueur qui coupe de son sifflet les trilles du rossignol.

Je m'aperçois, Mesdames, Messieurs, que je ne vous ai pas fait connaître Pouchkine, que je ne vous ai pas dit la centième partie de ce qu'il faudrait vous en dire, et voici que l'heure inexorable m'arrête. Peut-être après tout est-ce pour vous l'heure de la délivrance, et avez-vous hâte d'entendre de la vraie musique au lieu de ma pâle transcription d'une musique étrangère.

Et pourtant — laissez-moi cette illusion, si c'en est une — je ne désespère pas de vous avoir fait entrevoir, ne fût-ce que par quelques lueurs, un génie rayonnant. S'il est des Russes dans mon auditoire, auprès d'eux j'ai cause gagnée. Il m'aura suffi d'éveiller leur mémoire pour que le grand poète se soit de nouveau emparé de leur cœur. Mais sur vous aussi, public parisien qui m'avez écouté avec tant de bienveillance, je voudrais que le poète eût pu agir, qu'il eût pu vous toucher de sa langue

de flamme, malgré tout ce qu'elle a perdu en passant dans ma bouche. Si quelques-uns de ses accents ont donné à vos âmes la sensation du beau, si quelqu'une de ses strophes a laissé une empreinte dans vos cœurs, alors je me résignerai à ce que ma conférence a eu d'incomplet et d'imparfait, alors je consens volontiers que le bruit de ma voix s'efface à tout jamais de vos mémoires. Car alors je serai sûr d'avoir établi entre vous et tant de millions d'âmes d'une terre lointaine et amie un lien nouveau de sympathie, alors vous pardonnerez à mon poète, à mon admirable poète, d'avoir eu un interprète si peu digne de son génie, d'avoir eu auprès de vous un si chétif introducteur.

Jacques FLACH.

MALHERBE ET LA POÉSIE FRANÇAISE

A LA FIN DU XVIE SIÈCLE

MESSIEURS,

L'ouvrage, dont j'ai à vous entretenir, est intitulé *Malherbe et la poésie française à la fin du XVIe siècle*. — C'est une thèse pour l'obtention du grade de docteur, présentée à la Faculté des Lettres de Paris par M. Gustave Allais, aujourd'hui professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.

Autrefois, alors que je fréquentais la Sorbonne comme étudiant, j'ai entendu deux maîtres éminents discourir sur les qualités que devait avoir une thèse. — M. Saint-Marc Girardin prétendait que le grade appartiendrait de droit à celui qui aurait écrit et soutenu « avec esprit » quelque point de critique littéraire. M. Victor Le Clerc, au contraire, tenait pour que « l'esprit » n'eut rien à voir dans la question : « Une thèse et une soutenance, disait-il, doivent toujours établir quelque vérité nouvelle, en un mot, faire faire un progrès à la science ». — Ce langage, si différent, n'est pas pour nous surprendre sur les lèvres du spirituel professeur et sur celles du savant doyen ; mais, comme une thèse se propose toujours de mettre en lumière un point de science, la doctrine de M. Victor Le Clerc a prévalu en Sorbonne ; et, pour bien juger le livre que je vous présente, il me faut voir si la littérature française a gagné à la publication de M. Gustave Allais.

Cette étude commence en 1585, date non moins importante en littérature qu'en histoire : Ronsard vient de mourir, et l'alliance entre la *Ligue*, Philippe II et Grégoire XIII, est un fait accompli. — 1600 est l'année où s'arrête le volume. Pendant ces quinze

années, il faut bien le dire, la littérature française jette peu d'éclat : ce n'est pas parce qu'elle est « fin de siècle » ; mais c'est parce que les temps sont trop troublés par les guerres de religion et les rivalités de partis, pour que les esprits se livrent aux conceptions élevées de l'intelligence et aux gracieuses fictions de la poésie. La *Pléiade* a perdu son chef ; elle va s'affaiblissant et en influence et en productions : deux poètes de cour tiennent seuls le haut du pavé : Du Perron et Bertaut. Ce ne sont pas les *Stances sur la mort de Marie Stuart,* ou le *Poème sur la mort de Joyeuse*, tué à la bataille de Coutras, ni la pièce de commande sur la *Mort de Catherine de Médicis*, qui peuvent faire sortir ces poètes d'une demi-obscurité, d'où la faveur royale elle-même fut impuissante à les tirer. Ce ne sont pas non plus les *Satires* de Vauquelin de la Fresnaie, qui peuvent retenir ce cri du cœur, éloquent comme toute parole qui est en situation, et que poussa Boileau, malgré son peu de connaissance du XVIe siècle :

Enfin Malherbe vint.....

C'est que Malherbe, comme le dit très justement l'auteur de cette thèse, « a trouvé dans les faits eux-mêmes, dans ce qu'on appelle « la force des choses », la raison d'être de son talent et de sa réputation ». En subissant d'abord l'influence de Desportes, en profitant surtout dans une juste mesure du milieu dans lequel il a vécu, de 1585 à 1600, il a pu s'élever des *Larmes de saint Pierre*, des *Stances pour la mort de Montpensier*, de l'*Ode sur la prise de Marseille* et de la *Victoire de la Constance* aux *Stances à Du Perrier sur la mort de sa fille* et à l'*Ode à Marie de Médicis*.

Si l'auteur de cette étude s'était contenté de montrer le génie poétique de Malherbe progressant et s'affirmant d'année en année, il aurait parlé comme l'histoire littéraire, il aurait constaté un fait, mais n'eût pas fait progresser la critique ; il aurait pu écrire un bon livre, mais n'aurait pas présenté une thèse de valeur. Loin de là, en étudiant les poètes contemporains dans toutes leurs œuvres, bonnes ou mauvaises, en replaçant Malherbe dans son véritable milieu, en montrant l'influence que les événements politiques, la bataille d'Ivry entre autres en 1590, ont exercée sur cet esprit timide, ce génie qui se cherche et scrute du regard l'horizon, il nous

ait assister à la *genèse*, en quelque sorte, du talent poétique de Malherbe. — Nulle difficulté alors à constater les qualités et les mérites du poète ; toute facilité, au contraire, pour établir et proclamer ce que lui doivent et notre littérature et notre langue. C'est la conclusion de la thèse : le génie de Malherbe, œuvre composite, « formée du temps et de la réflexion », comme l'a si bien dit Sainte-Beuve, procède des exemples précédents et des modèles contemporains ; mais il a de plus, particulièrement, dans l'*Ode à Marie de Médicis*, « l'unité de conception, l'unité d'émotion, l'unité de mouvement ». Toutes les autres qualités, noblesse, ampleur, richesse, vie, variété, ne sont que secondaires et proviennent toutes de cette qualité primordiale : l'*unité de mouvement*.

La langue française ne lui est pas moins redevable que la composition littéraire. Malherbe cherche, avec une louable curiosité, « la propriété des termes et la précision de l'image ; il travaille la phrase jusqu'à ce qu'il lui ait donné la netteté et la fermeté désirables. Avec lui, la langue prend peu à peu ce caractère de pureté sévère qui fera la beauté des œuvres du XVIIe siècle et les rendra immortelles. »

Si les bonnes thèses ont un mérite scientifique, qui leur est pour ainsi dire inhérent, elles portent aussi en elles certains germes d'imperfection, qui ne semblent pas moins nécessaires, et auxquels celle qui nous occupe n'échappe pas complètement. Quand on s'est, pendant des années, préoccupé d'un sujet circonscrit, qu'on a choisi, qui rentre dans le cercle d'études favorites, il n'est pas possible qu'on n'en exagère pas un peu l'importance, qu'on ne le regarde pas à travers des verres grossissants ; en un mot, qu'on ne le ballonne pas. De là certains détails techniques, appréciés sans doute des juges compétents, mais que les lecteurs dans le monde trouvent parfois un peu longs ou sans grande importance ; sans compter qu'ils ne partagent pas toujours non plus l'enthousiasme de l'auteur pour son sujet. C'est là le mauvais côté des thèses ; mais celle de M. Gustave Allais échappe en partie à ce reproche, ou, du moins, rachète certaines longueurs par l'intérêt qu'on trouve à faire connaissance avec des textes rares et même avec des œuvres généralement inconnues.

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE SUR JEAN DE MONLUC

ÉVÊQUE DE VALENCE ET DE DIE

PAR HECTOR REYNAUD

L'étude historique et littéraire, intitulée *Jean de Monluc*, par M. Hector Reynaud, est encore une thèse présentée à la Faculté de Paris pour l'obtention du grade de docteur ès Lettres.

Par la nature même du sujet, cette thèse nous a semblé offrir moins prise aux légères critiques adressées à la précédente; c'est que les questions historiques, même les biographies, ont toujours un fond de vérité indéniable, dont on peut sans doute exagérer la portée ou restreindre les conséquences, mais elles ne reposent pas uniquement sur des appréciations personnelles.

Ainsi, la vie de Jean de Monluc, frère de Blaise de Monluc, pour être moins connue que celle du maréchal, ne laisse pas d'avoir été bien remplie. Jeune encore, dès 1550, il fut chargé par la reine Marguerite de Navarre d'une ambassade aussi délicate que périlleuse, car il ne s'agissait de rien moins que d'un traité avec les Irlandais, non soumis encore à l'Angleterre, pour donner à la France la souveraineté de l'Irlande. Mais ce qui le mit surtout en lumière, fut l'ambassade de Pologne, où l'avait envoyé Catherine de Médicis pour l'élection du duc d'Anjou, et qui fut couronné d'un plein succès, puisqu'elle fit roi de Pologne le futur Henri III. Nommé ensuite ambassadeur en Italie, en Allemagne, en Écosse et à Constantinople, il se conduisit partout en diplomate habile, déploya partout une éloquence entraînante, et obtint gain de cause presque en toute circonstance. Ses services furent récompensés par les évêchés de Valence et de Die. Malgré cette nouvelle situation, il ne se montra pas hostile aux Calvinistes.

Voilà certes de quoi défrayer un ouvrage historique de longue haleine et de grande valeur; à ce point de vue, l'auteur du livre ne

'est pas montré inférieur à son entreprise. Il a pu louer dignement on personnage, sans craindre d'être taxé d'exagération ou de trop e bienveillance.

Toutefois, ce qui fait le mérite et, véritablement, l'originalité de ette thèse, c'est l'étude consciencieuse, la critique sagace et pénétante des ouvrages littéraires de Jean de Monluc, de ses discours potiques et de ses sermons, dans lesquels le candidat passe en revue i composition, la méthode, l'usage des saintes écritures, le dogme, éloquence, la langue, le style, en relève jusqu'aux moindres taches ans les justes emplois des mots, sans parler d'une intéressante omparaison avec les prédicateurs de ce temps. Ce dernier point omble heureusement une petite lacune dans la thèse d'un maître minent, M. Jacquinet, si estimée et si digne de l'être, et intitulée : es *Prédicateurs avant Bossuet*, parmi lesquels ne figure pas Jean de 'onluc, malgré les titres qu'il pouvait avoir à cette brillante galee de portraits. Peut-être doit-on regretter que l'auteur n'ait pas pris, au moins depuis la moitié du XVIe siècle, l'histoire de l'éloquence de la chaire, ébloui sans doute par l'éclat qu'elle a jeté au mps de la Ligue.

L'essai d'histoire littéraire sur Jean de Monluc nous paraît donc ne bonne thèse, tant par l'intérêt qui s'attache au sujet, que par la çon complète dont elle est traitée et les progrès qu'elle fait faire à critique.

A. LOISEAU.

LE NOTAIRE ET LE BAUDRIER

Je prie d'excuser ce titre un peu tintamarresque à cause de l'approche de la mi-carême.

Il s'agit bien d'ailleurs d'un notaire et d'un baudrier.

Le notaire vivait à Aix, en Provence, au commencement du XVIIe siècle, et le baudrier avait été porté par le roi Louis XIII à la cérémonie de son sacre.

Dans quelles circonstances se rencontrèrent ce notaire et ce baudrier, et ce qui s'en suivit, tel est le sujet d'une petite notice de M. Tamizey de Larroque dans le volume XV des *Mémoires de l'Académie d'Aix* où nous avons déjà puisé quelques renseignements sur les origines de l'Université de Provence.

Le notaire se nommait Boniface Borrilly. Il fut une des gloires de notre notariat provincial. Né en 1564, notaire né, notaire de père en fils, dirait M. Prud'homme, il succéda à son père dans l'étude qui, depuis plus de deux siècles, appartenait à sa famille. Mais, s'il n'avait été que notaire, M. Tamizey de Larroque et l'Académie d'Aix ne se seraient point occupés de lui. Il était de plus un amateur éclairé des beaux-arts, un savant antiquaire. Il mourut à quatre-vingt-quatre ans en 1648, ayant, ainsi que nous dit son biographe, « partagé sa longue vie entre les austères devoirs de sa charge et les nobles recherches de l'archéologie. »

M. Tamizey de Larroque a trouvé et publié, c'est le sujet propre de sa notice, quelques lettres inédites de Boniface Borrilly à M. de Peiresc, abbé de Guistres, conseiller du roi en la cour du Parlement de Provence, amateur très distingué de choses artistiques et d'objets rares. Le notaire et son correspondant sont des célébrités locales. Leurs noms, parfaitement inconnus, sonnent pourtant

familièrement aux oreilles des érudits de la bonne ville d'Aix. Leurs lettres ne traitaient guère que de sujets se rattachant à leur commun amour pour les raretés. Je n'aurais pas songé à vous en entretenir quelques instants si l'incident du baudrier ne m'avait paru présenter un trait curieux et touchant de loyalisme provincial dans la première moitié du XVIIe siècle.

Il paraît qu'à cette époque la Provence contenait un grand nombre de cabinets très renommés où abondaient les objets d'art et les curiosités de tout genre.

Entre tous ces cabinets, celui du notaire et collectionneur Boniface Borrilly était un des plus richement fournis.

L'inventaire en est donné à la suite des lettres inédites de l'heureux collectionneur. On y trouve énumérées les médailles d'or du haut et du bas Empire, puis les monnaies d'or et les médailles romaines d'argent, les figures de marbre et de bronze antiques ou modernes, les urnes, lampes, vases, pierres, objets divers, gravures sur pierres, camaïeux, curiosités de toute nature.

Voici quelques-uns des articles :

Une tête d'un rat des Indes. Un petit tableau de racine d'olivier où est naturellement représentée une figure humaine avec diverses têtes de mort comme dans un nuage. Une corne de rhinocéros formant une tasse à boire. Deux morceaux de la mâchoire inférieure d'un éléphant, pétrifiés. Deux objets bien extraordinaires : une boule trouvée dans le ventre d'une vache ; une petite tasse du pied de la grande beste (?). Un couteau de pierre d'isade garni d'argent, duquel on se servait anciennement pour la circoncision. Cette pierre, ajoute le catalogue, a une grande vertu contre la gravelle. D'après le *Dictionnaire de Trévoux*, le jade, appelé *pierre divine*, préservait de la colique néphrétique.

Citons encore : une ancienne hallebarde au bout de laquelle, et proche de la pointe, sont deux pistolets à rouet d'un ouvrage singulier. Une massue de bois de Brésil de cinq pieds de hauteur, servant d'arme aux Indiens. Un fusil qui se charge au vent. Huit escarcelles ou bougettes fort anciennes et curieuses (rappelons que le mot bougette, porté en Angleterre, nous en est revenu sous la forme de *budget*, gros sac, grosse escarcelle de l'Etat).

Une grande pierre de foudre de 50 livres, tombée à Digne, e Provence.

Des congélations de mer, quatre crocodiles, le corps d'un vea marin, un chat marin, deux mains de sirène, la tête d'un diab de mer, divers corps pétrifiés et embaumés, puis des miroirs gro sissant le visage, allongeant et élargissant.

On voyait encore dans cette étonnante collection le verre du r René, verre de bon buveur, car il était haut d'un pied et tenait u grand pot de vin. Autour du bord étaient écrits en grosses lettr d'or ces mots : *Qu me beoura de touto soun haleno, veira Diou et Magdeleno.* Dieu et la Madeleine étaient en effet peints au fond d verre.

Un autre objet, vraiment merveilleux, était le cyclope, « un cyclope embaumé qui avait vécu neuf mois et auquel on avait sans artifice conservé son œil en son entier ». Cette description se trouve dans le *Mercure français.* Elle est rapportée comme provenant d'une personne qui avait bien réellement vu ce cyclope, si malheureusement arrêté à l'aurore de son développement.

Le notaire avait aussi formé une très belle galerie de tableaux, où se trouvaient des Titien, des Van Dyck, des Albert Durer, des Carrache, des Andrea del Sarto, des Tintoret, etc. M. Tamizey de Larroque n'ose pas affirmer que toutes les signatures fussent authentiques.

Mais la perle du cabinet de Borrilly, la pièce à laquelle tenait le plus son propriétaire, était le baudrier du sacre de Louis XIII.

Il s'était passé en effet un grand événement dans la vie du notair collectionneur : c'était la visite de Louis XIII, en 1622, à ce cabine déjà célèbre, lorsque le roi passa à Aix se rendant à Marseille. L'un des lettres à Peiresc contient le récit de cette visite et du don qu fit le roi à Borrilly de son baudrier du sacre. « Enfin, dit le notair en terminant son récit, j'ay l'honneur d'estre cogneu de Sa Majest et occasion de m'estimer le plus heureux homme de ma condition. »

Cette mémorable visite inspira à Borrilly et à toute la populatio aixoise une gratitude profonde qui s'exprima avec une naïveté réel lement touchante.

Le baudrier du sacre devint l'objet d'un culte fervent. Il fut d'a-

bord déposé précieusement dans un coffret doublé de satin, fabriqué spécialement à Paris, et tout Aix, puis les étrangers, visiteurs et curieux des belles choses, défilèrent devant cette châsse d'un nouveau genre, asile du don sacré, « que tous nos historiens, dit Borrilly, estiment être chose grandement prétieuse, et n'avoir jamais leu dans les histoires que roy de France ny empereur eût fait un tel don. »

L'enthousiasme allant *crescendo*, le notaire fut pris d'une ardeur poétique et enfourcha Pégase. Il composa un quatrain, puis un sonnet, et ce fut dans la ville d'Aix comme une épidémie poétique. Les beaux esprits de la province firent à l'envi des vers sur le baudrier du sacre. En quelques mois Borrilly en avait déjà recueilli onze cents, tant grecs et latins que français, et il en recueillait encore, d'espagnols, de provençaux et d'italiens, célébrant tous « ce bel ornement royal sacré, dont la Provence avait été rendue dépositaire ».

Tant et si bien que Borrilly se décida à imprimer cette moisson de vers, et il en fit en effet tirer un volume in-quarto de 76 pages qui n'était certes pas une des moindres curiosités de son cabinet.

Sur la couverture, le baudrier était peint couronné, avec ce vers

Totus me videat, gestet, miretur et orbis !

Puis vient la dédicace :

« Au Roy — sire, je vien les yeux baissez, et les mains jointes, offrir aux pieds de Votre sacrée Majesté, l'auguste baudrier de son bienheureux sacre. Mais c'est en pourtraict seulement, puisqu'il a pleu à Vostre Royale munificence, etc., etc. »

Arrivent enfin les vers. — D'abord cet étonnant couplet :

On m'a vu envieillir au pourchas des merveilles,
Qui se pouvaient trouver dans ce rond infini :
Mais ores on me voit comme tout rajeuni,
Depuis que vous m'avez donné les non-pareilles.
Que la Parque prolonge, ou retranche mes ans,
J'ai le présent du roi, et le roi des présents.

Un sonnet, qui débute ainsi :

Grand roi, l'amour du ciel et l'honneur de la terre
Dont le puissant génie aux triomphes promis
A toujours prévalu contre tant d'ennemis...

et se termine par un vers d'une correction bien douteuse.

Elle a bien mérité,
(Il s'agit de la patrie de Borrilly)
selon l'aveu de tous,
D'avoir de vostre amour une marque éternelle,
En ce sacré baudrier, qu'elle a reçu de vous.

C'est ensuite un déluge de dixains, huitains, sixains, quatrain distiques, de stances, d'anagrammes, vers rétrogrades, jeux d'espr *De Balteo duto*, ou *ad Arculum quo clauditur balteus*, madrigau odes, etc.

Voici encore un quatrain, pour finir :

Borrilly, qui sera cet hypocondriaque
Qui ne dira ton sort être le non-pareil
Puisque l'on vient de voir que notre grand soleil
Délaisse en ta faveur son propre zodiaque ?

Après cela, il n'y a plus, pour employer l'expression familiè qu'à tirer l'échelle.

Remercions cependant encore M. Tamizey de Larroque, q pour notre plaisir, a exhumé de la poussière provinciale ces vieil choses si amusantes, d'un dernier morceau qu'il nous offre.

C'est la dédicace à Richelieu, archevêque de Lyon, primat d Gaules, etc., d'un petit poème, composé encore par l'excellent n taire, Borrilly, et portant ce nom gracieux, l'*Ostreomyomachie* :

« Monseigneur, je vous offre une rareté que vous avez autref estimée prodigieuse, et que toute la province a admirée après vou C'est le duel et le combat étrange d'une huistre et d'une souris, q ne se sont pas tant signalés par leur mort, que parce que vous l avez estimés dignes d'une seconde vie, me commandant de le trouver place parmi les antiques de mon cabinet. Vous reconnaitr par là que vos moindres actions sont pleines de merveilles, et qu n'appartient qu'à vous de donner du prix aux choses qui n'en o

point. En effet, qu'y avait-il au monde de plus vil et de plus abject que ces deux *insectes*, dont l'un s'engendre de la pourriture de la terre, et l'autre de l'escume et de la corruption de la mer? Et toutefois leur mort, par votre moyen, leur donne l'immortalité, etc., etc. »

Étrange et heureux temps, où de braves gens occupant de hautes positions dans leur monde provincial éprouvaient une si vive satisfaction artistique à faire rimer merveille et non pareille, où le passage d'un roi dans une ville savante et lettrée laissait une trace si lumineuse, un sillage si prolongé, des souvenirs si doucement émus et pieusement reconnaissants, où la science était encore si peu exigente, si bonne personne, qu'elle permettait à un homme distingué de mettre à la fois l'huître et la souris dans la classe des insectes !

A. MOIREAU.

DU GUADALQUIVIR AU TAGE

CURIOSITÉS D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL

I

LES IMPROVISATEURS DE SAETTAS A SÉVILLE

Le Guadalquivir est le grand fleuve de l'Andalousie. C'est l'ancien Bétis qui fit donner le nom de Bétique au pays fécondé par ses eaux limoneuses. L'Andalousie est cette terre privilégiée où les anciens avaient placé les Champs-Élysées et que ses habitants aujourd'hui encore appellent *terra de Maria santissima.*

Ce vaste territoire divisé en huit provinces de Séville, Huelva, Cadix, Cordoue, Grenade, Almeria et Jaen a été célèbre dans l'histoire, dès les temps les plus reculés. Le climat y est tempéré et délicieux, le sol fertile et riche.

La Bétique était dans les rêves des Hellènes. Homère y plaçait ses Champs-Élysées et à son extrémité occidentale le Tartare parce que c'est derrière la Bétique que le soleil se plonge dans les ténèbres. Là aussi fut la guerre des Titans contre les dieux. Là Hercule, après ses merveilleux travaux, planta ses deux colonnes pour marquer la fin du monde.

Envahie par les Goths au ve siècle, elle le fut par les Maures en 711. Le nom d'Andalousie ou pays d'occident paraît être d'origine arabe comme Guadalquivir qui signifie grand fleuve.

Après la sanglante bataille de Guadalepe, qui ne dura pas moins de sept jours, les émirs se fixèrent à Cordoue où l'Omniade Abd-el-Rahman se proclama kalife d'Occident.

Les wallis ou gouverneurs des cités s'érigèrent en rois indépendants. Ces diverses souverainetés se réduisirent à quatre : Cordoue Séville, Jaen et Grenade. Elles furent, l'une après l'autre, conquises par les rois de Castille, la dernière, en 1492, par Ferdinand V et Isabelle la catholique. Par une coïncidence saisissante, à la même époque Christophe Colomb partait de Palos, petit port de l'Andalousie, pour aller découvrir et conquérir à l'Espagne tout un nouveau monde.

Séville, reine de l'Andalousie, est une des cités les plus anciennes de l'Espagne. Nommée à l'origine Hispalis, les Phéniciens et les Grecs y amenaient leurs vaisseaux par le Bétis. Les Carthaginois et les Romains, plus tard les partisans de César et de Pompée s'y livrèrent de terribles combats. Au temps d'Auguste, Hispalis avait atteint une grande splendeur. De nombreuses familles de la première noblesse romaine s'y fixèrent, par amour de son doux climat. Les rois Goths, après l'invasion, n'hésitèrent pas à y établir leur cour.

La belle favorite, la bien-aimée du soleil, comme on l'a appelée, fut d'abord une noble matrone romaine ; elle revêtit ensuite la pourpre des monarques visigoths, la mante des odalisques, enfin la robe féodale. Ce n'est pas une de ces beautés qui dévoilent au premier coup d'œil tous leurs charmes. Elle ne se laisse admirer que peu à peu et comme à regret par le regard avide du voyageur.

A mesure qu'on s'approche de Séville, la végétation prend une couleur africaine. Les cactus, les aloès parfois énormes bordent les routes ; mais, loin de rappeler les terrains sablonneux et déserts, ce sont les arbres les plus variés, oliviers, eucalyptus, figuiers, orangers, citronniers, grenadiers ; des vignes, des prairies émaillées ; grâce à cette végétation luxuriante l'Andalousie est vraiment un séjour élyséen. On comprend l'amour passionné des Arabes pour ce pays où ils retrouvaient l'Afrique avec une merveilleuse fertilité due surtout aux eaux limoneuses du Guadalquivir et de ses affluents. *Chi non ha visto Sevilla, non ha visto meraviglia !*

A Séville existent de nombreuses maisons mauresques, avec leurs cours aux arcades déliées, les *patios*, les fontaines à vasques

arrondies, les orangers, les rosiers, cet ensemble si gracieux qui fait de chaque intérieur comme un nid tout fleuri. C'est l'Orient le plus poétique, mauresque et gothique à la fois.

La bonne fortune de Séville a fait que même les constructions récentes, maisons grandes ou petites, ont suivi l'ancien style mauresque, la cour à arcades, le joli *patio*. Par les portes toujours ouvertes, on entrevoit les intérieurs fleuris, une ombre, une fraîcheur, un repos d'oasis. Dans les vasques trempent sans cesse les roses et les œillets dont les femmes ornent leurs têtes et leurs corsages. C'est ce qui donne à presque toutes les rues un air de fête, un éclat, une joie radieuse qu'on ne retrouve dans aucune autre ville.

La population vit toute en dehors sur les places où les orangers fleuris embaument, où les palmiers balancent leurs grands feuillages en dômes, dans les rues étroites, ombreuses, où l'on flâne, où l'on bavarde. Les Andaloux qui, sous certains rapports tiennent des Maures, sont doués d'une imagination ardente et poétique. Généreux, amoureux, jaloux, pleins de gaîté, de bonne grâce, ils conçoivent promptement et exécutent de même, sont très aptes à la peinture, à la poésie, à tous les arts plus qu'aux sciences. Comme méridionaux, ils ont un penchant à l'oisiveté qu'encourage la fécondité de leur sol. Portés à l'exagération en tout, ils sont naturellement superstitieux et le montrent dans leurs cérémonies religieuses.

Les Andalouses ne sont pas les plus jolies femmes de l'Espagne, mais elles sont les plus séduisantes. La douceur et le charme de leur conversation, l'énergie de leurs passions, leur sensibilité exquise, toutes leurs grâces physiques et morales en font l'un des types féminins les plus dignes d'adoration. En réalité plus jolies de physionomie, de tournure que de traits, elles ont un art, une coquetterie inimitable dans la manière de mettre leur mantille. A Madrid, la tête est enveloppée, à peine la figure découverte ; à Séville, c'est léger, dégagé, flottant en arrière, laissant les tempes, les oreilles, le cou grâcieusement découverts. Les mêmes femmes, sans la mantille ainsi drapée, perdraient la moitié de leur charme. Toutes ne sont pas des beautés, mais toutes ont une grâce, un attrait inexprimables.

*
* *

Les fameuses processions de Séville sont un reste du moyen âge. Il existe un très grand nombre de confréries dont les statuts remontent aux XIIIe et XIVe siècles. Ces congrégations sont très riches par suite de legs, de donations à telle vierge, à tel christ préféré. Chacune de ces confréries fait, avec le plus de solennité possible, sa procession de la semaine sainte. C'est pendant plusieurs jours une suite interminable de défilés religieux à travers toutes les rues. Il n'y a pas moins de trente-deux processions du mardi au vendredi. Le vendredi saint, on ne se contente pas du jour, on recommence pendant toute la nuit.

La population entière et les milliers d'Espagnols et d'étrangers que ce spectacle attire, sont tout occupés de s'assurer un moyen quelconque de bien voir. Tous les balcons, toutes les fenêtres sont retenus longtemps d'avance. Dans les rues, sur les places se pressent des rangs de chaises louées à des prix très élevés. Sur la place de l'*Ayuntamiento*, par où passent toutes les processions pour aller à la cathédrale, sont dressés des échafaudages avec des sièges de luxe, de véritables loges réservées aux autorités et aux familles riches. Ces loges se paient jusqu'à 250 et 300 francs. Devant le grand portique du Palais sont rangés des fauteuils dorés dont le plus haut est occupé par l'alcade. Toutes les saintes images, transportées dans les processions, viennent à leur tour s'arrêter devant l'alcade qui les salue solennellement.

La foule grossit, se presse, animée, joyeuse sans devenir trop bruyante. C'est bien cependant un air de fête populaire plutôt qu'un recueillement de lugubre cérémonie de la passion. Un frémissement, un long murmure, un bruit particulier annonce l'approche d'une procession.

Voici d'abord les premiers pénitents qui apparaissent, comme les hérauts de la corporation antique. Longues robes noires, ou grises, ou bleu foncé, ou blanches et bleues; capuches très hautes et très pointues; deux trous ronds pour les yeux; sur la poitrine, du côté gauche, un insigne brodé distinguant la confrérie. Ce sont exactement les mêmes costumes qu'on voit dans les tableaux de l'Inquisi-

tion, des terribles Auto da fé... et malgré soi, on songe à ces pages lugubres de l'histoire religieuse.

Les hérauts ont suspendues aux bras de longues trompettes. Viennent ensuite les huissiers, les massiers; d'autres, portant des espèces de paniers en argent, jadis destinés sans doute à recevoir les offrandes; sur deux files, les pénitents tenant de longs cierges allumés, inclinés l'un vers l'autre pour former comme une voûte lumineuse, et psalmodiant d'une voix nasillarde et traînante.

Voici le Christ portant sa croix : il est de grandeur naturelle, sur une grande estrade en bois, *paso*, soutenue en dessous par vingt-cinq ou trente porteurs que cachent complètement des draperies pendantes. Le chef de manœuvre commande de s'arrêter, de poser, de se relever, de marcher. Des milliers de cierges brûlent autour du Christ dont la tête est radieuse.

La vraie curiosité et le très grand luxe sont dans la robe en velours cramoisi qui couvre le Christ et qui est tout ornée des plus riches broderies d'or massif. Il est telles de ces robes qui, comme valeur, atteignent des chiffres énormes, plusieurs centaines de mille francs. Les diverses confréries luttent à l'envi par la richesse de ces broderies.

Après le Christ recommence le défilé des pénitents. Enfin apparaît la Vierge et ici une profusion plus grande encore de broderies, souvent des entassements de pierres précieuses, un luxe vraiment inouï. La dévotion à la Vierge est beaucoup plus ardente, plus expansive, plus prodigue. On se sent bien sur la *terra de Maria santissima!* Chacun adopte telle ou telle vierge de préférence et lui réserve toutes ses largesses qui vont souvent jusqu'à donner toute sa fortune.

Derrière la Vierge qui termine ordinairement le défilé, vient une musique jouant des airs funèbres, un peu dans le style du *Stabat* de Rossini. C'est très mélodieux, très expressif et admirablement en situation, le chant de deuil, mais le chant de l'Orient avec sa mélopée douce et émouvante. On joue, paraît-il, le plus souvent de la musique d'Eslavab, le grand compositeur Sévillan, maître de chapelle de la cathédrale où la foule accourait pour entendre son *Miserere* resté célèbre.

La nuit, le spectacle est beaucoup plus étrange. Les cierges des pénitents, les mille torches qui brûlent devant le Christ et la Vierge projettent sur la scène leurs reflets plus ou moins fantastiques. Il y a de ces vierges dont le visage est vraiment d'une pureté divine : c'est plutôt le type de Raphaël que celui de Murillo. Quand elles s'avancent dans leur lumineuse auréole, sans qu'on voie comment elles marchent, on est saisi par je ne sais quelle impression enveloppante de mystère, de surnaturel. Il y a comme des élans, des envolées vers des espaces infinis !

Une curiosité particulière de la procession, c'est la *saetta*. On appelle ainsi un chant qu'improvise un individu quelconque, le premier venu sorti de la foule, célébrant en strophes plus ou moins rimées les souffrances du Christ, les douleurs de sa mère. Seulement l'improvisateur se laisse aller parfois à des saillies piquantes ou grottesques et alors ce sont des éclats de rire de la foule qui contrastent singulièrement avec les marches funèbres de la passion. Aussi est-il vrai de dire que le caractère religieux de ces cérémonies laisse beaucoup à désirer. C'est le spectacle que la foule aime, la manifestation brillante, lumineuse et dorée du culte extérieur, culte très matériel, presque païen et qui fait comprendre la réaction philosophique et austère allant à certaines époques jusqu'à susciter des sectes iconoclastes.

Des programmes sont publiés, répandus à profusion, donnant l'heure des processions, le nom de chaque confrérie et la désignation détaillée des saintes images qu'elle promènera. Ainsi le mercredi saint la *parroquia de San Pedro* sortira le *santissimo sudario de Nuestro Señor Jesucristo y Madre de Dios de la Palma ;* la *parroquia de San Vicente* sortira le *santissimo Cristo de las siete Palabras y Maria santissima de los Remedios.*

Le jeudi saint la *parroquia del Salvador* promène *Nuestro Padre Jesu de la Passion y Maria santissima de la Merced.* Ce sont deux des images les plus vénérées et extraordinairement riches.

Huit confréries font leurs processions dans la nuit du vendredi saint. La dernière, celle de Nuestra Señora de la Soledad, parroquia de San Lorenzo, passe silencieuse et lugubre. Pas de chants, pas de musique, pas de *saettàs*... la douleur muette, le désespoir

sombre. C'est celle qui impressionne le plus... ici c'est bien la mère des douleurs allant ensevelir son fils !

Le peuple Andaloux, dit un des poètes sévillans, qui, comme la cigale, passe sa vie à chanter, s'accompagne de la guittare et des castagnettes. Mais pour chanter la passion et la mort du fils de Dieu, les Andaloux ne s'accompagnent qu'avec leurs pleurs. Véhément et passionné par nature, le peuple croit de toutes les forces de son âme et prend une part si vive à la représentation des scènes dramatiques de la passion qu'il regarde comme une réalité vivante ce qui n'est qu'une figure.

Le Christ va du temple à la place publique qui représente ici le Calvaire. La jeune femme pâle est Bérénice : elle tient un linceul pour envelopper le corps du Christ. Trois femmes tout éplorées sont les saintes Maries. Le Christ porte une croix énorme. La couronne d'épines ceint ses tempes. De son front tombent des rigoles de vrai sang. Dans ses yeux brille la lumière de la charité infinie ; il semble que de ses lèvres va sortir le cri de l'agonie suprême. L'artiste a mis dans tous les traits de ce sublime visage l'expression indéfinissable de l'infini, de la douleur et de la résignation divines.

Le *paso* s'avance lentement au milieu des flots pressés de la foule qui contemple d'un regard ému le Christ éclairé par des torches de cire jaune, pareilles à celles qui suivent les morts.

Les saettàs ou strophes improvisées se succèdent à l'envi : « Regardez ! Par là vient — le meilleur des humains — des clous aux pieds et aux mains — la figure tout en sang ! »

La Vierge paraît : de sa tête, retenue par une couronne d'argent ornée de pierres brillantes, tombe un manteau de velours tout brodé d'or. Des colliers de perles fines ornent son cou. Elle porte, enfoncé dans le cœur, un poignard d'argent. Sur sa poitrine ruissellent les diamants, les émeraudes, les rubis. Des perles plus fines et plus précieuses tombent de ses yeux, simulant les larmes. « Dans la *calle de l'Amargura* — le Christ sa mère rencontra. — Ils ne purent se parler — par la force de leur douleur. — C'est le fils qui porte la croix, — c'est la mère qui en sent le poids ! »

Les saettàs expriment bien le sentiment de cette douleur inénarrable de la *mater dolorosa !*

« Il est mort, mon père bien-aimé, — il est mort, mon rédempteur, - il est mort, cloué sur la croix, — mon Dieu, mon père, mon nour. — La terre a tremblé, — les cieux se sont couverts, — les mbeaux se sont ouverts, — les morts sont ressuscités ! — Le so- il s'est vêtu de deuil, — la lune s'est éclipsée, — les pierres se ont brisées, — quand le Christ a expiré ! »

Quelle force dans ces strophes populaires ! Le soleil s'est vêtu de euil.. la personnification de la nature, le soleil porte le deuil du hrist !

La confrérie du saint enterrement a une image du Christ mort, tendu dans un cercueil d'argent, à parois de verre à travers les- uelles on contemple le cadavre du divin crucifié. Les pèlerins vont le porte en porte, quêtant l'obole pour enterrer le Christ. Nul ne refuse son offrande en argent ou en nature. « N'y a-t-il personne ui m'achète ce manteau, — avec lequel je me garantis du froid. — le le vends pour pouvoir enterrer Jésus de Nazareth ! » La Vierge le la Soledad vient derrière le Christ. « La Vierge des douleurs — narche après le cercueil — très triste et très douloureuse. — Elle ient ses yeux toujours fixés — sur son divin fils — qu'on porte à son tombeau. »

Rien de plus ingénu, de plus spontané et en même temps de plus expressif, de plus ému que ces *saettàs,* jets rapides où le peu- ple témoigne de l'ardeur de sa foi au grand mystère de la passion.

Les diseurs de *saettàs,* à côté de strophes dramatiques et vraiment touchantes, se laissent aller, tout à coup, à des lazzis, à des plai- santeries qui excitent les rires de la foule.

« O Vierge de l'Amargura, — tu devrais bien convertir ma Dolo- rès, — qui, malgré son nom, n'est pas la vierge des douleurs, — mais la vierge des plaisirs. »

« O Christ, pourquoi n'imites-tu pas le grand saint Martin — pour me donner sinon la moitié, au moins un morceau de ton manteau. Je me chargerais d'opérer le miracle, de convertir les pierres en savoureuse pitance, arrosée d'un bon vin ! »

On comprend que la foule coure après les diseurs de saettàs et fasse des ovations à ceux qui la font le plus rire. C'est le côté tout à fait païen de ces fêtes.

Une des attractions de la semaine sainte était l'exécution du *Miserere* d'Eslava dont nous avons déjà dit un mot.

Plein de célestes mélodies, inspirées à l'auteur par les anges même du Seigneur, comme disent les Sévillans, pour l'adorer à genoux, pleurer sa passion et célébrer sa toute puissance, ce *Miserere* était un joyau d'inestimable valeur parmi tous les joyaux de Séville. C'était comme le vif reflet de tous les sentiments pieux et passionnés du peuple andaloux. Les plus grands chanteurs tenaient à à s'essayer dans le *Miserere* et ceux qui n'y avaient pas réussi échouaient infailliblement à la scène.

Dans cette cathédrale de Séville, si curieuse parce qu'elle réunit tous les genres d'architecture grecque, gothique, arabe, plateresque, sous ces voûtes gigantesques, toutes les émotions sont agrandies. La musique d'Eslava y prenait une couleur locale, étrange, et, si l'on pouvait parler ainsi, d'un sensualisme divin.

Ces processions de Séville, qui se reproduisent d'ailleurs en moindre proportion et avec des variantes dans plusieurs villes de l'Espagne, sont d'antiques usages conservés par amour-propre national et par intérêt, beaucoup plus que par piété. Ce sont des représentations un peu païennes, comme nous l'avons montré, dans certains détails; mais ce qui pourrait être choquant ou ridicule disparait dans la richesse merveilleuse, dans l'éblouissement des velours, des ors, des cierges. Quand on voit la nuit, de loin, toutes ces lumières coupées de grands intervalles noirs, se perdre dans les rues étroites, tortueuses, les christs ou les vierges dominant toutes ces ombres, on a beau s'en défendre, on ressent au plus profond de son être une poignante émotion, comme un contre-coup de surnaturel, et c'est bien là, en définitive, l'impression de la foule.

II

ALCAZAR — ALHAMBRAS — MEZQUITA

Les Arabes s'étaient pris d'une vive passion pour le midi de l'Espagne; ils y avaient prodigué les trésors de leur imagination et de

leur goût si gracieux, si délicats et, il faut l'avouer, si inimitables. On en trouve encore de magnifiques restes qui nous donnent la plus haute idée de leurs raffinements de luxe et d'élégance.

L'histoire des Maures en Espagne, depuis leur invasion en 711 jusqu'à leur expulsion en 1492, est intimement mêlée à l'histoire des chrétiens. Les deux races se détestaient sans qu'il y eût aucune conciliation possible. On en voit la preuve éclatante jusque dans leurs monuments artistiques, où il n'y eut jamais aucun rapprochement, aucune tentative même de fusion, tandis qu'on en a réalisé, par exemple, entre le roman et le gothique.

Nous ne nous occuperons pas des monuments gothiques de l'Espagne qui ont été très complètement étudiés; mais nous dirons quelques mots du style plateresque dont Alonzo Berruguete fut le véritable créateur. Peintre, architecte et sculpteur de talent, élève de Michel-Ange, il fut nommé par Charles-Quint sculpteur de la cour. C'est lui qui édifia le palais du Pardo, restaura en partie l'Alhambra et décora plusieurs églises dans un nouveau genre d'ornementation riche, délicate, fouillée où la profusion nuit souvent à la pureté du goût.

Le sévère Philippe II substitua à cette abondance du style plateresque la sèche nudité de Herrera, l'architecte du sombre Escorial. Enfin vint Churiguerra qui tomba dans les excès du Rococo, où le marbre et le bois furent soumis aux plus bizarres caprices.

L'une des grandes curiosités de l'Espagne est tout ce qui subsiste des monuments arabes; la mosquée ou Mezquita de Cordoue, construite au IXe siècle; l'Alcazar et la Giralda à Séville, du XIIIe siècle; la Cour des Lions de l'Alhambra, du XIVe siècle; les maisons arabes à Tolède du XVe siècle; ce sont autant de modèles aussi variés qu'accomplis des diverses périodes de l'art mauresque.

Il y a une ville très ancienne, Alméria, qui a conservé une physionomie mauresque des plus complètes, avec ses rues étroites, tortueuses, son église bastionnée et les restes d'une enceinte flanquée de tours arabes où l'on découvre des parties d'origine phénicienne et carthaginoise. Le fort arabe nommé *Alcazaba*, variété d'Alcazar, était d'une grande étendue. On admire la solidité de ses vieilles murailles et de ses magnifiques citernes. Un proverbe local atteste

la grandeur passée d'Alméria : *Cuando Almeria era Almeria, Granada era su Alqueria!* Quand Alméria était Alméria, Grenade était sa métairie!

Les véritables Alcazars qui existent encore sont ceux de Cindad Rodrigo, Cordoue, Ségovie, Tolède et Séville. Il n'y a plus rien de ceux de Murcie et de Madrid.

L'Alcazar actuel de Cindad Rodrigo date de Ferdinand II, roi de Léon, et n'a rien de remarquable.

Cordoue a deux Alcazars, le *Viejo* et le *Nuevo*, près du Guadalquivir et des fameux jardins qui faisaient les délices des roi maures. Le *Viejo* est seul de fondation arabe.

L'Alcazar de Ségovie, aussi de fondation arabe, était situé à l'ouest de la ville, sur un rocher à pic qui dominait le cours de l'Eresma. Il avait l'apparence d'une forteresse, avec un ensemble de constructions gréco-romaines, gothiques et mozarabes dont l'effet était des plus étranges. La grosse tour centrale, qui fut nommée Tour de don Juan, était d'une grande hardiesse et s'élevait à une immense hauteur. Il n'y avait pas moins de onze autres tours, à toitures d'ardoises et de plomb, flanquant l'édifice principal que précédait une vaste terrasse, entourée de barres de fer ouvragées soutenues par des colonnes en pierre.

Le superbe Alcazar de Ségovie était très ancien et avait été plusieurs fois restauré. Il fut incendié, en 1862, et perdit les incomparables richesses historiques qui le décoraient : les statues de tous les fondateurs de la monarchie espagnole, d'admirables mozaïques, d'anciennes fresques; seuls les murailles, les tourelles et un donjon en ruines dominent encore fièrement l'Eresma qui coule à leur pied.

L'eau était amenée à l'Alcazar par le fameux acqueduc qui reste debout comme un des monuments les plus majestueux et les plus durables de l'antiquité romaine. A partir du réservoir où les eaux s'épurent, commence une série de cent dix-neuf arches qui viennent aboutir à l'Alcazar. Ces arcades, dont la hauteur varie suivant la pente du terrain, montent jusqu'à 28 mètres et s'élèvent sur deux étages d'une hardiesse et d'une légèreté admirables.

L'*Aljaferia* de Sarragosse peut être classé aussi parmi les Alcazars. Il est en dehors de la ville, entouré d'un fossé profond. Les rois

arabes en avaient fait leur palais de plaisance. Un salon octogone sur la cour ou large patio intérieur semble avoir été transporté là tout entier de l'Alhambra. Les murs sont entièrement recouverts de riches décorations, en arabesques ; des arcs d'une extrême légèreté forment la voûte, malheureusement cachée sous un plafond moderne. C'est dans l'Aljaferia que s'est passée une partie de l'action du Trovatore.

On ne compte pas moins de quatre Alcazars à Tolède. Du premier, il n'y a que des vestiges dans l'hôpital de Santa-Cruz, les couvents de Santa-Fé et de la Conception. Le roi maure en avait fait un palais pour sa fille Galiana. C'est précisément ce *palacio de Galiana* qu'habita le roi Alphonse VI après l'expulsion des Maures.

Il existait un second Alcazar, originairement construit par les Goths, près de la porte *del Cambron*.

Un troisième Alcazar fut habité par Alphonse VIII qui y créa plus tard un monastère. Son portail, de style renaissance, est encore admirable.

Le quatrième Alcazar, le seul resté debout, occupe la cime de la montagne sur laquelle a été bâtie Tolède. C'est un édifice magnifique qui, même dans la ruine et l'abandon, gardait une grandeur et une majesté vraiment royales. Sa création remontait aux Arabes. Alphonse VI l'accrut considérablement et ses successeurs y fixèrent leur résidence. Après Alphonse VIII et Alphonse X dit le sage, ce fut surtout Charles-Quint qui l'agrandit et l'embellit. Détruit par un incendie, l'Alcazar fut restauré de 1744 à 1775. Il redevint la proie des flammes lors de la guerre d'Espagne sous Napoléon.

Le plan de l'Alcazar est un vaste quadrilatère. Il y a trois corps de bâtiments du style de la Renaissance, sauf une partie d'ordre dorique. Aux quatre angles se dressent des tours carrées. Au fond de la cour, formée de trente-deux arcades et de l'aspect le plus grandiose avec ses colonnes corinthiennes, se développe l'escalier très large qui est une des plus belles œuvres en ce genre.

Cette œuvre de Charles-Quint à l'Alcazar de Tolède est bien supérieure au palais qu'il fit construire à l'Alhambra de Grenade.

Il y avait même un cinquième Alcazar à Tolède, celui de don

Pedro le cruel. On en voit les ruines près du couvent de Sainte Isabelle.

Le *Taller del Moro* n'était pas un Alcazar, c'est-à-dire résidence royale, mais sans doute le palais d'un grand chef. Trois salles magnifiques sont ornées d'une profusion de sculptures de style arabe, de guirlandes, de nielles, d'étoiles, de fleurons, d'inscriptions. Elles ont des plafonds lambrissés d'une rare élégance. On n'a rien fait, malheureusement, pour conserver ses richesses artistiques.

C'est dans l'intérieur de Tolède qu'on admire la célèbre *Puerta del Sol,* chef-d'œuvre incontesté de l'architecture arabe au temps de la domination. C'est un véritable joyau archéologique qui est resté intact comme aux premiers jours de sa création. Elle est défendue à droite par une forte muraille, percée d'ouvertures et couronnées de créneaux ; à gauche, par une tour demi-ronde dont la partie supérieure présente une galerie à jour et de gracieuses guérites en encorbellement. L'entrée est formée de deux arcs circonscrits de courbes différentes : le premier ogival, le second en fer à cheval de plein cintre. Une pente fort raide mène de la *Puerta del Sol* au fameux *Zocodover*, le cœur de Tolède.

*
* *

L'Alcazar de Séville est l'une des grandes curiosités mauresques de l'Espagne. Grâce à des restaurations qui remontent loin, on a une idée de plus en plus exacte de la splendeur qu'avait jadis ce palais des rois maures. Le *patio* de *las Doncellas* est très grand : cinquante-quatre colonnes de marbre blanc soutiennent vingt-quatre arcs pyramidaux, formés de demi-cercles adjacents. La galerie est toute recouverte d'arabesques et lambrissée de faïences aux vives couleurs.

Du *patio* on entre dans le salon des Ambassadeurs dont la haute coupole offre toutes les richesses les plus éblouissantes de l'ornementation arabe. Cette coupole, nommée *Media Naranja*, est un vrai joyau artistique avec ses soffites dorés et ses brillantes couleurs.

C'est à l'entrée du *patio* sur une dalle de marbre qu'on voit la

ache rouge du sang du malheureux don Fabrique tué par ordre de on frère don Pedro qui l'accusait de conspirer.

C'est à une autre porte du même *patio* que s'élevait le trône des ois maures lorsqu'ils recevaient le tribut des cent jeunes filles, *donellas*, imposé aux Léonais.

A l'entrée de la chambre de don Pedro sont peintes quatre têtes de morts et une étrange figure d'homme qui les montre du doigt. La légende rapporte que don Pedro avait fait planter, à cette place, comme errible avertissement, les têtes de quatre juges prévaricateurs.

Les anciens bains des sultanes avec leurs vastes bassins de marbre furent plus tard les bains de la belle Maria de Padilla. La chronique affirme que lorsque la favorite se baignait, don Pedro et ses courtisans venaient l'admirer et poussaient la galanterie jusqu'à boire de l'eau du bain.

Les jardins délicieux, tout embaumés de fleurs d'orangers et de roses, sont pavés de briques trouées. De ces mille trous s'élevaient à l'improviste des jets d'eau qui rafraîchissaient les nobles dames, même malgré elles. C'était un des amusements favoris de don Pedro, tyran fantasque.

Les restaurations de l'Alcazar sont admirablement dirigées. L'or, l'azur, le vermillon font revivre les riches décorations mauresques. On voit que les Arabes ne négligeaient rien pour que l'Alcazar fût la demeure vraiment souveraine, la plus riche, la plus opulente, comme image terrestre du paradis de Mahomet avec ses jardins merveilleux et ses houris enchanteresses.

L'Alcazar de Séville est dominé par deux tours qui ont eu leur célébrité : la *torre del oro* et la *Giralda*. La *torre del oro*, construction romaine sur le Guadalquivir, était jadis en communication directe avec l'Alcazar. Elle joua un grand rôle comme défense, sous le règne troublé de don Pedro qui y gardait son trésor, d'où est venu sans doute son nom.

La *Giralda* qui est la plus haute tour de l'Espagne fut construite par le Maure Heber, en l'an 1000. On incrusta dans ses fondations des débris de monuments romains et même des reliques de saints pour empêcher le culte que leur rendaient pieusement les chrétiens, culte qui paraissait aux Arabes une odieuse idolâtrie.

Un autre monument oriental de Séville est la *Casa de Pilatos*. Don Fabrique de Rivera, premier marquis de Tarifa, ambassadeur à Rome et vice-roi de Naples eut l'étrange idée, en souvenir de son voyage aux lieux saints, de faire reproduire dans ses dimensions exactes, la maison de Pilate à Jérusalem. Le *patio* est large, magnifique. Vingt-quatre arcs d'une grande légèreté, soutenus par des colonnes en marbre, sont revêtus de faïences à beaux dessins en relief et ornés de vingt-quatre bustes de Césars. Au centre du patio est une jolie fontaine d'albâtre, soutenue par quatre dauphins et surmontée d'un Janus.

Dans une chapelle on voit une colonne de marbre de 1 mètre environ qui a été faite à Jérusalem sur le modèle exact de celle où Jésus fut flagellé. Les diverses parties de la *casa de Pilatos* ont des noms, rappelant les épisodes de la passion : le prétoire, le cabinet de Pilate, le balcon de Pilate. Le patio seul offre un intérêt artistique.

*
* *

L'Alhambra de Grenade était à la fois la forteresse et le palais des rois maures. C'est le type le plus complet de ces Alcazars ou résidences royales donnant une idée de la civilisation arabe, venue déjà très raffinée de l'Orient et que les Maures développèrent encore si luxueusement en Espagne. Le nom d'Alhambra vient-il du fondateur Mohamed Alhamar (le Grand) ou de Dar Alhamra (maison royale) ou enfin de Al Hambra (la rouge, à cause des torches qui éclairaient de feux rouges les ouvriers travaillant jour et nuit)? Nous hésitons entre la deuxième et la troisième étymologie.

La *puerta del juicio* présente un bel arc en fer à cheval à la clef duquel est une main levée vers le ciel. Plus haut se voit une clef sculptée dans la frise et les Maures disaient aux chrétiens : Vous entrerez à Grenade lorsque la main aura rejoint la clef. La main ouverte d'ailleurs est l'emblème arabe, le plus général, pour conjurer le sort. On la voit peinte sur presque toutes les maisons en Algérie.

La *plaza de los Algibes* (des citernes) a d'un côté *la puerta del*

vine une des constructions les plus élégantes et les plus solides du palais ; de l'autre les quatre tours *quebrada*, *del Homenage*, *de la Armeria*, *de la Vela*. C'est la fameuse cloche de la *Vela* qui annonce les heures de distribution des eaux; elle marque aussi les heures de nuit par des sonneries particulières. Dans les crises politiques, dans les graves accidents, le tocsin de la *Vela* réveille et soulève instantanément toute la masse populaire. On met l'énorme cloche en branle, pendant vingt-quatre heures de suite, sans aucun arrêt, le jour anniversaire de la prise de Grenade, 2 janvier 1492. C'est de la plate-forme de la *Vela* que le panorama de Grenade est le plus splendide : l'Alhambra avec ses restes si imposants de l'immense palais des rois maures, ses patios, ses jardins; le Generaliffe avec ses verts bosquets ; le mont Clipalitano à l'ouest, avec sa ravissante vallée justement appelée Valparaiso (val du paradis); les sierras lointaines où l'on admire les blancheurs éclatantes des neiges du Valeta. Par une belle journée de printemps, le coup d'œil est magnifique.

Charles-Quint qui, cependant, en plusieurs circonstances, admira et protégea les monuments arabes, avait fait démolir une grande partie de l'Alhambra pour faire place à un palais nouveau resté inachevé et qui semble lourd et épais à côté des finesses architecturales de l'Alhambra.

Ce qui reste du palais maure comprend cinq cours intérieures dont les plus belles sont le *patio de los Arrajanes* (des myrtes) et le *patio de los Leones*.

Au milieu du *patio de los Arrajanes* est un grand réservoir bordé de myrtes, terminé à chaque bout par une galerie à colonnes sveltes qui supportent des arcs d'une extrême délicatesse. Au fond se dresse majestueuse la tour de Comarès dont les créneaux découpent leurs dentelures vermeilles sur l'azur foncé du ciel. La tour de Comarès renferme la salle des Ambassadeurs dont les arcades élancées, l'enlacement des arabesques, les mosaïques, la voûte aux mille festons fouillés, peints de bleu, de rouge, de vert, couleurs très vives dont les traces sont encore visibles, forment un ensemble d'une originalité et d'une bizarrerie saisissantes.

De chaque côté de la porte qui mène à la salle des Ambassadeurs

sont creusées des niches de marbre blanc finement sculptées. Ce sont les *Babucheros* où les Maures laissaient leurs babouches. Le plafond de la salle, en bois de cèdre, offre une variété infinie de dessins. Celui qui existait primitivement était, d'après les chroniques, une rare merveille tout étincelante de nacre, de jaspe et de porphyre.

Un des caractères de l'ornementation arabe, c'est que l'écriture y sert de décoration.

Les secrets du Koran se déroulent, comme de fantastiques serpents, le long des frises, sur les jambages des portes, autour des arcs de fenêtres. Les inscriptions les plus nombreuses sont : Gloire à Dieu ! Puissance et richesse aux croyants ! D'autres font l'éloge d'Abu Nazar qui, s'il eût été transporté vivant dans le ciel, aurait effacé l'éclat des étoiles et des planètes. D'autres célèbrent la limpidité des eaux, la fraîcheur des bosquets, le parfum des fleurs qui ornent la cour du *Mezouar* (bain des femmes), autre nom donné également à la cour *de los Arrajanes*.

De la salle des Ambassadeurs on va au *Peiñador* ou *Tocador* et au *Mirador de la Reina*. C'étaient les cabinets de toilette et le boudoir en belvédère de la reine. On y voit des fresques avec des groupes d'amours et d'ornements de style italien, aux chiffres de Philippe et d'Isabelle. Ici, les souvenirs des rois chrétiens se substituent à ceux des Maures. Il faut avouer que la supériorité reste de beaucoup aux Maures.

On arrive par le *patio de la Mezquita*, tout rempli d'orangers, de cédratiers, de jasmins aux bains des sultanes. Une large salle avec de vastes bassins de marbre blanc ; une salle plus petite avec des baignoires pour les jeunes princes ; une salle de repos avec deux alcôves soutenues par des colonnes de marbre ; les murs recouverts jusqu'à mi-hauteur de mosaïques en faïence ; dans le haut, une tribune pour les musiciens. On revoit facilement ici, par la pensée, toute la somptueuse existence de rois maures et de leurs belles favorites.

La célèbre cour des Lions, *patio de los Leones*, n'est pas grande. Ses galeries ont cependant 6 mètres de haut et sont fournies de cent vingt-huit colonnes de marbre blanc, appareillées dans un beau désordre symétrique de quatre en quatre ou de trois en trois. Ces colonnes, dont les chapiteaux très ouvragés montrent des traces d'or

et de couleurs vives, supportent des arcs d'une rare élégance. Au centre du *patio* est la fameuse fontaine, vasque énorme de marbre blanc creusée dans un seul bloc, soutenue par douze lions très grossièrement sculptés. Cette *taza* (vasque) *de los Leones* a eu une réputation exagérée. C'était, sans doute, le plus précieux monument de la sculpture arabe en Espagne. Il faut reconnaître cependant que ces douze monstres informes composent avec la fontaine, les colonnes, les arcs un ensemble à la fois des plus imposants et des plus gracieux.

Une des raretés de l'Alhambra est, dans la salle dite du Tribunal, la voûte où l'on voit des restes saillants de peintures arabes. Elles étaient sur cuir préparé et adhèrent à des panneaux de cèdre. On y reconnaît les rois maures de Grenades avec leurs burnous blancs, les figures olivâtres, les lèvres rouges et les yeux noirs.

Dans la salle des *dos Hermanas*, la voûte *Media Naranja* est remarquée pour la finesse de sa décoration : des myriades de petits dômes naissent les uns des autres, entre-croisant et brisant à chaque instant leurs arêtes, cristallisation inouïe où le bleu, le vert, le rouge brillent encore dans le creux des moulures.

La salle des Abencerrages a le grand bassin de marbre où tombèrent les têtes des trente-cinq chefs perfidement attirés dans un piège par les Zegries. On voit de larges taches rougeâtres qui proviendraient du sang des victimes.

Ce qui frappe le plus dans tous ces monuments arabes, c'est la délicatesse infinie de leurs sculptures : c'est du filigrane, c'est de la dentelle dont les dessins à jour sont incomparables.

La décoration de l'Alhambra, en général, tire son plus grand effet d'éléments géométriques, rapprochés et variés avec une recherche singulière, enluminés d'or et de couleurs au milieu desquels se joue cette écriture arabe si multiple, si capricieuse, jetant à travers tout ce fouillis des maximes du Koran, les louanges des souverains ou même une description enthousiaste des beautés naturelles de Grenade.

On a dit avec raison que l'Alhambra est un rêve de poète plus qu'une conception d'artiste. C'est une architecture de houris... on s'attend à voir les petits pieds nus, chaussés de babouches mignonnes brodées d'or et de soie, courir sur le miroitant dallage de marbre.

On croit entendre s'échapper des salles mystérieuses les harmonies étouffées d'une mélopée enivrante ; il semble qu'on respire les parfums capiteux des harems.

Le panorama de la sierra Nevada, le Generaliffe avec ses verts ombrages, la riante vallée du Darro, l'Albaycin avec ses vieux quartiers arabes, les jardins du Genil, la fertile plaine de la Vega offrent un ensemble admirable. On s'écrie avec Boabdil : Alhambra, séjour digne du ciel ! à quoi bon vivre si l'on ne te voit plus !

*
* *

C'est à Cordoue qu'est la grande et la vraie curiosité de l'art mauresque en Espagne, la Mezquita.

Cordoue, entrecoupée de bosquets d'orangers et de rosiers, va d'un côté jusqu'au pied de la sierra Morena qui domine ses promenades ; de l'autre, elle descend jusqu'au Guadalquivir qui baigne sa vieille enceinte. Berceau de Séneque, de Lucain, d'Abd-el-Rhaman, d'Avicène, Cordoue fut le siège fameux de la splendide cour des kalifes.

Abd-el-Rhaman voulut faire de Cordoue la vraie capitale des sectateurs du prophète. Il y attira les poètes, les théologiens, les savants, les artistes et elle devint le sanctuaire de la science et de la religion musulmanes. Cordoue compta alors, suivant les traditions arabes peut-être axagérées, jusqu'à deux cent mille maisons, quatre-vingt mille palais, neuf cents bains et douze milles villages pour faubourgs.

La Mezquita de Cordoue fut construite sur un emplacement où s'élevait un temple de Janus transformé en église gothique dédiée à saint Georges. Immense en longueur, en largeur, elle a dix-neuf portes dont les arcs sont cintrés, selon la forme la plus classique de l'art mauresque et ornés de belles mosaïques en faïences blanches et rouges. Les portes en bois de mélèze étaient recouvertes de métal doré. Il y a dix-neuf allées du nord au sud et trente-six dans le sens opposé. Les innombrables colonnes, toutes d'un seul morceau, en marbres des plus rares, porphyre, jaspe rappellent les longues rangées de palmiers des oasis. Sur ces colonnes s'appuient

deux étages d'arcs superposés. Au-dessus étaient des plafonds à caissons, à losanges avec toutes leurs broderies orientales taillées dans le mélèze.

Théophile Gautier s'était justement passionné pour la Mezquita. De quelque côté qu'on se tourne, l'œil s'égare à travers des allées de colonnes qui se croisent et s'allongent à perte de vue, comme une végétation de marbre, spontanément sortie du sol ; le mystérieux demi-jour qui y règne ajoute encore à l'illusion.

Le *Minbar*, lieu de prédication des Arabes où les Imans traitaient de leurs affaires religieuses, a été transformé en sacristie et chapelle royale.

Le *Mihrab* ou sanctuaire a conservé sa coupole constellée d'étoiles, ses colonnettes à trèfles, ses mosaïques en verres de couleur et cristal doré. La voûte d'un seul bloc de marbre, creusé en conque, est ciselée, fouillée, couverte d'arabesques merveilleuses. Abd-el-Rhaman donna à la Mezquita un exemplaire du Koran, écrit de la main d'Othman l'un des compagnons du prophète. Il fut déposé dans le Mihrab et devint l'objet d'un culte fervent. Plus tard, ce fameux exemplaire tomba aux mains des Almonades quand ils firent la conquête des provinces arabes de l'Espagne. Il fut relié entre deux lames d'or enrichies de pierres précieuses.

On le portait dans un coffret merveilleux, sur un chameau richement caparaçonné. C'était le palladium vénéré dans les combats. Aujourd'hui, on le conserve dans le trésor du sultan, à Constantinople.

Les pèlerins qui affluaient par milliers devaient faire sept fois le tour du Mihrab à genoux. On voit les dalles usées. Douze mille lampes en or éclairaient la Mezquita.

On n'a malheureusement pas laissé cet incomparable monument dans son intégrité première. Au centre a été construite une immense nef gothique. Le grand autel, sous le vocable de l'Assomption, est sans doute des plus somptueux. Le chœur a des boiseries magnifiques, des orgues superbes. Mais on regrette vivement de voir l'admirable perspective des colonnades de marbre si malheureusement coupée par cette construction gothique qui dépare tout le monument.

La tour du Pardon occupe la place où était l'Alminar des Maures. Elle porte à son sommet une grande statue dorée de l'archange saint Raphaël, patron de la cité.

La vaste cour plantée d'orangers avec ses cinq fontaines et sa profonde citerne ajoute encore à l'originalité si saisissante de cet admirable édifice, la grande œuvre d'Abd-el-Rhaman qui avait voulu, à tout prix, élever à Cordoue le plus magnifique des temples musulmans.

La Mezquita est, sans aucun doute, l'une des merveilles de l'art mauresque.

CAMOIN DE VENCE.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Mémoires de l'Académie de Dijon, sciences, arts et belles-lettres, année 1892. Lamarche, libraire, Dijon.

Ce volume de plus de 500 pages, à part trois articles scientifiques consacrés à l'étude de deux variétés de verglas, à des procédés d'analyse des gaz, à l'examen des moyens nouveaux d'augmenter considérablement le débit des eaux de la ville de Dijon, savantes monographies dues à MM. Julien Brunhes, Jules Martin, Coquillion, est, pour sa plus grande partie, composé par une étude de M. E. Metman sur le pessimisme moderne, son histoire et ses causes. L'auteur nous rappelle les noms des premiers pessimistes et constate que si la douleur a toujours existé dans l'humanité, elle n'a pas toujours été comprise de la même façon. La civilisation antique est généralement optimiste. Dans la société moderne, le pessimisme débute avec Byron, Lamartine, Léopardi.

Le pessimisme théorique s'épanouit avec Schopenhauer et marche de négations en négations. On se demande comment une société, pénétrée de ces théories, pourrait vivre. Le désir de jouir aux dépens des autres doit fatalement conduire à s'attribuer les avantages de la vie par la ruse ou la force, toute entreprise si détestable qu'elle soit deviendrait légitime aux yeux de qui en profite. Les plus nobles et les plus utiles mérites de l'homme, le courage, le désintéressement, le travail en vue de l'intérêt commun se trouvent fatalement remplacés dans les théories pessimistes par l'égoïsme, le calcul désireux d'éviter toute peine, l'amour immodéré du bien-être et des jouis-

sances matérielles, destructeur des tempéraments, des intelligences et des races. Après Schopenhauer, Édouard de Hartmann soutient que toutes les joies de la vie sont des illusions décevantes, il ne fait d'exception que pour les jouissances de la table et celles de la science et de l'art. L'espérance n'est, d'après lui, qu'un instinct qui égare le jugement. On éprouve, en lisant les pessimistes, bien de la peine à ne pas croire qu'ils sont des malades, atteints de quelque infirmité intime dont ils souffrent d'une manière incurable : *mens sana in corpore sano*, les vaillants, les généreux, les bons sont optimistes; ils vivent pour aimer leurs semblables, leur être utile et donner à leur existence un emploi honorable, satisfaisant. La civilisation est œuvre d'optimiste. L'auteur de l'étude que nous signalons espère que l'avenir comptera une jeune génération qui, répudiant les théories de Schopenhauer et de Hartmann, combattra généreusement pour assurer le bonheur de l'humanité en s'inspirant de spiritualisme et d'idéal, et se refusera d'admettre la formule maîtresse d'Hartmann : l'huître jouit du *nec plus ultra* de bonheur, car elle est plus heureuse que le poisson, plus heureux lui-même que le pourceau réputé plus heureux que l'homme! Combien Hartmann a dû regretter ce temps fabuleux où une fée bienfaisante eût pu, d'un coup de baguette magique, le transformer en ... huître.

Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois, pendant l'émigration 1789-1815, par M. Léonce Pingaud. Plon, éditeur, 1889, 2 volumes. Ouvrage accompagné de quatre portraits en héliogravure.

Cette correspondance nous donne pour ainsi dire jour par jour l'inventaire des entreprises, des illusions et des mécomptes des émigrés, de l'incertitude et des hésitations des cours étrangères. Le chapitre des illusions est formidable. On y voit que le comte d'Artois, qui devait, un demi-siècle plus tard, occuper le trône de France sous le nom de Charles X, est bien peu renseigné sur les causes réelles et profondes qui déterminèrent l'explosion de la révolution et doit faire accepter et subir à la

ution française tant de troubles, d'horreurs, de violences et de erres, pour s'acheminer vers son idéal de liberté et d'égaé. Veut-on un premier exemple de ces illusions. Dans une ttre datée du 31 octobre 1791, le comte d'Artois écrit à l'empeur Léopold : « La reine de France, trompée par des traîtres dont le est entourée, engage votre Majesté à ne point agir et à la laisr faire. Ah ! pour son propre intérêt, Sire, ne la croyez pas. » Hélas ! ntervention de l'étranger, attestée par la prise de Verdun, la baille de Valmy, livrée et gagnée à quelques jours de marche de aris, n'a-t-elle pas été la cause première de l'exaltation du sentient national, l'origine des premiers massacres, le prétexte sinon justification des soupçons populaires qui ne tardèrent pas à voir artout des traîtres, des ennemis du repos public et des idées nouelles. Le comte d'Artois se refuse à comprendre le langage « *des mis de M. Pitt* », affirmant que la révolution est consommée en rance, qu'elle est faite par l'opinion et la volonté de tout le peuple u'il serait inutile de s'y opposer » (lettre de M. de Vaudreuil du 9 avril 1792.) Pendant vingt-trois ans, le même aveuglement peristera pour se continuer après la Restauration et jusqu'au 1830. a collection de cette volumineuse correspondance qui comprend eux fort volumes fait à chaque ligne pressentir dans le prince corespondant de M. de Vaudreuil, le roi, auteur des ordonnances de uillet 1830.

R. G.

BIBLIOGRAPHIE

Les Études du comte de Chambrun

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler, au cours des séances de la première session de 1894, les études politiques et littéraires de M. le comte DE CHAMBRUN, antérieures à 1889 d'après des comptes rendus de la grande Presse résumés dans une introduction à ces analyses, par M. Dick-May. L'opinion de M. Caro, membre de l'Académie française, sur le livre intitulée *Fragments politiques*, nous donne la note juste applicable aux écrits de M. DE CHAMBRUN. « C'est, disait-il, le résumé des méditations d'une intelligence vouée à l'étude théorique et pratique des problèmes qui ont agité notre génération, et qui contiennent, dans leurs solutions encore incertaines, l'avenir de la France ». Depuis 1889, l'activité du penseur et du philosophe ne s'est pas arrêtée, M. DE CHAMBRUN a publié de nouvelles œuvres dont il a bien voulu faire hommage à la Société des Études historiques. Nous indiquons notamment : *Nos Historiens, Guizot, Tocqueville, Thiers*, 1890. *Mes nouvelles conclusions sociologiques*, deux volumes, 1893. L'état avancé de la composition de ce numéro ne nous permet pas pour aujourd'hui de donner l'analyse de ces études dont nous rendrons compte sous la rubrique *Livres offerts*, au n° 2 de 1894. Qu'il nous suffise de dire, quant à présent, que les écrits de M. le comte de Chambrun répondent très directement aux préoccupations de notre troisième classe : *Histoire des sciences économiques et sociales*.

Notice sur le IIIe territorial, par M. F. Bellanger.

Tout le monde étant soldat de nos jours, rien d'étonnant à ce que les régiments comptent parmi leurs officiers des hommes de lettres et des his-

riens. Un capitaine au IIIe régiment territorial, M. F. Bellanger, vient de ublier, chez Henri-Charles Lavauzelle, éditeur militaire, Paris, 11, place aint-André-des-Arts, une notice des plus attrayantes sur le régiment uquel il appartient. Cette étude est devenue pour lui l'occasion de rappe-er les milices et grenadiers royaux du Dauphiné et du Lyonnais, 1534-1731; a garde nationale mobilisée (1814-1816); la garde mobile et les légions nobilisées du Rhône et de la Drôme (1870-1871); préliminaires historiques qui conduisent l'auteur jusqu'à la date de la création du IIIe territorial, 1875-1894. — Nous aurons l'occasion de revenir sur cet intéressant petit livre qui contient beaucoup de renseignements sous un petit format.

LIVRES OFFERTS

Notre Bulletin bibliographique du mois prochain contiendra les nombreux comptes rendus des ouvrages qui ont été examinés en séance pendant la première cession de 1894, savoir : *Les mémoires du général baron Thiébault*, publiés par M. Fernand Calmettes. 2 vol., Plon, éditeur. — *Les réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse de Poiré-sur-Vie*, par M. Eugène Louis. — *L'Armée à l'Académie*, par M. C. de la Jonquière, capitaine d'artillerie breveté d'état-major, librairie académique Perrin et Cie, 35, quai des Grands-Augustins. — *La Révolution française en Hollande, la République batave* (Hachette). — *Carnet de voyage, est et midi de la France, Italie et Sicile*, par M. L. Quarré Reybourson (Lille, Quarré, éditeur). Plusieurs opuscules de M. Eugène Louis de la Roche-sur-Yon, Gaston Guitton, 1825-1891. Constant Merland et Clément Vallette, les auteurs de *la Flore de la Vendée*, Pontarlier et Maréchal. — *Le Lendemain de la Peine, de la condition du prisonnier libéré dans la société contemporaine*, par M. Léon Lefébure. Jules Gervois, éditeur. — *Histoire des Tribunaux de l'Inquisition en France*, par M. L. Tanon, président à la Cour de cassation. Larose et Forcel, éditeurs. — *Les mémoires du chancellier Pasquier*. 3 volumes déjà parus, Plon, éditeur. — *Les Brigands royaux dans l'Hérault*, par le chanoine S. Saurel. — *Les Maîtres de la langue française au* XVIIe *siècle, Olivier, Patrice*, par M. Ch. Révillout. — *Le traité d'alliance de Louis XII et de Philibert de Savoie en 1499*, par M. Léon-G. Pelissier. — *Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre* (1788-1793), par le marquis de Barral Montferrat, ancien secrétaire d'ambassade, tome Ier, 1894. Plon, éditeur. — *La loi italienne sur les ins-*

titutions de bienfaisance du 17 juillet 1890, traduite sur le texte officiel par M. Alfred Muteau, secrétaire général de la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance, Paris, 1894. — *Lectures historiques*, par M. Albert Sorel. Plon, éditeur, 1894.

Fête de la soixantaine de la fondation de la Société des Études historiques

Le samedi 5 mai, sous la présidence de M. Émmanuel Rodocanachi, la Société des Études historiques a, dans une séance publique, célébré le soixantième anniversaire de sa fondation. Le prochain numéro (n° 2 de 1894) donnera le discours prononcé par le Président, les lectures entendues et le compte rendu de l'audition musicale qui a terminé cette brillante soirée.

En attendant, nous nous bornerons à indiquer qu'un nombreux et brillant auditoire, composé de plus de quatre cents personnes, a applaudi la spirituelle allocution du Président, M. Emmanuel Rodocanachi; le compte rendu du secrétaire général, M. Desclosières, rappelant les origines de la Société, en 1833, sa réorganisation en 1872, les améliorations apportées dans son fonctionnement et son état actuel; le savant rapport de M. Flach sur le concours Raymond: « Les États généraux de 1614 », dont le lauréat a été M. Rivière de Douai; enfin les deux captivantes lectures de MM. Moireau et Welschinger : « Le suffrage féminin en Angleterre et aux États-Unis », « Le comte d'Entraygues et la Saint-Huberty ». — Une remarquable audition musicale, qui a fait entendre MMmes Riss-Arbeau, Rosenberg, MM. Hasselmans fils, Bartet, de l'Opéra, Desbrousses, Emieu et Morpain, a terminé cette belle soirée.

DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE DE 1894

Présidence de M. EMMANUEL RODOCANACHI

FÊTE DE LA SOIXANTAINE

La Société des Études historiques a tenu le samedi 5 mai, au lieu ordinaire de ses réunions publiques, hôtel de la Société d'Encouragement, place Saint-Germain-des-Prés, rue de Rennes, 44, sa deuxième séance annuelle qui coïncidait avec le soixantième anniversaire de sa fondation. Siégeaient au bureau : MM. E. RODOCANACHI, président; BARBIER, président honoraire de la Cour de cassation, président honoraire de la Société; Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire général; J. FLACH; CAMOIN DE VENCE, anciens présidents; Henri WELSCHINGER et Georges DUFOUR, vices-présidents; DUMONT, secrétaire général-adjoint; Ludovic RACINE, administrateur et MOIREAU, vice-président de la première classe.

On remarquait sur l'estrade, ou dans l'auditoire : MM. BÉLANGER, de BOISJOSLIN, BRÉARD, CASSAGNADE, CORNUDET, Mme CARLHIAN, MM. ULRIC DE CIVRY, DAUSSY, DUCHARTRE de l'Institut, Jules FABRE, Henri FORMONT, FRANCOIS, directeur au Ministère de la Guerre, GOMBAULT-DARNAUD, GRIVEAU, HÉNISSART, M. Ernest LAMY, comte LECOURBE, Albert LEFÈVRE, Georges LEMAIRE, conseiller à la Cour de cassation, Paul LEVEL, S. LIÉGEARD, LOISEAU, ancien président, LOUICHE-DESFONTAINES, prince DE LUSIGNAN, MARBEAU, ancien président, Th. MARTIN, W. MARIE, Mme HERBET, MESNIER, MOUTIER, MUTEAU, MONTAUDON, NÉGREPONTE, PEIN, Raphaël PINSET, Ferdinand ROUX, DE Saint-THOMAS, Armand SIMONIN, TALBOT, Émile TRÉLAT, Henry VERGÉ, VERNUDACHI et WIESENER, ancien président, tous membres titulaires ou associés libres accompagnés de membres de leurs familles ou d'amis profitant ainsi des cartes mises à leur disposition. Au nombre des auditeurs ayant répondu à l'invitation de la So-

ciété par eux-mêmes ou des personnes les représentant, se sont trouvés : MM. de Saint-ARROMAN, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, direction des sociétés savantes, PLON, éditeur, Ambroise RENDU et PINVERT, avocats à la Cour d'appel, A. TEMPLIER, Le comte de CHAMBRUN, ainsi que plusieurs parents ou amis de : Mmes RISS-ARBEAU et ROSENBERG, MM. BARTET, DESBROUSSES, EYMIEU, Louis HASSELMANS et MORPAIN, artistes figurant au programme.

Notre cher confrère M. Arthur COQUARD, retenu par un deuil récent s'est excusé de ne pouvoir prendre part à cette fête de famille, ainsi que M. F. FUNCK BRENTANO, qui nous a exprimé ses vifs regrets.

Nous donnons, dans l'ordre où elles ont été entendues, les lectures qui ont, avec le brillant concert complétant la séance, obtenu de l'assemblée le plus favorable accueil.

R. G.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre présence ici est un témoignage de l'intérêt que vous portez à nos travaux, un encouragement à persévérer dans la voie où nous nous sommes engagés, une récompense à nos efforts. La *Société des Études historiques*, dont je m'honore d'être aujourd'hui l'interprète, est fière de votre sympathie et vous en remercie.

Mais cette sympathie n'est pas le seul mobile qui vous amène ici. Vous aimez, vous recherchez les plaisirs délicats de l'esprit, les satisfactions de l'intelligence, et, sachant que nous nous réunissions, vous nous êtes venus en toute assurance. J'espère et j'ose me flatter que votre attente ne sera pas déçue. Le but, en effet, que poursuit notre société depuis tantôt soixante années, est de présenter les recherches les plus sérieuses sous la forme la plus attrayante, de dissimuler la science sous l'art, de montrer qu'on peut être grave sans être ennuyeux. C'est une grande faute, contre laquelle nous nous élevons, que de vouloir dépouiller l'histoire des grâces et des séductions de la forme. Sous peine d'être délaissée, il faut qu'elle ne soit pas maussade, il faut qu'elle sache se rendre aimable et séduisante. Elle le peut, et je n'en veux d'autre preuve que les communications pleines tout à la fois d'érudition et de charme que vont vous faire mes très savants collègues.

Ce goût pour les lectures publiques, pour les exercices d'éloquence, que les Parisiens de nos jours, avec leur finesse et leur amour des choses littéraires, possèdent à un si haut degré, n'est pas né d'hier.

Je n'en veux point faire ici l'histoire et je me bornerai, pour prouver mon dire, à remonter au premier siècle de notre ère, au moment où l'éloquence du forum étant interdite à Rome, les orateurs politiques durent réduire leur ambition aux triomphes plus modestes du conférencier. Leur succès fut grand, mais les moyens qu'ils em-

ployaient pour l'assurer, n'étaient tout à fait les mêmes que ceux auxquels on a recours de nos jours.

Le conférencier ne se présentait jamais alors devant son public que les cheveux parfumés, les joues brillantes de fard, la tête couronnée de fleurs, voire de lauriers artificiels dont les baies étaient autant de rubis. A ses mains étincelaient des pierreries et il se drapait majestueusement dans une toge somptueuse. Après le compliment d'usage adressé à l'assistance avec un sourire insinuant et bien étudié d'avance, il entrait en matière et ajoutait aux charmes de son éloquence par l'élégance de ses poses nonchalantes et le mouvement calculé de ses mains. Comme thème à son discours, il prenait, tout autre sujet lui étant interdit, le panégyrique de la fièvre, l'exaltation des grâces de l'âne ou l'analyse des finesses du hanneton. Heureux lorsqu'il ne célébrait pas deux heures durant, la mouche, le cousin ou la puce! Et cependant, telle était la séduction qu'exerçait encore jusqu'au semblant de l'éloquence, que l'admiration de la foule faisait rarement défaut à ces momeries. Il est vrai que, pour être plus sûr d'avoir des auditeurs sympathiques, maint conférencier en louait à des entrepreneurs attitrés de succès oratoires. D'autres prêtaient de l'argent sans intérêt à qui voulait, à la condition qu'on assistât régulièrement à leurs conférences et qu'on y témoignât, sans réserve, un enthousiasme de bon goût. Aussi, les murmures approbatifs, les interruptions flatteuses, les battements de mains eux-mêmes ne suffisaient pas à ces délicats et il leur fallait, après une période plus ou moins brillamment enlevée, entendre des acclamations frénétiques, des cris de pamoison, voir leurs auditeurs s'agiter désespérément sur leurs bancs, secouer et déchirer leurs vêtements, courir comme des fous à travers la salle clamant avec fureur : des couronnes! des couronnes!

Je ne vous en demande pas tant pour ceux de mes collègues qui vont prendre la parole et nous nous tiendrons heureux si nous pouvons vous convaincre que l'histoire, qui est la plus exacte des sciences est aussi le plus varié, le plus dramatique, le plus passionnant des romans.

EMMANUEL RODOCANACHI.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

de 1893

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre président vient, pour sa part, de tenir scrupuleusement la promesse que nous nous étions faite d'être *brefs*. Vous avez souligné par vos approbations la finesse de son allocution humoristique, il vous a rappelé comment les Romains, privés du retentissement de la tribune publique, avaient cherché un dédommagement dans les exercices parfois plaisants des conférences privées.

La sobriété de M. Rodocanachi n'est pas de l'indigence, il eût certes facilement tiré de ses cartons quelque gros manuscrit en préparation. L'auteur de deux beaux volumes in-quarto publiés cette année par l'éditeur Alphonse Picard, sur l'histoire des corporations ouvrières à Rome depuis la chute de l'empire, était bien capable, s'il l'eût voulu, de retenir longuement votre attention. Pour remercier notre président de sa courtoise réserve, je vous dirai, au risque de contrister sa modestie, que son œuvre a été, en pleine séance de l'Institut, l'objet d'un rapport élogieux de M. Lefèvre-Portalis, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Je veux, à mon tour, imiter la sobriété dont nous venons de recevoir l'exemple, et comme notre programme porte cette mention : *Fête de la soixantaine*, un mot, un simple mot, des origines, du développement et de l'état actuel de notre compagnie.

En 1833, un membre de l'Académie française, l'éminent M. Michaud, l'historien des croisades, conçut l'idée de grouper dans une

même association les fervents des recherches historiques. C'était l'époque de la renovation de ces études : avec Augustin Thierry Guizot, Michelet dont le talent naissant annonçait le génie.

L'année de gestation nécessaire à toute entreprise nouvelle était à peine écoulée, qu'en mai 1834, la société de M. Michaud, sous le titre d'*Institut historique*, tenait sa première assemblée publique : 1834-1894, voilà les soixante ans!

Au début, les adhésions, les concours furent actifs, nombreux, efficaces, puis avec le temps, ce maigre rongeur, *tempus edax*, le vide se manifesta dans les rangs des sociétaires et si, vers 1870, notre société avait déjà publié trente-trois volumes, tenu des congrès annuels, conservé de sérieux travailleurs, le nombre des fidèles s'était considérablement amoindri, et lorsque éclatèrent les désastres de l'année terrible, souvenirs dont la sombre tristesse serre encore le cœur et fait monter les larmes aux yeux, nombre d'infortunes privées s'ajoutèrent aux calamités publiqnes, ruines secondaires, sans doute, mais non moins cruelles aux victimes qui les subissaient. Le vieil *Institut historique* fut atteint comme tant d'autres et, lorsqu'après les horreurs de la Commune, nous nous retrouvâmes réunis à Paris, nous n'étions plus que cinq préoccupés de sauver l'enfant expirant du vénérable M. Michaud.

Un de nos confrères, M. Ernest Breton, littérateur renommé, savant archéologue, auteur de deux volumes restés des livres sur les ruines d'Herculanum et de Pompéï, nous réunit dans son salon de la rue de Maubeuge, nous n'avions même plus d'asile. Là se trouvèrent : MM. Barbier, alors président de chambre à la Cour de Paris, depuis premier président de la Cour de cassation, le baron Carra-de-Vaux, juge au tribunal de la Seine, auteur de traités de philosophie pratique sur la théorie des Devoirs; Louis Lucas, ancien notaire à Reims, connu par de savantes monographies sur l'histoire de la Champagne et votre très humble serviteur.

L'impression du moment était que nous venions prononcer sur la tombe de notre Compagnie les dernières prières. Une intention moins désespérée ranima les confiances. Dans notre malheur, une bonne fortune nous était survenue qui eût réjoui le sage Azaïs, l'ingénieux inventeur du système des compensations. Un honorable

onfrère, M. Raymond, venait de léguer à l'Institut historique un apital de 20.000 francs.

Pour recevoir cette libéralité, une condition s'imposait. Nous evions être reconnus d'utilité publique ! grosse difficulté, comnent faire? Nous étions à la veille de rendre l'âme! Les morts n'héitent pas ! M. le président Barbier, animé d'une volonté et d'une ersistance d'action qui croissaient avec les exigences, se fit le rédacteur des nouveaux statuts, le négociateur des démarches nécessaires près du Ministère de l'Instruction publique.

Une objection embarrassante arrêtait, en principe, les bonnes volontés qui nous étaient incontestablement acquises.

Le décret réorganisant, en 1795, l'ensemble des cinq académies, réserve à cette docte compagnie le privilège du titre d'Institut ; il devenait impossible au pouvoir, sans commettre une illégalité, de nous reconnaître officiellement sous le nom d'*Institut historique*. On citait des inconvénients assez comiques de l'abus de cette qualification. N'avait-on pas vu la police forcée d'intervenir pour réprimer l'abus du nom d'Institut usurpé par diverses associations dont certains membres avaient fait prédominer en grosses lettres le titre suivi en minuscules de leur véritable désignation. La conciliation, grande maîtresse de la vie humaine, nous apporta la plus favorable des solutions. Le baron Carra-de-Vaux proposa le titre simple, vrai, conforme au but poursuivi, de *Société des Études historiques* et, afin de rattacher les espérances du présent à l'honorabilité du passé, on nous concéda l'autorisation d'ajouter : *Ancien Institut historique*. M. Thiers, alors chef du pouvoir exécutif, signa notre acte de renaissance, nous délivrant ainsi notre premier titre d'honneur.

Le prix Raymond, à la distribution duquel vous assistez chaque année, devint un des objets importants de nos préoccupations. Nous avons à l'heure actuelle distribué en médailles et espèces plus de 45.000 francs. Des études distinguées sont sorties des ces concours, correspondant à nos quatre classes : *histoire générale; histoire des langues et des littératures; histoire des sciences économiques et sociales; histoires des beaux-arts.*

Je ne vais pas me livrer à l'énumération des questions mises au concours depuis 1872; si cela vous intéresse, vous en retrouverez

la liste à la suite de chacun de nos volumes avec le nom des lauréats. Nous devons vous rappeler cependant, pour attester la variété de nos travaux, le titre de quelques-unes de ces questions : *L'Histoire élémentaire de la littérature française ; Les Institutions de prévoyance en France ; L'Histoire du Portrait, peinture et sculpture ; La transmission des biens nobles aux mains des roturiers ; L'Histoire de la musique dramatique depuis le* XVIIe *siècle jusqu'en 1870,* et douze autres non moins intéressantes. Dans un instant, vous entendrez parler du concours de 1893 : les *États généraux de 1614*, et, pour les années 1895-1896, deux nouvelles questions sont proposées. La tradition veut que nous les annoncions en séance publique.

Le sujet de concours pour 1895 est ainsi formulé :

Étudier les relations des villes impériales avec l'Empire germanique aux XVIe et XVIIe siècles ; faire ressortir le caractère de leur autonomie.

Celui de 1896 propose : l'Étude de l'état et du fonctionnement des justices seigneuriales à la veille de la Révolution ; montrer les services qu'elles rendaient encore, les abus qu'elles engendraient.

La générosité de M. Raymond fut imitée par plusieurs confrères que nous avons eu la douleur de perdre, et la liste de nos donateurs enregistre le souvenir de MM. Paul Odent, le dernier préfet français de la noble cité de Metz, Gustave Duvert, Ferdinand Berthier, Montaudon, Jules David, Adrien Destouches. La liste n'est pas fermée, M. Ludovic Racine, notre administrateur, accueillera toujours, avec la plus vive satisfaction, l'avis d'un nouveau legs.

La distribution du prix Raymond s'est trouvée complétée depuis 1889 par l'organisation de soirées littéraires suivies d'auditions musicales.

Si cette amélioration est un peu notre œuvre, elle est, Mesdames et Messieurs, aussi beaucoup la vôtre. L'affluence du public, ses chaleureux applaudissements ont soutenu, animé nos conférenciers et nos artistes et nous ont encouragé à continuer ces agréables réunions.

Je finis en vous disant que le volume de 1893, récemment paru, prendra une place honorable à la suite de ses cinquante-neuf aînés.

L'analyse des études, articles, mémoires, rapports insérés dans ce ome, nous entraînerait trop loin ; ce résumé sera inséré à la suite le ce compte rendu imprimé; vous y lirez que nous avons accueilli ıvec bonheur les distinctions conférées à nos collègues, M. Welchinger, promu officier de la Légion d'honneur; Ernest Cartier, bâonnier de l'ordre des avocats, et Gossot, nommés chevaliers, Prosper Pein, officier d'Académie. Vous trouverez encore dans ce volume des notices nécrologiques consacrées à ceux de nos excellents collègues que nous avons eu la douleur de perdre en 1893 : MM. Bougeault, Gustave Duvert, Louis Lucas. Tous les trois avaient occupé le fauteuil de la présidence. Nous avons retracé, avec le souvenir de leurs aimables qualités, le récit des services signalés qu'ils nous ont rendu.

Ils avaient, ces chers et regrettés confrères, adopté et servi la maxime des vieux classiques, devenue la nôtre : *Mêler l'utile à l'agréable. L'utile*, vous allez le rencontrer dans les lectures qui vont suivre, *l'agréable*, vous le goûterez en applaudissant l'audition musicale.

ANNEXE AU COMPTE RENDU.

Les nécessités de la séance publique nous ont obligé, comme on vient de le voir, de renvoyer à une analyse complémentaire les travaux de 1893 dont il convient de rappeler le souvenir pour attester que notre Compagnie ne cesse d'offrir à ses adhérents des communications aussi distinguées que capables, de retenir leur attention. Nous diviserons ce résumé en deux parties : Mémoires, Rapports. Certes, dans les Rapports sur des ouvrages offerts, les auteurs ne négligent pas de s'affirmer par une note personnelle, mais on ne peut méconnaître que les Mémoires, eux attestent, le travail intime, personnel représentant l'œuvre réelle de notre Association d'Études.

MÉMOIRES

Une lettre du Roi, mise au jour par M. Henri Welschinger, nous a reporté aux premiers moments, pleins d'angoisses, de la Restauration. La France allait avoir à payer une indemnité de huit cent millions, à subir une occupation de 150,000 hommes, à ses frais, pendant sept années. Les exigences des alliés attestaient de monstrueuses intentions de spoliation. Le roi Louis XVIII, par une lettre écrite le 23 septembre 1815 à l'empereur Alexandre, protesta, avec autant de dignité, de courage que d'éloquence, contre ces mauvaises intentions. En nous communiquant cette lettre, d'après la correspondance de Pozzo di Borgo; M. Welschinger donne, contrairement à l'opinion de M. Albert Sorel, la preuve qu'elle fut bien l'œuvre absolument personnelle de Louis XVIII, si elle ne reçut alors aucune publicité, ce silence voulu était imposé par le désir de ne pas surexciter les esprits et les partis en ces moments difficiles. Sage précaution, le curieux récit d'incidents judiciaires subis par deux négociants de Lodève, accusés par des ultras de faux et de calomnie pour avoir mis en circulation une copie de cette lettre royale, réputée, par les premiers juges *injurieuse*, pour les alliés, prouve que Louis XVIII, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, avait uni la prudence à la fermeté. M. Welschinger termine cette page d'histoire du plus vif intérêt par l'examen des résultats qu'obtient cette lettre de roi.

Pierre-le-Grand et ses propositions d'alliance au Régent en 1717. — L'étude que notre savant confrère, M. Wiesener, si compétent dans toutes les questions qui touchent à l'histoire diplomatique du XVIIIe siècle, est venue à son heure au moment ou des liens de sympathie s'affirment avec le gouvernement et le peuple Russe, pour nous rappeler comment, en 1717, le plan d'une alliance avec la France conçu par le tsar, inaugura une politique qui devait être reprise de nos jours (*Revue*, p. 18).

Impressions d'Esthétique. — Les hardiesses du naturalisme, du

éalisme, et du modernisme sont elles conformes aux principes de l'histoire du beau ? M. Camoin de Vence ne le pense pas, avec cette verve de conception et ce mouvement de style que ses confrères aiment à retrouver dans ses écrits, M. de Vence proclame avec de Vigny la supériorité de l'idée sur les réalités naturalistes.

L'Aveugle autrefois et aujourd'hui. — Le nombreux public qui assistait, le 8 mars 1893, à la séance publique que la Société des Études historiques avait organisée exceptionnellement à l'Institution des jeunes aveugles pour permettre sur place, l'audition du concert exécuté par ces merveilleux artistes sous la direction de notre confrère, M. Arthur Coquard, n'a pas perdu le souvenir de l'instructive et éloquente conférence faite par M. H. Welschinger sous ce titre : *L'Aveugle autrefois et aujourd'hui.* L'orateur, après avoir rendu hommage aux bienfaiteurs des aveugles, Valentin Haüy, Braille, Monnier de la Sizeranne, a raconté l'histoire du développement des procédés consacrés à leur éducation, montré les résultats obtenus et rappelé le souvenir d'aveugles illustres. M. Welschinger a terminé son instructive, émouvante et spirituelle conférence par un mot adressé à Diderot, par Mme de Salignac, une aveugle d'autrefois qui fut le type de la grâce et de la bonté.

Séance publique du 9 mai 1893. — La séance publique du 9 mai 1893 comprenait au programme une allocution du Président, M. Loiseau; le compte rendu des travaux de 1892, par M. Félix Tournier; un rapport de M. de Boisjoslin sur le concours Raymond : *La vie et les œuvres de l'architecte Gabriel.* Une lecture de M. Marbeau à propos des *Contes de Perrault* et *une lettre de Roi* de M. Welschinger, dont nous avons parlé en commençant. Une audition musicale organisée par les soins de notre confrère, M. William Marie, a terminé agréablement cette soirée.

M. Loiseau, après avoir rappelé l'attrait offert par l'étude de l'histoire, a précisé l'ordre d'idées qui domine dans les préoccupations de la Société des Études historiques.

Dans un compte rendu rapide et complet tout à la fois, M. Félix Tournier, secrétaire général adjoint, qui avait bien voulu, pour cette

année, accepter la fonction de rapporteur, a rendu justice aux travaux communiqués en 1892 et rappelé la mémoire de nos confrères décédés, notamment M. Victor Bournat.

Le compte rendu par M. de Boisjoslin des opérations du jury de concours attribuant le prix Raymond à M. Ernest Bousson pour son Mémoire sur la vie et les œuvres de l'architecte Gabriel, auteur des palais de la place Louis XV et de l'École militaire, a fait connaître avec tout le mérite d'un spécialiste, versé dans les plus intimes secrets de l'art architectural en quoi le génie de Gabriel le distingue de ses prédécesseurs et fixe son originalité. L'ÉTUDE à PROPOS DES CONTES DE PERRAULT, toute pleine d'ingénieux aperçus, de remarques philosophiques aussi profondes que finement exprimées a été très goûtée d'un public qui sait apprécier dans M. Marbeau le penseur servi par l'homme de lettres.

RAPPORTS SUR DES OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES EN 1893

Les rapports sur des ouvrages offerts à la Société des Études historiques ont toujours tenu une place importante dans les communications entendues en séances privées bi-mensuelles de la Société des Études historiques. Non seulement nous nous faisons un devoir de courtoisie de remercier ainsi publiquement les auteurs et éditeurs qui nous font connaître leurs œuvres, mais nous nous préoccupons aussi de mettre en lumière par une analyse aussi exacte que possible, la pensée du livre, son utilité au point de vue historique et le talent de l'auteur. En 1893, plus encore que les années précédentes, cette partie de nos travaux s'est trouvée amplement développée. Dans le livre de la *Pousta* de M. Sigismond de Justh, traduit du hongrois par M. Guillaume Vautier, nous avons trouvé en un petit volume plein de saveur et de grâce la vie et les mœurs du paysan habitant les Pays-Bas de la Hongrie, entre

Danube, la Tisza et les Carpathes. Aux immenses solitudes de la *usta*, le pâtre, maître paisible et lent de la nature, règne sur le onde qui l'entoure parce que là, lui seul est l'homme, lui seul sait re et pleurer. La joie et la douleur de ces paysans, nous les reouvons dans le livre de M. Justh avec une saisissante éloquence ont notre éminent confrère, M. Marbeau, a su reproduire le mouvement et les nuances.

le l'authenticité des annales et des histoires de Tacite rendu probable par le style de ces ouvrages.

Un de nos plus savants confrères, M. Hochart, de Bordeaux, a nis en question, dans des livres très étudiés, non plus la valeur de Tacite, comme historien, recherche suivie avant lui, mais Tacite lui-même. Après avoir analysé avec un soin scrupuleux les arguments accumulés par M. Hochart pour démontrer la non-autenthicité des annales, M. de Boisjoslin, dans une réfutation magistrale tirée du style même de Tacite et de son génie propre, nous donne la preuve qu'il n'a pu être imité par le plus habile des contrefacteurs. (*Revue*, 1893, p. 155 à 179).

Histoire de l'université de Coimbre à propos de l'ouvrage récent de M. Th. Braga.

En 1889, le Portugal célébrait, après six siècles, la fondation de son enseignement supérieur définitivement distribué par l'Université de Coimbre. Notre ancien Président, M. Loiseau, auquel nous devons tant d'instructives études sur le Portugal, nous a retracé, d'après un récent ouvrage de M. Théophilo Braga, l'origine et les développements des Études générales dans ce royaume.

Agedicum, note historique.

La question de savoir si l'*Agedicum* de César est Sens ou Provins a été étudiée par M. Justin Bellanger en véritable tacticien; sa conclusion est que la campagne de Labiénus contre les Parisis,

absolument inintelligible en admettant *agedicum Provins* devient facile à comprendre si on admet que le général romain partant de Sens y revient (*Revue*, p. 201 à 207).

Histoire des revendications en faveur de la propriété littéraire et artistique ainsi que de l'Association fondée dans ce but 1878-1893.

Le 23 septembre 1893 s'ouvrait à Barcelone le quinzième Congrès, de l'Association littéraire et artistique internationale fondée en France et qui tint au mois de juin 1878, à l'occasion de l'Exposition universelle, son premier Congrès international, dans le but de définir et d'affirmer les droits de la propriété littéraire. M. Loiseau, que de nombreuses affinités relient à l'histoire scientifique et littéraire du Portugal, avait accepté de nous représenter à Barcelone le récit des travaux du Congrès précédé de l'histoire de l'Association internationale est à la fois œuvre d'histoire et de jurisconsulte (*Revue*, p. 252 à 263).

L'histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge, par M. Herman Van der Linden.

A été analysé par notre savant confrère, M. Frantz-Funck Brentano après avoir rappelé que l'histoire municipale des villes de l'Europe occidentale objet, depuis les brillantes généralisations d'Augustin Thierry, de tant de nombreuses monographies, tenait une grande place dans le mouvement général de la civilisation. M. Brentano suit la division rationnelle et méthodique adoptée par l'auteur étudiant la fondation des familles, les origines de la bourgeoisie, de l'échevinage et du conseil des jurés. Puis vient le développement du commerce et de l'industrie, sources de richesses qui, par une loi inéluctable, engendre la lutte des artisans contre l'aristocratie. Le mouvement populaire servi par Pierre de Courterel et les ducs de Brabant l'emporte; mais, conséquence aussi funeste que logique, les patriciens quittent la ville, l'industrie se déplace, passe en Angleterre : Louvain est ruinée. La dernière partie de l'ou-

age est consacrée à l'examen des rouages de l'administration : ances, polices, milice. Usant de l'autorité qui lui appartient, . Frantz-Funck Brentano signale à l'auteur quelques imperfections ns sa méthode de travail avec une délicatesse de critique qui, ns pouvoir contrister le jeune historien, profitera aux études nouelles que son mérite déjà reconnu laisse pressentir.

Erreurs et dangers de l'anthropologie criminelle.

Nous avons eu souvent l'occasion de citer, depuis plusieurs anées, une des sociétés d'utilité publique qui honorent la France ontemporaine ; nous voulons parler de la Société générale des Prisons. Dans cette Compagnie, M. Camoin de Vence, ancien présisident de la Société des Études historiques, tient, par sa collaboraion, une place aussi considérable que chez nous. L'extrait d'un travail de lui inséré dans la Revue pénitentiaire (*Bulletin de la Société des Prisons*, 1892, p. 28) sous ce titre : *Des erreurs et des dangers de l'anthropologie criminelle* résume en quelques pages, dispensant de lire plusieurs volumes, les fameuses théories du Dr Lombroso considérant le criminel comme un *fou moral*, un épileptique. M. Jacques de Boisjoslin, à qui nous sommes redevables de tant et de si profitables communications et comptes rendus, ne s'est pas contenté de nous faire connaître l'étude de M. Camoin de Vence et les idées de l'École française qui, rapportant le *crime au milieu*, admet généralement *que les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent*, et que, par le combat contre le crime, on doit arriver à prévenir tout autant qu'à *punir*, il nous a aussi donné ses vues personnelles.

Le monde aimé, par M. Prarond.

La plume élégante et flexible de M. de Boisjoslin peut passer des sévérités du système pénitentiaire aux charmes de la poésie ; il nous a prouvé une fois de plus la souplesse de son talent en nous faisant connaître le recueil de poésie publié par notre confrère, M. Prarond d'Abbeville, sous ce titre *Le Monde aimé*. « Bien des paysages, nous dit M. de Boisjoslin, passent dans ces pièces détachées. Celles qui nous frappent par un caractère d'irrécusable vie habituelle et infuse,

sont consacrées à des villes, à des aspects de campagne de Picardie. La pièce intitulée : *Vue des champs* peut être réputée note d'histoire en ce qu'elle consacre le souvenir de ruines disparues, et de changements dans l'aspect de la campagne.

Lettres d'un lycéen et d'un étudiant.

Un nouveau confrère, M. Henri Dabot, avocat à la cour d'appel de Paris, s'est manifesté à nous par les *Lettres d'un lycéen et d'un étudiant, 1847-1854*. Au palais, on savait déjà que M. Dabot était un adversaire avec lequel il fallait compter à la barre; maître de son dossier, discuteur pénétrant, homme d'affaires expérimenté, on le connaissait bien avec ces qualités, mais ce qui était moins entrevu, c'était ce mérite d'observation fine et d'expression pleine d'humoure dont nous retrouvons la trace à chaque ligne de l'écolier du lycée Louis-Legrand et de l'étudiant en droit de la Faculté de Paris dans ses lettres à ses parents écrites de 1847 à 1854 : chute du gouvernement de 1830 et premières années du second Empire. Par des citations heureusement choisies, M. Félix Tournier donne le plus vif désir de lire ce charmant petit livre.

Mémoires du général Radet, par M. Combier.

M. le Président Combier, membre correspondant de la Société des Études historiques, depuis 1874, n'a cessé, depuis ces vingt années, de consacrer les heures de loisirs que lui laissaient les devoirs de ses fonctions de magistrature aux recherches historiques. Nous avons eu fréquemment l'occasion de signaler l'importance de ses travaux et leur utilité pour l'histoire générale et locale. L'année dernière, sous le titre *Mémoires du général Radet*, notre confrère a retracé la vie d'un brave soldat ayant joué un rôle important dans les guerres de la République et de l'Empire, victime de passions politiques sous la Restauration. Nul parmi nous ne pouvait parler du livre de M. Combier et du général Radet avec plus de compétence que le colonel Fabre de Navacelle et, visitant récemment le Musée de Bar-le-Duc, qui renferme le portrait du général à côté de tant d'hommes de guerre issus du département de la Meuse, comme Oudinot, Gérard, Marguerite et vingt autres, non moins célèbres;

nous souhaitions qu'une courte notice, extraite du compte rendu de notre confrère, pût être mise à la disposition des visiteurs de cette galerie de vaillants serviteurs du pays pour faire connaître Radet, organisateur et commandant supérieur de gendarmerie.

Le constituant Charles Voidel, député de la Moselle.

M. Dumont, secrétaire général adjoint, a voulu prendre tellement au sérieux les fonctions qui lui ont été conférées par ses confrères et amis qu'il ne limite pas sa collaboration à la rédaction particulièrement complète des procès-verbaux de nos séances mensuelles, mais il manifeste encore son concours par des rapports et comptes rendus qu'il sait rendre intéressants. Au premier rang de ces communications; nous devons mettre l'analyse du livre publié par M. Jules d'Auriac, fils du savant et distingué confrère Eugène d'Auriac, biographie consacrée au constituant Charles Voidel, bisaïeul maternel de M. Jules d'Auriac. M. Dumont a su dégager et mettre au relief, en quelques pages, le caractère hautement honorable de Voidel, modéré dans des temps de trouble et de révolution; ferme défenseur des principes de liberté résidant essentiellement dans la séparation des pouvoirs.

Sociétés savantes de province.

S'il est matériellement impossible à la Société des Études historiques de signaler tous les travaux insérés dans les Bulletins, mémoires, annales des nombreuses Sociétés de Province dont elle reçoit les publications, elle répartit entre ses membres les volumes offerts par ces Compagnies et elle indique, d'après des rapports sommaires, celles des études qui, ayant trait à l'histoire, lui ont paru les plus intéressantes. Cette méthode d'investigation a permis à M. Gossot de signaler les actes de l'Académie de Bordeaux, page 264, le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, et les *Livres de raison* dans le Lyonnais et les provinces voisines d'après notre confrère, M. Vachez, secrétaire général de

l'Académie de Lyon; à M. Paul Griveau de nous donner sur l'Académie de Toulouse une étude développée qui nous fait connaître, aussi complètement que possible, les travaux de cette docte Compagnie (*Revue,* pp. 275 à 291). Si nous ajoutons à ces analyses les comptes rendus de MM. Loiseau, sur les travaux de l'Institut national génevois et l'histoire de la république de l'Équateur, de M. Dumont : annuaire de la Société philotechnique ; de M. le colonel Fabre de Navacelle, Académie d'Hippone, nous aurons un aperçu de cette section des travaux de la Société des Études historiques.

Cette revue resterait incomplète si nous omettions de parler des derniers travaux qui ont terminé la deuxième session de 1893 : *Féodalité. Aristocratie* par le colonel Fabre de Navacelle ; *Christophe Colombe,* sa glorification religieuse, par M. Loiseau, d'après une étude de M. l'abbé Casabianca; les *Contes de la Grande-Bretagne* recueillis par M. Loys Brueyre, rapport de M. Marbeau ; *Les origines de l'ancienne université de Provence* rappelées par M. Moireau d'après une monographie communiquée à l'Académie d'Aix ; *Les origines de l'ancienne France*, par M. Jacques Flach, x^e^ et xie siècles, compte rendu de M. Georges Maze ; *Napoléon intime*, par M. Arthur Lévy. Le *Maréchal Ney*, par M. H. Welschinger ; *L'Orviétan,* par le docteur le Paulmier ; la *correspondance historique et archéologique*, par MM. Bournon et Mazerolle ; *Remarques et pensées* de M. Marbeau. L'architecture française civile et domestique du xie au xvie siècle, par MM. Gelis-Didot et Th. Lambert, notes bibliographiques sur ces ouvrages offerts rédigées par le secrétariat de la Société des Études historiques.

Féodalité et aristocratie.

Sous ce double titre, notre vénéré confrère, le colonel Fabre de Navacelle, dont nous avons fêté les quatre-vingt-trois ans par une note historique insérée page 152, rappelle que les attaques incessantes des Normands aux viiie et ixe siècles ont déterminé dans tout l'empire de Charlemagne l'établissement du régime féodal. En attribuant l'hérédité aux gouverneurs de province, l'Édit de Kiersy-

ur-Oise (879) les détermina à employer tous leurs efforts à la dé-ense du pays devenu leur bien propre. Presque instantanément les nvasions normandes perdirent leur chances de succès. L'abandon le la Neustrie à titre transactionnel mit fin à la période de dévas-ation ; mais l'organisation sociale qu'elles avaient provoquée sub-ista et prit encore de plus grands développements. Dans son étude, e colonel Fabre montre comment la Féodalité disparut, conquise peu à peu par la Royauté pour faire place à une noblesse dépouillée le tout pouvoir et réduite à solliciter les faveurs royales.

Christophe Colomb, sa glorification religieuse.

« Au moment où l'Italie, l'Espagne et l'Amérique célébraient le quatrième centenaire de Christophe Colomb, notre distingué confrère, M. l'abbé Casabianca, publiait, nous dit M. Loiseau, un livre considérable revendiquant au nom de la foi, de la justice et de la vérité, la glorification religieuse de cet illustre incompris. »

La conversion du Nouveau-Monde à la religion du Christ, telle fut la véritable vocation de Christophe Colomb. Nul n'était mieux placé que M. Casabianca par ses études antérieures sur le grand navigateur pour établir cette démonstration.

Contes et récits populaires de la Grande-Bretagne.

M. Marbeau, l'auteur de l'ingénieuse lecture entendue en séance publique sur les contes de Pérault, se trouvait un rapporteur tout désigné pour nous parler des *Contes et récits populaires de la Grande-Bretagne* recueillis par notre confrère, M. Loys Brueyre, qui fut l'un des premiers en France à pressentir et comprendre l'intérêt historique et philosophique des anciennes fables accréditées dans les traditions populaires. Ces contes sont d'origine payenne; nulle part on n'y rencontre la notion de Dieu, des anges, des démons, des saints, des êtres surnaturels dont la Bible révèle l'existence. Le fond de la plupart des récits représente la faiblesse luttant contre la force par la ruse, le nain triomphe du géant, un but pratique, la conquête de la richesse est le prix de la victoire. Dans chaque groupe

de contes M. Loys Brueyre, dit, en terminant, M. Marbeau, cite, résume, explique des récits très heureusement choisis souvent pleins de grâce et de couleur locale dont la lecture et le rapprochement font de son livre une étude des plus intéressantes et des plus instructives.

Si M. Brueyre a trouvé dans M. Marbeau un appréciateur des plus compétents de son œuvre, notre confrère a rencontré à son tour dans M. de Boisjoslin un juge délicat et exercé, tout préparé par ses essais de critique littéraire à découvrir dans le livre des *Remarques et pensées* l'ingéniosité, l'esprit philosophique, la méthode qui distinguent le livre de M. Marbeau « où l'inspiration fut sincère, l'œil pénétrant, la main fidèle ».

Les origines de l'ancienne université de Provence ou fameuse université d'Aix.

Dans le tome XV des mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, notre confrère, M. Moireau, a remarqué une histoire de l'ancienne université de Provence écrite par M. Belin, recteur de l'Académie, monographie qui permet de saisir sur le vif la vie des étudiants et des maîtres au xve siècle dans un des centres provinciaux d'instruction de la vieille France. Constituée en 1400, cette université présente dans ses origines, ses développements, son fonctionnement des particularités du plus curieux intérêt.

Origines de l'ancienne France, par M. Flach.

D'un ordre plus général et plus saisissant encore sont les *Origines de l'ancienne France*, par M. Jacques Flach aux xe et xie siècles. Ce second volume du grand ouvrage du savant professeur au Collège de France a été, pages 261 et suivantes, *Revue*, 1893, l'objet d'un compte rendu de M. Georges Maze, qui nous montre, avec les *Origines communales*, la vie sociale se concentrant dans les villes et villages et sous les titres *féodalité* et *chevalerie* la lente élaboration

de la première et le caractère de la seconde. Puisés aux textes les plus précis chartes, cartulaires, actes des abbayes, vieilles chroniques, les documents, qui inspirent les conclusions de M. Flach confirment l'authenticité de ses assertions.

Napoléon intime. — Le Maréchal Ney. — L'Orviétan.

Terminons cette revue des rapports provoqués l'année dernière par les ouvrages offerts à notre Compagnie, en rappelant les notes que le secrétariat à consacré aux livres suivants dont l'intérêt est suffisamment révélé tant par leurs titres que par le nom de leurs auteurs : *Napoléon intime*, recherches sur la vie de Napoléon depuis sa naissance jusqu'à Sainte-Hélène. Entre les admirateurs et les détracteurs de l'empereur, l'auteur, M. Arthur Lévy, cherche la vérité. Le *Maréchal Ney* (1815), par M. Henri Welschinger, a mis sous nos yeux un grand tableau d'histoire. L'héroïsme du maréchal, la mobilité de ses impressions, sa crédulité même, mais son grand cœur, le récit de son procès et de son exécution nous laissent émus, attristés et enfin consolés par le beau chapitre intitulé *La Réparation*.

L'histoire anecdotique de la médecine doit à la plume du Dr Le Paulmier que lui a déjà donné une belle étude sur Ambroise Paré de nouvelles pages consacrées aux mœurs et habitudes des charlatans des XVIIe et XVIIIe siècles. Quelle fut l'origine de la drogue connue sous le nom d'*orviétan*; comment, pendant de longues années, fut-elle la propriété exclusive de charlatans italiens; quelles propriétés lui attribuait-on ? C'est ce que nous apprend M. Stephen Le Paulmier dans un livre aussi facile qu'agréable à lire.

Une communication de M. F. Brentano nous a signalé l'apparition d'un organe nouveau de recherches précieuses aux archéologues et historiens : *La correspondance historique et archéologique*, et M. Aulanier, éditeur, a eu l'obligeance de nous faire connaître un vaste recueil édicté luxueusement sous le titre de *L'Architecture française et domestique* du XIe au XVIe siècle.

Le secrétaire-général,

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DU PRIX RAYMOND

(1893-1894)

Mesdames, Messieurs,

La France a connu dans le passé une institution qui a fait la grandeur de l'Angleterre et qui y a établi les libertés publiques sur d'inébranlables assises. Elle l'a connue, mais elle l'a surtout méconnue. Au Parlement anglais auraient pu correspondre chez nous les États généraux, si les trois ordres et la royauté s'étaient élevés à la claire conscience de leurs devoirs envers la commune patrie. Il n'en fut pas ainsi. A de longs intervalles seulement, les calamités publiques refoulaient les passions égoïstes et laissaient retentir la voix de la liberté et du sens politique. Sitôt le calme revenu, les blessures guéries, l'esprit de caste et l'esprit sectaire, le particularisme et la soif du pouvoir arrêtaient l'œuvre ébauchée et fondaient, sur la division des uns et la faiblesse des autres, le règne de l'arbitraire gouvernemental.

En 1356, au plus fort de la guerre de Cent ans, en 1484, quand la mort de Louis XI, le roi niveleur, laisse la France épuisée et le trône ébranlé par un retour offensif de la féodalité, un souffle d'unité patriotique passe sur le pays, la nation prend conscience de son âme et lui cherche dans les États généraux un organe permanent.

Mais la discorde n'est jamais qu'assoupie, et les maîtres de la France connaissent l'art de la faire tourner au profit de leur pouvoir.

Dans le feu des guerres de religion, les publicistes et les théoriciens des deux camps affirment, avec une netteté et une éloquence que le XVIIIe siècle aura peine à égaler, le principe de la souveraineté du peuple.

Mais leurs revendications enflammées, à l'heure même où leur

riomphe semble certain dans les seconds États généraux de Blois, ont brisées par le coup d'État qui disperse l'Assemblée et coûte la vie aux deux Guise. De toutes les doctrines politiques sur les droits respectifs de la nation et du roi, c'est à peine si des épaves surnagent, et elles sombrent lamentablement dans les États de la Ligue.

Quand, en 1614, les États généraux sont convoqués de nouveau, ils le sont sur la demande des princes, qui veulent s'en faire une arme contre la couronne. L'arme se retourne contre eux-mêmes ; la royauté sort plus puissante que jamais de la rivalité des trois classes de la nation. L'institution des États généraux s'effondre, entraînant dans sa chute toutes les libertés publiques. Elle mettra près de deux siècles à renaître et elle ne renaîtra que pour culbuter la royauté. Il n'y aura plus place pour toutes les deux.

Ainsi les États de 1614 nous apparaissent comme la dernière convulsion d'un grand corps politique, qui va tomber en léthargie jusqu'au jour du brusque et violent réveil. Leur étude est poignante comme un drame ; elle est riche en cruels enseignements. Aussi, la Société des Études historiques, estimant que ce grand fait de notre histoire était loin d'avoir livré encore tous ses secrets aux érudits, a-t-elle voulu provoquer autour de lui des recherches nouvelles. Elle a mis au concours le sujet suivant :

« Les États généraux de 1614. — Étudier, à l'aide des documents originaux, les réformes réclamées par les cahiers du Tiers État, les propositions et les débats qui en sont sortis, l'appui et la résistance qu'elles ont rencontrés dans le clergé et la noblesse. »

Notre appel a été entendu ; mais moins complètement que nous l'espérions, et il m'est échu la tâche, un peu ingrate, de vous entretenir des espoirs que nous avions nourris et de leur imparfaite réalisation.

Aux États généraux de 1614, la noblesse et le tiers sont aux prises. La première s'efforce de barrer le chemin à la bourgeoisie grandissante qui, maîtresse des offices, acquéreur incessante des terres nobles et des seigneuries, s'est assurée, grâce à un impôt célèbre, la *Paulette*, l'hérédité des fonctions publiques, avec le prestige et l'influence qu'elle donne dans l'État.

Le tiers s'attaque, plein de fougue et de véhémence, au parasi-

tisme nobiliaire, se déclarant prêt à renoncer et à l'hérédité des offices et à leur vénalité, pourvu que la noblesse, de son côté, renonçât aux pensions scandaleuses qu'elle prélevait sur le Trésor, au point de l'épuiser, puisque, dans un budget de 16 millions de recettes nettes, elles en absorbaient près de 6 millions. Le tiers blessa plus vivement encore la noblesse en osant comparer les trois ordres à trois frères, tout en acceptant pour lui-même la qualité de cadet. C'en était trop. L'indignation éclata en cette virulente réplique : « Nous ne voulons pas que des fils de cordonniers et de savetiers nous appellent frères ; il y a de nous à eux autant de différence comme entre le maître et le valet. »

L'intérêt, Mesdames, Messieurs, peut transiger ; l'amour-propre et l'orgueil ne transigent pas. La lutte devint irréconciliable entre la noblesse et la bourgeoisie ; cependant le clergé louvoyait entre elles pour faire triompher ses intérêts temporels et spirituels. Toute entente, capable de faire équilibre à la royauté, était frappée à mort ; bien plus, le tiers se rejeta vers le trône pour faire échec à ses deux autres adversaires. Alors courut dans Paris le quatrain fameux :

O noblesse, ô clergé, les aînés de la France,
Puisque l'honneur du roi si mal vous maintenez,
Puisque le Tiers État en ce point vous devance,
Il faut que vos cadets deviennent vos aînés.

Couplet satirique, mais aussi chant de victoire de la royauté. La monarchie absolue de Richelieu et de Louis XIV mûrit au feu des passions qui, en 1614, divisent les trois ordres de la nation.

C'est le tableau animé de cette lutte et de son issue fatale, que nous attendions de nos concurrents, un tableau pris sur le vif des témoignages contemporains, des mémoires, des correspondances, des documents d'archives, un tableau où l'Assemblée ne figurât pas seule, mais où le pays tout entier comparût, avec ses souffrances et ses aspirations, avec ses divisions et son besoin d'unité, avec sa résignation et ses colères. Étaient-ce de vaines bravades que ces fortes paroles des orateurs du Tiers État, de Savaron s'adressant à la noblesse :

L'histoire nous apprend que les Romains mirent tant d'imposi-
s sur les Français, qu'enfin ils secouèrent le joug de leur
ssance... Le peuple est si chargé de tailles qu'il est à craindre
l n'en arrive pareille chose ; Dieu veuille que je sois mauvais
phète. »

u président Miron, disant au roi :

Si Votre Majesté n'y pourvoit, il est à craindre que le désespoir
fasse connaître au pauvre peuple que le soldat n'est autre chose
un paysan portant les armes; que quand le vigneron aura pris
quebuse, d'enclume qu'il est, il ne devienne marteau ! »

Bien dirigé, le peuple eût-il été en mesure de faire prévaloir sa
onté, de s'assurer un contrôle sur les affaires publiques, de
nner un contrepoids durable au pouvoir absolu? Quelle conduite
tenue? quels obstacles se dressèrent, quels efforts furent faits
ur les tourner? A quelles classes, à quels partis, à quels hommes
monte la responsabilité de l'avortement final?

Un seul mémoire a été présenté au concours et son auteur n'a
as dominé d'assez haut le sujet pour bien poser ces questions et
our essayer de les résoudre. Il s'en est tenu à une analyse des
rocès-verbaux et des cahiers de doléances de l'assemblée du tiers,
ans chercher à recourir même aux cahiers des bailliages. C'est
ans les cahiers de doléances surtout qu'il a cru découvrir l'activité
t les revendications de la bourgeoisie et du peuple.

Il ne fallait pas oublier pourtant que ces cahiers sont formés en
grande partie d'une sorte de programme traditionnel, programme
qui se laisse suivre à la trace dans la série des États généraux du
XVI$_e$ siècle. Dégager les points originaux et neufs, les points essen-
tiels et vitaux, concentrer sur eux et sur leur sort un faisceau de
lumière, telle était la tâche. L'auteur ne l'a pas comprise. Il n'a
même vu dans le plus célèbre des articles du tiers qu'une procla-
mation de l'indépendance du pouvoir civil, au regard de l'Église.
Richelieu, dans ses Mémoires, n'a pas manqué d'y voir autre chose,
le principe fondamental du droit divin des rois de France.

Dans les bornes étroites où l'auteur avait circonscrit son travail,
celui-ci était condamné d'avance à manquer de vie. C'est, en effet,

une simple pièce anatomique qu'on nous offre; ce n'est pas une figure animée qui se meut devant nos yeux. Néanmoins, il faut savoir gré à l'auteur de l'application et du soin qu'il a mis à entrer dans le détail des discussions et à exposer par le menu les demandes de réformes en matière de finances, de justice, de commerce ou d'assistance. L'effort à cet égard est méritoire ; il a été en partie couronné de succès et il mérite, dès lors, aussi d'être partiellement couronné par nous. La Société des Études historiques ne décerne pas le prix de 1.000 francs de la fondation Raymond, mais elle attribue à l'auteur du mémoire, M. B. Rivière, de Douai, une récompense de 100 francs.

En finissant, je voudrais, Mesdames, Messieurs, vous rendre attentifs à la pensée qui nous guide dans le choix des sujets historiques que nous mettons au concours. Nous estimons que les études de détail, pour être fécondes, sont inséparables des vues d'ensemble, que les conceptions générales sont étroitement liées aux travaux fragmentaires. Si cette dépendance s'impose à tout historien pour son propre compte, elle s'impose à une société historique pour le compte d'autrui. A elle de faire converger les efforts individuels vers la solution d'une question large et haute. Nous l'avons tenté en proposant successivement ces trois questions connexes : *L'acquisition des terres nobles par les roturiers*; *les États généraux de 1614; les justices seigneuriales à la veille de la Révolution* — cette dernière question mise tout récemment au concours pour 1896. Vous pouvez découvrir, je crois, sans peine, le lien qui unit ces sujets. Ils ont pour base commune l'avènement progressif de la classe moyenne aux dépens de la noblesse de race; ils forment, si je puis dire, le vestibule de l'histoire de la Révolution française.

Entrons-y dans ce vestibule, entrons-y le plus avant possible ; parcourons-en toutes les avenues, avec un zèle pieux. Un grand peuple s'honore en vivant dans la familiarité de ses ancêtres. Il s'éclaire ainsi à la lumière de leur expérience et de leurs fautes, comme il voit son avenir s'illuminer du reflet de leurs glorieuses actions.

JACQUES FLACH.

SUFFRAGE FÉMININ EN ANGLETERRE

ET EN AMÉRIQUE

MESDAMES, MESSIEURS,

e vais retenir, pendant quelques minutes, votre attention sur un et qui ne passionne que très peu les pays de race latine, mais qui d'une haute actualité chez nos voisins les Anglais, dans leurs onies, et dans la grande république transatlantique, en un mot ez les nations de race anglo-saxonne.

Il s'agit de la prétention des femmes à exercer elles-mêmes, non r délégation, mais personnellement, ni plus ni moins que les mmes, le droit électoral.

Au fait, pourquoi, lorsque nous avons à élire un conseiller munipal ou un député, les personnes du sexe prétendu faible ne votent-les pas, aussi bien que leurs pères, leurs maris, leurs frères?

On ne voit pas tout d'abord ce qu'elles y perdraient en considération, en grâce séductrice, en autorité morale sur la partie mascune de la société.

Songez, d'autre part, aux changements singuliers, dans l'ordre potique et social, qui pourraient sortir de la simple énonciation, ans notre droit électoral, de ces quelques mots : il ne sera fait aune distinction fondée sur le sexe pour l'exercice du droit de suffrage ?

Certes, je suis bien convaincu que le fait d'être privée du droit de vote n'est la cause d'un grand souci pour aucune des dames ici présentes, et cependant, qui de nous n'a pas entendu sortir de lèvres

féminines cette exclamation caractéristique : « Ah ! combien de choses iraient mieux en ce monde, si les hommes ne s'étaient pas réservé le droit exclusif de la confection des lois ! »

Je n'ai pas l'intention de traiter *ex professo* cette question délicate. L'aurais-je, que le temps qui m'est départi m'interdirait une telle ambition. Je me bornerai donc à montrer quelles solutions ont été déjà adoptées chez certaines nations où le problème du suffrage féminin est, dès maintenant, porté sur le terrain pratique.

En Angleterre, les femmes ont exercé le droit de participer aux élections municipales depuis les temps les plus anciens. C'était, paraît-il, une application de la coutume de Normandie, qui se continua sous les Plantagenets et les Tudors, et n'était pas encore tombée en désuétude au commencement du XIXe siècle.

Les femmes étaient reconnues aptes à succéder au fief, comme elles succédaient au trône. Elles conservaient dans le mariage l'administration de leurs biens.

Les chefs de famille avaient les mêmes droits politiques, quel que fût leur sexe.

Les femmes perdirent en 1835 le droit de voter dans les élections municipales. Mais le gouvernement de M. Gladstone le leur restitua en 1869, et le principe n'a plus été contesté.

Depuis un quart de siècle donc, sans remonter plus haut, les femmes qui sont chefs de famille et paient un minimum déterminé de contributions, sont non seulement électrices, mais éligibles même, à la plupart des fonctions municipales.

D'après le dernier recensement fait sur les listes électorales, 685.000 femmes se trouvaient dans ce cas dans l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, et, si ce nombre n'est pas plus élevé, c'est que la dénomination de chefs de famille ne comprend que les célibataires et les veuves, et exclut les femmes mariées.

Que voulez-vous ? Celles-ci sont en puissance de mari, et cet état de subordination les prive des droits politiques, réservés comme consolation aux Anglaises qui n'ont pas abordé au port du mariage, ou qui en sont sorties.

Pour les conseils de paroisses, et aussi pour les conseils de *guardians* qui administrent des groupes de paroisses, les veuves

ıs célibataires payant contribution peuvent élire et être élues.
t soixante-six dans l'année 1893 sont devenues membres des
ıeils de *guardians*, quarante-sept à Londres, cent dix-neuf dans
ıomtés. Les femmes sont encore électrices et éligibles, dans les
ıes conditions, aux conseils chargés de diriger les écoles pu-
ues.

n 1889 enfin, elles ont été admises à voter pour les conseils de
té qui sont analogues à nos conseils généraux. On leur refusa
efois en ce cas l'éligibilité. Trois dames ont été élues récemment
onseil de comté de Londres, mais cette galanterie des électeurs de
apitale n'a pu prévaloir contre la loi.

Tel était encore l'état de choses à la fin de l'année dernière,
que la Chambre des communes adopta une loi nouvelle qui mit
terme à une exclusion humiliante pour les femmes mariées, et les
estit des mêmes droits que possédaient déjà les veuves et les
ibataires.

Il fallait seulement qu'elles fussent personnellement contribuables,
, c'est le cas général, la séparation de biens étant le régime le
ıs usité dans le mariage chez nos voisins.

Adoptée le 16 novembre dernier par la Chambre des communes,
loi nouvelle a été également votée par la Chambre des lords, et
e a reçu la sanction royale le 5 mars 1894, il y a juste deux mois.
Ainsi, toute distinction politique est désormais effacée, pour les
ıctions locales, entre les femmes hors mariage et les femmes
ıriées, comme entre ces deux catégories de femmes et les contri-
ıables masculins. C'est une véritable révolution sociale.

Mais ce serait avoir une pauvre opinion des partisans du suffrage
minin que de supposer qu'ils vont s'arrêter après leur dernière
ctoire et qu'avant peu, de nouvelles et plus audacieuses revendi-
ıtions ne seront pas portées à la Chambre des communes.

L'essentiel, pour les partisans du suffrage féminin est, en effet,
'obtenir, après la franchise locale, la franchise parlementaire. Il faut
ue les femmes, et non plus telle ou telle catégorie d'électrices, mais
outes les femmes, dans les limites de qualification établies pour les
ıommes, puissent prendre part aux élections pour les membres de la
Chambre des communes.

L'égalité complète des deux sexes dans l'exercice du droit de suffrage et aussi dans l'éligibilité, voilà le but à poursuivre.

Une première tentative a été faite en 1892. Il faut nous y arrêter quelques instants.

Le suffrage des femmes, en Angleterre, n'est pas une question de parti. Il a des adeptes très zélés à la fois dans l'état-major des libéraux et dans celui des conservateurs. Comment un libéral oserait-il montrer de la répugnance contre une augmentation des droits féminins? Ce serait abjurer sur un point, et des plus délicats, toutes ses doctrines. Aussi les membres du parti libéral qui, dans le Parlement anglais, sont antiféministes ou mollement féministes, sont-ils très embarrassés dans leur argumentation. Ils condamnent vaguement des expériences politiques dont les conséquences peuvent être graves, et ces réticences, chez des gens qui sont en train d'établir le suffrage universel en Angleterre, font sourire.

D'autre part les conservateurs ont tout intérêt à favoriser la cause de l'extension du suffrage politique aux femmes. Ils comptent en effet que la plupart des électrices seront plutôt du parti de la conservation sociale et que celui-ci fera plus de recrues de ce côté que le radicalisme. Depuis longtemps les politiciens tories ont associé les femmes à leur action sur la masse électorale. Ils ont fondé la fameuse ligue des primevères, la *Primrose League*, qui chaque année célèbre la mémoire du grand Disraeli et qui a couvert l'Angleterre d'associations féminines. M. Balfour, neveu du principal leader des tories, le marquis de Salisbury, est, au Parlement, un des plus déterminés défenseurs de l'électorat féminin.

Seul M. Gladstone, parmi les principaux hommes d'État de l'Angleterre, n'a pas varié dans son opposition à la concession de nouveaux droits politiques aux femmes.

Lorsqu'un membre des Communes présenta à la Chambre, il y a deux ans, un bill, assez modeste dans ses intentions, et qui visait seulement à conférer le droit de vote dans les élections parlementaires aux femmes qui possédaient déjà l'électorat municipal, M. Gladstone écrivit une lettre restée célèbre. Il avait lui-même en 1869 rendu aux femmes le droit de voter et d'être élues pour les conseils locaux, mais il n'avait pas pensé qu'elles pussent se faire de cette

concession un argument pour la conquête de la franchise parlementaire. Il n'admettait pas que l'on allât plus loin qu'il n'était allé lui-même. Les conditions physiques lui paraissaient un insurmontable obstacle à l'établissement de l'égalité politique entre les deux sexes. Donner aux femmes, disait-il, le droit de participer à la composition du Parlement, serait renverser l'ordre de la nature.

Cette sortie de M. Gladstone lui valut un déchaînement de colère des apôtres du suffrage féminin. Les dames et demoiselles qui avaient fait campagne à la fois pour le parti libéral et pour l'électorat des femmes furent particulièrement furieuses. L'une d'elles s'écria dans un meeting : A bas l'ennemi des femmes! et elle écrivit dans les journaux pour expliquer que c'était bien M. Gladstone qu'elle avait voulu désigner, et qu'elle ne pouvait plus voir en lui qu'un vieux radoteur.

Quant au bill qui avait donné lieu à toute cette effervescence, il provoqua à la Chambre des communes un grand débat, du ton le plus élevé, et le scrutin qui en fut la sanction causa une forte surprise. La proposition en effet fut repoussée, mais à une très faible majorité. Il ne s'en fallut que de vingt-cinq voix que, le 27 avril 1892, le Parlement anglais n'admît le principe de l'électorat politique féminin.

Voici très brièvement résumés quelques-uns des arguments des adversaires de l'innovation.

Les femmes électrices cesseront d'être des femmes de foyer; elles se jetteront dans la politique avec la fougue de leur nature passionnée et laisseront dans la mêlée leurs grâces délicates. Leur action dans les affaires des communes et dans la direction des écoles peut être utile; mais comment songer à les admettre à la nomination du Parlement, ce corps si puissant, aussi absolu dans sa souveraineté que le tsar de toutes les Russies, à la compétence duquel rien n'échappe, qui dispose de la vie et des biens dans le royaume, et gouverne hors du royaume les destinées de trois cent millions d'hommes.

Si on accordait la franchise parlementaire aux femmes, même en limitant cette concession à celles qui possédaient déjà l'électorat municipal, il faudrait bientôt supprimer toutes les restrictions,

se résigner au suffrage universel, et la Chambre des communes finirait par être élue par dix millions d'hommes et onze millions de femmes (car l'élément féminin a la majorité numérique dans la population anglaise). L'Angleterre présenterait alors le spectacle d'une grande nation virtuellement gouvernée par des femmes. Ce serait l'abomination de la désolation.

Vous figurez-vous, dit l'un des orateurs, toutes les cuisinières du royaume, toutes les bonnes d'enfant, femmes de chambre, nourrices, couturières, filles d'auberge, ouvrières d'ateliers ou d'usines, transformées en électrices, et ayant des opinions sur le libre échange, la représentation proportionnelle, le bimétallisme, sur les plus hautes questions intéressant le royaume, les colonies, les Indes?

Mais elles ne se contenteraient pas d'être électrices, elles voudraient être éligibles et elles le seraient, et l'on verrait bientôt des femmes siéger à la Chambre, devenir ministres de la Couronne, grands juges, évêques, même commandants de corps d'armée.

L'un des adversaires enfin a invoqué l'opinion du fameux publiciste Jérémie Bentham, qui n'était pas partisan de la concession des droits politiques aux femmes et en alléguait les raisons suivantes : leur santé délicate, leur sensibilité excessive, l'empire qu'ont sur leurs jugements les sympathies ou les antipathies, la facilité avec laquelle la religion chez elles dévie vers la superstition; le cercle étroit où se renferme leur bienveillance, leur indifférence habituelle aux intérêts supérieurs de l'État ou de l'humanité, le fait que l'intérêt qu'elles prennent à un parti ou à une opinion dépend presque toujours d'une sympathie particulière et non d'une conception générale, la grande part enfin pour laquelle le caprice ou l'imagination entre dans leurs jugements, leurs affections ou leurs préventions.

Quelle mauvaise langue, ce Bentham!

Quant aux avocats de la cause féministe, ils avaient été, comme toujours, très en verve. On prétend, dirent-ils, que les champions de la revendication des droits féminins sont des énergumènes, des dames, âgées pour la plupart, qui vont pérorer dans les meetings et intriguer avec les courtiers électoraux, que les femmes, considérées en masse, ne se soucient nullement d'être électrices, que, là même où elles le sont, elles exercent peu leur droit et ne réclament

pas sérieusement la faculté de voter dans les élections parlementaires.

Toute cette argumentation est fausse, détestable (ce sont les orateurs féministes qui parlent). On s'en servait jadis à propos des esclaves, pour démontrer que ces malheureux ne réclamaient pas leur liberté. Pardieu ! on ne leur en donnait guère la facilité.

Il en est de même de l'assertion que les femmes n'entendent rien à la politique. Tout cela est puéril, attendu qu'elles égalent les hommes, si elles ne les surpassent, en tout ce qui concerne les dons intellectuels ; les examens universitaires en fournissent la preuve.

Il est bon de noter ici que, depuis 1878, année où l'Université de Londres a reçu de la Couronne le droit de rendre ses grades, honneurs et récompenses accessibles aux étudiants des deux sexes dans des conditions d'égalité absolue, plus de quatre mille étudiantes y ont pris leurs inscriptions, et, de ce nombre, cinq cent cinquante ont conquis les grades universitaires, depuis le baccalauréat ès arts ou ès sciences jusqu'au doctorat en droit, en science, ou en médecine.

Ce n'est vraiment pas mal. Eh bien, quelles sont, en Angleterre, les catégories de personnes adultes, exclues du droit de vote dans les élections politiques? Les indigents, les criminels, les aliénés, et... les femmes. Peut-on laisser plus longtemps celles-ci en aussi triste compagnie? Et remarquez, ajoutait une dame, avec une exagération manifeste, que les indigents, sortis du workhouse, peuvent voter, de même que les criminels sortis de prison, et les aliénés, s'ils ont des moments de lucidité, tandis que l'on n'admet pas sans doute que les femmes puissent avoir un intervalle lucide.

Sans poursuivre plus loin cette analyse de plaidoyers pour ou contre la cause féministe, il reste à constater si quelque part dans le monde, en dehors de l'Angleterre, les femmes jouissent des mêmes droits politiques que les hommes.

Il semblerait que l'Amérique ait dû devancer l'Europe dans cette voie comme en tant d'autres ; il n'en est rien. Les femmes ne votent aux élections politiques que dans deux ou trois des quarante-quatre États dont se compose l'Union américaine.

Le Wyoming est un pays perdu au milieu des Montagnes Rocheuses ; les femmes y sont électrices depuis vingt-cinq ans, non seulement aux élections municipales, mais pour toutes les fonctions de l'État, et elles sont également éligibles. Dans plusieurs États, comme le Kansas, elles sont électrices et éligibles, mais pour les conseils municipaux et scolaires seulement. Elles peuvent être d'ailleurs maires de leur commune. On en a déjà vu plusieurs exemples, dont un tout récent dans un bourg du Kansas. Ce maire en jupon a été naturellement interviewé, et voici sa déclaration : « Dans notre ville, il y a peu de femmes qui permettent à leur mari de savoir comment elles votent dans les élections municipales, et nous n'en avons que de meilleurs administrateurs. Mon mari n'est de la même opinion que moi sur aucune matière politique, et il a voté contre moi ; mais nous ne faisons jamais intervenir ces questions dans nos affaires domestiques. »

En général, les femmes aux États-Unis ne semblent pas tenir beaucoup, sauf dans l'Ouest, à l'exercice des droits politiques, et là où elles briguent les honneurs municipaux, c'est surtout, on ne peut que les en louer, pour faire une guerre acharnée aux cafés, bars, tripots, maisons de jeux, débitants de tabac et de liqueurs fortes.

Il s'est formé naturellement chez les Yankees un parti de la revendication des droits politiques pour les femmes, et on a même vu, à l'une des dernières élections présidentielles, une femme désignée comme canditate pour la présidence des États-Unis. Cette campagne était prématurée ; la candidate qui s'était elle-même récusée, n'eut que quelques milliers de voix, et le parti n'a pas fait, depuis cette aventure, de sérieux progrès.

Jusqu'à l'année dernière, le Wyoming était donc le seul État qui eût porté le drapeau de l'électorat politique féminin. Le Colorado vient de suivre son exemple ; dans cette région de mines d'or et d'argent, les femmes sont désormais électrices et éligibles à toutes fonctions. On prétend, il est vrai, que les femmes sont encore en très petit nombre en ce pays, et que c'est pour attirer des compagnes que les hommes du Colorado ont décidé d'offrir l'appât des droits électoraux les plus complets. L'avenir dira si le procédé était suffisant.

A côté de ces deux États de l'Union américaine, il faut placer ne colonie anglaise, la Nouvelle-Zélande, où, depuis quelques nois, les femmes ont été mises, pour l'exercice du droit de suffrage, ur un pied d'égalité complète avec les hommes.

Dans cette possession britannique, qui compte un million d'habiants, une loi dans ce sens avait été souvent présentée, toujours ejetée. En décembre 1893, elle a passé à deux voix de majorité. Les élections générales ont eu lieu aussitôt; il s'agissait de réélire e Parlement néo-zélandais composé de soixante-quatorze membres. Les femmes ont pris part au scrutin au même titre que les hommes. Les choses se sont passées très simplement. On s'attendait à des résultats extraordinaires, à des choix caractéristiques. Cette attente a été trompée; la balance habituelle des partis dans l'Assemblée n'a même pas été sensiblement modifiée.

Cette expérience faite aux antipodes a enchanté les Anglais partisans des droits politiques des femmes. Ils en tirent vanité. Mais n'oublions pas que les colonies britanniques, celles de l'Austrasie surtout, sont depuis un quart de siècle un vaste champ d'expérimentation politique.

Un homme d'État, ministre de la Grande-Bretagne, avait coutume de dire, lorsqu'on venait lui proposer quelque innovation en matière administrative ou sociale : « C'est une épreuve à faire, on ne peut la tenter que *in corpore vili*; essayons-là... chez les Écossais. »

Eh bien! je pense qu'il n'est pas mauvais pour nous, race celtique et latine, que les Anglo-Saxons multiplient chez eux et dans leurs possessions lointaines ces essais de satisfaction à donner aux velléités féminines d'émancipation politique. Nous avons tout le temps de voir comment elles tourneront.

Sur cette terre de France, où le bon sens est juge en dernier ressort, où Molière, il y a deux siècles, écrivait, sur les devoirs des femmes, des vers d'une sagesse si lumineuse, où l'on rirait aujourd'hui d'aussi bon cœur des politiciennes grotesques que l'on riait de son temps des précieuses ridicules, il faut bien reconnaître que les femmes en immense majorité, ne partagent point les ambitions politiques de leurs sœurs anglo-saxonnes.

Question de race, de tempérament et de goût.

Les femmes électrices d'outre-Manche m'ont remis en souvenir, par un effet de contraste, cette étonnante épouse de Jérôme Paturot, qui aidait si vaillamment son mari, en 1848, dans la recherche de la « meilleure des républiques ». Assistant un jour à un club de femmes, elle y entendit débiter tant et tant de sottises, qu'un accès d'indignation la fit s'élancer elle-même sur l'estrade : « Comment! ce n'est pas assez que les hommes aient la cervelle sens dessus dessous, il faut encore que les femmes s'en mêlent !... On vous parle de vos droits ! N'en avez-vous point assez, de droits ? Vous avez celui de faire faire à un homme tout ce qui vous passe par la tête, et vous ne trouvez pas que ce soit déjà joli? Vous avez celui de tenir en ordre votre maison, de raccommoder les chausses de vos maris, de surveiller et d'élever vos enfants, de commander aux bonnes et de veiller à ce que le dîner soit cuit à point! N'est-ce pas là des droits suffisants? Et qu'aurez-vous gagné, lorsque vous serez venues ici exercer vos langues pendant trois heures consécutives? Vous aurez gagné que la maison ira à vau-l'eau, que les enfants seront mal tenus, les nippes en mauvais état et les bonnes, maîtresses chez vous. »

Voilà une femme bien grossière en vérité. Tout de même elle parlait assez sensément.

Elle exprimait en termes crus la même pensée qu'un Anglais, discourant à la Chambre des communes en 1892, enveloppait dans des compliments pour faire passer la leçon : « Les femmes dit-il, ont une organisation plus fine, plus achevée que les hommes, elles sont plus susceptibles d'affection, elles n'ont guère d'égoïsme; d'une manière générale elles égalent leurs semblables du sexe fort au point de vue intellectuel, elles les dépassent au point de vue moral et religieux. Pourquoi risqueraient-elles la perte de ces attributs si gracieux et si nobles de leur caractère ? Qu'elles prennent garde, en cherchant à se « désexer », au sort fâcheux de n'être plus bientôt que des copies inférieures de l'homme. »

AUGUSTE MOIREAU.

LE COMTE D'ANTRAIGUES

ET LA SAINT-HUBERTI

Le comte d'Antraigues qui fut, sous la Révolution et l'Empire, le type des intrigants et des coureurs d'aventures, et qu'on peut mettre à côté des Beaumarchais, des Rivarolet des Dumouriez, vient d'être étudié de près sur des documents nouveaux et importants par M. Léonce Pingaud. Ce livre intéressant succède à un piquant ouvrage de M. Edmond de Goncourt sur la Saint-Huberti, la célèbre chanteuse de l'Opéra qui épousa, en 1790, le comte d'Antraigues. Je voudrais, en me servant de certains détails pris dans ces deux livres et en utilisant quelques notes personnelles, vous retracer rapidement les incidents mouvementés qui précédèrent et suivirent l'union du comte d'Antraigues et de la Saint-Huberti, ainsi que le drame qui la termina. Le terrain est çà et là un peu brûlant, mais je vous y conduirai, je l'espère, avec la prudence et le tact auxquels une assistance aussi délicate que la vôtre est naturellement habituée.

D'abord quelques mots sur la Saint-Huberti.

Le sieur Clavel, musicien au théâtre de Strasbourg, eut, en 1756, une fille qu'il appela Antoinette et qui, de bonne heure, manifesta les dispositions musicales les plus rares. Il lui donna d'excellentes leçons, si bien qu'à douze ans, l'enfant était devenue un prodige. Elle chantait et jouait du clavecin à ravir. Elle monta, à seize ans, sur les planches du théâtre de Strasbourg et deux ans après rencontra un personnage qui s'intitulait Philippe de Saint-Huberti, directeur général des Menus-Plaisirs du roi de Prusse. Cet individu, beau cavalier et doué d'une faconde irrésistible, lui fit les plus belles promesses et la décida à le suivre à Berlin et à l'épouser en

1775. En réalité, il n'était que simple régisseur. Fils d'un petit épicier de Metz, il s'appelait tout bonnement Croizilles. Trois jours après le mariage, ce misérable donnait des soufflets à sa femme et au bout de trois semaines s'enfuyait, en lui emportant son argent et ses bijoux.

Dès lors, les aventures succèdent aux aventures. La Saint-Huberti, douée d'une indulgence surprenante, consent à rejoindre à Varsovie son mari qui venait d'y monter une troupe. Elle y gagne de l'argent, mais c'est pour apaiser des créanciers farouches qui allaient faire mettre Saint-Huberti ou Croisilles en prison. Cependant, elle obtient la séparation de biens d'avec ce dissipateur effréné, ce qui n'empêche pas celui-ci de lui soustraire encore une fois sa bourse et ses costumes.

La Saint-Huberti, à qui la princesse Iubomirska prête un peu d'or, part pour Paris, y fait la connaissance de Glück et entre à l'Opéra. Elle obtint pour Saint-Huberti — on voit qu'elle n'avait pas de rancunes — la place de garde-magasin. Le 23 septembre 1779, elle débuta dans *Armide* et s'y fait bruyamment applaudir, mais son affreux mari est chassé de l'Opéra pour sa négligence et sa mauvaise conduite. Il se venge de cette révocation en colportant des pamphlets contre le directeur Dauvergne. Un matin, il entre de force chez la chanteuse, qui occupait alors une pauvre chambre rue du Mail; il est suivi de plusieurs estaffiers et d'un commissaire de police. Il se jette sur ses vêtements, les fouille, y prend l'argent et divers objets, puis arrache sa femme de son lit et la roue de coups devant les témoins impassibles. « Il y eu beaucoup de cris de la part de la femme, dit tranquillement le commissaire Chéron dans son rapport. Lorsqu'elle a eu cédé, elle craignait que la violence de ses cris n'eût intéressé sa voix. Elle l'a essayée en nous régalant de quelques éclats, cadence et roulement qui l'ont rassuré sur ses inquiétudes. » Ce commissaire étonnant soutenait qu'elle n'avait reçu aucune bourrade. Or, le chirurgien Gillet constatait au même moment des égratignures et des contusions ainsi qu'une sensibilité douloureuse dans toute la poitrine. Ces actes de violence furent laissés imprimés. De plus, le mari obtint, pour une prétendue dette de 489 livres, une opposition sur le traitement de l'actrice. Celle-ci

xaspérée demanda la nullité de son mariage. Et le 30 janvier 781, l'union de ces deux êtres bizarres fut juridiquement rompue, omme ayant été contractée sans publication de bans, sans la préence du propre curé, sans le consentement des père et mère. ılors Croisilles disparut je ne sais où. On ne le revit plus.

Libre enfin, la Saint-Huberti put s'adonner tout entière à son .rt. Elle corrigea ses défauts : un accent alsacien désagréable et les gestes multipliés. Elle devint parfaite et chanta successivement lans *Orphée*, le *Devin de village*, *Iphigénie*, *Arian*, etc.

En 1782, elle était connue et adorée du public. Celle que ses camarades avaient méchamment appelé *Madame la Ressource*, parce qu'elle tirait parti de ses plus modestes effets, devint bientôt très exigeante, réclamant des appointements plus forts, des prix, des gratifications, etc., créant des difficultés de tout genre à son directeur et au surintendant des théâtres Papillon de la Ferté; bref, justifiant le mot de Molière : « C'est d'étranges animaux à conduire que les comédiens ! » Elle amena la discorde dans le théâtre. En voici un court exemple emprunté au récit d'un témoin oculaire. La scène se passe le 9 mars 1783 :

« Il y a scission parmi les dieux et les déesses de l'Opéra : Mlle Saint-Huberti ayant chanté le rôle d'*Armide* et ayant mérité les suffrages de Sacchini et du public, Rosalie Levasseur a cherché dispute à sa rivale. Pendant la même séance, le dieu Legros a cherché chicane à un demi-dieu nommé Rousseau... Legros n'a point voulu entendre raison. M. l'Apollon a traité le demi-dieu de marigas. Il ne l'a pas écorché; mais ils se sont pris aux cheveux, se sont donné des coups de poing, ont inondé l'Olympe de leur sang et prenant ensuite des chaises, car il y en a dans ce paradis, ils ont voulu s'en assommer. D'un autre côté, la Rosalie, fière de la présence du comte de Mercy-Argentau, ambassadeur de Vienne en France, avait insulté l'intéressante Saint-Huberti. Un éclair est moins rapide que ces deux déesses à se prendre au chignon. Tout l'Olympe est en combustion. On crie : « au meurtre ! à l'assassin ! » L'ambassadeur tire son épée, mais les combattantes en deviennent plus furieuses. Tantôt dessus, tantôt dessous, elles ne s'en frappent que mieux. Il a fallu avoir recours aux mortels pour mettre le holà parmi les immortels. Une

escouade de la garde de Paris est entrée dans l'assemblée des Divinités, qui, à son aspect, s'est dissipée comme des ombres. Le soir de ce même jour, on a donné *Armide*, comme si rien n'avait été.

Ces incidents tapageurs, burlesques se passent encore de nos jours, mais je ne veux nommer personne... Je constate seulement, avec l'auteur anonyme mais dévoilé des *Mémoires d'une Inconnue*, que c'est beaucoup dire du théâtre que c'est une école de mœurs.

Enfin le triomphe arrive. Le 15 octobre 1783, la Saint-Huberti joue pour la première fois le rôle de *Didon* devant la cour et le 1er décembre devant le public de l'Opéra. Ici et là elle est acclamée et fêtée. A la cour, elle reçoit des compliments des plus flatteurs et une pension royal de 1,500 livres. Au théâtre on crie : « Vive la reine de Carthage! » et on la couronne de lauriers sur la scène après mille orations enthousiastes. Elle devient l'idole des Parisiens et des autres. Tous les rôles qu'elle chante sont autant de succès pour elle. Elle arrive bientôt à être la première actrice de l'Europe. Chateaubriand qui, comme vous le savez, rêvait jadis à Saint-Malo d'une Thalie au visage riant ou d'une Diane vêtue d'azur et de rosée, nous dit lui-même : « Je rectifiai les idées que je m'étais formées du théâtre. Je vis Mme Huberti dans le rôle d'*Armide*. Je sentis qu'il avait manqué quelque chose à la magicienne de ma création... » Bonaparte, élève de l'École royale militaire à Paris, l'a entendue chanter dans l'opéra de *Didon* compose, dit-on, ces vers qui semblent peu concorder avec son esprit positif et son horreur de la galanterie, mais il n'avait que dix-huit ans :

Romains, qui vous vantez d'une illustre origine,
Voyez d'où dépendait votre empire naissant?
Didon n'eut pas de charme assez puissant
Pour arrêter sa fuite à son amant s'obstine.
Mais si l'autre Didon, ornement de ces lieux,
  Eût été reine de Carthage,
Il eût, pour le servir, abandonné ses dieux
Et votre beau pays serait encor sauvage!...

Enfin Mirabeau s'en éprend à son tour. « Mme de Saint-Huberti, écrit-il, est une femme dont on commence, il est vrai, par admirer

es talents. Quand on la connaît, on les oublie, *parce qu'elle a une elle âme* et cela vaut mieux que les talents les plus distingués ! » l y a là, comme on le verra, une exagération provençale... A Marseille, on acclame la chanteuse à tel point que le souvenir de l'accueil du Midi lui inspire une lettre de remerciements à M. Grégoire aîné, laquelle commence ainsi. (J'en respecte l'orthographe fleurie l'ail et relevée de piment.)

« Cadédiss, on ne m'a pas encorrre oubliée dans votrre charrrmant païs et donc? Cela devient trrrès singulierr d'avoirr pu maintenirr le souvenirr de ma perrsonne dans la tête et le cœurr des spirrrituels Provençaux. J'en suis émerrrveillée, trrron de l'air !... »

L'actrice à la mode est gâtée par tout le monde. Elle qui n'avait qu'une ou deux robes de rechange, une mansarde et quelques écus, a maintenant de la fortune, des toilettes brillantes, un joli hôtel et se fait appeler le ministre plénipotentiaire de l'Opéra. Tout cède à ses caprices, les gens de cour comme les gens de théâtre. Elle morigène les critiques assez audacieux pour dire qu'elle a, un soir, ralenti un peu la mesure du grand air d'*Uztemnestre*; elle fait littéralement tourner en bourriques le directeur et le surintendant; elle occupe la capitale de ses exigences et de ses folies. C'est en 1785 que par sa voix, son jeu, sa tournure et son esprit elle produit sur le comte d'Antraigues l'impression qu'elle avait un instant produite sur Mirabeau, Chateaubriaud et Bonaparte.

Le comte d'Antraigues était alors très répandu dans la société parisienne. C'était un élégant gentilhomme, au front élevé, à l'œil vif, au nez droit, au fin sourire, à la parole spirituelle et entraînante. Il passait dans son entourage pour un homme de génie. Il le serait peut-être devenu avec plus d'énergie, de constance et de volonté. Mais léger, brouillon et frivole, il ne devait être qu'un subtil aventurier... Dès qu'il entendit la Saint-Huberti, il tomba sous le charme. De son côté, il se fit valoir par sa prestance et par ses titres. Il se disait baron de Jauzac et de Magras, seigneur d'Aizac, Juvinas, Asperjac, Lachamp-Rosas, Gecustelle, Prades, Trabras, Saint-Cergues, Niègles et La Souche, co-seigneur de Vals, Mézillac, Saint-Audéol, Ailhou, Mercuer, comte d'Antraigues. On le prendrait pour un hidalgo.

Sa mère, une femme honnête et pieuse, avait appris avec un vif déplaisir la passion que lui inspirait la célèbre chanteuse. Elle prévoyait tôt ou tard un mariage et cette pensée la tourmentait. Une telle union lui semblait à juste titre une déchéance pour un gentilhomme. Mais ses observations ne furent point entendues. Le comte était si aveuglé qu'il ne se rappelait plus l'aventure arrivée au marquis de Saint-Huruge. Celui-ci avait en effet, en 1778, épousé une belle actrice, Mlle Lemercier, qui bientôt, lasse de son mari, avait obtenue contre lui une lettre de cachet et l'avait fait enfermer à Charenton pendant trois ans. Mais le comte d'Antraigues n'écoutait rien et prêtait à son idole tous les mérites et tous les prestiges.

« Je craignais, lui écrivait-il respectueusement en 1785, qu'entourée de gens qui admiraient vos talents, vous oubliassiez un homme qui aime *votre cœur et vos vertus!...* Croyez-vous qu'on puisse voir sans attendrissement, sans enthousiasme, une femme aimable et célèbre sortir de chez elle dans un fiacre, lorsqu'il ne tiendrait qu'à elle d'être traînée dans un char doré!... » Enfin, après plusieurs années d'hommages aussi délicats que s'il les eût offerts à une femme de la cour, il quitte l'Assemblée constituante où l'avait envoyé la noblesse du Bas-Vivarois et part secrètement pour la Suisse. La Saint-Huberti l'y rejoint bientôt. Ils se marient le 29 décembre 1790 dans l'église Saint-Eusèbe, à Castello-San-Pietro, dans les bailliages italiens dépendant du canton d'Uri.

Les deux époux vécurent modestement à Mendrisia, voyant peu de monde. En 1792, ils eurent un fils qu'ils appelèrent Jules et qui eut à supporter les difficultés d'un lourd héritage. Il paya cher les frivolités de ses étranges parents. Spéculateur, homme politique, inventeur, publiciste, que sais-je encore, il mourut en 1861 après bien des aventures et des mécomptes, enterrant le nom des d'Antraigues dans la fosse commune de Dijon.

Après son mariage, le comte d'Antraigues avait renoncé à ses premières idées libérales et s'était mis au service de l'étranger et des émigrés contre la Révolution qui avait confisqué ses propriétés et brûlé son château.

Il prenait la direction de toutes les intrigues et menait une correspondance prodigieuse avec les cabinets de Londres, Vienne et

ersbourg. Il était un des agents les plus actifs de la coalition. ·ès ses premières victoires, le général Bonaparte qui avait, ıme on le sait, conquis une situation prépondérante, résolut de lébarrasser de tous ceux qui servaient l'Europe contre la France. t chasser Mallet du Pan de Berne, relança Drake jusqu'à Udine ›oursuivit ensuite le comte d'Antraigues. Celui-là, sous le con- ıt comme sous l'Empire, deviendra sa bête noire. Il le fait arrê- en 1797 à Venise et conduire à Milan. La Saint-Huberti accom- ;ne courageusement, avec son fils, le prisonnier. Elle va intercé- · partout en sa faveur et arrive jusqu'à Joséphine qui était alors Italie. Le 1er juin, le général Bonaparte a une secrète entrevue ɔc le comte d'Antraigues et lui arrache, soit par séduction, soit r menaces, les secrets de son parti. Muni de ces précieux renseiements dont il va profiter sans retard, il s'adoucit et lui accorde e demi-liberté. Le 29 août 1797, la Saint-Huberti affuble son ari d'une perruque et d'une soutanelle, le grime fort habilement, i pose sur le nez des lunettes vertes et le fait entrer de bon matin ıns l'église San-Celso. D'Antraigues y trouva un guide qui l'emena en voiture à Come, puis à Bellinzona, puis à Insprück. Sa femme, ;guisée en paysanne, un panier de salade à la main, sortit à son ur de Milan et le rejoignit dans le Tyrol avec son fils. Six jours ırès, la police complaisante découvrait l'évasion et semblait se ettre en quatre pour rechercher les fugitifs.

Le comte et la comtesse d'Antraigues se rendirent d'Insprück à ienne, puis à Grotz. Le comte avait naturellement perdu la conance des émigrés et d'Avaray, le protecteur de Louis XVIII, l'ap- ·lait justement « la fleur des drôles. »

Il continuait cependant à recevoir une pension de la Russie, puis ne autre de l'Autriche et livrait à ces deux puissances les secrets e l'administration et de la diplomatie françaises. Comment y était-il rrivé? Par un traître, dont on pourrait citer le nom, quoiqu'on ait prudemment caché jusqu'ici. Mais comme le fils de ce traître ıurait, lui aussi, servi d'intermédiaire à d'Antraigues dans cette tâche ıdieuse; comme ce fils serait un des hommes les plus considérables lu premier Empire, comme il me répugne absolument de croire à ıa trahison malgré les insinuations formelles de d'Antraigues et les

documents publiés par M. Pingaud, je ne le dirai pas. Il faut en effet, pour accuser ainsi un homme, dont le nom a été respecté jusqu'ici, attendre que les assertions de ce d'Antraigues soient incontestablement vérifiées. N'oublions pas que la Saint-Huberti écrivait un jour dans un élan confidentiel à cet habile inventeur : *Prête-moi un peu de ton toupet et je vous leur ferai des histoires qui n'ont ni père ni mère!*

Quoique d'Antraigues fit un métier méprisable, le roi des Deux-Siciles lui avait conféré l'ordre de Constantin et une commanderie. En 1804, la comtesse d'Antraigues reçut de l'empereur d'Autriche le brevet d'une pension de mille ducats « pour services rendus à feu Sa Majesté la reine Marie-Antoinette en qualité de surintendant de la musique de cette auguste princesse ». Enfin, l'empereur Alexandre nomma d'Antraigues conseiller d'État. Toutes ces faveurs n'étaient en réalité que le prix de services rendus à l'étranger par un Français contre la France.

En évitant de raconter les nouvelles intrigues du comte à Dresde, je dirai seulement qu'en 1806, il reçut de Paris cet avis laconique : « Si vous êtes pris, vous serez fusillé dans les vingt-quatre heures! » Il en profita aussitôt et il fit bien. Quelque temps après il était à Londres, chargé de fournir à la Russie un mémoire mensuel sur la situation de l'Angleterre et sur celle de l'Europe. On avait doublé ses gages. Bientôt les Anglais le reprirent à leur service et le questionnèrent également. D'Antraigues devint le correspondant attitré de Canning pour les affaires de France. Mais il ne put se réconcilier avec Louis XVIII qui le méprisait souverainement. Alors il se créa une existence presque isolée près de Londres, dans un joli cottage, à *Barnes-Terrace*. Sa mère était morte, ses amis s'étaient rendus ou vendus à l'Empire ; la plupart des monarques baissaient le front en attendant quelque revanche de la fortune, quelque désastre qui allait inopinément surgir des steppes glacées de la Russie. D'Antraigues avait beaucoup perdu de son esprit et de son audace. Il voyait à ses côtés une femme acariâtre, despotique et avare, n'ayant plus l'éclat et les talents qui l'avaient séduit. « Le ton qu'elle a pris depuis six mois, écrivait-il le 1er janvier 1812, dans une sorte de confession retrouvée par M. de Groncourt parmi

papiers de la Saint-Huberti, est si rude, si violent, si injurieux, : si j'ai fait une grande faute en l'épousant sans la permission de sainte mère, je suis cruellement châtié. Elle a de grandes qua- s très belles, très rares, mais son caractère est insupportable et rend la vie bien amère et mon intérieur plus cruel que le tom- ıu où on me laissera au moins en paix. » Il demandait à Dieu le ıps de se préparer à la mort et terminait ainsi : « Je le supplie ne pas me réduire à la misère et de me laisser ce qu'il m'a ac- rdé et que j'ai bien gagné près de ces misérables rois que j'ai dû :vir *et que j'ai eu le malheur de servir.* » On dirait que, poursuivi r le remords, il pressent un terrible châtiment. Il approche en 'et.

Le 2 juillet, le comte d'Antraigues avait donné ordre à son co- ıer d'être prêt à le conduire le lendemain à Londres. Le 22, à ıit heures du matin, sa femme qui devait l'accompagner chez lord ınning, avait mis le pied sur le seuil. Le comte descendit l'esca- er pour la rejoindre, quand apparaît un domestique, un Piémon- ıis nommé Lorenzo, qui, ayant été congédié par lui, allait sous eu quitter son service. Sans dire mot, ce domestique lui tire un ›up de pistolet presque à bout portant. La balle lui effleure seule- ıent le visage.

Le comte reste un moment étourdi, puis veut se mettre à la oursuite de Lorenzo. Celui-ci remonte l'escalier, entre dans l'ap- ıartement du premier étage arrache un poignard d'une panoplie, escend rapidement et enfonce l'arme dans la poitrine du comte l'Antraigues. La comtesse, qui a entendu le coup de pistolet, est entrée en toute hâte. Elle voit arriver Lorenzo droit sur elle. Il a essaisi le poignard, encore tout chaud de sa première victime, et e lui plonge dans la gorge. La comtesse crie : « C'est Lorenzo ! » :hancelle, s'abat devant la porte du cottage et expire en moins d'une minute. Le comte d'Antraigues rassemble ses dernières forces pour ırrêter l'assassin. Mais Lorenzo, que le cocher poursuivait, rentre dans l'appartement, prend un pistolet chargé dans la même pano- plie, se le met dans la bouche et se fait sauter la cervelle. Le comte qui est remonté péniblement derrière lui, tombe la face sur son lit se débat dans quelques convulsions horribles et meurt.

On s'est demandé quelles étaient les causes réelles de cet assassinat. Après l'examen de bien des hypothèses, il ne reste pour moi que l'explication suivante :

Le domestique Lorenzo avait été soudoyé par des agents de la police impériale et leur avait livré des notes et des lettres qu'il était chargé par son maître de porter au domicile de lord Canning. Ayant entendu, le jour même où il avait reçu son congé, le comte d'Antraigues donner au cocher l'ordre de le conduire le lendemain à Londres, chez lord Canning, il crut que son infidélité avait été découverte. C'était un homme d'une nature exaltée. Il perdit la tête et résolut de prévenir tout scandale en donnant la mort et au besoin en se la donnant à lui-même.

Si triste et si foudroyante qu'eût été sa fin, le comte d'Antraigues ne fut regretté de personne. Le traître qui avait si longtemps prêché la haine et la destruction, l'intrigant qui se plaisait aux complots et aux embuscades, succombait dans un vil attentat. Il avait lié son existence à celle d'une femme de théâtre, il la perdait avec elle. L'aventurier devait finir en même temps que l'aventurière.

HENRI WELSCHINGER.

DU GUADALQUIVIR AU TAGE

CURIOSITÉS D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL

(*Suite* [1].)

III

LE TAGE DE TOLÈDE A SANTAREM. — LISBOA. — CINTRA

Le Tage a sa source près d'Albarracyn, ancienne place forte en ruines. Véritable nid d'aigle, elle a pour fossé le Guadalaviar, pour piédestal un pic escarpé, pour murailles et comme horizon des rochers abruptes. Le pays est des plus tristes.

Quatre grands cours d'eau y prennent naissance presque au même point, au pied du noyau central du système ibérique et coulent dans des directions opposées : le Tage qui monte d'abord au nord et décrit un immense circuit pour tourner à l'ouest; le Jucar qui descend au sud; le Cabriel qui rejoint le Jucar; enfin le Guadalaviar qui va se jeter dans la Méditerranée près de Valence.

Sauvage à Albarracyn, le Tage à Azanjuez devient presque le fleuve du Tendre. Le site est ravissant. Des terrasses du Palais on voit la Nouvelle Castille, une partie de l'Aragon, le long cours du Tage, des vallons, des plaines, des montagnes, tout un vaste horizon.

Les jardins ont des fontaines célèbres : celles de Vénus, de l'Enfant à l'épine; celle d'Hercule surtout avec ses quatre bassins, ses

(1) Voir le n° 1, page 34.

massifs de fleurs, les deux fameuses colonnes et une magnifique statue du héros étouffant Antée.

Le Tage forme de murmurantes cascades, s'enroule autour d'une île couverte de délicieux bosquets, de statues, de fontaines artistiques parmi lesquelles on remarque celle d'Apollon. Entre la large avenue de la Reine et le fleuve, on admire le Sotillo, les jardins de Primavera, del Principe. Une masse de rochers pittoresquement entassés est surmontée d'un groupe, représentant l'union du Tage et de la nymphe Jurana. C'est ici le triomphe du Tage aux eaux limpides et calmes, aux rives amoureuses.

Il redevient bientôt tourmenté et torrentueux. Alcantara, sur sa rive gauche, domine et encaisse ses flots qui grondent, tout blancs d'écume rageuse. Les Romains qui construisirent son magnifique pont l'avaient nommée *Interamnium*, les Maures Alcantara.

Sous le roi Ferdinand II de Léon fut créé l'ordre de *San Julian del Pereiro* dont les chevaliers avaient pour mission d'exterminer les infidèles. Il y eut conflit entre cet ordre et celui de *Calatrava*. En 1219, le roi Alphonse VIII de Castille donna à l'ordre *del Pereiro* le nom d'Alcantara et fixa dans cette ville son couvent principal.

En 1495, l'ordre avait eu vingt-sept maîtres ou généraux. Les rois catholiques prirent, alors, eux-mêmes, cette dignité. Ils portèrent le manteau blanc et la croix verte fleurdelisée. L'illustre saint Pierre d'Alcantara fut le grand réformateur de l'ordre de Saint-François.

La ville conserve ses épaisses murailles, son ancien château avec sa tour de l'Hommage, ses puits profonds, tout son aspect gothique. Le couvent de San Benito ou maison des chevaliers est le monument le plus curieux. Dans le cloître est la tombe du premier maître et fondateur, Suero Martinez ; dans les chapelles sont les tombeaux de plusieurs commandeurs et chevaliers de l'ordre.

Le pont sur le Tage a six arches superbes en blocs de granit, sans aucun ciment. Au centre est la tour de l'Aigle ; à l'extrémité la *Torre del Oro* qui a servi de prison d'État. Des inscriptions rappellent que le pont fut construit sous Trajan en l'an 98 et restauré en 1543 par Charles-Quint.

*
* *

Tolède est un trésor de vieux souvenirs, un bijou historique, un aton enchâssé dans un bloc de granit, séparé du reste de l'Es- gne par une profonde déchirure où gronde et bondit le Tage. Le eux fleuve a ici son aspect le plus sauvage et le plus grandiose. décrit autour du roc où se dresse la ville une courbe hardie en r à cheval. Deux ponts très anciens, celui d'Alcantara (qui, en abe, signifie *pont*) et celui de *San Martin* coupent le fleuve.

De quelque côté qu'on arrive, l'aspect est des plus romantiques : immenses remparts crénelés dont quelques-uns remontent à époque du roi Wamba; de grandes portes flanquées de tours mau- esques : la porte du Cambron construite par Wamba, réédifiée par s Arabes ; la porte de Almaquera, en ruines; la vieille porte de isagra de la première époque arabe, aujourd'hui murée ; elle est ormée de trois arcs ayant la forme si pittoresque du fer à cheval. ans celui du milieu est la poterne par où les chrétiens entrèrent lans la ville. La nouvelle porte de Visagra, défendue par deux rosses tours rondes crénelées et surmontées de l'écusson impérial, late de Charles-Quint. Les savants se disputent encore pour décider i Visagra vient de *Via Sacra* ou de *Bab Shara*, en arabe *porte des hamps*.

La vieille ville est un amas de constructions datant des Goths, des Juifs, des Maures. On y découvre des voûtes, des arcs, des ogives, des colonnettes, des arabesques, des méandres, des animaux fantastiques, des armoiries, des devises; on y voit des portes massives avec gros clous à têtes rondes ciselées, *medias naranjas* : des marteaux très historiés, mille trésors pour l'archéologue et l'antiquaire.

La cathédrale de Tolède est le poéme de la religion espagnole, avec ses ardeurs farouches, ses attendrissements, ses enfantillages. On en a décrit, cent fois en détail, toutes les richesses. La grande curiosité est dans la chapelle du *Sagrario*, une statue de la Vierge qui y demeura cachée, pendant toute l'occupation arabe. Son man-

teau a plus de 8.500 perles fines, 256 onces d'*aljofar* et une quantité innombrable de diamants, rubis et autres pierres précieuses. D'une égale richesse sont la couronne et le manteau de l'Enfant Jésus.

Les Maures ont occupé Tolède pendant 376 ans, de 711 à 1085. Alphonse VI y entra en triomphe le 25 mai 1085. Tolède fut la capitale des royaumes de Léon et de Castille et joua un rôle immense dans tous les événements de l'Espagne.

Ce fut Philippe II qui enleva à Tolède le titre de capitale. Une des particularités historiques de l'Espagne a été que partagée en plusieurs royaumes soit musulmans, soit chrétiens, elle eut, pendant des siècles, plusieurs capitales. Même après l'unité fondée par la prise de Grenade, les rois fixaient leur cour tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Philippe II donna la préférence à Madrid, jusque-là petite ville sans importance. Il voulait une capitale nouvelle, sans traditions que toutes les autres pussent accepter sans jalousie. Il voulait qu'il n'y eut plus désormais ni Aragonais, ni Andalous, ni Basques, ni Catalans, mais un seul et même peuple. L'esprit provincial a résisté à tous les efforts de la monarchie et ne le montre que trop violemment à la moindre crise.

Tolède dépouillée de son titre de capitale a marché rapidement vers la décadence la plus complète. La très antique et impériale cité, la ville célèbre de Wamba, d'Alphonse le Brave, de Padilla devrait être l'objet d'un culte comme le dépôt des glorieux souvenirs et des plus rares monuments de tout le passé de l'Espagne.

*
* *

A partir d'Almorchon, le pays est de plus en plus cultivé et joli jusqu'à Badajoz : partout des oliviers énormes dans les prés verts ou les champs de blé ; des troupeaux de chevaux, de vaches, de moutons, de porcs noirs ou gris fer, ressemblant à des sangliers de moyenne taille.

Badajoz se présente admirablement sur une hauteur, au-dessus du Guadiana. Il y a un pont sérieusement fortifié. Des fortins sur

es côtés de la ville montrent qu'on est sur la frontière du Portugal. Au-dessus des murailles s'élève la cathédrale qui a, elle-même, out l'aspect d'une forteresse. C'est l'asile offert aux femmes, aux enfants, quand la ville est exposée au feu de l'ennemi. Malgré ces restes du moyen âge, Badajoz est très moderne aujourd'hui, éclairé à l'électricité, avec de beaux pavages en mosaïque et des fontaines artistiques. Les habitants montrent, non sans fierté, les belles habitations du capitaine général avec un délicieux jardin ; la députation provinciale ; la délégation de Hacienda (finances). Tous les ministères, d'ailleurs, ont des délégations permanentes dans les villes importantes.

La plupart des maisons sont ornées de gracieux *miradores* à formes évasées, spéciales à Badajoz.

L'intérieur de la cathédrale a son *coro*, son *trascoro*, sa *silleria* sculptée, son allée bordée de grillages prenant tout le centre de l'église. Tout y est arrangé pour les puissants chanoines. Le peuple peut à peine jouir des bas-côtés. On le tient à distance.

C'est de Badajoz qu'on va visiter Merida qui fut pour les Romains ce que Cordoue fut pour les Arabes. Le Guadiana que l'on suit jusqu'à Merida est le grand charme de l'Estrémadure. Rien de plus varié que ses rives tortueuses : de beaux arbres, une riche végétation et tout à coup, par un brusque changement de décor, le sol aride et desséché, les rochers nus et âpres. Le fleuve paraît, disparaît et le bruit de ses eaux en légères cascatelles est un susurrement des plus mélodieux.

On arrive à Merida, la cité aux glorieuses traditions, au noble caractère qui restera toujours la reine des antiquités espagnoles Elle avait 3.500 tours, 80 portes! Ses monuments rivalisaient avec ceux de Rome. Ce que fut jadis *Emerita Augusta*, ces grands arcs en ruines, ces interminables *Hileras* avec leurs triples et quadruples rangs d'arcades ; tous ces vestiges accumulés, témoins de la gloire et de la vanité humaines, le montrent d'une manière éclatante. Le pont sur le Guadiana était le terme de la superbe voie militaire, construite par les Romains, de Salamanque à Merida. L'amphithéâtre sur le modèle exact de celui de Rome ; le cirque immense ; l'aqueduc qui a si bien résisté aux morsures du temps ; l'arc dit de

Santiago qui avait été dressé en l'honneur de l'empereur Trajan, tous ces magnifiques débris qui ne veulent pas se réduire en poussière pour rappeler à jamais les grandeurs d'une cité, jadis la colonie la plus importante de Rome, exciteront toujours la vive admiration de l'artiste et de l'archéologue.

On prend à Badajoz le train portugais. C'est une lenteur et un sans-gêne inouïs, de la part des employés. A Crota, l'une des premières stations, un enfant à casquette galonnée et nu pieds, agite plusieurs fois une énorme sonnette. Ce sont des signaux de départ à l'infini, mais rien ne bouge.

On voit autour des stations des eucalyptus gigantesques, aux feuilles très larges et excessivement odorantes.

Elvas la ville la plus forte du Portugal, défense de sa frontière, s'élève sur une colline escarpée. Ses deux forts de Santa Lucia et de la Lippe passent pour être inexpugnables. Le comte de Lippe Schaumbourg y a fait construire une citerne monumentale.

On fait descendre à la station d'Elvas bagages et voyageurs pour les désinfecter avec des fumigations de soufre. Le service sanitaire est très rigoureusement organisé dant tout le Portugal. Le médecin du poste d'Elvas, homme intelligent et distingué, fait grand éloge de l'université de Coimbre dont il est élève. Le climat d'Elvas, d'après lui, est le meilleur de la péninsule; l'eau y est incomparable. Aussi n'y a-t-il jamais eu la moindre épidémie et voilà pourquoi les habitants sont si jaloux de se préserver des contagions.

Portalegre est aussi une place frontière, mais mal fortifiée.

D'Elvas à Abrantès le panorama devient délicieux. Villas, vergers, bosquets, prairies se succèdent, formant les tableaux les plus gracieux. Abrantès, l'un des boulevards du royaume, occupe le plateau d'une colline qui n'est, tout entière, qu'un jardin merveilleux. Ce fut réellement un superbe fief que Napoléon donna à Junot.

On songe à cette terrible guerre sans quartier à laquelle prenaient part avec une sainte fureur les hommes, les femmes, les enfants; où l'on empoisonnait le vin, l'eau; ces luttes sanglantes de ruelle en ruelle, de maison en maison; cette soif de vengeance inextinguible qui ne s'arrêta qu'à la capitulation de Junot. La nature eut bientôt fait disparaître les plaies de la guerre sous sa verte parure.

Abrantès est comme Elvas une station des plus salubres. On y voit accourir Espagnols et Portugais à l'envi. Du beau pont sur le Tage, on admire le fleuve dans son splendide développement.

L'Estrémadure portugaise a été justement nommée la Corne d'abondance de la Lusitanie. Il y règne un printemps perpétuel. Ici les rives du Tage méritent vraiment tous les éloges si enthousiastes que leur ont prodigués les poètes. Vertes, fleuries, riantes, elles offrent toutes les variétés d'une végétation luxuriante et comme contraste, tout à coup, au milieu du fleuve se dressent des roches abruptes surmontées des plus romantiques ruines de châteaux mauresques.

Après Entroncamento on arrive à Santarem. C'est l'ancienne *Scalabis* ou *Præsidium Julium*, célèbre sous les Romains par son opulence.

Elle garde de beaux restes de l'architecture arabe dans son castel de l'Alcaçora et dans divers monuments. On peut y vivre la vie du passé, de l'art, de l'intelligence.

San Suan de Alporao fut successivement un temple romain, une mosquée arabe. On voit encore la tour d'où l'Iman appelait les croyants à la prière et le souterrain qui servait de communication directe avec le Tage. Dans le cloître de San-Francisco, les colonnettes, les arceaux, tous les ornements sont d'une délicatesse exquise.

Le séminaire, célèbre en Portugal, est d'un effet grandiose. C'est d'une de ses fenêtres que don Pedro Ier prononça la terrible sentence contre les assassins de la belle Inès de Castro.

Santarem est la fière sentinelle qui veille sur l'Estrémadure et forme avec Abrantès et Elvas une barrière protectrice pour tout le royaume. Du sommet montagneux de Santarem à 108 mètres au-dessus du niveau de la mer, on découvre les montagnes, les vallées, les rivières, et le regard se repose avec bonheur sur le cours de plus en plus large et majestueux du Tage. Santarem qui fut autrefois la capitale depuis Alfonso VIII jusquà Joao Ier occupe le premier rang aux Cortès.

Villafranca est un joli petit port sur le fleuve, auprès de vastes salines. Elle a été, dit-on, fondée par un parti de français croisés, après la prise de Lisbonne sur les Maures.

Le Tage va toujours en s'élargissant jusqu'au vaste et pittoresque bassin nommé la mer de paille qui forme une magnifique rade en avant de Lisbonne.

*
* *

Lisboa s'appela anciennement Olisippo, douteux témoignage de sa fondation par Ulysse. Les Romains la nommèrent *Felicitas Julia* en l'honneur de Jules César. Bâtie en amphithéâtre sur plusieurs collines qui dominent la rive droite du Tage, son développement le long de la baie a une immense étendue, près de 12 kilomètres. On l'a comparée à Gênes, à Venise, à Naples et même à Constantinople.

Sans rien exagérer, on peut dire que Lisbonne a sa beauté distincte, originale, saisissante par les hauteurs si variées des collines sur lesquelles elle s'appuie, par sa pose nonchalante et voluptueuse de coquette naiade se mirant dans les eaux si calmes et si bleues de son golfe merveilleux.

On jouit beaucoup mieux du spectacle en s'éloignant de la ville par mer. L'excursion en bateau à Cacillas, petit port en face de Lisbonne, permet d'embrasser à la fois tout l'admirable amphithéâtre. Tout est disposé par la nature comme par un magicien pour ravir le regard.

La baie immense est calme, unie, radieuse. La brise de mer vient du large, par la vaste embouchure et fait clapoter légèrement de petites vagues vertes à peine frangées d'écume. Ces grands souffles de l'Océan, qu'on aspire avec délice, font sentir que ce n'est plus le Tage, si large qu'il soit, mais la vraie mer.

Les créneaux d'anciens castels sur les deux rives, la fameuse tour de Belen avec des dentelles de pierre, des couvents, des églises avec leurs coupoles ou leurs clochers élancés, des milliers de maisons et de villas en partie revêtues de faïence aux riches couleurs, une végétation puissante et des plus variées, c'est un ensemble harmonieux et d'une grâce enchanteresse.

La vue que l'on a de Cacillas ou mieux du haut du château fort

e Almada est superbe. Lisbonne et ses longs faubourgs de Belen à abragas, la mer qui réunit ici la majesté de l'Océan à tout le charme u Tage, les vaisseaux de guerre, les tours, les clochers, les maions de plaisance, les villages parsemés, en un mot, l'eau, le ciel, terre luttant de grandeur et d'éclat. Là est la vraie et l'incompaable curiosité du Portugal !

Les quatre quartiers de Lisbonne sont très différents et ont chaun un attrait particulier : *Alfacua* la vieille ville qui échappa si miraculeusement au terrible tremblement de terre de 1755; *Rocio*, a ville moderne, construite trop en échiquier par le fameux marquis de Pompal ; *Alcantara* et *Bairro Alto* sur leurs collines escarpées.

Le Rocio a de belles rues et de larges places : les rues Aurea, da Prata, Augusta, do Chiado, d'Alcerim sont tout à fait modernes et élégantes. La Praça do Commercio immense a, au milieu, la statue équestre en bronze de José Ier, haute de plus de 6 mètres. La Bourse, la Douane, l'hôtel des Indes, l'Intendance de la marine, les Ministères, l'hôtel de ville sont autant de palais, construits sur le même modèle, bordant la place.

Un arc de triomphe forme l'entrée de la rue Augusta qui mène à la place de Rocio, très régulière et d'une grande animation. Au centre s'élève la statue de don Pedro, au fond le théâtre Doña Maria sur l'emplacement de l'ancien hôtel de l'Inquisition. On a voulu effacer ainsi de sinistres souvenirs. L'une des rues les plus vivantes est le Chiado qui part du Rocio pour monter par une pente des plus raides jusqu'à la place de Camoëns.

Dans la vieille ville est la *Sè*, ancienne basilique de Santa Maria de style gothique, peu remarquable. Elle a dû être en partie reconstruite, après le tremblement de terre. On voit autour de la *Sè* d'anciennes maisons, revêtues de faïences roses, vertes, bleues qui reluisent au soleil. C'est d'un effet plus curieux que réellement artistique. On trouve aussi de ces faïences sur les façades de maisons et de villas toutes modernes.

La résidence actuelle du roi, palais des *Necessitades* est plutôt une riche maison de plaisance qu'un palais royal. Il y a des jardins et des eaux admirables. La reine-mère habite le palais d'*Ajuda*,

hors de la ville, sur une hauteur verdoyante d'où l'on domine toute la baie.

Le grand *Paseio* ou *Avenida* est une belle promenade plantée d'arbres exotiques, bordée de superbes palais qui appartiennent à l'élite de l'aristocratie portugaise.

Le *Paseiò de Estrella* est un jardin public sur la plus haute des collines de Lisbonne. On aurait dû y élever à 30 mètres du sol une grande terrasse en belvédère et l'on aurait eu, alors, une vue splendide de toute la mer de paille. L'église des Carmélites ou du Sacré-Cœur, à l'entrée d'Estrella est le monument le plus somptueux de la ville moderne. Son dôme est une réduction exacte de celui de Saint-Pierre de Rome. A l'intérieur on a prodigué les marbres précieux, autour du tombeau de la reine Dona Maria, fondatrice du monastère des Carmélites.

Le faubourg de Belen est une des curiosités de Lisbonne. La fameuse tour, fondée par le roi Joao II, est un massif carré, s'élevant par étages à une hauteur de 35 mètres. Elle est assise sur un terre-plein fortifié qui s'avance dans la baie ; elle en défendait le passage dans sa partie la plus étroite. Les angles flanqués de tourrelles en poivrières, les fenêtres à balcons, les créneaux formés par des écussons portant la croix de Malte, tout l'ensemble est gracieux : c'est du gothique pur, ce qui est une rareté en Portugal.

A une assez grande distance en arrière de la tour, est l'ancien couvent des Hiéronymites de Belen au-dessus duquel s'élèvent des coupoles couronnées de globes. La porte latérale est un chef-d'œuvre de richesse gothique, tout enrichi de fleurons et orné de statues. La fondation du monastère remonte à Vasco de Gama. Avant de s'embarquer pour aller chercher la route des Indes, il était allé prier dans une petite chapelle dédiée à la vierge de Béthléem. L'infant don Manuel qui l'accompagnait fit vœu, si l'expédition réussissait, d'élever à la place de la pauvre chapelle un monastère et une église superbes.

Les murs en pierres blanches et rougeâtres offrent des formes et des ornements variés où se mêlent l'art gothique du XIIIe siècle, la Renaissance, les styles sarrazin et byzantin.

L'intérieur de l'église est du mauresque le plus pur. La lumière

ntre largement à travers de riches vitraux et se joue dans des flots le dentelles de pierre. Quatre piliers de marbre blanc de 41 mètres le haut soutiennent toute la voûte, et ils sont si hardis, si sveltes, si égers, qu'on croirait que le poids va les briser. Ils ont résisté au remblement de terre!

Dans la tribune des orgues qui est très grande sont les stalles des moines, ayant chacune un écusson finement sculpté. Le plus rapproché de la porte représente un profil de tête de mort; il a pour supports un amour avec le bandeau sur les yeux et un écorché d'un réalisme effrayant.

Le monastère, contigu à l'église, est une superposition de cloîtres dont aucun arceau, aucun pilier, aucune frise ne ressemble à un autre arceau, à un autre pilier, à une autre frise. C'est le triomphe du gothique le plus riche, le plus fouillé, le plus varié.

Le monastère a été transformé en maison d'orphelins. Les murs de l'ancien réfectoire sont recouverts de vieilles faïences camaieu, représentant l'histoire de Joseph. C'est la plus belle décoration qu'on puisse admirer en Portugal.

Lisbonne, surtout dans ses longs faubourgs, est tout entrecoupée de splendides jardins. La profusion des arbres ou arbustes exotiques, la luxuriante verdure des bosquets, l'éclat de milles fleurs aux couleurs plus vives, aux parfums plus énivrants dans les riches villas ou *quintas* de Pombal, de Larangeiras, de Vispo, de Lodi et cent autres montrent tout ce que peut réaliser de merveilles un heureux accord de l'art avec la nature.

*
* *

Cintra est le séjour d'été favori de la Société lisbonnaise. On y va par un chemin de fer dont la gare est une gracieuse construction de style moresque. Cintra inspira à Camoëns ses vers les plus mélodieux, et le sombre Byron ne résista pas au charme de ce nouveau paradis terrestre. Sans partager cet enthousiasme un peu trop poétique, nous avons admiré ce site ravissant, ses monts et ses vallons si boisés coupés d'abondantes eaux de sources qui surgissent de tous côtés.

La curiosité est le château de la Peñha, *o palacio acastellado*, le palais château fort! On y montait très péniblement à pied ou à âne. On y va maintenant en voiture par des pentes d'une raideur inouïe mais que les chevaux portugais escaladent avec un entrain et une vigueur vraiment extraordinaires. Toute l'excursion est ravissante; à mesure qu'on s'élève, l'horizon s'élargit dans des proportions immenses. Le château est tout ce qu'il y a de plus surprenant; un dédale de voûtes, de ponts-levis, de donjons, de tourelles, de cloîtres, de terrasses; un entassement de sculptures, de marbres, de reliefs, de faïences. L'œil s'y perd; on se demande si l'on rêve; rien, même dans les contes arabes, n'arrive à ce degré de fantastique.

On ne s'explique pas comment on a pu hisser sur ce sommet inaccessible tous les matériaux de cette énorme et si riche construction. C'est le tour de force le plus étrange! Les murs, les contreforts, les chemins de ronde, tout est si intimement lié au rocher primitif qu'on ne distingue plus ce qui est rocher et ce qui a été construit.

Le tour de force n'est pas moindre dans la création d'un parc de plusieurs lieues où l'on est stupéfait de trouver, à cette hauteur, les camélias, les myrtes, les hortensias, les bananiers et cent autres arbres exotiques aux développements gigantesques.

De la plus haute lanterne du château, le panorama est merveilleux : l'Océan, les côtes s'étalant largement à droite et à gauche de l'embouchure du Tago, la mer de paille avec ses miroitements d'or; de vertes campagnes à l'infini et autour de Cintra ses délicieux environs avec ses bois, ses gorges, ses belles *quintas*, ses vignes renommées de Collarès, le cap de Roca, le couvent de Liège de Santa-Cruz où vécut saint Honorius, l'un des patrons vénérés du Portugal.

Les quintas les plus célèbres sont celles de Viana, Pombal, Reguleira, Saldanha; Seteaes où fut signée la convention entre Wellington et Junot; Peñha Verde qui renferme le tombeau de Joao de Castro, l'illustre vice-roi des Indes au XVIe siècle; enfin Monserrat où un riche anglais, M. Kook, a dépensé plus de six millions de livres sterling pour la décorer avec une profusion sans pareille.

Le château de la Peñha est la résidence d'été du roi. Construit de 1523 à 1534, après avoir été longtemps un couvent, il fut acheté

par le roi don Fernando qui dépensa des sommes considérables pour en faire un chef-d'œuvre incomparable d'architecture gothique. Des fondations granitiques, identifiées avec les roches primitives, servirent de base à un fantastique château fort d'une hardiesse aérienne dont rien ne peut donner l'idée. De ces sommets vertigineux, le regard va jusqu'aux montagnes d'Alentejo, aux tours de Mafra, aux monuments de Lisbonne et à la mer de paille. Les espaces infinis de l'Océan vus de cette hauteur sont d'une grandeur et d'une majesté saisissantes.

A Cintra même est le palais royal, séjour d'été de la reine-mère. Tout y est de pur style arabe. Les rois très chrétiens ont eu le bon goût de ne pas lui enlever, dans les restaurations successives, son caractère primitif. On y voit des bains maures avec ces jeux d'eau à surprises que les sultans aimaient tant. Une fontaine à jolies colonnes torses avec un gracieux groupe d'enfants orne la cour.

Dans la vaste pièce qui sert aujourd'hui de salle à manger pour les domestiques, il y a une magnifique cheminée en marbre de Carrare, flanquée de deux cavaliers sculptés par Michel Ange. Au milieu est un enfant qui rit. C'est un chef-d'œuvre qui fut donné au roi Emmanuel par Léon X.

La salle à manger de la reine est toute revêtue de superbes faïences à reliefs.

Les divers salons dont les voûtes surtout sont très curieuses, se distinguent par des ornements bizarres. L'un a des cygnes portant au cou une couronne royale ; l'autre a des pies tenant une rose blanche et dans le bec une légende avec la devise : *pour le bien*! Un troisième salon est orné des écus des soixante-quatorze familles les plus nobles du Portugal. C'est ici l'armorial le plus authentique.

A Cintra comme dans tous les palais royaux du Portugal, tout ce qui tient au monument est d'une grande richesse ; tout ce qui est du mobilier, d'une simplicité excessive. On est surpris de voir des buffets, des dressoirs, des chaises très ordinaires.

Le salon de grand gala est seul meublé avec luxe. Une sorte de trône doré est dressé sous un large velarium de couleur tendre. Au-dessus est une délicieuse peinture représentant une femme étendue. D'éclatantes tapisseries ornent les murs. Parmi de nombreuses cu-

riosités de haute valeur, on admire un palais impérial chinois en ivoire divinement ouvragé.

Cintra justifie sa réputation par la salubrité exceptionnelle de son air vif et pur, par son exubérante végétation où les plantes tropicales se mêlent aux arbres de nos hautes montagnes, les orangers, les mimosas, les camélias gigantesques à côté des chênes lièges et des pins .

Les Anglais qui savent découvrir partout les sites les plus agréables ont adopté Cintra. On y mène la vie élégante des villes d'eaux.

Voici comment les poètes portugais célèbrent ses charmes : Cintra, aimable séjour de l'éternel printemps, qui t'a vu une fois, ne peut plus cesser de t'aimer... Qui a passé une heure sous tes beaux arbres, y pensera toute la vie. Du sommet de tes rocs escarpés, l'œil ravi embrasse à la fois les prairies, les montagnes, les océans, les cieux infinis, tout ce que l'univers peut offrir de plus beau aux regards de l'homme!

Parmi les autres curiosités du Portugal, Collares, dont le vin est célèbre, est aussi dans un site enchanteur; Mafra a un couvent unique en son genre, avec 4,500 portes ou fenêtres, 880 salles, 2 clochers de 68 mètres de hauteur, une coupole élancée; c'est grandiose, dans un cadre triste et sévère.

Une ruine historique de la plus grande valeur est Evora, l'ancienne *Ebura* ou *Liberalitas Julia*, en souvenir de Jules César qui l'érigea en municipe. C'était Sertorius qui l'avait entourée d'épaisses murailles. Occupée par les Maures de 715 à 1167, Evora fut souvent la résidence des rois et s'intitule la seconde ville du royaume. On y voit encore de belles antiquités romaines, des murailles, des forts; un aqueduc construit par Sertorius, toujours en usage; un beau temple de Diane dont on a le bon goût de respecter les vénérables débris.

Batalha est célèbre par son monastère construit en 1388 sous le roi Joao Ier qui en fit don aux dominicains. Les détails d'ornementation du portail et de l'église, au dedans et au dehors, sont d'une profusion inouie. On y voit de nombreux mausolées de rois et de princes. La salle du Chapitre où sont les modestes cercueils en bois d'Alphonse V et d'Isabelle a d'immenses proportions et une cou-

ole en pierre de taille qui semble miraculeusement suspendue en air, sans que rien la soutienne. Le cloître avec ses fontaines, ses rcades dentelées est d'une prodigieuse élégance. La chapelle *imarfaite*, c'est-à-dire inachevée, communique avec l'église par un aste arceau : c'est une œuvre féerique où les figures, les dessins, es inscriptions abondent avec un luxe d'imagination éblouissante atalha est certainement, avec le château de la Peñha et dans un utre genre, la grande curiosité de l'art gothique en Portugal.

*
* *

Les environs de Lisbonne sont vraiment délicieux et forment le plus joli cadre à ce décor incomparable. Dans cette terre exubérante et presque tropicale, les orangers portent des fruits énormes, vraies pommes d'or des Hespérides ; les eucalyptus se dressent gigantesques. La campagne couverte de villas étagées au milieu des fleurs les plus rares offre un tableau des plus riants.

On en jouit d'autant plus que les longs faubourgs de la vieille ville sont envahis par une odeur persistante de poisson. Le mouvement de débarquement et d'embarquement des marchandises est animé ; mais il y a peu de grands navires.

On voit surtout de nombreuses barques de pêche. Le pays, cependant, a l'air riche. Il l'est au fond, et l'on peut aisément se convaincre que le gouvernement seul est pauvre ; par une bonne raison, c'est qu'il ne fait presque pas payer d'impôts en comparaison des autres nations européennes. C'est une habitude si invétérée que si on voulait la changer on s'exposerait à une révolution.

Les Portugais, d'ailleurs, s'ils ne sont pas toujours gais, sont toujours très polis, très accueillants, très serviables ; un peu légers, bavards, discutant à l'infini, manquant de précision. Ils compliquent tous les rapports d'affaires par l'abus du papier monnaie et par leur vieux système où mille reis valent moins de cinq francs, par les changes qui varient à l'infini. La clarté et la simplicité françaises leur rendraient d'immenses services.

Les costumes, malheureusement, ont disparu en Portugal plus

encore qu'en Espagne. Les *Pescadoras de ovar ou ovarinas*, marchandes ambulantes de poissons sont les seules ayant un peu de couleur. Ces femmes originaires de la Galice, robustes, mais très sveltes, d'une allure fière, hardie, élégante, portent sur un chapeau de feutre rond un grand panier plat où le poisson s'étale tout frétillant, tout vivant. Marchant d'un pas rapide, courant même pour arriver plus vite à contenter toutes leurs pratiques, elles crient leur marchandise d'une voix stridente : *Freguèz! Ola! Freguez!*

Le corsage blanc entr'ouvert, la poitrine tendue, les pieds nus sous des jupons très larges et courts, un châle noué à la ceinture, les hanches très saillantes, elles vont très vite avec un balancement qui rythme leur marche et donne de la grâce à leur force. Elles font aussi l'office de portefaix et peuvent faire honte aux hommes en général lents et paresseux.

Le poète à la fois et le héros du peuple sera toujours Camoëns, incarnation du génie national. Sa Lusiade est le monument le plus grandiose et le plus durable de sa nationalité et il n'est pas extraordinaire que tous les fils du Portugal parlent sans cesse de lui comme d'un créateur de la patrie et lui rendent un véritable culte.

Après Camoëns vient Vasco de Gama qui, réalisant le rêve du poète, ouvrit l'orient à la civilisation. On trouve ces deux grandes figures unies dans les édifices publics et privés.

C'est ensuite le marquis de Pombal qui a laissé les souvenirs les plus populaires. Ministre de José I , il exerça un pouvoir hardiment dictatorial. Il voulait abaisser la théocratie et la noblesse qui, jusque-là, avaient tenu la royauté en étroite tutelle. La reconstruction si rapidement et si habilement réalisée de Lisbonne après l'épouvantable tremblement de terre a été son grand titre de gloire. La bourgeoisie et la masse du peuple lui gardent une éternelle gratitude. Aussi trouve-t-on son portrait dans les maisons même les plus modestes, à côté de ceux de Camoëns et de Vasco de Gama. Mais il faut reconnaître à l'honneur portugais, que malgré leur esprit mercantile, ils ont eu le bon goût de mettre le grand poète de beaucoup au-dessus du grand navigateur et du grand Ministre.

CAMOIN DE VENCE.

LA LIBERTÉ DU PORTRAIT

L'art, dit-on communément, aboutit à l'idéal. En tout cas, il part de la réalité. Aussi les portraits abondent dans les tableaux de figures. Je ne parle pas seulement des portraits proprement dits, faits sur commande, où le modèle pose complaisamment, où son image remplit la toile, où sa personnalité s'étale et s'affirme.

Depuis que Léonard de Vinci, caché dans une échoppe, dessinait les gens à leur insu et cherchait parmi les passants les types de la laideur expressive, — depuis que les artistes de la Renaissance, chargés de décorer les églises d'Italie, donnaient aux saintes et aux madones les traits des courtisanes en renom, provoquant ainsi les débauchés à mettre sur chaque tableau de piété un nom propre et une injure, — depuis Michel-Ange qui précipitait en enfer les cardinaux détracteurs de son génie, — en passant par Véronèse qui faisait asseoir aux Noces de Cana les souverains du XVIe siècle, — et pour arriver à notre temps où Daumier croquait ses voisins dans le fond de son chapeau — où au peintre, parmi les fresques de notre Panthéon, rangeait en procession, à la suite des évêques d'autrefois, Gambetta et les hommes du jour, — partout, dans tous les temps, tous les pays, les dessinateurs ont regardé autour d'eux, choisi à leur gré, reproduit sans scrupule, sans aucun consentement demandé et obtenu, les traits individuels, les visages significatifs aux yeux du chercheur ou familiers à sa mémoire.

L'art vit, en conséquence, de portraits, de portraits non autorisés. L'artiste récolte son bien où il le trouve; mais, quand il prend à quelqu'un sa tête, il ne s'agit pour le patient, si le peintre a du génie, que d'une condamnation à l'immortalité.

En face de cet usage bien établi, existe une doctrine contraire

formellement proclamée par plusieurs décisions de justice. Les magistrats ont déclaré que la propriété de l'homme sur lui-même était un des principes fondamentaux des codes modernes. Cette propriété est imprescriptible et sacrée, inaliénable, disent-ils. Chaque citoyen est souverain maître de décider s'il lui convient de voir sa physionomie reproduite, exhibée en public. S'il proteste contre l'audace des artistes, ceux-ci n'ont qu'à s'incliner et à supprimer leur œuvre[1].

L'antagonisme est incontestable entre les deux théories. La liberté de l'art est-elle ici illégitime?

Peut-être conviendrait-il, avant de répondre à cette question, de se demander ce que désigne exactement l'expression, « propriété de l'homme sur lui-même ». La propriété suppose en général la mainmise de l'homme sur le monde extérieur, d'un côté un objet corporel, et, de l'autre, une personne qui en profite. Dire que l'objet du droit de propriété sera, non une chose étrangère, mais le titulaire même du droit, que l'ensemble étant inséparable, le propriétaire est justement la chose possédée, n'est-ce pas exprimer une idée dont les termes sont contradictoires?

Admettons pourtant qu'il s'agisse d'une propriété comme les autres, exercée sur l'homme physique. S'ensuivra-t-il qu'on ne puisse en représenter l'objet? Le droit de propriété matérielle n'est pas lésé par la liberté des artistes. J.-F. Millet, quand il peignait les paysans courbés sur le sol, ne dépouillait ces braves gens ni de leur personne physique, ni de leurs champs héréditaires. Le littérateur qui décrit un site quelconque, le dessinateur qui illustre un récit de voyage, n'empiète pas sur la propriété des habitants du pays. Lorsque Corot retraçait sous la brume matinale les bois de Ville-d'Avray, les propriétaires des arbres imités sur la toile ne perdaient pas pour cela la moindre parcelle de leur propriété. Le droit de reproduction est distinct du droit de propriété et n'en est pas l'accessoire nécessaire. Il ne dérive que d'une création intellectuelle.

Veut-on dire que l'homme est un être pensant, qui a et doit con-

(1) V. notamment Cour de Paris, 25 mai 1867 (recueil de Sirey, 1867, 2e part., p. 41); trib. civ. Seine, 20 juin 1884 (*Ann. de la propr. ind.*, 1888, p. 280); cour de Paris, 8 juillet 1887 (*Ann. de la propr. ind.*, 1888, p. 287); cour de Bruxelles, 26 déc. 1888. Journal *La Loi* du 9 janv. 1889.)

server son indépendance avec le libre exercice de ses facultés naturelles? C'est une idée empruntée à J.-J. Rousseau, mais sans application en notre matière. L'homme dont on a fait le portrait n'a pas, que je sache, renoncé à son indépendance civile ou politique.

Portera-t-on le débat sur le terrain de la liberté morale? Soutiendra-t-on qu'il y a une atteinte à la volonté, à la personnalité de l'homme dans le fait de reproduire ses traits sans son aveu. L'observation est vraie ; mais cette atteinte est-elle illicite?

La question est générale et touche aux problèmes les plus élevés de l'organisation sociale. Quand on demande si on peut, dans un tableau, retracer la figure de son voisin sans l'assentiment de ce dernier, c'est comme si on disait : peut-on, contre le gré de ce même voisin, employer son nom pour désigner un personnage de théâtre ou de roman? peut-on faire le portrait moral de cet homme en écrivant l'histoire de son temps? peut-on critiquer sa personnalité dans une œuvre de polémique?

Ce sont là les multiples aspects d'une question unique. Le problème de la liberté du portrait dans l'art touche à celui des droits de la littérature d'imagination, des prérogatives de l'histoire, de la discussion, de la critique et de la presse.

Sans rentrer dans ce débat, qu'il me suffise de rappeler que la législation l'a tranché d'une façon à la fois équitable et libérale. L'atteinte à la personnalité est réprimée dès qu'elle revêt une forme injurieuse ou diffamatoire. Que l'offense ait été manifestée par la parole, par la plume ou par le pinceau, peu importe : la règle ne change pas. Aussi j'approuve parfaitement le jugement qui, il y a quelques années, condamnait le peintre Jacquet pour avoir, dans une aquarelle à scandale, affublé Alexandre Dumas fils du caftan d'un marchand juif au milieu d'un bazar oriental. L'intention injurieuse était incontestable, et avouée hautement. Le portrait fait dans ces conditions était illicite.

Supposons au contraire une composition historique ou même un dessin d'actualité. La liberté de l'artiste redevient la règle. David a représenté le *Serment du jeu de paume*, la *Distribution des aigles* et le *Couronnement de Napoléon Ier*; tous les peintres d'histoire ont brossé des tableaux officiels; les journaux illustrés font assister

leurs abonnés aux revues des corps d'armée et aux attentats qui bouleversent une ville. Admettrait-on qu'un général, ou même un simple soldat, mécontent de son rôle, fît dénaturer son portrait dans une scène de ce genre? qu'un chambellan protestât contre les rides de son visage trop fidèlement imitées? qu'un orateur à la tribune dans une assemblée parlementaire interdît au dessinateur le compte rendu figuratif de la séance?

D'accord, répondra-t-on peut-être; il s'agit là d'actes qu'on peut qualifier de publics. Mais tout ce qui touche à la vie privée ne doit-il pas être soustrait à la curiosité toujours maligne des artistes comme des écrivains? Toute scène de la vie privée contenant des portraits non autorisés sera prohibée.

C'est Royer-Collard qui a trouvé en 1819 la formule : « il faut que la vie privée soit murée ». — Murée contre quoi? Contre l'injure et la diffamation; car on discutait à cette époque une de nos lois sur la presse. La vie privée est murée contre l'injure et la diffamation en ce sens que l'insulteur n'est pas admis, les faits qu'il a énoncés fussent-ils vrais, à en faire la preuve. Mais c'est tout. L'injure et la diffamation sont des délits; nous en revenons au même point. Pourvu qu'il ne commette ni injure ni diffamation, l'artiste est libre de reproduire ce qui lui plaît.

Aussi bien, où commence, où finit la vie privée? Comment déterminer l'atteinte répréhensible à la personnalité, et celle qui ne pourra être poursuivie? La civilisation, la société, l'existence des hommes en commun ont leurs lois fatales. L'état social n'est autre chose que la limitation de notre liberté en concurrence avec la liberté d'autrui. La vie civile comporte une succession ininterrompue d'atteintes désagréables à notre volonté. Si l'homme privé n'accepte pas aisément l'idée de voir un peintre faire son portrait en dépit de ses protestations, la vanité de chacun de nous n'est-elle pas autant choquée quand un passant nous coudoie un peu fort dans la rue, quand un concurrent prend la place que nous ambitionnions, nous enlève l'affaire que nous allions conclure, quand un inconnu critique notre demeure, blâme notre conduite, donne témérairement son opinion sur les membres de notre famille, raille nos défauts physiques? Nous devons supporter ces ennuis. La loi ne

nous protège pas contre eux. Notre personne appartient à la société, au public. Nous ne pouvons dissimuler notre figure dès que nous sortons dans la rue; le masque qui couvrait les visages au XVIe siècle n'est plus toléré. Les ordonnances de police interdisent expressément de se masquer en public, de se travestir, sauf au temps du carnaval. Nous sommes livrés à la vue des passants, à la langue des discoureurs, — jusqu'à la diffamation exclusivement, — à la plume des écrivains et, pour les mêmes raisons et dans les mêmes limites, au crayon des dessinateurs.

Le tyran qui est au fond de nos esprits voudrait être inattaquable : il regimbe sous un coup d'épingle, il s'indigne contre un coup d'œil; il défend qu'on parle de lui, mal ou bien. Mais quoi! ces exagérations d'amour-propre ne méritent qu'un sourire et, suivant le mot d'un académicien qui pourtant n'est pas tendre pour la presse, la langue — c'est-à-dire la publicité — nous rappelle au sentiment de la solidarité qui nous lie; la liberté de tout dire n'est-elle pas le plus sûr moyen d'enlever à autrui la licence de tout faire? — Eh bien, cette publicité, elle est légitime en faveur des artistes aussi bien que des écrivains; elle ne peut être arrêtée que dans ses excès, l'injure et la diffamation. Le portrait qui n'a rien d'insultant n'a rien de répréhensible[1].

ALBERT VAUNOIS.

(1) Cf. dans le même sens mes *Observations* dans les *Annales de la propriété industrielle, artistique et littéraire*, année 1888, p. 283, et deux articles de M. Rosmini, l'un dans le *Droit d'auteur* (publié à Berne), 1893, p. 10, l'autre dans le *Monitore dei tribunali* de Milan, du 6 janvier 1894. La question figurait au programme du Congrès organisé par l'Association littéraire et artistique internationale à Barcelone en 1893, mais elle n'a pu y être discutée.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Le lendemain de la peine. — De la condition du prisonnier libéré dans la société contemporaine, par M. Léon Lefébure. (Jules Gervais, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris, 1880.)

Les esprits qui se préoccupent de la grande question du reclassement du prisonnier libéré dans la société sont de nos jours devenus nombreux. Les études poursuivies par la Société générale des Prisons ont vulgarisé des notions qui, il y a vingt-cinq ans, étaient le patrimoine presque exclusif de quelques esprits d'élite parmi lesquels on plaçait déjà au premier rang, M. Léon Lefébure, l'auteur du livre que nous allons analyser. Député en 1871, sous-secrétaire d'État, un des promoteurs et fondateurs de la Société générale des Prisons, dont nous avons parlé page 79, président de la Société générale du Patronage des Libérés, membre du Conseil supérieur des prisons, délégué par ce conseil au Congrès pénitentiaire de Stockholm dont il retraça les travaux en collaboration avec M. Fernand Desportes dans un ouvrage récompensé par l'Académie française, M. Léon Lefébure était des mieux autorisés à présenter aux fervents de la science pénitentiaire, les recherches et les observations de ses longues études.

Après avoir constaté avec les statistiques criminelles que sur 150.000 individus qui sortent de nos prisons, chaque année, la moitié environ, y rentrent à bref délai, M. Léon Lefébure signale les périls qu'une telle armée, accrue avec le temps, fait courir à la société. L'insurrection de la commune comptait plus de sept mille repris de justice. Le remède au danger serait dans le reclassement des condamnés. Problème dont la solution rencontre, entre autres difficultés, l'indifférence ou les préventions du grand public.

C'est contre ce double obstacle que M. Léon Lefébure entreprend lutter en dépeignant la situation du condamné au lendemain de peine, et en indiquant les moyens de lui tendre la main pour le lever. Après avoir rappelé les précédents historiques de l'idée aritable d'assistance aux prisonniers dont Lamoignon fut le prei ier serviteur, cité les confréries ou associations religieuses qui étaient vouées à la visite des prisons, relevé les tentatives faites us la Restauration, et le gouvernement de Juillet constaté l'éloiıement que les conseils généraux de France conçurent à l'encontre s recommandations du Ministre de l'Intérieur. M. Duchâtel, l'auur, énumère les tentatives contemporaines dues à M. de Lamarque au Pasteur Robin; il relève à dater de 1871-1872, la faveur dont ommença à jouir l'idée de patronage des libérés. Et cependant que 'objections! La plus grave paraît se formuler ainsi : *Pourquoi onstituer une faveur au profit de ceux qui ont violé la loi? Pourquoi eur attribuer une protection refusée au plus honnête ouvrier?*

Les défenseurs du patronage invoquent non seulement l'intérêt ocial qu'il y a à prévenir la récidive, mais aussi le devoir de ne ien négliger pour amender le coupable. Cette discussion, M. Lefébure la poursuit avec l'autorité que lui donne son expérience p. 59 et suiv.) et examine dans son chapitre IV les tentatives faites à l'étranger pour parvenir à l'organisation du patronage et notamment le fonctionnement de la Société de Philadelphie, ainsi que des cinquante-trois associations du Royaume-Uni et de celles de l'Allemagne.

En Italie, un réveil énergique d'un mouvement déjà ancien en faveur du patronage se manifeste.

Ces considérations générales développées, l'auteur entre dans l'appréciation des éléments qui doivent composer le fonctionnement d'une société de patronage (chap. V) : agent de placement, maisons de commerce ou d'industrie correspondantes, membres visiteurs, création de ressources, choix des sujets susceptibles d'être patronés, visites dans les prisons, désignation des visiteurs. Parmi les moyens d'action qui s'offrent, en première ligne, il faut placer la création des refuges et des asiles (chap. VI) dont Saint-Léonard, près Lyon, fondé par l'abbé Villion, offre un si remarquable exemple.

Pour fortifier les bonnes volontés, M. Lefébure analyse les résultats obtenus (chap. VII), et ajoute (chap. VIII) que ce serait d'ailleurs une étrange erreur que de mesurer l'action du patronage par des chiffres et des statistiques, l'effet pour ne pas être immédiat pouvant se produire avec le temps et avec par-dessus tout l'action du sentiment religieux (chap. IX).

Le livre de M. Léon Lefébure suivi d'appendices indispensables à consulter, notamment du rapport présenté par lui au Congrès de Stockholm sur la question du patronage des libérés adultes, doit être, bien qu'il ait été déjà publié depuis 1880, remis au jour au moment où vient d'être constituée à Paris *une union des Sociétés de patronage de France*[1]. *Le Lendemain de la peine* est un éloquent plaidoyer qui fortifiera les convaincus et déterminera les incertains.

Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre, 1783-1793, par le marquis de BARRAL-MONTFERRAT, *ancien secrétaire d'ambassade*, Tome Ier, Plon, éditeur, 1894.

Dans cet ouvrage fortement documenté composé avec des pièces provenant des Archives du quai d'Orsay et du Public Record Office de Londres, M. le marquis de BARRAL-MONTFERRAT raconte les phases de la lutte sourde et ténébreuse, soutenue par l'Angleterre contre la France depuis la paix de Versailles jusqu'à la mort de Louis XVI.

Ce titre de *Dix ans de paix armée* se trouve ainsi pleinement justifié. Les relations diplomatiques de la France avec les diverses puissances de l'Europe, pendant cette période qui précède, de si peu de temps, la Révolution française, présentent le plus puissant intérêt. Après les affaires de Hollande, de Russie et d'Autriche, l'auteur nous montre particulièrement, à l'aide de l'analyse des dépêches échangées entre la législation britannique à Paris et le Foreign Office de Londres l'intérêt des jugements portés par la diplomatie

(1) Bureau central sous la présidence de M. le sénateur Roussel, secrétaire-général, notre collègue de la Société des Études historiques, M. Louische-Desfontaines, siège social, 14, place Dauphine.

·laise sur l'état de la France, ses finances, sa politique, le mou-
ıent des esprits, les rivalités d'influence à la cour. On voit que
agents de l'Angleterre sont bien renseignés, qu'ils sont prêts à
fiter, non seulement de toutes les fautes politiques, mais qu'ils
ouvrent, sous la raison cachée des choses, les véritables causes
actes les plus importants. Un exemple est tiré de l'occasion du
té de commerce de 1786 qui, en apparence, était destiné à con-
rer des relations de mutuelle amitié, équité et réciprocité, entre
deux nations, mais qui, au fond, n'était du côté de la France, qu'un
pédient inspiré par le besoin d'accroître le rendement des douanes
supprimant la contrebande née de la recherche que la mode
nçaise faisait de toutes les productions anglaises, étoffes, voitures,
ıubles, armes de luxe. Le trésor français était alors aux abois,
ıe augmentation momentanée de revenus qu'elle qu'en fût l'ori-
ne, dût-elle sacrifier les intérêts généraux et permanents de l'in-
ıstrie française, était la bienvenue.

Une lettre de M. Hailes, du 15 octobre 1786, montre que la cour
st une des causes premières des maux de la France et que le cu-
ıul de la corruption et de la faveur sur les mêmes têtes engendre
ne mauvaise administration des finances. Après avoir constaté
'abus des dilapidations, M. Hailes conclut par cette triste réflexion :

Les gens de la ville parlent toujours, avec leur extrême légèreté,
les ressources prodigieuses du royaume; mais ils oublient que ces
essources sont fournies par la classe la plus misérable et la plus
pprimée qui soit au monde! »

Nous nous arrêterons sur cette réflexion qui laisse pressentir la
éparation qui s'accentuait de plus en plus entre la monarchie et
es intérêts de la nation, tendances qui amèneront la Révolution,
a colère populaire contre l'ancien régime, les haines sanguinaires
le jour où, pour reconquérir ses privilèges perdus, l'aristocratie
française fit appel aux armes de l'étranger.

L'Angleterre, on le voit à chaque page du livre *Dix ans de paix armée*, profita avec persistance, ténacité et habileté incroyable des fautes de la monarchie et des passions du peuple pour les faire tourner à son plus grand avantage.

N'y a-t-il pas, dit l'auteur avec trop de modestie, car il serait

autorisé à prendre le ton affirmatif, n'y a-t-il pas dans la politique anglaise de 1783 à 1793 d'utiles leçons à prendre pour connaître comment la Grande-Bretagne reprit rang dans le monde après la perte des Etats-Unis?

En suivant pas à pas les agissements des principaux représentants de William Pitt exécutant les desseins de ce grand ministre à l'étranger, le lecteur de *Dix ans de paix armée* entre la France et l'Angleterre trouve avec l'intérêt et l'enseignement diplomatique de curieux aperçus nouveaux sur l'histoire de la fin du XVIIIe siècle.

Tous les ouvrages, dont nous venons de rappeler et la valeur, et le caractère, méritent une place honorable dans les plus sérieuses bibliothèques.

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

LA

LITTÉRATURE LATINE AU XVe SIÈCLE

L'ÉVOLUTION DE LA LANGUE ROMAINE. — LES HUMANISTES DU XVe SIÈCLE. — LES *Annales* ET LES *Histoires* SE RATTACHENT ÉTROITEMENT A L'ANTIQUITÉ.

L'ÉVOLUTION DE LA LANGUE ROMAINE

Les conditions ordinairement demandées aux scribes chargés de transcrire les auteurs anciens, quels qu'ils fussent, étaient de reproduire un ouvrage en caractères couramment usités [1], de faire emploi de signes de ponctuation et d'abréviation généralement adoptés, de modifier l'orthographe des mots et de la conformer parfois à la prononciation du pays ou de l'époque où ils écrivaient [2]. On changeait, à tort ou à raison, un terme jugé impropre, ou attribué à une erreur, par un autre supposé plus exact [3].

(1) Les maîtres scribes ajoutaient à leur talent manuel une certaine instruction. A Paris, ils étaient au nombre des suppôts de l'Université et devaient être gradués. Ainsi, une ancienne gravure, représentant un scribe dans son cabinet de travail, le montre entouré de volumes ouverts à consulter (Paul Lacroix, *Les Arts au moyen âge*, p. 447). Mais autour d'eux et vraisemblablement, comme dans toute corporation, à titre d'apprentis, se trouvaient des calligraphes qui n'étaient que des sortes de manœuvres, des *pictores*.

(2) Ainsi on écrivit en Italie *michi* pour *mihi*, *nichil* pour *nihil*. C'est *michi* qui figure au IIe Médici, tandis que sur le Ier il est écrit *mihi*.

(3) Le mot *marée*, par exemple, n'étant plus usité pour désigner le poisson, l'expression de *marée en carême* n'était plus guère comprise; elle a été remplacée dans la

La transcription d'un ouvrage avait ainsi pour but de le moderniser, de l'approprier aux besoins présents, et non de respecter l'archaïsme du texte. Cette condition répondait si naturellement aux exigences des lecteurs qu'elle s'est imposée aux éditeurs après la découverte de l'imprimerie. Dans l'Avertissement de la savante édition qu'il nous a laissée des *Provinciales*, l'illustre et vénérable maître, M. Ernest Havet, disait [1] : « Je n'ai pas conservé l'orthographe du texte primitif et je donne l'ouvrage avec l'orthographe de notre temps. Le contraire ne tardera pas peut-être à devenir une obligation pour les éditeurs des classiques et cette exigence tient à un goût d'exactitude et de vérité qui est très respectable. Mais la liberté sur ce point existe encore ; on ne s'est pas assujetti dans la collection des *Grands écrivains de France* à l'orthographe du XVIIe siècle et j'avoue que je suis heureux de pouvoir m'autoriser de cet exemple. Je ne puis lire les classiques imprimés avec l'orthographe de leur temps sans un sentiment désagréable. Il me semble qu'elle me sépare d'eux, tandis que la pensée et le plus souvent la langue elle-même m'en rapprochent; ce sont des amis avec lesquels on m'empêche de converser à mon aise. D'ailleurs, suivant le système des orthographes diverses, il faudra que les enfants de nos écoles apprennent plusieurs sortes de français, comme aussi les élèves de nos lycées plusieurs sortes de latin. Mais si l'on revient à l'orthographe, pourquoi ne reviendrait-on pas aussi, quand on lit à haute voix, à la prononciation du temps, ce qui paraîtrait, il faut en convenir, fort étrange. »

C'est ainsi que de copies en copies, de corrections en corrections, par une lente, mais constante et inévitable évolution s'est uniformisée pour nous la langue latine. Écrite et parlée en tant de différentes façons à travers les âges, elle ne présente plus de différence par trop sensible pour l'intelligence du texte entre les œuvres, telles que nous les avons, de Caton ou de Cicéron et celles de saint Jé-

langue vulgaire par *mars en carême*. Les modifications ou substitutions de termes, que fait inconsciemment le public, ont été une pratique inévitable chez les scribes. Aussi, au milieu des variantes qui sont énumérées dans de bonnes éditions modernes, on est souvent embarrassé pour faire un choix.

(1) E. Havet, *Les « Provinciales » de Pascal*. AVERTISSEMENT, p. 7.

rôme ou de saint Bernard. Il s'est de la sorte créé un latin de forme conventionnelle que nous apprenons et lisons aujourd'hui, et que les personnages du temps d'Auguste ou de Trajan ne reconnaîtraient sans doute pas.

Ce latin est devenu le type de la littérature romaine, le régulateur de la syntaxe et de l'orthographe, tandis que les textes d'inscriptions lapidaires, qui n'ont pas été altérés, semblent au contraire à nos yeux, par le fait de l'habitude, constituer des exceptions, appartenir à une langue inusitée, grossière ou fautive.

Nous demeurons d'autre part nécessairement cantonnés dans la lecture d'un petit nombre d'ouvrages qui nous sont parvenus par des transcriptions successives et dont la sélection est vraisemblablement due au hasard des circonstances au moins autant qu'à des raisons bien fondées[1]; ils nous paraissent cependant offrir seuls le véritable caractère de la grande littérature romaine. Les papyrus calcinés d'Herculanum, que la science et la patience des Piaggi, des Carcani, des Giordano et de leurs érudits et dévoués successeurs ont réussi à déchiffrer et à nous faire connaître, sont généralement dédaignés ou du moins insuffisamment étudiés; ils semblaient à Valéry[2] et semblent encore à beaucoup d'autres avoir constitué la bibliothèque d'un provincial ignorant qui n'avait réuni que des ouvrages de peu de valeur; on n'en saurait douter, disait-on, puisqu'il ne sut se munir d'aucun de ceux qui forment pour nous les chefs-d'œuvre des lettres de l'antique Rome[3].

Bien autrement éloignée de celle des beaux siècles de Rome était la langue barbare qui, sous le nom de latin, se trouvait en usage dans les universités quand arriva la Renaissance, époque de la prépondérance littéraire de l'Italie, qui lui redonna la pureté et l'élégance. Déjà le xve siècle se distingue des précédents par une réaction contre la transformation ou plutôt la déformation que le temps et l'usage avaient fait subir à la langue romaine. Les écrivains ne se bornent pas alors à étudier les anciens; il les imitent, tentent de

(1) C. Paul Stapfer, *Des Réputations littéraires*, ch. v : *Le hasard et l'occasion.*
(2) Valéry, *Voyages en Italie*, p. 339.
(3) Cependant, ces vieux papyrus pourraient offrir un champ d'intéressantes et fructueuses comparaisons avec nos auteurs classiques et leurs interprétations.

les égaler; travail ingénieux qui, sous une apparence artificielle, fut pourtant fécond en utiles et généreux résultats.

LES HUMANISTES DU XVe SIÈCLE

Ce qui constitue, en effet, le caractère de la littérature gréco-romaine, c'est le sentiment de la liberté, la recherche indépendante de la vérité, la foi dans la raison et, par suite, l'évolution constante des esprits pour s'adapter au progrès des connaissances humaines, aux transformations sociales qui en découlent.

Quand jadis l'Égypte et l'Assyrie dominaient le monde et semblaient tenir l'esprit humain à jamais enchaîné et immobilisé par des symboles inflexibles, sur les bords opposés de la Méditerranée, dans la péninsule hellénique, une race forte et généreuse alluma courageusement le flambeau de la raison; sa clarté fit voir l'inanité des énigmes sacrées qui étaient l'objet d'une générale et crédule vénération. Au xve siècle, au bruit des commotions européennes, alors que le flot des barbares asiatiques menaçait de submerger l'Occident, les génies de la Grèce et de Rome tressaillirent sous les antiques ruines qui les couvraient :

Rursus ut incipiant in corpora velle reverti,

et les soulevant de leurs robustes mains, ils ouvrirent l'ère du progrès et de la liberté.

On vit alors apparaître dans les arts, l'industrie, la navigation, les sciences une génération de Titans. « On croirait, dit l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, assister à la naissance d'un nouveau genre humain. » Masaccio inaugure en peinture l'application des règles de la perspective et son pinceau rend aux figures le mouvement et la vie; Brunelleschi élève le dôme de Santa Maria del Fiore à Florence; délaissant les derniers disciples des Arabes pour puiser aux sources grecques elles-mêmes[1], les physiciens et les as-

(1) On peut dire sans paradoxe que l'Europe fut, en grande partie, redevable du rétablissement des sciences exactes à la renaissance des lettres classiques.

ronomes, avec Purbach, Regiomontanus, le prince Henri de Portugal, préludent aux découvertes qui établiront les lois qui régissent la force et le mouvement et dévoileront les cieux à l'homme; Fust et Gutenberg dotent le génie humain de la merveilleuse invention de l'imprimerie; l'aiguille aimantée devient le guide des marins, conduit Vasco de Gama au delà du cap des Tempêtes et Colomb aux Indes occidentales.

Cette époque, si puissante en productions dans toutes les branches de l'activité humaine, n'aurait-elle pas eu une littérature digne d'elle? Ce n'est pas vraisemblable.

Mais il ne faut pas la chercher comme on est naturellement tenté de le supposer chez les écrivains qui se servent de leur idiome national ou du latin universitaire. Ceux-là furent généralement des hommes attachés au passé, l'entourant de leur respect; élevés sous la redoutable discipline intellectuelle du moyen âge, ils demeurent imbus de ses traditions. A la suite de Dante[1], ils se flattent d'être théologiens, d'appartenir à l'Église, revendiquent l'honneur d'être ensevelis dans la robe monastique; ils admirent Boccace endossant le froc et ceignant le cilice. C'est au contraire chez ceux qu'on accuse généralement d'avoir par leur passion pour l'antiquité arrêté l'essor de l'esprit nouveau, de l'avoir étouffé sous une lourde érudition qu'on trouve et qu'on admire le génie du xve siècle.

L'érudition, au sens étroit du mot, ne préoccupa généralement point les humanistes.

Ils ne cherchèrent pas à savoir quelle ville avait donné le jour à Homère, si les poèmes de l'immortel rapsode nous étaient parvenus tels qu'il les chantait, et encore moins quelle fut la généalogie d'Hector ou celle d'Achille,

Nutricen Anchisæ nomen patriamque novercæ
Anchemoli

Ce qui les enthousiasmait, c'étaient l'idée, la philosophie, la science, la beauté littéraire qui, bannis du *trivium* des universités, leur ap-

(1) *Inferno*, cant. xvi, 106 :

Io aveva una corda interno cinta.

paraissaient comme le *renouveau* de l'esprit humain[1]. Ce sont ces hommes qui, se nourrissant des principes exposés par les maîtres de la civilisation antique, furent les novateurs, les révolutionnaires; ce sont eux qui entreprirent d'affranchir l'esprit humain, de le ramener dans la voie de la science et du progrès. C'est dans la langue latine réformée que les pensées, les aspirations, les revendications de la génération nouvelle sont formulées par une pléiade de brillants et solides écrivains.

Pour la forme littéraire, Valla faisait un traité des *Élégances de la langue latine*; parmi ses rivaux, les uns voulaient qu'on suivît les leçons de Quintilien, les autres demandaient qu'on prît Cicéron pour modèle.

En philosophie, Platon, Aristote, Épicure, Cicéron, Sénèque, voyaient leur immortalité rajeunie, devenaient l'objet des querelles passionnées de leurs admirateurs. Nous avons dit comment Poggio et ses amis demandaient le retour au principe stoïcien, au *Sequere Naturam*, à l'observation des lois de la Nature et à leur substitution aux textes sacrés; comment ils proclamaient pour but de la vie l'action de *tenor* et non la passivité contemplative. Dans la *Dialectique*, Valla critiquait la logique enseignée sous le nom d'Aristote dans les écoles ; dans le *Libre arbitre*, qui fut alors un rayon de lumière porté dans les ténèbres de la métaphysique universitaire, il faisait de la volonté la faculté première et directrice de l'homme; dans *Le vrai bien et la volupté*, il comparait la morale des stoïciens et celle d'Épicure, faisait voir que le plaisir n'est pas uniquement le fruit trompeur et funeste du mal, qu'il est aussi le fruit suave et salutaire du bien[2].

Pleins d'une juste estime pour les jurisconsultes romains, les humanistes qualifiaient *de cygnes* les Scœvola, les Paulus, les Ulpien, et traitaient *d'oies* les Barthole, les Accurse, les Balde.

Dans le *De Avaritia*, Poggio fait dire à Lusco (Antonio Loschi),

(1) Cf. Léonard Bruni, *Rerum suo tempore in Italia gestarum commentarium*, ap. Muratori, t. XIX. Enthousiasme qu'il manifeste pour les enseignements de Chrysaloras.

(2) *De voluptate et de vero bono*: « virtutes ancillas esse voluptatis; eamque illarum esse reginam ». — Cf. Lettre de Cincio à Poggio.

on ami, et comme lui secrétaire pontifical, en parlant des moines ıendiants : « Ce n'est pas avec ces fainéants, ces fous furieux qui ɔuissent tranquillement de nos travaux, qu'on fonde des sociétés, ıais avec ceux qui prennent soin de la conservation du genre huıain, de la culture des terres. » Il écrit dans le *De Hypocrisia* : Au lieu de passer leur temps à chanter comme des cigales, que ne ırennent-ils en mains la charrue, exposés avec les autres citoyens ıu vent et à la pluie, mal chaussés et mal vêtus, et ne produisent-ls des choses utiles? » Ne croirait-on pas, observe Spepher, lire un ɛcrivain du XVIIIe et non du XVe siècle, un économiste français et ıon un attaché à la curie romaine?

En politique, transportant le présent dans le passé, ils discutaient le mérite et la gloire des Scipion, des Brutus, des César, des Auguste comme s'ils étaient réellement au Forum romain, au temps de la République.

Si en s'efforçant d'imiter les maîtres de l'antiquité, les auteurs de la Renaissance n'ont pas toujours réussi à les égaler par le mérite de la forme, ils leur sont supérieurs en nombre de points. « Les hommes en effet, a dit justement Pascal[1], sont aujourd'hui en quelque sorte dans le même état où se trouveraient les anciens philosophes, s'ils pouvaient avoir vieilli jusqu'à présent, en ajoutant aux connaissances qu'ils avaient celles que leurs études auraient pu leur acquérir à la faveur de tant de siècles. » Le moyen âge lui-même, si funeste à tant d'égards, contribua par certains côtés à l'amélioration de la société.

On lit peu aujourd'hui ces écrivains de combat, ces vaillants gladiateurs de la république des lettres; on accepte les jugements, souvent inexacts, déjà portés sur eux sans étudier leurs œuvres. Il est vrai que la plupart de leurs ouvrages écrits en latin, imprimés en d'énormes in-folio, en texte rempli d'abrévations, ne présentent pas tout d'abord aux yeux l'attrait d'une lecture récréative. D'autres, en grand nombre, demeurent encore inédits et dorment dans la poussière des bibliothèques.

On comprend d'ailleurs qu'on soit peu tenté de les en tirer. Au patient érudit qui

(1) Pascal, *Pensées*, éd. Havet, t. II, p. 210.

Près d'une lampe assis, dans l'étude plongé
Le retrouvant poudreux, obscur, demi rongé,
Voudra creuser le sens de ses lignes pensantes,

le volume n'offrira sans doute, on peut le prévoir, que la satisfaction d'une curiosité rétrospective; la plupart des questions traitées ont été depuis lors résolues ou abandonnées; elles ne nous passionnent plus, ne nous intéressent même que fort peu. Mais n'est-ce pas la destinée de presque tous les ouvrages, même des chefs-d'œuvre les plus merveilleusement pensés et écrits. Rabelais est dans le domaine de l'érudition; on ne lit guère aujourd'hui Bossuet et Fénelon; pas davantage Rousseau ni Voltaire dont les œuvres faisaient naguère le fonds indispensable de toute bibliothèque; et encore moins les économistes et les physiciens du siècle dernier. Ces hommes n'ont-ils pas cependant été de puissants et brillants penseurs? N'ont-ils pas exercé une action considérable dans l'évolution sociale?

La littérature du xve siècle fut donc, comme toutes les manifestations de son activité, pleine de sève et de vigueur.

Le génie de ce siècle est encore et surtout empreint dans des ouvrages qui portent des noms d'anciens auteurs romains, et qu'on avait lieu de croire à jamais perdues; soit que les fils de l'Italie les aient fait revivre par une sorte de divination qu'ils s'attribuaient soit qu'ils les aient reconstituées par une étonnante inspiration.

Disons toute notre pensée : le triage de ce qui dans la littérature classique, appartient réellement à l'antiquité et de ce qui est de la Renaissance reste à faire. On ne doit pas, en effet, perdre de vue que parmi les ouvrages qui furent mis au jour à la grande joie du monde lettré, il en est peu qui aient une origine certaine. Les uns passaient pour avoir été trouvés dans un état de vétusté ou de dégradation qui avait, disait-on, nécessité leur récente retranscription; d'autres auraient été découverts dans des conditions inexplicables ou en des lieux demeurés secrets d'Allemagne, de France, de Danemark, de Suède, voire même des Orcades[1]. Aucun toutefois n'est sur papyrus ou sur des feuilles dont on n'aurait su imiter la fabri-

(1) Cf. *De l'Authenticité des* Annales *et des* Histoires *de Tacite*, p. 3, 28, 30, 33, 211, 225, 243, 244. *Revue des Études historiques*, 1893, p. 155.

cation; tous sont sur vélin plus ou moins jauni. Certains n'eurent même pas de parchemin d'antique apparence à montrer[1]. Mais c'est toujours en Italie, ce berceau de la Renaissance, que ces ouvrages sont interprétés, recopiés, vendus à l'étranger. Et chose remarquable, attribués à des époques différentes, sortis on ne sait d'où, ils se trouvaient juste à point répondre aux idées nouvelles, aux questions qui préoccupaient les esprits curieux du passé et les penseurs soucieux de l'avenir.

On semble oublier que les livres, surtout ceux sur parchemin, coûtaient trop cher pour que les couvents ne prissent pas soin de la conservation de volumes qu'ils possédaient. Toutes leurs bibliothèques étaient minutieusement inventoriées. On a le catalogue de l'abbaye de Pompose près de Ravenne, citée au XIIe siècle comme une des plus riches de la chrétienté; elle contenait soixante-trois volumes dont sept seulement d'auteurs romains[2]. A Bobio, au célèbre monastère de Saint-Colomban, les catalogues ont été également conservés; ils n'énumèrent qu'un fort petit nombre d'ouvrages profanes[3]. Les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* ont eu en mains l'inventaire de Corvei et en ont fait la publication[4]; cette bibliothèque célèbre possédait moins de trois cents volumes dont fort peu d'auteurs anciens[5].

On est donc en droit de penser que les humanistes se sont faits parfois une épée et un bouclier des noms des génies de l'ancienne Rome. Les tribunaux ecclésiastiques et les conciles pouvaient brûler Huss et Jérôme, ils étaient impuissants contre ceux qui dormaient depuis des siècles sous la tombe. N'ayant pas d'ailleurs été sujets de l'Église, ayant vécu et écrit avant sa constitution, les Lucrèce, les Cicéron, les Sénèque étaient excusables dans leurs doc-

(1) *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron* : LA CORRESPONDANCE DE PLINE ET DE TRAJAN.

(2) A.-C. Champollin, *Paléographie des classiques latins.* TITE LIVE.

(3) Cf. Muratori, *Antiquitates Italiæ medii ævi*, t. III, p. 18.

(4) *Nouveau traité de diplomatique*, t. VI, p. 230.

(5) Nous ne nous expliquons pas comment la fable de la découverte à Corvei des premiers livres des *Annales* a pu être acceptée sans contrôle par tant d'illustres savants, alors qu'on pouvait si facilement constater que les livres du couvent étaient enregistrés avec soin et qu'aucun manuscrit de Tacite n'y figurait.

Cf. *Auth. des* Ann. *et des* Hist. *de Tacite*, p. 61, 328.

trines; ne pouvant pas être accusés de rébellion contre l'institution divine, tout leur semblait permis[1]. C'est ainsi que, fidèle écho de la pensée chrétienne, Dante, impitoyable pour les hérétiques et les schismatiques, se montrait indulgent, respectueux même pour les illustrations du paganisme[2].

Les manifestations de la pensée des humanistes se faisaient en latin; mais tous ceux qui formaient la partie éclairée de la société parlaient et écrivaient cette langue aussi couramment que leur langue maternelle. Alors que les idiomes particuliers se constituaient partout en Europe et prenaient un caractère littéraire, le latin demeurait la langue commune des lettrés et pour ainsi dire la langue universelle de la science.

Les humanistes, par suite, n'agissaient pas directement sur les masses, ne tentaient pas d'ailleurs de le faire, de les soulever comme Luther et ses partisans que le zèle de la propagande conduisait de ville en ville, d'auberge en auberge, chantant : « Ma forteresse, c'est mon Dieu. » Ils s'adressaient à la raison, n'invoquaient ni la foi, ni la grâce[3]. Comme dans le mouvement philosophique du XVIIIe siècle, avant bien entendu la tempête révolutionnaire déchaînée par l'imprudence ou l'ambition, c'était le développement de l'instruction et de la réflexion et non l'appel à l'ignorance et aux passions populaires que provoquaient ces rudes génies de la république des lettres à la Renaissance.

LES ANNALES ET LES HISTOIRES SE RATTACHENT ÉTROITEMENT A L'ANTIQUITÉ

C'est l'esprit, c'est l'enseignement philosophique et politique de la Rome antique qui règne dans l'œuvre attribuée à Tacite.

(1) Ainsi au XVIIe siècle le *De naturâ rerum* de Lucrèce sera imprimé à l'usage du grand Dauphin et mis en ses mains comme un livre classique par les soins du religieux duc de Montausier et des savants illustres qui faisaient son éducation.

(2) Cf. *Dell Inferno*, canto IV, IX, XXVIII.

(3) Cf. Luther, *Dernier sermon* : « La raison, cette fiancée du diable..., cette prostituée..., jetez-lui de la boue à la face. »

Malheureusement moins en évidence que les actes de cruauté, les turpitudes, les crimes plus ou moins réels des empereurs et des grands de Rome, les véritables beautés des *Annales* et des *Histoires* n'apparaissent pas toujours aux regards. Quand on nomme Tacite, à la pensée se présente le violent accusateur, le calomniateur parfois des Césars, le *Cæsaromastix,* comme le qualifiait Guarino. Mais de la lecture attentive de ces ouvrages on éprouve de généreuses impressions.

On demeure plein de mépris pour les intrigants arrivés aux honneurs par la servilité, la flatterie ou la délation ; on s'enthousiasme pour la vertu des Thraséas, des Helvidius, généreux défenseurs de la liberté; on admire les Subrius, les Asper, héroïques conspirateurs pour l'affranchissement de la patrie; combien d'autres personnages relèvent l'humanité, lui font honneur et viennent porter un rayon céleste dans ces noirs tableaux de crimes; on sent avec eux que l'action ennoblit la vie et que l'insuccès, comme l'enseignait le stoïcisme, n'amoindrit pas la grandeur et la noblesse du devoir accompli :

An nunquam successu crescat honestum?

Dans l'ordre social, on se plaît à se rencontrer avec l'auteur pour reconnaître que c'est à la science et non aux pratiques mystiques que l'homme doit demander les moyens de lutter contre les éléments, d'améliorer les conditions de son existence. C'est avec un vif sentiment de satisfaction qu'on voit la mise en relief de cette vérité que la tolérance religieuse était une règle d'État du gouvernement romain; c'est avec un douloureux regret qu'on songe qu'elle fut abolie par le fanastisme des siècles qui suivirent son écroulement. Comme on applaudit, comme on voudrait graver sur le marbre les magnifiques paroles qui flétrissent la persécution de la pensée, en montrant son inanité : « Certes il est permis de rire de la folie de ceux qui croient, par leur pouvoir d'un jour, ordonner l'oubli à leurs descendants. L'idée au contraire quand on la proscrit grandit en puissance. Les rois étrangers et ceux qui ont usé des mêmes sévices n'ont obtenu que la honte pour eux-mêmes et procuré la gloire à ceux qu'ils poursuivaient. »

On est heureux d'entendre glorifier les doctrines stoïciennes, proclamer la nécessité de conformer les lois aux principes du droit naturel. On se réjouit d'écouter Thraséas, disciple de Sénèque, devenu l'interprète des aspirations des humanistes du xve siècle, enseigner : que la clémence, qu'il ne faut pas confondre avec la faiblesse, est de la sagesse politique ; que la cruauté doit être bannie des moyens de répression ; « que sous un bon prince on ne doit point appliquer au coupable toute la rigueur des lois. ». On se plaît à croire réalisé un idéal vers lequel tous les regards se tournaient, où « l'on avait supprimé la torture et le lacet, où les décrets avaient établi des châtiments qui pouvaient être infligés sans cruauté de la part des juges et sans honte pour leur époque. »

Ne croirait-on pas écouter les généreuses revendications des Beccaria, des Voltaire, des philosophes du xviiie siècle. Ce n'est pas sans tristesse qu'on songe, en lisant ces belles pages, que les disputes théologiques, les guerres et les haines religieuses allaient absorber l'activité humaine et durant plusieurs siècles encore empêcher la société de reprendre la voie tracée par la Nature, de reconnaître la liberté de conscience comme un droit imprescriptible, d'apprendre à rougir de la cruauté dans les châtiments, d'en apercevoir l'inutilité et de supprimer la torture.

L'homme incontestablement remarquable qui pleurait en termes si sincèrement émus et si éloquents sur les décombres du Capitole, évoquant des pierres tombées, les souvenirs de la gloire et de la liberté de Rome[1], Poggio avait, en compagnie d'autres érudits de son siècle, le droit de se dire citoyen de la grande Ville, de se proclamer, à la seule différence des temps, aussi romain que Cicéron ou Lucain[2]. C'est avec pleine raison que Leonardo Bruni lui écrivait[3] : « Si, pour avoir reconstruit Rome, Camille fut nommé son second fondateur, on doit à plus juste titre vous dire le second père de tous ces ouvrages que par votre heureux talent vous avez redonnés au monde. »

(1) *Auth. des Ann. et des Hist. de Tacite*, p. 324.

(2) *Ibid.*, p. 132. Un des fils de Poggio, parlant de son père et des principaux écrivains, ses contemporains, disait : « si comparli a quel secolo di Cicerone se la natura gli avesse prodotti et nutriti nella romana republica. »

(3) L. Bruni, *Epistolæ*, IV, 5.

Les *Annales* et les *Histoires* appartiennent donc par la langue et ar les pensées à l'antiquité dont le xve siècle vit la rénovation ; elles ont corps avec cette littérature gréco-romaine qui, prise dans son nsemble, constitue l'édifice le plus grandiose qu'ait élevé l'esprit umain.

Qu'importe que nous ne puissions pas toujours avec certitude établir la date et l'origine de quelques-unes de ses parties; qu'importe qu'on doive craindre qu'il en soit peu qui n'aient été remaniées; qu'on puisse douter que les œuvres qui nous sont parvenues après mille retranscriptions à travers les âges sous les noms d'Orphée, d'Homère, de Platon, de Zénon, de Cicéron, de Sénèque, de Lucrèce et de tant d'autres, ne soient pas exactement celles qui furent créées par ces génies! Qu'importent les modifications plus ou moins grandes apportées par l'usage à la syntaxe, à l'orthographe, à la prononciation et à la valeur des mots! Qu'importe que, dans cette grande littérature, il y ait, sous des noms anciens, des parties récentes!

Pourquoi vouloir, en effet, rejeter les pierres nouvelles de l'édifice, les nouvelles annexes que les suffrages ont consacrées, si comme les *Annales* et les *Histoires*, ou comme tels autres ouvrages qu'on reconnaîtrait modernes, ces additions n'altèrent pas l'harmonie de la masse et concourent au contraire à sa splendeur! L'immutabilité serait-elle la loi de la science, des arts ou des lettres? Ne l'oublions pas, c'est précisément par le renouvellement successif de quelques-unes de ses assises que le temple idéal de Minerve a triomphé du temps et du fanastisme, a conservé le feu sacré et vivificateur de la pensée. Sous son dôme élevé, lumineux, mobile comme le ciel lui-même, de nombreuses générations ont puisé leur force et leur génie; d'autres viendront encore y recevoir l'initiation, s'y vouer au culte du beau, de la science, de la liberté, de la justice et du désintéressement.

HOCHART,
Membre correspondant.

PÉLERINAGES ET MONTAGNES SAINTES

UNE EXCURSION DANS LES ALPES ITALIENNES

Beaucoup de Français visitent l'été la Suisse, ses lacs et ses glaciers; plus nombreux encore sont ceux qui descendent à l'automne vers les plaines italiennes, attirés par les merveilles que renferment ces villes admirables, Venise, Florence, Rome. Mais c'est à peine si quelques-uns, moins pressés, s'arrêtent quatre ou cinq jours sur le bord des lacs, désireux de connaître les jardins en terrasse des îles Borromées ou les célèbres villas du lac Côme; on compterait bien vite ceux qui ont jamais pensé à séjourner sur le versant méridional des Alpes Pennines. Ils y eussent pourtant trouvé de fraîches vallées, des eaux abondantes, de petites villes originales plus dignes peut-être de leur visite que des merveilles quelque peu artificielles. Au pied des hautes montagnes qui élèvent dans le ciel bleu leurs parois empanachées de neige, s'étend un réseau de petites vallées secondaires orientées, en général, du nord au sud. Le géologue y reconnaît le lit des glaciers qui descendaient jadis des sommets voisins et qui ont formé d'énormes moraines en rejetant sur leurs bords des débris de roches de toutes sortes. Mais la fécondante nature a accompli son œuvre depuis ces temps éloignés; elle a recouvert ces amas de cailloux d'une luxuriante végétation. Le mélèze, le sapin et le chêne venus du Nord s'y rencontrent avec le châtaignier et le noyer; les ruisseaux qui descendent des montagnes sautillent en cascades, se heurtent, se réunissent, et courent à quelqu'une de ces rivières au nom harmonieux, la Doria, la Sesia, la Tosa, le Ticino, qui vont grossir le vieil Eridan, le fleuve fécondant de la plaine méridionale.

A leur débouché, chacune de ces vallées s'épanouit, comme pour donner un libre accès au soleil, et alors les vignes étendues sur des tonnelles, les figuiers, les mûriers, les lourdes gourdes cachées sous leurs larges feuilles mûrissent au long des champs de maïs et de riz.

Les hommes secs et nerveux, les femmes au teint bronzé parlent une langue sonore, chargée de mots aux racines étrangères, qui ne ressemble guère au doux parler toscan. On se sent dans une région hybride et charmante, qui n'est déjà plus la Suisse, qui n'est pas encore l'Italie et qui, en quelques heures, vous fait passer insensiblement de l'une à l'autre.

Le vent qui souffle du Midi n'a pas seulement amené par ici une végétation nouvelle et plus riche; il a fait aussi éclore le goût de l'art, ce plus beau fruit de l'Italie. Les maisons montrent des façades décorées de fresques, les églises conservent des tableaux dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre, dont le plus grand nombre est loin d'être sans mérite. Toute une école de sculpteurs et de peintres se perpétue depuis plusieurs siècles dans la vallée de la Sesia. Les sujets religieux sont le thème habituel traité par les artistes; mais ceux-ci sont assez loin des grandes villes pour que les tendances académiques les aient laissés indifférents et ils ont conservé dans leurs œuvres un naturalisme de bon aloi à une époque où Milan, comme Bologne et Florence, ne voulait plus reproduire que des types de convention. Ici, on prenait ses modèles autour de soi; on se représentait volontiers les événements de l'histoire sacrée comme s'ils se passaient dans la vallée voisine et quand on voulait rendre les scènes de la Passion du Sauveur, il semblait tout naturel de les placer sur une éminence qui représentait le Golgotha.

C'est cette tendance qui explique sans doute le grand nombre des *Montagnes Saintes* qui se rencontrent dans cette partie de l'Italie [1]. Il a suffi qu'une première fût créée pour que, de toutes parts, on s'efforçât d'imiter cette conception. Dans un récent voyage, j'ai étudié un grand nombre de ces sanctuaires, objets d'un respect plu-

(1) On appelle en Italie *Sacro Monte* toute hauteur, plus ou moins importante, consacrée par quelque église vénérée, but du pèlerinage, ou même par un simple chemin de croix.

sieurs fois séculaire. Je voudrais aujourd'hui entretenir mes lecteurs des trois plus importants, négligeant intentionnellement tous ceux qui ne sont qu'une imitation des premiers.

A défaut de compatriotes, j'ai eu pour compagnons de mon excursion deux Anglais qui ont exploré consciencieusement toute la région qui s'étend au sud des Alpes : l'un est un « clergyman», et son charmant livre[1] trahit la sérénité aimable d'une âme vraiment chrétienne. Il parle sans aigreur des « superstitions romaines », il aime la nature et les hommes, les œuvres d'art et les plantes. Mon autre ami inconnu ne me semble pas avoir subi l'influence adoucissante de la préparation au sacerdoce. Il est resté tout et uniquement Anglais; il trouve naturellement ses termes de comparaison au bord de la Tamise. Son esprit est plus mordant, sa polémique devient facilement agressive, et son *humour* s'exerce volontiers aux dépens des moines et des pauvres gens qui croient aux miracles. Mais un séjour prolongé dans le Val Sesia lui a permis d'utiliser ses rares qualités de critique et d'homme de goût : il a publié sur Varallo un ouvrage plein de renseignements[2] et qui peut être considéré comme définitif. Ce n'est que justice de reconnaître que je lui dois le meilleur de cette étude.

I

C'est par la petite métropole du Val Sesia que nous commencerons notre voyage. Il est aujourd'hui bien facile de s'y rendre : un chemin de fer relie Varallo à Novare, station principale de la ligne de Turin à Milan, en communication, par suite, avec les lignes internationales du Mont-Cenis et du Saint-Gothard. La gare termi-

(1) *The Italian Valleys of Pennine Alps*, by Revd S.-W. King. — London, Murray 1858.

(2) *Ex voto : an account of the Sacro Monte or New Jerusalem of Varallo-Sesia*, by Samuel Butler. — London, Trübner and C°, 1888.

us est construite au pied même de la petite montagne conique ont le sommet tronqué est couvert de blanches constructions, dominées par un campanile plus élevé ; c'est le Sacro Monte. Il semble ermer la vallée, entourée de tous côtés par des cimes relativement levées. Cependant, au nord et à l'ouest, la Sesia et le Mastallone débouchent en cascadant des vallées supérieures et confondent leurs eaux au milieu des maisons de Varallo. Les rues, étroites et tortueuses, se sont frayé un passage comme elles l'ont pu, resserrées qu'elles étaient entre le torrent et la montagne. Du côté de la rue principale, il a fallu élever sur de hauts soubassements à arcades l'église paroissiale San Gaudenzio, tandis que les habitants des rues hautes accèdent de plein pied dans la nef latérale du nord. Les cours, sombres et petites, semblent les caves des maisons voisines dont le rez-de-chaussée communique avec les étages supérieurs placés en avant. Toutes semblent s'épauler, se pousser, pour escalader le bas de cette colline verdoyante au sommet de laquelle, chaque fois qu'on lève les yeux pour chercher un coin de ciel, on aperçoit toujours, au bout de chaque rue, les blancs édifices du Sacro Monte.

Qui donc les a construits, ces édifices? Qui a eu la pensée de créer au fond de cette vallée perdue un sanctuaire vénéré? Quel mobile attire par ici tant d'étrangers que la dévotion semble, pour une bonne partie au moins, laisser fort indifférents?

L'honneur de la création revient aux Frères Mineurs. On sait que saint François assigna pour mission principale à ses disciples, de réveiller dans les classes populaires le sentiment religieux, singulièrement affaibli par les calamités des siècles précédents. A l'encontre des Bénédictins, qui se retiraient dans les lieux écartés pour chercher leur propre sanctification, les Franciscains vivent dans les villes; ils se mêlent au peuple, lui parlent son langage sans rechercher ni les citations savantes ni les périodes oratoires. Ils s'appliquent à donner aux pratiques religieuses des formes extérieures concrètes, qui parlent aux sens autant qu'à l'intelligence et que saisissent facilement les âmes simples. C'est ainsi qu'ils furent amenés à se faire les propagateurs du Chemin de la Croix qui devint entre leurs mains un instrument d'édification analogue à ce qu'était

le chapelet pour les Dominicains[1]. C'est surtout à partir du moment où les Mineurs s'installèrent à Jérusalem, vers 1333[2], que leur dévotion envers les lieux saints fut naturellement sollicitée d'une façon toute spéciale et que les chemins de croix se multiplièrent dans leurs églises.

Une pensée analogue inspira la création du Sacro Monte de Varallo. Bernardino Caïmo, son fondateur, appartenait à la famille des comtes Caïmi, de Milan. Entré jeune chez les religieux de l'Observance, il s'y fit remarquer par son intelligence et sa grande piété. Aussi, quand des dissensions s'élevèrent en 1476 entre le frère gardien de Jérusalem, Jacques d'Alexandrie, et le vicaire général de l'Ordre, le frère Bernadino fut choisi pour aller sur les lieux aplanir ces difficultés[3]. Il visitait les maisons de l'île de Chypre, quand survint la mort inopinée du frère gardien; Bernardino fut désigné pour aller à Jérusalem gérer les affaires de l'ordre en qualité de commissaire, en attendant la nomination d'un nouveau gar-

(1) Ceux-ci revendiquent également l'institution des chemins de croix. Le B. Alvaro des frères Prêcheurs, à la suite d'un voyage en Terre-Sainte, aurait, dès le commencement du XIVe siècle, institué dans son couvent de Cordoue divers oratoires représentant les principaux faits qui se sont passés sur le chemin du Calvaire. — A cela on peut répondre que, plus de deux siècles avant le B. Aivaro, Gaston V le croisé, vicomte de Béarn, qui avait pris une part brillante à la première croisade, élève trois croix et quelques chapelles sur le sommet de la colline de Bétharam, à laquelle il trouvait une ressemblance avec le Calvaire.

Quoi qu'il en soit de ces origines un peu obscures du chemin de la croix, il est certain que ce sont les Franciscains qui s'en sont faits les propagateurs et lui ont donné sa forme actuelle. C'est ce qu'a reconnu le Saint-Siège en réservant aux Mineurs de l'Observance le pouvoir d'ériger et de consacrer les stations. Le clergé séculier ne peut y procéder qu'avec l'autorisation du Ministre général de l'Ordre. (V. André et Condin, *Dict. de droit canonique*. — Mgr Barbier de Montaut, *Instructions pratiques sur le chemin de la croix*. — J. Parvilliers, S. J. Les *stations de Jérusalem et du Calvaire*, etc.)

(2) En vertu d'un très curieux traité intervenu entre Robert le Sage, roi de Sicile, et le sultan d'Égypte, droit est attribué aux Frères Mineurs de séjourner dans l'église du Saint-Sépulcre, d'y célébrer la messe, et de construire sur le mont Sion un couvent pour douze religieux et trois serviteurs à leur usage. Le roi chargea le frère gardien de la province de Calabre de désigner des frères pieux et capables pour cette mission. Ce privilège est confirmé par une bulle de Clément VI, datée d'Avignon, 22 décembre 1343. (Cf. Wading, *Annales Minorum*, t. VII, p. 260, § XVII.)

(3) Le R. Jacques d'Alexandrie, gardien du couvent du mont Sion, avait acquis dans l'île de Chypre deux propriétés pour y recueillir des pauvres. Le vicaire général, frère Pierre de Naples, le blâma sévèrement pour avoir contrevenu à la règle de la pauvreté et à la défense d'acquérir. (*Annales Minorum*, t. XIV, p. 176, § XVIII à XXI.)

en. Il aurait été lui-même appelé plus tard à remplir ces fonctions, ivant une version, d'autres croient que son rôle de commissaire it fin par l'élection du frère François de Plaisance[1]. Dans tous les s, il est certain que le pieux religieux fit à Jérusalem un séjour olongé. La vue presque quotidienne des lieux qui avaient été moins des souffrances et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ i inspira des sentiments d'amour et d'abnégation qu'il ne connaissait pas encore. Il plaignait les chrétiens pour lesquels la distance, difficulté du voyage, les dépenses qu'il entraînait, étaient autant 'obstacles presque insurmontables à un pèlerinage au Saint-épulcre. Sa charité, illuminée par la foi, lui inspira la pensée de ettre à la disposition de ses compatriotes une reproduction aussi xacte que possible des Saints Lieux. Ce ne serait plus seulement a Passion, mais toute la vie du Sauveur qui se déroulerait devant es yeux du spectateur. Dans un site approprié, une série de chaelles contiendraient des figures de grandeur naturelle, sculptées et coloriées, représentant les personnages du drame sacré; les murs seraient peints à la fresque et reproduiraient le paysage environnant. Rien ne serait négligé pour donner l'illusion de la réalité au pieux visiteur de ce sanctuaire.

Le frère Bernardino se munit de plans et de dessins susceptibles de lui faciliter l'exécution de son projet. Quand il revint en Europe, il n'hésita pas à s'en ouvrir au pape lui-même qui se trouvait être alors un ancien Franciscain, Sixte IV. Le pontife accueillit avec bienveillance la pensée de son pieux frère en saint François[2]. Il lui donna la mission de rechercher un site favorable à l'exécution de son projet, et il lui désigna comme champ d'exploration les vallées alpines qui limitent au nord le Piémont et la Lombardie. Sans doute, ce choix avait été inspiré à Sixte IV par une pensée qui dépassait le but immédiat poursuivis par Bernardino. Ces vallées étaient, depuis les temps éloignés de Claude de Turin, le refuge

(1) *Annales Minorum*, t. XIV, § XXI, t. XV, § XLII.

(2) Sixte IV paraît avoir conçu une estime toute particulière pour Bernardino Caïmo. En 1483, il l'envoie comme nonce auprès de Ferdinand, roi d'Espagne « pro arduis quibusdam negotiis, quœ feliciter absolvit. » En 1484, il le nomme commissaire en Calabre pour apaiser les discussions causées par l'ambition de François de Philacestro, vicaire de cette province. (*Annales Minorum*, *loc. cit.*)

des diverses hérésies qui avaient paru dans le nord de la péninsule. Les cathares, chassés de Milan après y avoir un moment dominé, s'y étaient enfui en grand nombre. Au moment où leur influence avait commencé à diminuer, c'étaient les Vaudois qui étaient apparus à l'ouest de Turin, sur le versant des Alpes Cottiennes, où ils se maintenaient en dépit de tous les efforts. Sixte IV estimait sans doute que, en créant un grand centre religieux dans le pays voisin, il faciliterait la conversion de ces hérétiques; il préviendrait, en tout cas, la propagation ultérieure de leurs doctrines.

Les recherches de Bernardino Caïmo furent longues; il avait beau explorer vallées après vallées, jamais il ne trouvait un site qui représentât à son esprit celui de Jérusalem. Il commençait à perdre l'espoir de réaliser son rêve quand, arrivé sur les bords de la Sesia, il fut frappé par les étranges collines coniques, d'origine volcanique, dont la Rocca Pietra était dès lors le plus curieux spécimen. A quelques kilomètres plus loin, une de ces éminences s'élevait au confluent de deux torrents qui pouvaient représenter le Cédron et le Hinnom, au sommet, un renflement plus prononcé deviendrait facilement le Calvaire..... Plus de doute, c'était le lieu prédestiné à recevoir la Nouvelle-Jérusalem.

Le site trouvé, des difficultés d'une autre nature se présentèrent. Sixte IV était mort pendant que Bernardino parcourait les vallées des Alpes, et son successeur, Innocent VIII, n'avaient plus les mêmes raisons de s'intéresser au succès de l'entreprise. Les Franciscains de l'Observance étaient pauvres et leurs ressources ne leur permettaient pas d'entreprendre une création importante.

Il fallut s'adresser aux habitants de la contrée, toucher leurs cœurs par de pieuses allocutions, les amener à délier les cordons de leur bourses. Finalement, un couvent s'éleva au pied de la montagne avec une église sous le vocable de Sainte-Marie-des-Grâces, et, le 21 décembre 1486, un bref d'Innocent VIII autorisait la consécration de ce nouveau sanctuaire dont les Mineurs de l'Observance prirent immédiatement possession.

Restait maintenant l'œuvre qui tenait le plus particulièrement au cœur du fondateur, la création de ces chapelles destinées à retracer la vie du Sauveur Jésus. Le frère Bernardino trouva un généreux

oncours dans le chef de la plus importante famille de Varallo, Emilien Scarognini. Installé dans le palais que sa famille avait fait reconstruire au XIVe siècle, membre du conseil de la vicinanza, le seigneur Scarognini aspirait à jouer dans sa petite ville ce rôle de protecteur des arts qui hantait alors toute âme italienne[1]. Il consentit à faire les frais d'une première chapelle, celle du Saint-Sépulcre. Elle s'éleva auprès du petit oratoire que Caïmo lui-même consacra à saint François, sur le sommet de la colline, et au-dessus duquel un bien modeste logement fut disposé pour le saint religieux. Ses successeurs tinrent à honneur de l'occuper jusqu'en 1577.

Une première messe fut enfin célébrée sur le Sacro Monte en 1493, à l'autel de Saint-François. Nous savons que, outre celle du Saint-Sépulcre, deux chapelles existaient déjà sur le Sacro Monte cette même année; celle de la Pietà, et celle de l'Ascension. Toutes deux ont disparu depuis lors pour faire place à des constructions plus vastes. Les habitants de Varallo témoignèrent leur reconnaissance à Scarognini en le nommant procureur et syndic le 14 avril 1493. Un hommage plus touchant et plus durable associa son image à celle du B. Caïmo[2] sur l'extérieur du modeste sanctuaire : tous deux étaient représentés du côté de l'Évangile, du côté de l'Épître c'était la femme et le fils du noble bienfaiteur qui leur faisaient pendant[3].

Une grande partie de ces décorations avait été confiée à un jeune artiste du pays, récemment revenu de Milan où il avait étudié sous un peintre peu connu aujourd'hui, Stefano Scotto, fervent disciple des doctrines des Foppa et des Zenale. Mais les portes de l'atelier

(1) « Dopo Lorenzo il magnifico, venne un diluvio di Magnifici in piccolo; come una nube d'Illustrissimi, e poi di Chiarissimi; e nella sopracarte leggevasi : al molto Magnifico. » (Bembo, lett. 2, 102.)

(2) Le B. Caïmo mourut en 1496, suivant Wading (*Annales Minorum*, t. XV, p. 121), en 1499, suivant l'inscription gravée sur la dalle qui recouvre ses restes mortels : *Hic quiescunt ossa B. Bernardini Caïmi Mediolanensis, S. Montis Varalli fundatoris, an. 1486. Pontif dipl. subdie 21 X bis. Mortuus est autem in hoc cœnobio an. vulg. aerœ 1499.*

(3) Les fresques ont été détruites en 1703, mais une inscription perpétue le souvenir de cette fondation : *Magnificus D. Milanus Scarogninus hoc sepulcrum cum fabrica sibi contigua Christo posuit die septimo octobris 1491. — R. P. Frater Bernardinus de Milano ordinis Minorum de Observantiâ sacra hujus montis excogitavit loca ut hic Jerusalem videat qui peragrare nequit.*

n'étaient pas si bien closes que le jeune débutant n'ait entendu parler de l'enseignement donné dans une académie rivale par un maître florentin, récemment installé à Milan, Léonardo da Vinci. Il avait vu sans doute quelques unes de ces figures troublantes, au sourire énigmatique, aux moelleux contours perdus dans une ombre enveloppante. Un rayon de cette lumière l'avait touché; il avait appris à adoucir les types traditionnels, à chercher la beauté des formes, la grâce des groupements.

Au moment où il commençait à travailler au Sacro Monte, Gaudenzio Ferrari avait vingt ans[1]. Il était née dans une vallée voisine de Varallo, le Val Duggia, d'un père qui peignait sans doute lui-même, car il est qualifié « maestro » dans des actes publics. Sa mère était de la famille *dei Vincio*, et comme le jeune peintre signa quelquefois Gaudenzio de Vincio ou de Vinci, cela a suffi pour qu'on en fît un des élèves du grand Léonard.

Il reste encore sur la Sacro Monte quelques-unes des œuvres exécutées par Gaudenzio à cette première période de sa vie.

La chapelle du *Presepio* (n° VI) avait été construite par Caïmo, qui y avait placé une inscription indiquant que la grotte était la reproduction exacte de celle de Bethléem. Gaudenzio fut chargé de peindre le fond et de modeler les trois personnages : Joseph et Marie en adoration devant l'Enfant divin, placé entre eux deux. L'enfant ayant été volé par un pèlerin « troppo devoto », fut remplacé postérieurement par une reproduction. Gaudenzio travailla également à la chapelle voisine l'*Adoration des bergers*; on lui attribue la Vierge et le berger placé en arrière, la main sur son cœur, dont la figure respire un sentiment si profond de foi et d'amour. De lui aussi sont les deux anges jouant l'un de la harpe, l'autre du violon, qui semblent détachés d'une de ces *ancona*, que le maître peignait peu après pour les églises d'Arona, de Verceil ou de Novare.

Bien d'autres œuvres furent exécutées alors au Sacro Monte par le maître : les travaux étaient assez importante pour l'avoir déter-

(1) M. Colombo, le savant historien du peintre, a montré que la date de 1484, ordinairement acceptée pour celle de sa naissance, doit être reculée de quatre à cinq ans (V. *Vita di Gaudenzio Ferrari*, Torino, 1881.)

miné à acquérir à Varallo une maison, proche de l'église des Mineurs ; il s'y maria vers 1508. Le fond, bien dégradé, hélas! de la chapelle actuelle de *la Pietà* (XLe) avait été peint par lui pour un portement de croix, supprimé depuis l'exécution de celui de Tabachetti ; les fresque de la chapelle de l'*Arrestation du Christ* à Gethsémani, de la chapelle *Sainte-Madeleine,* ont complètement disparu... Le XVIIe siècle appréciait peu le naturalisme si sain des quattrocentistes; il préférait aux œuvres d'un grand artiste comme Ferrari, les compositions académiques de quelque disciple de Procaccini ou de Morazzone. Il a voulu refaire les chapelles plus belles et plus monumentales; il a remplacé nombre de chefs-d'œuvre sans prix par des créations banales, devant lesquelles il n'y a qu'à passer rapidement.

Tout cependant n'a pas été perdu. Les personnages sculptés en bois[1] ou moulés dans la terre furent souvent utilisés pour la décoration de constructions nouvelles. Mais au prix de quelles transformations! Pour en donner une idée, il nous suffira de dire que l'Adam et l'Ève de la première chapelle du *Péché originel*, figurent aujourd'hui habillés en soldats romains dans le *Baiser de Judas* (XXIIIe ch.).

Quelle que soit l'importance des travaux entrepris sur le Sacro Monte par Gaudenzio Ferrari, il est certain qu'il y eut de longs intervalles dans son œuvre. Il ne se contentait pas d'exécuter les admirables peintures de l'église S. M. des Grâces : sa réputation commençait à se répandre au loin; on lui proposait des travaux qui l'entraînaient du Prémont au lac Majeur. Il n'est donc pas étonnant que nous trouvions une lacune assez longue entre les créations dont nous venons de parler et l'année 1524, date à laquelle nous rencontrons une œuvre bien autrement importante que celles-ci. Pendant ce temps, les travaux étaient confiés à des artistes de moindre réputation ou à des élèves de Gaudenzio. L'un d'entre eux portait un nom illustré au même moment par un peintre lombard :

(1) Les statues des premières chapelles étaient en bois. C'est Gaudenzio Ferrari qui a construit, vers 1503, le premier four pour cuire la terre; on ne sait s'il l'éleva sur la montagne ou dans la ville. A partir de ce moment, on ne fit plus de statues en bois. Toutes celles qui existent au Sacro Monte sont donc antérieures à 1503.

c'est Giulio Cesare Luini, un artiste du Val Sesia. Il reste de lui les fonds à fresque des trois chapelles de l'*Annonciation*, de la *Visitation* et du *Songe de Joseph*. Cet artiste « spiritoso, vivace », dit Colombo, possédait la grâce de l'expression et ses œuvres méritent l'attention, même auprès de celles de son illustre maître.

Pour ramener celui-ci à Varallo, il fallut les graves événements politiques qui se déroulèrent en Piémont et en Lombardie de 1523 à 1525. L'armée française envahit encore une fois l'Italie, s'empara de Verceil et de Novare que les Impériaux s'efforcèrent bientôt de lui reprendre. A la suite des armées en lutte, la peste faisait son apparition : comment poursuivre dans de pareilles conditions les grands travaux entrepris dans ces deux villes? Les bords tranquilles de la Sesia avaient eux-mêmes vu un moment les armées en lutte, et notre illustre Bayard était venu se faire tuer sur le pont qui traverse le fleuve entre Romagnano et Gattinara, à quelques lieues de Varallo. Mais ces contrées montagneuses, coupées de passages étroits, étaient peu propres à la grande guerre et c'est dans les plaines du Milanais qu'allait se décider une fois encore la fortune des armes. Pour attendre la fin de l'orage, Ferrari revint à Varallo et entrepris au Sacro Monte une œuvre qui devait surpasser tout ce qu'il y avait exécuté jusque-là.

Il ne s'agissait plus, en effet, d'une scène tout intime comme le Presepio ou l'*Adoration des bergers* ; dans un vaste espace de 10 mètres sur 8^{m},30, l'artiste devait montrer aux visiteurs *Jésus crucifié entre les deux larrons*, au milieu d'un immense concours de population, exprimant tous les sentiments que l'âme humaine peut ressentir, la haine triomphante des Pharisiens et des Scribes, l'indifférence curieuse du plus grand nombre, la commisération sympathique de quelques-uns des assistants, le désespoir muet des disciples, les larmes des saintes femmes qui entourent la Mère de douleurs. Vingt-six statues peintes animent cette scène; on peut les regarder une à une : toutes expriment un sentiment, ajoutent quelque chose à l'action. Des détails familiers préviennent une tension excessive de l'esprit : des femmes portent leur enfant au cou, un singe court en avant de la scène. Des portraits placés parmi les personnages attiraient l'attention des contemporains : au milieu,

une femme voilée, à l'expression mélancolique, était la première femme du peintre, morte probablement pendant qu'il travaillait à cette œuvre considérable. A gauche, c'était son maître Stefano Scoto, vieillard à la figure rasée, sillonnée de larges rides, qu'on retrouve dans plusieurs de ses compositions. A côté c'est le peintre lui-même, avec la barbe courte, de longs cheveux tombant sur les épaules, type fin et distingué qui rappelle vaguement l'admirable portrait qu'Albert Dürer nous a laissé de lui-même. Enfin, dans le fond exécuté à la fresque, un pompeux cortège de soldats romains est commandé par le comte Philippe Tornielli, un des généraux de Charles-Quint, monté sur un cheval blanc. Si maintenant nous levons les yeux vers la coupole, nous verrons se détacher sur le fond d'azur dix-huit admirables figures d'anges qui expriment toutes les variétés de la douleur. Le peintre s'est appliqué à leur donner une expression d'autant plus dramatique qu'ils sont plus rapprochés de la croix, tandis que ceux du fond exprime l'horreur que leur cause la vue de Satan, plongeant dans l'enfer à la vue de la rédemption qui s'opère par la mort du Juste.

Rien mieux que cette œuvre étonnante ne peut donner l'idée du génie de Gaudenzio Ferrari. Sans doute, toutes les figures ne sont pas également parfaites. Gaudenzio, modeleur et sculpteur, n'a pas toujours la sûreté de main de Gaudenzio peintre, d'ailleurs, pour une œuvre aussi importante, il dut se faire aider par des collaborateurs dont le plus connu est Fermo Stella[1]. Mais soit que l'on considère les figures plus particulièrement étudiées par l'artiste, soit que l'on examine l'ensemble de la composition, on y découvrira un génie d'invention, une entente du pittoresque, une intelligence des mouvements de l'âme qui égalent son auteur aux plus grands génies de l'art.

Après l'achèvement de cette chapelle, Gaudenzio laisse encore une fois Varallo. Il était rappelé à Verceil par les œuvres entreprises dans l'église de Saint-Christophe, appartenant à l'ordre des Humiliés; peut-être même par un sentiment plus tendre, puisqu'il se remaria la même année (1528) avec une veuve originaire de la Val-

(1) Fermo Stella n'est pas un élève de Gaudenzio Ferrari. Il était déjà établi à Varallo avant que ce dernier commençât à travailler. (Samuel Butter, *op. cit.*, p. 15.)

teline, et, coïncidence piquante, alliée au grand peintre Vincenzo Foppa. Ce n'est qu'entre 1536 et 1540 que notre artiste, désormais en pleine possession de son talent et de la réputation justement acquise, reparaît encore une fois sur le Sacro Monte pour peindre la *Chapelle des Mages*, à la gauche de Presepio, complétant ainsi la plus ancienne de ses œuvres.

Ici, il n'y avait plus place pour toutes les émotions si merveilleusement traduites dix ans auparavant; le respect, l'adoration sont les seules sentiments que doivent exprimer les têtes des rois; l'étonnement, celles de leurs serviteurs. Gandenzio s'est rattrapé sur la pompe du cortège auquel il a cherché à donner un aspect pittoresque. Malheureusement les connaissances ethnographiques et géographiques étaient encore peu répandues dans la première moitié du xve siècle; les nègres du cortège sont des blancs barbouillés de suie, les monuments orientaux semblent empruntés aux conceptions fantaisistes de Gentile Bellini, et les chevaux affectent des formes étranges. On sent que l'artiste n'est plus soutenu par une émotion sincère; nous sommes loin du drame poignant du Calvaire.

Le paysage du fond est resté inachevé et les dernières figures sont de la main de Fermo Stella : l'œuvre du grand artiste fut interrompue subitement par une immense douleur. Son fils Gerolamo, devenu son élève, peignait auprès de lui cette chapelle des Rois Mages, quand il lui fut subitement enlevé, aux environs de sa vingtième année. Le père désolé, frappé dans ses rêves d'avenir, dans ses plus vives affections, ne voulut plus rester à Varallo. Il abandonna l'œuvre commencée, vendit sa maison et alla se fixer à Milan où il termina sa vie en créant de nouveaux chefs-d'œuvre, dans une troisième manière encore une fois renouvelée.

En dehors du Sacro Monte, il laissait à la ville, qui fut pendant tant d'années sa patrie d'adoption, un admirable chef-d'œuvre. Il avait peint dès 1507 dans la petite église des Frères Mineurs, bien humble d'apparence, la chapelle de la famille Scarognini. Cinq ans plus tard, les religieux lui avaient confié la décoration du vaste mur qui sépare le chœur de la nef, une immense espace de 10 mètres de long sur 8^m,50 et de hauteur, surmontant trois portes en plein cintre. C'est exactement la tâche que les moines de Sainte-

Marie-des-Anges devaient confier en 1530 à Bernardino Luini. Il est curieux de comparer les deux maîtres traitant le même sujet dans un cadre identique. Bernardino a couvert tout son espace d'une seule composition; tout le centre est occupé par le drame du Calvaire; les trois croix s'élèvent au-dessus d'une foule confuse au milieu de laquelle se détache l'adorable figure de saint Jean levant les yeux sur son maître dans un magnifique élan de foi et d'amour. Au fond, dans des plans superposés comme les routes d'un parc accidenté, il a placé en perspective les différentes scènes qui ont précédé et suivi le fait capital. Gaudenzio Ferrari a traité autrement sa composition; laissant lui aussi au centre un vaste espace pour le crucifiement, il a divisé le reste de la muraille en trente compartiments dans chacun desquels il a représenté, comme dans un tableau particulier, un des faits de la vie du Christ depuis l'ascension jusqu'à la résurrection. Il y a plus d'unité et de verve chez l'un, plus d'étude sérieuse, de rendu consciencieux chez l'autre. L'un recherche une gamme de couleurs claires, l'autre se tient en général dans les tons foncés. Tout deux se rencontrent dans certains détails traditionnels, les anges qui recueillent le sang du Christ, ceux qui pleurent autour de la croix, celui qui reçoit l'âme du bon larron tandis qu'un diable affreux emporte celle du mauvais. Mais ce qui domine les deux compositions, c'est cette merveilleuse tête du Christ expirant que Gaudenzio a représenté la tête inclinée sur l'épaule, les yeux fermés, avec une expression de douleur résignée et de dignité tranquille, qui peut rivaliser avec les plus belles créations du divin Léonard.

C'est sur cette œuvre exquise que nous nous séparerons du maître de Valduggia. Ses œuvres principales sont disséminées dans des villes secondaires du Piémont et des confins de la Lombardie; les musées ne possèdent de lui que des toiles secondaires, si nous en exceptons l'admirable *Martyre de sainte Catherine* de la Brera. Vasari, qui n'a d'yeux que pour les Florentins, le connaissait mal et l'a traité dédaigneusement[1], Lomazzo, son élève, l'a presque au-

(1) « Ben potrò aggiungere un dispiaceré, che tant uomo fu poco noto opoco accettato al Vasari, onde li oltramontani, che tutto il merito mesurano dell'istoria, mal lo co-

tant desservi en l'égalant aux plus grands. Mais l'heure de la justice arrive pour lui; des admirateurs fervents ont entrepris de faire connaître son œuvre, un biographe soigneux et érudit vient de nous révéler son caractère qui est à la hauteur de son talent, et j'espère bien que MM. Crowe et Cavalcaselle, dont le goût si sûr a déjà remis tant de choses à leur point, feront la juste part à ce maître admirable dans le prochain volume de leur belle histoire de la *Peinture italienne*.

II

Après le départ de Gaudenzio Ferrari, les travaux du Sacro Monte subirent un temps d'arrêt. Seul, Fermo Stella termine les œuvres commencées, puis décore quelques chapelles encore privées de leur ornementation; la *Purification*, la *Seconde apparition de l'ange à Joseph*, la *Fuite en Égypte*. Pour que l'art se développe, il faut des Mécènes, et l'aristocratie lombarde avait eu trop à souffrir de guerres continuelles depuis un demi-siècle pour pouvoir doter largement des constructions nouvelles. Au même moment, des discussions éclatèrent entre les religieux du Sacro Monte et l'administration locale pour l'élection des *Fabriccieri*, fonctionnaires chargés de diriger les travaux. Pour toutes ces causes, les constructions furent complètement suspendues pendant une quarantaine d'années. Dix-neuf chapelles, dont deux sans décoration intérieure, existaient vers 1545. C'est le nombre que nous retrouvons au moment où une illustre intervention vient rappeler l'attention sur la Nouvelle-Jérusalem.

On sait avec quelle persévérance infatigable saint Charles Borromée s'occupa de réveiller la foi, de réformer les abus, de combattre l'hérésie dans son diocèse de Milan. L'influence qu'un sanc-

noscono, enegli scritti loro lo hanno quasi involto nel silenzio. (Lanzi, *Storia della pitura in Italia*... Bassano, 1809.)

tuaire comme celui de Varallo pouvait avoir sur les populations avoisinantes ne pouvait échapper à sa pénétrante intelligence. Il visita le Sacro Monte à la fin d'octobre 1578; il pria longuement devant chaque chapelle, son cœur fut ému par cette représentation presque vivante de la vie duSauveur, et il résolut d'activer l'achèvement de l'œuvre entreprise depuis près d'un siècle. A son retour à Milan, l'archevêque envoya à Varallo son architecte favori, Pellegrino Tibaldi, qui venait de s'illustrer en composant pour le Dôme la façade renaissance qui contraste si étrangement avec la conception générale de l'édifice. L'entreprenant artiste eut bientôt conçu le projet d'un remaniement complet du Sacro Monte; il a laissé deux plans dessinés à cette époque, l'un donnant l'état dans lequel se trouvaient alors les travaux, l'autre le croquis des embellissements ou compléments proposés par lui.

Heureusement, ce projet ne fut pas exécuté dans son ensemble, car il eut entraîné la réfection de presque toutes les chapelles antérieures et probablement la destruction de celles des œuvres de Gaudenzio Ferrari qui sont arrivées jusqu'à nous. L'édifice principal devait être une reproduction grandiose du temple de Jérusalem; au milieu duquel on eut représenté Jésus chassant les marchands, renversant leurs tables, entouré d'une foule effarée, d'un concours d'animaux, de marchands de tourterelles, etc.

Saint Charles revint à Varallo en octobre 1584. Il vit la porte d'ordre dorique qu'il avait donné ordre d'élever à l'entrée de la Ville sainte et sur laquelle il avait fait graver ce distique latin :

Hæc novâ Jerusalem vitam summos que labores
Atque Redemptoris singula gesta refert.

Il visita aussi la nouvelle chapelle de la Chute d'Adam qu'il avait donné ordre de construire, comme la préface nécessaire de tout le drame de la Rédemption. Ce second voyage nous est raconté dans ses plus grands détails par les divers historiens de saint Charles[1];

(1) Pierre Giussano, de la congrégation des Oblats de Milan, et Carlo Bescapè, général des Barnabites, et plus tard évêque de Novare. Tous deux ont connu personnellement le saint archevêque, et le second a assisté à ses derniers moments.

il présente, en effet, un intérêt tout particulier puisqu'il précéda de quelques jours seulement la mort du grand archevêque. Arrivé au Sacro Monte le 23 octobre pour faire une retraite sous la direction du Père Adorno, son confesseur, le saint fut pris de la fièvre et dut consentir à laisser mettre un peu de paille sur les planches qui lui servaient de lit. Il passa de longues heures en méditation devant le Christ au jardin de Gethsémani[1] et c'est en pensant à l'agonie du Sauveur qu'il fit le sacrifice de sa propre vie. Le 29 octobre, il partit pour Arona, continuant sa tournée pastorale; mais, la fièvre augmentant, il dut se faire transporter en litière à Milan le jour des Morts et il expira au commencement de la nuit du 3 au 4 novembre en disant ces mots de l'Écriture : *Ecce venio*[2].

La visite de saint Charles porta bonheur au Sacro Monte. Le duc de Savoie, Charles Emmanuel Ier, y était venu lui aussi en pèlerinage avec la duchesse, sa femme[3], entre les deux visites de l'archevêque de Milan, et avait ordonné la construction à ses frais d'une chapelle représentant le Massacre des Innocents. A partir de 1583, nous voyons une nuée d'artistes et d'ouvriers occupés sur la montagne à construire ou à décorer des chapelles nouvelles.

Le plus important de tous ces travailleurs de la seconde période n'est point un enfant du pays. En dépit de son nom italianisé, Tabachetti était venu au monde à Dinant, au pays de Liège, et s'était d'abord appelé Jean-Baptiste Tabachet. On ne sait quand il arriva à Varallo, mais Cascia, l'un des historiens du sanctuaire, nous apprend qu'en 1586, il avait déjà terminé les trois chapelles du *Péché originel*, de la *Tentation*, et de la *Montée au Calvaire*.

La scène du Paradis Terrestre ne comprend que deux personnages; mais l'élégance de leurs proportions, la grâce de la figure d'Ève, révèlent de suite un artiste de mérite. Il a rempli son cadre par une profusion d'animaux de toute sorte pour le modelé desquels il a toujours eu une aptitude toute spéciale. Ceux de cette première

(1) La chapelle devant laquelle pria saint Charles a éié détruite. Celle que nous voyons aujourd'hui, et près de laquelle on a représenté le saint archevêque agenouillé, date du XVIIe siècle.

(2) Godescart, *Vie des Pères, martyr*, etc. — Paris, 1852, t. VIII, 296.

(3) Catherine, infante d'Espagne.

œuvre n'atteignent pourtant pas encore la vérité surprenante de ceux qui garnissent le premier plan de la *Tentation au Désert*. Le diable nous y apparaît sous la forme d'un beau vieillard à barbe grise, caractérisé seulement par ses pieds à deux doigts fourchus.

Avec la *Montée au Calvaire*, l'artiste flamand aborde les scènes à nombreux figurants et, même avec le voisinage redoutable du chef-d'œuvre de Gaudenzio Ferrari, sa composition produit un effet saisissant. Quarante personnages et neuf chevaux gravisent de droite à gauche la pente de la colline; des soldats à cheval surveillent le funèbre cortège, un individu sonnant de la trompe ouvre la marche, précédant les deux larrons, puis vient Jésus, succombant sous le poids de sa croix, Simon le Cyrénéen, requis d'aider le condamné, Véronique son voile à la main, enfin le groupe des saintes femmes et de saint Jean, contenus par des soldats à pied qui l'empêchent d'approcher du Sauveur tombé à terre. Quatre scènes de ce qu'on appelle habituellement le chemin de la croix, se trouvent donc ici groupées en une seule action. Ce qui frappe par-dessus tout, c'est la simplicité, la vraisemblance de la composition, le naturel de chaque figure. Dans un temps tout imprégné de maniérisme, où les types imités des grands maîtres, les attitudes violentes, les raccourcis savants se multipliaient avec une désolante uniformité, Tabachetti étudie la nature, rend le geste familier, donne à chaque acteur du drame l'action qu'il a dû accomplir, l'expression qu'il a dû avoir. Rien d'artificiel, rien d'académique, aucun effort pour s'approprier le grand style.

Parmi les spectateurs, nous retrouvons ces femmes avec leurs enfants, ces chiens, ces bouffons que nous avons déjà vus dans les compositions de Ferrari; près de sainte Véronique, un homme porte un goitre hideux, copié sur quelque paysan des environs; les bourreaux montrent des types grimaçants et méchants étudiés dans quelque bouge mal famé, tandis que sur son cheval passe la belle comtesse Salomoni de Serravalle, avec des donateurs de la chapelle. Enfin, sur la gauche, un admirable vieillard coiffé d'un grand chapeau, considère la scène avec une expression de curiosité mêlée à l'indifférence la plus complète pour la victime.

Après ce grand effort, Tabachetti revient aux sujets plus simples.

Il travaillait à la chapelle de la *Visitation*, quand il fut subitement frappé d'un mal terrible ; le pauvre artiste perdit la raison. Sa maladie fut de courte durée, puisque nous le retrouvons, en 1591, modelant les statues du *Songe de Joseph* ; la figure du patriarche endormi est une des plus populaires du Sacro Monte. Quant à la Vierge assise, elle fut exécutée d'après un petit modèle de Gaudenzio Ferrari, conservé encore aujourd'hui par une famille de Valduggia. Cette œuvre achevée, Tabachetti quitta Varallo pour n'y plus revenir. Il était appelé à Crea, près de Casale, pour y décorer un nouveau sanctuaire. Il s'y maria et y fit souche de petits Tabachetti dont les descendants ne soupçonnent peut-être guère aujourd'hui l'origine flamande de leur ancêtre.

Au moment où Tabachetti quittait Varallo, la chapelle, commandée par le duc de Savoie, était à peu près achevée. Elle est une des plus importantes, la scène ne comprenant pas moins de quatre-vingt-quinze personnages, avec une foule d'épisodes destinés à faire ressortir à la fois la cruauté des bourreaux et la résistance désespérée des mères. Le sculpteur Giacomo Bargnola de Valsoldo, près de Come, étant mort en 1589, les statues furent terminées par Michel-Ange Rossetti de Claino qui signa en creux sur le collier d'un soldat placé à la gauche d'Hérode. La fresque de fond est l'œuvre de ses deux neveux Battista et Giovanni Mauro della Rovere qui ont également signé sur les colliers de deux soldats placés à la gauche d'Hérode. Ces deux artistes sont ordinairement désignés sous le nom de « I Fiamminghini » parce que leur père, artiste flamand, s'était fixé dans le pays après avoir épousé une sœur de M. A. Rossetti. C'est sans doute cette origine et ce surnom qui ont laissé supposer que Jean Miel, d'Anvers, le peintre officiel du duc de Savoie, travailla au Sacro Monte. Aucun document authentique n'a fourni la preuve de cette assertion.

L'œuvre commune de Bargnola et de Rossetti est loin d'être dépourvue de mérite. Mais le premier rang après Tabachetti devait revenir à un jeune artiste qui venait d'exécuter la chapelle de la *Flagellation*, terminée, d'après Caccia, dès 1586. Giovanni d'Enrico eut peu après l'audace de rivaliser avec le maître déjà célèbre qui venait de composer le Christ montant au Calvaire. Dans son Christ attaché

ır la croix, il s'applique à le surpasser par le nombre des personna-
ɜs, celui des chevaux, le choix des épisodes. Bien que son œuvre
'ait pas répondu à toutes les ambitionsde l'artiste, elle n'en mérite
ıs moins une place d'honneur parmi les créations du sanctuaire.

A partir de ce moment, Giovanni devient le grand maître d'œuvre
u Sacro Monte; à la fois architecte, peintre et modeleur, il modifie
ɜs plans de Pellegrino Tibaldi, fait construire le grand bâtiment
ıésigné ordinairement sous le nom de palais de Pilate et qui com-
ɔrend cinq chapelles, outre la reproduction de la Scala Santa. Il
ɔonçut et exécuta la décoration grandiose de tout cet ensemble dont
chaque partie comprend un nombre considérable de personnages.
La plus remarquable de ces chapelles est celle de l'*Ecce-Homo.*
Dans une composition à deux étages, Pilate apparaît en haut d'un
balcon avec ses gardes pour montrer son prisonnier sanglant à la
foule qui stationne sur la place et qui comprend des groupes de
curieux, de Pharisiens et de Scribes, de disciples. L'artiste s'est,
dit-on, représenté lui-même parmi les disciples en pleurs placés
sur la gauche; dans le premier d'entre eux on reconnaît ce même
vieillard au visage rasé et sillonné de rides, qui, pour M. Butler, ne
serait autre que Stefano Scotto.

L'œuvre de Giovanni d'Eurico au Sacro Monte est immense; on
lui attribue une part des chapelles comprenant ensemble plus de
trois cents statues. Il fut largement aidé par des collaborateurs. Le
principal de ceux-ci fut son élève Giacomo Ferro avec lequel, à
l'exemple de beaucoup d'autres maîtres de la Renaissance, il avait
passé un traité en règle qui constitue une véritable association.
Quand il mourut, à Borgo Sesia, il institua Giacomo pour son lé-
gataire. Giovanni employa aussi le concours de ses deux frères,
nés comme lui à Alagna, mais exclusivement adonnés à la peinture.
Melchiorre l'aîné, artiste médiocre, avait pour spécialité de mettre
en couleur les statues de terre cuite modelées par d'autres mains;
Antonio dit Tanzio, le plus jeune, peignit les scènes de fond des
chapelles décorées par son frère Giovanni. Citons parmi ses meil-
leures fresques celles des chapelles d'*Hérode* et du *Lavement des
mains.*

Des maîtres bien autrement célèbres, le Cerano, le Morazzone, ne

dédaignaient pas de collaborer à l'œuvre du Sacro Monte. Sans doute, leur zèle était stimulé par la générosité de donateurs qui ne voulaient rien négliger pour s'assurer le concours des meilleurs peintres du temps. Des comptes patiemment dépouillés nous ont appris à quelles conditions s'effectuaient ces vastes travaux. Nous savons que la fresque formant le fond de la Marche au Calvaire, exécuté par Morazzone en 1605, lui fut payée 1400 lire plus vingt écus d'or, et qu'il reçut des sommes quelque peu supérieures pour la chapelle de l'Ecce Homo, peinte en 1612 et pour celle de la Condamnation de Jésus (1614) bien que leur exécution soit inférieure à celle de la première [1], le chef-d'œuvre de Morazzone au Sacro Monte. L'artiste n'a pas voulu se borner à prolonger sur les murs la perspective de la scène représentée; groupant autour du Christ portant sa croix toutes les allégories relevées par les saints Pères dans l'Ancien Testament, il a peint les Israélites qui rapportent à Moïse les raisins cueillis dans la Terre Promise, Abimélech chargé d'un énorme tronc d'arbre, Abraham et Isaac portant le bois du sacrifice. Ce système d'allégorie fut imité par Gilardini, élève et gendre du Cerano, dans sa décoration de la chapelle qui contient le chef-d'œuvre de Tabachetti, le Christ élevé sur la croix.

Les travaux du Sacro Monte se poursuivirent jusqu'au milieu du XVIIe siècle. C'est en 1765 qu'on construisit la dernière chapelle aux frais d'habitants du Val Sesia fixés à Turin. Elle représente le Christ devant Anne, au moment où un serviteur du grand prêtre lui donna un soufflet. L'architecture rococo, les statues tourmentées, les poses exagérées des soldats demi-nus, étude de musculature académique, tout cela nous montre que le temps des artistes vivants et convaincus est bien passé. Arrêtons donc là cette énumération déjà trop longue d'artistes et de compositions et bornons nous à dire à notre lecteur :

Le reste ne vaut pas là l'honneur d'être nommé.

(1) Samuel Butler, *op. cit.*

III

Varallo est un centre charmant d'excursions. Le promeneur pédestre peut couper ses études au Sacro Monte par des courses variées dans les plus jolies vallées; il peut gagner Gressoney, puis la vallée d'Aoste, devenue populaire grâce à la touchante nouvelle de Xavier de Maistre; il peut visiter Riva, Alagna, contourner le pied du mont Rose pour atteindre Macugnaga, cette pittoresque station, bien connue des touristes. De toutes ces promenades, aucune peut-être ne lui laissera un meilleur souvenir que la route d'Orta par le col de la Colma. Ce n'est pas qu'il doive s'attendre à aucune de ces difficultés qui tentent les alpinistes professionnels, inutile de se munir de cordes et de bâtons ferrés : une promenade de quatre à cinq heures à travers de fraîches vallées, ombragées par les branches robustes des châtaigniers et des chênes; si cela vous semble encore trop dur, un bon chemin muletier vous permettra d'avoir recours aux bons offices de cet animal patient et philosophe dont Töpffer a célébré les vertus. Après avoir salué sur la façade de l'église Notre-Dame-de-Lorette une dernière œuvre de Gaudenzio Ferrari, on commence à monter une route assez raide pour gagner Civiasco, joli village placé en corniche au-dessus de la vallée du Pascone. Ses maisons propres et coquettes, bordées de petits vergers, sont presque toutes surmontées par une galerie ouverte où la famille se réunit, à la tombée de la nuit, pour respirer l'air frais du soir. Les habitants de Civiasco vont généralement chercher fortune en Espagne; leur rêve est de revenir un jour riches au pays afin de pouvoir y construire quelqu'une de ces jolies habitations. De la terrasse qui précède l'église, on jette un dernier regard sur la Rocca Pietra et la vallée de la Sesia : l'une et l'autre va disparaître derrière la montagne qui cache déjà Varallo. Puis on gravit le sentier qui circule entre les troncs robustes des arbres, traverse les prairies, franchit les ruisseaux, pour monter entre le

Monte di Carcegna et le Monte Briasco au col de la Colma. Ici, il fait bon dételer les ânes et s'arrêter sur la petite éminence voisine pour admirer le panorama qui se déroule devant vous. A vos pieds, très bas, le petit lac bleu au milieu duquel s'élèvent les constructions de l'île San Guilio; elles semblent toucher ce promontoire verdoyant sur lequel vous distinguez au milieu des arbres, comme autant de taches blanches, les chapelles d'un autre Sacro Monte. Par-dessus se dresse la masse violette du Motterone, le Rigi de cette contrée; la chaîne s'abaisse graduellement vers le sud, découvre un grand coin du lac Majeur aux alentours d'Arona, et, par delà, on aperçoit l'immense plaine lombarde d'un vert grisâtre, toute parsemée de gros villages. Retournez-vous les yeux vers l'ouest, le spectacle est plus merveilleux encore : dans le ciel d'un bleu intense, le mont Rose dresse ses six cimes légèrement teintées par le soleil couchant. Au pied du géant lumineux, les vallées alpines forment une série de fossés bleuâtres, déjà estompés par les brumes naissantes du soir. Les touristes reconnaîtront une dernière fois les vallées explorées, la haute Sesia, la vallée du Lys, le val d'Anzasca, tout près enfin, le val di Stroma qui va déboucher au nord à Omegna, déjà situé dans l'Ossola.

La descente s'effectue rapidement. Sur la gauche se creuse la vallée profonde du Pellino et, par delà, on aperçoit comme une mince ligne blanche la route qui gagne la Colma par Arolo. A mesure qu'on marche, le petit lac bleu semble grandir, les maisons deviennent plus distinctes, on voit la ligne du chemin de fer, ses viaducs, au-dessus desquels passe rapidement un léger nuage de fumée. Bientôt des villages, puis des maisons isolées, entourées d'arbres fruitiers et de vignes. Le sentier s'enfonce brusquement entre deux murs de pierres sèches et vous arrivez à Pella, sur le bord du lac. En une demi-heure, un batelier vous transportera à Orta, à moins que vous ne désiriez faire escale à l'île San Giulio. Elle est complètement couverte d'habitations débouchant sur une unique rue circulaire dont on fait le tour en cinq minutes. La vieille basilique conserve les reliques de saint Jules, l'apôtre de ces contrées, venu de Grèce vers 379. Arrivé sur la côte voisine, le saint ne put trouver aucun batelier qui consentit à le transporter dans

cette île infestée de serpents et autres animaux malfaisants. Il étendit alors son manteau sur le lac et, avec l'aide de Dieu, il effectua sa traversée sur ce bateau improvisé. Il chassa les serpents et rendit inoffensifs les autres animaux, ce qui veut dire sans doute qu'il convertit les pillards installés de longue date dans cette île, dont il fit le centre de son apostolat. Un bas-relief en marbre noir, qui remonte au v° siècle, représente saint Jules effectuant sa singulière traversée.

En quittant l'île San Giulio, on aperçoit, dans toute son étendue, le charmant bourg d'Orta, allongé sur la rive. Chaque habitation est bordée d'une tonnelle sur laquelle courent des vignes; les raisins pendent au-dessus de l'eau quand arrive l'automne. En arrière les maisons grimpent le long des ruelles étroites qui circulent au pied du Sacro Monte. La pente est si rapide, qu'il a fallu élever des substructions en arcade pour recevoir les monuments de quelque importance, comme le palais Communal, jadis siège de la juridiction de toute la *riviera*, la rive orientale du lac. C'est le cas également pour l'église paroissiale, construite dans le style classique par Luca Rossetti, architecte et peintre, enfant du pays. De cette église, quelques minutes suffisent pour gagner la porte principale du Sacro Monte, surmontée par la statue en marbre de saint François d'Assise.

C'est le désir d'imiter la Nouvelle-Jérusalem de Varallo qui a inspiré la pensée de cette création. En 1585[1], les pèlerins affluaient autour des chapelles auxquelles la visite de saint Charles Borromée venait d'attirer une popularité plus grande que jamais; les membres de la Comunità d'Orta s'avisèrent qu'ils avaient au-dessus de leur ville une éminence, dite le mont Saint-Nicolas, merveilleusement disposée pour recevoir une série d'édifices analogues. Pareille fondation était un excellent moyen pour travailler à la gloire de Dieu; les profits séculiers que les pèlerins laissaient aux voisins de Varallo purent ne pas être indifférents à des administrateurs soucieux des intérêts qui leur étaient confiés. Pour ne pas faire double emploi

(1) La délibération du Conseil d'Orta, décidant l'érection d'un monastère et d'une chapelle sur le mont Saint-Nicolas, est datée du 26 mai 1585. (*Annales Minorum .... continuati*. Neapoli, 1847, t. XXII.)

avec le sanctuaire voisin, on résolut de consacrer le nouveau Sacro Monte à la vie et aux miracles de saint François, le saint populaire par excellence.

L'œuvre ne marcha pas aussi rapidement qu'on eût pu le supposer tout d'abord. Il fallut commencer par acquérir les propriétés qui occupaient le sommet de la colline, chose difficile et toujours coûteuse. Le terrain une fois assuré, on entreprit la construction d'un couvent dont la première pierre fut solennellement posée en présence de Mgr Ponzone, évêque de Novare, le 27 octobre 1591. Le couvent s'éleva rapidement et fut bientôt occupé par des Pères Capucins[1].

Il est juste de rappeler ici le nom de l'abbé Amico Canobbio de Varese qui semble avoir eu le premier une vue bien nette de ce qu'il convenait de faire. Il conçut le projet qui répartissait entre trente-trois chapelles les faits à représenter. Il entreprit ensuite à ses frais la construction et la décoration du premier édifice, consacré à la *Canonisation de saint François*[2]. Enfin, par son testament en date du 24 septembre 1592, le pieux abbé léguait à l'œuvre du Sacro Monte d'Orta une rente de 650 livres sur la commune de Palestro; en outre, ses héritiers étaient tenus de faire achever la chapelle commencée par lui[3].

L'exemple donné par l'abbé Canobbio fut bientôt suivi par d'autres bienfaiteurs. Mgr Bascapè, le pieux ami de saint Charles Borromée, promu en 1593 au siège épiscopal de Novare, fonda la chapelle de la *Rinunzia* (IIIe), des familles opulentes d'Orta et des environs firent de même; des legs, des dons, des collectes recueillies parmi les Ortésiens fixés au loin permirent de poursuivre le travail. En 1686, un siècle environ après le début de l'entreprise, vingt et une chapelles étaient construites et décorées. Deux autres seulement

(1) On sait qu'on désigne sous ce nom la réforme des frères Mineurs de l'Observance institué vers 1525 par le frère Matteo Baschi, en latin Bassius, et approuvée par Clément VII en 1528. Leur nom leur vient du capuchon pointu qui caractérise leur costume et que Bassius adopta à la suite d'une vision dans laquelle saint François lui était apparu ainsi vêtu.

(2) La chapelle fondée par l'abbé Canobbio est aujourd'hui désignée sous le n° XVIII. Une inscription posée sur la façade dit du fondateur : ... « qui primus fundamenta excogitavera. »

(3) *Guida al Sacro Monte d'Orta.* Milano, 1879, p. 16.

ont été fondées depuis cette époque. L'une fut achevée en 1757; c'est la quatorzième qui montre François s'efforçant de convertir Mélec Kamel, sultan d'Égypte. L'autre devait retracer la légende du loup du Gubbio : elle est restée inachevée et sert aujourd'hui de belvédère. Du sommet, on embrasse tout l'ensemble du Sacro Monte qui apparaît comme un énorme bouquet d'arbres, placé à 111 mètres au-dessus du lac. Autour de ce plateau vallonné et boisé circule un *viale*, une route pavée, sur le bord de laquelle sont construite les diverses chapelles. Toutes appartiennent au style baroque ou pseudo-classique en faveur pendant le XVIIe siècle. La décoration consiste en portiques, en colonnes, en pilastres; les architectes se sont, du reste, appliqués à varier le plus possible les formes de ces constructions; la quinzième, de forme cylindrique, passe pour avoir été exécutée d'après un dessin de Michel-Ange. Au sud, sur le point culminant, s'élève l'ancienne église conventuelle flanquée d'un campanile. Par derrière, une vaste prairie ombragée est consacrée au campement des pèlerins qui viennent visiter le Sacro Monte. A certains jours, l'affluence est considérable, et toute cette foule mange sur l'herbe, au milieu des carrioles et des voitures, des bêtes de somme dételées, chevaux, ânes et mulets, qui broutent l'herbe, ou se vautrent avec de sonores éclats de voix. La plus grande affluence a lieu le jour de la Pentecôte; jadis le nombre des pèlerins s'éleva quelquefois jusqu'à sept mille et la commune d'Orta faisait distribuer trois pains à chacun d'eux[1].

Si, maintenant, cessant pour un instant de regarder à ses pieds, le spectateur promène ses regards sur l'horizon, il est bien vite gagné par le charme du panorama qui l'entoure. Ce ne sont plus les immenses perspectives du col de la Colma, s'étendant des sommets neigeux des grandes Alpes à la plaine monotone qui entoure Milan. Ici, nous sommes enfoncés au cœur des montagnes, sur les bords de ce joli lac, formé dans un repli de la masse rocheuse et qu'entoure un paysage tout intime, isolé du monde de tous côtés par une ceinture de hauteurs. La péninsule escarpée qui porte le Sacro Monte est reliée vers l'est à la terre ferme par un isthme

(1) V. *Gli spettacoli misteriosi*, 1830.

étroit et bas. Au-dessus, le village de Miasino est pittoresquement posé sur une hauteur, premier gradin de la chaîne qui sépare le lac d'Orta du lac Majeur. On aperçoit au nord-est le Matterone, surmonté de son auberge, le plus haut sommet de cette chaîne. Au bas, au contraire, un peu au-dessus du lac, la ligne droite du chemin de fer se profile à la base de la montagne tantôt disparaissant un moment dans les tranchées, tantôt franchissant sur des viaducs les petites vallées de la Sassina et du Pescone. Au nord, la pointe de Crabbia nous masque Omegna, où le lac écoule ses eaux dans la Strona qui les porte au lac Majeur : au sud, se détache sur une éminence conique la vieille tour de Buccione, dont on fait remonter l'origine au temps de la domination lombarde. En *face* enfin, vers le couchant, de larges taches blanches sont plaquées sur la pente abrupte qui descend de la colline : ce sont les carrières de granit qui avoisinent Alzo, au-dessus desquelles on aperçoit, sur l'extrême pointe d'un rocher, la petite chapelle de la *Madonna del Sasso*.

Je crois inutile d'énumérer longuement les divers sujets représentés dans les chapelles d'Orta. La vie de saint François d'Assise est bien connue du chrétien qui voit en lui le plus admirable des instruments dont il a plu à la Providence de se servir pour réveiller la foi chrétienne et préparer l'épanouissement merveilleux de ce grand XIIIe siècle, le siècle de saint Louis et de saint Thomas d'Aquin. Mais les amis de l'art italien qui ont fait les pèlerinages d'Assise et de Padoue ne sont guère moins familiers avec tous ces épisodes : le pinceau de Giotto a traduit pour eux sur les murs de l'Arena ou de l'Église supérieure les récits de Thomas de Celano et de saint Bonaventure. Il y a harmonie complète entre le peintre et les écrivains ; même simplicitié, même habileté à mettre en scène les personnages principaux en simplifiant le cadre ; même gaucherie dans les proportions, dans l'arrangement du décor, même habileté pour caractériser les personnages, pour donner à chacun le geste ou le mot qui résume la conception de l'auteur. L'art du siècle suivant dédaigna ces procédés qui lui semblaient trop simples. Déjà l'auteur des *Fioretti*[1] trouve moyen de glisser des récits apocryphes

(1) On attribue cet opuscule à Jean de Saint-Laurent, nommé évêque de Bisignano en 1354.

au milieu de ces charmants épisodes auxquels son style candide, empreint d'une piété presque angélique, prête un charme de plus. Mais qu'est devenu notre saint sous la plume de Barthélemy de Pise, qui écrit[1] dans les dernières années du XIVe siècle? La grâce, la simplicité, l'amour de la nature et des âmes, ce qui fait le charme des livres précédents, tout cela n'est plus qu'un accessoire. Le but de l'ouvrage est de prouver les conformités merveilleuses que les générations successives se sont plu à établir entre la vie de saint François et celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'auteur écrit uniquement pour soutenir cette lourde thèse scolastique, qui nous scandalise aujourd'hui, qui serait presque un blasphème si elle n'était excusée par la bonne foi évidente de l'auteur. Quelque fantaisistes que soient certains des détails donnés par celui-ci, il est encore dépassé par l'écrivain qui a rédigé au commencement du XVIe siècle le « *Speculum vitæ B. Francisci et sociorum ejus* ». C'est pourtant ce dernier ouvrage qui a été pendant tout le XVIe siècle le manuel d'après lequel les artistes ont représenté les gestes de saint François[2]. C'est aussi la source à laquelle ont puisé les décorateurs du Sacro Monte d'Orta : nous retrouvons donc ici le pèlerin merveilleux qui vient avertir dona Pica que son enfant ne verra le jour que lorsqu'elle se sera transportée dans son écurie et couchée sur la paille; nous voyons ensuite le petit François qui vient de naître entre deux chevaux. On nous montrera le bienheureux attaché au pilori sur la place publique d'Assise, comme un malfaiteur; puis, plus tard, monté sur un âne, faisant une entrée solennelle à Borgo San Sepolcro, au milieu des enfants portant des palmes, la route jonchée de vêtements.

Même différence entre les artistes qu'entre les sources qui les ont inspirés. A Orta, peintres et statuaires sont des gens habiles; ils ont étudié dans les académies en renom; il savent les proportions et la perspective : ce n'est pas eux qui feront des maisons dans lesquelles il serait impossible aux personnages d'entrer, des pentes

(1) *Conformitates B. Ser. Patris Francisci ad vitam Jesu-Christi.*

(2) V. *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissancein Italien*, von Henry Thode. — Berlin, Grote, 1885. — I. Th. II. Abschn. : *Die Darstellungen des Franz und seiner Legende.*

escarpées qu'aucun homme ne pourrait gravir. Dans leurs figures, pas un type qui ne soit déjà connu, pas un mouvement qui ne soit imité de quelque composition célèbre..... Tel individu vient de Bologne, tel autre de Florence; pas un n'a été vu sur les bords de la *Riviera*, labourant son champ, ou priant dans l'église voisine.

Ne nous attendons donc pas à trouver ici rien qui nous rappelle Gaudenzi Ferrari, ni même Tabachetti ou Giovanni d'Enrico. Le principal sculpteur, c'est Dionigi Bussola de Milan, qui a modelé les figures pour le plus grand nombre des chapelles. On cite comme sa meilleure œuvre l'*Entrée de saint François à Borgo San Sepolcro* (XVIe ch.). Cet artiste ne s'est pas fait faute d'utiliser plusieurs fois le même moule pour représenter divers personnages : c'est ainsi que le père de sainte Claire (IXe ch.) devient un des vieillards acclamant saint François dans la XVIe. Auprès de Bussola travaillaient Pristinari Domenico, que l'on retrouve à Rome vers 1650, et les frères Giuseppe et Melchiorre Righi. On admire beaucoup aussi les statues de la XIIIe chapelle (l'humilité de saint François) dues à Falcone et à Giuseppe Rosnati. Ce Falcone est-il le même qui exécuta en 1697 avec Siro Zanelli la statue colossale de saint Charles Borromée à Arona, sur un dessin du Cerano? Cela semble vraisemblable, mais je n'en ai pas trouvé la preuve.

Quant aux peintres, nous avons déjà rencontré à Varallo les plus célèbres d'entre eux : Morazzone, les Fiamminghini. Comme artistes nouveaux, je ne vois guère à citer que Carlo Nuvolini dit Pamfili (IXe X^e et XVIIe ch.), peintre célèbre pour le sentiment religieux qu'il savait donner à ses figures et qui lui fit donner le surnom de *Guide de la Lombardie*. Antonio Maria Crespi, dit Il, Bustino (VIIe ch.) est le fils du peintre de Busto Arsizio qui a rendu ce nom particulièrement connu. La plupart des autres décorateurs ont été choisis à cause de leur origine locale (Filippo Monti et Maffiali d'Orta, Gianili di Valsesia, etc.) et ont peu marqué dans l'histoire de l'art.

IV

Il nous faut encore une fois reprendre notre route pour gagner, ıx environs de Varese, notre troisième *Sacro Monte*. Le voyage a, du reste, rien d'effrayant; la distance est courte, le pays charıant, et des chemins variés s'offrent au choix du touriste. Pour peu ne vous ayez été mis en goût par le passage de la Colma, vous 'hésiterez pas à choisir le sentier de montagne qui franchit le Iotterone. Vous trouverez au sommet une vue admirable, plus tendue encore que celle de la Colma. Rien n'arrête vers l'est le egard qui va se poser sur les vastes glaciers de la Bernina derrière esquels vous pourrez voir lever le soleil pour peu que vous vous lécidiez à accepter l'hospitalité du sieur Guglielmina, l'aubergiste du sommet. C'est une charmante promenade que de descendre ensuite sur Stresa à travers les bois de châtaigniers, avec la vue de plus en plus distinctes des îles Borromées et des rives du lac Majeur; la nappe bleuâtre se resserre comme un large fleuve dès qu'elle dépasse le bassin circulaire au milieu duquel les îles sont posées. Si cependant les réactions de votre monture vous avaient laissé de mauvais souvenirs, le chemin de fer vous conduira en trois quarts d'heure à Gravellona dans la vallée d'Ossola : de là vous gagnerez en omnibus Feriolo, d'où le bateau à vapeur vous mènera à Lavino en passant par le plus joli travers du lac entre l'Isola Madre et Pallanza, dont les maisons disparaissent au milieu des fleurs et des orangers. A Laveno, dernier changement pour monter dans le train qui, moins d'une heure après, vous dépose dans la gare de Varese.

Cette coquette et prospère petite ville, aux rues bordées d'arcades, tout entourée de villas, a la prétention d'avoir été jadis la patrie de Varron, le plus savant des Romains. En tous cas, elle a eu son heure de célébrité dans la guerre de l'indépendance italienne : au début des hostilités, Garibaldi la prit, la perdit, la reprit du 26 mai au 2 juin 1859 et finalement força les Autrichiens à redescendre sur

Milan. C'est là où, quelques mois plus tard, le moderne condottiere épousa sa seconde femme, Mlle Raymonde, « la mauvaise » comme on dit par ici. Mais en dépit des souvenirs du « Risorgimento », aujourd'hui comme autrefois, c'est surtout le voisinage du Sacro Monte qui attire les étrangers à Varese. Bien avant d'arriver en gare, on aperçoit sur la gauche du chemin de fer, une montagne dénudée portant à son sommet, perché comme un village kabyle, un groupe de maisons surmontées par le campanile d'une église : c'est la Madonna del Monte, le pèlerinage but de notre voyage.

Il y a 8 kilomètres de la gare à la première église, au pied de la montagne. Pour peu que ce soit l'été, c'est à travers un nuage de poussière qu'il faut cheminer jusqu'à San Ambrogio, gros village, au delà duquel on laisse la grande route pour s'élever ensuite doucement, par un chemin moins fréquenté. Il n'est pas rare de rencontrer quelque pèlerinage revenant d'une visite matinale au Sacro Monte : tous s'en retournent gaîment, en bras de chemise, la veste jetée sur l'épaule, causant et riant comme s'ils revenaient d'une fête. Les uns portent des drapeaux italiens ou de gros chapelets en grains d'eucalyptus, d'autres ont sous le bras une bannière ou un long chandelier argenté. On fait tourner des cri-cris, on croque des gâteaux, on interpelle les groupes qui se sont déjà assis à l'ombre pour déjeuner sur le rebord de la route, on échange des plaisanteteries, des mots quelquefois un peu salés : aucune trace de recueillement, la procession n'est-elle pas terminée depuis un quart d'heure au moins?

Aux abords de la première chapelle, c'est une agglomération d'auberges où s'entassent chevaux et voitures, des restaurants en plein air, de petites boutiques où on vend des images de sainteté ou des victuailles au choix. Les marchands s'installent où ils veulent, le long du large chemin qui tourne en lacets sur le flanc de la montagne. Les débitants de limonades semblent particulièrement appréciés.

Avant de nous engager dans le *viale*, cette route pavée longue d'un kilomètre et demi, peut-être est-il bon de donner quelques détails sur l'origine du pèlerinage célèbre qui, en dépit de ses cons-

ructions relativement modernes, réclame la priorité entre tous eux que nous avons visités jusqu'ici.

C'est en effet à la fin du IVe siècle, au moment où saint Ambroise occupait le siège de Milan, que des traditions fort anciennes en font remonter la fondation. On sait les luttes que l'illustre docteur eut à soutenir contre les Ariens puissants de longue date dans sa ville métropolitaine, et favorisés par l'impératrice Justine, mère de Valentinien II. L'histoire en a conservé le souvenir en lui décernant les noms « Malleus hœreticorum » et de « Flagellus arianorum. » En 387, la guerre éclata entre le faible empereur et l'ambitieux Maxime, le meurtrier de son frère Gratien, depuis quatre ans maître de la Gaule, de la Bretagne et de l'Espagne. L'usurpateur franchit rapidement les Alpes, descendit dans l'Italie septentrionale et menaça Milan. Justine et son fils n'eurent que le temps de chercher un refuge en Orient, près de Théodose. Aussitôt le départ de leur protectrice, les Ariens furent chassés de Milan; mais ils étaient assez nombreux et assez forts pour ne pas renoncer à la lutte. Ils se reformèrent aux environs de Varese, à l'entrée de ces défilés montagneux que de nombreux forts protégeaient alors contre les invasions des montagnards rhétiens. Ils se fortifièrent solidement autour d'un de ces ouvrages militaires dominant le mont Olona, au nord de Varese. C'est là où les catholiques durent attaquer leurs ennemis hérétiques, pendant que saint Ambroise en prières appelait sur leurs armes la bénédiction céleste. Le pieux historien du Sacro Monte[1] raconte avec complaisance les prodiges qui accompagnèrent cet événement, la tempête déchaînée sur l'armée arienne, les catholiques tombant les yeux levés vers le ciel, tandis que les morts ariens étaient tournés la face contre terre. Ce qui est certain, c'est que saint Ambroise attribua la victoire à la protection de Marie et qu'il lui consacra sur le sommet du mont Olona un autel sur lequel fut placée une statue de la sainte Vierge[1]. Cette image, attribuée à saint Luc par une tradition probablement posté-

(1) Domenico Bigiogero. — *Le glorie della gran Vergine al Sagro Monte sopra Varese.* — Milano. M.DC.IC.

(1) Cet événement est rappelé dans les brefs d'Innocent VIII de 1491 et de Grégoire XIII, du 5 juin 1591, accordant des indulgences aux pèlerins.

rieure, devint rapidement l'objet d'une grande vénération et attira de nombreux pèlerins. En 1010, un collège de cinq chanoines fut institué dans l'église avec un archiprêtre ayant droit à la mitre et aux ornements pontificaux.

En dehors de l'église qui occupait le sommet, il n'y avait alors sur la montagne que de rares ruines provenant d'anciennes constructions détruites pendant les guerres du moyen âge. En 1452, une pieuse fille de Pallanza eut l'inspiration de se réfugier dans ces ruines pour y vivre en ermite. Elle se nommait Cattarina Moriggio et appartenait à une famille noble, originaire de Milan. Deux ans après, une compagne, Giuliàna Puricelli, vint se joindre a elle; trois autres suivirent successivement cet exemple à quelques années de distance, et ce fut le début d'une petite communauté dont le pape Sixte IV régularisa l'existence en 1476, en lui donnant la règle de saint Augustin. Des bâtiments furent construits auprès de l'église et Cattarina fut la première abbesse du nouveau monastère.

Cette maison prit un développement assez rapide pour que, vingt-cinq ans plus tard, le saint Siège ait cru pouvoir supprimer le chapitre en réunissant ses revenus à ceux du monastère, à la charge par celui-ci d'entretenir un archiprêtre, quatre chapelains et un custode[1]. La dévotion à la vierge de la Victoire continua à attirer des foules de plus en plus nombreuses : à la fin du XVIe siècle, six cents processions gravissaient annuellement les pentes escarpées du Sacro Monte[2].

Il y avait alors au couvent de Varèse un Père capucin que le prieur envoyait souvent prêcher aux pèlerinages. Le frère Giovanni Battista de Monza avait été confident et témoin des fatigues qu'enduraient les pèlerins pour atteindre le sommet du Mont; il avait aussi déploré le manque de recueillement, les joyeusetés plus ou moins heureuses, qui formaient l'accompagnement presque obligé de cette ascension un peu rude. Pourquoi donc, pensa-t-il, ne créerait-on pas une route qui gravirait la pente par des lacets bien disposés? On pourrait placer sur le parcours une série de chapelles

(1) Bulle du pape Alexandre VI du 14 juillet 1502.
(2) Bigiogero, *op. cit.*, p. 31.

consacrées aux divers mystères du Rosaire. Les processions s'avanceraient ainsi en bon ordre, sans fatigue, et des pensées pieuses disposeraient les cœurs des pèlerins à la visite du sanctuaire,

En 1602, le frère Giovanni Battista s'ouvrit de son projet à un architecte de Varèse, Joseph Bernascone, dit *il Mancino*[1]. Celui-ci l'adopta avec enthousiasme; il jalonna la route, marqua en bonne situation l'emplacement des diverses chapelles : on devait se contenter de les désigner par des croix jusqu'au jour où quelque ville des environs entreprendrait la construction de chacune d'elles. Le frère Giovanni Battista faisait son affaire de stimuler les bonnes volontés par ses prédications dans les églises voisines.

Le résultat dépassa bien vite les espérances les plus ambitieuses des deux collaborateurs; le cardinal Frédéric Borromée, alors archevêque de Milan, accorda sa haute protection à l'œuvre entreprise et autorisa le pieux capucin à prêcher dans tout son diocèse en faveur du Sacro Monte. Les évêques de Côme, Novare, Verceil, imitèrent bientôt cet exemple. Les villes de Malnate, Varèse, Gallarata, Busto Arsizio, donnèrent de riches offrandes, ou entreprirent même des chapelles entières; de nobles milanais, les Litta, les Omodéi, les Arconati, le général espagnol don Francesco Cid Veadore, tinrent à rivaliser avec les villes dans cette pieuse création. En moins de soixante ans, le projet de Bernascone était exécuté et le Sacro Monte disposé tel que nous le voyons encore aujourd'hui.

Gravissons donc à notre tour cette route[2] que tant de générations ont parcourue depuis deux siècles et demi. Sur la place même où se trouvent les auberges et où se forment les processions, une véritable église consacrée à l'Immaculée-Conception, forme en quelque sorte la préface des quinze Mystères dans lesquels se résume la vie de la sainte Vierge. Puis nous franchissons une porte monumentale surmontée par la statue de Marie, et nous trouvons la chapelle de

(1) Le gaucher.

(2) Les travaux de la route nouvelle furent exécutés par les soins de l'un des « Signori Giudici delle strade del Ducato di Milano » nommé Gaspare Caïmo. Il est curieux de retrouver ici la main d'un parent du fondateur du premier Sacro Monte. « Viam hanc antea præruptam difficilem, asperam ac pœne inviam Gaspar Caïmus œdilis... quoad ejus fieri potuit explanandam curavit AD.M.DC.V. » Inscription placée sur un rocher bordant la route.

l'Annonciation suivie de quatre autres consacrées aux Mystères joyeux. Deux autres portes, décorées des statues de saint Charles Borromée et saint Ambroise, précèdent de même les deux autres séries de cinq mystères. La route monte doucement, dominant toujours le paysage par un de ses côtés, et passe successivement devant chaque chapelle. Les décrire serait fastidieux : le brave Bernascone a épuisé toutes les combinaisons imaginées par Vitruve et Palladio pour créer quinze édifices bien différents les uns des autres : on y trouve des constructions sur plan carré, rond, cruciforme, octogonal, ovale ; l'une est surmontée d'un dôme arrondi, l'autre d'une de ces coupoles aplaties, comme les aimait Bramante, une autre encore d'un toit à deux pentes. Somme toute, l'effet général est satisfaisant et les conceptions architectoniques supérieures à tout ce que nous avons vu à Orta et à Varallo. Il n'est malheureusement pas possible d'être aussi élogieux pour la décoration intérieure exécutée toujours d'après le même principe; des statues, en terre cuite, coloriées, reliées plus ou moins heureusement à un fond peint à fresques. Nous avons déjà rencontré dans nos visites antérieures, la plupart des artistes, peintres ou sculpteurs, qui ont contribué à l'exécution des diverses scènes. Aussi bien, ne se sont-ils pas fait faute de s'inspirer des créations de leurs devanciers dans les sujets déjà traités avant eux, comme le Christ montant au Calvaire ou la Crucifixion. Nous ne trouvons ici, hâtons nous de le dire, rien à comparer, même de très loin, aux œuvres tant admirées à Varallo. Francesco Silva, le plus fécond des « plasticatori » Varésiens, ne saurait pas plus que ses confrères d'Orta, être rapproché d'un Gaudenzio Ferrari, d'un Tabachetti, voire même d'un Giovanni d'Enrico. Cependant il serait injuste de ne pas constater chez lui un sens de la vie, une recherche de la réalité, qui placent ses créations bien au-dessus de tout ce que nous avons rencontré à Orta. Considérons par exemple, avec quel soin l'artiste à individualisé ses types juifs dans les docteurs qui entourent le jeune Jésus enseignant dans le Temple : l'un, dans un vaste fauteuil, réfléchit rageusement en mordant son poing; un autre feuillette avec rapidité un énorme in-folio ; deux vieux malins causent avec animation, tandis qu'un dernier sourit de l'air indifférent d'un bonhomme qui en a vu bien d'autres .. La

même étude du type pris sur le vif se retrouve dans les bourreaux de la Flagellation, dans les soldats de la Résurrection. Qui veut se faire une idée de l'intérieur d'une bourgeoise aisée au début du XVIIe siècle n'a qu'à aller voir la chapelle de l'Annonciation : un lit entouré de vastes rideaux, en occupe le centre : au fond, près de la cheminée, un lavabo garni de tous ses ustensiles est placé dans le coin de la fenêtre. On n'a même pas oublié les deux pantoufles, bien alignés sur le devant du lit.

A mesure qu'on gravit la montagne, la vue s'étend sur la campagne voisine qui semble s'allonger indéfiniment vers le sud. Les fleuves forment des raies sinueuses dans cette immensité verte, parsemée d'innombrables villages; six lacs se pressent au bas du Sacro Monte, depuis le lac de Varèse jusqu'au lac Majeur, dont on découvre l'extrémité vers l'ouest. Par les temps clairs, on aperçoit au midi les maisons de Milan, dominées par l'énorme masse du dôme tout hérissée de clochetons dentelés.

La dernière station du Rosaire a trouvé sa place naturelle dans l'église du sommet, consacrée au Couronnement de la Vierge. Dans sa forme actuelle, qui date de 1497, cette église est encore antérieure plus de d'un siècle aux chapelles qui la précèdent, mais les peintures ne datent que du XVIIe siècle et sont l'œuvre de Maria della Rovere, dit il Fiamminghino, de Paolo Ghiando et des frères Lampugnani. Au-dessous du dôme, s'élève l'autel qui porte la statue miraculeuse de Marie et qui recouvre l'antique autel consacré par saint Ambroise en 387.

Autour du bâtiment du couvent s'est formé un village, grâce aux exemptions d'impôts libéralement accordées par les ducs de Milan. Il est bien pittoresque, ce village aux ruelles en pente, passant sous des voûtes qui garantissent contre les rayons d'un soleil ardent, bordées de maisons étayées par des arceaux qui enjambent par dessus les têtes des passants. Le pavé se termine brusquement par un escalier rejoignant la route d'accès ; sur les marches, des paysannes assises croquent du pain dur et des pommes vertes, tandis que les maris dorment étendus tout de leur long, le chapeau sur la figure, sans se soucier autrement des passants.

Nous voici arrivés au terme du voyage que nous avions entre-

pris ensemble et, sans doute, plus d'un lecteur me reprochera de m'être étendu trop complaisamment sur la description ou sur l'histoire de ces pèlerinages. Si cependant quelqu'un d'entre eux avait été intéressé par cette excursion, il ne tiendrait qu'à lui de la prolonger en étudiant pour son propre compte d'autres sanctuaires Alpins. Au fond du lac Mineur, sur une colline qui domine Locarno, il trouvera la Madonna del Sasso chapelle fondée en 1480, par le B. Bartolomméo d'Ivrée, en souvenir d'une apparition de la Vierge. Du cloître voisin, il jouira d'une vue admirable sur la partie septentrionale du lac Majeur. S'il remonte ensuite le charmant val Maggia, il rencontrera, aux environs de Bignasco, la Madonna dei Monti, entourée de magnifiques cascades. Préfère-t-il gagner par le val de Vigezzo la vallée de la Toce, il débouchera près de Domo d'Ossola. Au sud de la charmante petite ville, les Capucins ont construit en 1688 un chemin de croix avec sujets en terre cuite peinte le long du chemin qui gravit la colline de Moterella au sommet de laquelle se trouvait leur couvent occupé aujourd'hui par les Pères rosminiens. S'il redescend en Piémont, il visitera aux environs de Biella, la Madonna d'Oropa dont on fait remonter l'origine à 371, et qui l'emporterait par conséquent en ancienneté même sur le Sacro Monte de Varese. Descend-il en Montferrat, à Crea près de Casale est une autre église fréquentée dans laquelle il pourra admirer les dernières œuvres de Tabachetti... Partout ces sanctuaires sont construits sur des sommets relativement élevés, et on y accède par un cheminbordé de chapelles représentant soit les stations du Chemin de croix, soit les mystères du Rosaire.

Un critique du siècle dernier ne manquerait pas de faire ici, un rapprochement érudit avec les autels construits sur des lieux élevés mentionnés dans tant de passages de la Bible[1]; il pourrait même remarquer que cet usage était loin d'être inconnu en Occident et que les druides, notamment, ont souvent choisi des montagnes pour placer leurs « *ncehmd* » lieux de culte. Et, par une suite de déductions plus ou moins ingénieuses, il chercherait à relier nos Sacri Monti italiens à ces antiques traditions. Mais à quoi bon chercher à faire

(1) Gen. XII, 8. — XXVIII, 18. — Num. XXII, 41. — Jud. VI, 26. — Reg. XVIII, 19

un vain étalage d'érudition? Un peu de réflexion — de psychologie, dirait un écrivain à la mode — suffit pour nous faire comprendre cet usage. L'exemple donné à Varallo s'est propagé parcequ'il dérivait de la nature même des choses. Plus l'homme s'élève, plus son regard s'étend au loin, plus il se dégage des petits soucis de la vie quotidienne. Il semble que le bourdonnement des villes n'arrive pas à ces sommets d'où on contemple dans sa variété infinie, l'œuvre merveilleuse de la création; et l'esprit remontant de l'effet à la cause, se trouve naturellement amené à rendre hommage à l'auteur de toutes choses, à celui qui, dans la sublimité des vastes horizons, comme dans les mystères de l'intelligence humaine, nous a laissé comme autant de reflets de sa grandeur et de sa beauté.

Louis RIVIÈRE.

IDYLLES DE CHAMBRE

PAR M. ERNEST PRAROND

Paris, Lemerre 1894.

Le nouveau volume de vers de notre confrère, M. Ernest Prarond, *Idylles de Chambre*, est une preuve de la nécessité urgente, inéluctable, qu'il y a pour les poètes, de concentrer toutes les forces de leur talent par l'unité du sujet. On y sent une impression d'ensemble, quoique ce soient encore des pièces détachées. On y saisit la suite continue des inspirations du poète dans une situation déterminée. Le poète est malade, et, de son lit, de son fauteuil de convalescent, il regarde sa chambre, ses meubles, ses livres, ses objets d'art, en fait ressortir l'accord, avec sa personne, sa pensée, ses souvenirs.

— La maison vit de nous, et de nous elle est pleine.
— Ces livres ont gardé des clartés de nos yeux ;
— La chambre est grise, avec de minces filets bleus,
Elle a bien la couleur convenable aux pensées,
— La mousseline blanche aux blanches broderies
Descend contre la vitre en ses blancheurs fleuries ;
— Rideaux purs. Des rinceaux pâles, de blanches perles,
Simulant, près des fleurs, des fruits dans leur bouton,
Monte, on croit, un chant pâle aussi, d'unique ton.
— Les branches et les fleurs, dans le fil léger prises,
Font ombre, ombre d'une ombre, étoiles demi-grises
Sur l'écran traversé des clartés du dehors ;
L'air capté leur permet l'apparence de corps.

Un cadre :

Vieillard, reconnais-tu l'éclair de ta jeunesse?

Un autre portrait XVIIIe siècle.

— Pâle, elle a des yeux bleus comme le lin champêtre.
— La chambre des vieillards, s'emplit de bois, de plaisirs,
De lacs, de souvenirs.
— La chambre dès longtemps s'enténébrait, pareille,
A celles du château dormant, où nul ne veille,
Dans le bois endormi des contes merveilleux.
Triste comme l'oubli qui succède aux adieux,
Muette comme un cippe en une solitude,
Depuis des mois, des mois, dans la désuétude
Du mouvement, son pouls et de ses timbres sourds.
La pendule marquait la même heure, toujours.
Dans l'appartement clos, tout à l'entour, les aîtres,
Sentaient l'air prisonnier. Aveuglant les fenêtres
Les rideaux tombaient droit ; l'ombre arrêtait le pas,
Quand la clarté parut en l'écart du lampas,
La tristesse parut plus triste dans le vide,
La froideur plus funèbre en la glace livide
Où depuis si longtemps rien n'avait miroité.
Les meubles, le clavier en peine d'un doigté,
Lamentaient l'abandon, fin commune des choses.

— Et ces fenêtres sont les yeux de la dolente
Maison où l'insomnie occupe l'heure lente,
Si lente au patient du douloureux travail,
L'heure en marche impassible au froid disque d'émail,

Leçon que l'hôpital porte à son frontispice.
Une bibliothèque, un jardin, un hospice,
Le résumé du monde en image en trois pas.

— La pluie est toujours douce à l'œil qui la voit fondre,
Large à toutes les soifs, empressée à répondre
Aux ardeurs de juillet tremblant d'exhalaisons
Comme en ce mois d'avril au cri des feuillaisons
Qui jalllissent du suc longtemps captif des branches,

— Arbres, ne seriez-vous que d'inconscients chœurs,
D'un chant fermé pour vous ? Plus humbles que nos cœurs,
N'êtes-vous que des troncs où coule une eau sans vie,
Ou participez-vous de l'immortelle vie,
De l'instinct, de l'effort, de l'appel éploré
Et vaincu, des songeurs vers l'immense ignoré ?

Fenêtres la nuit :

— Ne devine-t-on pas la lampe solitaire
En celle-là, veillant devant un livre ouvert,
Sur un crâne blanchi de vieillard encore vert,
Philosophe plongé dans l'incertain des choses,
Mais calme, en foi sereine aux sûretés des causes ?

Vertu du mal (de la maladie, c'est-à-dire).

Le mal est bon, il prend la chair
Et l'émacie ; il rend plus cher
L'esprit aux hommes ; il égale
Leur substance à celle des dieux ;
Un rayon sobre le régale,
L'août prochain est dans ses yeux.

Ceci nous remet en mémoire une observation de Cabanis, *Physique et moral de l'homme*. VIII, xv. « L'état de maladie, en repliant l'individu sur lui-même, le rend souvent égoïste et personnel ». Mais comme Cabanis présente toujours honnêtement le pour et le contre, il ajoute :

« J'ai connu des personnes qui devenaient excellentes dans l'état de maladie, et qui ne l'étaient pas du tout dans celui de santé. Pline le Jeune dit : *Optimos nos esse dum infirmi sumus*. L'axiome est trop général, mais il est souvent d'une grande vérité. Toute cette lettre, que Pline adresse à Maxime, mérite d'être lue. »

La voici cette lettre à Maxime, il nous a paru intéressant de la relater.

« Ces jours passés, la maladie d'un de mes amis me fit faire cette réflexion que nous sommes vraiment parfaits quand nous sommes malades. Est-il un seul malade tourmenté de l'avarice ou de la passion des plaisirs? Il n'est plus enivré par l'amour, troublé par l'ambition. Il néglige les richesses, et le peu qu'il possède lui paraît suffisant depuis qu'il est près de le quitter. Il croit aux dieux, il se souvient qu'il est homme, il n'envie, il n'admire, il ne méprise la fortune de personne. Les médisances ne lui font ni impression, ni plaisir, il ne rêve que bains et que fontaines. C'est là l'objet de ses désirs, le terme de ses vœux, et, s'il a le bonheur d'échapper, il ne veut pour l'avenir qu'une vie douce et oisive, c'est-à-dire innocente et heureuse Je puis donc, de tout ceci, tirer en peu de mots pour nous deux, une leçon que les philosophes noient dans de longs discours ou dans d'interminables volumes, c'est qu'il faut que nous soyons encore aux jours de la santé ce que nous promettons d'être pendant la maladie. Adieu. »

Il est superflu d'apprendre aux lecteurs de M. Prarond que, même dans cette claustration oùl es aspects d'un milieu réduit s'harmonisent au retour de l'esprit sur lui-même, il s'échappe toujours vers la philosophie de l'histoire et vers le descriptif de l'histoire, et que les émaux de la chambre, les armoiries municipales lui sont un prétexte à rendu moyen âge, et le feu de la cheminée à l'Agni des Védas et à l'Agni du Zend-Avesta, et qu'à travers toutes les pièces courent des allusions aux poètes, aux philosophes. Nécessairement en ces parties, le Parnassien domine. Nous avons déjà fait ressortir, dans un article sur le précédent volume de M. Prarond *Le Monde aimé*, que sa versification était en marche vers la forme plus libre et plus indécise, plus musicale aussi, des Symbolistes. Cela paraît plus nettement dans les pièces d'impression personnelle. Toute anthologie est insuffisante et doit être rectifiée par le lecteur; il lira, pour se convaincre de cette transformation, le sonnet *Deuil des oublis*, et il mesurera la rapidité de l'évolution qui s'accomplit dans l'art des vers.

JACQUES DE BOISJOSLIN.

LE RÉGENT, L'ABBÉ DUBOIS

ET LES ANGLAIS

Hachette, 1894, in-8°

J'ai eu le plaisir de parlerdéjà du premier volume de notre savant confrère, M. Louis Wiesener, sur *le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*. J'ai essayé de faire ressortir l'importance de cette œuvre qui se recommendait à l'attention du public lettré par la clarté de son exposé, la précision des faits, la destruction de certaines erreurs trop accréditées et la variété ainsi que la sûreté des renseignements nouveaux. Le second volume qui vient de paraître, ne le cède au précédent, ni en valeur, ni en intérêt. Il commence au retour du roi George Ier en Angleterre et s'arrête à la déclaration de guerre par la France à l'Espagne le 9 janvier 1719, suivant ainsi de quelques jours la guerre déclarée par l'Angleterre à cette même puissance.

Le nouveau tome contient l'histoire complète des rapports du Régent et de l'abbé Dubois avec les Anglais, de 1717 à 1718, depuis la conclusion de la Triple Alliance de la Haye le 4 janvier 1717 jusqu'à la rupture avec l'Espagne.

La Triple Alliance avait été ébranlée par les intrigues des ministres suédois en Hollande et en Angleterre, ainsi que par le voyage de Pierre le Grand à Paris. Philippe V avait deux ambitions tenaces : reprendre totalement l'ancien domaine de l'Espagne en Italie et, d'autre part, recouvrer le droit de succéder en France avant le duc d'Orléans. Le Régent avait essayé d'obtenir de George Ier de sérieuses compensations territoriales pour Philippe V, mais celui-ci

n'y attacha pas l'importance qu'elles méritaient, se lia avec les anciens ministres et courtisans de Louis XIV, avec les ennemis du Régent et provoqua la rupture finale.

M. Wiesener fait ressortir avec la plus grande justesse que la responsabilité de cette querelle revient au petit-fils du grand Roi. « Le Régent, dit-il, ne fit qu'user du droit de légitime défense. Il servait en même temps l'intérêt de la France que la politique égoïste de Philippe V et de son ministre Alberoni tendait à rejeter dans la guerre générale au profit de leurs vues particulières. » La conclusion du tome second est entièrement justifiée par les faits eux-mêmes : « Cette guerre entre les membres de la maison de France fut véritablement l'œuvre de Philippe V et d'Alberoni. »

A vrai dire cette conclusion si ferme n'est pas la conclusion de tout le monde. Mais pour être celle de M. Wiesener, elle n'en est pas moins celle de l'histoire. Sans doute jusqu'ici la tradition a dit le contraire; mais que peut une tradition contre les faits les plus certains et les documents les plus authentiques?

Il en est de même pour le rôle précis de l'abbé Dubois. Sa réhabilitation politique n'était pas chose facile à établir. Et cependant notre historien démontre que la vénalité, dont on lui a tant fait reproche n'est que prétendue, que la pension d'un million dont les Anglais lui faisaient l'octroi, n'a jamais existé, que dans les correspondances secrètes de ministres anglais puisées aux archives de Londres, il n'y en a pas la moindre trace.

Une autre partie considérable du second volume de M. Wiesener est l'étude de la formation de la quadruple alliance entre la France, l'Angleterre, l'Autriche et les Provinces-Unies pour contraindre le roi d'Espagne et de Sicile à accepter le plan de George Ier qui demandait l'abandon de la Sicile à l'Empereur et la renonciation des anciennes possessions de l'Espagne en Italie et dans les Pays-Bas, la séparation à pérpétuité des royaumes d'Espagne et de France, la reconnaissance de Philippe V pour légitime roi de la monarchie d'Espagne et des Indes, la transmission par l'Empereur, au roi de Sicile, de la Sardaigne cédée volontairemnt par le roi d'Espagne; la reconnaissance au roi de Sicile du droit de succéder au trône d'Espagne, aux dépens de Philippe V et de sa postérité,

Jusqu'à ce jour sur cet événement mémorable et sur la période si troublée qui l'accompagne, on n'a possédé que les indications confuses de Saint-Simon et quelques renseignements extraits par Lemontey des Mémoires du duc d'Antin. M. Wiesener apporte aujourd'hui les correspondances aussi intéressantes qu'exactes des ministres anglais qui nous mettent au courant des moindres faits. Elles proviennent du *Record Office* et sont de nature à inspirer une grande confiance. M. Wiesener aurait voulu, dans sa passion si légitime pour la vérité, leur donner un degré de créance de plus en les contrôlant avec les procès-verbaux du conseil de Régence; mais malheureusement ces procès-verbaux n'existent pas dans nos Archives nationales. Ce manque de documents complémentaires est regrettable, mais il ne peut diminuer l'importance des correspondances anglaises qui ont un accent de vérité indiscutable, « car les ministres et les diplomates britanniques — nous affirme M. Wiesener, et nous l'en croyons — sont sincères avec leur Gouvernement. Au lieu d'arranger les faits, ils disent tout. » C'est à lord Stanhope que lord Stair écrit : « Il faut vous dire le mauvais comme le bon. » Peu de ministres en France ou ailleurs ont eu tant de franchise, et cela est à retenir.

Enfin M. Wiesener a étudié, avec autant d'exactitude qu'il l'a fait pour l'abbé Dubois, le cardinal Alberoni qui joua un si grand rôle dans le conflit entre la France et l'Espagne. Il a nettement caractérisé l'homme et fixé sa politique. Les chapitres sur *le plan de George, sur les intentions du Régent*; *Alberoni*; *Dubois à Londres*; *la mission de Stanhope*; *les préliminaires de la guerre* sont entre autres tracés d'une main vigoureuse. Ils émanent d'un historien qui sait aussi bien penser que bien écrire et qui ne craint pas, pour dire vrai et dire juste, d'affronter l'opinion contraire et d'antiques préjugés. C'est un mérite singulier que d'avoir cette audace. Elle est récompensée d'ailleurs par l'estime particulière qui s'attache à des entreprises aussi honorables. J'ajoute que l'Académie française a rendu hommage à la science de M. Wiesener, en honorant cette année son ouvrage de l'un de ses grands prix Gobert.

HENRI WELSCHINGER.

LES CHARTES DE VERVINS

L'affranchissement des communes est sans contredit un des évéements les plus importants de notre histoire et des plus intéresants à étudier. Depuis Augustin Thierry de nombreux et savants ravaux ont été publiés sur cette matière ; plusieurs ont été conçus un point de vue local et spécial, nous permettant de mieux saisir es détails de ce grand mouvement et de voir comment fonctionnait 'organisation des villes émancipées. C'est à un travail analogue que s'est livré M. Mennesson en nous donnant les textes des chartes de Vervins accompagnés de leur traduction, de commentaires et explications, qui dénotent chez l'auteur une parfaite connaissance de son sujet.

La première de ces chartes porte la date de 1163 ; mais ce n'est pas à cette époque qu'il faut placer l'émancipation de la ville de Vervins; cette charte ne fait que confirmer et consacrer par écrit les franchises accordées aux bourgeois de cette ville par Raoul de Coucy, leur seigneur, auteur de la charte, et même par ses prédécesseurs.

Le texte de cette charte est en latin; l'original en a été perdu; mais M. Mennesson a pu la reconstituer à l'aide de patientes recherches dans les archives de l'Aisne.

Il est à remarquer que le mot de commune n'est pas une seule fois prononcé dans ce document, il n'y est question que de droits et de franchises octroyées; ces franchises paraissent d'ailleurs bénévolement accordées par le seigneur. Loin d'avoir été copiée sur d'autres chartes, celle qui nous occupe a servi, au contraire, de type, plusieurs seigneurs des pays environnants, dans le nord et même jusqu'en Hainaut, l'ont adoptée sous le nom de Loi de Vervins.

Citer toutes les dispositions de cette charte serait long et fastidieux. Voici les plus importantes :

Cession aux habitants des maisons qu'ils occupent, moyennant

une redevance annuelle, des terres arables moyennant une certaine quotité de gerbes, des prés moyennant un certain cens. Ces biens, ils en ont la libre disposition comme le démontre M. Mennesson par un rapprochement de textes, bien que la charte ne le déclare pas *in terminis*.

Forêt seigneuriale déterminée affectée aux usages des habitants sans aucune redevance. Liberté de chasser, sauf réserve pour le seigneur du quart du cerf ou du sanglier. Règlement des cas et des limites dans lesquels le service militaire est dû au seigneur; si celui-ci ou son fils est prisonnier, les bourgeois doivent contribuer à sa rançon, selon l'appréciation des échevins et des jurés. Sans entrer dans le détail des nombreuses dispositions relatives aux contestations civiles ou autres, aux actions criminelles, à certaines questions successorales, signalons celle qui consacre la possession annale et remarquons les précautions prises pour que les fournisseurs ne vendent à crédit à leur seigneur que dans une certaine limite et pour empêcher les chevaliers d'abuser du crédit qui leur aurait été fait. Une autre disposition à retenir est celle qui règle la condition de l'étranger qui vient se fixer dans la ville; après un séjour d'un an et un jour sans être réclamé par un seigneur, il demeure libre et bourgeois; s'il est réclamé par son seigneur et qu'il le conteste, le prétendu seigneur devra prouver qu'il est son homme de corps. Nous avons passé sous silence toutes les clauses, ayant un caractère fiscal, qui présentent peu d'intérêt.

Ajoutons en terminant qu'il avait sept échevins; en cas de mort ou de retraite de l'un deux, les autres choisissaient son successeur.

M. Mennesson ne nous dit pas comment avaient primitivement été choisis les sept échevins; il suppose seulement qu'ils devaient être pris parmi les jurés nommés ceux-ci par les bourgeois.

En 1238 une nouvelle charte fut octroyée par Thomas de Coucy, fils de Raoul; elle est écrite en français du XIIIe siècle et serait peu intelligible sans la traduction de M. Mennesson.

Cette charte confirme et reproduit sur la plupart des points celle de 1163, elle y ajoute de nombreuses dispositions relatives soit aux redevances seigneuriales, soit surtout à l'administration de la justice; le témoignage et le serment y jouent un grand rôle. Le

droit successoral seulement posé en principe dans la première charte se trouve réglementée avec quelque précision. Les enfants succèdent à leurs parents, mais ceux-ci ne succèdent pas à leurs enfants; à défaut de descendants, l'hérédité est recueillie par les collatéraux La représentation avait-elle lieu en ligne directe? Le texte est muet sur ce point. La nouvelle charte contient plusieurs innovations importantes. Ainsi avant de contracter mariage les deux époux doivent faire constater devant les échevins l'importance de leur mobilier, afin que chacun d'eux puisse à la dissolution du mariage reprendre ce qu'il a apporté. (M. Mennesson nous apprend à ce sujet qu'il existait à Vervins un régime de communauté tout spécial. Les biens immeubles acquis pendant le mariage ou propres à l'un des époux étaient réputés communs s'il y avait des enfants; dans le cas contraire, il y avait lieu à reprise des biens propres à chaque époux. Cette coutume fut abrogée en 1556, lors de la révision des coutumes du pays de Vermandois). Les époux, sans enfants, ne peuvent se faire de donation, tel est le sens donné par M. Mennesson à une phrase qu'il nous a été impossible de comprendre. Notons ici une disposition étrange et qui n'est pas sans analogie avec l'agnation du droit romain : après la mort des père et mère l'aîné des enfants est chargé de la tutelle des autres, mais seulement tant qu'il le veut et que les autres le veulent.

La plus importante des innovations consiste dans le droit accordé aux bourgeois de tenir une assemblée concernant leur commerce ou la sauvegarde de leurs intérêts, on ajoute, il est vrai, avec le consentement du maire, qui était le représentant du seigneur; mais on pouvait se passer de ce consentement si les échevins et les jurés jugeaient la réunion nécessaire.

M. Mennesson termine son étude par la citation de plusieurs documents relatifs à une transaction intervenue en 1573 entre les bourgeois de Vervins et leurs seigneurs. Il nous semble résulter de cette transaction que, sur certains points, la situation des bourgeois s'était aggravée. Nous y remarquons, en effet, qu'ils n'ont plus la liberté de chasser, et que la participation des échevins à l'administration de la justice est fort amoindrie, car désormais ils ne siègent plus que comme assesseurs des officiers seigneuriaux ou, en cas

d'empêchement de ceux-ci, et rendent la justice au nom du seigneur, qui d'ailleurs était investi du droit de haute, moyenne et basse justice, droit qu'il devait exercer, notons le en passant, selon la coutume du pays et le droit écrit.

Il est fort probable que les redevances imposées aux bourgeois étaient aussi devenues plus onéreuses, car les questions fiscales tiennent une grande place dans la transaction. Les seigneurs renoncent à plusieurs de ces redevances, aux unes, à titre gracieux, aux autres, comme aux droits de lods et ventes par exemple, moyennant la cession par les bourgeois de certaines quotités de terres.

Parmi les droits concédés aux bourgeois figure celui d'élire le conseil de la ville et en outre le gouverneur, nom sous lequel on désignait alors le maire; sans doute l'élection de ce dernier était subordonnée à l'acceptation du seigneur, mais comme le fait remarquer M. Mennesson, ce n'était pas moins là l'organisation complète d'une municipalité nommée par les bourgeois.

Ils élisaient aussi, sous le nom d'*éqards*, des maîtres jurés, chargés spécialement des intérêts des divers corps de métiers.

Le texte de la transaction est suivie : 1° De l'énumération de tous les droits appartenant aux seigneurs, 2° de celle des droits, aisances, franchises, usages, privilèges et droit appartenant aux bourgeois.

Les formalités employées pour conclure et sanctionner cette transaction sont dignes d'être rapportées. Les bourgeois ont d'abord choisi six mandataires qui en ont discuté, puis arrêté les conditions devant deux notaires; puis à un jour indiqué, les habitants ont été convoqués au son de la cloche et sont venus approuver ce qu'avaient stipulé leurs mandataires, n'est-ce pas là une sorte de plebiscité. Enfin la transaction a été soumise à l'homologation du Parlement de Paris.

Telle est l'intéressante et consciencieuse étude de M. Mennesson qui a eu le mérite d'exhumer et d'éclairer de ses doctes explications d'anciens documents très précieux non seulement pour l'histoire de la localité, mais même pour l'histoire général de notre pays.

DUMONT.

LES FOURNISSEURS DE NAPOLÉON Ier

PAR M. MAZE-SENCIER

Depuis quelques années, nous avons vu paraître coup sur coup de nombreux mémoires, souvenirs, (sans parler des pièces de théâtre) relatifs à Napoléon. On a dit que Napoléon est en ce moment à la mode.

L'ouvrage que j'ai l'honneur de vous présenter, *Les Fournisseurs de Napoléon,* vient donc à point; il serait d'ailleurs de tout temps, car il renferme les documents les plus intéressants.

On dirait que notre époque, qui marche à l'aventure se tourne comme vers un phare, vers cette grande figure de Napoléon qui fut avant tout une volonté.

Nous ne savons plus vouloir, mais lui, comme il savait manier, je ne dis pas seulement les foules, mais jusqu'aux grands esprits de son temps ! comme il savait se décider, non pas sans réflexion, mais sans hésitation, et suivre jusque dans le plus petit détail l'exécution de ce qu'il avait une fois arrêté. Chez lui, l'intelligence supérieure n'avait pas déprimé la volonté : ce fut là sa force.

S'il a dominé les esprits, il a su surtout enchaîner les cœurs : et maintenant encore que de fidèles lui sont restés qui vivent de son souvenir, qui souffrent d'une critique adressée à leur dieu, comme d'une offense à eux propre ! combien d'hommes ont inspiré un pareil sentiment?

M. Maze était un de ces fidèles; son culte pour Napoléon se lit à toute page entre les lignes : son livre qui aurait pu n'être qu'une nomenclature en prend comme un reflet.

M. Maze nous avait montré, dans son si estimé livre des Collec-

tionneurs, combien il était fin connaisseur : il s'est attaché cette fois à reconstituer tout le petit détail de la vie intérieure de Napoléon et de son entourage : il nous fait toucher du doigt leurs habitudes, leurs manies mêmes, et sous ces détails accumulés nous voyons peu à peu leurs figures se dresser, se mouvoir ; et ce ne sont pas de simples automates, la sympathie ardente de l'auteur a su leur donner la vie.

Il faudrait tout citer : puisque je dois faire un choix, je m'arrêterai surtout aux chapitres concernant Napoléon lui-même.

Après la description des fêtes du sacre, dont l'éclat ranima le luxe et le commerce languissant de Paris (le souvenir devait s'en perpétuer par un ouvrage spécial non encore imprimé, hélas ! en 1814) ; après quelques pages consacrées à l'impératrice Joséphine, si bonne, mais si faible, et dont le défaut d'ordre exaspérait Napoléon, qui lui faisait de violentes sorties, à la grande joie des Bonapartes toujours hostiles aux Beauharnais ; nous arrivons enfin à l'empereur.

Nous le voyons d'abord dans sa tenue ordinaire (costume de chasseur à cheval de la garde), portant la plaque de la Légion d'honneur, celle qui lui arriva plusieurs fois d'ôter de ses habits pour la donner à quelque mortel favorisé.

Voici son habit de gala qu'il se fit faire sur le conseil de sa sœur Pauline (l'arbitre de ses élégances) à l'occasion de son mariage avec Marie-Louise ; l'empereur ne le mit qu'une fois, il tenait à ses habitudes, et n'aimait pas à être gêné.

Puis ce sont ses redingotes grises dont il a fait le nom fameux, la facture de la redingote grise : quelle réalité et quelle légende !

Le petit chapeau est presque aussi célèbre que la redingote grise ; Napoléon en usait beaucoup : dans ses colères souvent simulées, il le froissait et le jetait violemment à terre.

Voyons encore ce long mémoire du tailleur impérial, nous y trouverons d'abord les soixante-six vestes et culottes de cachemire blanc, commandées pour les six premiers mois de l'an XIII (Napoléon en changeait chaque jour) ; puis des caleçons, des gilets de flanelle, etc. en un mot l'empereur en déshabillé.

Allons plus loin, le voici au bain ; suivant son habitude et malgré les reproches de ses médecins, il le prolonge trop ; puis il se

rase lui-même en simple gilet de flanelle, et s'inonde d'eau de Cologne, son parfum préféré.

Nous arrivons à ses chaussures, ses gants, ses bretelles, ses jarretières, enfin (on me pardonnera la vulgarité du détail) à son pot de chambre de vermeil ; nul autre que lui n'avait le droit d'en avoir que de faience.

Les tabatières de Napoléon sont célèbres, c'était son présent favori : elles étaient ornées d'une miniature (en général son portrait) et le plus souvent entourées de diamant. Lui-même prisait beaucoup, c'était même une sorte de manie, quand sa tabatière était vide, il continuait à la porter à son nez, s'il n'empruntait pas celle de son voisin, que souvent il mettait par distraction dans sa poche.

Dès qu'il fut maître de tout, Napoléon voulut avoir une cour ; il s'attacha à y faire revivre l'ancienne étiquette : il apporta à ces questions de détail le soin minutieux dont il était coutumier. Nous trouvons ici sur ce point d'innombrables renseignements ; rien n'est oublié : c'est la fonction de chacun des dignitaires de la cour, depuis les chambellans jusqu'aux pages, avec souvent la liste de ceux qui ont été revêtus de ces emplois ; c'est enfin la vie qu'on menait à la cour, vie un peu factice avec ses cérémonies trop bien réglées et ses distractions trop bien pondérées.

Puis c'est le détail des écuries impériales avec de nombreuses listes de chevaux ; l'empereur n'était pas trop bon écuyer ; avant de les lui livrer, on avait soin d'habituer ses chevaux au bruit de la mitraille.

Parmi les plus intéressants *fournisseurs* de Napoléon, nous noterons les comédiens, chanteurs et autres artistes : Talma, Fleury, Mlle Georges, Mlle Duchesnois, Mlle Mars (pour ne citer que ceux dont le souvenir vit encore) illustraient la scène du théâtre français. Je n'ai pas à rappeler avec quel éclat ils en portèrent le renom jusque dans les pays étrangers.

Napoléon faisait beaucoup de présents ; un chapitre leur est consacré : c'était surtout ces tabatières que nous connaissons déjà ; ces présents étaient très recherchés par les Français comme par les étrangers ; une note de Talleyrand mentionne que le Prince de la

Paix attend avec impatience le présent promis. Etait-ce vanité blessée? je ne jurerais pas que les pierreries ne fussent aussi impatiemment attendues que le portrait. Il devait en être en Espagne, comme en Allemagne : Napoléon disait un jour à Rapp : « N'est-ce pas que les Allemands aiment bien les petits napoléons? — Oui, Sire, bien plus que le grand. »

M. Maze nous devait un tableau général de l'art sous le Premier Empire, en particulier de l'art ornemental.

Qui pouvait mieux que lui nous le tracer? avec quelle sûreté, et aussi avec quelle tendresse, il nous parle de ces miniaturistes célèbres les Augustins, les Aubry, les Isabey, etc. de ces décorateurs de porcelaines et de faiences, à qui nous devons tant de sujets populaires; il est à remarquer qu'ils n'ont guère mis Napoléon en scène que sous la Restauration. Les fondeurs, les orfèvres, les tabletiers, les ébénistes ne sont pas oubliés, ni nos grandes manufactures nationales, Sèvres, les Gobelins, Aubusson, etc, sans parler de la cristallerie du Mont-Cenis qui ne devait pas survivre à l'Empire.

Au début de ce livre, nous avons trouvé Joséphine; Marie-Louise et le roi de Rome en seront la conclusion.

Ce n'était pas sans quelque vanité que Napoléon, après son second mariage, se sentait devenu membre de la plus illustre famille d'Europe après les Bourbons. On raconte qu'il lui arriva de parler de son oncle Louis XVI (dont Marie-Louise était la nièce).

Aussi voulut-il entourer l'impératrice du plus grand éclat : le détail du trousseau et de la corbeille est éblouissant, les fêtes du mariage ont laissé un long souvenir de magnificence. Peut-être Marie-Louise eut-elle malgré tout une certaine conscience de ce sentiment de Napoléon, elle sut en user; au fond elle épousait un parvenu; ne le lui fit-elle pas cruellement sentir quand il tomba?

La naissance du roi de Rome avait comblé les vœux de Napoléon : pauvre enfant! comment rappeler sans mélancolie l'enthousiasme qui saisit Paris lorsque les 101 coups de canons retentirent, et les fêtes prodiguées à l'occasion de cette naissance. Les plus grands noms de France composaient sa maison : tous les souverains d'Europe saluaient son berceau : il devait être le maître du monde, lui

le fils de Napoléon, le rejeton de la maison d'Autriche. « Si j'étais mon petit fils! » a dit l'empereur. Hélas!...

En finissant nous trouvons quelques lignes du testament de Napoléon : il distribue à ses amis ce qui lui reste, ses vêtements, son mobilier intime, tout ce que nous avons vu naguère à la gloire : reliques précieuses du dieu tombé, exilé au bout du monde, qui ne conservait plus d'asile en France que le cœur de ses « fidèles. »

APERÇU DE QUELQUES PRIX

EXTRAITS DU LIVRE DES FOURNISSEURS DE NAPOLÉON

Toilettes et parures de l'impératrice Joséphine

La robe qu'elle portait au sacre.	10.000
Un bas de robe de cour avec broderies d'argent . . .	12.000
Une parure en rubis d'Orient et brillants.	18.719
Un bouquet formant guirlande.	47.497

Garde robe de Napoléon

Culotte et veste de cachemire blanc	90
Redingote grise.	200
Habit de chasse.	210
Chapeau de castor.	60
Budget de l'empereur (pour la toilette) (la somme était souvent dépassée)	20.000

Extrait d'une note de lingerie

248 aunes de toile à chemises.	5.208
120 mouchoirs de batiste imprimés en couleurs. . . .	1.440
48 aunes de mousseline des Indes, pour cravates . . .	2.160
Un bouquet fleurs naturelles pour l'impératrice Joséphine	12

Pour un bouquet renouvelé chaque jour dans le cabinet de l'empereur (abonnement).	600
Corbeille de Marie Louise	100.000
Note de Leroy, troussseau de Marie-Louise :	
Une corbeille velours blanc.	12.000
Un habit de mariage.	12.000
Robe de tulle blanc semée de fleurs	2.200
Diverses autres robes depuis 2.000 jusqu'à 600 francs et au-dessous.	
Note d'Herbault :	
Un cachemire, fond blanc	4.000
Un cachemire carré, fond jaune	1.500
Diadème (émeraudes et brillants).	156.569
Layette du roi de Rome.	120.000
Une couverture de lit (point à l'aiguille).	10.000

Quelques traitements des Dignitaires de la Cour

M. de Talleyrand, grand chambellan	40.000
M. de Remusat, 1er chambellan.	30.000
Dames d'honneur.	30.000
Dames du Palais	12.000
Corvisart 1er médecin.	30.000
Dubois qui accoucha Marie-Louise reçut.	100.000

Appointements de quelques artistes

Budget total de la danse à l'Opéra	40.000
Mme Grattini (du Théâtre Italien).	36.000
Mme Paer (du Théâtre Italien).	30.000
Gardel, maître de ballet, à l'Opéra	6.000
Vestris, danseur	3.000
Pour une représentation, à Saint-Cloud.	1.200

Voitures impériales et frais de voyage

Note de Braidy :

1 berline de ville élégante, intérieur velours rose . . .	17.000
2 berlines garnies drap et satin blanc.	19.000
1 riche berline de six places, intérieur velours blanc. .	20.000
Notes analogues de plusieurs autres carrossiers :	
Voyage de Joséphine, de Strasbourg à Plombières puis à la Malmaison	40.000
Voyage de leurs Majestés à Fontainebleau, aller et retour	11.449
Frais de poste à M. le baron Gourgaud, de Vilna à Paris.	2.967

Présents offerts à diverses personnes

Tiare offerte au Pape à l'occasion du sacre.	180.000
Rochet offert à l'occasion du sacre.	20.000
Tabatières offertes aux cardinaux (la pièce).	30.000
Trois tabatières pour donner	10.770
Note de Robert Lefèvre.	11.615
Un nécessaire d'armes. (Manufacture de Versailles). .	20.000
Riche boîte à portrait entourée de roses	32.000
Tabatière offerte à M. de Cobentzel	36.000
Tapisserie des Gobelins (à M. de Sonza).	24.000
Tapisserie des Gobelins (à l'empereur ottoman) . . .	40.000

A. MARCILHACY.

HISTOIRE DES RELATIONS

ENTRE

ALEXANDRE DE RUSSIE ET NAPOLÉON

AU LENDEMAIN DE FRIEDLAND

Permettez-moi d'appeler votre attention sur un ouvrage tout-à-fait magistral racontant, d'après des documents bien choisis et utilisés avec une sagacité très remarquable, une phase décisive des grands drames du commencement de ce siècle.

M. Alb. Vandal, professeur à l'École libre des hautes études, prend l'histoire des relations entre Alexandre de Russie et Napoléon au lendemain de Friedland, et la suit jusqu'à la rupture.

Il dit tout avec une conscience absolue et l'on peut suivre toutes les phases de cette entente plus apparente que réelle entre les deux souverains qui sembleraient devoir être les maîtres du monde, si cette entente était sincère et complète. Au fond, chacun d'eux obéit au précepte politique qui défend d'oublier que l'ami d'aujourd'hui peut être l'ennemi de demain. Alexandre déclare la guerre à l'Angleterre et, plus tard, à l'Autriche. Mais ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ne prend son hostilité tout à fait au sérieux. Jamais il n'abandonne la Prusse, qui cache, sous une apparence de soumission, une haine implacable contre son vainqueur. Il tient à l'indépendance de l'Autriche qui lui semble être sa meilleure garantie contre Napoléon. Il redoute le rétablissement de la Pologne et le contact de la puissance française. Il feint un désir passionné de réaliser en Orient le rêve de Pierre le Grand et de Catherine. En réalité, il prend la Finlande et occupe les bords du Danube. Il n'a payé ce prodigieux

retour de fortune que par la déclaration de guerre presque platonique à l'Angleterre et par la reconnaissance de Joseph comme roi d'Espagne. Toutefois, il se prétend lésé. Lui et son ministre Roumanoof jettent les hauts cris quand on refuse de leur livrer le Bosphore ou quand on reconnaît les services de Poniatowski. Ils sont aidés par Talleyrand qui, renvoyé du ministère pour avoir désapprouvé l'affaire d'Espagne et soutenu la politique de Choiseul en Autriche, a été cependant appelé à Erfurt et y *trahit* absolument l'empereur, en excitant Alexandre et Metternich à lui résister. Cela peut passer pour du patriotisme, il veut arrêter une ambition sans limite, un dangereux penchant à se faire absolu vis-à-vis de tous ceux dont l'empereur réclame l'aide, mais c'est servir le pays tout autrement que l'entend Napoléon.

Il faudrait citer toutes entières, après le récit de Tilsitt, les pages qui racontent les conséquences de Baylen et les conversations d'Erfurt. Le reste peut être résumé de façon à établir la liaison des deux époques. Erfurt fait comprendre toutes les péripéties de ces négociations entre la fougueuse imagination de Napoléon et la caressante obstination du tzar. Ce n'est qu'au jeu de la force que Napoléon est supérieur.

Sans cesser de protester de la fidélité du tzar à l'alliance française, la diplomatie russe, en Turquie, en Autriche, en Suède, prépare dans l'ombre, toutes les défections de l'avenir. Elle ne rencontre aucune résistance chez le nouveau prince royal de Suède : il n'y a chez lui que haine contre son ancien maître et disposition à faire de la Suède l'entrepôt des marchandises anglaises : il se résigne à la perte de la Finlande, à condition d'être assuré de l'appui de son puissant voisin : on lui promet d'ailleurs en compensation, le don de la Norwège enlevée au Danemark. En réalité, il sert peut être l'intérêt de sa nouvelle patrie; mais abandonne absolument la cause de son ancien souverain.

La résistance de l'Espagne, et l'échec de Baylen, le premier qui porte atteinte au prestige de l'Invincible, ont, dans cette histoire de la révolte de l'Europe, une importance que fait parfaitement ressortir M. Vandal. Son livre fait surtout connaître le caractère d'Alexandre et son étrange faculté de dissimulation. C'est en com-

blant Napoléon de ses protestations de dévouement et d'admiration enthousiaste qu'il s'attache sans cesse à lui barrer la route. L'empereur le devine en partie, s'indigne, se révolte, mais regarde comme essentielle à sa domination en Europe l'apparenee même d'une alliance avec la Russie. C'est un malentendu de cinq années pendant lesquelles se préparent les catastrophes que M. Vandal raccontera si bien dans le dramatique récit qui fait suite au livre dont il est question ici.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

La fin d'une société, le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV, par GASTON MAUGRAS, Plon, éditeur, 1893.

M. Gaston Maugras, trois fois lauréat de l'Académie française pour ses précédents ouvrages sur l'abbé Galiani, sa correspondance; la jeunesse de Mme d'Épinay, les dernières années de Mme d'Épinay, vient de publier une nouvelle étude qui n'aura pas moins de succès que les précédentes. Après avoir rappelé les raisons qui affirment l'authenticité des mémoires de Lauzun et expliqué comment, avant leur destruction, par le préfet de police, la reine Hortense en avait fait prendre copie, l'auteur s'attache à mettre en lumière les qualités de cœur et d'esprit qui caractérisaient le duc trop décrié. Ses mœurs étaient légères, sans doute, mais elles étaient celles de son temps et c'est ce temps que les mémoires nous font connaître de la façon la plus complète et la plus intéressante en nous introduisant dans la cour intime de Louis XV. On lira, avec le plus vif intérêt, *le Portrait du roi* p. 44, *de Mme de Pompadour*, *l'Affaire des Jésuites* (115), *les Comédiens du* XVIIIe *siècle* (174), *la Campagne de Corse* (235), l'*Avènement de Mme du Barry*, *la Cour en* 1771 (345). La frivolité de la noblesse explique une des causes de la Révolution française.

L'art et la province, le Comité des sociétés des beaux-arts, les sessions annuelles des délégués des départements suivis des rapports généraux lus à l'issue de ces sessions, par M. Henry Jouin, secrétaire, rapporteur du Comité, première partie. Rapports de 1877 à 1885. Paris, Dumoulin, éditeur, 5, rue des Grands-Augustins 1893.

M. Henry Jouin, secrétaire général de l'École des beaux-arts, vient dans la première série des rapports rédigés par lui, à l'occasion des Congrès de la Sorbonne et comprenant les sessions de 1877 à 1885, de poser la première pierre d'un véritable monument élevé à l'honneur de l'esprit, du talent et du goût artistique en province. On comprend que nous ne puissions entrer dans le détail de ces remarquables rapports sur les travaux, les recherches et les productions qui ont eu pendant la période signalée de fervents et distingués serviteurs en province, qu'il nous suffise de rappeler que dans une introduction magistrale intitulée : « *Le Comité des Sociétés des beaux-arts* » M. Henry Jouin a rappelé les précédents qui expliquent la création du Congrès des Sociétés Savantes réuni annuellement à la Sorbonne. Féconde idée dont l'honneur revient à M. Guizot alors Ministre de l'Instruction publique, 31 décembre 1833. Dans cette introduction toute vibrante d'un sentiment ému de patriotisme, l'auteur nous montre l'esprit français servi par la puissance de l'unité nationale s'avançant, de plus en plus, dans les voies de la conservation des grandes traditions artistiques par l'étude intime de l'architecture de la sculpture et de la peinture.

De l'organisation militaire chez les Romains d'après Joachim Marquardt, par M. Brissaud, professeur. à la Faculté de droit, de Toulouse (Thorin, éditeur).

Cette étude publiée dans la collection connue sous le titre de *Ma-*

uel des antiquités romaines forme le tome onzième de cette célèbre ublication due à MM. Théodore Mommsen et Joachim Marquardt, raduite de l'allemand sous la direction de M. Gustave Humbert, rofesseur honoraire, à la Faculté de droit de Toulouse, ancien garde es sceaux, ancien vice-président du sénat, décédé en septembre 894, premier président de la cour des Comptes. Dans un avertissenent le traducteur M. Brissaud, professeur ,à la Faculté de droit de Toulouse, en faisant connaître les causes et les origines de son travail, rend hommage aux savants comme MM. Domaszenski, professeur, à l'Université d'Heidelberg, R. Cagnat du Collège de France et Humbert qui, par leur précieuse collaboration et leur haute compétence, ont préparé et garanti la valeur de l'histoire de l'organisation militaire chez les Romains. Il ne s'agit pas de l'histoire de l'art de la guerre, lui-même pratiqué par les maîtres du monde, mais de l'organisation des institutions militaires dans leurs rapports avec les services publics. C'est ainsi qu'est étudiée l'armée sous la République. Les légions se composaient de quatre sortes de troupes dont la division reposait avant tout sur l'âge. Vient ensuite la description du camp romain figuré, d'après Polybe, de l'ordre de bataille, du recrutement avec ses modifications qui arrivèrent à comprendre les citoyens des dernières classes, les affranchis et même les esclaves. Le tableau de l'armée, sous l'Empire, avec l'introduction des troupes étrangères, la flotte, le génie et l'artillerie (machines destinées à battre les remparts) et les milices provinciales et municipales, continue cette histoire que termine la formation de l'armée romaine au IVe siècle.

Ces brèves indications peuvent déjà donner une idée de l'importance d'une œuvre qui permet de suivre et de comprendre les causes de la puissance et de la décadence militaire de l'Empire romain. Les succès et les revers tiennent à la composition des armées tout autant qu'au génie de l'homme de guerre qui les commande à ce titre, la grande histoire doit consulter pour en percevoir une vive lumière, le traité de l'organisation militaire chez les Romains,

Le parti des politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy, La Molle et Coconat, par M. Francis de Crue, Plon éditeur.

A la Saint-Barthélemy, la fleur de la chevalerie française avait été immolée sur l'autel de l'alliance franco-espagnole, bien plus que sur celui de l'église catholique, elle-même. Les Français catholiques et patriotes, jaloux de leur indépendance, se sentirent solidaires des victimes qui étaient de leur parenté et de leur monde. Le parti politique se trouva renforcé du coup, le réveil national se fit et une réaction suivit contre le Conseil italien, auteur de la Saint-Barthélemy, p. 79. Dans ces indications, se trouve l'origine de la conspiration dont La Molle et Coconat furent les héros et les victimes. M. Francis de Crue raconte l'action des conjurés en la dépouillant de ce que le roman leur a prêté de fantaisie. Le procès criminel nous donne les détails de la conspiration dont La Molle était le chef et Coconat, l'un des principaux agents.

Le but précis était de mettre le duc d'Alençon et leroi de Navarre à l'abri à Sédan et de confier le commandement des mécontents au frère du roi. La Molle et Coconat furent exécutés et les politiques enfermés à la Bastille, puis exilés. Mais ils ne désarmèrent pas et leurs revendications aboutirent, après tant de luttes et de drames à la proclamation de l'édit de Nantes.

Saint Louis et Innocent IV, étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège, par Élie Berger, Thorin, éditeur, 1893.

Saint Louis dans ses relations, avec le Saint-Siège montra des vues élevées, une politique suivie, une sage et ferme tradition. Ces mérites, M. Élie Berger s'est attaché à les mettre en lumière indiquant d'ailleurs que ces recherches, étendues aux papes qui ont ré-

avant 1243, et après 1254 fourniraient à l'histoire de précieuses cations. En 1888, l'Académie des inscriptions et belles-lettres erna le premier prix Gobert à l'édition des registres d'Innot IV, cette publication qui contenait, sous forme d'introduction, étude sur les rapports de ce pape avec saint Louis forme nn ıeil peu à la main du public. L'auteur s'est proposé de le vulgar et, dans un volume de 425 pages, il condense tout ce qu'il imte de connaître sur les relations de l'église de France et du Saintge à cette époque.

G. D.

CHRONIQUE

I. Cercles alsaciens de Strasbourg. Conférence de M. J-Funck Brentano. — II. Congrès d'Anvers. La liberté du portrait communication de M. Albert Vaunois. — III. Décès de M. Talbot, ancien président de la Société des Études historiques. — M. Dufour.

CERCLES ALSACIENS DE STRASBOURG

Conférences de M. J.-FUNCK BRENTANO

Notre collègue et collaborateur, M. Frantz-Funck Brentano, vient d'être appelé à donner des conférences dans les cercles alsaciens de Strasbourg, avec MM. Paul Desjardins et Maurice Bouchor. M. Desjardins parlait de morale sociale, M. Bouchor de poésie et M.-Funck Brentano d'histoire. Notre collègue a pris pour sujet d'étude l'histoire de la famille et s'est efforcé de montrer comment — aussi bien dans la civilisation antique que dans la civilisation moderne — la constitution de la famille avait engendré celle de l'État. Il s'est principalement appuyé, pour l'histoire de l'antiquité, sur la *Cité antique* de Fustel de Coulanges, ouvrage composé, avant la guerre, à Strasbourg même, alors que le célèbre historien était professeur à l'Université de cette ville, et, pour la période moderne, sur les récents travaux de notre ancien président, M. J. Flach, Strasbourgeois de naissance. Il a complété ces ouvrages par les doctrines de Le Play et par quelques documents qu'il a trouvés au cours de ses propres recherches, sur la constitution de la vieille famille française, dans les dossiers des prisonniers par lettres de cachet. MM. Desjardins, Bouchor, et Funck-Brentano ont trouvé auprès de nos amis d'Alsace un accueil qui laissera en eux un souvenir ineffaçable.

CONGRÈS D'ANVERS

La question du Portrait a donné lieu au Congrès d'Anvers, organisé par l'Association littéraire et artistique internationale et tenu du 18 au 25 août 1894, à une discussion des plus animées. Le rapporteur de l'Association littéraire et artistique internationale, M. Georges Maillard, soutenait que le droit de l'individu sur sa personne n'a rien de commun juridiquement avec le droit de propriété ordinaire; il lui est supérieur; le droit d'empêcher la publication de son portrait est une conséquence nécessaire de la liberté individuelle. Publier mon portrait, reproduire ma personne physique, sans mon consentement, c'est, disait-il, incontestablement, me troubler dans la jouissance de mes droits individuels. Quant à savoir dans quelle mesure le dessinateur de journaux, l'illustrateur de livres d'histoire, le caricaturiste même, peuvent être dispensés d'observer ce principe, on ne peut là-dessus, en admettant une certaine latitude, que s'en rapporter à l'appréciation des tribunaux.

M. A. Vaunois prétendait qu'il n'y a pas, en effet, à parler ici du droit de propriété; que la liberté individuelle est également à mettre hors du débat, car il faudrait d'abord démontrer en quoi la liberté individuelle de Pierre sera entamée grâce au portrait fait par Paul; on devra établir ensuite pourquoi la liberté individuelle du dessinateur sera sacrifiée plutôt que celle de la personne représentée. Il ajoutait que le rapporteur, et presque tout le monde, admettait en faveur de l'histoire, de la caricature, du journal illustré, des tempéraments inexplicables, si l'on s'attache à la règle absolue de la liberté individuelle. Pour éviter ces contradictions, le seul moyen est de revenir au principe de la liberté, liberté de dessiner comme de tout écrire, tel qu'il a été posé par la constitution de 1791 et par les lois sur la presse. Les limites fixées à cette liberté (répression de tous les faits injurieux ou diffamatoires) garantissent les intérêts en cause; la liberté de l'art n'entraînera pas plus d'inconvénients que la liberté de la littérature telle qu'elle existe.

En face de ces deux opinions, appuyées notamment, la première, par MM. Davanne et Dumercy la seconde; par MM. Peter Benoit, Porumbaro et Ocampo, trois membres, MM. Jules Lermina, Harmand et Drucker, ont affirmé le droit absolu et sans distinction de chaque personne, de s'opposer à toute reproduction de sa physionomie.

Après un vote des plus laborieux, le Congrès a adopté les formules suivantes présentées par le rapporteur :

« Tout individu peut interdire la reproduction de ses traits lorsque cette reproduction constitue une atteinte à sa personnalité.

« Même lorsque l'exécution du portrait a éte autorisée ou commandée, l'artiste, eût-il cédé l'œuvre à la personne réprésentée, conserve le droit des propriété artistique, mais ne peut l'exercer sans le consentement de cette personne.

« Il en est de même pour le portrait photographique; le photographe reste propriétaire du cliché, mais ne peut l'utiliser sans le consentement de la personne représentée. »

DÉCÈS DE M. TALBOT

Une lettre reçue en province, le 25 septembre, par M. le Secrétaire-général, nous apprend une nouvelle perte à laquelle la Société des Études historiques sera très sensible, M. Eugène Talbot, professeur honoraire de l'Université, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, commandeur de l'ordre royal du Sauveur de Grèce, etc., est décédé le 20 septembre au Pouliguen (Loire-Inférieure), à l'âge de quatre-vingts ans. Ses obsèques ont eu lieu, le mercredi 26 octobre, à Paris, à l'église Sainte-Clotilde sa paroisse. Nous avons profondément regretté que la dispersion des membres de notre Société, en ce mois de septembre le dernier des vacances, ne nous ait pas permis d'apporter à notre cher et regretté confrère qui fut, en 1891, président de notre Société, le tribut d'hommages et de respects que lui méritaient sa science profonde et ses éminentes qualités personnelles. Nous consacrerons, dans notre prochain numéro, à M. Talbot, une notice dont mieux que personne, ses anciens élèves et amis, MM. Rodoconachi et J. Brentano, pourront nous fournir les éléments.

M. DUFOUR

Notre vice-président et ami, M. Georges Dufour, a éprouvé le mois dernier la grande douleur de perdre son père M. Dufour, ancien magistrat, qui était un auditeur assidu de nos séances publiques. Notre Société s'associe au deuil du sympathique confrère.

DEUXIÈME SESSION DE 1894

SÉANCE DE RENTRÉE DU 10 NOVEMBRE

Présidence de M. Rodocanachi

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au moment où nous reprenons nos séances qui seront, j'en suis assuré et notre ordre du jour actuel le prouve, aussi fertiles que par le passé en travaux intéressants et en communications utiles.

Nous ne verrons plus, hélas! siéger au milieu de nous notre cher et regretté ancien président, M. Talbot. Naguère encore, il prenait part à nos discussions, avec quelle ardeur, quelle alacrité et quelle compétence, vous le savez! Il avait conservé, jusqu'aux extrêmes limites de la vie, la vivacité et, ce qui est mieux, la jeunesse de cœur des commencements. Ceux qui, comme moi, l'ont eu pour maître, conserveront toujours le souvenir charmant de ses leçons spirituelles et savantes, de sa verve infatigable, de son affabilité, de son inépuisable indulgence.

M. Talbot était de cette race de professeurs, comme notre Société en compte encore plus d'un, qui font chérir le travail, savent conquérir à jamais l'affection de leurs disciples et donnent simplement et sans emphase des conseils dont toute la vie on leur demeure reconnaissant.

NOTE DU SECRÉTARIAT

Cette séance de rentrée, qui débutait avec sept lectures portées à l'ordre du jour, est venue attester, en effet, l'activité de plus en plus accentuée, qui s'affirme chez les membres titulaires de notre Compagnie. On en retrouvera la manifestation dans les procès-verbaux insérés à la fin de ce numéro et dans les mémoires et rapports qui continueront et compléteront notre volume de 1894. Nous prions instamment ceux de nos collègues qui n'auraient pas reçu exactement les numéros 1, 2 et 3 d'adresser leur réclamation au sécrétariat, il serait plus difficile de satisfaire leur demande après le brochage du volume.

Le Bulletin bibliographique indiquera aussi combien les auteurs tiennent à honneur de voir leurs œuvres appréciées par la Société des Études historiques. Nos rapports, en effet, soumis, dans les séances mensuelles, à l'examen et à la discussion de nos confrères, tous écrivains compétents, ne sont pas de simples notices sommaires rédigées d'après des notes communiquées par les éditeurs; elles ont l'importance et l'intérêt d'une appréciation motivée, toujours impartiale, désireuse de rendre compte de l'effort accompli par l'auteur et préoccupée, sans aucune idée préconçue, de mettre en relief le but qu'il s'est proposé d'atteindre.

La pensée d'un livre! Elle est souvent dans la préface; mais il appartient à la critique sincère et indépendante de dire si l'écrivain l'a rendue aussi lumineuse qu'il le croit.

D.

LE BARREAU DE PARIS

ET LE PREMIER PRÉSIDENT SÉGUIER[1]

Le 9 août 1832, un avocat, qui, au milieu de confrères plus brillants et plus illustres, s'était créé au barreau une place enviable, Parquin, fut nommé bâtonnier par 140 suffrages sur 196 votants. Un des bulletins trouvés dans l'urne, dû manifestement à l'un des plus chauds partisans de la candidature qui triomphait, était orné de ces mots :

Nous devons le nommer à l'unanimité;
De l'ordre entier naguère il a bien mérité.

Dans quelles circonstances, ainsi rappelées en un distique lamentable, Parquin avait-il donc bien mérité de son Ordre?

Le premier Président Séguier occupait, depuis 1811, à la tête de la Cour de Paris, le poste élevé dans lequel il avait succédé à Treilhard. Nommé dès l'âge de trente-quatre ans, il devait mourir sur son siège en 1848 seulement, et voir ainsi passer sous ses yeux les régimes les plus divers.

Bien que longtemps dévoué à l'Empire, il accepta avec enthousiasme la Restauration, et ne commença à la combattre que lorsque déjà de sourdes rumeurs en faisaient prévoir la chute; il n'eut donc pas la peine de se rallier à la monarchie de Juillet; on aurait presque cru qu'il l'avait inventée. Sous Louis XVIII, il présidait les au-

(1) Extrait d'un ouvrage sous presse : *Le Barreau de Paris*, 1810-1870.

diences où les condamnations les plus sévères étaient prononcées contre la presse ; à la fin du règne de Charles X, il acquittait Bertin aîné. C'est à l'occasion de cette poursuite qu'il aurait répondu à de Peyronnet faisant appel à son dévouement : « La Cour rend des arrêts et non pas des services ! »

Esprit particulièrement intelligent et vif, il ne conservait pas toujours sur son siège la sérénité grave que comportait l'exercice de sa magistrature ; sa nature primesautière passait rapidement d'une largeur d'idée irréfléchie à une bouderie inexpliquée.

Il aimait, dit-on, les avocats, mais il les brusquait par des boutades où ne se retrouvaient plus sa malice native et sa joyeuse humeur.

Un jour, il se plaindra que, dans une demande de remise de cause, on l'ait appelé votre Seigneurie, sans doute pour tenter de fléchir sa rigueur accoutumée : « Ici, je ne m'appelle point votre Seigneurie ; je ne prends ce titre qu'à la cour et à la Chambre des pairs ». Une autre fois, il s'irritera de l'absence d'un avocat, dont l'affaire devait être plaidée. « Un avocat doit toujours être à son poste ; si je connaissais le nom de celui dont il s'agit, je le ferais exclure. » Il gourmandera Cœuret de Saint-Georges, l'un des membres les plus estimables et les plus consciencieux du barreau, en lui reprochant, publiquement et en termes fort vifs, « de ne pas savoir son affaire, de ne pas être clair du tout ».

Par contre, à Marie, qui appuyait une demande de renvoi sollicitée par un confrère, il répondra : « Vous plaiderez pour deux ; nous savons tous que vous avez assez de talent et de conscience pour ne nous dire que des faits exacts. »

S'il morigène les stagiaires qui, au jour de leur serment, ne se présentent pas dans une tenue suffisamment irréprochable à son gré, il ne manque pas de saluer au passage un nom connu, et cherche l'occasion de faire un compliment ; s'il se plaint des délais qu'on sollicite de lui, c'est pour souhaiter que les avocats trop occupés transmettent leurs dossiers superflus aux débutants en quête d'un emploi nécessaire.

Séguier avait beaucoup d'esprit, et comme on ne prête qu'aux riches, on répétait à la ville ses bons mots de l'audience ; on en

citait même auxquels il ne manquait que d'avoir été prononcés [1].

Juge impartial et intègre, il était d'ailleurs assez infatué de sa valeur et de son savoir : « Je n'aperçois pas M. Gicquel? disait-il un jour où celui-ci ne répondait pas à l'appel d'une cause; les avocats n'en font jamais d'autres. »

« M. le premier Président, répondit Gicquel qui, sur ces entrefaites, accourait essoufflé, j'étais à la Cour de cassation, occupé à entendre défendre l'un de vos arrêts. — C'est inutile, répliqua Séguier, nos arrêts se défendent d'eux mêmes.

— « Ce qui n'empêche, termina Gicquel, que le vôtre vient d'être cassé. »

« Je vois encore, a-t-on dit du premier Président[2], ce petit vieillard alerte, blotti et comme tapi sur son banc, ramassé dans les plis de sa robe, le mortier sur les yeux, l'air à la fois spirituel et chagrin, le regard inquiet, semblant guetter plutôt qu'attendre les plaidoiries. Il les écoutait d'abord avec une sorte d'impatience résignée, puis bientôt il s'y mêlait par un entrain involontaire. Son front, ses yeux s'animaient, et sa familiarité turbulente débordait en bons mots et en saillies. Tantôt, il approuvait l'avocat ; et, pour le lui faire bien voir, il parlait avec lui, il le questionnait, il le devinait, il allait en avant, il le rappelait en arrière ; il l'escortait, il l'accompagnait du chuchotement de sa voix discordante. Tantôt l'orateur lui semblait lourd et diffus, la cause mauvaise, le plaideur déloyal. Alors c'était une guerre à outrance; il prenait l'avocat, il le poussait, il le talonnait, il l'éperonnait de ses malices criardes; il le gourmandait avec aigreur, lui, son client et son procès, jusqu'à ce qu'il l'eût réduit à se fâcher ou à se taire. Jamais on ne vit un auditeur plus gênant dans sa bienveillance, ni plus insupportable dans son humeur. »

Aucun avocat, quels que fussent son rang, sa réputation, son talent, n'était à l'abri des algarades du premier Président.

C'était à la fin de juillet que s'était produit le léger incident

(1) O. Pinard, I, p. 349.
(2) Rousse, *Préface aux discours et plaidoyers de Chaix d'Est-Ange.*

auquel il était fait allusion dans le bulletin de vote de l'avocat-poète.

Parquin venait de plaider comme appelant une affaire de peu d'intérêt ; après quelques mots de son adversaire, la Cour, sous la présidence de Séguier, qui paraissait occupé de toute autre chose que du débat, avait confirmé le jugement du Tribunal. Parquin témoignant son regret de n'avoir pu donner en réplique une explication importante : « Tenez, Me Parquin, dit Séguier, convenez-en, vous étiez trop fort pour cette cause ; elle n'était pas digne de vous. — M. le premier Président, a repartit l'avocat, quand on me charge d'une cause, je ne regarde pas si elle est forte ou faible ; ce serait de ma part une présomption déplacée. J'examine si elle est juste ou non, et c'est parce que j'étais convaincu de l'extrême bonté de celle-ci que j'avais consenti à m'en charger... Je regrette d'apprendre que tout le monde ne pense pas de la même manière, et qu'à cette audience, il ne faut pas plaider de petites causes parce qu elles y sont trop souvent négligées et sacrifiées. »

Quelques mois plus tard, Hennequin se vit à son tour, et dans une circonstance mémorable, l'objet des observations malveillantes de Séguier.

La duchesse de Berry était captive au château de Blaye, et l'avocat légitimiste fort, disait-il, d'une confiance qui devait rester l'éternel honneur de sa vie, avait, à la demande de Mlle de Kersabiec, courageusement consenti à se charger d'une défense qui n'était pas sans péril. Le jour même où les journaux publiaient la lettre d'acceptation d'Hennequin, il était absent de Paris, et l'un de ses confrères demandait en son nom une remise devant la chambre que présidait Séguier. « Il a tort d'être absent, dit avec véhémence « le magistrat ; il devrait être ici plutôt que d'écrire à la duchesse « de Berry, des lettres qu'un avocat qui a prêté serment ne devrait « pas écrire. » Hennequin soumit l'incident au Conseil.

Ce n'était pas seulement à l'audience que le premier Président épanchait son humeur aigrie ; dans les couloirs du Palais, il avait eu un jour une altercation assez vive avec Parquin qui, retenu par le service de la garde nationale, ne s'était pas présenté à l'appel des causes.

Les rapports étaient, on le voit, assez tendus entre Séguier et le Barreau, lorsque la conférence des avocats reprit ses travaux le 26 novembre 1832.

Mauguin, le bâtonnier de 1830 et de 1831, s'était toujours abstenu de prononcer le discours de rentrée; ce silence avait paru regrettable; aussi le Barreau approuva-t-il Parquin de renouer une vieille et saine tradition qui, sans doute, n'avait pas toujours été scrupuleusement respectée, mais à laquelle l'Ordre, en souvenir des harangues de Delamalle et de Dupin aîné, attachait un prix véritable.

A cette séance du 26 novembre 1832, une autre innovation fut introduite : deux jeunes avocats devaient prononcer des discours sur un sujet déterminé; de Baillehache et de Goulard, les premiers, eurent l'honneur d'être désignés pour porter la parole à la rentrée des conférences.

Mais l'événement de la journée fut le discours de Parquin ; après les remerciements obligés, le bâtonnier proclame que la charge qui lui a été conférée, et dont il est fier, comporte aussi de grands devoirs : il s'efforcera de les remplir.

Parmi ceux-ci, il place au premier rang l'obligation de réclamer qu'aux dispositions provisoires de l'ordonnance du 27 août 1830 succède une réglementation définitive en harmonie avec les convenances et la dignité du Barreau français.

« Dorénavant, dit Parquin, notre caractère d'avocat nous suivra partout, et nous serons admis à plaider devant toutes les cours, sur la simple exhibition de notre diplôme, sans être tenus de subir à l'exemple de nos plus illustres confrères Barthe, Mérilhou, Berville, les boutades fantasques d'un premier Président ou l'impérieux refus d'un garde des sceaux. »

Des rires universels accueillent ce passage.

« Un autre objet, non moins précieux et non moins grave, déclare plus loin l'orateur, sera de veiller assidument au maintien des libertés et des prérogatives de l'Ordre. Je voudrais pouvoir garder le silence sur ce chapitre délicat ; mais le faire serait faiblesse. Ces libertés, ces prérogatives de l'Ordre, elles ne sont pas toujours assez respectées. A côté de magistrats vraiment dignes de ce nom, possédant au plus haut degré le sentiment des exigences austères de

leur état, qui écoutent en silence, qui délibèrent gravement, siègent — en fort petit nombre, il est vrai, mais malheureusement ce n'est pas dans les rangs inférieurs qu'on les rencontre — d'autres magistrats qui, doués apparemment d'une merveilleuse facilité de comprendre, arrêtent court une défense à peine ébauchée, la privent de ses développements nécessaires, ou bien heurtent l'orateur par des interpellations âpres et brusques, mutilent, au gré de leur pétulante impatience, une plaidoirie sage et mesurée. La grande affaire pour eux est de juger beaucoup... »

Les allusions étaient transparentes; elles s'accentuèrent encore davantage lorsque le bâtonnier, après s'être permis de relever les devoirs incombant à la magistrature, dans l'exercice de sa haute fonction, et faisant un retour sur le Barreau, entreprit d'énumérer les obligations auxquelles il ne devait pas se soustraire envers l'autorité et les magistrats, « envers nos clients, poursuivit-il, à qui nous avons promis chaleur de zèle, délicatesse, désintéressement et que nous devons assister dans toutes leurs infortunes, sans craindre d'encourir auprès des cœurs généreux et des âmes élevées l'inconcevable reproche, publiquement adressé naguère à l'un des ornements du Barreau, qui avait sollicité l'honneur de défendre une noble et malheureuse cliente, comme si la défense d'un accusé dans les fers n'était pas de droit, comme si, en accomplissant le plus saint de nos devoirs, nous pourrions être taxés jamais de forfaiture à nos serments. »

En rappelant ainsi les attaques récentes dont Hennequin avait été l'objet, et sur lesquelles le Conseil délibérait encore, la bâtonnier souleva d'unanimes applaudissements. Les avocats qui l'écoutaient, quoique peu sensibles, en majorité, aux regrets laissés par la royauté disparue, pensaient, à juste titre, que le malheur crée d'imprescriptibles droits, parmi lesquels figure au premier rang celui d'être défendu librement, sans arrière-pensée et sans faiblesse.

Le discours de Parquin produisit un effet considérable; le Barreau approuva d'une voix unanime les principes qu'il posait et les considérations fondamentales qui s'y trouvaient formulées; la magistrature fut mécontente; elle dissimula toutefois son ressentiment; Séguier fit contre mauvaise fortune bon visage, et à quelques jours

de là adressa à Parquin une invitation à dîner. Le bâtonnier, dans une entrevue qu'il se ménagea à l'hôtel même du premier Président, lui représenta que, si la politesse avait été faite à l'Ordre dans la personne de son bâtonnier, il devait en référer au Conseil; Séguier répondit que, dans ces conditions, l'invitation devait être considérée comme non avenue. Au cours de cet entretien, le magistrat avait constamment montré pour Parquin les égards dûs au bâtonnier de l'Ordre, qui, de son côté, s'était attaché à observer le respect auquel avait droit le chef de la Cour.

En ce même temps, le Conseil se prononça sur les paroles dites à l'audience par Séguier au sujet d'Hennequin, et reproduites dans les journaux. Il déclara dans sa décision que le fait reproché à l'avocat ne pouvait appeler sur lui aucun blâme; que c'était, en effet, non-seulement un droit, mais un devoir de la profession de défendre les accusés quels qu'ils fussent; mais il considéra que l'allocution de Parquin, à l'ouverture de la conférence, devait être regardée comme une manifestation non équivoque de l'opinion du Barreau et satisfaire Hennequin; par suite, le Conseil décida qu'il n'y avait pas lieu de suivre.

La Cour et le Parquet, qui connurent certainement cet arrêté, ne bougèrent pas, et, pour le moment, les choses en restèrent là.

La lutte entre le Barreau et Séguier n'était qu'assoupie; au mois d'avril 1833, elle reprit avec plus d'aigreur et de gravité. Marie jouissait parmi ses confrères de l'estime générale; personne ne contestait la grandeur de son talent ni l'étendue de ses connaissances[1]. Le 15 avril 1833, il défendait devant la Cour d'assises le député Cabet, accusé, à la suite de la publication d'un ouvrage intitulé : *La Révolution de* 1830 *expliquée et éclairée par les Révolutions de* 1789, 1792, 1799, 1804 *et par la Restauration*, d'attaque contre la dignité royale, d'offense envers la personne du roi, et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Après une fort belle plaidoirie de son défenseur, Cabet fut acquitté; mais, pendant qu'il triomphait à la Cour d'assises, Marie était, en son absence, vivement admonesté par le premier Président.

(1) Bonnet, *Souvenirs*.

L'avocat avait fait demander le renvoi d'une affaire qu'il devait plaider devant Séguier; celui-ci s'y refusa : « Non, dit-il avec véhémence à l'avoué qui insistait, c'est pour la Cour d'assises que Me Marie nous a quittés; votre client vaut bien Cabet, et nous valons bien la Cour d'assises. »

— « Mais, Monsieur le Président, répliqua l'avoué Perrin, le client ne doit pas souffrir de l'absence de l'avocat, et la Cour sait que Me Marie est toujours prêt et qu'il plaide rarement aux assises. »

« Il est déplorable, répondit Séguier, que les avocats s'occupent d'affaires politiques; ils feraient mieux de se consacrer aux affaires civiles; c'est là leur affaire ! »

Le premier Président finit par céder, mais il le fit de bien mauvaise grâce, et en aggravant encore ses insinuations désobligeantes :

— « C'est pour vous, Me Perrin, dit-il à l'avoué, pour vous seul, car nous savons tous votre manière franche et loyale de penser, et votre attachement à l'ordre public. »

Séguier était d'ailleurs dans un de ses plus mauvais jours. Avant la fin de cette même audience, et la Cour ayant entendu une affaire qui devait entraîner plus de frais que ne comportaient les intérêts en jeu, « il est scandaleux, dit-il, après le prononcé de l'arrêt, qu'une telle affaire ait été portée devant la Cour; avocats et avoués eussent dû s'abstenir. L'avoué de Joigny, qui a donné le conseil d'interjeter appel, est un malhonnête homme. »

Marie porta plainte devant le Conseil, qui se réunit sur-le-champ en séance extraordinaire, et prit, à l'unanimité des membres présents, une énergique délibération, à laquelle, le lendemain, les absents, Philippe Dupin, Mauguin et Lavaux, donnèrent leur adhésion formelle.

Le Conseil proclame que M. le premier président Séguier a méconnu les droits et les devoirs de la profession d'avocat, puisque la loi, d'accord avec l'humanité, prescrit à tous les membres du Barreau de prêter le secours de la défense à tous les accusés, sans exception. L'intérêt général de la société réclame contre la désertion des causes politiques enseignée par le premier Président.

L'arrêté poursuit : « Considérant que les paroles adressées à

l'avoué, Me Perrin, constituent par l'opposition qu'elles établissent entre les personnes, une injure grave pour Me Marie;

« Que cette injure est d'autant plus inexcusable que l'avocat, qui en était l'objet, se trouvait absent de l'audience;

« Que si la considération dont Me Marie est investi à juste titre n'en peut recevoir aucune altération, il n'importe pas moins que l'Ordre des avocats s'élève avec force contre l'atteinte portée à l'honneur et à l'indépendance du Barreau dans la personne de l'un de ses membres;

« Considérant d'ailleurs que ce n'est pas la première fois qu'il est arrivé à M. le premier Président d'attaquer la liberté de la défense et la dignité de l'Ordre », le Conseil décide qu' « au nom de l'Ordre des avocats, il proteste contre la profession des principes attentatoires aux droits du Barreau, et contre les expressions injurieuses pour Me Marie que s'est permises M. le premier président Séguier. »

Copie de cette délibération fut adressée à Séguier lui-même. Cette fois encore, il fit la sourde oreille.

A quelques mois de là, une manifestation plus bruyante l'obligea à écouter et à entendre.

Au mois d'août 1833, Parquin achevait la première année de son bâtonnat.

Dans son discours de rentrée du mois de novembre précédent, il s'était très nettement expliqué sur la question de rééligibilité du bâtonnier sortant : « Le Bâtonnat est un grand honneur sans doute, avait-il dit; mais aussi c'est une sorte de dictature, et, selon moi, une dictature ne doit jamais être prolongée. D'ailleurs veut-on n'en considérer que le point de vue honorifique : l'Ordre des avocats est si riche en talents et en vertus, j'aperçois, à mes côtés, tant de confrères dignes, sous mille rapports, de cette éclatante distinction qu'il importe de ne pas reporter trop loin l'époque où ils seront appelés à en jouir. Vous daignerez donc permettre qu'avec mes remerciements, objet principal de cette allocution, qui en ont été le commencement et qui en seront la fin, je consigne ici la déclaration expresse que, dans ma pensée, le Bâtonnat ne doit être déféré que pour un an, que je ne l'ai accepté que pour un an. »

C'était, en termes formels, décliner toute candidature pour l'ave-

nir ; mais les incidents auxquels Parquin avait été mêlé, son attitude énergique déterminèrent le Barreau à passer outre. Le 12 août 1833, à l'élection du bâtonnier, la presque unanimité des voix se reportait sur son nom.

« Vos bienveillants suffrages, dit Parquin à ses confrères quand il apprit ce résultat, me placent dans une situation fort délicate. Malgré ma profession de foi de l'année dernière, malgré les vives instances qui se font auprès de vous depuis un mois pour obtenir que vous me donniez un successeur, vous me conférez encore, que dis-je? vous m'imposez le bâtonnat. Dois-je accepter? le puis-je? » Ici il est interrompu de toutes parts : oui! oui!!.... « Je sens en effet, reprend le bâtonnier, quelque chose qui me dit que, quand un Ordre tel que le vôtre insiste pour déférer un pareil honneur, le refus serait inconvenant et que vous auriez le droit d'en être blessés. Je cède donc..... »

Des applaudissements vigoureux accueillirent ces mots et Parquin reprit le bâtonnat.

A la rentrée de novembre, le procureur général Persil prononça devant la Cour le discours traditionnel; on l'attendait avec une certaine curiosité; on se demandait s'il ferait allusion, et en quels termes, au conflit du Barreau et du premier Président. Les paroles du magistrat furent très significatives, et tels que le Barreau y applaudit de tout cœur.

« Mes chers confrères, dit Persil s'adressant aux avocats, je vous le dis avec un véritable orgueil, le Barreau de Paris, auquel je suis fier d'appartenir de cœur, s'est montré cette année ce qu'il fut toujours, fidèle à ses serments, dévoué à l'ordre, habile à allier le savoir, la fermeté, l'énergie au respect des lois et à la soumission envers les pouvoirs établis... Grâce à votre sagesse, le Barreau est resté ce qu'il doit être... le sujet le plus soumis de la loi et des applications qu'en fait la justice. »

Peu de jours après, le bâtonnier présidait à la réouverture de la conférence; Parquin, dont le caractère était décidément grincheux, n'avait rien entendu des paroles du Procureur général; et son discours est demeuré célèbre.

Dés le début, et après les remerciements d'usage, il aborde le

sujet qui fait l'objet des préoccupations de tous; le style est vif, le ton acerbe.

« L'union, dit le bâtonnier, est plus que jamais nécessaire aux avocats. Quelque favorables que soient pour le Barreau les dispositions d'un grand nombre de magistrats, aux intentions éclairées desquels je me plais à rendre un public hommage, nous n'avons pas moins beaucoup à craindre de la fâcheuse humeur de certains esprits qui nous sont ouvertement hostiles, qui apprendraient notre affranchissement avec peine, qui feront tout au monde pour le retarder ou l'empêcher. » Parquin proteste en termes énergiques de son respect pour la magistrature, qu'il a toujours signalée comme le but le plus honorable de l'ambition de l'avocat.

« C'est précisément, ajoute-t-il, parce que la magistrature tient à mes yeux du sacerdoce, que je voudrais que le juge, qui en est le prêtre, fût constamment à la hauteur de sa sainte mission; et quand, au lieu de ce calme, de cette gravité, de cet esprit de recueillement et de méditation, qui peuvent seuls faire comprendre les procès et rendre bonne justice, je rencontre l'irréflexion, l'emportement, les interruptions, les sarcasmes, les distractions insultantes et les allocutions amères, alors il n'est pas possible de ne pas ressentir un vif mécontentement, de ne pas déplorer cet intolérable oubli des bienséances, cette abjuration inouïe des devoirs, j'ai presque dit de la pudeur du magistrat.... »

Le bâtonnier rappelle l'affaire Marie et la décision prise par le Conseil : « Une décision mémorable, dont la place est déjà retenue dans les annales du Barreau français alla jusque sur son siège saisir l'offenseur et lui infligea un blâme sévère; et cette décision, ce blâme, ils ont été acceptés en silence. Et le procureur général, portant, il y a peu de jours, la parole à la rentrée des chambres, n'a pas trouvé un seul mot pour nous reprendre; il n'a vu, il n'a remarqué, en tout ce que nous avons fait, que des éloges à nous donner. Quel signe plus évident de notre crédit, de notre autorité, de notre droit! Fasse le ciel, mais j'en doute encore, que la sévère leçon que nous avons donnée porte ses fruits, et que l'Ordre ne soit pas poussé, par de nouvelles offenses, à la nécessité de prendre d'autres et de plus rigoureuses mesures! »

Puis Parquin se plaint avec amertume du retard presque systématique apporté par la Cour dans l'examen du projet de règlement qui lui a été transmis par la Chancellerie. Il ne doute pas que cet examen ne soit fait rapidement, et que les délibérations de la commission ne donnent toute satisfaction aux désirs légitimes et aux revendications justifiées du Barreau.

« Que si pourtant je me trompais, s'écrie-t-il dans la langue légèrement pompeuse de l'époque, si tant de promesses positives étaient trahies; si l'ordonnance que nous sollicitons, et qui doit briser nos chaînes, était destinée à les river, la même voix qui n'a pas hésité à se porter garant de la sincérité des paroles du pouvoir, serait la première à l'accuser d'une odieuse déception. Pour donner même plus de poids à mes reproches, je déposerais ce titre de bâtonnier que, vaincu par la touchante unanimité de vos suffrages, j'ai pu accepter de nouveau lorsque je me flattais de terminer heureusement ce travail commencé, mais que je ne croirais plus pouvoir garder sans honte du moment où serait consommée l'œuvre de notre humiliation. Écartons, écartons de sinistres présages...! »

Cette fois, la Cour et le Parquet s'émurent. Le Bulletin du *Journal de Paris* annonçait, dès le 30 novembre, que quelques passages du discours prononcé par M. Parquin, en sa qualité de bâtonnier de l'Ordre des avocats, ayant paru offensants pour la magistrature, le Procureur général, après avoir pris les instructions du garde des sceaux, avait commencé des poursuites.

Le bâtonnier reçut, en effet, citation à comparaître devant les Chambres assemblées de la Cour jugeant disciplinairement.

Le Palais s'anima, et la salle des Pas-Perdus prit son aspect des jours agités : en ces moments-là, les groupes sont plus nombreux et plus compacts; au lieu de quelques avocats, échangeant, au cours de leur promenade, de graves considérations sur leurs affaires, ou s'égayant dans un éclat de rire de propos plus plaisants et plus libres, on en voit dix, vingt, plus encore, serrés autour d'un orateur qui discourt ou de deux confrères qui discutent.

Les petits clercs d'avoué, porteurs de placets et coureurs d'audience, s'arrêtent ébahis.

Le bourdonnement que renvoient les voûtes sonores est ininter-

rompu ; il tourne presque au tapage, et, de temps à autre, une exclamation plus vive ou des mots plus accentués en entrecoupent la bruyante rumeur.

On s'entretenait, avant tout, à ce moment, du discours de Parquin, dont l'allure, malgré les applaudissements qui l'avaient accueilli, était jugée, par beaucoup, trop vive et trop frondeuse ; on jasait de l'invitation à dîner que le bâtonnier avait reçue du garde des sceaux presqu'à la même heure que la lettre lui annonçant les poursuites dont il était l'objet. Parquin avait désiré savoir si celle-ci annulait la première, et, sur l'annonce que Séguier et Persil figuraient au nombre des convives du ministre, le bâtonnier s'abstint.

A la nouvelle de la citation envoyée par le Parquet, le Conseil s'était réuni ; il paraît qu'il était loin d'approuver tous les passages relevés dans le discours incriminé ; mais il considérait l'assignation donnée directement devant la Cour comme une mise en suspicion de sa propre juridiction disciplinaire, et, se préoccupant avant tout de la question de principe, il décida à l'unanimité qu'aucune disposition législative ne conférait à la Cour le droit de statuer sur des faits qui se seraient passés hors de son audience, et que M. Parquin, dans l'intérêt de l'Ordre, devait décliner la compétence de la Cour. Mauguin, Hennequin et Philippe Dupin étaient désignés pour assister le bâtonnier dans les suites que comporterait cette affaire. Fort de l'assentiment de ses confrères, soutenu d'ailleurs par les sympathies qu'on lui exprimait de toutes parts, et auxquelles s'associaient publiquement un grand nombre de barreaux de France, notamment ceux de Rouen, de Marseille, de Dijon, de Nancy, de Caen, Parquin comparut le 5 décembre devant la Cour, toutes chambres réunies, présidée par M. Lepoitevin, Séguier s'étant tout naturellement abstenu. Mauguin soutint l'incompétence de la Cour ; les fautes professionnelles commises par les avocats, plaida-t-il en substance, doivent être soumises au Conseil de discipline qui peut seul statuer en premier ressort ; il n'y a d'exception à cette règle que pour les infractions relevées à l'audience même ; mais en ce qui concerne celles dont l'avocat se serait rendu coupable hors de l'audience, la règle posée subsiste dans toute sa force.

La Cour rendit sur-le-champ un arrêt qui rejetait l'exception invoquée, et se déclara compétente ; elle considéra, entre autres motifs, qu'elle ne pouvait être réduite à attendre d'un corps placé sous sa surveillance la répression des actes d'irrévérence dont elle aurait été l'objet.

Cette sentence rendue, Parquin et ses conseils, refusant de s'expliquer sur le fond, quittèrent l'audience, et, le lendemain 6 décembre, le conseil décidait de se pourvoir en cassation ; peu d'instants après, le bâtonnier se transporta au greffe de la Cour suprême, où il signait son pourvoi.

Mais la Cour royale avait déjà statué, et, par un second arrêt rendu le même jour que le premier, elle avait prononcé contre Parquin la peine de l'avertissement.

La querelle allait entrer dans une phase toute différente ; le soir du jour où il avait été frappé d'une peine, le bâtonnier se rencontrait à table avec le premier Président chez M. Debelleyme ; l'intervention amicale et un peu brusque du procureur général Dupin amena une réconciliation publique. Mais Parquin tint à faire connaître qu'en ne repoussant pas les avances dont il était l'objet, il avait agi en son nom personnel, et absolument réservé la question de principe dont la Cour de cassation était saisie et où se trouvaient engagés les droits les plus respectables du Barreau.

Pour bien accentuer que, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur ce pourvoi, l'état de lutte persistait, les membres du Conseil décidèrent de s'abstenir, le 1er janvier 1834, de la visite traditionnelle au premier Président et au Procureur général.

Le 5 février suivant, le mémoire rédigé par Mauguin, et qui devait être soumis à la Cour de cassation, était approuvé par le Conseil de l'Ordre, qui en votait l'impression et la distribution à tous les barreaux de France : en outre, il était convenu que tous les membres du Conseil se rendraient à l'audience pour assister aux débats.

L'affaire vint devant la Chambre des requêtes ; le procureur général Dupin, en personne, occupait son siège ce jour-là ; il prononça un réquisitoire bourré d'érudition et de recherches, où le

ınd était relevé d'une forme originale. L'orateur ne craignait pas, en ɜs occasions, de recourir à tous les précédents pour éclairer ses dé-ısions ; il examinait tous les textes, commentait tous les arrêts, et ɜ laissait aller, même devant la Cour de cassation, où la discussion st généralement dépouillée de toute prétention oratoire, à des ıouvements d'une véritable éloquence.

Dans l'affaire Parquin, son esprit se reporte constamment vers on ancienne profession ; il parle avec chaleur des heureux souvenirs ɜt de l'inaltérable affection qui l'attachent au Barreau.

« A la première annonce du pourvoi, dit-il, je doutai si je devais n'en charger ; je craignais de me laisser entraîner à quelque pré-ɔccupation involontaire, et de ne pouvoir traiter la question avec cette indépendance du cœur qui influe si puissamment sur la liberté de l'esprit. »

Il la traite avec une merveilleuse lucidité ; il recherche si le texte du décret de 1808, invoqué par la Cour pour proclamer sa compétence, peut être étendu aux avocats, alors qu'il ne parle que des officiers ministériels. En tout cas, ce décret n'était qu'un règlement provisoire, rendu quand l'Ordre des avocats n'avait pas reçu sa constitution définitive ; c'est au décret de 1810 qu'il faut remonter ; or, qu'a-t-il fait? il a créé et rétabli l'Ordre des avocats ; il a institué une juridiction nouvelle ; il l'a dotée d'une compétence spéciale ; il a créé des peines inconnues en 1808 ; il a permis l'appel qui était défendu. Il exige ainsi deux degrés de juridiction au lieu d'un ; d'où le Procureur général conclut que les Conseils de discipline formeront toujours le premier degré lors même que ces conseils seraient un tribunal.

La Cour, en se déclarant compétente, a donc violé la loi, et Dupin est d'avis qu'il faut admettre le pourvoi de Parquin.

Mais, avant de terminer, il s'élève avec vigueur contre le considérant de l'arrêt qui prétend qu'il serait contraire à la dignité de la Cour de laisser recourir d'abord aux Conseils de discipline.

« Eh quoi ! s'écrie-t-il, les Cours seraient humiliées de demander satisfaction à un Conseil de discipline !

« Pour moi, je dis au contraire : honneur à toutes les juridictions ! Le Roi, quand il plaide, demande justice à un juge de paix

aussi bien qu'à une Cour royale ; les souverains offensés demandent réparation en police correctionnelle, et les Chambres législatives elles-mêmes ont, en pareil cas, l'alternative de cette juridiction, et ne croient point en cela déroger à leur dignité, quelque distance qu'il y ait d'elles à un petit tribunal composé de trois juges.

« Il ne s'agit point ici de susceptibilités aristocratiques entre les corps comme parmi les gens du monde ; il s'agit de degrés légaux de juridiction. Il suffit à la suprématie des cours qu'elles soient juges d'appel, et en dernier ressort ; c'est là ce qui constitue leur souveraineté.

« D'ailleurs, est-ce rendre justice à la composition du Conseil de discipline de Paris que d'en parler avec ce dédain ? Vingt et un membres élus, par un ordre nombreux, parmi les plus dignes ! Quel tribunal de première instance, quelle Chambre de cour royale offrirait une réunion plus imposante de lumières, et présenterait plus de garanties d'un bon et loyal jugement ?

« La considération publique n'a-t-elle pas, dans tous les temps, placé sur la même ligne les chefs du Barreau et ceux de la magistrature ? et, pour ne pas prendre nos exemples dans cette enceinte même, n'avons-nous pas vu MM. Ferey, Poirier, Delacroix-Frainville honorés de leurs concitoyens, en possession de leur confiance, et vénérés à l'égal de ces patriarches de la haute magistrature, Henrion de Pansey, Lepoitevin et Barbé-Marbois ? »

La Chambre des requêtes ayant rendu arrêt d'admission, le Barreau conçut, pendant quelques mois, le légitime espoir du succès ; c'était une illusion que la Chambre civile dissipa le 22 juillet 1834 ; malgré une nouvelle intervention du Procureur général, aussi élevée et aussi pressante que la première, elle proclama la compétence de la Cour royale ; le pourvoi était donc rejeté.

La Cour de cassation basait son arrêt sur l'omission par le Conseil de l'Ordre de se saisir de l'incident Parquin ; elle y voyait un refus implicite d'exercer sa juridiction disciplinaire.

Le retard qu'il apporte dans l'exercice de sa fonction peut-il dépouiller un tribunal de la compétence que la loi lui confère, et faire passer cette compétence à une autre juridiction ? c'est plus que dou-

teux, et, comme on l'a dit aussitôt que l'arrêt du 22 juillet a été rendu, « ce serait alors le prix de la course et de l'agilité ».

Dès le jour même, Parquin donnait sa démission de bâtonnier, et, le lendemain, dans une séance extraordinaire, présidée par le doyen Archambault, le Conseil, touché du reproche qui lui était adressé par la Cour suprême d'avoir négligé l'accomplissement de ses devoirs, rédigea une protestation qu'il décida de soumettre à tous les membres de l'Ordre. Elle fut rapidement revêtue de plus de cent signatures.

Cette protestation se bornait à rapprocher les dates; c'est le 28 novembre, disait-elle, que le bâtonnier avait prononcé son discours; c'est le 29 que les journaux l'avaient publié; le Conseil devait se réunir le 3 décembre; mais, dès le 30 novembre, l'activité de M. le Procureur général avait provoqué l'indication du jour et de l'heure où le bâtonnier devait comparaître devant la Cour; comment alors se saisir de la poursuite?

En faisant soutenir à la barre de la Cour l'incompétence de cette juridiction, le Conseil, loin de déserter celle qui lui était propre, la revendiquait avec calme et avec force.

« Les faits sont rétablis, dit, en terminant, la délibération. Il a suffi de raconter pour réfuter. Les faits et les dates ont une puissance que rien ne peut détruire. Dans cet état de choses, les membres du Conseil de discipline ont, à l'unanimité, protesté contre l'imputation qui leur est faite dans l'arrêt de la section civile de la Cour de cassation; et, forts de la conscience qu'ils n'ont point trahi leurs devoirs, ils soumettent le présent exposé à l'appréciation de leurs confrères, leurs pairs et leurs juges naturels. »

Archambault écrivit à Parquin pour lui donner acte de sa démission et lui dire que le Conseil, en l'acceptant, appréciait le sentiment de délicatesse qui avait dicté la détermination du bâtonnier.

A la demande d'un grand nombre d'avocats, l'Ordre fut convoqué pour le 4 août, afin de procéder à l'élection que la démission de Parquin rendait nécessaire. Il fut réélu par 178 suffrages sur 201 votants; le bâtonnier accueillit avec émotion et gratitude la nouvelle marque de sympathie que lui donnaient ses confrères, et

reprit ses fonctions, pour le temps qui restait à courir jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

L'union confraternelle, qui avait rapproché tous les membres du Barreau au milieu des circonstances critiques qu'il traversait, fut scellée, le 7 août, dans un banquet, où l'on dîna fort mal, et auxquels prirent part quelques magistrats, Dupin aîné en tête. A son entrée dans la salle, Parquin lui donna l'accolade, et à l'heure des toasts, le Procureur général s'écria : « Nous sommes tous ici avocats; je bois à ce sentiment de confraternité qui charme les jeunes, qui rajeunit les vieux; à la santé de notre vénérable doyen. »

On récita même des vers; Bonnet chanta plusieurs couplets, plus pénétrés d'excellentes intentions que de charme poétique; il dit, en faisant allusion à la prochaine nomination du chef de l'Ordre :

« Au choix que nous avons à faire
Apportons un mûr examen;
Que notre bâton tutélaire
Passe dans une bonne main;
Nous ne donnerons pas, j'espère,
A moins que nous ne soyons fous,
Un bâton à notre confrère
Pour qu'il en reçoive des coups. »

Par la force même des choses, le dissentiment qui avait divisé le barreau de Paris et les magistrats de la Cour royale était apaisé — pour un temps.

. . . . . .

Mais la vie paisible du barreau de Paris va être troublée, pendant plusieurs mois, par l'une de ces querelles majestueuses que font naître fatalement, entre juges et avocats, des rapports obligés de chaque jour pour l'accomplissement d'une œuvre commune — querelles, où la dignité un peu hautaine des uns se heurte à l'indépendance un peu batailleuse des autres, — qui finissent parfois par des chansons, comme en 1833 ou au théâtre, et toujours par une réconciliation cordiale, comme dans les ménages les plus unis.

Le baron Séguier présidait, depuis plus de trente années, aux travaux de la Cour de Paris; il continuait d'apporter à l'exercice de sa haute magistrature cette verve pétulante, faite à la fois de bienveillance et de vivacité, qui a déchaîné des tempêtes et laissé malgré tout d'aimables souvenirs. Une fois pourtant, il s'était montré presque inhumain; une remise de cause était sollicitée au nom d'un avocat qui venait de voir mourir son enfant : « Le jour où le premier Président se mariait ou perdait sa femme, répondit Séguier dans un mouvement d'impatience qu'il a certainement regretté, il n'en venait pas moins à l'audience; vous trouverez cela dans Laroche-Flavin; et lorsqu'un prêtre perd, non pas sa femme, car il n'est pas marié, mais son père, il n'en doit pas moins dire sa messe. Il ne faut pas que les affaires domestiques entravent le service public. Nous entendrons donc aujourd'hui l'avocat qui est présent. »

Le 9 juin 1844, le premier Président était d'assez méchante humeur ; dès l'ouverture de l'audience, on appelle une affaire, dans laquelle aucun avocat ne se présente; un des avoués, celui de la partie qui avait perdu son procès en première instance, insiste pour qu'un dernier délai lui soit accordé : « Non, répliqua aigrement Séguier à l'avoué qu'il prend pour un avocat, plaidez! votre affaire est mauvaise. Les avocats se chargent de toutes les causes; ils acceptent les plus mauvaises et savent bien ce qu'ils font, car ils ne manquent pas de talent. Nous ne nommons plus d'avocat d'office; ils plaident tout... ils manquent à leur conscience; je les rappelle à leur serment. »

On comprend sans peine l'effet produit par ces paroles bientôt répandues dans le Palais; l'incident ne tarda même pas à transpirer au dehors ; la presse quotidienne s'en empara, ajoutant aux récits qu'elle imprimait des commentaires et des réflexions qui n'étaient pas précisément de nature à atténuer la gravité de l'affaire. Le Conseil s'était réuni d'urgence et, dans deux séances consécutives, avait arrêté les termes d'une lettre de protestation à adresser à Séguier. En même temps, une démarche officielle était faite auprès du Procureur général et du Président de la première Chambre pour leur affirmer que l'incident devait conserver un caractère tout personnel,

et n'altérerait en rien les sentiments du Barreau envers la magistrature.

Des négociations furent tentées pour empêcher l'envoi de la lettre : elles n'aboutirent pas.

Cette lettre rappelait le propos de Séguier, puis :

« Dans cette situation, continuait-elle, les membres du Conseil, cédant à un sentiment unanime, ont pensé que les paroles, qui ont si cruellement atteint l'Ordre, devaient être effacées, et qu'il ne leur était plus possible, tant qu'elles subsisteraient, de concourir avec vous à l'action de la justice. Nous cesserons donc jusque-là de nous présenter à votre audience. Cette mesure, qui nous serait impérieusement dictée par le soin de notre honneur, nous est encore commandée par les devoirs de notre profession. En effet, dépouillés désormais de toute autorité, nous compromettrions les intérêts des justiciables en ne présentant plus en leur nom qu'une défense sans dignité. »

En même temps, il était décidé que Chaix d'Est-Ange, accompagné des anciens bâtonniers, de Caubert et de Gaudry, se rendraient à l'audience de la première Chambre pour constater par eux-mêmes si réparation était accordée ; Séguier resta silencieux ; et tous les avocats se retirèrent.

A quelques jours de là, devant une barre vide et en présence des seuls avoués de la Cour, le premier Président dit : « Les avoués nous ont toujours présenté les causes sommairement et clairement ; ils nous mettent avec précision sur la voie de la justice. Ils ont droit de plaider les affaires sommaires et les incidents de procédure ; toutes les fois qu'il s'agira d'affaires plus importantes, nous leur donnerons les autorisations nécessaires ; à huitaine, les avoués pourront être prêts à plaider ; à huitaine, le cours de la justice sera rétabli. »

Alors le Parquet intervint ; le procureur général Hébert apporta dans la lutte l'âpreté qui lui était naturelle ; il croyait, sans aucun doute, accomplir le devoir que lui imposait sa fonction.

En vertu d'une délibération de la Cour, toutes chambres assemblées, il prit un réquisitoire contre le bâtonnier Chaix d'Est-Ange et tous les membres du Conseil, dont il importe de recueillir les

noms : Philippe Dupin, Paillet, Marie, Caubert, Berryer, Gaudry, Mollot, Duvergier, Bourgain, Baroche, Fleury, Benoit, Flandin, Bethmont, Boinvilliers, Desboudets, Liouville, de Vatimesnil, Pinard et Jules Favre.

Le bruit avait couru au Palais que l'un d'entre eux s'était détaché, et avait, dans une visite personnelle au premier Président, désavoué sa signature. La rumeur était fausse ; jusqu'au bout, au contraire, le Conseil resta unanime dans la fermeté de son attitude et de sa résolution ; plusieurs de ses membres même, Liouville entre autres, poussaient à la résistance au point d'être d'avis que, non seulement les audiences de la première Chambre, mais toutes les audiences fussent abandonnées[1].

Le réquisitoire d'Hébert considérait la lettre du Conseil comme constituant un excès de pouvoirs, et les termes dans lesquels elle était conçue comme un manquement aux devoirs de la profession d'avocat et au respect envers la magistrature ; il concluait à la citation, de tous les avocats signataires, devant la Cour jugeant disciplinairement.

Les membres du Conseil, le bâtonnier en tête, comparurent en effet le 8 juillet 1844 ; l'audience se tenait à huis clos.

Hébert, dans ses réquisitions verbales, manifesta l'espoir qu'une conciliation honorable pouvait arrêter encore l'action qu'il intentait ; il ne pouvait admettre, disait-il, que le Conseil ait exigé une rétractation publique des paroles attribuées au premier Président ; si donc les avocats cités consentaient à retirer leur lettre, la Cour n'aurait pas à statuer ; en tout cas, et avant de conclure, il entendrait les explications fournies.

Chaix d'Est-Ange donna lecture d'observations rédigées après mûre délibération, et signées de tous ses collègues.

Ces observations établissent d'abord les faits dont s'est ému le Barreau, et qui, recueillis et vérifiés avec attention, sont incontestables dans leur matérialité même. Le silence, alors, n'était ni honorable, ni possible.

« Ce sentiment, dit le Conseil, a été parmi nous spontané, una-

(1) Pouillet, *Éloge de F. Liouville*, p. 27.

nime. Il s'explique par cette solidarité d'honneur dont nous avons, avec tant de soin, conservé à travers les temps les traditions toujours vivantes. La main qui avait fait le mal pouvait seule le réparer. Nous avons demandé qu'il en fût ainsi. Nous l'avons demandé avec convenance, ne songeant pas même qu'il pût y avoir péril dans cette conduite, mais bien résignés toutefois à accepter la responsabilité de nos actes. C'est dans ces idées que notre lettre a été écrite et signée. Nous avons la conviction que ce que nous avons fait nous avions le droit de le faire. Le sentiment d'un devoir accompli envers le Barreau justifie en nous cette conviction. »

Le Conseil proteste ensuite contre l'accusation d'avoir excédé ses pouvoirs et manqué aux devoirs de la profession; il s'est tenu dans la juste limite des droits qui lui sont conférés.

Faisant allusion aux anciens conflits et aux objurgations fréquentes de Séguier, il poursuit :

« En élevant la voix pour nous plaindre, nous avons longtemps souffert, et dans notre dignité professionnelle plus d'une fois attaquée, et dans nos intérêts individuels plus d'une fois compromis par des paroles blessantes. Nous ne nous en faisons point un mérite. Mais si, en présence d'une offense qui, cette fois, porte atteinte à l'honneur de tous, nous étions restés froids et silencieux, nous n'hésitons pas à le dire, nous nous serions ainsi rendus complices de l'abaissement de notre Ordre. C'est alors que tous les hommes de cœur, magistrats aussi bien qu'avocats, auraient pu, auraient dû nous reprocher de manquer aux devoirs de notre profession. Nous aurions violé en effet le dépôt sacré que l'élection a remis en nos mains. »

Les avocats repoussent le reproche d'avoir manqué au respect dû à la magistrature; en s'adressant directement à Séguier, ils ont voulu en appeler du magistrat au magistrat lui-même ; c'était honorer celui dont ils avaient à se plaindre.

« Voici, dit, en terminant, le Conseil dans un noble fier langage, où la netteté de la forme le dispute à la vigueur du fond ; voici le grand intérêt qu'avant tout nous avons voulu défendre. La loi nous a institués pour être les intermédiaires entre la justice et les justiciables. Elle a placé notre ministère sous l'autorité, sous la sanc-

ion d'un serment. C'est la conscience, bien plus encore que le talent, qui nous accrédite auprès de la magistrature; c'est dans la probité de l'avocat, bien plusque dans l'habileté de sa parole, que la fortune et l'état des familles confiés à ses soins peuvent trouver un ferme et salutaire appui. Notre mission, Messieurs, doit rester à cette hauteur; nous ne la comprendrions plus, nous ne l'accepterions pas abaissée et humiliée. La magistrature a intérêt à honorer les hommes qui participent avec elle à l'action de la justice et qui ont passé leur vie à conquérir, par des travaux toujours consciencieux, le droit d'être honorés. »

Les membres du Conseil, loin de céder à l'invitation d'Hébert et d'atténuer en quoi que ce soit la portée de leur légitime protestation, persistaient donc avec fermeté dans leurs revendications et leurs plaintes. La Cour n'avait plus qu'à se prononcer. Le jour même, elle rendit un arrêt qui, en des termes où certain embarras est visible, relevait, à la charge du Conseil, l'excès de pouvoir, le manquement aux devoirs de la profession, au respect dû à la magistrature et aux intérêts dont la défense est confiée au Barreau; elle ordonnait la suppression de la lettre, et prononçait contre chacun des signataires la peine disciplinaire de l'avertissement.

Cette sentence n'était pas faite pour raccommoder les choses; elle détermina le Barreau, s'il eût hésité, à persister dans sa résolution fermement prise de ne plus paraître aux audiences de la première Chambre; les avoués plaidèrent. « Pendant quelque temps, M. Séguier feignit l'indifférence. Il fit le magnanime; il affecta de prendre goût aux explications concises des avoués, et de montrer aux avocats combien il lui était facile de ne les plus entendre. Mais il avait beau faire, il était visiblement malheureux; il lui manquait quelque chose de plus qu'une vieille habitude; il sentait ce que la liberté des plaidoieries peut seule donner à l'autorité des arrêts, et le silence du barreau troublait au fond de sa conscience le sentiment et l'idée même de la justice »[1].

Les avocats frappés d'une peine disciplinaire se devaient à eux-mêmes de ne pas accepter la décision rendue et de lutter jusqu'au

(1) Rousse, *Préface aux discours et plaidoyers de Chaix d'Est-Ange.*

bout ; dans cette intention et, dès que l'arrêt de la Cour de Paris leur eût été notifié, ils le déférèrent à la censure de la Cour suprême. Vis à vis de leurs confrères, ils avaient un autre devoir à remplir ; dès la première heure du conflit, ils s'étaient vus entourés et encouragés des sympathies de tous; leurs délibérations, leurs actes, leur langage, avaient recu l'approbation générale ; et de la grande majorité des barreaux de France des adresses d'encouragement et d'adhésion leur étaient parvenues; c'était véritablement l'Ordre entier qui avait comparu à la barre de la Cour dans la personne de ses anciens et qui y avait revendiqué hautement ses droits outragés. Toutefois, Chaix d'Est-Ange et ses collègues résolurent de provoquer une adhésion plus tangible; le 9 juillet, vingt-quatre heures après le prononcé de l'arrêt, ils donnèrent leur démission, et le corps électoral fut convoqué pour le 13.

Cinq cents votants se présentèrent au scrutin ; c'était un nombre inaccoutumé, et la manifestation allait retirer de ce concours significatif un caractère plus imposant; Chaix d'Est-Ange fut réélu par 493 suffrages; les membres du Conseil réunirent de 491 à 496 voix. Le triomphe était complet, et les élus durent éprouver une joie profonde à la pensée que, derrière eux, marchaient en rangs pressés tous leurs confrères unis dans le même sentiment et guidés par les mêmes principes d'indépendance et de légitime fierté.

En proclamant le résultat du vote, Marie, qui remplaçait le bâtonnier, retenu à l'audience, prononça une vibrante allocution.

« Vous avez compris comme nous, dit-il entre autres choses, et ç'a été notre véritable, notre unique pensée, que, représentant devant la justice des intérêts qui font appel à vos efforts, ces intérêts vous ne pouviez utilement les défendre qu'à la condition d'être acceptés de tous les magistrats qui vous écoutent comme hommes d'honneur, fidèles à vos devoirs et à la sainteté de vos serments. Vous avez compris que votre concours devenait impuissant, et dès lors inutile, du moment où une atteinte quelconque pouvait être portée à son autorité morale...

« Agir ainsi, mes chers confrères, prendre ainsi au sérieux les questions d'honneur et de serment, sur lesquelles tant d'hommes aujourd'hui se montrent indifférents ou railleurs, sacrifier, à la gran-

eur de ces questions, même nos intérêts matériels, c'est répondre oblement à toutes les attaques, et fortifier, s'il en était besoin, les roits de notre profession, conquis par l'intelligence et le travail au rofit de la société tout entière. »

L'acclamation enthousiaste qui accueillit ces paroles prouva à 'orateur qu'il avait su pénétrer dans la conscience de chacun et en extraire la pensée commune.

Un mois après, le bâtonnier arrivait au terme de son mandat; pendant deux ans, il avait répandu sur sa haute fonction un éclat sans égal par ses succès à l'audience, et l'avait revêtue d'une incomparable grandeur par la dignité de son attitude. La tradition voulait qu'il cédât la place à un autre; le barreau toutefois pensa que ce n'est pas au milieu de la bataille le temps de remplacer le général, et. par une imposante majorité, il plaça Chaix d'Est-Ange à sa tête, pour la quatrième fois.

Chaix exprima chaleureusement à ses confrères l'extrême gratitude qu'il éprouvait de ce témoignage de sympathique approbation; il était fier de cet honneur sans exemple. « Dans les circonstances où l'Ordre se trouve placé, leur dit-il, vous avez voulu, par la persévérance de vos suffrages, prouver l'inébranlable fermeté de vos résolutions. »

Donc, la paix ne paraissait pas près d'être conclue; mais les vacances approchaient, et l'on espérait un peu en ces jours de repos pour arrêter les conditions et la forme d'une réconciliation qui finirait par s'imposer.

Après la dernière audience de l'année judiciaire, Séguier, sortant de son cabinet, aperçut dans un obscur corridor la silhouette fugitive d'une robe noire qui s'effaçait : « Vous êtes avoué, Monsieur, interpella-t-il ? — Non, Monsieur le premier Président, je suis avocat. — C'est très bien; j'ai toujours aimé les avocats. Il y a bien parmi eux quelques mauvaises têtes; mais j'aime beaucoup l'Ordre des avocats; allons, adieu; bonnes vacances! »

Le calme que l'interruption du travail apporte aux nerfs agités et l'apaisement que le grand air et les voyages lointains font germer dans les esprits accomplirent insensiblement leur œuvre; magis-

trats et avocats revinrent au Palais avec la pensée de mettre fin à la querelle; en des conciliabules officieux, on s'entendit sur le moyen effectif d'y parvenir.

L'audience de rentrée du 4 novembre était attendue avec une impatience surexcitée, et de grand matin la foule assiégeait les portes du prétoire.

La cour prit séance à l'heure dite ; le procureur général Hébert était à la tête de son Parquet, et Chaix d'Est-Ange avait pris place à la barre, assisté de tous les membres du Conseil, moins Berryer, qui, depuis 1830, s'était toujours abstenu de paraître à cette solennité, en raison, disait-on, du serment qui la terminait.

Hébert prononça le discours; sa harangue achevée, il se tourna vers le Barreau, et s'adressant, comme d'usage, aux avocats : « Avocats, leur dit-il, comment ne pas penser à vous quand on parle des intérêts de la justice et de la vérité? Ne doivent-ils pas sortir plus évidents et mieux éprouvés des débats de chaque jour, éclairés par votre savoir et votre talent? Sans vous, la famille judiciaire est incomplète; sa marche serait moins facile et son appareil aurait moins d'éclat. Qui pourrait donc vouloir une séparation impossible? diviser ce que les lois ont uni? rompre nos traditions anciennes et ravir peur-être au bon droit l'un de ses moyens de succès? Cédons à d'autres sentiments au sein de cette réunion accoutumée, où, sûrs de votre respect, la magistrature aime à vous témoigner son estime et ses égards. »

Au cours de la cérémonie, et pendant le discours d'Hébert, Séguier semblait gêné par un bout de papier qu'il tenait à la main et dont il ne savait que faire.

Les membres du Conseil ayant renouvelé leur serment, le premier Président entr'ouvre sa note manuscrite, et plus embarrassé encore que lorsqu'il écoutait, probablement sans les entendre, les paroles du Procureur général, il laisse tomber ces mots : « La Cour donne acte aux avocats ici présents du serment par eux renouvelé. Elle les voit toujours avec satisfaction réunis à l'ouverture des audiences. Les membres du Barreau connaissent l'estime de la Cour pour leur caractère, et sa confiance dans leur talent. Quant au zèle des magistrats, il est depuis longtemps éprouvé. La Cour va donc reprendre

; travaux accoutumés. Les avocats contribueront de leurs moyens la bonne et prompte distribution de la justice souveraine. Le ncours si désirable de la magistrature et du Barreau ne fera pas ute au service du roi et à la paix des citoyens. »

Il eût été difficile de retrouver, dans ces paroles banales et mal urnées, quelque trait de l'habileté et de la finesse presque proverales du célèbre premier Président, mais il était convenu qu'on y evait découvrir d'excellentes intentions, et, les premières avances araissant venir des sièges de la Cour, l'Ordre pouvait, sans rien ompromettre de son indépendance et de sa dignité, accepter la nain qui lui était tendue. Le Conseil se réunit aussitôt après l'auience et délibéra sur la situation; au cours de la discussion, Liouille aurait exprimé l'avis que l'on ne devait pas accepter comme de véritables excuses les phrases insignifiantes de Séguier[1]; mais son opinion ne prévalut pas, et une résolution fut prise qui, « considérant que les paroles, prononcées en audience solennelle de rentrée, non pas seulement au nom de M. le Procureur général, mais au nom de la Cour, étaient de nature à effacer complètement tout souvenir du passé et à rétablir le concours si désirable en effet de la magistrature et du Barreau », décidait que les avocats reprendraient immédiatement les plaidoiries devant la première Chambre de la Cour. Le pourvoi formé contre l'arrêt du 8 juillet fut abandonné.

(1) Pouillet, *eod. loco.*

JULES FABRE.

COMMUNICATION

SUR L'HISTOIRE DE SERBIE

D'APRÈS M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER

Ce siècle a vu l'émancipation plus ou moins complète des nations chrétiennes soumises aux Ottomans. L'émancipation de la Serbie est due surtout à ses propres efforts. C'est elle, avec la Grèce, qui doit le moins à l'intervention des puissances étrangères.

Je voudrais résumer, en quelques pages, l'histoire de cette conquête de son indépendance. Il y a cinquante ans, l'attention de l'Europe prévoyait l'éventualité d'une émancipation complète des raïas de la Turquie : on se demandait laquelle des populations, appelées ainsi à la vie politique, serait la plus capable de diriger leur ensemble, et c'était aux Serbes qu'on attribuait volontiers, en souvenir des Karageorge et des Milosch Obrenovitch, le plus d'aptitudes gouvernementales. Sans parler de la Grèce, la Roumanie, la Bulgarie, n'admettraient plus aujourd'hui cette hégémonie. Mais par et pour elle-même, la Serbie mérite tout l'intérêt de l'histoire.

L'histoire des Serbes, quand ils apparaissent dans l'Europe civilisée, est celle des diverses familles barbares qui envahirent, après Constantin, l'empire d'Orient. Comme les Goths, les Huns, les Bulgares, ils sont arrêtés, dans leur marche vers le sud, par les armes et, surtout, par la diplomatie de la cour byzantine. Ils se fixent sur la rive droite du Danube, à mi-distance entre la mer Noire et l'Adriatique : au centre du pays serbe, est la province de Schoumadia, montagneuse au sud. A l'est, la basse vallée de la Morawa (la haute

llée est en Bulgarie); à l'ouest, la vallée de *Koloubara*; la Save boutit à Belgrade.

Tantôt alliés, tantôt ennemis de Constantinople, ils sont, au e siècle, convertis au christianisme par les frères Méthode et Cylle : ils épousent le schisme de Photius et leur religion grecque st un élément essentiel de leur nationalité.

On raconte que lors de la lutte de Jean Hunyade contre les Turcs, George Brancovitz alla trouver le brave chef hongrois : « Si tu es vainqueur, lui dit-il, que feras-tu de notre Église? — J'établirai la religion catholique romaine. » Brancovitz alla ensuite poser la même question au sultan : « Près de chaque mosquée, répondit le Turc, il y aura une église et vous serez libres de vous prosterner dans l'une ou dans l'autre. » Les Serbes acceptèrent le protectorat des Ottomans, préférant, comme les patriarches grecs en 1444, la dédaigneuse indifférence du Turc à l'hégémonie de la papauté.

Revenons aux temps qui ont précédé cet épisode.

Les Turcs, succédant aux Perses et aux Arabes dans la lutte de l'Orient contre l'Empire, ont pris pied dans la péninsule.

Mais, en 1341, par une de ces variations politiques familières à Constantinople, l'empereur Jean Cantacuzène s'unit successivement à Stefan Douschan, le prince des Serbes, contre les Turcs, et à ceux-ci contre Stefan. Celui-ci est un chef de haute valeur comme guerrier, comme législateur. Vainqueur des Turcs, il annexe la Bosnie, la Bulgarie, la Macédoine, et, dominant d'une mer à l'autre accueilli à Raguse, en 1347, comme le bouclier de la chrétienté, il prend le nom de « Tsar de Macédoine, aimant le Christ ». Il donne à la Serbie un patriarche indépendant de Constantinople et un code de lois appropriées à ses mœurs et à ses tendances; mais il a effrayé Cantacuzène, qui s'unit à Soliman en lui donnant sa fille : vaincu une première fois, Douschan réunit ses forces et marche à la conquête de Constantinople. Mais il meurt en chemin (1346) et la grandeur serbe avec lui.

Suivent cent cinquante ans de luttes contre la puissance grandissante des Ottomans. Le dernier des Nemanjas, dynastie de Douschan, meurt assassiné. En 1380, le Knèze Lazare succombe à la bataille de Kossowo.

La Serbie reste tributaire des sultans : sous un joug qui s'appesantît tous les jours, la vie nationale se perpétue cependant sous l'influence des chants populaires qui célèbrent les glorieux ancêtres, et, surtout, par le sentiment religieux qu'entretiennent les pauvres popes. Le patriarcat a remonté à Constantinople et nomme des évêques sans autorité morale. A partir du XVIIe siècle, les Serbes fournissent des soldats aux puissances chrétiennes qui reprennent l'offensive contre les musulmans, notamment à la ligne austro-russe de 1788. Mais, quand les regards se tournent vers la Révolution française, l'Autriche traite avec le Divan et lui abandonne la Serbie (traité de Sistowa, 4 août 1791). Karageorge, qui s'est distingué sous le drapeau de l'Autriche, redevient un éleveur de porcs.

En 1804, le soulèvement des Dahis contre le sultan réformateur Selim, aggrave encore le sort de la Serbie.

La milice rebelle exploite le pays à outrance : les villes sont vides, les campagnes subissent le pillage et la violence sous toutes ses formes : il ne reste d'indépendance en Serbie que chez les haiduques, demi-brigands réfugiés dans les montagnes de la Shumadia. Là les rejoignent tous ceux qui fuient l'effroyable tyrannie des Dahis, et, parmi eux, Karageorge.

Un soulèvement se prépara et Karageorge fut proclamé « commandant des Serbes » malgré ses protestations et la défiance que lui inspirait, à lui-même, ses dispositions à la violence. — Il justifia le choix de ses compagnons et, ses armes, appuyées de l'assentiment de Selim, triomphèrent complètement des Dahis aidés cependant par les condottiere de la Bosnie. Délivrée des Dahis, la Serbie apparut, aux yeux de ses voisins, comme une nation avec laquelle il fallait compter désormais. La Turquie essaya vainement de les remettre sous le joug. La bataille de Mischar 1806, gagnée par les habiles dispositions et l'énergique action de Karageorge, détermina une ère d'indépendance presque complète qu'appuyaient l'Autriche et la Russie. La France, amie de Constantinople, refusa son alliance à Karageorge qui la sollicitait.

Mais quand survint la guerre de 1812, la Russie sentit le besoin de réunir toutes ses forces contre l'invasion française. Pour pou-

oir rappeler l'amiral Tchitchagof, que les Français devaient trouer devant eux à la Bérésina, elle abandonna à la Turquie les proinces du Danube et délaissa momentanément son rôle de protectrice es chrétiens soumis. Seulement, l'art. 8 du traité de Bucharest éservait aux Serbes leur administration intérieure. La Porte nterpréta ce traité comme un retour complet au temps où elle inerdisait aux Serbes de posséder des armes, des chevaux de guerre; 'exercer même les industries qui pouvaient être utiles à une arnée. Karageorge résista ; mais son gouvernement n'avait pas été exempt de reproches : il avait persécuté d'anciens lieutenants, enre autres Milosch Obrenovich, l'un des plus vaillants, qu'il avait emprisonné à Belgrade ; il avait eu des favoris impopulaires ; bref, sa nation n'était plus avec lui ; il renonça à la lutte, et se retira en pays autrichien (30 oct. 1813) laissant Kurchid-Pacha dominer en Serbie.

Ici Milosch Obrenovich entre en scène et c'est lui qui va dirriger désormais les destinées de la Serbie. — Son système sera tout autre que celui de Karageorge. Celui-ci a, sans cesse, combattu le maître ottoman avec l'aide des puissances chrétiennes; mais la Russie vient d'abandonner les Serbes à Bucharest comme l'Autriche les avait abandonnés à Sistova. Milosch se déclarera fidèle à la Porte et attendra d'elle toutes les concessions qui tendront à l'indépendance de la Serbie. Il se dit avec raison que cette indépendance ne sera menacée par personne, quand elle sera acceptée par Constantinople.

C'est lui que Kurchid trouve le dernier en armes, le chef le plus autorisé parmi les Serbes : il n'a que trente-trois ans et n'a pas été compromis vis-à-vis de ses compatriotes comme les ministres de Karageorge. Il est d'ailleurs disposé à se rallier au pacha et à aider à la soumission du pays. Kurchid le nomme Oberknèse, et Soliman, le pacha de Belgrade, se prend d'affection pour lui, le présente comme son fils adoptif, naguère, dit-il, son plus rude adversaire. Désormais le voilà fonctionnaire de la Porte, et il a le droit, dont il usera sans cesse, d'en appeler au sultan contre les pachas qui tenteraient d'opprimer ses compatriotes. En 1814, les Turcs répriment si cruellement la révolte de Prodon, que le pays se soulève : en 1815,

le dimanche des Rameaux, Milosch prend le commandement de l'insurrection, enlève un camp de spahis, rétablit l'ordre sur tous les points, repousse les Turcs à Djoubitz, puis à Doublia et traite ses prisonniers avec une douceur inusitée. D'ailleurs, la Russie rappelle le traité de Bucharest. Kurchid traite de nouveau avec Milosch, qui en appelle à lui de l'horrible tyrannie du pacha de Belgrade. Il obtient enfin du sultan, qu'il sollicite directement, une sorte d'égalité des sujets serbes et des sujets turcs. Sauf l'occupation de Belgrade, la Serbie est revenue à sa liberté de 1809.

De 1813 à 1817, il suit cette politique avec autant de patience que de fermeté, opposant l'un à l'autre les lieutenants peu dociles du sultan, et parvenant, à force d'habileté, à garder son caractère de délégué de Constantinople. Aussi quand, en 1817, les hétairies préludent au soulèvement qui devait aboutir à la révolution grecque, les meneurs, se défiant de lui, rappellent Karageorge. Mais Milosch se refuse à favoriser le soulèvement et prescrit à Vouitza, chez lequel s'est réfugié Karageorge, de renvoyer en Bessarabie son ancien chef que menace Maraschli pacha : Karageorge se refuse à quitter la Serbie et Vouitza le tue pour l'empêcher, dit-il, qu'il tombe aux mains des Turcs.

La veuve de Karageorge accusa Milosch de la mort de son mari, et préluda ainsi à la vendetta qui divise désormais les familles des deux libérateurs.

Mais le 6 novembre 1817, Milosch convoque une assemblée nationale de tous les notables de la nation. Cette assemblée lui confère le titre de kniaze avec l'hérédité. Le voilà désormais le représentant attitré de la Serbie : il met fin au brigandage, punit de mort les rapts et les violences dont les mariages étaient souvent l'occasion : désormais il a enlevé aux Turcs le droit de haute justice.

L'année 1820 fut particulièrement difficile ; la Porte n'avait pas encore reconnu le titre de souverain héréditaire que l'assemblée serbe avait conféré à Milosch. Mais la révolution grecque éclatait en 1821, et la rendait plus circonspecte : Milosch se refusant à y prendre part, d'accord en cela avec l'Autriche, la Porte lui laisse le soin de maintenir en Serbie la paix intérieure et la neutralité politique.

En 1826, le nouveau czar, Nicolas, reprend, sur le Danube, la politique de Catherine. Il réclame à Constantinople l'indépendance des provinces danubiennes et la libérale exécution du traité de Bucharest; la Porte promet l'une et l'autre au traité d'Ackerman (25 septembre 1826).

Le 15 janvier 1827. Milosch constate devant la Skoupchina ce résultat de onze années d'efforts, obtient l'oubli de beaucoup d'actes de despotisme, de concussions nécessaires pour se procurer l'argent indispensable soit dans les négociations, soit pour la constitution des forces nationales : le 18, la Skoupchina lui renouvelle ses serments de fidélité et supplie le sultan de confirmer sa dignité souveraine.

Cependant, la flotte ottomane a succombé à Navarin le 20 octobre 1827, La guerre déclarée par la Russie le 26 avril 1828 aboutit, le 14 septembre 1829, à la paix d'Andrinople. La liberté de la Grèce, la quasi-indépendance de la Valachie et de la Moldavie sont reconnues. — Le hatti-schérif promis à Ackerman est envoyé en Serbie, et, grâce à beaucoup d'argent répandu dans l'entourage du sultan, le bérat d'investiture de Milosch y est joint le 27 septembre 1830. — La Russie ne l'avait pas compris dans le traité d'Andrinople.

Les Serbes pratiqueront librement leur religion, pourront fonder des hôpitaux, des écoles, des postes, instituer tous leurs fonctionnaires, y compris les évêques. Le bérat est lu solennellement, le 30 novembre 1830, à Belgrade, où Milosch n'était pas entré depuis dix ans.

Jusqu'en 1839, il conserva le pouvoir, contesté d'ailleurs plus d'une fois. Ses adversaires, soutenus par le consul russe, ayant pour chef Voutchich et accusant Milosch de tous les excès des anciens tyrans, le forcent à abdiquer, le 13 juin 1839, en faveur de son fils Milan. — Celui-ci meurt, le 8 juillet, quelques jours après le sultan Mahmoud. Le bérat est oublié, Michel, le second fils de Milosch, élu par le Sénat, doit aller recevoir l'investiture à Constantinople. La Russie entendait que la Serbie eût toujours besoin d'elle.

Il régne deux ans et, le 27 août 1842, devant une insurrection dirigée encore par Voutchitch il est obligé de fuir en Autriche.

Alexandre Karageorgevitch, croisant ainsi les Obrenovich sur le trône de Serbie, règne de 1842 à 1858. Pendant la guerre de Crimée, il proclame la neutralité de la Serbie. La paix de Paris substitue la protection de l'Europe à celle de l'Autriche et de la Russie.

Mais les partisans des Obrenovich reprennent courage. Alexandre a mécontenté l'opinion en livrant tous les pouvoirs à ses parents ou amis. Un incident, l'attaque du consul anglais par un soldat turc de Belgrade, amène la convocation d'une Skoupchina, dont le premier acte est une sommation à Alexandre d'abdiquer. Il s'y décide après quelque résistance et l'assemblée rappelle Milosch dans les conditions des votes précédents.

Milosch rentra à Belgrade en triomphe le 2 janvier 1859. Bientôt il reprenait ses habitudes de despotisme au service de ce qu'il regardait comme l'utilité nationale. Son fils se posait en partisan de la liberté. Milosch préserve seulement l'indépendance serbe avec le même soin et les mêmes moyens qu'autrefois : des protestations de droit signifiées à la Porte. Il meurt le 26 septembre 1860 à l'âge de quatre-vingts ans.

Le prince Michel régna sur la Serbie jusqu'en 1868 (10 juin). — En 1867, il avait obtenu le retrait des garnisons turques de Belgrade et des dernières forteresses de la Serbie. Il fut assassiné le 10 juin 1868 et le prince Alexandre Karageorgevitch fut accusé de sa mort. Depuis, Milan, puis Alexandre Obrenovitch ont occupé le trône de Serbie dans les conditions fixées par Milosch.

En résumé, la Serbie doit son indépendance à Karageorge et à Milosch Obrenovitch : mais ses deux fondateurs ont eu des politiques absolument différentes quoique tous deux se soient, à des degrès divers, appuyés, vis-à-vis de la Porte, des puissances européennes. Karageorge a été, pour Constantinople, un redoutable et constant adversaire. Milosch s'est toujours donné pour un fidèle serviteur du sultan et a refusé de se joindre aux puissances qui l'ont combattu. Dans la lutte, à la fois politique et d'hostilité privée, entre les Obrenovitch et les Karageorgevitch, on conçoit que les sympathies de Constantinople soient pour les premiers.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

L'ARMÉE A L'ACADÉMIE[1]

Voici un titre ingénieux et qui pique la curiosité. Les hommes de guerre sont par excellence des hommes d'action et rarement ils possèdent les facultés de calme personnel et intime qui font les penseurs, les philosophes, les littérateurs se complaisant dans le monde des abstractions, des idées, analysant les autres plus qu'ils agissent par eux-mêmes. L'action et la contemplation se trouvent rarement réunies dans la même nature. En lisant donc ce titre l'*Armée à l'Académie*, on se demande s'il y eût tant de soldats académiciens. M. de la Jonquière s'est livré avec goût et talent à cette recherche. La *plume et l'épée*, *deux puissances qui se partagent l'honneur de conduire à travers les âges la marche de l'humanité* (l'auteur, préface, p. 1). Certes, l'idée rencontrant des barrières tend à les renverser par la force et si les grands capitaines : César, Napoléon ont parlé et écrit avec éloquence, martelant par des expressions incomparables leurs volontés, ne serait-il pas singulier de les considérer comme des académiciens, esprits pondérés, nuancés, merveilleusement habiles à voir et traduire la synthèse et le détail des impressions et des sentiments. On pressent que les soldats académiciens ont dû être plutôt des militaires d'occasion et de début que de véritables hommes de guerre. La lecture, aussi instructive qu'intéressante du livre de M. de la Jonquière, confirme ce sentiment.

Philippe Habert d'abord attaché à l'administration de la guerre puis commissaire d'artillerie, tué prématurément par une explosion à l'attaque du prieuré d'Aimeries-sur-Sambre, un peu en amont de Maubeuge, avait fait partie des premiers fervents de la réunion tenue chez Conrart et constituée, à dater du 20 mars 1634, en Académie française. Si Philippe Habert était un poète d'avenir dont M. de la Jonquière cite les œuvres de début, il est difficile de pen-

(1) Par M. C. de la Jonquière, capitaine breveté d'état major. Perrin et Cie, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

ser que le commissaire d'artillerie fût jamais devenu un commandant d'armée. Racan et Boissat, membres, eux aussi, de l'Académie naissante, s'ils ont plus marqué dans les lettres que leur confrère Habert, ont servi honorablement pendant peu d'années. Si le judicieux et sage Mézeray à été, dans l'artillerie, capitaine-pointeur, son passage dans l'armée a été des plus momentanés. Georges de Scudery, d'une bravoure éclatante et qui mérita de Turenne ce bel éloge : « Je donnerais volontiers tout ce que j'ay pour la retraite que fit M. de Scudery au pas de Suze », abandonna le service au bout de peu d'années. Les deux Coislin, Armand et Pierre, le duc de Saint-Aignan, Bussy-Rabutin, Dangeau, s'ils ont égalé et surpassé même Scudery en bravoure, n'ont pas beaucoup plus que lui consacré leur vie au service militaire. On les voit revenir aussitôt qu'ils le peuvent à la vie de la Cour et aux lettres.

Saint-Aulaire, après avoir porté les armes quelques années seulement, devient gouverneur de province. Le marquis de Mimeure, lui, après avoir pris part à de chaudes journées : l'expédition d'Alger sous les ordres de Duquesne (1643), le siège de Vieux-Brisach (1703), Ramillies, Oudenarde, Malplaquet, est nommé lieutenant-général (1718).

Le duc de la Force ne parut à la guerre, à la tête de son régiment, qu'en 1696 et et 1697. Nous arrivons à la série des vrais hommes de guerre, les maréchaux de Villars, d'Estrées, de Richelieu, de Belle-Isle, de Beauveau et de Duras. « Personnages de natures, de destinées bien diverses qui, par un curieux rapprochement, se trouvent ainsi, dans une période de soixante ans, investis des mêmes dignités militaires et réunis dans la même assemblée littéraire. »

La tendance d'admettre à l'Académie nombre de personnages recommandés par leur haute situation plus que par leurs titres littéraires s'accentua encore davantage sous le règne de Louis XV. De 1721 à 1745, M. de la Jonquière cite huit académiciens qui, à des titres divers, appartenaient à l'armée. A dater de 1745, la situation se modifie, le parti encyclopédique imprime une nouvelle tendance aux élections, mais nous trouvons encore Claude de Thiard, comte de Bissy, ayant rang de mestre de camp de cavalerie ; le comte de Clermont (Louis de Bourbon-Condé), lieutenant général, arrière-petit-fils du vainqueur de Rocroy.

La Condamine ne fit que traverser l'armée, se voua à la science et se rendit célèbre par son voyage à l'Équateur dont le récit, agréable et fort intéressant, devint son principal titre académique. Le marquis de Chastellux fut colonel pendant presque toute la guerre de Sept ans. Saint-Lambert, le comte de Tressan, Boufflers furent : l'un capitaine, l'autre gouverneur de Toul, le troisième enseigne des gardes du corps de Stanislas. Les dernières années de la Monarchie offrent une augmentation considérable dans le nombre des militaires admis à l'Académie. De 1783 à 1789, sept membres sur un total de seize élus ont porté les armes. De ce nombre se trouve Florian, élève de l'École d'artillerie de Bapaume, puis lieutenant dans le régiment de Dragons-Penthièvre. Nous arrivons, à la fin du XVIIIe siècle, aux vrais hommes de lettres : Bernardin de Saint-Pierre, Joseph Chénier, Parny qui, officiers dans leur jeunesse plutôt par occasion que par vocation, ne dépassèrent pas les premiers grades. Notre siècle compte comme académiciens ayant appartenu à l'armée : Daru, sous-lieutenant d'artillerie qui, fatigué d'attendre une lieutenance, entra dans l'administration militaire ; elle en fit un secrétaire général au Département de la guerre et un intendant de la grande armée. Administrateur, d'une puissance de travail extraordinaire, il trouvait encore des loisirs pour se consacrer aux lettres.

Destutt de Tracy devint maréchal de camp sous le ministère de Narbonne. Arrêté par ordre de Robespierre, il ne fut rendu à la liberté qu'en 1794 et, depuis, se voua à la culture des lettres.

Pineux-Duval, engagé volontaire en 1792, quitta l'armée pour cause de mauvaise santé, après s'être battu à Jemmapes. Jouy, pseudonyme de Victor-Joseph Etienne, après des péripéties aussi diverses que dramatiques, devint chef d'état-major de l'armée de Paris, commandée par Menou. Bonald fit dans l'armée une si courte apparition que M. de la Jonquière ne cite cet incident que comme mémoire.

Lally-Tollendal, célèbre par la courageuse piété qu'il apporta à poursuivre la réhabilitation de son père, avait obtenu, grâce à la protection de la reine Marie-Antoinette, un brevet de colonel. Le duc de Levis servit dans l'armée des Émigrés, fit partie de l'expédition de Quiberon et n'échappa au désastre que grâce au dévouement

de ses soldats. Le duc de Richelieu commanda un des six corps d'Émigrés jusqu'au licenciement de l'armée.

Chateaubriand, Lamartine n'ont fait que passer dans les rangs de l'armée qui conserve le droit de les inscrire sur son livre d'or. Alfred de Vigny, mousquetaire à seize ans, capitaine d'infanterie au 55e, en 1823, se fit réformer en 1827. Droz servit trois ans à l'armée du Rhin, quitta l'armée en 1796. Le duc de Montmorency fut maréchal de camp en 1814. Philippe-Paul de Ségur, engagé volontaire dans les hussards du Premier Consul en 1800, était général de brigade en 1812 prenait part à la campagne de Russie dont il raconta magnifiquement l'histoire, sous le titre de *Napoléon et la grande armée en* 1812, son principal titre de notoriété littéraire. Viennet, le comte de Salvandy, Dupaty, le duc de Noailles terminent la liste des soldats académiciens. M. de la Jonquière s'arrête aux contemporains. Le lieutenant général, duc d'Aumale, élu en 1871, méritera, lui aussi, d'être revendiqué par l'armée, le jeune et brillant colonel du 1er léger, l'audacieux général qui s'empara de la smala d'Abd el-Kader, détermina sa soumission, prépara la pacification d'Algérie dont il fut trop peu de temps le remarquable gouverneur-général, le commandant en chef du 7e corps d'armée de Besançon, réorganisateur de notre défense de l'Est, fera, ce nous semble, belle figure dans la galerie de l'*Armée à l'Académie française*. Nous avons voulu seulement aujourd'hui indiquer à nos confrères les titres militaires de ces nombreux académiciens qui, de très loin ou de plus près, ont appartenu à l'armée, mais ils auraient une idée très incomplète du livre de M. de la Jonquière s'ils se figuraient qu'il se limite à une énumération d'états de service; à l'occasion de ces soldats devenus académiciens, l'auteur trace de chacun des portraits littéraires et pour eux et par eux il reconstitue des pages de l'histoire de l'Académie française des plus intéressantes. Nous reviendrons sur cet autre caractère de l'étude de M. de la Jonquière, toute remplie de détails. Ce sera un autre compte rendu envisagé à un autre point de vue.

GABRIEL DESCLOSIÈRES.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER

INSTITUT HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DU BRÉSIL

TOME CINQUANTE-CINQUIÈME, ANNÉE 1892

MESSIEURS,

L'*Institut historique et géographique du Brésil*, avec lequel, vous savez, nous avons un échange régulier, nous a fait parvenir sa *Revue* de 1892, qui contient les travaux de 1891. — A la simple lecture de cette publication, une remarque générale s'impose : c'est que, depuis le changement de gouvernement, l'esprit de cette *Revue*, à l'inverse de ce qui passe dans certaine république, semble être devenu plus religieux. En effet, dans ce volume nous trouvons d'abord l'itinéraire des visites pastorales, faites dans son vaste diocèse par l'évêque de Pernambouc de 1833 à 1840. Ce compte rendu, long de 200 pages, ne manque pas, on le devine, d'une certaine monotonie; et j'imagine que, si l'*Institut* l'a publié, c'est qu'il y voyait un intérêt, sinon pour l'histoire, du moins pour la géographie de contrées pour ainsi dire perdues dans l'intérieur des terres, et sur lesquelles il tenait à vulgariser plusieurs notions géographiques et administratives. Mais, n'est-il pas un peu surprenant que ce long récit de cérémonies paroissiales paraisse juste après la chute du gouvernement impérial ?

Un peu plus loin est reproduit *in extenso* un des plus beaux sermons du P. Joseph Anchiéta, ce prédicateur infatigable du XVIe siècle, chez qui l'éloquence fut toujours au service d'un patriotisme ar-

dent et d'un zèle religieux à toute épreuve. C'est le discours que ce missionnaire prononça en 1568, à propos de la conversion de saint Paul, à San Paulo ; je ne sais pas si le miracle du chemin de Damas fut jamais plus abondamment développé ni plus vivement exprimé. Ces textes sont fort rares ; à peine si l'on trouve, dans nos principales bibliothèques, les œuvres du P. Vieira; l'*Institut* a donc été bien inspiré en publiant ce beau sermon d'Anchiéta. Espérons que quelques sermons de Nobrega nous parviendrons par la même voie.

Cette part faite, et largement faite, aux publications religieuses, le volume de 1892 renferme d'autres articles qui ne sont certes pas dénués d'intérêt ; quand ce ne serait que le rapport sur les travaux de l'exploration, faite de février à juin 1889, de Uberaba à Cuíabá, pour établir entre ces deux points une ligne télégraphique ; quand ce ne serait, surtout, que la *Relation des usages et coutumes des Tupinambás*, au milieu du XVIe siècle, traduite de l'allemand en portugais par Tristan Alencar Araripe, et où nous remarquons parmi quelques détails un peu puérils, comme on doit en attendre de cette époque de naïveté primitive, des indications curieuses sur la conformation physique de ces hommes, celle de leurs habitations sur leur manière de vivre, de se nourrir, de s'armer et de se gouverner ; sur leurs croyances, sur la flore et la faune du pays, sur ses productions, notamment le coton.

La biographie de Diogo Antonio Feijo termine ce numéro de la *Revue* d'une façon fort heureuse ; car ce ne fut pas un homme ordinaire que cet enfant, né le 9 août 1784, au fond d'une province reculée, évangélisée et civilisée précisément par le P. Anchiéta, dont je vous parlais tout à l'heure ; ce nouveau né n'eut pas le bonheur de connaître son père ni même sa mère ; élevé par la charité, à San-Paulo, il fit de rapides et brillantes études, entra dans les ordres, devint professeur, député et ministre et laissa un nom d'une grande notoriété dans son pays et dans l'histoire. Si la fin de sa vie fut attristée par la maladie et le délaissement, il trouva, dans la munificence de l'empereur Dom Pedro II, une juste compensation, qui fait autant d'honneur au bienfaiteur qu'à l'obligé.

L'étude sur la ville de Matto-Grosso (ancienne Villa-Bella), faite à propos de la mort accidentelle de M. Adrien Taunay né en France

et fils du baron de Taunay, membre de l'Institut, a été inspirée par un sentiment pieux, et l'*Institut historique du Brésil*, en la publiant fait acte de patriotisme, car il ajoute de nouvelles et précieuses pages aux rares documents concernant cette contrée lointaine, si digne cependant de fixer l'attention des historiens, des géographes, et des naturalistes. On ne saurait trop déplorer les vicissitudes que le temps infligea aux principaux centres de la province : puissants, riches et heureux aux temps de la puissance portugaise, ils ont subi le contre-coup de la décadence de la mère patrie, et, pour peu que continue l'œuvre de destruction, ce sera le cas de leur appliquer les tristes paroles du poète : *etiam periere ruinæ!* A ce récit se mêle un esprit de juste critique à l'égard des écrivains cités, et, après des détours quelque peu longs, on apprend qu'une sorte de Saint-Barthélemy extermina, en 1834, la plupart des Portugais résidant en ce pays, et que l'année suivante, 1835, le gouvernement fut transporté de Matto-Grosso à Cuyabá; alors on fait connaissance avec cette nouvelle ville; les rues, les maisons, les églises sont tour à tour décrites, et l'on ne tarde pas à comprendre pourquoi et comment l'élément portugais alla se raréfiant dans cette province du Brésil.

L'Institut historique de Rio-de-Janeiro ne s'est pas borné, cette année, à nous envoyer sa *Revue*, il nous a encore fait parvenir un long poème, intitulé *Colombo*, dû à la féconde imagination de M. Manoel de Araujo Porto-Alegre, qui se montra pendant sa longue carrière à la fois artiste et poète. — Le poète seul doit ici nous occuper. — D'un voyage qu'il fit en Italie il rapporta, outre une description de *Tivoli*, comprise dans ses *Soupirs poétiques*, la *Voix de la nature* et les *Environs de Naples* ; plus tard, il publia les *Brésiliennes*, et *Colombo*, qui sont ses deux œuvres maîtresses.

Apropos du centenaire de la découverte de l'Amérique, l'*Institut Brésilien* avait résolu, dans ses séances du 17 juillet et du 28 août 1891, de célébrer solennellement, le 12 octobre 1892, ce fait mémorable ; et, pour réhausser l'éclat de cette commémoration, on vota la réimpression, aux frais de l'Académie, du poème de M. Porto-Alegre. C'est cette nouvelle édition qui nous fut envoyée.

Je viens de qualifier de féconde l'imagination de l'auteur, je crains de n'avoir pas dit assez ; car le poème se compose de quarante

chants de cinq cents vers chacun environ. Quelle que soit l'importance du fait historique célébré par le poète, quelque mérite qu'on suppose au hardi navigateur, et de quelques péripéties qu'on agrémente l'action, sans parler des épisodes, des discours et des prosopopées, on est forcé de reconnaître au poème de *Colombo* des longueurs : souvent, très souvent, l'intérêt languit; les développements gagneraient à être resserrés.

L'auteur a une telle facilité, il possède des connaissances si étendues et si variées, qu'il se laisse entraîner au delà du but, qu'il tombe dans la redondance et dans des accumulations, dont celles d'Ovide ne peuvent pas même donner l'idée.

Mais est-ce à dire que *Colombo* soit sans mérite? Il y aurait injustice à le croire. Transporté par ses sentiments poétiques, enthousiasmé par les merveilleuses scènes de la nature brésilienne, le poète a donné un libre cours à son exhaltation, et son œuvre révèle un génie inventif peu commun ainsi qu'un don d'exposition fort appréciable. Le lecteur rencontre une foule de descriptions d'une grande beauté, de saisissantes évocations, faites avec une vivacité intense de sentiments et une remarquable énergie d'expressions : seulement tant d'éclat fatigue, surtout quand il dure trop. L'œil se ferme devant une lumière trop vive et trop constante; l'esprit également s'assoupit à la suite de spectacles si brillants et si indéfiniment prolongés.

Rendons cependant hommage à la luxuriante fécondité du poète, et remercions l'*Institut historique et géographique* du Brésil de nous faire si fidèlement participer à tous ses travaux et à toutes ses sollicitudes.

A. LOISEAU.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE BÉZIERS

TOME XVI, 1893

Dans la première livraison de ce Bulletin sont publiées plusieurs pièces inédites d'un poète local, Bourguet, appartenant à une famille qui compte, parmi ses membres, une suite ininterrompue de six médecins.

Le premier exerçait la chirurgie à Béziers au commencement du XVIIIe siècle.

Les deux professions de barbier et de chirurgien, jadis assimilées, confondues en une seule corporation par lettres-patentes du roi en 1613, furent séparées définitivement par une déclaration royale en 1743 et le premier des Bourguet fut nommé, en 1748, greffier de la Communauté des maîtres chirurgiens de Béziers.

Parmi les autres se trouve un Roche-Toussaint Bourguet, chirurgien de 1re classe, né à Béziers en 1764, mort en 1835.

Ce chirurgien était en même temps un chansonnier.

Il a composé :

Las Justos de Béziès en 1810, poème burlesque en trois chants.

Lou Siège de Béziès en 1815, composé en 1820 (près de sept cents vers).

Un poème en quartorze chants sur Napoléon.

Une pièce de théâtre, *La Soirée du 18 juin 1816*, qui a pour but de célébrer le premier anniversaire de la Restauration (par M. Bourguet, chirurgien-major de la garde-nationale).

La plupart des œuvres de Bourguet sont écrites en languedocéen de Béziers et de Montpellier, patois biterroi et montpelliérain.

Sa poésie était en général très joviale, assaisonnée de gros sel. C'était une muse au gros rire, aimant à rimer des *poulissonnados* en carnaval.

En 1835, il composa une chanson sur le choléra et l'on prétend que, pour remonter le moral de ses compatriotes, il dansa lui-même sa chanson. Quelques heures plus tard, il fut atteint et mourut, et l'on dit du chansonnier : le choléra s'est vengé de l'homme qui se moquait de lui.

Les deux poèmes, *Las Justos de Béziès* (les joutes de Béziers), et *Lou Siège de Béziers* étant en patois, il m'est impossible d'apprécier leur mérite littéraire. J'éprouve seulement quelque doute sur l'authenticité du dit patois et sur la respectueuse fidélité de l'écrivain, en lisant des vers comme ceux-ci :

Lou quinzième d'agoust, davant touto la vilo
Davant milo badauds, renjats toutes en filo,
Tout prep d'un batèu Nerd, ounte èro un general,
Lous juges del palais, lou corps municipal,
De la gardo d'ounou la bruyanto musico.

Voici toutefois le jugement qu'en porte l'auteur de la notice :

« Ce poème est plein de couleur locale et de pittoresques descriptions ; le vers en est facile et harmonieux, la langue riche, souple et bien biterroise, malgré quelques emprunts au français. »

Le siège de Béziers est un épisode de 1815. Le 28 juin de cette année, douze jours après Waterloo, les royalistes arborent le drapeau blanc sur l'hôtel de ville à Béziers.

Un bataillon impérial est envoyé de Narbonne pour rétablir à Béziers la cocarde et le drapeau tricolores.

La garnison royaliste fait bonne contenance, les remparts sont hérissés de canons, dont la plupart n'étaient que des poutres de bois d'un fort diamètre ; on parlemente, on signe un armistice, des nouvelles définitives arrivent de Paris.

Les habitants de Béziers en furent quittes, non par des chansons, mais par de nouveaux impôts.

AUGUSTE MOIREAU.

ACADÉMIE D'HIPPONE ET DE CONSTANTINE

Les notices de l'Académie d'Hippone et de la Société archéologique de Constantine pour 1892 et premier semestre de 1893 sont, comme d'habitude, remarquablement riches en découvertes d'inscriptions antiques, de monuments et d'objets d'art ou de commerce datant, en général, des premiers siècles de notre ère. Les documents historiques sur cette époque sont assez rares et assez dénués d'autorité pour que les collections épigraphiques et les savantes discussions des sociétés de Bone et de Constantine soient d'un très grand prix pour la connaissance de l'histoire de l'Empire.

Aujourd'hui nous aurons à signaler les commentaires de l'abbé Delattre sur les découvertes qu'il poursuit avec persévérance dans les ruines de Carthage et sur le territoire de sa paroisse de Saint-Louis; ceux de MM. Bernelle et Poulle sur l'exhumation de la ville de Thibilis, sur les restes de l'église de cette cité, sur l'inscription funéraire d'un de ces citoyens, contenant l'indication des degrès qui marquent la carrière d'un fonctionnaire public jusqu'au consulat.

Grâce à l'insouciance et aux habitudes de vie des populations qui ont habité l'Algérie et la Tunisie depuis treize siècles, le sol de ces contrées a gardé à peu près intact tout ce qui avait échappé aux ravages des guerres arabes, aux pillages ou aux persécutions des Vandales, aux luttes catholiques avec les Ariens ou les Donatistes. Quelque importantes que puissent être les découvertes archéologiques faites dans nos pays d'Europe, rien n'approche de la richesse que recèle, en ce genre, le sol de l'Afrique du nord, et, plus spécialement, celui des contrées de l'est où la domination romaine a commencé plustôt et duré plus longtemps.

Décembre 1893. Colonel FABRE DE NAVACELLE.

NOTE ADDITIONNELLE AU RAPPORT DU COLONEL F. DE NAVACELLE

Quant aux collections des deux revues qui portent le nom d'*Écho de l'Armée* et d'*Europe militaire*, elles se recommandent, en dehors des nouvelles courantes, par les travaux d'auteurs consciencieux et compétents sur les questions d'organisation, d'armement et d'histoire militaires.

RAPPORTS DIVERS

Smithsonian Institution. — Bureau of Ethnology. — Ninth annual Report.

L'Institut Smithsonien nous a envoyé le neuvième rapport du Bureau d'ethnologie (Washington, État-Unis), présenté par le directeur, J.-W. Powell.

Ce beau volume de 600 pages, orné de huit planches et de plus de 400 gravures, est sorti des presses du gouvernement fédéral (Washington) en 1892, et se rapporte aux travaux du Bureau d'ethnologie durant l'année fiscale 1887-1888.

Le texte se divise en trois parties :

1° Le rapport du directeur sur les travaux de l'année;

2° Une étude d'une grande étendue sur les résultats ethnologiques d'une expédition polaire internationale à Point-Barrow, Alaska. 1881-1883 (plus de 400 pages).

3° Une autre étude d'un développement assez important (plus de 150 pages) sur les *medicine-men* ou sorciers-médecins chez les Indiens Apaches.

Le rapport de M. Powell sur les travaux de l'année du Bureau d'ethnologie énumère les diverses missions confiées par le Bureau et qui ont eu, presque exclusivement, pour objet l'étude des Indiens

du sud-ouest des États-Unis. Les travaux de ces missions ont porté en général sur l'archéologie, la linguistique, la pictographie.

M. Powell a exploré lui-même le pays arrosé par le Chama et par le Jemez, tributaires du Rio-Grande.

Dans les temps préhistoriques et dans les premiers temps historiques, le pays était habité par des tribus de la race Tañoan, vivant dans des villages ou pueblos bâtis en pierres volcaniques tendres que fournissent en abondance les *cliffs* ou escarpements des ravins. La région est couverte des débris de ces demeures comme des ruines des excavations faites dans les cliffs. L'exploration a recueilli de nombreux objets en pierre et argile.

Une étude particulière a été faite du pueblo des Sia (8 milles au sud du Jemez) encore habité. Les Sia ont conservé depuis des siècles, en dépit des efforts des missionnaires chrétiens, leur ancienne religion. Ils ont des chambres de culte avec les autels de bois chargés d'idoles; les murs sont couverts d'emblèmes mythologiques d'une grande délicatesse et d'une véritable beauté, assure le lieutenant de M. Powell. Ces Indiens ont une variété encore plus complète de fétiches que les Zuñi; surtout de fétiches en pierre à tête humaine. Dans une cellule secrète et mystérieuse, ils conservent une curieuse collection de masques en pierre.

Autour du village sont dispersés dans la campagne des autels gardés par des animaux en pierre grossièrement sculptée, d'une taille colossale. Les Sia nourrissent pour leurs cérémonies religieuse des serpents devant lesquels dansent les prêtres affiliés à un ordre spécial, le *shake order*, ordre du serpent.

Plus de cinquante villages ou pueblos ont été explorés dans la vallée du Jemez (Nouveau-Mexique). Les objets ramassés dans cette visite, surtout des spécimens de l'art céramique précolumbien, ont été enrichir les collections du Muséum national à Washington.

D'autres pueblos ont été étudiés dans l'Arizona, chez les Indiens Tusayan, puis les ruines de Chaco. Il a pu être constaté que les premiers explorateurs avaient un peu exagéré l'enthousiasme que leur avait inspiré l'art de construire déployé dans ces ruines d'anciennes demeures communes, dont chacune, on le sait, contenait plusieurs centaines de chambres.

Des missions furent encore envoyées par le Bureau chez les Cherokees, (Territoire indien), chez les Ojibwa du Wisconsin (ces derniers sont remarquables par leur habileté pictographique appliquée aux usages courants de la vie); chez les Micmac et les Abnaki du Maine.

Les études ont porté encore sur les idiomes des tribus indiennes du Pacifique (Sahaptinian, Salishan, Chemakuman, Chinookan), et sur ceux des tribus de la Louisiane, du Texas et du Mexique, etc.

Les principales publications de l'année ont eu pour sujets : les *Mounds*, dans le nord des États-Unis; les Cherokees, les Navajos, les Séminoles; de nombreux bulletins bibliographiques, etc.

L'étude sur les résultats ethnologiques de l'expédition à Point-Barrow (Alaska) a pour auteur M. John Murdoch. Cette expédition fut organisée, en 1881, par le Service des signaux de l'armée, en vue de coopérer à l'œuvre d'observation circumpolaire proposée par une conférence polaire internationale.

Placée sous le commandement du lieutenant Ray, elle séjourna à Point-Barrow du 8 septembre 1881 au 28 août 1883, puis rentra à San-Francisco.

L'objet principal de l'expédition était météorologique et physique (observations sur le magnétisme terrestre). Mais les mœurs des Esquimaux, habitants du pays, furent observées avec soin, les relations les plus amicales ayant été établies dès le début entre ces indigènes et les membres de l'expédition. La tâche de résumer les observations et de classer les collections fut confiée au naturaliste de la troupe.

M. John Bourke, auteur de l'étude sur les *medicine-men* chez les Apaches, constate que, depuis plus de deux cent-cinquante ans que les blancs et les Indiens sont en contact dans l'Amérique du Nord, les premiers n'ont guère avancé dans l'étude du caractère des seconds, et il attribue ce fait à la persistance à travers les âges chez les tribus indiennes d'une influence hostile à l'absorption rapide de nouvelles idées et à l'adoption de nouvelles coutumes.

Cette influence est celle du *medicine-man*, de l'homme ou de la femme qui, possédant le secret de l'art de guérir, se fait écouter plus que tout autre, plus même que les chefs politiques, par la masse des indigènes.

Les *medicine-men* sont tout-puissants chez les Ojibwa, chez les Sioux, les Apaches, les Navajo, les Zuñi. M. John Bourke a vécu dans l'intimité de ces *medicine-men* pendant une vingtaine d'années et son étude est le fruit de longues et patientes observations pendant cette période si étendue de sa vie.

Dans tout le cours du volume, les illustrations sont très soignées, vraiment artistiques. De telles publications font grand honneur à l'Institut smithsonien qui n'hésite pas à présenter au public sous un aspect aussi luxueux les résultats de ses travaux.

AUGUSTE MOIREAU [1].

(1) Nous ne saurions trop recommander à ceux de nos lecteurs que ce rapport peut intéresser l'étude du bel ouvrage de notre confrère, M. MOIREAU, sur les États-Unis de l'Amérique du Nord. (Hachette, éditeur.)

COMMUNICATION RELATIVE

AU TEXTE DES MÉMOIRES DE M. DE TALLEYRAND

J'ai eu l'honneur, en 1891, de donner à la Société des Études historiques mon opinion sur la valeur des premiers volumes des Mémoires de Talleyrand, tels qu'ils étaient sortis de l'impression officielle. Depuis lors, le texte a été versé à la Bibliothèque nationale où tout le monde peut l'examiner (Fonds français, Nouv. acq. 6360 à 6363). C'est ce que j'ai fait.

Le texte, que l'on appelle authentique, est une copie en quatre volumes in-folio, copie faite toute entière de la main de M. de Bacourt, d'une écriture longue, placide et pâle. Il s'y trouve, à la page 312 *bis* du 1er volume, *un seul feuillet* de la main de M. de Talleyrand sur format in-4°, et qui est là comme pour attester que c'est bien sur des feuillets semblables que la copie a été faite. Sur le dos de chaque volume et dans une basane fauve sont gravés, en caractères très apparents, ces mots : *Manuscrits de M. de Talleyrand.* Ce titre séduisant n'est pas du tout justifié par le contenu qui n'est, comme je l'ai dit, que la copie de M. de Bacourt. L'examen attentif de cette copie donne lieu aux observations suivantes.

I

Le morceau sur le duc de Choiseul, qui est le premier de tous, a été imprimé le dernier, malgré une note de M. de Bacourt qui n'a point été reproduite. Cette note intéressante, qui déclarait que le fragment en question se trouvait « convenablement placé avant les Mé-

noires », avertit le lecteur que M. de Talleyrand s'était récrié sur es inexactitudes de l'historien Lacretelle en ce qui concerne le ministère Choiseul. Mme de Rémusat invita le prince à relever ces inexactitudes. Le prince y consentit. Il écrivit le morceau sur *le duc de Choiseul* en 1811 et il le compléta en 1816. L'ayant lu à ses amis, il fut vivement engagé par eux à écrire ses Mémoires. Il déféra à ce désir, comme il le dit, dans sa lettre de rétractation à Grégoire XVI, où il informa le Saint Père qu'il expliquerait à la postérité, dans *des Mémoires achevés depuis longtemps*, sa conduite pendant toute la tourmente révolutionnaire.

La note initiale de M. de Bacourt, qu'on trouvera à la fin de cette étude, nous avertit que les Mémoires ne contenaient pas les révélations curieuses que la postérité devait y chercher. Si cela est vrai — et cela est, — le lecteur est amené à se demander pourquoi il y a eu tant de précautions prises pour différer la publication des Mémoires et pour en empêcher la divulgation : précautions du testament du prince en 1836, précautions du codicille de 1838, précautions du testament de la duchesse de Talleyrand en 1862 et du testament de M. de Bacourt en 1865. Il se demande encore, puisqu'il n'y avait rien d'extraordinaire dans ces Mémoires, pourquoi le prince a imposé un délai de trente ans pour la publication, délai augmenté par M. de Bacourt et par l'un des exécuteurs testamentaires, M. Andral? En effet, pourquoi y aurait-il eu un délai de cinquante-trois années, si le prince « n'avait jamais donné à ce travail l'importance que ses contemporains y ont attachée? » Le lecteur se demande enfin pourquoi la note initiale de M. de Bacourt n'a pas été publiée et pourquoi l'ordre de la copie n'a point été respecté intégralement, attendu que M. de Bacourt, dont on nous a vanté les scrupules et le zèle religieux en matière historique, avait, à cet égard, des raisons particulières, ayant reçu du prince et de la duchesse de Talleyrand les instructions les plus précises, les plus rigoureuses.

II

Quoique la duchesse de Dino et M. de Bacourt l'aient attesté for-

mellement, déclarant que la copie de M. de Bacourt était « la seule copie originale, authentique, complète et fidèle des Mémoires » du prince, cette copie est incomplète. Ainsi de nombreuses notes explicatives, placées au bas des pages, sont restées en blanc, et la copie du tome IV (tome V dans l'impression), s'arrête au milieu d'une lettre de M. de Talleyrand au comte de Rigny, le 23 avril 1834. Les éditeurs ont eu la loyauté de nous avertir qu'il a fallu compléter l'ouvrage avec des pièces officielles, depuis la page 386 jusqu'à la page 512.

Ainsi cette copie, qu'on disait complète, est réellement incomplète, et elle n'a d'autre authenticité, pour les trois premiers volumes seulement, que l'attestation de Mme de Dino et de M. de Bacourt. Celle de M. de Bacourt, si honorable qu'elle soit, n'a en réalité d'autre valeur que l'attestation d'un copiste certifiant lui-même sa propre copie.

III

A la suite de l'*Appendice* du tome III des Mémoires imprimés, où M. de Talleyrand essayait vainement de se justifier de toute participation à l'enlèvement d'Ettenheim et à ses conséquences si tragiques, figurait un travail considérable de M. de Bacourt (vol. III de la copie, p. 226 à 257), où celui-ci s'efforçait, en 47 pages, de compléter les justifications du prince. J'ai analysé, dans *le Monde* du 5 décembre 1892, ce morceau curieux qui, lui non plus, n'a pas été publié et qui contenait entre autres une lettre de M. de Talleyrand à Fouché en date du 12 mars 1804. Cette lettre, dont l'authenticité n'est pas douteuse et qui avait été achetée, par l'abbé Dassance à la vente des papiers de Fouché, était, de la part du prince une singulière tentative d'*alibi*. Celui-ci écrivait à Fouché — trois jours avant l'enlèvement du duc d'Enghien — qu'il ne savait pas positivement ce qu'on voulait faire contre les émigrés sur le Rhin. *On* lui demandait une lettre pour Carlsruhe, ce qui l'étonnait, car trois ou quatre baronnes allemandes ne valaient pas la colère que l'*on* montrait. — Or, le 8 mars, M. de Talleyrand avait conseillé l'enlèvement du duc d'Enghien ; et le 10 mars, il avait essayé d'en justifier la nécessité par une nouvelle note et deux lettres officiel-

es. Dans la lettre à Fouché, M. de Talleyrand se plaignait que le premier Consul eût autour de lui des révolutionnaires restés révolutionnaires et priait Fouché, qui avait été révolutionnaire, mais qui voulait à présent un gouvernement, d'user de toute son influence pour calmer la tête du premier Consul que l'*on* cherchait à agiter et à inquiéter.

Cette lettre était évidemment préparée entre compères. On y voit que, tout en sacrifiant au présent, Talleyrand et Fouché avaient peur de l'avenir. L'un voulait faire croire qu'il ignorait les desseins exacts du premier Consul contre le duc d'Enghien; l'autre voulait faire croire qu'il avait donné inutilement des conseils de modération. Or, l'attentat réussit et la lettre fut oubliée.

Mais cette lettre, qu'on n'a pas publiée non plus avec les Mémoires, vient de s'éclairer d'une façon singulière avec un document que j'ai tiré du volume de M. Pingaud sur *le comte d'Antraigues*. Un fonctionnaire du Consulat, — qu'on appelle l'*ami* dans les correspondances secrètes, qui a pris le pseudonyme de Vannelet, et sous lequel on a cru découvrir, non sans raisons, un personnage important jouissant de l'estime de Bonaparte et de sa confiance —, ce fonctionnaire était un des affidés de M. de Talleyrand et communiquait, dès 1802, à l'étranger, avec son assentiment ou sa tolérance, nos secrets diplomatiques. Ceci a été démontré par M. Albert Sorel, de la façon la plus péremptoire. Or, cet homme fit passer en Russie, le 19 avril 1804, presque un mois après l'exécution du duc d'Enghien, un rapport qui tendait à innocenter M. de Talleyrand et à charger le premier Consul et M. de Caulaincourt. J'ai étudié cette affaire en détail, dans *le Monde* du 6 février 1893, et je la résume ici en quelques mots. M. de Talleyrand faisait dire, dans le rapport secret, que le premier Consul lui avait remis une lettre toute faite pour l'électeur de Bade et qu'il avait eu soin, lui, ministre des relations extérieures, d'informer secrètement le duc d'Enghien du sort qui le menaçait; qu'il avait même écrit *une lettre superbe* au premier Consul pour sauver le duc d'Enghien, etc. Autant de mots, autant de faussetés. J'ai cité, dans mon livre, *le duc d'Enghien* et, dans une étude complémentaire lue ici-même, les documents qui rendent la complicité de M. de Talleyrand écrasante en cette affaire. Ce n'est pas

celui qui a osé reprocher à la cour de Russie, le 29 prairial an XII, « de porter le deuil d'un homme coupable, tombé sous le glaive des lois, pour avoir tramé des assassinats sous l'influence de l'Angleterre », ce n'est pas celui-là qui peut se justifier. Mais le rapport de son agent secret, confronté avec la lettre adressée à Fouché, est une preuve de plus de sa complicité et de sa duplicité. Dans l'une, il dit qu'il ne sait pas ce qui se passe; dans l'autre, il fait dire qu'il le sait et qu'il intervient auprès du duc; dans l'une, il se plaint que le premier Consul est mal entouré et qu'un ancien révolutionnaire comme Fouché peut seul agir sur lui; dans l'autre, il affirme que c'est lui qui a écrit directement au premier Consul. Ces deux lettres se démentent et c'est pour cela qu'il est regrettable que la lettre découverte par M. de Bacourt n'ait pas été publiée avec les *Mémoires*, auxquels elle était annexée.

IV

Enfin, un grand morceau inédit de Villemain, composé à la prière de M. de Bacourt et inséré dans la copie authentique à la suite de l'Appendice (vol. III, p. 237 à 273), n'a pas été publié, lui non plus. Dans ce morceau, remarquablement écrit, comme tout ce qui sort de sa plume, Villemain contestait certaines assertions de M. Thiers qui se trouvent dans le tome IX du *Consulat et de l'Empire*. Je viens de le donner à la *Nouvelle Revue* (n° du 15 Nov. 1894), où il occupe à lui seul, sans mes observations, une dizaine de pages. Je ne comprends pas qu'on l'ait supprimé du texte imprimé des Mémoires, car il était entièrement favorable à M. de Talleyrand, et il eût fallu être bien au courant de cette histoire pour le réfuter, immédiatement et mot à mot, comme j'ai essayé de le faire dans le recueil dont j'ai parlé.

V

Si on a pu compléter le dernier tome de la copie de M. de Bacourt avec les dépêches officielles et les lettres particulières de M. de Talleyrand, il est permis de se demander — puisque les dépêches et les

ttres formaient avec les Mémoires un même dépôt — comment elles-ci ont pu survivre et celles-là disparaître. Je parle de l'original. Malgré des articles pressants — j'en ai personnellement publié nq ou six — il n'a pas encore été répondu à mes interrogations.

Puisqu'il ne reste plus que la copie de M. de Bacourt, voici les uestions qui se posent et qui s'imposent. Quand l'original de M. de alleyrand a-t-il disparu? — A-t-il été volé?... Quand et par qui? — A-t-il été brûlé?... Quand, pourquoi et par qui? — A-t-il été erdu?... A quelle époque et dans quelles conditions?

Si l'on se reporte aux précautions ordonnées par le prince de Taleyrand, Mme de Dino et M. de Bacourt, on ne peut concevoir que et original, c'est-à-dire les feuillets in-4° sur lequel M. de Talleyand écrivait — et dont il reste un spécimen dans les Mémoires, — es feuillets que Vitrolles, Mignet, Villemain et bien d'autres ont vus, on ne peut concevoir, dis-je, que ces documents originaux aient disparu, sans qu'on en ait rien su. Ils existaient à la mort de M. de Bacourt, puisque M. de Bacourt, qui les transcrivait, n'avait pas alors fini sa copie et recommandait lui-même aux exécuteurs testamentaires de veiller avec le plus grand soin sur eux, et puisque M. le duc de Broglie nous a dit lui-même : « On a pu remarquer avec quelle insistance, tant Mme la duchesse de Talleyrand que M. de Bacourt se sont attachés dans leur testament à constater *qu'ils étaient en pleine possession de tous les papiers du prince et que rien n'avait pu ni leur être soustrait ni leur échapper.* »

Que conclure en résumé?

Ceci :

Il appert de la copie déposée à la Bibliothèque nationale que les cinq volumes des Mémoires ont été imprimés d'après ce texte, et qu'ils ont ainsi fait connaître ce qui a dû être copié sur les textes de M. de Talleyrand ;

Mais qu'ils sont incomplets, parce qu'ils contiennent une lacune considérable de 1816 à 1830, lacune inexplicable, car c'est l'époque où M. de Talleyrand, congédié par Louis XVIII, avait tout loisir pour écrire comme tout loisir pour conspirer;

Qu'ils sont incomplets, parce que des morceaux vus ou entendus par des contemporains, ne s'y trouvent pas;

Qu'ils sont incomplets, parce que des notes auxquelles M. de Bacourt attachait une réelle importance, n'ont pas été reproduites;

Qu'ils sont incomplets, parce que le copiste n'a pas eu le temps de 1855 à 1865 (c'est-à-dire en dix ans) d'insérer au bas de nombreuses pages les textes indiqués par les renvois;

Qu'ils sont incomplets, parce que de l'aveu même des éditeurs, M. de Bacourt a supprimé lui-même plusieurs feuillets de sa copie, suppression qui a eu lieu, comme on peut le constater après la reliure de la copie;

Qu'ils sont incomplets, parce qu'ils s'arrêtent à la page 442 du tome quatrième et qu'il reste 62 pages blanches numérotées, dont il a fallu chercher ailleurs le texte pour 201 pages d'impression.

On se demande ensuite comment M. de Bacourt a pu, sur une copie inachevée, faire placer cette inscription extraordinaire : « *Manuscrits de M. de Talleyrand.* » On peut faire ici bien des hypothèses, sans arriver à trouver la clef d'un tel mystère.

Ce qu'il y a de certain, c'est que tout en reconnaissant que les Mémoires de M. de Talleyrand sont bien de lui — car, pour les connaisseurs et les érudits, nul n'a été capable de prendre sa griffe et d'imiter son style — c'est que la copie qui en reste n'est pas un document absolument certain. Malgré le soin des éditeurs qui ne sont responsables après tout que du texte, tel qu'ils l'ont reçu des exécuteurs testamentaires du prince, la copie incomplète de M. de Bacourt manquera toujours auprès des historiens de ce qu'il lui faudrait avant tout, c'est-à-dire du caractère incontestable de l'authenticité.

La disparition mystérieuse de l'original, c'est-à-dire *des Mémoires achevés depuis longtemps*, comme l'écrivait Talleyrand le 10 mars 1838, et qui ont existé, puisque M. de Bacourt reconnaît dans son testament avoir fait sa copie « d'après les manuscrits, copies et dictées » du prince, cette disparition inexpliquée est d'ailleurs faite pour augmenter et justifier leurs doutes et leurs appréhensions.

HENRI WELSCHINGER.

Note inédite de M. A. de Bacourt.

(Page 5 de la copie des Mémoires de M. de Talleyrand — Bibl. Nat. Fonds fr., Nouv. acq. — 6360).

« Nous plaçons, en tête des Mémoires de M. le prince de Talleyrand, le morceau sur M. le duc de Choiseul, quoiqu'à proprement dire il n'en fasse point partie. Mais il nous a paru que l'ordre chronologique indiquait cette place pour un ouvrage qui se rapporte à une époque précédant celle des Mémoires. D'ailleurs, c'est ce morceau qui a suggéré à M. de Talleyrand l'idée d'écrire des Mémoires, et, à ce titre encore, il se trouvera convenablement placé avant ceux-ci. Lorsqu'en 1811 M. Lacretelle publiait l'*Histoire de France au* XVIII*e siècle*, M. de Talleyrand, à la lecture de ce livre, se récria sur les inexactitudes qu'il contenait au sujet du duc de Choiseul. Mme de Rémusat, qu'il voyait beaucoup alors, l'engagea à relever ces inexactitudes et plaça même dans sa voiture, au moment où il partait pour les eaux de Bourbon-l'Archambault, le volume qu'il s'agissait de réfuter. C'est pendant son séjour aux eaux, dans l'été de 1811, que M. de Talleyrand a écrit en partie l'esquisse sur le duc de Choiseul Il l'a complétée plus tard, en 1816, et ses amis, après en avoir entendu la lecture, le pressèrent d'écrire des Mémoires. Il résista d'abord à cet encouragement, et, s'il y céda ensuite, c'était plutôt pour employer quelques heures de son temps qu'avec l'idée d'écrire des Mémoires historiques. Le fait est qu'il n'a jamais donné à ce travail l'importance que ses contemporains y ont attachée, et il est probable que la postérité qui le lira n'y rencontrera pas les révélations curieuses qu'elle ira y chercher. »

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Lectures historiques, par M. Albert SOREL, membre de l'Académie française. Plon, éditeur, 1894.

M. Albert SOREL, récemment élu membre de l'Académie française, a publié, au commencement de cette année, sous le titre de *Lectures historiques*, douze études d'histoire contemporaine, huit se rapportent à la période de la Révolution et du premier Empire : *Un Partisan, Un Émigré, Mémoires de Soldats, Le Drame de Vincennes, Talleyrand et ses Mémoires, Une Agence d'espionnage sous le Consulat, Le Consulat et Stendhal, Napoléon et Alexandre.* Deux traitent de la révocation de l'édit de Nantes et de Bossuet, historien de la Réforme. Deux autres parlent de M. Thouvenel et de la question romaine et des précurseurs de l'alliance russe. La manière de penser et d'écrire de M. Albert Sorel répond au vœu de La Bruyère : « Le livre qui fait réfléchir est de main d'ouvrier ». En quelques pages pleines de faits et de lumineux aperçus, l'historien fixe toute une époque, trace des caractères, porte des jugements. *Le Partisan* est Louis de FROTTÉ, chef de l'insurrection dans la Basse-Normandie, pendant la période révolutionnaire. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'ouvrage considérable de notre savant et patient confrère, M. le sénateur de la Sicotière, publié en 1880 (Plon, éditeur), sous le titre *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, 3 volumes. M. Sorel, après avoir rendu à l'œuvre de M. de la Sicotière qu'il répute à bon droit « d'une valeur inestimable », fixe, dans une note d'une ferme précision, le jugement que l'historien doit porter sur la chouannerie

t la différence qu'il importe de faire entre les blancs et les bleus. Malgré les excès commis par les révolutionnaires, dans cette guerre, au nom de la patrie et au nom de l'État, la République reste l'État même et la patrie; quels que soient les nobles motifs invoqués par es chefs des chouans, ils restent les meneurs d'une faction alliée à 'étranger. Ce jugement une fois porté et il domine la vie de Frotté, M. Sorel met en relief les beautés de son caractère, la vaillance de sa nature, raconte sa vie de luttes et d'aventures, son dévouement méritoire à la Monarchie qui avait persécuté ses ancêtres protestants, sa fin tragique assez semblable à celle du duc d'Enghien. M. Sorel résume en trois mots la vie de Frotté : « Son esprit le poussait aux aventures; son caractère le vouait aux déceptions; la disproportion de ses entreprises et de ses moyens le destinait aux catastrophes ». Aventures, déceptions, catastrophes sont racontées par M. Sorel de la façon la plus saisissante dans *Un Partisan*.

Sous le titre *Un Émigré*, M. Sorel apprécie les souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration du comte de Rochechouart (1889, Plon, éditeur, 1 vol.) publiés par son fils. Le comte de Rochechouart, aide de camp du duc de Richelieu à Odessa, aide de camp d'Alexandre Ier dans la campagne 1812-1814, commandant de la place de Paris sous Louis XVIII, fut bien en situation de voir de près plusieurs personnages de son temps et d'observer les événements contemporains. On retrouve dans *Un Émigré* des faits particuliers d'un intérêt intime sur la cour de Russie et les alliés, des anedoctes significatives sur Bernadotte, des appréciations parfaitement équitables sur les personnages du premier Empire et de la Restauration.

Mémoires de Soldats Ségur, Marbot, Macdonald, Clermont-Tonnerre nous font revivre la même époque.

Clermont-Tonnerre, dont la carrière suivant, un mot heureux de M. Sorel, « se dessine et se développe comme une belle épure politique ». A propos de Ségur, Marbot et Macdonald, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler l'année dernière, il est intéressant, constate M. Sorel, « de suivre la comparaison entre les caractères très divers de ces jeunes Français, appartenant par leur naissance au monde royalistes et jetés dans les armées républicaines et im-

périales. » Comparer, rattacher les faits particuliers à l'histoire générale, dégager l'enseignement humain, moral, philosophique qui ressort d'une biographie, telle est, ce nous semble, la méthode supérieure de M. Sorel ; il excelle à la suivre, à mettre au point les portraits des hommes qu'il étudie. Toutes les autres *Lectures historiques*, composant le captivant volume que nous signalons à nos confrères et que nous avons indiquées par leur titre au commencement de cette note, offrent cet attrait et ce profit de beaucoup montrer en peu de pages.

On lira notamment avec le charme éprouvé à voir un tableau achevé : *La Révocation de l'édit de Nantes; Bossuet historien de la Réforme; Tolstoï historien; Deux précurseurs de l'alliance russe.*

GABRIEL DESCLOSIÈRES.

Chroniques de Strambaldi et d'Amadi

Le ministre de l'instruction publique a chargé, en mai 1889, M. René de Mas Latrie, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, de publier les Chroniques chypriotes de Strambaldi et d'Amadi dans la Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France. M. le comte de Mas Latrie, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, auteur lui-même d'une *Histoire de Chypre* en trois volumes et éditeur de la Chronique chypriote de Bustron, était désigné en même temps pour suivre, en qualité de commissaire responsable, la publication des Chroniques de Strambaldi et d'Amadi, qui a eu lieu en 1893.

François Amadi était un littérateur italien très estimé de son temps, aujourd'hui tout à fait oublié. Il mourut à Venise en 1566. Il avait été reçu docteur à Padoue en 1545 et écrivit de nombreux ouvrages, restés inédits, sur les sujets les plus divers. Il avait un

che cabinet de tableaux et d'antiquités, et une bibliothèque de vres imprimés et de manuscrits. On ne sait à quelle époque ni dans uelles circonstances le manuscrit. qui porte le nom d'Amadi, et ont rien ne démontre qu'il fût l'auteur, sortit de sa bibliothèque pour entrer dans celle de Saint-Marc où il est aujourd'hui. Une copie en existe à la Bibliothèque nationale de Paris.

M. René de Mas Latrie considère cette chronique comme le complément nécessaire de celle de Florio Bustron, publiée en 1884. Il pense, avec M. le comte Riant, qu'elle n'est point une compilation faite au temps de la Renaissance, mais la version très fidèle de quelque recueil de chroniques françaises analogues aux *Gestes des Chyprois*, histoire française de Chypre où ont été conservés trois ou quatre textes du XIIIe et du XIVe siècles. Il va même plus loin et exprime la conviction que l'auteur de la Chronique d'Amadi a eu à sa disposition un texte des *Gestes des Chyprois*, plus développé et plus ancien que celui qu'a découvert, en Italie, M. le comte Riant et qui a été publié dans la collection de l'Orient latin. Nous aurions donc là une traduction italienne d'anciens textes français.

Quant à Diomède Strambaldi, il était Chypriote et appartenait à une famille grecque. On ne sait rien de lui. Le seul manuscrit ancien de sa chronique est à la Bibliothèque du Vatican à Rome. Le manuscrit de Paris n'est qu'une copie du manuscrit romain avec de grandes lacunes. M. René de Mas Latrie a établi son édition sur le premier document.

La Chronique de Strambaldi n'est, elle aussi, qu'une traduction ; elle paraphrase, en langue italienne, la Chronique grecque de Léonce Machéra qui a été imprimée en 1882, avec une traduction française. Mais elle a été faite sur un manuscrit différent de celui qui a servi à cette impression, et constitue par conséquent, à certains égards, un document d'une certaine originalité.

Étudier ces deux chroniques au point de vue de leur valeur historique réelle, de leur place relative dans l'ensemble des documents concernant l'histoire de Chypre, du degré de véracité qu'elles présentent, des lumières qu'elles peuvent jeter sur tel ou tel point obscur, insuffisamment connu jusqu'ici, des annales de l'île de Chypre au temps où des princes d'origine française régnaient en ce pays,

est une tâche à laquelle il nous était impossible de prétendre, et que nous n'avons eu nullement l'idée d'assumer. Elle exigerait une compétence et des loisirs qui nous font complètement défaut. Nous avons dû nous contenter, laissant même de côté l'une des deux chroniques, celle d'Amadi, quitte à y revenir s'il y a lieu, de jeter un rapide coup d'œil sur les 290 pages du texte, en langue italienne, de la Chronique de Strambaldi.

Ce Strambaldi est un narrateur très bavard, d'une naïveté qui ne paraît pas être simplement de l'affectation, et intéressant par les détails prolixes qu'il épanche sur les événements, petits ou grands, toutes les fois que ceux-ci présentent un caractère pittoresque ou dramatique. C'est à peu près uniquement par là, à vrai dire, qu'il peut appeler un moment l'attention.

Sa chronique commence à la croisade de Godefroi de Bouillon, plus exactement encore à l'époque où l'impératrice grecque, Hélène, revenant de Jérusalem, déposa dans l'île de Chypre la croix du bon larron, ce qui amena, par un effet mystérieux, le repeuplement du pays. L'île de Chypre avait été conquise, en 1191, par Richard Cœur de Lion, puis donnée par lui à Guy de Lusignan, roi de Jérusalem. D'après Strambaldi, les choses ne se seraient pas accomplies de cette façon, mais Guy aurait acheté l'île aux Templiers pour 100 000 ducats d'or. L'achat fait, il aurait fort redouté les Grecs, habitants de Chypre, qui avaient causé bien des soucis aux Templiers. Aussi voulut-il s'unir au sultan. Celui-ci lui offrit son alliance s'il voulait se faire mahométan. A tout hasard il lui donna le conseil de répartir des terres entre ses amis, ce que Guy s'empressa de faire, et alors les chevaliers latins, concessionnaires des fiefs, obligèrent le roi de jurer qu'il respecterait les privilèges qu'il venait de concéder. Chypre eut dès lors sa *Magna Charta* qu'il serait peut-être curieux d'étudier, si l'on avait le loisir nécessaire.

Ce Guy, premier roi de Jérusalem et de Chypre, mourut en 1205. Après la fin des croisades en Terre-Sainte (1270), les chrétiens de Syrie ne résistèrent pas longtemps aux musulmans. Le sultan d'Égypte, Bibar, prit et rasa Césarée, Arsuf, Jaffa et Antioche, L'émir Kilaoun prit Jérusalem (1291). Les Francs furent massacrés ou émigrèrent. Le royaume de Chypre en recueillit un grand

mbre, devint très prospère et dura deux siècles encore. Venise, ènes, Barcelone faisaient un grand commerce avec ses habitants. amagouste, la principale ville, aurait été en ce temps, d'après otre auteur, le plus grand port du Levant. Il servait d'entrepôt aux archandises des pays musulmans, aux épices, ainsi qu'aux bois e construction, aux fers, apportés par les chrétiens. On y vendait ussi du vin, du sucre, du coton, produits dans l'île. La population e composait de Grecs orthodoxes, de chevaliers francs, de marhands, de clercs, de bourgeois catholiques. La capitale était Nicosie.

Strambaldi passe très rapidement sur toute cette histoire anienne. Sa Chronique devient détaillée, et prend le caractère de ménoires quelque peu scandaleux, lorsqu'elle atteint les temps du roi Iugues IV ou Ugo de Lusignan, lequel mourut en 1359.

Il laissait plusieurs fils. Le premier était Pierre de Lusignan, comte de Tripoli, et il devint roi à la mort de son père, sous le nom de Pierre Ier. Le second était Zuane ou Jean de Lusignan, connétable de Jérusalem et sénéchal, plus tard prince Jean d'Antioche; le troisième, Zaco ou Jacques de Lusignan, plus tard connétable de Chypre, puis roi sous le nom de Jacques Ier.

Pierre Ier fut couronné roi de Jérusalem à Famagouste, en 1360. Il y eut un grand luxe aux fêtes, car les négociants de la ville étaient riches, et Strambaldi vante surtout la grande opulence des frères Lachonopoli, qui, dans la suite, nous ne savons par quels événements, tombèrent dans la misère, et que Machéra connut personnellement.

Ne pouvant suivre un récit qui s'égare désormais en d'infinies anecdotes, nous citerons seulement un ou deux incidents de la vie du roi Pierre Ier, qui fut d'ailleurs un grand batailleur, fit la guerre aux Turcs de Lycie, puis au sultan d'Égypte, et s'empara même d'Alexandrie en 1365. Puis nous dirons comment il finit misérablement.

Ce roi, dit Strambaldi, avait un grand amour pour sa femme. Comme il se rendait une fois en France, il emporta une... disons un vêtement de la reine, et le fit mettre chaque soir dans son lit par son chambellan. Le roi embrassait, en se couchant, le vêtement et s'endormait.

Voilà, évidemment, une preuve de grand amour. Mais cette affection n'empêchait point Pierre Ier d'avoir des maîtresses : « *L'ha fatto*, dit le chroniqueur, *per la gran lusuria que aveva et perche era et juvene.* »

Or une de ces maîtresses était Jeanne Lalema, femme de Montalif, seigneur de Chalu. Le roi étant en Italie, la reine, une gracieuse et douce personne, ainsi qu'on le va voir, résolut de se venger de sa rivale. Elle la fit venir, l'injuria, puis ordonna à ses suivantes de la jeter sur le sol et de lui mettre sur le corps de grosses pierres (la malheureuse était enceinte et près du terme). Après l'avoir ainsi suppliciée pendant quelques jours, elle la fit enfermer dans un couvent.

Le roi fut très irrité, mais il aimait toujours la reine et ne dit rien. Il reçut un jour d'un de ses fidèles une lettre lui révélant que la reine le trompait avec le comte d'Edesse. Pierre Ier tomba dans une grande mélancolie. A son retour d'Italie, il interrogea les suivantes de la reine et les gentilshommes de la cour, qui, tous, lui affirmèrent que la lettre de dénonciation était une imposture. Le confident qui l'avait écrite fut condamné au supplice. Le roi n'en était pas moins frappé. Il se livra bientôt à de tels excès, poursuivant de ses instances toutes les dames de la cour, que les gentilshommes en conçurent un furieux ressentiment. Ils conspirèrent et firent entrer même les frères du roi dans le complot. La rébellion s'étendit. Les chevaliers liges du royaume se réunirent et prièrent les frères du roi de lui exposer leurs doléances. Ceux-ci consentirent à faire cette démarche qui jeta le roi dans une profonde irritation. Il les accabla d'injures. Cherchant à le calmer, les princes lui offrirent de lui soumettre par écrit les doléances des liges. Comme il refusait, les chevaliers résolurent de ne pas se séparer avant d'avoir obtenu satisfaction du roi dans la nuit même. Les princes approuvèrent leur conduite.

L'amiral Jean de Monstry décida alors le roi à recevoir les chevaliers. Mais ceux-ci refusèrent de se rendre à l'invitation avant d'avoir consigné par écrit leurs doléances dans une séance de la haute cour, convoquée pour la nuit chez le prince d'Antioche. Ils se réunirent donc chez le prince et mirent par écrit que le roi avait

violé les « assises » qu'à son avènement il avait juré de respecter.

Cette décision prise, les chevaliers restèrent chez le prince. Mais quelques-uns d'entre eux, impatients, arrêtèrent entre eux secrètement de tuer le roi, ne comptant plus sur sa parole.

Au point du jour les chevaliers et les princes se rendirent au palais. Le roi était avec sa concubine, Ziva. Il se réveilla au bruit. Les princes entrent dans la chambre, trouvent le roi en chemise et lui remettent leur remontrance. Le roi leur ordonne de sortir, promettant de lire leur écriture. Ils sortent, et les chevaliers les retiennent tandis que Philippe d'Ibelin, Henri de Giblet et Jacques de Gaurelle entrent dans la chambre du roi et le tuent. « A l'aide! s'écrit-il. Miséricorde pour l'amour de Dieu! » Mais, dit Strambaldi, ils n'eurent aucune miséricorde. Ils le frappèrent tous trois à la fois. Un quatrième, Jean Gorab, entra, vit le roi mort et lui coupa la tête.

Strambaldi donne d'autres détails plus répugnants. Les gentilshommes s'acharnaient sur le cadavre de ce roi qui leur avait pris outrageusement leurs femmes et leurs filles. Et ainsi fut vengée la morale, le 17 janvier 1368, dans le palais royal de l'île de Chypre.

AUGUSTE MOIREAU.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES 1895

Le Ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux Sociétés savantes la circulaire suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 15 décembre 1894.

Monsieur le Président des Études historiques à Paris,

J'ai l'honneur de vous annoncer que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes aura lieu, à la Sorbonne, le 16 avril prochain, à 2 heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19 avril.

Le samedi 20 avril, je présiderai la séance générale de clôture, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

La circulaire du 21 mai dernier, que je rappelle à toute votre attention, vous a fait connaître le programme des questions qui seront discutées dans les réunions de l'après-midi. Pendant les séances du matin, les travaux étrangers au programme pourront être exposés au Congrès, à la condition qu'ils soient approuvés par la Société savante dont ils émanent.

Vous voudrez bien, Monsieur le Président, me désigner, avant le 1er février, les délégués qui se sont inscrits comme devant participer au Congrès, et me faire connaître leurs communications écrites ou verbales.

Il est indispensable que je reçoive, avant cette même date, der-

ıier délai (1er Bureau du Secrétariat et de la Comptabilité), le maıuscrit *in extenso* des communications proposées par MM. les déégués de votre Société, s'il s'agit d'une lecture, et l'analyse détailıée du sujet dont ils désirent entretenir le Congrès, s'il s'agit d'une :ommunication verbale.

Ces renseignements permettront aux membres du Comité d'établir un ordre du jour où les questions de même nature seront groupées dans une même séance et de se préparer à prendre part à la discussion s'il y a lieu.

Je vous rerai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien, par un avis spécial et très explicite, communiquer, le plus tôt qu'il vous sera possible, ces dispositions et les jours de séances aux membres de votre Société.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :
Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

CHARMES.

PREMIÈRE SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

La Société des Études historiques a fixé au 7 février 1895, sa première séance publique annuelle. A l'occasion de cette réunion, le Conseil de direction a adressé la lettre circulaire suivante aux membres titulaires et associés libres en résidence à Paris.

Paris, le 11 janvier 1895.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Dans la séance du jeudi 10 janvier, la *Société des Études historiques* a fixé au 7 février la date de sa première soirée de 1895, conférence suivie d'audition musicale, sous la présidence de M. Henri WELSCHINGER.

Nous nous empressons de vous indiquer cette date pour que vous nous réserviez votre soirée ou qu'en cas d'empêchement, vous ayez l'obligeance de disposer de vos billets en faveur des personnes de votre famille ou de votre amitié.

Il importe au bon succès de nos réunions que les places, destinées aux membres titulaires et aux associés libres, ne restent pas inoccupées.

Vous savez quel attrait constant ont présenté ces soirées depuis leur inauguration, 29 mars 1889. Elles ont groupé dans deux réunions (février et avril) les membres de notre Association et leurs familles, heureuses de se retrouver et d'entendre, à la suite de conférences et de lectures attrayantes et instructives des auditions musicales organisées par deux de nos confrères compositeurs distingués : MM. ARTHUR COQUARD et WILLIAM MARIE [1].

(1) Voir la note à la suite de cette lettre.

Pour conserver à ces séances tout leur intérêt, le Conseil de direction ɜ notre Société vient vous demander instamment de leur conserver ɔtre bienveillant concours et aussi d'augmenter ce succès acquis en ɔus présentant des adhérents nouveaux choisis parmi vos parents ou es amis de votre famille.

Le personnel de toute association, ayant à souffrir des décès, éloigne- ıents de Paris et autres causes diverses, ne peut se maintenir à son iveau constant que par de nouvelles adhésions.

Le renvoi au secrétariat de la fiche ci-jointe, portant votre nom avec ıdication des nom, prénoms, qualités, domicile, de la personne que ous nous présenterez, nous sera une garantie certaine que nous pour- ons accueillir à nos soirées des auditeurs de choix.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de nos sentiments les ɔlus distingués.

Pour le Conseil de direction, les membres du Bureau :

HENRI WELCHINGER, président.
GEORGES DUFOUR et AUGUSTE MOIREAU, vices-présidents.
GABRIEL DESCLOSIÈRES, secrétaire-général.
DUMONT et ALBERT VAUNOIS, secrétaires-généraux adjoints.
LUDOVIC RACINE, administrateur.

NOTA. — La cotisation à payer par les associés libres est de **12** francs par an. Elle donne droit à trois cartes d'entrée à chacune des deux soirées de février et d'avril et au service de la *Revue* reproduisant les lectures et conférences.

Ces lectures et conférences ont été faites notamment par MM. Jacques Flach, professeur au Collège de France, Wiesener, Henri Welschinger, Emmanuel Rodocanachi, lauréats de l'Académie française, de Boisjoslin, publiciste, Moireau, docteur ès lettres, auteur du beau livre sur les États-Unis de l'Amérique du Nord, Funck-Brentano, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, Talbot et Loiseau, professeurs honoraires de l'Université, Camoin de Vence, ancien avocat-général, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, Eugène Marbeau, ancien conseiller d'État, Jules Fabre, avocat à la Cour d'appel de Paris, Gabriel Desclosières, secrétaire-général de notre Société.

La composition des auditions musicales a permis d'entendre des artistes de premier ordre : MMmes Bilbaut-Vauchelet, Kara-Chateleyn, Berthe de Montalant, Steiger, Éléonore Blanc, Khleberg, Claire Issaurat, Madeleine Godart, Agnès Rosenberg, Riss-Arbeau; MM. Rémy, Cros Saint-Ange, Lematte, Plançon, Marsick, Hasselmans, Bourgeois, Auguez, Baretti, Ten-Brinck, Gillet, Louis Derivis, Bartet, Hasselmans fils, Morpain et G. Mareschal.

Le programme de la séance du jeudi 7 février, se composera d'une conférence de M. Auguste Moireau : *Les mémoires du général Marbot et leur influence sur l'opinion publique.* — L'audition musicale nous permettra d'entendre Mme Éléonore Blanc, de l'Opéra-Comique, M. William Marie, compositeur et exécutant des plus distingués, M. Lematte, le flûtiste renommé, qui exécutera un duo avec un de nos meilleurs violoncellistes, M. Raymond Marthe.

Un intermède, dont l'idée originale est due à l'un de nos confrères de la 4e classe (Beaux-Arts), séparera agréablement en deux parties cette audition qui promet de ne pas le céder, en attrait, à ses grandes aînées des années précédentes.

ENTRÉE DE L. STAIR A PARIS

EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR

Après la conclusion de la paix d'Utrecht qui avait mis fin à la guerre de la Succession d'Espagne en 1713, les relations diplomatiques s'étaient renouées entre la France et l'Angleterre. George Ier, chef de la dynastie de Hanovre, accrédita auprès de Louis XIV lord John Dalrymple Stair en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. Ce n'était encore qu'un titre provisoire dans l'état d'incertitude et de sourde hostilité où l'on restait malgré la paix, au sortir de tant de luttes acharnées entre les deux royaumes. Mais lorsque mourut le grand roi, lorsqu'au nom de Louis XV le duc d'Orléans, ami secret de George, prit la régence, L. Stair fut élevé au caractère d'ambassadeur pour le moment où il aurait à porter la réponse de son gouvernement à la notification de l'avènement du jeune roi. Toutefois la cordialité des premiers rapports entre le Régent et le roi d'Angleterre n'ayant pas tardé à s'altérer, parce que le premier pencha en faveur des jacobites, la solennité diplomatique de l'*Entrée* de L. Stair fut ajournée pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'on se réconciliât par la Triple et la Quadruple Alliance (1717 et 1718), et que le Régent, de concert avec George, déclarât la guerre à Philippe V, 9 janvier 1719. Enfin, le jour propice avait lui. C'était le 5 février 1719.

L'orgueil excessif de l'ambassadeur, doublé d'une morgue britannique démesurée, s'y donna carrière. Magnifique par goût, L. Stair n'omit rien de ce qui devait relever le lustre de la Grande-Bretagne et le sien dans une occasion si imposante. La splendeur

des carrosses, la beauté des chevaux, la richesse des harnais, les livrées des valets de pied, le tout, superbe, au jugement de Saint-Simon, formait un ensemble tel que Paris n'avait jamais rien vu de pareil. Comble d'apparât, la voiture qui portait le héros de la journée était attelée de huit chevaux [1].

Mais au bord de la coupe du triomphe, le déboire. Dans son ivresse de représentation, l'ambassadeur avait compté sans l'étiquette de la cour de France. Comme il se présentait à la porte des Tuileries, le maître des cérémonies lui signifia qu'on n'entrait pas dans la cour du roi avec un attelage de plus de deux chevaux. Lord Stair contesta. Peine perdue : il dut se résigner et dételer. Admis en présence du roi et du Régent, il s'exprima en anglais. Quatre ans auparavant (29 janvier 1715), lors de son audience de Louis XIV, n'étant que simple envoyé extraordinaire près le majestueux vieillard, il s'était servi de la langue française. Devant Louis XV, un enfant, il crut sans doute plus digne de son titre officiel d'ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne d'employer la langue de sa nation. Mais, particularité piquante, lorsqu'il rend compte à George de sa réception et de sa harangue, le texte qu'il lui envoie, pour en être compris, c'est une traduction en français [2].

Ce premier mécompte dans son *Entrée* parut ne pas suffire au trop ardent diplomate. Il en rechercha encore d'autres de gaieté de cœur. Les jours qui suivirent son audience, il alla voir, selon l'usage, les princes du sang. Or, quand le prince de Conti lui rendit sa visite, il ne jugea pas de sa dignité d'aller le recevoir, conformément à la règle, au bas de son escalier. Le prince attendit un peu dans son carrosse, puis le fit tourner et alla porter plainte au Palais-Royal. Le Régent prit parti pour lui. Stair se rejeta sur son protocole et prolongea la dispute [3]. Il demanda à Dubois communication des journaux des Introducteurs des ambassadeurs ; et l'abbé ne lui ayant communiqué que des journaux postérieurs à l'ambassade de lord Portland en 1698, c'est-à-dire des vingt dernières années, il

(1) Saint-Simon. *Mém.*, t. XVII, p. 143. — *The Stair Annals*, vol. II. p. 100-101.

(2) L. Stair au secrétaire Craggs, Paris, 11 février 1719. *Record Office*, *France*, vol. 353.

(3) Saint-Simon, *id. ibid.*

réclama les journaux antérieurs. Alors grande colère de l'abbé, c'était sa ressource quand il voulait refuser, surtout à cet importun tracassier dont le sang-froid ironique et la ténacité le mettaient hors des gonds. Celui-ci riait pour se tirer d'un mauvais pas. Il répondit donc en riant qu'il comprenait fort bien la force de cet argument; et leur dispute finit, raconte-t-il, par rire beaucoup de l'un et de l'autre côté [1]. Ils riaient, mais ils n'étaient pas désarmés.

Quant au gouvernement anglais, il ne trouvait pas ce débat si plaisant. Engagé de concert avec le Régent dans la guerre contre l'Espagne, guerre très impopulaire en France à tort ou à raison, il craignait que la raideur malavisée de son représentant et son obstination à quereller ne donnâssent prise à la vieille cour sur le Régent dans une situation grave et délicate; et il éprouvait un véritable malaise, ne pouvant ni se désintéresser de la question une fois posée, ni la pousser à fond. Cependant le roi, après avoir fait écrire à l'ambassadeur par le secrétaire Craggs (20 mars) d'avoir à mettre fin à cette malheureuse dispute, comme il l'appelait, lui fixa quinze jours après le moyen d'en sortir honnêtement. Stair s'était informé auprès de l'ambassadeur impérial, comte de Kœnigsegg, de la manière dont il s'était comporté dans le même cas, et en avait eu pour réponse que sa cour lui avait prescrit de suivre le même cérémonial qui avait été observé par le nonce du pape, lequel avait reçu les princes du sang à la portière de leur voiture [2].

Ici, nouvel embarras : un gouvernement protestant se régler sur le nonce du pape ! Le pas était glissant. George tourna la difficulté. « Le roi, écrivit Craggs, quoiqu'il ne veuille pas ordonner à V. Exc. de suivre l'exemple du nonce du pape, ne voit pas d'inconvénient à vous enjoindre de faire ce que la cour impériale avait prescrit à l'ambassadeur de l'Empereur sur cet article du cérémonial [3]. » Malgré cet ordre péremptoire, l'indocile personnage se débattit encore. Enfin, au bout de deux mois de lutte et de négociations, où

(1) L. Stair à Craggs, Paris. 8 mars 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

(2) Saint-Simon paraît être dans l'erreur lorsqu'il dit que Stair, prétendant que la réception au bas du degré n'était pas dans son protocole, s'en fit approuver par les autres ambassadeurs, t. XVII, p. 143.

(3) Whitehall, 4 avril 1719. *The Stair Annals.*

le Régent s'employa de son mieux à calmer les courages émus, M. le Duc et le prince de Conti rendirent séparément visite à L. Stair; et il alla les recevoir au bas de son degré. M. le Duc se montra très civil; le prince de Conti, encore chaud de rancune, très différemment, selon l'expression de Stair [1].

Ainsi se terminait, par où elle aurait dû commencer, une simple affaire de cérémonial qui avait mis deux gouvernements en alarme.

Cependant, de cette joûte quelque peu burlesque restait à tirer la morale à l'usage du brouillon qui s'était tant mépris sur son importance et sa gloire. Or, un homme planait dans la région supérieure, savourant un sage triomphe, sans bruit, avec une sérénité narquoise. L'abbé Dubois (est-il besoin de le nommer?), tant de fois irrité des hautaines allures, de l'aigu persiflage de l'ambassadeur britannique, saisit le moment de venger ses affronts. Il dérobe une heure aux soins absorbants qu'exige l'Etat, et, dans une lettre à Craggs (5 mai 1719) où respire une tranquille autorité de contempteur qui sait la portée des choses, il met en relief l'aveugle étourderie de lord Stair et les conséquences fâcheuses qu'elle était susceptible de produire.

« Je suis peut-estre, dit-il, vostre débiteur de quelques lettres, mais au moins je le suis certainement de beaucoup de marques de bonté et d'amitié, dont vous m'avés honoré, et dont l'accablement d'affaires m'a empêché de vous remercier autant que je l'aurois désiré.

« Je ne passerai pas sous silence la dernière obligation que j'ai à Mylords Sunderland et Stanhope et à Votre Exc., d'avoir travaillé efficacement à faire finir le différent de Mylord Stair avec les Princes du sang. Jamais contestation ne s'est élevée plus à contretems; car elle pouvoit nous bouleverser totalement. Graces à vos soins elle est terminée et nous sommes hors de danger qui a duré jusqu'au dernier jour. Car S. A. R. a eu des peines infinies à ménager le prince de Conty, qui, soutenu de toute la cour, prétendoit qu'ayant receu un affront chés Mylord Stair, puisqu'il l'avoit laissé venir dans sa cour sans le recevoir comme il devoit estre receu, il ne

(1) Lett. à Craggs, Paris, 7 mai 1719. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 564.

pouvoit se dispenser d'aller chés lui lui en faire excuse : ce que S. A. R. a éludé en donnant occasion à Mylord Stair de lui faire une honnetteté, en le rencontrant chés S. A. R. Dieu veuille qu'il n'arrive plus de ces bagatelles plus pernicieuses que des choses capitales, et contraires diamétralement à l'application qu'il faut avoir à faire gouster et à augmenter la bonne intelligence entre les deux nations [1]. »

En effet, l'imprudent avait ameuté la cour et la ville contre l'alliance anglaise, au début de la guerre d'Espagne, guerre, avons-nous dit, déjà si mal vue en France. Peu s'en fallut que sa somptueuse *Entrée* ne fît trébucher tout le système politique de la Régence et de sa propre patrie.

(1) Paris, 5 mai 1719. *Record Office*, *France*, vol. 358.

LOUIS WIESENER.

LES RELIQUES DE PIERRE LE GRAND

A SAINT-PÉTERSBOURG

L'une des impressions les plus curieuses et peut-être les plus touchantes que nous ayons éprouvées, en Russie, a été de reconnaître à quel point sont restés vivans, dans le cœur des masses populaires, les moindres souvenirs de Pierre le Grand.

Sans doute, le peuple russe est naturellement superstitieux. On est frappé de voir dans les rues un très grand nombre de petites chapelles ornées d'images dorées. Des lampes de divers métaux précieux, des cierges décorés y brûlent nuit et jour. Toutes les fois que les Russes passent devant ces icones, il font, coup sur coup, plusieurs signes de croix, se prosternent en se découvrant la tête et souvent s'agenouillent ou plutôt s'accroupissent en de longues prières.

La foi religieuse et plus encore le fanatisme ardent qui domine l'âme du peuple, le pousse à vénérer, comme de véritables reliques, divers objets fabriqués par Pierre le Grand ou lui ayant appartenu. C'est peut-être là ce qui a donné une force indestructible au fameux testament du tzar qui restera toujours, quoi qu'on fasse, la règle fondamentale de la politique russe.

La vieille maison des Romanov à Moscou est un des lieux consacrés à ce que nous pouvons appeler le pèlerinage de Pierre le Grand.

En 1612, le boucher Minine et le prince Pojarski avaient délivré la Russie du joug polonais qu'elle subissait avec horreur. Par une

singulière coïncidence, ce n'est que deux siècles plus tard, en 1812, quand l'invasion française vint renouveler la mémoire des grands libérateurs, qu'on songea à leur élever un monument colossal sur la place Rouge.

Une grande assemblée, composée de tous les délégués de la nation, décida avant tout qu'aucun étranger ne pourrait jamais être tzar. Le nom de Michel Romanov rallia tous les suffrages. Ce n'était encore qu'un enfant de quinze ans, mais le nom des Romanov, alliés à Yvan IV, était alors la plus haute impression du sentiment national.

La maison des Romanov, dans une des plus anciennes rues de Moscou, est un ancien spécimen des demeures des boyards. Les plafonds voûtés sont extrêmement bas; ornés de peintures assez grossières, les pièces petites, les escaliers très étroits, les portes également étroites et si basses qu'il faut se courber pour y passer. On monte l'escalier intérieur, presque en rampant.

Dans une sorte de salon, au deuxième étage, on voit de beaux cuirs de Russie à fond d'or, recouvrant les murs et les sièges. Deux superbes poêles, en faïence bleue et blanche, tiennent tout un côté de la pièce.

C'est là qu'est né le tzar Michel Féodorowitch. On montre son berceau assez primitif, son petit fauteuil dans une chambre microscopique et tout à fait enfantine.

Telle qu'elle est, la maison Romanov indique la grandeur et l'opulence relatives des ancêtres de Pierre le Grand. En effet, les boyards avaient généralement pour lits des planches et des bancs sur lesquels on étendait des peaux. Leurs maisons tout en bois étaient presque sans meubles; les tables à manger, sans linge.

En 1612, d'ailleurs, Moscou n'était qu'un grand village, sans pavés dans les rues, avec des fondrières, des cloaques. Mais à la cour, dans les cérémonies, les tzars et les boyards étalaient déjà un luxe tout oriental.

De la même époque se rattachant à la famille Romanov et à l'enfance de Pierre le Grand, on admire surtout l'église Saint-Basile et le palais Alexis.

Saint-Basile se compose de onze petites chapelles superposées

sur deux rangs, formant un ensemble des plus bizarres. Chacune de ces chapelles a sa coupole, son iconostase, son autel distincts. Les unes sont de plain-pied, les autres surélevées de plusieurs marches, toutes reliées entre elles par un labyrinthe de couloirs très étroits et très bas.

Tous les murs sont décorés de peintures primitives. Les dômes, aux couleurs brillantes, coupés à facettes ou recouverts de grosses écailles en bois, sont surmontés de grandes croix. L'aspect général est des plus étranges.

Le vieux palais Alexis est aussi une construction bizarre. De vieilles fresques représentent des fleurs et des fruits aux vives couleurs sur fond d'or; d'autres dessins très fins rappellent presque les ornements de l'Alhambra et ont un cachet oriental. La chapelle, fermée par une grille d'une rare magnificence, est surmontée de douze petits dômes dorés du plus gracieux effet.

C'est dans le palais du Belvédère proprement dit ou le *Térem* que Pierre le Grand passa son enfance. Michel l'avait fait construire pour ses fils. De l'aspect le plus baroque, les pièces meublées à l'antique sont encore telles qu'elles étaient à la mort de Féodor. C'est surtout dans la grande salle que vécut Pierre jusqu'à ce qu'il régnât; c'est là aussi que fut élevé son malheureux fils Alexis.

Pierre montra des facultés précoces, une vive intelligence, une forte volonté. Enfant, il n'aimait d'abord que les tambours, les sabres, les fusils. L'un de ses héros favoris était Yvan le terrible avec le caractère et le rôle duquel il devait offrir tant d'analogie.

Il lut beaucoup mais sans choix. Il se plaignait plus tard de n'avoir pas été instruit selon les règles. Ce fut un bien pour lui, car il ne reçut pas ainsi l'éducation si énervante, si étouffante du Térem. Il réussit à se soustraire à cette étroite surveillance et vagabonda dans les rues de Moscou avec les bons compagnons. C'est là qu'il se lia avec les enfants russes qui avaient le moins de préjugés et devaient l'aider plus tard dans ses réformes si hardies contre l'ancienne société. Le hasard le mit en rapport avec divers jeunes aventuriers français, anglais, allemands : les Lefort, les Gordon, les Timmermann qui, heureusement, avaient un vrai mérite et purent l'initier à la civilisation européenne.

Le bataillon de petits camarades, qu'il dressa avec le plus grand soin, devait être le premier élément de la future armée régulière. Il construisit des citadelles minuscules qu'il prenait ou défendait avec ses jeunes guerriers dans des luttes acharnées où il y avait de véritables blessés et même des morts. Toutes les scènes de son enfance devaient être comme le prélude des gloires ou des tragédies de son règne.

Le tzar Alexis était mort, laissant de son premier mariage deux princes et six princesses. L'aîné, Fédor, monta sur le trône. Sans enfants, voyant que son frère Yvan, trop disgracié de la nature, était incapable de régner, il désigna pour son héritier son second frère Pierre, alors âgé de dix ans.

Sophie, la troisième fille du premier lit d'Alexis, conçut le dessein de s'emparer du pouvoir, en s'appuyant sur la turbulente milice des Strelitz. Après d'odieux massacres, la conspiration prétorienne proclama souverains, Yvan et Pierre, en leur associant Sophie comme co-régente. Sophie, dans son audace, osa permettre aux Strelitz d'élever un monument sur lequel ils firent graver les noms de leurs victimes et elle ne craignit pas de leur délivrer des lettres patentes où elle les félicitait de leur zèle et de leur fidélité.

Pierre, prévenu que les Strelitz devaient s'emparer de sa personne, se réfugia au couvent de Troitsa. Le patriarche et les partisans les plus importants se serrèrent autour de lui. Yvan continuait à régner conjointement avec son frère, mais ce n'était qu'un règne nominal. Pierre, à dix-neuf ans, commença réellement à gouverner seul.

L'une des reliques les plus curieuses, précieusement conservée et honorée à Saint-Pétersbourg, est le premier bateau construit par Pierre et surnommé le Père de la flotte russe.

Pierre, encore très enfant, eut une passion instinctive pour la mer. Ce fut là, réellement, comme une vocation providentielle.

L'ouverture de la Russie ne pouvait se faire que par la Baltique, l'ancienne mer des Varègues. C'était la seule voie possible à la civilisation européenne. Si elle était restée fermée, la Russie aurait été

une puissance presque exclusivement asiatique. C'est ce que comprit, avec son intuition merveilleuse, le génie de Pierre le Grand.

Rien cependant ni dans ses origines, ni dans son éducation, ne devait lui donner le goût de la mer. Il était, tout enfant, saisi d'un insurmontable effroi quand il lui fallait seulement traverser un ruisseau. Il se força, il se dompta, il se rendit maître de cette faiblesse dont il avait honte en se jetant brusquement à l'eau et l'aversion se changea en goût passionné.

Un canot anglais, échoué sur la grève de Yaousa, lui donna une idée rudimentaire de la navigation à voile. Avec le Hollandais Brandt, il se fit toute une flottille de petites barques et ne rêva plus que d'aller voir la vraie mer.

Dès qu'il se sent libre de ses actions, il court à Arkangel aspirer les vivifiantes effluves de la mer du pôle. Il établit un chantier, construit des barques, affronte les flots courroucés, manque de périr dans une tempête.

Mais la mer Blanche est une mer qui gèle. Ce n'est donc qu'une communication momentanée, insuffisante; Pierre rêve de s'établir à la fois sur la Baltique et sur la mer Noire. La première est aux Suédois, la seconde aux Turcs. Voilà quels sont les ennemis à vaincre! Dès ce moment, Constantinople devait être et rester à jamais l'éternelle attraction.

Pierre pressa, avec une impatience fiévreuse, la création d'une flottille. Avec du bois encore vert, il parvint à mettre à flot 22 galères, 100 radeaux, 1.700 barques. Plus de 26.000 ouvriers y avaient travaillé. Enfin l'Armada russe descendit le Don. Azof, bloqué par terre et par mer, capitula. L'effet produit en Europe fut considérable.

L'armée rentra au Kremlin de Moscou dans un éclatant triomphe. L'amiral Lefort et le généralissime Schein figuraient dans le cortège sur de splendides traîneaux. Pierre, qui ne s'était jugé digne encore que du grade de capitaine, avait absolument voulu suivre à pied, à son rang. Il donnait à tous par là le plus grand et le plus noble exemple de discipline.

Pierre, dès lors, s'était imposé un plan précis, complet, irrévocable : dégager toute sa nation des anciennes entraves qu'il avait

risées pour lui-même; émanciper la Russie et nouer des rapports iguliers avec la civilisation européenne.

Le meilleur moyen de réagir contre l'indolence et les préjugés es vieux Russes semble être à Pierre de payer hardiment de sa peronne. Il songea à aller apprendre, lui-même, comme simple aprenti charpentier, les moindres détails de la construction maritime.

En 1697, l'amiral Lefort, les généraux Golovine et Vosnitsyne artirent pour l'ouest comme grands ambassadeurs du tzar, avec ne suite magnifique.

Le tzar voulut rester inconnu et, sous le nom de Pierre Michaelof u plus communément de Maître Pierre, il s'installa comme un auvre ouvrier à Saardam. Il commença par acheter une simple arque à laquelle il fit de sa main un mât. Il travailla ensuite à outes les parties d'un navire, menant la vie des ouvriers charpentiers, s'habillant, se nourrissant comme eux, partageant leurs fatigues et leurs plaisirs.

Il est très curieux de voir le portrait que Sophie-Charlotte de Hanôvre, plus tard reine de Prusse fait dans ses mémoires de Pierre alors âgé de vingt-sept ans : « Un très beau brun avec de grands yeux perçants. » La princesse signale sa vivacité d'esprit, la promptitude et l'à propos de ses réponses, la grossièreté de ses manières, sa timidité farouche d'enfant mal élevé, ses grimaces et un tic effrayant qui, par moments, lui bouleversait la figure.

De Saardam Pierre alla à Amsterdam visiter, avec une infatigable curiosité, les manufactures, les scieries, les corderies, mettant partout la main à l'œuvre.

Il travailla chez le célèbre anatomiste Ruysch, faisant même des opérations de chirurgie. Il apprit la physique et l'histoire naturelle chez le bourgmestre Vitsen qui savait faire un si noble usage de son immense fortune.

Il n'y a pas de métier ou d'art qu'il ne voulut approfondir dans les moindres détails. Il corrigeait les cartes de géographie qui étaient absolument fausses pour tout ce qui concernait la Russie si inconnue encore. On montre la carte sur laquelle Pierre traça la communication de la mer Caspienne à la mer Noire qu'il projetait dès ce moment.

Il alla à Londres où il travailla, suivant la méthode anglaise, à la construction d'un vaisseau qui fut un des meilleurs voiliers de l'Océan. En même temps, il embauchait des artistes, des ouvriers, des militaires, des ingénieurs, tous ceux qu'il jugeait pouvoir le mieux utiliser. Il achetait des modèles de navires, des recueils de lois maritimes et de traités.

« Nous travaillons, écrivait-il au patriarche Adrien, pour conquérir solidemennt l'art de la mer, afin qu'étant instruit complètement, à notre retour en Russie, nous soyons victorieux des ennemis du Christ et par sa grâce libérateur des chrétiens qui sont là-bas : voilà ce que je ne cesserai de désirer jusqu'à mon dernier soupir! »

Pierre visita aussi Vienne mais ne voulut pas aller en France, à ce premier voyage. Louis XIV lui savait mauvais gré de son alliance avec l'empereur et de ses guerres contre les Turcs.

Pierre se disposait à partir pour Venise quand des nouvelles menaçantes le rappelèrent brusquement à Moscou.

C'était toujours la conspiration des longues barbes et des Strelitz, de tous les ennemis acharnés du tzar novateur.

Pierre avait gardé une terrible rancune aux Strelitz qui s'étaient constitués les défenseurs de Sophie. Il se souvenait du Kremlin envahi, de ses parents maternels égorgés, des terreurs de sa mère dans le couvent de Troitsa. Il résolut d'écraser en bloc ses ennemis armés et de faire peser sur les vieux Russes récalcitrants un joug de terreur qui rappelât le féroce despotisme d'Yvan IV. Les longues barbes qui avaient été l'insigne de la révote, il les fit tomber partout, sous peine de faire tomber les têtes. Ordre fut donné à tous les nobles d'avoir à se raser; il rasa, de sa propre main, les plus grands seigneurs.

La place rouge se couvrit de potences.

Le patriarche Adrien tenta de conjurer la colère du tazr, en se présentant devant lui avec l'image miraculeuse de la Vierge. « Pourquoi as-tu déplacé cette sainte icone? Va-t-en! Sache que je n'ai pas moins de vénération que toi pour le Christ et pour sa mère; mais mon devoir est de protéger mon peuple et de punir les rebelles! »

Les exécutions se multiplièrent avec l'appareil le plus sinistre et

plus terrifiant. Pierre ordonna à ses officiers d'aider le bourreau. Jean-Georges Korb, agent autrichien qui écrivit, comme témoin culaire, le récit de ces exécutions, affirme que plusieurs têtes de relitz furent abattues, à coup de hache, de la main même du tzar. était bien le farouche continuateur d'Yvan le terrible!

Sept journées entières furent consacrées à la sanglante besogne. y eut un millier de victimes dont plusieurs périrent par la roue des supplices plus cruels encore.

On défendit d'enlever les corps des suppliciés et, pendant cinq ois, Moscou eut l'horrible spectacle de hideux cadavres accrochés tous les créneaux du Kremlin.

La princesse Sophie et la première femme de Pierre, Eudoxie apoukine, répudiée pour son attachement obstiné au parti rétrograde, eurent la tête rasée et furent cloîtrées pour la vie.

Il y eut une révolte à Astrakan qui fut suivie de nouveaux massacres. L'ancienne milice fut abolie et il n'y eut plus que la nouvelle armée créée par le tzar.

Pierre avait une idée fixe : ouvrir, comme il le disait, une fenêtre à la Russie sur l'occident. Il résolut, pour atteindre son but, de fonder la capitale à l'embouchure de la Néva qu'avaient possédée les anciens princes russes et où saint Alexandre Newski avait conquis son glorieux surnom. La Néva deviendrait forcément la grande voie liquide vers l'occident.

Pierre enleva Noteburg, l'ancien Oréchek (la noix) des Novgorodiens qui commandait la Néva à sa sortie du lac Ladoga; il l'appela Schlusselbourg (fort de la clef). Près des bouches de la Néva, les Suédois tenaient encore la petite forteresse de Nieuschantz ; il la prit, la démolit et, dans une île voisine, fonda la citadelle autour de laquelle s'élèverait la future capitale.

L'îlot le Cronslott devint Cronstadt qui devait assurer désormais aux russes la possession de la Néva. En 1703, il eut la chance de capturer dans ses eaux deux vaisseaux suédois et il fut ravi de cette victoire navale. En 1704, il reprit Narva. L'Esthonie, la Livonie retombèrent au pouvoir des Russes qui y exercèrent la plus terrible dévastation.

C'est dans un terrain désert et marécageux, communiquant avec

la terre ferme par un seul chemin à peine praticable, que Pierre commença, le 27 mai 1703, la création de Saint-Pétersbourg. Les débris de quelques bastions de Niantz furent les premières pierres de cette audacieuse fondation.

Ces travaux si difficiles par eux-mêmes s'exécutaient au milieu de tous les dangers de la guerre. Il fallait raffermir le sol en y enfonçant des forêts entières de pilotis. Ce n'étaient que vastes marais, landes stériles où, suivant l'expression du poète, on voyait à peine un pêcheur tchoude, triste fils de cette nature marâtre, solitaire sur le rivage fangeux, jeter dans ces flots sans nom son filet usé.

Dans Eniçary ou l'Ile aux Lièvres, Pierre éleva la forteresse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Il y rassembla des Kosaks, des Tatars des Kalmouks, des paysans de toutes les provinces, plus de 40.000 hommes pour travailler à la création de sa capitale. Sans outils, le moujik creusait le sol avec des bois pointus ou même avec ses ongles, emportait la terre dans un pan de son caftan. L'air pestilentiel des marécages faisait des milliers de victimes. Rien ne découragea le fondateur. Il eut une ville dans cinq mois. Ce n'était encore qu'un assemblage de cabanes autour de deux seules constructions en briques, derrière des remparts.

Pierre se bâtit lui-même une maison en bois. C'est là une de ses reliques les plus intéressantes. Des plus primitives, à un seul étage, sur 15 mètres de long et 6 mètres de large, elle est encore aujourd'hui telle qu'elle était sortie des mains de l'illustre ouvrier qui y vécut pendant tout le temps de la construction de sa capitale. Il y a un vestibule, deux chambres et un cabinet.

C'est dans le vestibule qu'on conserve pieusement le bateau fait par Pierre et nommé le Père de la flotte russe. A côté est un traîneau, également fabriqué par le tzar.

La chambre de droite contient divers objets fabriqués par Pierre, notamment une chaise de bois avec un coussin de cuir, où il avait coutume de s'asseoir, un escabeau, des ustensiles.

La chambre de gauche a été transformée en chapelle et renferme,

dans un cadre très richement orné, une image miraculeuse du Rédempteur que le tzar emportait toujours avec lui dans ses guerres.

La porte est toute basse. Il faut se courber jusqu'à terre pour entrer. La foule des pèlerins et de gens de toutes les classes se presse, constamment, pour aller baiser la sainte image. Dans le petit jardin qui entoure la maison, on va boire de l'eau bénite, en faisant force signes de croix.

L'adoration du Christ se confond ici avec le culte rendu aux reliques de Pierre le Grand. C'est le fanatisme Russe dans toute sa candeur et dans toute sa force.

Dans l'Ile-aux-Buffles, aujourd'hui Vassili-Ostrof, Pierre éleva d'importantes constructions. Sur la rive méridionale, devenue depuis la vraie ville, il bâtit l'amirauté, l'église de Saint-Isaac qui fut d'abord en bois avant de s'enrichir de tant de marbre et d'or; l'église de Saint-Alexandre-Newski où Pierre apporta solennellement les reliques du premier vainqueur des Suédois; la maison d'Apraxine sur l'emplacemen t où Élisabeth devait bâtir le Palais d'hiver.

Ce fut Pierre, avec son coup d'œil génial, qui traça la Perspective Newski destinée à devenir le plus magnifique boulevard du monde.

Impatient d'avoir autre chose qu'une ville de bois, l'autocrate défendit de bâtir des maisons de pierre ailleurs qu'à Saint-Pétersbourg, sous peine d'exil et de confiscation. Il ordonna que tout propriétaire possédant 500 âmes élèverait une maison de pierre de deux étages; les autres devaient se cotiser pour en bâtir à frais communs. Tout habitant devait, en outre, avoir son bateau : on ne pouvait venir à la Cour que par eau.

Pierre s'était attaché d'autant plus à Saint-Pétersbourg que sa situation lui rappelait celle d'Amsterdam, la Venise du Nord qui l'avait tant séduit. La large et majestueuse Neva divisée en quatre bras, la Fontanka, l'Oklta, les deux Tchernaia et d'autres affluents formaient un vaste ensemble de quatorze cours d'eau, un lac, huit canaux, dix-neuf îles.

On comprend que Pierre voulut attirer vers Saint-Pétersbourg

tout le commerce qui se faisait par Arkangel où la mer Blanche n'offrait que des issues temporaires. Il rattacha la Néva à la grande artère fluviale de la Russie, le Volga; il créa le canal de Ladoga, projeta de faire communiquer la mer Blanche avec le golfe de Finlande et de réunir la mer Noire à la mer Caspienne.

Pierre décora l'église de la forteresse Saint-Pierre et Saint-Paul d'ouvrages en ivoire faits de sa main, y suspendit les drapeaux pris sur l'ennemi et en fit la nécropole des souverains.

La grande ombre de Pierre le Grand est toujours présente dans cette île de Saint-Pierre-et-Saint-Paul où sont les reliques les plus vénérées.

On croit le voir, l'héroïque manœuvre, travaillant à sa maison, y vivant sa vie si simple, si active, si infatigable, dirigeant tous les travaux, stimulant les ouvriers, donnant sans cesse l'exemple. Il montait ce canot qu'il était si heureux d'avoir fait entièrement de ses mains, glissait rapidement d'île en île, passait d'une rive à l'autre, surveillant tout de son œil d'aigle, pressant tout avec sa fiévreuse impatience, donnant à tout sa puissante et irrésistible impulsion.

*
* *

Ce sont surtout les saintes icones de Pierre le Grand pour lesquelles on a un culte si fervent à Saint-Pétersbourg qui méritent réellement le nom de reliques. Il les emportait toujours avec lui dans toutes ses guerres, les invoquait hautement devant son armée et leur attribuait ses victoires.

A la mort du patriarche Adrien, Pierre avait déclaré qu'il ne le remplacerait pas. Le tzar ne se proclama pas, formellement, chef de l'Église russe; mais il en devint le maître absolu parce que les Synodes se conformèrent strictement à toutes ses volontés. Les membres du Synode, dans leur serment, reconnaissaient le tzar comme le juge suprême en toute matière religieuse.

Cependant le bas peuple s'indignait de voir proscrire les longues barbes et les longs vêtements nationaux. Des popes fanatiques ne craignaient pas de signaler Pierre comme l'antéchrist.

Mais avec une fermeté irrésistible, il sut imposer à tous son auto-

rité religieuse et la fit servir à ses triomphes guerriers. Il entraîna toujours ses soldats comme à une sainte croisade, même dans son terrible duel contre Charles XII.

Charles fut par-dessus tout un audacieux aventurier. Nourri des antiques Sagas scandinaves, il sentait revivre en lui l'âme des vieux Vikings. Une guerre lui semblait être un combat singulier entre les deux champions qui ne devait se terminer que par la mort ou le détrônement du vaincu.

Après s'être frayé un chemin, à coups de hache, dans les sauvages forêts de Minsk, il franchit le Bérésina et prit hardiment la route de Moscou. Ce fut comme un lointain prologue à la triste épopée de Napoléon. Le rude hiver de 1709, comme plus tard celui de 1812, fit son œuvre de destruction. Les chevaux affamés périssaient par milliers. On était réduit à jeter les canons dans les rivières. Les corbeaux eux-mêmes tombaient morts par la rigueur du froid. Charles XII, que rien ne pouvait effrayer, allait toujours en avant!

A Poltava eut lieu le choc suprême. Pierre harangua ses soldats : « Le sort de la patrie va se décider! Ce n'est pas pour le tzar que vous vous battez, c'est pour votre pays! pour votre foi orthodoxe! Quant à moi, je suis prêt à sacrifier ma vie pour que la Russie vive glorieuse et prospère! »

A Poltava ce fut déjà la supériorité de l'artillerie russe qui assura la victoire. Tout se débande, tout fuit autour de Charles désespéré. Jeté de force sur un cheval, il est emporté comme par un torrent et arrive sur les terres du sultan avec Mazeppa et Poniatowski.

Pierre, exultant dans son triomphe, reçut à sa table les généraux suédois prisonniers et but, avec une noble courtoisie, à ses maîtres dans l'art de la guerre.

Poltava marqua une ère nouvelle dans l'histoire de l'Europe. La Suède descendit subitement du premier rang au dernier. La place qu'elle laissa vide fut prise par le nouvel Empire de Pierre le Grand. Il avait enfin réalisé son rêve : la domination de la mer des Varègues... la Baltique! Il faisait son entrée triomphale sur la scène du monde.

« Les victoires les plus signalées et les plus sanglantes, dit Voltaire, n'ont eu d'autres suites que la réduction de quelques provinces,

cédées ensuite par des traités et reprises par d'autres batailles. Des armées de 100,000 hommes ont souvent combattu; mais les plus violents efforts n'ont eu que des succès faibles et passagers; on a fait les plus petites choses avec les plus grands moyens. Il n'y a point d'exemple, dans nos nations modernes, d'aucune guerre qui ait compensé par un peu de bien le mal qu'elle a fait. Il est résulté de la journée de Poltava la félicité du plus vaste empire de la terre ! »

Pierre se décida alors à faire son second voyage et à aller à Paris. Il n'était plus ce jeune prince bizarre et à demi-barbare qui prêtait à rire à la Margrave de Hanovre. C'était le vainqueur de Poltava, le dominateur de la Baltique, le réformateur d'un grand peuple, le fondateur d'une capitale et d'un immense empire.

Dès son arrivée à Paris, Pierre étonna la cour et la ville. On sait comment, abordant le roi enfant, il le prit vivement dans ses bras et le porta. On crut qu'il avait voulu éviter ainsi de céder le pas au roi de France.

Quand il alla dîner chez le duc d'Antin, dans le palais du Petit-Bourg, à la fin du repas, il vit tout à coup apparaître devant lui son portrait qu'on venait de peindre sans qu'il s'en doutât. Il comprit combien l'hospitalité et la courtoisie françaises étaient supérieures à toutes les autres.

Saint-Simon, si difficile et si mordant d'habitude, n'a que des éloges pour Pierre. « Il se fit admirer pour son extrême curiosité qui atteignit à tout et ne dédaigna rien. Tout montrait en lui la vaste étendue de ses lumières et quelque chose de continuellement conséquent. Il allia, d'une manière tout à fait surprenante, la majesté la plus haute, la plus fière, la plus soutenue et en même temps la moins embarrassante. »

Il est curieux de comparer les portraits faits par Voltaire et par Saint-Simon.

« Pierre, dit Voltaire, avait la taille haute, dégagée, bien formée, le visage noble, des yeux animés, un tempérament robuste, propre à tous les exercices et à tous les travaux. Son esprit était juste, ce qui est le fonds de tous les talents et cette justesse s'était mêlée d'une inquiétude qui le portait à tout entreprendre et à tout faire. »

C'est là en effet le trait saillant: cette activité inquiète, cette ardeur impatiente qui le fit s'occuper de tout, travailler à tout, successivement charpentier, marin, artilleur, ingénieur, infatigable ouvrier de tous les arts et de tous les métiers de la guerre et de la paix.

Voici maintenant le portrait plus minutieux et, d'après nous, plus ressemblant, tracé par Saint-Simon : « C'était un homme très bien fait, assez maigre, le visage assez de forme ronde ; un grand front, de beaux sourcils, le nez assez court, sans rien de trop gros par le bout ; les lèvres assez grosses ; le teint rougeâtre et brun ; de beaux yeux noirs, grands, vifs, perçants, bien fendus ; le regard majestueux et gracieux quand il y prenait garde. Sinon sévère et farouche avec un tic qui ne revenait pas souvent mais qui lui démontait les yeux et toute la physionomie et qui donnait de la frayeur. Cela durait un moment avec un regard égaré et terrible et se remettait aussitôt. »

On voit que ce tic étrange, qu'avait signalé la Margrave de Hanovre, frappa fortement Saint-Simon. C'est par ce tic effrayant que Pierre ressembla à Yvan le terrible et, sans doute, il avait cet aspect sinistre en procédant aux sanglantes exécutions de la place Rouge.

Saint-Simon, d'ailleurs, revient à diverses reprises et insiste sur l'air de grandeur qui était naturel au tzar, marquant son esprit, sa réflexion et ne manquant pas d'une certaine grâce.

Négligeant tout ce qui était affaire de mode ou de luxe, il s'occuppa de gouvernement, de commerce, de sciences, d'art militaire. Il voulut goûter la soupe des Invalides, but à leur santé, à leurs glorieux souvenirs et les traita en camarades.

A l'Académie des sciences, il se révéla tour à tour mécanicien, artiste, géomètre, démonta des machines, corrigea diverses cartes de géographie. « Il faut remonter aux Pythagore et aux Anacharsis, dit Voltaire, pour trouver de tels voyageurs ; et ils n'avaient pas quitté un empire pour s'instruire ! »

Ce qui est très intéressant, c'est de rechercher et de découvrir le premier germe de l'alliance franco-russe.

« Le tzar, dit Saint-Simon, avait une passion extrême de s'unir

à la France. Rien ne convenait mieux à notre commerce, à notre considération dans le nord, en Allemagne et par toute l'Europe.... On a eu lieu depuis d'un long repentir des funestes charmes de l'Angleterre et du fol mépris que nous avons fait de la Russie. »

Ainsi, dès ce moment, ce furent les intrigues anglaises qui empêchèrent l'alliance franco-russe dont Pierre le Grand avait pressenti toute l'importance. Il n'y eut pas d'alliance, mais un traité de commerce fut conclu à Amsterdam, en 1717. Des rapports réguliers et de plus en plus sympathiques s'établirent entre les deux nations.

Plus tard, sous Élisabeth, les relations franco-russes devaient s'affirmer. Elle continua toutes les traditions du grand tzar pour la réforme de la législation, l'impulsion aux sciences et à la littérature nationale ; elle brisa l'essor menaçant de la Prusse et n'hésita pas à conclure la première véritable alliance franco-russe contre la monarchie exclusivement militaire des Hohenzollern.

Voilà comment remonte, en réalité, juqu'à Pierre le Grand ce germe puissant et fécond de l'alliance franco-russe qui, à travers des péripéties diverses, devait rester à jamais indestructible.

Pierre, de retour dans ses États, poussa vivement la guerre contre les Suédois.

Après les avoir complètement écrasés, il les força à signer le traité de Nystad qui consacra toutes ses conquêtes. Ce fut, on peut le dire, le point culminant de son règne. Aussi voulut-il célébrer ce triomphe par des fêtes et des mascarades qui se succédèrent pendant plusieurs jours. Pierre, vraiment fou de joie, se costuma, chanta, dansa, se mêlant aux manifestations enthousiastes de son peuple enivré de sa gloire.

Le Sénat, réuni au saint Synode, lui décerna solennellement les titres de Grand Tzar, père de la patrie, empereur de toutes les Russies.

Mais la douleur est bien près de la joie !

Ces années si victorieuses, si brillantes furent lugubrement assombries par le drame terrible du procès et de la mort d'Alexis. Élevé par sa mère, nourri de tous les anciens préjugés, Alexis était

de cœur avec le parti des vieux Russes, opposés aux réformes, ennemis jurés du tzar novateur.

Pierre qui tenait tant à ses idées, à ses créations, sentait bien que son œuvre toute entière serait détruite si Alexis prenait jamais le pouvoir. L'avenir, l'existence même de l'Empire qu'il avait forgé de ses puissantes mains, avec tant de pénibles efforts, tout était perdu. De là son dépit, sa haine, sa fureur contre ce fils ingrat et rebelle dans lequel il ne vit plus que le destructeur de sa gloire, l'ennemi mortel de son Empire. Il n'hésita pas à sacrifier son fils aux destinées de la Russie.

Tel était le pouvoir absolu du tzar qu'il pouvait, très légalement, faire mourir, son fils coupable de rébellion, sans consulter personne. Mais il voulut s'en rapporter à l'avis de tous ceux qui représentaient la nation. Ce fut donc la nation elle-même qui condamna Alexis. Pierre, en publiant toutes les pièces du procès, se soumit de son plein gré au jugement de tous les peuples de la terre.

La sentence prononcée à l'unanimité par les cent quarante-quatre juges déclara digne de mort *une rébellion telle qu'il n'y en eut jamais de semblable dans le monde, horrible et double parricide contre son souverain, comme père de la patrie et père selon la nature.*

Voltaire conclut ainsi sa justification du tzar : « Si Alexis eût régné, tout aurait été détruit. Quand on considère cette catastrophe, les cœurs sensibles frémissent, les sévères approuvent. »

Alexis, quand on lui lut l'arrêt de mort, tomba en d'affreuses convulsions. L'extrême-onction lui fut administrée et il expira, le lendemain, en présence de toute la cour. Des libelles, répandus à l'étranger, affirmèrent que le tzar, après lui avoir lui-même donné le knout, forme de la torture russe, lui avait tranché la tête. C'est une odieuse calomnie hautement repoussée par tous les documents sérieux de l'histoire !

Pierre, à l'apogée de sa gloire, voulut la partager, d'une manière éclatante, avec Catherine, la compagne héroïque de ses travaux et de ses triomphes. L'esclave livonienne avait séduit Pierre par la vivacité de son esprit, la sûreté de son jugement, une liberté d'allures qui contrastait avec la sévérité du Terem russe.

Le couronnement de la tzarine eut lieu à Moscou (1723). Dans une déclaration solennelle, Pierre citait les exemples des empereurs Basilides, Justinien, Héraclius, Léon le Philosophe. Il rappela les éminents services rendus à l'État par la tzarine, surtout dans la guerre contre les Turcs où, sur le Pruth, la prompte décision et l'inébranlable fermeté de Catherine avaient sauvé le tzar et la Russie. Il lui posa la couronne sur la tête, fit porter devant elle le sceptre et le globe.

Il voulut, comme suprême hommage, marcher à pied devant la tzarine, en qualité de capitaine d'une nouvelle compagnie qu'il créa sous le nom de chevaliers de l'impératrice.

Pierre le Grand, pour consacrer davantage encore Saint-Pétersbourg comme capitale, rompit avec la tradition qui ordonnait d'ensevelir les tzars et les princes à Saint-Michel de Moscou. Il marqua, dans l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, son tombeau et la place pour ses successeurs.

Ornés de trophées militaires, de plantes et de fleurs les sarcophages en marbre blanc désignent les tombes qui sont sous le sol. Pierre le Grand et Catherine II sont à droite de l'iconostase.

Ici encore se trouvent divers objets de la main de Pierre, de véritables reliques : un candélabre sculpté en ébène ; quatre médaillons en écaille dont l'un porte cette inscription : Travail minutieux de la main de Pierre le Grand, souverain de toutes les Russies (1723).

Étrange destinée ! Pierre devait périr par ce qui fut sa passion dominante, sa vocation de marin. Un jour, traversant la Néva, il se jeta dans l'eau glacée jusqu'à la ceinture pour aider à sauver un bateau en détresse. Il ressentit aussitôt les atteintes du mal qui devait l'emporter, à l'âge de cinquante-trois ans.

Sa mort fut un coup terrible pour la Russie.

Les ennemis des réformes, exaspérés de l'abandon de Moscou, ne manquèrent pas de prédire que la nouvelle capitale, ville allemande, souillée par des temples hérétiques, disparaîtrait sous les inondations de cette mer fatale à laquelle Pierre avait tout sacrifié.

Mais, malgré les sinistres prédictions, toutes les créations de Pierre le Grand lui ont survécu. Ce qui prouve que son coup d'œil d'aigle avait vu juste et loin.

La Russie est le seul grand État qui ait sa capitale sur sa frontière. Mais Pierre en avait compris l'absolue nécessité. Saint-Pétersbourg fut bien réellement, comme il le disait, la fenêtre et la porte ouvertes sur l'occident. Elle devint le berceau et le centre de la régénération russe. A Moscou la sainte, les souvenirs, les traditions, les préjugés du passé, tout luttait contre les réformes. A Saint-Pétersbourg, l'élément russe et l'élément étranger devaient plus facilement se mêler et se fondre dans une union indissoluble.

Nous avons vu ce que nous appelons les grandes reliques de Pierre le Grand à Saint-Pétersbourg : le premier bateau, la première maison construites par lui; les icones miraculeuses dont il ne se sépara jamais ; sa tombe enfin marquée par lui, dès longtemps avant sa mort, ornée d'ouvrages sortis de sa main.

La galerie spéciale de Pierre le Grand, au Vieil Hermitage constitue, à vrai dire, comme un précieux reliquaire de l'illustre souverain.

Voici les portraits des ancêtres, les Romanov ! Voici les enfants : le malheureux Alexis, la princesse Charlotte-Sophie, les autres dont aucun n'hérita du génie paternel.

Voici les contemporains célèbres : Menchikov, Vass, Dolgorouky, Chérémétiev, Gordon ! De quelle hauteur Pierre les domine tous !

Voici le tzar lui-même : Pierre le Grand, sous un dais, figure en cire très ressemblante par Rastrelli; un buste en cire donné par Pierre au cardinal Ottoboni ; deux masques en plâtre ; deux tableaux de Tanhauer, représentant le tzar sur son lit de mort; un autre de Mardefeld, ambassadeur de Prusse, montrant Pierre entouré de toute sa famille ; un beau portrait en mosaïque par le célèbre Lomonossov.

En comparant ces diverses effigies, on se fait une idée juste de la véritable physionomie du tzar qui concorde bien avec le portrait tracé par Saint-Simon.

Voici le cheval de Poltava, le fougueux compagnon de la grande victoire ! Voici les chiens favoris : un chien-loup, deux dogues danois.

Voici enfin les objets les plus divers, travaillés avec soin par le

tzar : un grand lustre en ivoire, un cheval de bois, des tours et des médaillons faits sur ces tours ; voici enfin plusieurs dents arrachées par le tzar lui-même! Le grand homme fut, par certains côtés, un maniaque de génie!

Pierre était né, essentiellement, homme de lutte, taillé pour le travail et pour le combat. Sa vie fut un duel continu, dans sa famille contre sa sœur Sophie, sa première femme Eudoxie, son fils Alexis; dans la nation contre toutes les résistances opiniâtres du passé, noblesse ignorante; le *kosak* et le *strelitz*, ces séïdes de l'ancienne armée; le *raskol*, aveugle instrument de l'ancienne superstition.

Tout entier à sa terrible besogne, il dédaigna pour lui-même le luxe et toutes les jouissances de cette civilisation occidentale qu'il voulait introduire chez son peuple. Le fondateur de Saint-Pétersbourg y habita une maison grossière en bois et même quand il eut fait sa ville, il oublia de s'y construire un palais. Sa résidence favorite de Peterhof n'était que la modeste villa d'un bourgeois de Saardam.

La nation a conservé pieusement sa mémoire dans ses traditions et ses chansons populaires. On aime à répéter qu'il travaillait *pire qu'un bourlak*, le dernier des manœuvres. Sa vie fut en effet une fièvre continue d'activité féconde où Pierre se surmenait comme il surmenait toute la Russie. Il voulut improviser en quelques années l'œuvre des siècles.

Il s'attacha à réformer les mœurs et la vie privée de ses sujets encore très sauvages. L'étroite réclusion des femmes était une coutume asiatique à laquelle Pierre fit une guerre acharnée. Il ne voulut plus de *terem* clos à vingt-sept serrures, de la *fata* qui couvrait le visage, des litières hermétiquement fermées. Six semaines avant le mariage, on devait célébrer les fiançailles où les promis pouvaient se voir librement. L'un et l'autre avaient le droit de rompre s'ils ne se plaisaient pas.

Du cloître domestique, véritable prison, Pierre força les femmes à entrer dans la vie commune et libre. Il exigea que dans les réunions de société on portât le costume européen. Il voulut des mascarades, des cavalcades, créa la fête des fous. Mais c'est à coups

le canne qu'il habituait les vieux Russes à se sentir des hommes civilisés. Ainsi il se fit, un jour, montrer par un grand de l'Empire es livres de dépense, lui prouva qu'il était indignement volé par son intendant et que lui-même volait l'État. De sa main souveraine l le rossa et lui dit : « Maintenant appelle ton intendant et règle le même ton compte avec lui. » Le terrible bâton d'Ivan IV avait bien réellement passé dans ses mains.

Il brusqua, violenta les hommes, les choses, la nature, le temps. Il réalisa le progrès à coups de hache. Mais, à son époque surtout, l'âme même de la Russie n'aspirait qu'à l'autocratie si brutale et si violente qu'elle fut encore.

Voltaire a dit avec raison que Pierre le Grand avait été moitié héros, moitié tigre! Mais, en somme, c'est le héros qui l'emporte. « L'Europe a reconnu qu'il avait aimé la gloire, mais qu'il l'avait mise à faire du bien; que ses défauts n'avaient jamais affaibli ses grandes qualités; qu'en lui l'homme eut ses taches, mais que le monarque fut toujours grand. »

La grande Catherine a élevé à Pierre le Grand un monument digne de lui. Le tzar, couronné de lauriers, pousse son cheval sur une roche de granit. Il fixe la mer et étend la main vers la ville qu'il a fondée. Sur le socle on lit : A Pierre Ier, Catherine II (1782).

Sa vie est entrée dans la légende. On comprend que la nation russe ait voué un culte à celui qui lui a réellement donné la vie de l'intelligence, de la civilisation.

Oui Pierre le Grand fut bien le fondateur, le créateur, le père dans toute la force du mot et il n'est pas étonnant qu'on lui garde un amour profond ou plus réellement un culte tout filial.

Ce que nous avons appelé les véritables reliques de Pierre le Grand : le premier bateau, la première maison construits par ses mains, ses icones favorites, tous les objets fabriqués par lui, son berceau et sa tombe seront toujours l'objet d'un fervent pèlerinage.

CAMOIN DE VENCE.

ORIGINE

DES ÉTUDES CLASSIQUES MODERNES

Une sorte de périodicité règne dans la marche des événements humains, et les ouvrages de l'esprit, qui sont l'expression des pensées et des sentiments de l'homme, réflètent ces vicissitudes. Les philosophes et les poètes s'accordent à le reconnaître. La belle comparaison d'Horace est dans toutes les mémoires : « Quand, au « déclin des années, les forêts perdent leurs feuilles, ce sont les « premières venues qui tombent les premières ; ainsi passent les « mots vieillis, tandis que les nouveaux s'épanouissent..... Que de « mots sont déjà tombés, qui renaîtront un jour ! Combien d'autres « qui sont de mode aujourd'hui, tomberont à leur tour, si le veut « l'usage, cet arbitre absolu ! » — Les feuilles, les mots ne sont pas seuls à tomber pour repousser et renaître, le langage, les productions de l'intelligence subissent l'empire périodique de l'usage, qu'on appelle plus ordinairement la mode.

Notre littérature, image fidèle du génie français, loin de donner un démenti à cette vérité, la met en pleine lumière, comme je voudrais le montrer, l'histoire à la main.

Sans remonter jusqu'au temps de Charlemagne, dès une époque reculée, la lutte s'engage entre l'esprit ancien et l'esprit nouveau, entre ceux qui, plus tard, seront qualifiés de *Classiques* et ceux qu'on appellera *Modernes*. Le fait est que les grands modèles de l'antiquité furent de tout temps en honneur, et le christianisme lui-même s'abandonna au culte de la poésie profane : les vitraux de nos plus

illes cathédrales en font foi. A l'intérieur des couvents, on ne ta pas insensible à la beauté des vestiges antiques; les cénobites ont copiés, étudiés et médités, comme de pieuses reliques. pendant, tout autour, la langue vulgaire, empreinte de celte, de ılois, de latin corrompu, de grec et de tudesque, allait se déve- ›pant et s'affirmant; déjà, on comptait des partisans de l'une et l'autre tendance. Bénédictins et Trappistes ne tardèrent pas à ·e aux prises sur cette grave question; dans la suite, il ne fallut ›n moins que le *Traité des Études monastiques* de Mabillon pour truire l'effet du *Traité sur la Sainteté des Devoirs de la Vie onastique,* par M. de Rancé.

C'est que l'ivresse, où les chefs-d'œuvre apportés d'Orient par ascaris et ses compagnons d'exil avait jeté le XVIe et le XVIIe siècle, énétra dans le monde régulier, comme elle avait tourné la tête u monde séculier. On vit même des cardinaux oublier le Dieu u Calvaire pour sacrifier aux Muses du Pinde et de l'Hélicon. 'illustre Bessarion en est un exemple frappant. — Ce furent es précurseurs. — En regard, Clément Marot, le poète de la lour, est à la tête du camp des *Modernes*. Il avait été précédé e Villon. Il vit se dresser devant lui Sibilet, ce premier législateur le l'antiquité classique. Bientôt, la Pléiade, Joachim du Bellay et Ronsard en tête, fit l'application de la nouvelle méthode, qui eut ›on heure d'engoûment. L'importation a pu être violente; mais il aut reconnaître que cette invasion de mots grecs et latins répon- lait à une foule de besoins, qu'on ressentit dans la suite, et qu'elle laissa des traces vives et profondes, l'une des plus grandes richesses peut-être de la langue immortelle des Pascal, des Bossuet et des Fénelon. C'est l'élément classique du XVe siècle, préconisé par la Pléiade, et habilement fondu par Malherbe et Balzac avec l'idiome souple, alerte et pittoresque de Villon et de Marot, qui nous a valu, écrites dans la même langue avec un rare bonheur d'expressions, des œuvres d'un caractère si varié; l'éloquence toute latine du *discours sur l'Histoire universelle*, la prose grecque et poétique du *Télémaque*, l'agilité et la verve gauloise des *Lettres provinciales*.

Mais on n'a pas obtenu de pareils résultats, sans luttes, sans combats violents, et la réaction de la fin du XVIe siècle contribua

pour une large part aux progrès grammatical et littéraire, en mettant en fuite ce que l'intrusion classique pouvait avoir eu d'outré. — Saluons donc avec reconnaissance cette fameuse querelle des *Anciens* et des *Modernes*, qui a divisé les XVIIe et XVIIIe siècles, et qui est la conséquence de la réforme greco-latine de Ronsard; constatons les retours alternatifs de la mode vers les classiques exagérés et les partisans convaincus de nos traditions nationales. C'est du milieu de ces extrêmes que la vérité est sortie, digne d'attirer les regards des imitateurs.

C'est dans ces conditions que commença le XVIIe siècle. Mais le feu couvait sous la cendre, et l'incendie ne tarda pas à se rallumer. Les prétentions littéraires du cardinal de Richelieu et de ses satellites apportèrent un aliment nouveau, et l'Académie française en devint le foyer parfois incandescent. Boisrobert prit plusieurs fois la parole en faveur des *Modernes* aux grands applaudissements de la majeure partie des académiciens; puis vinrent Desmarets avec ses *Délices de l'Esprit*, qu'on a spirituellement qualifiés de *Délires de l'Esprit*; le P. Bouhours, qui fit dialoguer *Ariste* et *Eugène* sur le même sujet. Fontenelle suivit son exemple et donna ses *Dialogues des Morts*; Perrault, son poème sur le *Siècle de Louis le Grand* et ses *Parallèles*; enfin Lamotte écrivit son *Discours sur Homère et la poésie*. Tous donnaient l'assaut à la citadelle antique, qui fut défendue courageusement et avec succès auprès des hommes de sens par Corneille, Racine, Bossuet, La Bruyère, Fénelon, Boileau. Les *Réflexions sur Longin*, la *Lettre sur les occupations de l'Académie française* et plus tard le *Traité des Études de Rollin* ramenèrent l'opinion aux *Anciens*; et, comme tous ces champions de la cause classique joignaient l'exemple au précepte et montraient ce qu'on pouvait faire par une sage imitation et une forte discipline, ils firent voir combien le vieux corps de l'Université avait raison de combattre *pro aris et focis*.

Outre la question du progrès indéfini de la race humaine, qu'on ne saurait nier, le grand argument des *Modernes* est l'opinion de Bacon, soutenue plus tard par Descartes, que les *Anciens* sont, à proprement parler, des jeunes, par rapport aux *Modernes*, puisque ceux-ci ont profité de l'expérience des siècles et personnifient le

veloppement progressif, qui est le plus bel apanage de notre ature. L'idée fondamentale émise en faveur des *Anciens*, sans arler du mérite qu'il y a de venir les premiers, est le goût exquis ont ils ont généralement fait preuve, et ce je ne sais quoi de bref, naturel, de naïf, de hardi et de passionné, que notre moyen âge entrevu, et qui faisait les délices du tendre Racine, du ensible Fénelon et du judicieux Boileau. Aussi, devaient-ils s'imoser tout particulièrement à la régularité caractéristique du XVIIe siècle.

L'âge suivant se montra plus favorable aux *Modernes*, et, grâce aux idées émancipatrices du XVIIIe siècle, on s'explique comment l'époque de Lamotte fut encore moins enthousiaste d'Homère que celle de Perrault. La réaction ne se fit en faveur du grand poète de la Grèce que lorsque J.-J. Rousseau eut découvert la nature devant les merveilles alpestres, et que Bernardin de Saint-Pierre eut révélé et fait apprécier par son style séduisant la luxuriante végétation des tropiques. Si la Révolution, qui termina le siècle, montra quelques velléités de retour vers les anciens en empruntant aux républiques de la Grèce et de Rome certains noms et quelques institutions démocratiques, au XIXe siècle, à l'époque du romantisme naissant, Chateaubriand, Walter Scott et surtout le souffle patriotique qui renversa la domination des Turcs, nous ont fait nous prendre d'affection pour la patrie du vieil Homère. Et cependant, c'était le temps où la *Préface de Cromwel* faisait pendant, malgré le contraste voulu, à trois cents ans de distance, à la *Deffense de la langue française* par Joachim du Bellay.

Ce duel littéraire, qui s'est perpétué en France avec plus ou moins de vivacité, s'étendit à l'Angleterre, où la lutte fut transportée par Saint-Evremond, partisan des *Modernes*, soutenue par Wotton, Boyle, et faiblement par Swift. Les Anciens eurent pour champions le chevalier Temple et le célèbre commentateur Bentley. —Tandis qu'en France la popularité semble s'attacher aux *Modernes*, en Angleterre elle est franchement pour les *Anciens*. Du reste, au delà de la Manche cette querelle n'est guère qu'une digression à d'autres préoccupations littéraires, « une mêlée, comme on a si « bien dit, hors du champ de bataille, à travers une poussière si

« épaisse que les témoins du combat se trompent sur le drapeau des « combattants. »

Dans l'un comme dans l'autre pays, la question de la supériorité des *Anciens* ou des *Modernes* n'a été ni clairement posée ni catégoriquement résolue. Est-ce à dire qu'elle ait été sans résultats, voir sans résultats appréciables? — Non, sans doute. D'un côté, comme le constate l'éminent historien de cette querelle, Hippolyte Rigault, elle arrêta l'esprit français sur la pente de l'imitation. Je ne dis pas servile, — elle ne l'a jamais été chez les grands écrivains, — mais complaisante; d'autre part, elle fit triompher l'école du bon goût, maintint le principe d'autorité dans la littérature, sans le laisser aller jusqu'à l'infaillibilité. Quand l'amour de l'antiquité *fut* une religion, ce fut une religion sans dévotion. L'Église a été largement ouverte à tous les croyants; mais on n'y érigea pas d'autels privilégiés pour un petit cercle « d'adorateur zélés. » L'Université, qui avait rompu pour l'antiquité ses lances les mieux trempées, ne put fermer l'oreille aux cris souvent répétés : « Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? » Ses programmes s'ouvrirent aux besoins du moment. Pourquoi faut-il que la balance n'ait pas toujours été égale? Ce que nous avons vu et constaté dans tous les temps s'est produit de nos jours : tantôt le plateau des *Anciens* l'emporta sur celui des *Modernes*, tantôt ce fut le contraire. C'est ce qu'on a déjà eu l'occasion de constater plusieurs fois, même depuis 1808; c'est le spectacle qui nous est offert aujourd'hui plus que jamais.

Voyons ce qui vient de se passer chez nous. On a été jusqu'à emprunter les appellations mêmes de la fameuse querelle. Nous avons le baccalauréat *moderne* à côté du baccalauréat *classique*, le seul vrai, le seul offrant véritablement, s'il faut s'en tenir à l'étymologie généralement adoptée, la *baie* du *laurier* d'Apollon par les connaissances qu'il constate et par les carrières auxquelles ouvrent la voie les *humaniores litteræ*, son principal objet. « Faites-nous des hommes et non pas des bacheliers », disait un jour dans une circonstance solennelle un ministre qui honore les lettres et que l'Académie française pleure encore. Maintenant, préoccupé des intérêts de la vie usuelle, on fait surtout des études modernes

et l'on s'enferme dans des programmes utilitaires. C'est le triomphe des Desmarets, des Fontenelle et des Perrault. Sans nier les nécessités de la lutte pour la vie, n'est-il pas doux et même profitable aux mœurs publiques de reposer parfois son esprit sur des considérations plus élevées, plus émancipatrices de la pensée, de planer dans les sereines régions, vers ces « temples éthérés », dont parle le poète, du haut desquels on domine les bruits du monde et les tempêtes de la vie? N'oublions pas cette pensée de Joubert : « Les mathématiques rendent l'esprit juste en mathématiques, tandis que les lettres le rendent juste en morale. Les mathématiques apprennent à faire des ponts, tandis que la morale apprend à vivre. La géométrie est bonne peut-être à redresser l'esprit de l'homme, mais elle raidit celui de l'enfant : elle est opposée à la docilité. » Les études modernes feront des hommes pratiques, nous donneront des ponts solides, des chemins de fer dévorant l'espèce, des télégraphes et des téléphones dévorant la durée; mais elles dévorent elles-mêmes ceux qui construisent les ponts et les voies ferrées, elles dévorent surtout ceux qui s'en servent. Peut-on faire le même reproche à la contemplation des chef-d'œuvre de l'antiquité? Quels sont ceux qui n'ont pas été réjouis et réconfortés par ces « modèles grecs «, dont Horace conseille le commerce « jour et nuit »?

On le voit donc, la querelle des *Anciens* et des *Modernes* dure toujours, elle est même actuellement à l'état aigu, et elle n'est pas près de finir, car la victoire passe tantôt dans un camp tantôt dans l'autre. La sagesse consiste à profiter, dans une juste mesure, des arguments mis en avant par les deux partis, à cueillir les fruits de ce double enseignement : c'est ainsi que l'on aura ceint son front de l'emblème heureux qui le caractérise, la branche de chêne unie à celle du laurier.

A. LOISEAU.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Bulletin de l'Institut national génevois
(Tome XXXII, année 1893).

Le tome XXXIII de l'*Institut national genevois*, société qui compte quarante ans d'existence, est relatif aux travaux de 1893. — Outre les discours du Président à la séance solennelle du 19 mai 1892 et du 22 mars 1893, ce volume contient le récit de certains incidents, qui ont eu lieu au cours de la Révolution française dans le village de Meyrin, alors français; on y apprend comment fut célébrée la fête de la Fédération à une si grande distance du Champ de Mars, et avec quel empressement, comme aussi avec quelle répugnance sont exécutés les décrets de la Convention et surtout du Comité de Salut Public.

Relatons ensuite l'étude des *Ordonnances royales et des mœurs* sous le règne des derniers Valois, dont nous avons cité la première partie à propos du tome XXXIe du Bulletin.

Puis vient, sous le titre de *Deuil national*, une lecture faite par M. Milkowski, à l'occasion du centenaire du troisième partage de la Pologne, célébré le 3 mai 1892.

A la suite, les *Mœurs soldatesques et coutumes de Mars* de Louis XII à Henri II, histoire fort instructive de la composition des armées d'alors qui firent la guerre en Italie, de leurs campements, de leurs marches et contre-marches, de la manière dont ils recevaient les villes à capitulation, dont on réprimait les mutineries.

etc..., etc... Tous ces détails ont été extraits des Mémoires du temps et présentés avec talent par M. Du Bois Melly.

Quelques documents concernant la biographie de Béat de Muralt, le piétisme et les piétistes de la Suisse, recueillis tant à Berne qu'à Genève ne sont pas non plus sans intérêt pour ceux qui se proposeront d'écrire l'histoire de la Confédération au dernier siècle; mais ce qui intéresse bien plus encore les historiens de l'avenir, c'est la magnifique publication, annoncée depuis longtemps, souvent retardée, et enfin faite l'an dernier par M. Henry Fazy, des *Chroniques de Genève*, par Michel Roset, d'après un manuscrit original. — Ce volume à part nous a aussi été envoyé et il mérite tous nos éloges et toute notre gratitude.

Tous les travaux de l'*Institut national genevois* se recommandent à notre attention par des qualités de premier ordre : patience dans les recherches, sincérité d'appréciation, élégance d'exposition; mais pour nous autres Français, moins habitués peut-être à des études aussi attentives, n'y a-t-il pas quelque surprise à lire ces longs et consciencieux articles, appuyés sur des textes précis, des pièces justificatives, des documents inédits, comme si les faits remontaient à la plus haute antiquité? — Ne sommes-nous pas tentés d'y voir l'influence de l'esprit méthodique, formaliste, méticuleux, de la docte Allemagne? — Nous admirons plus que nous n'imitons ces compendieuses communications : avons-nous tort? avons-nous raison? C'est affaire à chacun de le décider; quoi qu'il en soit, nous travaillons d'une façon un peu différente, conformément à l'esprit français : c'est tout ce que je voulais constater.

A. LOISEAU.

Annuaires de la Société philotechnique
(Années 1892 et 1893).

MESSIEURS,

La *Société philotechnique* se rappelle à notre souvenir par ses

deux derniers annuaires (1892 et 1893). — Peut-être me trouverez-vous un peu en retard envers une Société sœur et voisine. Ce n'est pas que j'aie voulu user du vieil adage, « qu'en famille, on ne se gêne pas », ou qu'en d'autres termes, si l'on a quelques inconvenances à commettre c'est aux siens qu'on les réserve. Le motif de mon retard est que j'ai voulu vous faire mieux apprécier la valeur des publications de cette Société et mettre plus en relief le mérite des auteurs, en groupant par genres les différentes productions de ces deux dernières années.

Commençons par les poètes : à tous seigneurs tout honneur. La poésie occupe une large place dans ces volumes et est représentée par M. Adam, dont les vers harmonieux, pleins de grâce et de tendresse, comme l'a si bien dit M. Vulpian, tiennent le lecteur sous le charme et font qu'on veut les relire à haute-voix quand on les a une fois parcourus des yeux. — Parmi les poètes, il faut encore ranger MM. Pionis, à l'imagination féconde ; Octave Jacob, dont la *Giboulée* serait un charmant lever de rideau dans un de nos grands théâtres ; Sage et Lucien Pâté, que recommandent plusieurs compositions élégantes et faciles ; enfin, notre cher et vénéré confrère, qui ne se contente pas d'être un historien du premier mérite, mais dont les années n'ont pu éteindre la verve poétique, comme le prouvent les *Deux Chèvrefeuilles*.

Le roman court et de trame légère, auquel on a donné le nom de *Nouvelle* (Novella), se révèle par le spirituel récit *De la flûte au tambour*, de M. Vulpian, par la scène émouvante de la *Fiancée de la mort*, si bien racontée par le nouveau secrétaire perpétuel, notre aimable et distingué confrère, M. Camoin de Vence. — *Elle et Lui*, de M. Georges Dufour, a le mérite de faire penser, sans se faire tort, à une œuvre plus importante, due à une plume célèbre. — *Autour d'un Samovar*, de M. Vulpian, que d'autres périodiques ont envié à *l'annuaire* ; la *Suite d'un roman*, cette délicieuse métamorphose, créée par l'imagination toujours en éveil de M. Octave Jacob, font le plus grand honneur aux membres les plus actifs de la Société philotechnique.

J'en passe nécessairement, et des meilleurs ; car j'ai hâte de vous signaler un genre, je n'ose dire littéraire, et cependant méritoire,

— le compte-rendu, — supérieurement représenté dans cette Société par MM. Viesener, Vulpian, Pâté, Camoin de Vence, etc... J'appelle tout particulièrement l'attention sur celui des *Heures calmes*, le recueil poétique de M. Adam, que l'Académie française a couronné ; et sur l'analyse des *Poèmes héroïques* du regretté Francis Melvil, que fait si bien connaître la fine et judicieuse appréciation de M. Adam.

Quand on a fini la lecture de ces deux volumes, on éprouve pourtant un regret, c'est que les auteurs ne soient pas plus nombreux et plus variés ; car on est en droit d'espérer qu'ils vaudraient ceux qu'on vient de lire et qui vous ont fait passer de si doux instants.

A. LOISEAU.

Les budgets français, étude analytique et pratique, par Pierre Bidoire. Budget de 1895. Un volume in-18 de XI-243 pages. *Paris*, V. Giard, et E. Brière, 1895.

Ce n'est pas sans quelque hésitation, Messieurs, vous le savez, que j'ai accepté la tâche de vous rendre compte de l'ouvrage de M. Bidoire. Le budget est le résumé de la politique d'une nation ; c'est là, comme l'auteur le dit lui-même, que viennent aboutir toutes les modifications législatives; c'est par la loi de finances et, le plus souvent, dans cette loi même, que s'accomplissent les réformes les plus considérables. Or, les statuts de notre Société nous interdisent, et avec raison, de toucher aux irritants problèmes de la politique actuelle. Mais, en y réfléchissant, je me suis dit que le budget de M. Burdeau, c'était de l'histoire ancienne, très ancienne, et qu'à ce titre nous en pouvions disquter sans crainte.

Qu'en reste-t-il actuellement? Un souvenir qui va s'effaçant, car ses parrains eux-mêmes, à défaut du père, semblent avoir eu hâte de faire disparaître cet enfant mal venu. Et les premiers par-

rains eux-mêmes, que sont-ils devenus? Un nouveau tuteur sans doute lui a été donné. Mais ne sera-t-il pas à son tour un parâtre? Quoi qu'il en soit, pour rester dans notre domaine du passé, revenons au budget de M. Burdeau.

Même de son vivant, on ne l'a guère connu. Le budget ressemble aux houris du ciel de Mahomet; tout le monde en parle et bien peu l'ont manié. L'aspect en est, à dire vrai, des plus rébarbatifs; un gros volume, hérissé de chiffres qui se présentent en bataillons serrés, correctement allignés, impénétrables comme les vieilles bandes espagnoles du comte de Fontaines à Rocroi. Il faut une longue initiation pour en saisir le mystère.

Les exposés des motifs et les rapports qui expliquent toute cette fantasmagorie de chiffres, sont publiés dans le *Journal officiel* au milieu d'une foule d'autres documents, et toujours très longtemps après leur dépôt à l'une et à l'autre Chambre. Les discussions sont longues, semées d'incidents qui détournent l'attention. Tout concourt à détourner le public de l'étude du budget.

Et cependant, la question est grave et mérite quelque attention. Presque toutes les révolutions, il ne faut pas se le dissimuler, ont eu pour causes occasionnelles, et souvent même pour causes efficientes, des difficultés financières bien plus que sociales. C'est du bon ordre des finances que dépend la tranquillité et la prospérité publiques. Or, jamais ce bon ordre ne fut plus difficile à maintenir ou à rétablir (je ne tranche pas la question qui est de politique actuelle) qu'à l'heure présente. L'État se trouve dans la situation d'un rentier dont les revenus diminuent sans cesse et dont les charges augmentent. Que les charges augmentent, ostensiblement ou subrepticement, cela est de toute évidence. Le budget de M. Burdeau présente à lui tout seul un accroissement de 90.000.000 de francs, sans compter l'imprévu qui est la seule chose certaine sur laquelle on puisse compter. Que les ressources budgétaires diminuent, cela est malheureusement non moins évident. Les revenus de la France sont stationnaires, s'ils ne décroissent. Ceux qui possèdent des terres ne savent que trop que la culture rapporte de moins en moins; la diminution des sommes que produit l'impôt de 4 p. 100 sur les valeurs mobilières, indique également que l'ensemble des coupons est

moindre chaque année; et maint autre indice marque clairement que la fortune de la France ne s'accroît plus comme auparavant. C'est pourquoi les impôts fléchissent. D'autre part, le rendement des douanes a donné de graves mécomptes. Pour parer à ces causes de déficit, des combinaisons dont quelques-unes sont réalisables, d'autres grotesques, d'autres grosses de menaces et de périls ont été proposées tant par les rédacteurs primitifs du budget que par ceux qui l'ont recueilli quand il est devenu l'enfant abandonné que vous savez. M. Bidoire, avec une entente remarquable des finances publiques, a étudié ces combinaisons qui forment le côté intéressant du budget et les modifications qui ont été discutées dans la première partie de la législature. Il énumère d'abord et explique toutes les dépenses. A propos de la question des garanties d'intérêt données aux deux compagnies du Midi et d'Orléans, l'auteur, après avoir très clairement exposé la question, conclut par avance, dans le même sens que le Conseil d'État, ce qui fait honneur à la sagacité de son jugement. Le chapitre consacré aux recettes est plus bref. C'est là, en effet, que les plus grandes modifications seront apportées au texte primitif. On s'entend bien pour dépenser, mais, lorsqu'il s'agit de payer, il n'en est plus de même. Déjà, dans ce travail préliminaire, l'auteur indique les premiers remaniements qu'a subi le texte de M. Burdeau. Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Bidoire, avec le concours de M. Simonin, notre confrère, fera connaître le résultat définitif auquel seront arrivés, non sans peine, nos législateurs.

Espérons que ce second volume ne se fera pas trop attendre et que les innovations qu'il contiendra ne seront pas trop nuisibles à la prospérité et à la grandeur de la France.

EMMANUEL RODOCANACHI.

CHRONIQUE

SÉANCE PUBLIQUE DU 7 FÉVRIER 1895

Présidence de M. HENRI WELSCHINGER.

La première séance de 1895 a eu lieu le jeudi 7 février, dans la grande salle de l'Hôtel de la Société d'Encouragement, place Saint-Germain-des-Prés, à 8 heures et demie du soir. Une nombreuse et élégante assistance se pressait dans cette belle salle garnie de riches bibliothèques et ornée des portraits des savants illustres qui furent les fondateurs et les présidents de la Société pour l'encouragement de l'industrie en France. On remarquait dans l'assistance, accompagnés de leurs familles : MM. Joseph AUBERT, BÉLANGER, BICKELAS, Élie DE BIRAN, DE BOISJOSLIN, BRÉARD, Otto BOUWENS, DE LA BRUNETIÈRRE, CAMOIN DE VENCE, Mme CARLHIAN, Ernest CASSAGNADE, Colmet D'AAGE, Arthur COQUARD, H. DABOT, DUMONT, DURASSIER, Maurice DUVERT, DESCLOSIÈRES, FABRE DE NAVACELLE, J. FLACH, FRANÇOIS, FUNCK-BRENTANO, Maurice FORMONT, GOMBAULT D'ARNAUD, Paul GRIVEAU, HÉNISSART, Mme HERBET, comte LECOURBE, Albert LEFÈVRE, Georges LEMAIRE, prince DE LUSIGNAN, Léon DE LUSIGNAN, Eugène MARBEAU, W. MARIE, Th. MARTIN, MESNIER, MOIREAU, MOUTIER, MONTAUDON, Jules PERRIN, PEIN, RACINE, E. RODOCANACHI, Ferdinand ROUX, SIMONIN, SAINT-THOMAS, Henri VERGÉ, VERNUDACKI, WIESENER, WELSCHINGER. Parmi les invités se trouvaient des parents des artistes figurant au programme du concert : MM. LEMATTE, Raymond MARTHE, D. BLITZ, Mlle Éléonore BLANC, et des membres de la famille du général MARBOT ainsi que MM. DANET, EBRARD, ROCHE, VANIER, HENNECART, POINCARRÉ, ESPAGNE, etc., etc.

Le sujet de la conférence traitée par M. MOIREAU, vice-président de la

Société, était les Mémoires du général MARBOT et de leur influence sur l'opinion.

Dans une très agréable causerie émaillée de citations empruntées aux mémoires du général MARBOT qui ont eu une vogue inacoutumée parmi les plus grands succès de librairie de ces dernières années (1) M. Moireau a retracé le portrait physique et moral du célèbre général, raconté ses exploits légendaires, comparables aux prouesses merveilleuses des mousquetaires de Dumas et aussi recherché comment et pourquoi ces captivants mémoires avaient exercé une si grande influence sur la reprise de la légende napoléonienne. En un temps où la société vit aux prises avec le terre à terre des questions matérielles et financières, l'esprit public s'est senti épris du besoin d'idéal, il s'est tourné vers la figure la plus extraordinaire du siècle et a recherché dans la vie de Napoléon racontée de mille façons : Napoléon intime, les fournisseurs de Napoléon, Napoléon par l'image (2), etc., etc.; il a recherché, disons-nous, un aliment à ce besoin de merveilleux et d'étonnant qui, à toute époque, tient tant de place dans l'imagination des peuples.

Cette conférence conduite avec art et dans un esprit vraiement historique, éloigné de toute tendance ou influence politique, a obtenu un vif succès.

L'assemblée générale de la Société des Études historiques reconnaissante à la famille de notre regretté confrère et ancien président, M. Gustave DUVERT, d'une libéralité de 1.000 francs, sans condition d'emploi, qu'elle avait bien voulu faire récemment à la Société des Études historiques, avait décidé que l'intérêt de cette somme serait consacré à l'attribution d'une médaille en mémoire du donateur. Se souvenant que M. Arthur Coquard, le compositeur éminent dont le nom vient de contracter des fiançailles avec la renommée (3), nous avait été présenté par M. DUVERT, la Société a décidé, de lui attribuer la première médaille due à sa liberalité. En conséquence, M. Welschinger, président, a décerné à M. Coquard cette médaille qui porte l'inscription : Fondation Gustave DUVERT à M. Arthur Coquard, premier organisateur, en 1889, des auditions musicales, et à prononcé l'allocution suivante :

(1) Plon, éditeur, rue Garencière, 6.
(2) Un des derniers grands succès de la maison Hachette.
(3) Voir ci-après le compte rendu de la Jacquerie.

ALLOCUTION

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous savez déjà que notre ancien président, M. Gustave Duvert, a laissé à la Société des Études historiques un legs de 1.000 francs, sans condition d'emploi, mais avec la pensée que ce legs pourrait être de quelque utilité à une société qu'il aimait tant.

Le souvenir de M. Duvert est, j'en suis certain, présent à vos mémoires. Vous revoyez tous ce bon et franc visage, ce regard aimable et bienveillant, ce fin sourire; vous entendez cette voix douce et discrète aux accents mesurés et délicats. Vous vous rappelez combien il était actif, empressé; combien il était curieux des choses de l'intelligence, épris des idées utiles, désireux de plaire à chacun de nous et de lui rendre service en toute occasion. Vous savez encore qu'il a puissamment contribué, en 1872, à la réorganisation de la Société, en usant de toute son influence et de toutes ses relations. Il nous a surtout aidés à créer les auditions musicales, l'une de nos attractions, car la musique est une langue, dont tous, ou presque tous, apprécient le charme et la douceur. Nous n'avons pas cru trouver un meilleur emploi du legs de M. Duvert, ni mieux nous conformer à ses intentions, qu'en le consacrant cette année à la frappe d'une médaille destinée à M. Arthur Coquard, qui est, ainsi que vous le savez, membre de notre Société et le premier organisateur des auditions musicales, ce qui prouve une fois de plus que Clio s'entend à merveille avec Euterpe!

Je profite de l'agréable occasion qui m'est offerte ce soir pour vous rappeler que M. Arthur Coquard a écrit un ouvrage remarquable sur l'*Histoire de la musique en France*, ouvrage couronné par notre Société en 1877 et — ce qui prouve que nous sommes parfois de bons juges — couronné l'année suivante par l'Académie des beaux-arts.

Je ne veux point oublier les compositions musicales de M. Arthur Coquard, telles que l'*Épée du Roi*, le *Mari d'un jour*, les beaux chœurs d'*Esther* exécutés au Conservatoire, les symphonies, ouvertures et scènes dramatiques comme *Ossian*, *Héro*, *Cassandre*, *Andromaque*, *Christophe Colomb*, interprétées avec succès aux concerts Colonne et Lamoureux. Vous les connaissez et vous les avez applaudies.

Le grand public entendra bientôt, je l'espère, au théâtre de la Monnaie à Bruxelles, un des opéras de notre compositeur et ami, les *Fils de Jahel*.

Bientôt enfin — le 5 mars — le théâtre de Monte-Carlo donnera la *Jacquerie*, un grand opéra du célèbre compositeur Lalo, resté inachevé. La famille a choisi M. Arthur Coquard pour terminer cet important ouvrage. Tout nous fait présager qu'il sera accueilli avec chaleur, malgré la froideur de la température.

Aussi notre vœu sincère, en remettant ce souvenir à M. Arthur Coquard, est que nous puissions bientôt l'appaudir à Paris, au Grand Opéra... J'espère, Mesdames et Messieurs, après cette déclaration, que vous ne direz point de votre président avec Molière :

Cet homme assurément n'aime pas la musique.

Après une suspension de séance d'un quart d'heure, réservée pour permettre aux confrères et amis qui se retrouvaient à cette première réunion publique de 1895, d'échanger quelques mots de bonne causerie, l'audition musicale préparée par les soins de MM. William Marie, vice-président de la 4e classe, beaux-arts, et M. Lematte, un artiste accrédité dès 1889 de nos concerts, a terminé de la façon la plus agréable cette bonne soirée. Malgré la rigueur de la saison, la chambrée était tellement complète qu'on se serait cru à une réunion de printemps.

Voici le compte rendu de la deuxième partie, *audition musicale* :

M. William Marie a exécuté deux pièces pour piano d'une facture des plus intéressantes au point de vue du doigté et de la composition. Cette brillante introduction disposait bien le public à entendre MM. Lematte, Raymond Marthe dans deux morceaux de Weber A. *Andante*, *Plainte du berger*, B. Scherzo. L'éloge de ces artistes, aimés de notre public qui a déjà eu plusieurs fois l'occasion de les applaudir, n'est plus à faire, mais on ne se lasse pas d'admirer la virtuosité du flûtiste et l'exécution si distinguée du violoncelliste, M. Marthe, si bien compris l'un et l'autre et accompagnés par M. D. Blitz. Après cette première partie instrumentale, nous avons eu la bonne fortune d'applaudir Mlle Éléonore Blanc, elle aussi une artiste de nos précédents concerts. Elle a dit avec un charme et une tendresse inimitables un fragment des *Pêcheurs de perles de Bizet* : *Je puis comme autrefois.*

Un intermède de monomime de la composition de M. W. Marie, *Désolé* joué par M. Varenne et accompagné par l'auteur, est venu séparer les deux parties de l'audition musicale et mériter à notre confrère les applaudissements de l'auditoire.

La pièce ne comporte qu'un seul personnage, qui mime sous les yeux

des spectateurs plusieurs tableaux très simples de la vie ordinaire. Il faut, pour se rendre compte de la difficulté de mise en scène de ce petit drame, savoir que le remarquable mime qui joue *Désolé*, M. VARENNE, est sourd-muet et, circonstance particulièrement intéressante pour nous, élève de notre confrère M. Bellanger, professeur à l'Institut des sourds-muets. Il est donc impossible à l'auteur de communiquer à son interprète ses conceptions autrement que par écrit, difficulté réelle. De plus, l'accompagnateur, pour suivre l'exacte interprétation des mouvements du mime, ne doit pas le perdre de vue un instant et noter, pour ainsi dire au passage et dans une exacte improvisation, les sensations qu'il éprouve et traduit par ses gestes. M. W. MARIE s'est acquitté de cette double tâche d'auteur et d'accompagnateur avec un talent de musicien qui n'en est plus à sa première pantomime. Cet essai a été goûté de notre public qui aime à se tenir au courant des nouveautés.

La seconde partie du concert nous a fait entendre deux élégantes compositions pour flûte : l'une de Donjon, l'autre *rigodon* de M. Lematte, interprétée par l'auteur avec un charme exquis. M. Raymond Marthe, nous a joué ensuite les pièces toujours si goûtées de Goltermann et de Popper, romance et gavotte avec un sentiment et une maestria qui a ravi l'auditoire.

Par *Le sentier* de Th. DUBOIS et *Ouvre tes yeux bleus* de MASSENET ont été pour le talent si étendu et si mélodieux à la fois de Mlle Éléonore BLANC l'occasion d'une véritable ovation. Cette soirée, déjà si réussie, s'est terminée par l'exécution d'un menuet de la composition de M. William Marie tiré de la remarquable pièce de M. Michaud d'Humiac dont la presse, en février dernier, a couronné le succès.

En résumé, la séance du 7 février 1895 comptera au rang des plus réunies parmi ses aînées qui, depuis 1889, ont charmé nos sociétaires.

Grand succès de M. Arthur Coquard obtenu par la représentation de la *Jacquerie* au théâtre de Monte-Carlo.

Nous venons de voir que M. Welschinger, dans son allocution prononcée le 7 février, avait fait allusion à la représentation de l'Opéra de la *Jacquerie* au théâtre de Monte-Carlo.

Nous empruntons l'extrait suivant à un article du *Figaro* paru sous la signature de M. Charles Darcours. L'auteur raconte le drame tel qu'il est écrit d'après le livret de la *Jacquerie*, et qui représente une révolte de paysans contre leur seigneur, Gautier de Sainte-Croix. Ce seigneur est

défendu par le chef même de l'insurrection, Robert, épris de la belle Blanche, fille de Gauthier. Robert, traité de félon par les révoltés, est massacré par les Jacques sous les yeux de Blanche qui, lui avouant son amour, montre la chapelle en s'écriant : « Je suis à Dieu désormais ».

« J'ignore, ajoute l'auteur de cet élogieux article, quelle est dans la partition de la *Jacquerie* la part qui appartient à Lalo et celle qui doit être attribuée à M. Coquard. Il est probable qu'un certain nombre de morceaux des premiers actes et plusieurs des thèmes principaux sont de Lalo. M. Coquard s'est inspiré du style de ces morceaux et en a tiré habilement une unité et un caractère constamment élevé; c'est ce qu'il faut avant tout reconnaître.

« La scène de la révolte des paysans au premier acte est traitée avec une véhémence entraînante; le second acte est établi avec un art remarquable de la progression dramatique. Les farouches exhortations de Robert et de Guillaume, les plaintes irritées du peuple esclave, l'adjuration de Jeanne à son fils, sa prière à la Mère de Dieu pour l'enfant qui va se sacrifier, enfin l'effervescence grandissante des vassaux révoltés, jusqu'au déchaînement final, tout cela forme une des plus belles scènes musicales qui soient au théâtre.

« Au troisième acte, le chœur de mai et la ronde des jeunes filles rappellent par leur fraîcheur une des jolies scènes du *Roi d'Ys*. Le dialogue entre le comte et sa fille est d'une déclamation large et de style élevé. Les scènes animées qui terminent cet acte sont curieusement mouvementées.

« Au dernier acte, sauf quelques longueurs, tout est à louer : la grande scène de Jeanne et de Blanche, où les voix des deux femmes s'entremêlent avec des accents déchirants, le duo passionné de Blanche et de Robert, le dénouement saisissant, tout dans cet acte est de premier ordre. En un mot, la partition de la *Jacquerie* est une œuvre largement pensée, réalisée par deux hommes de grand talent, à laquelle on ne peut reprocher que quelques réminiscences et, dans un grand nombre de pages, un effacement de toute personnalité qui, précisément, tient peut-être à cette collaboration des deux compositeurs.

« L'interprétation que ce bel ouvrage a trouvée à Monte-Carlo est remarquable.

« L'orchestre a un rôle prépondérant dans l'œuvre de Lalo et de M. Coquard, car il est traité arec une étonnante richesse d'effets, et l'oreille ne saurait s'en détacher un seul instant. L'armée instrumentale de M. Jehin n'en a pas laissé une note dans l'ombre.

« La représentation de la *Jacquerie*, donnée devant une salle admirable-

ment remplie et dans laquelle se trouvaient des représentants de tous les principaux journaux de Paris, a obtenu un succès éclatant. »

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons donné dans ce volume de 1894 une assez large part à l'analyse d'ouvrages offerts et aux travaux publiés par des Sociétés savantes de province. Des comptes rendus lus au cours de nos séances bi-mensuelles de novembre 1894 à avril 1895 n'ont pu trouver encore place soit dans la bibliographie inscrite à la troisième page, couverture, soit dans la première partie du volume. La Société des Études historiques demande aux auteurs de prendre patience; elle s'efforcera de leur donner satisfaction et de parler de leurs travaux autrement que par une simple mention aux procès-verbaux.

DÉCÈS DE M. DE LA SICCOTIÈRE

Nous éprouvons le vif regret d'enregistrer le décès de M. DE LA SICCOTIÈRE, sénateur de l'Orne, membre de la Société des Études historiques, qui vient de s'éteindre dans un âge avancé dans le département qui l'avait à plusieurs reprises élu au Sénat. Auteur d'une œuvre attestant de patientes recherches et un vrai talent d'historien : *Louis de Frotté et les Insurrections normandes*, M. de la Siccotière avait été récemment nommé membre correspondant de l'Institut. Doué du plus noble caractère, hautement apprécié de ses collègues du Sénat, M. de la Siccotière a reçu de M. Challemel-Lacour, dans un discours magistral, un hommage qui honore grandement sa mémoire. M. de la Siccotière était devenu, en 1890, 10 février, notre confrère à la suite du compte rendu publié en 1889 de son livre : *Les Insurrections normandes*, volume 1889, p. 332.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

PAR ORDRE DE DATE D'ADMISSION

Membres de l'ancien *INSTITUT HISTORIQUE*, fondé le 24 décembre 1833

1834.

24 mars. BERTHIER (Ferdinand), donateur, membre perpétuel.

1846.

7 juillet. BARBIER (J.-C.).

1850

24 mai. CSAJEWSKI.

1854.

RAYMOND, donateur, membre perpétuel.

1859.

25 février. JORET-DESCLOSIÈRES (G).
— CHAPUS (Ernest).

25 février LUSIGNAN (Prince DE).

1861.

26 mai. SAVIGNY (DE).
27 mai. DUCLOS (l'Abbé).
— CAMOIN DE VENCE.

1864.

9 février. DESTOUCHES (Adrien-Aimé), donateur, membre perpétuel.

1866.

26 janvier. VAVASSEUR.

1870.

juillet. MENU (Eugène).

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Membres admis depuis la reconstitution du 13 mars 1872.

1872.

21 mai. DUVERT (Gustave), donateur, membre perpétuel.
13 juin. LANDRE (Marcel), C.

1873.

31 janvier. LÈQUES, C.
29 novembre. CARTIER (Ernest), A. L.
26 décembre. DAVID (Jules), donateur, membre perpétuel.

NOTA. — Les lettres T., C., A.-L., désignent les membres titulaires, les Correspondants et les Associés libres. La lettre H, les membres honoraires.

1874.

27 avril. LIÉGEARD (Stéphen), T.
31 juillet. COMBIER (le Présidt), C.

1875.

23 mars. PRAROND, C.
29 décembre. LOUIS (Eugène), C.

1876.

28 janvier. DUFOUR (Georges), T.
— TALBERT, H.
28 avril. AZÉMA, C.
14 juin. FABRE DE NAVACELLE, T.
— DE LA BRUNETIÈRE, T.
30 juin. VALLÉE (Georges), C.
12 juillet. LECOCQ, membre à vie.
29 décembre. WIÉSENER, T.

1877.

14 février. FLACH (J.), T.
— DAUSSY, A. L.

1878.

1er mai. PEIN (Prosper), A. L.
19 juillet. AURIAC (Jules-Eugène D'), C.

1879.

5 avril. DOUCET (Camille), H.
16 mai. DESRATEAUX, C.
21 novembre. VEYRET, T.

1880.

2 juin. LOISEAU (A.), T.
16 juillet. LE COULTRE, C.

1881.

18 mars. ODENT (Paul), donateur, membre perpétuel.
— MARBEAU (Eugène), T.
18 mai. DELATTRE-LENOEL, C.
22 juillet. DELESSERT, C.
7 décembre. BIRAN (Élie DE), C.

1882.

1er février. PAGARD D'HERMANSART, C.
17 mars. POUGNET, T.
juillet. ROUSSEN DE FLOVIVAL, C.
10 février. BOISJOSLIN (DE), T.
25 — VINCENS, C.
26 novembre. RACINE (L.), T.
10 décembre. LOUICHE-DESFONTAINES (L.), T.

1884.

10 janvier. VAUDIN, C.
25 — POUPIN (l'Abbé), C.
25 février. FABRE (Jules), T.
10 mars. LOUIS-LUCAS (Paul), C.
— WEISS, C.
25 avril. MONTAUDON (Louis), donateur, membre perpétuel.
25 novembre. MONTET (Albert DE), C.
26 décembre. COLMET D'AAGE, A. L.

1885.

26 janvier. TARTARIN (le Dr), C.
25 février. DELATTRE (Charles), A. L.
10 mars. LEFÈVRE (Albert), T.
LE PAULMIER (Stéphen), T.
WELSCHINGER (Henri), T.
FALATEUF (Oscar), T.
25 avril. DUVERT (Auguste), A. L.
25 novembre. QUARRÉ-REYBOURBON, C.

1886.

25 mars. LECOURBE (Comte), T.
10 mai. BRÉARD, T.
10 décembre. MAGNAUD, C.
27 — BÉLANGER, T.

1887.

5 février. ESPAGNOLLE (l'Abbé), T.
5 avril. BRICQUEVILLE (Cte E. DE), T.
10 mai. HÉNISSART, T.
20 — DAUCHIN (l'Abbé), C.
COQUARD (Arthur), T.
10 décembre. RODOCANACHI (E.), T.

1888.

10 février. LEDIEU (Alcius), C.
FERRÉ, T.
25 — FORTOUL, C.
PICARD (E.), A. L.
SCARAMANGA (John), C.
10 décembre. MARTIN (Tommy), T.

1889.

10 janvier. MARCILHACY, T.
25 — HENRY (l'Abbé), C.
LAMY (ERNEST), A. L.
25 février. SIMONIN (Armand), A.L.
10 mars. DUVERT (Maurice), A. L.
CASSAGNADE (Ernest), A. L.
RODOCANACHI (père), A. L.
PERIN (Jules), A. L.
GOMBAULT D'ARNAUD (le baron), A. L.
SAINT-THOMAS (DE), A. L.
AUBERT (Joseph), A.L.
DUPUY (Jean), A. L.
TRÉLAT (Émile), A. L.
TANON, A. L.
VERGÉ (Henry), A. L.
25 novembre. VILLARD (Pierre), A. L.

1890.

28 janvier. BOUCHER, H.
LEVEL (Paul), A. L.
25 février. MOREAU (Gabriel), A. L.
LEMAIRE (Georges), A. L.
JOUVENCEL (DE), A. L.
MESNIER (Albert), A. L.
10 décembre. DUMONT, T.
MEAUX (DE), A.-L.
BRANDT DE GALAMETZ, C.
BUVIGNIER-CLOUET (Mlle), C.
ROUX (Ferdinand), C.
VERNUDACKI (Jean), A. L.
CASABIANCA (Abbé), T.
CHARLOT (Maurice), A. L.

1891.

MAZE, T.
25 février. HOCHART, C.
FORMONT, T.
PELLÉ (Général), A. L.
10 mars. CORTILLIOT, C.
BELLANGER (Justin), C.
10 avril. LUSIGNAN (Gaston-Léon, Prince DE), A. L.
HERBET (Mme), A. L.
DONATIS, A. L.
MINORET (René), T.

1892.

25 janvier. VAUNOIS (Albert), T.
MARIE (William), T.
VACHEZ, C.
BRUEYRE (Loiys), T.
25 février. MUTEAU, T.
25 mars. DABOT, T.
FUNCK-BRENTANO, T.
DURASSIER, T.
MOUTIER, A. L.
10 avril. PERRIER, A. L.
26 décembre. RIVIÈRE, Louis, T.

1893.

25 janvier. ARGENTI (Auguste), A. L.
25 février. GRIVEAU (Paul), T.
25 mars. ROSTANG, A. L.
10 mai. MUGNIER (Abbé), T.
18 mai. MOIREAU, T.

1894.

10 janvier. LACAILLE (Henri), A. L.
25 février. SCHILIZZI (Michel), A. L.
TOSSIZZA (baron de), A. L.
CARLHIAN (Mme), A. L.
HOUSSAY (Marcel), A. L.
FRANÇOIS, A. L.
CIVRY (Ulrich DE), A. L.
DÉMOMBYNES, A. L.
NEGREPONTE (Jean), A. L.
RODOCANACHI (Théodore), A. L.
BIKÉLAS (D.-B.), A. L.
ROSLANG (Goury DU), A. L.

1895.

21 janvier. DUVAL (Gaston), T.
11 février. BOUWENS (Otto), T.
COQUELLE (P.), T.
FAY (le Dr), A. L.
DORIA (Peaucelle), A. L.
25 février. MAZEROLLE, T.
25 mars DELTEIL, A. L.
CARVALHO, A.-L.

LISTE ET ADRESSES DES MEMBRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

PARIS

ARGENTI, avenue Gabriel, 42.
AUBERT (Joseph), rue Chalgrin, 4.
AGELASTO (Michel), place des Batignolles, 3.

BARBIER (J.-C.), rue de la Bruyère, 53
BÉLANGER, 254, rue Saint-Jacques.
BIRAN (Elie DE), 30, rue de Cherbourg (Nanterre).
BICKÉLAS, 4, rue de Babylone.
BOISJOSLIN (DE), 82, rue de la Pompe Passy).
BOUCHER, rue Dupuytren, 9.
BOUWENS (Otto), rue de Lisbonne, 45.
BRÉARD, avenue de Villeneuve-l'Etang, Versailles.
BRICQUEVILLE (Cte DE), rue des Missionnaires, 33, Versailles (*Seine-et-(Oise*).
BRUNETIÈRE (DE LA), boulev. Malesherbes, 52.
BRUEYRE LOYS, rue Murillo, 9.

CAMOIN DE VENCE (Ch.), rue de Rome, 53.
CARLHIAN, rue de Berlin, 37.
CARTIER (Ernest), rue du Cirque, 8.
CASABIANCA (Abbé), avenue des Ternes, 11 *bis*.
CASSAGNADE (Ernest), boulev. Saint-Germain, 10.
CHARLOT (Maurice), 60, rue de Clichy.
CIVRY (Ulrich DE), 12, place Vendôme.
COLMET D'AAGE, rue d'Assas, 5.
COQUARD (Arthur), boulev. des Invalides, 56.
COQUELLE-MEULAN, S. O.

DABOT (H.), boulev. Saint-Germain, 168.
DAUSSY, rue de Rivoli, 11.
DELTEIL, boulev. Montparnase, 81.
DEMOMBYNES, 28, rue Jacob.
DESCLOSIÈRES (voir JORET-DESCLOSIÈRES), rue Garancière, 6.
DONATIS, rue des Saints-Pères, 30.
DORIA-PEAUCELLE, 4, rue de Babylone (square du Bon Marché).
DOUCET (Camille), Palais de l'Institut.
DUCLOS (l'Abbé), rue du Faubourg-Poissonnière, 52.
DUFOUR (Georges), 6, rue de Caulaincourt.
DUMONT, avoué à la Cour, rue du Vieux-Colombier, 8.
DUPUY (Jean), 18, rue d'Enghien.
DURASSIER, 5, place de Berne.
DUVAL (Gaston), 24, rue de Lisbonne.
DUVERT (Maurice), Vaugirard, 30, rue de la Procession.
DUVERT (Auguste), place du Havre, 16.

ESPAGNOLLE (Abbé), Aumônier, 76, place Villiers, à Levallois-Perret.
FABRE DE NAVACELLE (le Colonel), rue de Lille, 47.

Fabré (Jules), rue Dieu, 8 (Place de la République).

Falateuf (Oscar), boulev. des Capucines, 6.

Fay (le Dr), rue Sribe, 3.

Flach (Jacques), rue de Berlin, 37.

Ferré, rue Blanche, 52.

Funck-Brentano, rue de Passy, 7, ou à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Formont (Maxime), rue Saint-Sulpice, 17.

François, 7, rue Villersexel.

Georges-Lemaire, Conseiller à la Cour de cassation, rue de Rennes, 99.

Gombault-d'Arnaud (le Baron), rue Demours, 20, Paris-les-Ternes.

Goury du Roslang (le Baron), rue Vernet, 17.

Griveau (Paul), 8, rue Madame.

Hénissart, rue de l'Université, 39.

Herbet (Mme), rue de Bourgogne, 46.

Houssay (Marcel), 72, rue d'Amsterdam.

Joret-Desclosières (Gabriel), rue Garancière, 6.

Lacaille, boulev. Malesherbes, 68.

Lamy (Ernest), boulev. Haussmann, 113.

Lecourbe (le Comte), 18, rue Moncey.

Lefèvre (Albert), rue Castellane, 6.

Le Paulmier (Dr Stéphen), rue de Taitbout, 48.

Level (Paul), place Wagram, 3.

Liégeard (Stéphen), rue Marignan, 21, et villa des Violettes, Cannes (*Alpes-Maritimes*).

Loiseau, rue Jullien, 13, Vanves (*Seine*).

Louiche-Desfontaines, rue Washington, 31.

Lusignan (Prince de), 108, avenue de Neuilly.

Lusignan (Prince Léon-Gaston de), 108, avenue de Neuilly.

Marbeau, rue de Londres, 27.

Marcilhacy, rue du Bac, 43.

Marié, 17, square de Messine.

Martin (Tommy), rue Bastiat, 3.

Mazerolle, quai Conti, 11 et avenue Niel, 91.

Meaux (de), rue Saint-Placide, 44.

Mesnier (Albert), boulev. Saint-Germain, 119.

Minoret, rue Murillo, 5.

Moireau (Auguste), rue de Vaugirard, 35.

Moréau (Gabriel), docteur en droit, rue de Rennes, 99.

Moutier, rue Logelbach, 12.

Muteau, rue Lincoln, 3.

Mugnier (Abbé), 96, boulevard Montparnasse.

Négreponte (Jean), 13, quai d'Orsay.

Pein (Prosper), boulev. Saint-Michel, 71.

Pellé (le Général), rue de l'Université, 11.

Périn (Jules), rue des Écoles, 8.

Perrier, rue Royale, 11.

Picard (Eusèbe), rue Chaptal, 20.

Pougnet, rue Saint-Benoist, 5.

Racine (L.), 8 bis, rue de l'Arrivée, près la gare Montparnasse.

Rivière (Louis), rue d'Anjou, 61.

Rodocanaçhi (E.), rue de Lisbonne, 54.

Rodocanachi (Théodore), 1, rue de Longchamp.

Rodocanachi (père), avenue Gabriel, 42.

Rostandg, 66, rue de la Chaussée d'Antin.

Roux (Ferdinand), rue du Condé, 13.

Savigny (de), rue de Varenne, 24.
Schilizzi (Michel), 6, rue Christophe Colomb.
Saint-Thomas (de), rue du Cherche-Midi, 14.
Simonin (Armand), rue de Lille, 1.

Tanon, Président à la Cour de cassation, rue d'Assas, 90.
Tossizza (le Baron), 14, rue François Ier.

Vaunois, rue des Écuries-d'Artois, 42.
Vavasseur, rue Soufflot, 21.
Vergé (Henry), avenue Gabriel, 42.
Vernudacki (Jean), 60, rue du Rocher.
Veyret, boulev. des Batigolles, 30.
Villard (Pierre), rue Chalgrin, 4.

Welschinger, Palais du Sénat.
Wiésener, boulev. Saint-Michel, ~~[illegible]~~ 147
Weiss, 110, rue Copernic.

DÉPARTEMENTS, ÉTRANGER ET COLONIES

Auriac (Jules d'), Mâcon (*Saône-et-Loire*).
Azéma, rue Joux-Aigues, Toulouse (*Haute-Garonne*).

Bellanger (Justin), Provins (*Seine-et-Marne*).
Brandt de Galametz (Cte de), Abbeville (*Somme*).
Buvignier-Clouet (Mlle Madeleine), Verdun (*Meuse*).

Cortilliot, Laon (*Aisne*).
Chapus, Volvic (*Puy-de-Dôme*).
Combier (M. le Président), Laon (*Aisne*).
Czajewski (le Dr), aux Aydes, près Orléans (*Loiret*).

Dauchin, chât. de Saint-Cybars, Angoulême.
Delattre-Lenoel, Amiens (*Somme*).
Delattre (Charles), Poissy (*Seine-et Oise*).
Delessert, Croix (*Nord*) (membre à vie).
Desrateaux, Loudun (*Vienne*).

Fortoul, Saint-Laurent (*Basses-Alpes*).

Henry (Abbé), rue des Trésoriers de la Bourse, 15, Montpellier.
Hochart, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, 22, Bordeaux (*Gironde*).
Landre (Marcel), Gourdon (*Lot*).
Ledieu (Alcius), Abbeville (*Somme*).
Lèques, rue Perronet, à Neuilly (*Seine*).
Louis (Eugène), La Roche-sur-Yon (*Vendée*).
Louis-Lucas (Paul), boulev. Carnot Dijon (*Côte-d'Or*).

Magnaud (M. le Président), Château-Thierry (*Aisne*).
Menu (E.), Mons-en-Laonnois (*Aisne*).

PAGARD D'HERMANSART, Saint-Omer (*Pas-de-Calais*).
POUPIN (l'Abbé), Trois-Vèvres (*Nièvre*).
PRAROND, rue du Lillier, Abbeville (*Somme*).

QUARRÉ-REYBOURBON, Lille (*Nord*).

ROUSSEN DE FLORIVAL (DE), Laon (*Aisne*).

TARTARIN, Bellegarde (*Loiret*).
TALBERT, La Flèche (*Sarthe*), et à Paris, 9, rue Nouvelle.

VACHEZ (*Lyon*).
VALLÉE (Georges), Bar-sur-Aube (*Aube*).
VAUDIN, rue des Consuls, Auxerre (*Yonne*).
VINCENS, rue de l'Arsenal, 9, Marseille (*Bouches-du-Rhône*).

VLASTO, allée des Capucines, 12, Marseille.

BERNARDI, Venise (*Italie*).

LE COULTRE, Neufchâtel (*Suisse*).

LECOCQ (Georges), Nouméa, membre à vie.

MONTET (Albert DE), Chardonne, arrondissement de Lausanne (*Suisse*).

SCARAMANGA (John), Londres, 12, Hyde Parck-Place.

COMPOSITION DES BUREAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

POUR L'ANNÉE 1894

GRAND BUREAU

PRÉSIDENTS HONORAIRES : M. **J.-C. BARBIER**, G. O. ✻✻✻, premier Président honoraire de la Cour de Cassation.

M. **Camille DOUCET**, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE : M. **VAVASSEUR**, O. ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, maire du 2e arrondissement.

PRÉSIDENT : M. **RODOCANACHI**, ✻ A.

VICE-PRÉSIDENTS : M. **WELSCHINGER**, ✻.

M. **Georges DUFOUR**, O. ✻.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. **Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES**, ✻.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS : M. **DUMONT**.

M. **Albert VAUNOIS**,

ADMINISTRATEUR : M. **Ludovic RACINE**, ancien notaire.

BUREAUX DES CLASSES

PREMIÈRE CLASSE

Histoire générale et Histoire de France

Présidents honoraires : MM. le Colonel FABRE DE NAVACELLE, C. ✻, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.
Jacques, DE BOISJOSLIN ✻, ancien Président.

Président : MOIREAU.
Vice-Président : Jules FABRE, ✪ A.
Secrétaire : Maxime FORMONT.

DEUXIÈME CLASSE

Histoire des langues et des Littératures

Présidents honoraires : MM. WIESENER, ✻, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.
J. FLACH, ✻, professeur au Collège de France. ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.

Président : F. FUNCK-BRENTANO, sous-bibliothécaire à l'Arsenal.
Vice-Président : Louis RIVIÈRE.
Secrétaire : Paul GRIVEAU.

TROISIÈME CLASSE

Histoire des sciences physiques, mathémathiques, sociales et philosophiques

Président honoraire : MM. Eugène MARBEAU, O. ✻, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*, ancien Conseiller d'État.

Président : LOISEAU, ✻ ✱, Professeur honoraire de l'Université, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.
Vice-Président : le Dr Stéphen LE PAULMIER.
Secrétaire : Pierre VILLARD, publiciste.

QUATRIÈME CLASSE

Histoire des Beaux-Arts

Président honoraire: MM. CAMOIN DE VENCE, ancien Président de la *Société des Etudes historiques*.

Président A. COQUARD.
Vice-Président : William MARIE.
Secrétaire : A. SIMONIN.

MEMBRES DONATEURS

Par délibération en date du 25 mai 1886, insérée dans la *Revue de la Société des Études historiques* 1886, p. 376, il a été décidé que des notices, consacrées aux membres donateurs, seraient publiées, chaque année, à la suite de la liste des membres de la Société.

RAYMOND (Henry-François). — Reçu membre de l'ancien *Institut historique* en 1854, M. Raymond, sans prendre une part personnelle et active de collaboration aux travaux de la Société, manifesta cependant l'intérêt qu'il portait à leur production, en assistant fréquemment aux séances mensuelles et publiques.

Dès l'année 1867, deux ans avant son décès, il attestait cet intérêt en le traduisant par un legs généreux conçu en ces termes ; « Maître absolu d'une modeste fortune péniblement acquise, mais dont je puis être fier parce qu'elle n'a coûté ni pleurs ni regrets à qui que ce soit, j'entends et je veux qu'il en soit fait à mon décès l'emploi ci-après : 20,000 francs seront donnés à l'*Institut historique* qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, pour les intérêts de cette somme, qui sera placée en rentes 3 ou 4 1/2 p. 0/0 sur le gouvernement français, être, chaque année, distribués, à titre de prix, aux auteurs des ouvrages ou mémoires que l'*Institut historique* jugera convenable de mettre au concours. Je lègue, en outre, à cette Société un exemplaire en feuilles des Antiquités mexicaines et l'Encyclopédie in-4 reliée ».

(Extrait du testament déposé pour minute à Me Jules-Émile-Delapalme, notaire à Paris).

La disposition relative aux ouvrages légués ne put recevoir exécution, la maison de campagne de Lagny, appartenant à M. Raymond et dans laquelle se trouvait sa bibliothèque, ayant été pillée, en 1870-1871, par l'armée allemande.

Quant au legs de 20,000 francs, il est devenu l'origine de la Fondation Raymond et l'occasion des démarches qui aboutirent à la reconnaissance de la *Société des Études historiques* comme établissement d'utilité publique, reconnaissance consacrée par un décret en date du 19 novembre 1871,

signé de M. THIERS, président de la République, et de M. Jules SIMON, Ministre de l'instruction publique.

Ces formalités accomplies, et la Société n'ayant été mise en possession effective du capital du legs Raymond qu'en 1873, ce fut seulement en 1874 qu'elle procéda, pour la première fois, à la distribution du prix, conformément aux intentions du donateur.

Voir ci-après la liste des questions mises au concours et le nom des lauréats, p. 000.

ODENT (PAUL) C. ✻ O. ✿. — Né à Paris en octobre 1811, entra dans l'administration préfectorale en septembre 1847 comme sous-préfet. Nommé préfet de Colmar en 1857, il fut ensuite préfet de Grenoble et de Metz; il remplissait ces dernières fonctions pendant le siège mémorable de 1870 et fut le dernier préfet français de cette noble cité.

Commandeur de la Légion d'honneur en 1869, M. ODENT avait été nommé officier de l'Université en 1860.

M. ODENT publia la traduction du *Commentaire sur la constitution des États-Unis d'Amérique*; une note sur les *Bulletins de la Société de Béziers* insérée dans la *Revue* 1881, p. 208. Il avait donné aussi à notre compagnie le *Compte rendu des tomes* XX, XXI, *et* XXII *de l'histoire d'Italie*, et avait été élu président de la 2e classe en 1883.

M. Paul ODENT est décédé à Paris le mercredi 9 décembre 1885; les adieux qui lui furent adressés au nom de la *Société des Études historiques* par le secrétaire général, M. Gabriel DESCLOSIÈRES, ont retracé la vivacité des sentiments patriotiques de M. ODENT (Voir l'article inséré au volume de 1885, p. 621).

M. Paul ODENT, par l'intermédiaire de M. CAMOIN DE VENCE, son gendre, ancien président de la *Société des Études historiques*, a légué à cette association une somme de 500 francs. Tous les deux ans, une médaille distribuée à l'un des meilleurs travaux publiés par des membres de la Société, est décernée au nom de M. ODENT.

BERTHIER (JEAN-FERDINAND) ✻. — Doyen des professeurs à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, se consacra, dès sa jeunesse, à l'enseignement et à l'éducation des enfants déshérités, comme lui-même, du don de la parole. Auteur de nombreux traités d'enseignement dont la nomenclature est reproduite à la page 30 de la liste biographique et bibliographique des membres pour l'année 1886, M. BERTHIER contribua à la fondation d'une société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en

France, et réorganisa, en 1867, sur de plus larges bases, la Société centrale qui reçut le titre de *Société universelle des sourds-muets.*

M. Ferdinand BERTHIER, admis comme membre de l'ancien *Institut historique*, le 24 mars 1834, est décédé à Paris le 14 juillet 1886; il était le doyen de la *Société des Études historiques*. En souvenir des sentiments de confraternité qu'il avait entretenus avec les membres de notre association pendant 52 ans, M. BERTHIER a légué, sans condition d'emploi, à la *Société des Études historiques*, une somme de 2,000 francs, La délivrance de ce legs, après de longues formalités administratives, a enfin été consentie dans les derniers jours de l'année 1890. La Société donnera à cette libéralité une destination de nature à rappeler la mémoire de M. BERTHIER.

DUVERT (GUSTAVE), ✱ ✿. — M. Gustave DUVERT, ayant satisfait aux conditions réglementaires concernant le versement de la somme de 500 francs, attributive de la qualité de membre donateur, appartenait déjà à la liste des membres ayant droit à ce titre, lorsqu'il est décédé en 1893, le 28 novembre, léguant à nouveau une somme de 1,000 à la Société dont il avait été le Président (Voir, *Revue* 1893, n° 4, p. 256 et suiv. le discours prononcé sur sa tombe par M. Desclosières). A la séance publique du 7 février 1895 une médaille a été décernée au nom de M. Duvert à M. Arthur COQUARD, premier organisateur de nos auditions musicales.

DAVID (JULES), ✱. — Ancien président de la *Société des Études historiques*, Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, fut, pendant dix-sept ans, un des collaborateurs les plus éminents de notre compagnie. Doué d'une grande force de travail, d'une érudition profonde en matière historique et littéraire, M. Jules DAVID a laissé de nombreuses productions dont on retrouve la liste dans nos volumes antérieurs à 1890, date à laquelle la Société a éprouvé la vive douleur de perdre ce distingué confrère. M. Jules DAVID a légué à la *Société des Études historiques* un don de 2,000 francs. (Voir sa biographie, volume de 1892).

MONTAUDON (LOUIS-HYACINTHE) C. ✱. — Intendant militaire en retraite, avait été admis dans la *Société des Études historiques* en qualité de membre titulaire le 25 avril 1884 et n'avait pas tardé à prendre une place des plus distinguées dans les rangs de notre compagnie. Auteur de très nombreux rapports étudiés avec le soin le plus consciencieux, M. MONTAUDON avait donné, en 1888, volume p. 873, sous ce titre : *La vérité sur le Masque de fer*, une étude remarquée, qui attestait la patience de ses recher-

ches et sa sagacité d'historien. Nous avons eu le regret de perdre cet aimable et dévoué confrère le 2 juillet 1890 dans sa 71e année. Comme M. Jules DAVID, il a gratifié la *Société des Études historiques* d'un legs de 2,000 francs sans condition d'emploi (Voir sa biographie, 1891, p. 423).

DESTOUCHES (ADRIEN-AIMÉ), architecte, membre de l'ancien *Institut historique*, admis le 9 février 1864, décédé le 25 octobre 1871, a légué par testament en date du 22 septembre 1886, déposé au rang des minutes de Me Maurice Plique, notaire à Paris, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, un legs de 2,000 francs à l'*Institut historique* à charge de délivrer un ou plusieurs prix sur un travail ou des travaux relatifs aux beaux-arts.

PRIX RAYMOND

Mille francs à décerner, en un ou plusieurs prix avec attribution de médailles, aux auteurs des meilleurs mémoires sur des questions proposées. La distribution a lieu dans la séance publique annuelle tenue au mois d'avril.

Le délai du concours expire le 31 décembre de l'année précédente.

QUESTIONS MISES AU CONCOURS DEPUIS 1874. — NOMS DES LAURÉATS.

I. — *Rechercher les origines de la Gendarmerie en France et faire l'historique de ce corps sous ses diverses dénominations, exposer ses attributions et les services qu'il a rendus aux différentes époques de notre histoire.*

M. BARBIER, alors conseiller à la Cour de cassation et élevé depuis à la première Présidence, expliqua, dans le savant rapport rédigé à l'occasion de ce concours (voir volume 1874, p. 107 et suivantes), les motifs qui avaient déterminé le choix de ce sujet.

Par son testament, M. RAYMOND avait institué comme légataire universel de sa fortune en nue propriété, le corps de la gendarmerie de France, l'usufruit devant appartenir à Mme RAYMOND, sa veuve. Dans ces conditions, la *Société des Études historiques*, voulant s'associer à la pensée du généreux donateur, qui lui avait laissé un legs particulier de 1,000 francs de rentes, à charge de fonder un prix annuel, proposa, comme sujet de son premier concours, l'histoire du corps militaire auquel M. RAYMOND avait légué sa fortune.

LAURÉAT. — Le lauréat du concours fut M. LÈQUES, alors sous-intendant militaire à Tours (Voir sa notice biographique et bibliographique, liste des membres de 1886, p. 24).

II. — *Histoire élémentaire de la littérature française à l'usage des écoles primaires.* — Rapport de M. DAVID, volume de 1875, p. 125.

LAURÉATS. — Prix : M. DONEAUD DU PLAN, alors professeur à l'École navale de Brest, décédé en 1889, bibliothécaire de cette ville. Médailles : MM. THÉRY, inspecteur général honoraire de l'Université; BOUGEAULT, ancien professeur de littérature au lycée impéiral de Saint-Pétersbourg; mentions honorables : MM. Eugène LOUIS, professeur au lycée de La Roche-sur-Yon; TALBERT, professeur au lycée de La Flèche.

III. — *Historique des Institutions de prévoyance dans les divers pays et notamment en France.*

Cette question prorogée, voir les motifs 1876, p 143, et 1877, p. 140, n'a été l'objet d'un prix qu'en 1881. — Rapport de M. Gustave DUVERT, volume 1881, p. 127.

LAURÉAT. — M. Antony ROUILLET.

IV. — *Histoire du portrait en France, peinture, dessin, sculpture.* Rapport de M. LOUIS-LUCAS, volume de 1878, p. 149.

LAURÉATS. — Premier prix : M. Raphaël PINSET; deuxième prix : M. Jules D'AURIAC; mention très honorable : M. MARQUET DE VASSELOT, statuaire.

MM. PINSET et D'AURIAC ont donné en collaboration, en un beau volume illustré, édité par Quantin, leurs deux mémoires complétés l'un par l'autre.

V. — *Histoire des Provinces danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar-Skelessi.*

Ce sujet, prorogé à la suite d'un premier rapport présenté en 1878, volume 1878, p. 237, par M. WIÉSENER, fut proposé à nouveau pour l'année 1882 et définitivement retiré, faute de concurrents. Voyez discours de M. BOURGEAULT, volume 1882, p. 6 et 162.

VI. — *Histoire des origines de la langue française et de son développement, jusqu'à la fin du* XVI*e siècle.* Rapport de M. Bougeault, volume de 1880, p. 136.

LAURÉATS. — Prix : M. LOISEAU, docteur ès-lettres, professeur au lycée de Vanves; mentions honorables : MM. DONEAU DU PLAN, professeur à l'École navale de Brest; LECOULTRE, licencier ès-lettres, professeur au gymnase cantonal de Neuchâtel (Suisse).

VII. — *Histoire de l'architecture et des habitations privées en France depuis la Renaissance jusqu'en* 1830. — Rapport de M. D'AURIAC, volume de 1881, p. 133.

LAURÉAT. — M. DAVIOUD, architecte de la ville de Paris.

VIII. — *Histoire de la critique littéraire en France depuis le commencement du* XIXe *siècle jusqu'en* 1870. — Rapport de M. Jules DAVID, volume de 1883, p. 143.

LAURÉAT. — M. Francis MELVIL (*Léonce Gibert*).

IX. — *Étudier, en s'appuyant sur les données historiques, qu'elles peuvent être les conséquences, au point de vue économique, du percement de l'isthme de Panama dans les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan Pacifique* (Amérique occidentale, Océanie , Asie orientale).

Cette question, proposée en 1884, n'ayant pas amené de concurrents, fut prorogée pour l'année 1886, avec cette modification dans le titre : *Études des conséquences économiques du percement de l'isthme de Panama.* — Rapport de M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, 1886, p. 188.

LAURÉAT. — M. Auguste GARÇON.

X. — *Histoire de la musique dramatique en France depuis le commencement du* XVIIe *siècle jusqu'en* 1870.

Ce concours, prorogé en 1887, pour cause d'insuffisance des réponses proposées, eut pour rapporteur M. Georges DUFOUR, 1887, p. 150.

LAURÉAT. — M. Arthur COQUARD, compositeur de musique; mention honorable avec médaille : M. Julienne MONTINI.

XI. — *Histoire de la Compagnie française des Indes, depuis sa création en mai* 1719 *jusqu'à sa disparition en avril* 1770. — Rapport de M. DE BOISJOSLIN, 1888, p. 193.

LAURÉAT. — M. CLARIN DE LA RIVE; mentions honorables avec médailles de 250 francs : MM. DONEAUD DU PLAN et Louis FORTOUL.

XII. — *Étude historique sur la traduction en langue française des principaux classiques grecs et latins, notamment depuis le milieu du* XVIIe *siècle jusqu'à nos jours.* Conc. prorogé. V. le rap. de M. TALBOT, vol. 1889, p. 132. Voir n° XIV.

XIII. — *Étudier à une époque précise de l'ancien régime et dans une ou plusieurs régions de la France, l'acquisition des terres nobles par les roturiers.* — Rapport de M. J. FLACH, volume de 1890, p. 111.

LAURÉATS. — M. Gustave PRÉVOST, ancien magistrat, correspondant de la *Société des Antiquaires de France*, 1er prix, 600 francs ; M. VACHEZ, avocat, docteur en droit, secrétaire général de l'Académie de Lyon, 2e prix, 200 francs ; M. MUSSET, archiviste à La Rochelle, 3e prix, 200 francs.

XIV. — Rappel de la question n° XII. Prix décerné à M. Justin-BELLANGER. — Rapport de M. TALBOT. Voir le volume de 1891, p. 127.

XV. — *Étudier les lettres de cachet dans une Province, une Généralité ou une Intendance de l'ancienne France.*

LAURÉAT. - M. Frantz FUNCK-BRENTANO. Rapport de M. CAMOIN DE VENCE, volume de 1892, p. 225.

XVI. — *La vie et les œuvres de l'architecte Gabriel* (1710-1782). *La place Louis XI. Le garde-meuble et l'hôtel de la marine, restauration de la colonnade du Louvre. L'École militaire.*

LAURÉAT. — M. E. BOUSSON. Rapport de M. de BOISJOSLIN, vol. 1893, p. 213.

XVII. — *Les États Généraux de 1614. Étudier, à l'aide de documents originaux, les réformes réclamées par les cahiers du Tiers-État, les propositions et les débats qui en sont sortis, l'appui et la résistance rencontrés dans le Clergé et la Noblesse.*

LAURÉAT. — M. B. RIVIÈRE, de Douai. Rapport de M. Jacques FLACH, volume de 1894, p. 90.

XVIII. — *Étudier les relations des villes impériales avec l'Empire germanique aux* XVIe *et* XVIe *siècles, faire ressortir le caractère de leur autonomie.* Prix à décerner en 1895.

XIX. — *Étudier l'état et le fonctionnement des* justices seigneuriales *à la veille de la Révolution, montrer les services qu'elles rendaient encore, les abus qu'elles engendraient.* Prix à décerner en 1896.

La Société des Études historiques ne demande pas une étude d'ensemble, mais une étude régionale ou locale au choix du concurrent, et d'après les documents d'archives.

XX. — Comptabilité publique et bibliographie des comptes royaux jusqu'à l'avènement des Valois. Prix à décerner en 1897.

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

A

Pages.

ACADÉMIE. Voyez L'Armée à l'Académie 253

ALEXANDRE DE RUSSIE ET NAPOLÉON Ier au lendemain de Friedland, par M. Albert Vandal.

Compte rendu du colonel Fabre de Navacelle 206

ALLOCUTION du président, M. Rodocanachi, à la fête de la soixantaine . . 67

But poursuivi par la Société des Études historiques — Les conférences à Rome au Ier siècle de notre ère. — Plaisantes pratiques des conférenciers.

ALLOCUTION à la séance de rentrée du 16 novembre 1894. — Programme des travaux 217

DISCOURS à la séance publique.

ALSACIENS (Les cercles). V. Chronique et Funck-Brentano.

AMADI et STRAMBALDI (Les chroniques de), publiées par M. de Mas-Latrie. Compte rendu de M. Moireau 278

ANTRAIGUES (Le comte d') et la SAINT-HUBERTI, par M. Henri Welschinger. 101

La Saint-Huberti, célèbre chanteuse de l'Opéra. — Le comte d'Antraigues, ses aventures, il épouse la Saint-Huberti, sa fin tragique.

ANVERS (Congrès d'). V. Chronique et Liberté du portrait.

ARMÉE (L') à l'Académie, par M. de la Jonquière (Plon, éditeur). Compte rendu par M. Desclosières. 253

Académiciens qui ont porté les armes, détails biographiques et bibliographiques.

ART (L') et la Province, par M. Henri Jouin, secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts. 210

Compte rendu de M. Desclosières. — Le comité des Sociétés des Beaux-Arts. — Congrès de la Sorbonne. — L'effort artistique en Province.

B

BARREAU DE PARIS (Le) et le premier président Séguier. Fragment détaché d'une histoire du Barreau de Paris de 1810 à 1870, par M. Jules Fabre. 219

Pages

Les boutades du premier président Séguier. — Les avocats. Lutte entre le barreau et la cour. Arrêt. Pourvoi en cassation. Le procureur général Dupin. Incident plus grave que les précédents. Abstention de plaider, 9 juin 1844. Reprise des plaidoiries, 4 novembre, p. 244.

BRÉSIL (Académie du) Rapport de M. Loiseau 257

BUDGET FRANÇAIS (Le), par MM. Bidoire et Simonin. — Rapport de M. Rodocanachi 323

C

CHANTES DE VERVINS (Les), par M. Menesson. — Rapport de M. Dumont. 165

CHRONIQUE. — Les cercles alsaciens de Strasbourg, conférence de M. Funck-Brentano, p. 214. — Congrès d'Anvers. La question du Portrait. Liberté de la figure, par M. Vaunois, p. 215. — Talbot, professeur de l'Université, ancien président de la Société des Etudes historiques. Son décès.

COMPTE RENDU des travaux de l'année 1893, par M. Desclosières, secrétaire général. — Fête de la soixantaine. — Origine et développement de la Société des Etudes historiques. — Etat actuel. — Travaux de l'année 1893. — Analyse sommaire dans l'annexe à la suite du rapport. 73

D

DÉPUTÉS (Indemnités aux) V. *États-Généraux*.

DIJON. Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres. — Compte rendu de M. Desclosières 59

Etude de M. Metmann sur le pessimisme moderne. — Schopenhaüer, Edouard de Hartmann. — Néant de la doctrine. — La civilisation, œuvre d'optimistes.

E

ÉTATS-GÉNÉRAUX. De l'indemnité aux députés des États-Généraux, par M. Vachez, secrétaire général de l'Académie de Lyon. — Rapport de M. Eugène Marbeau 55

Principe remontant à 1308. — Recouvrement, mode, proprotionnalité. — Mot aussi plaisant que vrai « pas de prix pour une pareille besogne ». — Marchandage. — Motif de la rareté des Etats-Généraux.

ÉTUDES CLASSIQUES MODERNES (Origine des), par M. Loiseau 314

ESPAGNE. V. *Guadalquivir*.

FIN D'UNE SOCIÉTÉ. Le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV, par M. Gaston Maugras (Plon, éditeur). — Rapport de M Desclosières. 209

Pages.

G

GUADALQUIVIR AU TAGE (Du). Curiosités d'Espagne et de Portugal, par M. Camoin de Vence. 111-126

Les improvisateurs de Saettas à Séville.— Description de Séville. — Processions. — Confréries. — Architecture. — Les bains, monuments et les villles célèbres de l'Andalousie, p. 34. — Le Tage. — Tolède — Sa vieille ville, monuments. — Lisbonne et ses environs. — Mœurs portugaises, p. 111 à 126.

H

HISTORIQUES (Lectures). V. *Lectures*, M. Albert Sorel.

HISTORIQUES (Société des Études). V. Compte-rendu des travaux et procès-verbaux.

I

IDYLLES DE CHAMBRE, par M. Ernest Prarond (Paris, Lemerre, 1894). Rapport de M. de Boisjoslin. 188

L

LECTURES HISTORIQUES, par M. Albert Sorel. — Rapport de M. Desclosières. 276

Un partisan. — Un émigré. — Le drame de Vincennes. — Talleyrand. — Napoléon et Alexandre et autres études.

LITTÉRATURE LATINE (La) au XVe siècle, par M. Hochart 137

L'évolution de la langue romane. — Les humanistes au XVe siècle. — Les annales et les histoires se rattachant étroitement à l'antiquité.

ÉTUDES CLASSIQUES MODERNES (Origines des). Loiseau. 314

M

MALHERBE ET LA POÉSIE FRANÇAISE à la fin du XVIe siècle, par M. Gaston Allais. — Compte rendu de M. Loiseau. 23

Thèse, qualités qu'elle doit avoir. — Saint-Marc Giradin et V. Le Clerc, opinions. — Etat de la littérature de 1585 à 1600. Sa faiblesse. — Enfin, Malherbe vint. — La politique du temps, son influence sur l'esprit du poète. — Noblesse, ampleur, richesse, unité de mouvement. — Services rendus par Malherbe à la littérature française.

MONLUC (Jean de). Evêque de Valence et de Die, par M. Hector Reynaud. — Compte rendu de M. Loiseau 26

Vie de Hector de Monluc, frère du maréchal de ce nom. Ses négociations comme ambassadeur de la reine de Navarre (1550): *id.* en Pologne, sous Catherine de Médicis pour préparer l'élection en Pologne du duc d'Anjou (Henri III); *id.* en Italie, Allemagne, Ecosse, Constantinople. — Son éloquence. — Il devient évêque de Valence et de Die. — Critique sagace de ses ouvrages littéraires.

Pages.

MEMBRES (Liste des). 333

N

NAPOLÉON Ier (Les fournisseurs de), par M. Maze Sencier. — Rapport de M. Marcilhacy 199

Curieux aperçu de quelques fournitures.

NAPOLÉON et Alexandre IV de Russie au lendemain de Friedland. . . . 206

Compte rendu du colonel Favre de Navacelle d'après le livre de M. Albert Vandal. — Phases de l'entente plus apparente que réelle, causes de la rupture.

NOTAIRE (Le) et le Baudrier. Étude de M. Tamisey de Larroque. — Compte rendu de M. Moireau. 28

Un notaire d'Aix en Provence au commencement du XVIIe siècle. — Sa correspondance avec le savant Peiresc. — Baudrier donné par le roi. - Royalisme provincial dans la première moitié du XVIIe siècle. — Curieuses collections du notaire, ses poésies, épitre au roi. — Dédicace à Richelieu.

O

ORGANISATION MILITAIRE chez les Romains, d'après Marquardt, par M. Bressaud. — Compte rendu de M. Desclosières. 210

Organisation des constitutions militaires chez les Romains. — L'armée sous la République. — Le camp romain, l'ordre de bataille, recrutement, son extension. — L'armée sous l'Empire et au IVe siècle. — Causes de la puissance et de la décadence de l'Empire romain.

P

PAIX ARMÉE entre la France et l'Angleterre (1783-1793) [Discours de], par le marquis de Barral-Montferrat (Plon, éditeur) 131

Histoire de la lutte sourde et ténébreuse soutenue par l'Angleterre contre la France depuis la paix de Versailles jusqu'à la mort de Louis XVI. — Intérêt des jugements portés par la diplomatie étrangère sur les affaires politiques de la France.

PEINE (Le lendemain de la), par M. Léon Lefébure. — Compte rendu de M. Desclosières 132

De la condition du prisonnier libéré dans la société contemporaine. — Etendue de la récidive. — Danger social. — Moyens proposés pour y remédier. — Organisation du patronage, progrès, résultats obtenus.

PÈLERINAGES ET MONTAGNES SAINTES. Une excursion dans les Alpes-Maritimes italiennes, par M. Louis Rivière 150

Description des vallées et des montagnes des Alpes italiennes. — Population, caractère. — *Les montagnes saintes*, leur nombre et leur origine, les fondateurs, architecture, peinture, sculpture. — Antique tradition des montagnes : *lieux de culte*.

PIERRE LE GRAND (Les reliques de) à Saint-Pétersbourg, étude par M. Camoin de Vence. 294

Pages.

Enfance et jeunesse de Pierre le Grand, sa volonté ; son éducation personnelle dans les sciences et les arts mécaniques; sa politique ; succès militaires: grandeur de la Russie, portrait et caractère de Pierre le Grand.

POLITIQUES (Les) au lendemain de la Saint-Barthélemy, La Molle et Coconat, par M. Francis de Crue (Plon, éditeur) 212

La fleur de la chevalerie française immolée à la Saint-Barthélemy, plus à l'alliance franco-espagnole qu'à l'église catholique elle-même. — Le parti des politiques renforcé par les catholiques nationaux. — Conspiration de la Molle et de Coconat. — Procès criminel. — But précis du complot. — Influence des revendications sur la proclamation de l'édit de Nantes.

PORTRAIT (La liberté du). Étude par M. Albert Vaunois 127

Le portrait abonde dans les tableaux de figures. — Léonard de Vinci dessinait les gens au passage et à leur insu. — L'art vit de portraits non autorisés. — Droit de l'artiste, son étendue. — Jurisprudence. — Propriété du visage. — Théories diverses, discussion. — Royer Collard, sa formule. — Conclusion.

POUCHKINE (Alexandre). Un grand poète russe d'après ses œuvres originales et des documents nouveaux. Conférence de M. J. Flach (28 février 1894) 1

Le plus musicien des lyriques russes. — Réaction contre la littérature française. — Pouchkine résiste à ce mouvement. — Eléments complexes de son génie. — Son éducation, le lycée, sa jeunesse, les salons français. — Influence anglaise et allemande. — Anecdote du général *Je*. — Qualités maîtresses du poète. — Citations. — Sa vie de famille. — Son portrait par lui-même. — Jugement et conclusion.

PRIX RAYMOND. Rapport sur le concours de 1894, présenté par M. Flach. — Les Etats-Généraux 86

PRIX DÉCERNÉS de 1872 à 1894 (Concours Raymond) 346

PROCÈS-VERBAUX (V. 2e partie du volume).

SÉANCES des 10 et 25 janvier, 10 et 25 février, 10 et 25 mars, 10 et 25 avril, 10 et 25 novembre, 10 et 25 décembre. — Correspondance. — Candidatures. — Elections. — Ouvrages offerts.

LECTURES. — Procès-verbaux des séances publiques, rédigés par M. DUMONT (2e partie). . . . . 1 à 14

R

RÉGENT (Le), l'abbé Dubois et les Anglais (Hachette, 1894). Étude par par M. Louis Wiesener. — Rapport de M. Henri Weischinger . . 192

DEUXIÈME VOLUME : Du retour de Georges Ier en Angleterre à la déclaration de guerre par la France à l'Espagne, 9 janvier 1719. — Alliance avec les ennemis du Régent. — Rôle de l'abbé Dubois. — La quadruple alliance. — Correspondance inédite des ministre anglais. — Le cardinal Albéroni.

S

SAINT-LOUIS et INNOCENT IV. Etude sur les rapports de la France et du Saint-Siège, par M. Elie Berger (Thorin, éditeur). — Compte rendu de M. Desclosières. 212

Pages.

Vues élevées; politique sage et ferme de Saint-Louis. — Edition des registres d'Innocent IV. — Vulgarisation de ce volumineux recueil condensant ce qu'il importe de connaître sur les relations de l'Eglise de France et du Saint-Siège à cette époque.

SÉANCES PUBLIQUES et bi-mensuelles (V. procès-verbaux, 2e partie). . 1 à 14

Fête de la soixantaine, p. 64 et 65. — Lectures. — Audition musicale.

SÉANCE PUBLIQUE DE 1895 (PREMIÈRE). Lettre circulaire 286

SÉANCE PUBLIQUE de 1894. Procès-verbaux. — Conférences. — Audition musicale. 4

SERBIE. Communication sur l'histoire de Serbie d'après Saint-René-Taillandier. Etude du colonel Fabre de Navacelles. 246

Progrès de l'émancipation des nations chrétiennes soumises aux Ottomans. — La Serbie fait elle-même son œuvre. — Histoire des luttes. — Karageorge et Obrénowich. — Milosch. — Influence de la Russie.

SOCIÉTÉS SAVANTES de province et de l'étranger. Institut du Brésil, 257. — Société de Béziers, 261. — Académie d'Hippone et de Constantine, 263. — Etats-Unis. 264

SORBONNE (Congrès de la). Circulaire 284

STAIR (Entrée de lord) comme ambassadeur à Paris. Étude par M. Wiesener. 294

Orgueil de lord Stair ; ses prétentions ; cause des difficultés diplomatiques ; habileté de l'abbé Dubois.

SUFFRAGE FÉMININ (Le) en Angleterre et en Amérique. Lecture faite en séance publique, par M. Moireau 91

Prétention des femmes à exercer directement le droit électoral. — Elections municipales, droit antérieur à 1835. — Privation et restriction en 1869. — Conseil des paroisses, conseil des écoles publiques. — Eligibilité des femmes. — Revendication de l'électorat politique. — Etat de la question. — Opinion de Bentham. — Les Américaines. — Discours de Malvina dans Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques. — Opinion d'un anglais.

T

TALBOT. Ancien président de la Société des Études historiques. Son décès. Notice 216

TALLEYRAND. Communication relative au texte des mémoires de Talleyrand, par M. H. Welschinger 268

Ce texte qualifié d'authentique n'est qu'une copie de la main de M. de Bacourt. — Discussion et conclusion. — Note inédite de M. de Bacourt, p. 275.

V

VAUDREUIL (Le comte de). Correspondance du comte de Vaudreuil et du

Pages.

comte d'Artois pendant l'émigration (1789-1815), par M. Léonce Pingaud. — Compte rendu de M. Desclosières 60

Entreprises, illusions, mécomptes des émigrés. — Opinion de Pitt méconnue par le comte d'Artois. — Renseignements précieux sur l'histoire de l'émigration.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS D'AUTEURS ET DES CORRESPONDANTS

CITÉS DANS LA REVUE ET LES PROCÈS-VERBAUX

NOTA : la lettre R. signifie renvoi à la première partie : *Revue*; les lettres P.-V., renvoi à la 2e partie : *Procès-verbaux*.

ALLAIS (Gustave), V. *Malherbe*, 23.

BACOURT (M. DE), *Note inédite à propos des mémoires de Talleyrand*, 268.

BARBIER (J.-C.), Notice sur M. Jules Grévy, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, lue à la réunion des anciens secrétaires de la conférence. Voir insertion, volume 1895, P.-V., 1894.

BRENTANO (Frantz-Funck), Communication sur le Masque de fer. — — Conférence au cercle des Alsaciens de Strasbourg, chronique, 214.

BELLANGER (F.), *Histoire du IIIe territorial*, 62.

BERGER (Élie), *Saint-Louis et Innocent IV*, 212.

BOISJOSLIN (Jacques DE), Ancien président de la Société des Études historiques, Idylles de chambre, par M. E. Prarond, 188. — *Remarques et pensées*, par M. E. Marbeau, voyez volume de 1893 et P.-V., 1894, 3. — *Les écoles de la littérature française, lu les 25 novembre, 10 et 26 décembre* 1894. — Insertion au volume de 1895.

CAMOIN DE VENCE, *Du Guadalquivir au Tage*, impression de voyage, 111 et 125. — *Les reliques de Pierre le Grand à Saint-Pétersbourg* 294. — Représente la Société au Congrès de la Sorbonne. — Discussion sur la mendicité et le vagabondage, P.-V., 7.

CANDIDATURES EN 1894. — Admissions, 1894 : MM. D.-B. Bickélas, de Civry, Mme Carlhian, MM. Demombynes, François, Houssay (Marcel), Lacaille (Henri), Négreponte (Jean), Rodocanachi (Théodore), Roslang (Goury du), Schilizzi (Michel), Tossizza (le baron). — 1895, premier trimestre : MM. Duval (Gaston), Otto Bouwens, P. Coquelle, Dr Fay, Mazerolles, Doria Peaucelle, Delteil.

CIVRY (Ulrich DE), rédacteur en chef de l'*Écho de l'armée*. Articles d'histoires militaires publiés dans ce journal, P.-V., 14.

CRUE (Francisque DE), Le parti des politiques. — La Molle et Conconat. — Rapport de M. Desclosières, 212.

COQUARD (A.) compositeur, de musique P. de la 4e classe. Médaille Duvert, 328, son succès, l'opéra la *Jacquerie*, 330.

DABOT (Henri), Dédie son livre *Les*

griffonnages quotidiens d'un bourgeois du quartier latin à la Société des Études historiques P.-V. 13. Rapport au volume de 1895.

DESCLOSIÈRES (Gabriel), Rapports sur des ouvrages offerts. — *Académie de Dijon*, 59. — *Le comte de Vaudreuil*, mémoires publiés par M L. Pingaud, 60. — *La fin d'une societé; le duc de Lauzun*, 209. — *L'art et la Province*, 210. — *Organisation militaire chez les Romains*, 211. — *Le parti des Politiques, La Molle et Coconat*, 212. — *Saint Louis et Innocent IV*, 212. — *L'armée à l'Académie*, 253. — *Lectures historiques*, par M. Sorel, 276. Compte rendu.

DUMONT rédige les procès-verbaux de l'année 1894. — *Les chartes de Vervins*, 195. — Est élu secrétaire-général-adjoint.

FABRE DE NAVACELLE (le Colonel), *Alexandre de Russie et Napoléon Ier au lendemain de Friedland*, 206. — *Histoire de Serbie*, 246. — *Académie d'Hippone et de Constantine*, 263.

FABRE (Jules), *Le Barreau de Paris et le premier Président Séguier*, 219.

FAVÉ (le Général), membre de l'Institut, ancien président de la Société des Études historiques, son décès.

FLACH (Jacques), professeur au Collège, de France, P.-V. — Conférence sur un grand poète Russe Pouchkine, 1. — Rapport sur le concours Raymond, 86.

FUNCK-BRENTANO, V. *Brentano*.

GABRIEL (l'abbé), son décès, P.-V., 11.

GABRIEL (l'architecte), étude M. Bousson publiée par la Société d'Éditions scientifiques, 4, rue Antoine-Dubois.

HOCHART, *La littérature latine au XVe siècle*, 197.

JONQUIÈRE (DE LA), *L'armée à l'Académie*, 253.

JOUIN, secrétaire de l'École des Beaux-Arts. — *L'Art et la Province*, 210. — Lacaille, associé libre, P.-V., 1.

LAUZUN, *La fin d'une société*, 209. V. *Maugras*.

LECOURBE (Le comte) nommé rapporteur d'un ouvrage, P.-V.

LOISEAU, *Malherbe*, 23. — *Monluc*, 26. — *Académie du Brésil*, 257. — *Origine des études classiques modernes*, 314. — *Société philotechnique*, 321. *Institut genevois*, 329.

LOUIS (Eugène), adresse, diverses études. Rapport, volume 1895.

MALHERBE et la poésie française à la fin du XVIe siècle, 23.

MARBEAU, pensées, volume 1893.

MARCILHACY, rapport sur les fournisseurs de Napoléon Ier, 199.

MARIE (W.), compositeur de musique. V. P. (4e classe). Séance publique, 327.

MAUGRAS (Gaston), *La fin d'une société le duc de Lauzun*, 209.

MAZE SENCIER, *Les fournisseurs de Napoléon*, 199.

MAZEROLLE ET BOURNOU, correspondance historique et archéologique, P.-V, reçu membre titulaire, 25 février 1895 (4e classe).

METMANN, V. *Académie de Dijon*, 59.

MAS-LATRIE, V. *Chronique de Strambaldi et d'Amadi*, 278.

MOIREAU (*Le Notaire et le Baudrier*), 28. — *De l'indemnité des députés aux États-Généraux*, d'après M. Vachez, 55. — *Le suffrage féminin en Angleterre et en Amérique*, 91. — *Société de Béziers*, 261. — *Institut Smithsonien*, 264. — *Chronique de Strambaldi et d'Amadi*, 278. — Élu Vice-président pour l'année 1895.

P.-V., 14. — Sa conférence à la Société de géographie commerciale, P.-V. 8. — *Id.* à la première séance publique de la Société des Études historiques. *Les mémoires du général Marbot*, voir volume de 1895.

PINGAUD (Léonce), *Mémoires du comte de Vaudreuil*, 60.

PRAROND, *Idylles de chambre*, 188.

POUCHKINE (Alexandre), Conférence de M. J. Flach, 1.

RACINE, administrateur, présente les comptes, la correspondance, candidatures. V. procès-verbeaux et des Rapports sur les ouvrages de M. Reybourbon, de Lille, 1895.

RODOCONACHI (Emmanuel), président de la Société en 1894. — Son allocution à la séance du 5 mai, 67. — *Id.* à la séance de rentrée, 217. — Prix à lui décerné par l'Académie française, 2e partie, p. 13. — *Les associations ouvrières à Rome*, P.-V., 7. — Compte rendu, P.-V., 1895. — Compte rendu du livre de M. Bidoire, *Le budget français*, 323. — Sa conférence aux Études italiennes, P.-V., 14. *Les manieurs d'argent à Rome*, P.-V., 13. — *Id. Courtisanes*, P.-V., 9 et vol. 1895.

RIVIÈRE (Louis), *Excursion dans les Alpes italiennes*, 150.

SAINT-RENÉ-TAILLANDIER, 246.

SICOTTIÈRE (DE LA), son décès, 332.

SIMONIN ET BIDOIRE, V. *Budgets français*.

SOREL (Albert), Lectures historiques, 276.

TALBERT nommé membre honoraire P.-V., 14.

TALBOT, son décès, notice, 216, son éloge par M. Funck-Brentano. V. volume 1895.

TAMISEY DE LARROQUE, *Le Notaire et le Baudrier*, 32.

TANON, président de Chambre à la Cour de cassation. — *Histoire des tribunaux de l'inquisition*, P.-V., 5. — Rapport, vol. 1895.

VACHEZ, *De l'indemnité des députés aux États-Généraux*, 55. — *Le christ d'ivoire*, P.-V, et volume 1895.

VANDAL (Albert), *Alexandre de Russie et Napoléon au lendemain de Friedland*, 206.

VALLÉE (Georges) annonce la publication du journal inédit du *Dragon Marquant*, 1792, P.-V., p. 4.

VAUDIN-BATAILLE d'Auxerre, P.-V., 14.

VAUNOIS (Albert), *Liberté du portrait*, 127. — Élu secrétaire général adjoint pour 1895. — Congrès d'Anvers, le *portrait*, 215.

WELSCHINGER (Henri), *Le comte d'Antraigues et la Sainte-Huberti*, 101. — *A propos des mémoires de Talleyrand*, 268. — Compte rendu sur le livre de M. Wiesener, *Le régent*, etc., 192. Allocution, 1re séance publique, 318.

WIESENER, *Le régent l'abbé Dubois et les Anglais*, 192. — *Entrée de lord Stair comme ambassadeur à Paris*, 289. — Prix décerné par l'Académie française, P.-V., 11.

NOTA. Les Rapports déjà lus sur des ouvrages offerts et non insérés dans ce volume seront publiés en 1895.

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

DEUXIÈME PARTIE [1]

SÉANCES MENSUELLES. — PROCÈS-VERBAUX. — BIBLIOGRAPHIE

SÉANCE DU 10 JANVIER 1894

Présidence de M. RODOCANACHI.

Installation de M. le Président par M. MARBEAU. Allocution de M. RODOCANACHI, en prenant possession du fauteuil.

Correspondance manuscrite. — Lettres de M. FABRE DE NAVACELLE qui, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, fait allusion aux richesses archéologiques et historiques des provinces de Constantine et d'Hippone; de M. RACINE, relative à diverses questions d'administration; de M. Jules FABRE au sujet d'une étude qu'il prépare sur le barreau de Paris; de M. BRENTANO annonçant que le conseil municipal a voté l'impression, aux frais de la Ville, de son Mémoire sur les lettres de cachet.

M. CAMOIN DE VENCE informe la Société qu'il a communiqué le mémoire déposé pour le concours de 1894 à M. MARBEAU, qui, de son côté, annonce l'avoir transmis à M. RODOCANACHI.

M. MARBEAU propose la candidature de M. LACAILLE comme associé libre.

Le candidat est admis.

Le rapport sur les comptes est renvoyé à la prochaine séance.

Lectures. — M. DESCLOSIÈRES lit plusieurs rapports sur les ouvrages suivants : *Napoléon intime*, par M. LÉVY; *le Maréchal Ney*, par M. WELSCHINGER; L'*Orviétan*, histoire d'une famille de charlatans, par le Dr Le PAULMIER. Correspondance du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois pendant l'émigration. Mémoires de l'Académie de Dijon.

M. DUMONT : Rapport sur les mémoires de la Société des lettres, sciences et arts du Hainaut.

(1) Cette deuxième partie devra être reliée à la fin du volume.

La Société délègue MM. Camoin de Vence et Dufour pour la représenter au Congrès des Sociétés savantes.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1894.

Présidence de M. Rodocanachi.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. En l'absence de M. Dumont, rapporteur, la question des comptes est ajournée à la prochaine séance.

M. le Secrétaire-général signale la rectification des adresses de MM. Cassagnade, 10, boulevard Saint-Germain et Dabot, 198, boulevard Saint-Germain; il dépose sur le bureau une étude de M. Louis Bourilly, intitulée : *L'instruction publique dans la région de Toulouse sous l'ancien régime.* Rapporteur M. Loiseau.

La date de la première séance publique de 1894 est définitivement fixée au mercredi 28 février. L'ordre du jour sera indiqué à la séance du 10. Conférence par M. J. Flach : Un Poète russe, Pouchkine, et audition musicale.

Lectures. — M. Jules Fabre, avocat du barreau de Paris, lit un fragment détaché de son étude en cours d'achèvement : le Barreau de Paris depuis 1830. Ce chapitre, intitulé : *Le Barreau de Paris et le premier président Séguier*, rappelle les incidents soulevés au Palais par les boutades du premier président toujours aggressives et parfois injurieuses. Dans ce tableau plein de mouvement, M. Jules Fabre a reconstitué la vie judiciaire de ce temps à la cour de Paris.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1894

Présidence de M. Dufour, *vice-président.*

Lecture du procès-verbal.

Correspondance manuscrite. — Lettres de M. Rodocanachi donnant des renseignements sur le projet de concert du 28 février; de M. Flach au sujet de sa conférence; de M. Brentano annonçant l'envoi d'une brochure; correspondance du Ministère de l'Instruction publique adressant à la Société des documents américains; du même ministère accusant récep-

tion du mémoire envoyé par M. le Secrétaire général pour le Congrès de la Sorbonne; de M. MARCILHACY adressant le compte rendu du livre de M. MAZE-SENSIER, *Les Fournisseurs de Napoléon*.

Correspondance imprimée. — Plon, recueil intitulé : *Lectures historiques*, par Albert SOREL. — M. Veyret envoie le programme des conférences par lui faites à l'Association polytechnique des Batignolles. Recueil de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure. M. BARBIER : Discours sur Jules Grévy prononcé à la réunion des anciens secrétaires de la conférence des avocats au barreau de Paris; M. QUARRÉ-REYBOURBON, *Une fausse miniature*, ville de Lille.

Numéro de la correspondance historique et archéologique. *Bulletin de la Diana* (Montbrison).

M. l'Administrateur fait connaître le projet de budjet pour 1894 qui est approuvé.

Lectures. — M. CAMOIN DE VENCE : *Du Guadalquivir au Tage*, curiosités d'Espagne et de Portugal.

M. MOIREAU : Travaux de l'Académie d'Aix ; l'Université d'Aix.

M. DE BOISJOSLIN : *Remarques et pensées*, par M. Marbeau.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1894

Présidence de M. RODOCANACHI.

Lecture du procès-verbal de la séance du 10 février.

Communications relatives à la séance publique du 28 février.

Le choix de la question à mettre au concours pour 1896 est ajourné à la prochaine séance.

Correspondance manuscrite. — Lettre du Ministère de l'Instruction publique envoyant à la Société l'Album des statistiques. — Lettre de M. CAMOIN DE VENCE s'excusant et demandant le maintien de sa lecture à la prochaine séance. — Lettre de M. QUARRÉ-REYBOURBON relative à des numéros de la *Revue*; de M. DE BOISJOSLIN au sujet de nouvelles études de M. Hochard; de M. MOIREAU relative à la chronique d'Amadi; de Émile Trélat; de M. EBRARD relative à la séance publique; du Ministère de l'Instruction publique annonçant l'envoi d'ouvrages allemands; de l'ancien imprimeur de la Société envoyant trente-six volumes de la *Revue*; de l'Académie de Toulouse adressant des mémoires; de M. G. VALLÉE, ancien conseiller de

préfecture, nouvellement nommé sous-préfet à Bar-sur-Aube demandant qu'on voulût bien annoncer la publication d'un journal militaire inédit : *Journal du dragon Étienne Marquant pendant la campagne de 1792.*

Correspondance manuscrite. — *Bulletin de la Société archéologique de Béziers.* Rapporteur M. DUMONT. *Bulletin archéologique du Périgord*, quatre fascicules. Rapporteur M. DUFOUR. — Publications allemandes du docteur JECHT. Rapporteur M. RIVIÈRE; un fascicule de l'Académie d'Hippone. Rapporteur M. FABRE DE NAVACELLE.

Lectures. — *Rapports.* — M. LOISEAU, Malherbe et la poésie française à la fin du XVIe siècle par M. Gustave ALLAIS et Étude sur Jean de Montluc évêque de Valence, par M. REYNAUD.

M. FABRE DE NAVACELLE, Académie d'Hippone et de Constantine; Écho de l'armée; Europe militaire.

M. MOIREAU, le Notaire et le Baudrier, à propos d'un article de M. TAMISEY DE LA ROQUE tiré des mémoires de l'Académie d'Aix.

M. DESCLOSIÈRES lit un rapport de M. MARCILHACY sur les fournisseurs de Napoléon, par M. MAZE-SENSIER.

M. RODOCANACHI lit la suite de son étude sur les Courtisanes à Rome.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FÉVRIER 1894

Présidence de M. Emmanuel RODOCANACHI.

Cette très brillante soirée artistique et littéraire, qui réunissait un public de plus de quatre cents auditeurs, a couvert de ses chaleureux applaudissements la conférence de M. Jacques FLACH, professeur au Collège de France, sur un grand poète russe Alexandre POUCHKINE, d'après ses œuvres originales et des documents nouveaux. L'orateur a retracé, avec les circonstances de la vie de Pouchkine, les causes du développement de son génie, les sources littéraires où il avait puisé ses conceptions, les raisons de leur originalité et de leur puissance. Le récit dramatique de la mort de l'illustre écrivain a vivement impressionné l'auditoire (voir n° 1, p. 1 et suiv.); un accueil non moins sympathique a été réservé aux artistes éminentes : Mlles Magdeleine GODARD et Éléonore BLANC à MM. DERIVIS et MORPAIN qui avaient bien voulu prêter leur concours à l'organisation de l'audition musicale. Mlle GODARD, avec une maestria et un délicieux sentiment des nuances accueillis par des bravos enthousiastes, a joué *Le Nocturne* de Chopin, *Papillon* de Popper, *une mazurka* de Wienouski et *La Berceuse de Jocelyn*, par B. GODARD. Mlle Éléonore BLANC, dont la voix parvenue à tout son éclat donne des notes

superbes, n'a pas obtenu moins de succès en interprétant le morceau d'Alceste, *Divinité du Styx* de Gluck et *La Chanson de Mars* de B. Godard, allusion de circonstance à la date du 28 février. M. DERIVIS dans trois morceaux : *Malgré moi* de G. Pfeiffer, *Les derniers rayons* de Pessard et *La Chanson ancienne* avec accompagnement de violon par Mlle GODARD, a fait apprécier l'étendue, la souplesse de sa voix conduite par une savante méthode. Le jeune et brillant pianiste, M. MORPAIN, lauréat du Conservatoire, a tenu sa place très distinguée auprès de ses grands camarades qu'il avait mission d'accompagner et dans deux morceaux d'invention brillante l'*Allegro appassionato* de Saint-Saens et *La Sonate* de Chopin; il a montré un talent déjà très accentué qui fait espérer en lui un maître parmi les pianistes contemporains.

SÉANCE DU 10 MARS 1894

Présidence de M. RODOCANACHI, *président.*

Correspondance manuscrite. — Lettres nombreuses de remerciements et de félicitations au sujet de la séance du 28 février.

M. DE BOISJOSLIN annonçant un prochain rapport sur un ouvrage de M. HOCHARD. — Ministère de l'Instruction publique annonçant que la communication de M. DESCLOSIÈRES sera inscrite à l'ordre du jour du Congrès des Sociétés savantes; du même Ministère, envoi de diverses publications sur le Portugal. Rapporteur M. LOISEAU.

Correspondance imprimée. — Compte rendu de la séance publique par divers journaux.

Bulletin bibliographique. — Histoire des Tribunaux de l'Inquisition, par M. TANON. Rapporteur M. DESCLOSIÈRES.

Annuaire de l'Université de Coimbre. Rapporteur M. LOISEAU. — Histoire de la Patrie (Turin). Rapporteur M. LECOURBE. L'architecture française civile et domestique du XIe au XIIIe siècle, par M. Gélis-Didot et Lambert.

Lectures historiques par M. Albert SOREL. *Revue agricole et industrielle de Valencienne.* Société des Antiquaires de Picardie. Rapporteur M. DESCLOSIÈRES. — Société des antiquaires de la Morinie. Rapporteur M. DESCLOSIÈRES. — Recueil de l'Académie de Caen. Rapporteur M. DESCLOSIÈRES.

Lettre de M. DESCLOSIÈRES à M. le Président relative au concours de 1896-1897 et au recrutement de la Société. — Coup d'œil rétrospectif sur

l'histoque de la Société. — Lettre de M. Flach relative au concours actuel et au sujet du prochain concours.

La date de la prochaine séance publique est fixée au 5 mai.

M. Brentano offre la correspondance historique et archéologique par MM. Bournon et Mazeroll.

Lectures. — M. Welschinger, rapport sur l'ouvrage de M. Wiesener : *Le régent, l'abbé Dubois et les Anglais.* — M. Dufour, *le Périgord historique et archéologique.* — M. Marbeau, *de l'indemnité des députés aux États généraux*, par M. Vachez. — M. de Boisjoslin, *Tacite et la Renaissance.* Fragments des nouvelles études de M. Hochard.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 24 MARS 1894

Présidence de M. Rodocanachi.

La question suivante est adoptée pour le concours de 1896 : Faire l'histoire des Justices seigneuriales à la veille de la Révolution, des services qu'elles rendaient et des abus qu'elles engendraient.

M. le Secrétaire général entretient la Société des dispositions prises en vue de la séance publique du 5 mai, et d'un projet de circulaire afin d'amener de nouveaux adhérents.

Correspondance manuscrite. — Lettre de M. Gossot annonçant son intention de se retirer de la Société; de M. de Marcilhacy envoyant quelques notes et chiffres pour compléter son dernier rapport sur « Napoléon et ses fournisseurs ».

Correspondance manuscrite. — La Société des Hautes-Alpes. — Candidature, M. le baron de Totizza, présenté par M. Rodocanachi, est admis comme membre associé libre.

La Société est informée de la mort récente du général Favé, membre de l'Institut, son ancien Président, exprime les vifs regrets que lui cause la perte de ce membre éminent qui s'était associé pendant plusieurs années à ses travaux et avait enrichi notre *Revue* de mémoires d'un haut intérêt.

Lectures. — M. Camoin de Vence : *du Guadalquivir au Tage* (suite).

M. Desclosières, compte rendu de l'ouvrage de M. Rodocanachi sur

les corporations ouvrières à Rome. — Rapport sur les ouvrages suivants : *Le duc de Lauzun et la Cour intime de Louis XV; Saint-Louis et Innocent IV*, par Élie BERGER; *L'art et la Porvince, le comité des Beaux-Arts*, par Henri JOUIN; *L'Organisation militaire chez les Romains*, par MARQUART, traduction de M. BRISSOT. — M. DE BOISJOSLIN; *Tacite et la Renaissance*, fragments des nouvelles études de M. HOCHARD.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1894

Présidence de M. RODOCANACHI.

M. le Secrétaire général donne connaissance d'un avis du Ministère de l'Instruction publique annonçant l'ordonnancement de 300 francs pour le service de quarante exemplaires de la *Revue*. Il fait ensuite à la Société diverses communications au sujet de la séance publique du 5 mai, et du prix Raymond.

Un entretien s'engage sur le Congrès de la Sorbone et sur la part importante et remarquable prise par MM. DESCLOSIÈRES et CAMOIN DE VENCE à la discussion sur la question du vagabondage et de la mendicité.

Candidature. — M. Michel AGELASTO et M. Michel SCHILIZZI sont admis comme associés libres.

Lectures. — M. CAMOIN DE VENCE. *Du Guadalquivir au Tage*, curiosités d'Espagne et de Portugal (suite et fin) — M. RODOCANACHI, *Les Courtisanes à Rome sous les successeurs des Borgia* (fin). — M. LOISEAU, *Institut historique du Brésil.*

SÉANCE DU 25 AVRIL 1894

Présidence de M. RODOCANACHI.

M. le Secrétaire-général fait différentes communications au sujet de la séance publique du 5 mai.

Candidatures. — M. Houssaye, Mme Carlian, M. Desnonbynes, M. François, intendant, général directeur au Ministère de la guerre, M. Ulrich de Sivry, rédacteur en chef de l'*Écho de l'armée* sont admis comme associés libres.

M. le Secrétaire-général propose au sujet du concours de 1894, d'après l'avis du jury, d'énoncer les conclusions qui sont adoptées; il fait connaître que l'auteur du mémoire récompensé est M. B. Rivière, de Douai.

M. le Secrétaire-général informe la Société que l'un de ses membres, M. Moireau, vient de faire avec succès, à la Société de géographie commerciale, une conférence sur *La naissance d'une capitale.*

Correspondance manuscrite. — Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique proposant une question au Congrès de 1895 sur les maisons de travail. Envoi de volumes aux Sociétés savantes; de M. Griveau remerciant de l'envoi qui lui a été fait de la collection de la *Revue*; de M. Eug. Louis relativement à la séance du Congrès de 1894; de M. de Boisjoslin à propos de la lecture qu'il devait faire; il donne en même temps sa nouvelle adresse; de M. Aubert relativement au recrutement de la Société; de M. Rivière, auteur du mémoire de M. Brentano, demandant qu'on lui adresse un ouvrage pour en faire le rapport; de MM. de Formont et Rodocanachi, sur divers sujets de M. Vachez ayant trait au rapport de M. Marbeau sur l'indemnité des députés aux États-Généraux.

Correspondance imprimée. — Revue de la Société des Antiquaires de Zurich. M. Rivière rapporteur.

Lectures. — M. Desclosières. *Mémoires du chancelier Pasquier.* M. Moireau, rapport sur l'*Institut Smithsonien* et sur le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers.*

M. Brentano fait à la Société diverses communications très intéressantes au sujet de ses recherches sur le *Masque de fer.*

FIN DES PROCÈS-VERBAUX DE LA PREMIÈRE SESSION.

LE COMTE D'ENTRAIGUES ET LA SAINT HUBERTY

(Note rectificative à placer entre les pages 100 et 101 du numéro 2 de 1894.)

Une erreur de transmission de l'épreuve révisée par M. H. Welschinger a laissé passer de nombreuses incorrections qui nécessitent les rectifications suivantes :

Saint Huberty *au lieu de* : Saint Huberti.

Rétablir y *au lieu de* : i au titre principal, au titre courant de la pagination et dans le corps de l'article.

Pages				
101	dernière ligne,	*lire* : Il la décida	*au lieu de* :	et la décida.
102	—	force soufflets	—	des soufflets.
—	—	Lubomirska	—	lubomirska.
—	—	elle débute	—	elle débuta.
—	—	il y eut	—	il y eu.
—	—	cadences et roulements	—	cadence et roulement.
—	—	impunis	—	imprimés.
103	—	abondants	—	multipliés.
—	—	Marsyas	—	margras.
104	—	pension royale	—	pension royal.
—	—	ovations	—	orations.
105	—	exagération assez provençale	—	exagération provençale
—	—	de Clytemnestre	—	d'Ustemnestre.
—	—	baron de Jauyac	—	Jauzac.
—	—	Asperjoc	—	asperjac.
—	—	Genestelle	—	Geastelle.
—	—	Fabras	—	Trabras.
—	—	on le prendrait à cette énumération pour un hidalgo.	—	on le prendrait pour un hidalgo.
106	—	traînée dans le char	—	dans un char.
—	—	dont il eût à peine entouré une femme	—	que s'il les eût offert à une femme.
—	—	Bas Vivarais	—	Bas vivarois.
107	—	celui-ci	—	celui-là.
—	—	Gratz	—	Grotz.
108	ligne 24 —	pensionnèrent	—	questionnèrent.
—	d^re ligne —	Goncourt	—	Groncourt.
109	—	de se tenir prêt	—	d'être prêt.
—	—	ce misérable	—	ce domestique.
—	—	tout chaud du sang	—	tout chaud de sa première victime.
—	—	les conséquences de sa faute	—	tout scandale.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1894 [1]

Présidence de M. RODOCANACHI.

La séance est ouverte à 8 heures.

Lecture du procès-verbal :

Correspondance manuscrite. — Lettres de M. DE BOISJOCLIN accusant réception du manuscrit de M. HOCHART ; de l'Ordre des avocats; de M. BRENTANO au sujet d'une conférence; de MM. WIESENER, LOISEAU et MARBEAU s'excusant de n'être pas venus à la séance du Comité de direction; de M. CAMOIN DE VENCE annonçant un projet de lecture; de M. RACINE relative à la situation de la Société, au décès de M. TALBOT, à l'état de santé de M. TOURNIER et au legs DAVID ; DE M. BURDIN au sujet de la composition de la *Revue* et de M. WELSCHINGER concernant des rectifications à faire à l'impression de son article sur le *Comte d'Antraigues et la Sainte-Huberti*; de M. RODOCANACHI; de M. SIMONIN, membre de la Société annonçant un ouvrage qu'il vient de faire en collaboration avec M. BIDOIRE; de MM. RODOCANACHI, DE BOISJOLIN et WIESENER sur des projets de lecture; de M. BURDIN, envoi de sa facture; de MM. MARBEAU, DUFOUR et BRENTANO s'excusant de ne pas venir à la séance. M. BRENTANO s'offre en outre pour faire une conférence; lettre de faire part du décès de M. BOUSQUET DE LAURIÈRE et Léon PALUSTRE, membres de la Société d'archéologie; lettre de MM. PLON et NOURRIT remerciant de divers comptes rendus; de l'Institut historique et géographique de Bahia annonçant sa formation et offrant de faire des échanges avec la Société des Études historiques.

M. le Secrétaire général informe la Société qu'un de ses membres, M. MOIREAU, a fait, avec succès, une conférence à la Société de géographie commerciale, sur la Question nègre aux États-Unis.

Correspondance imprimée. — MM. SIMONIN et BIDOIRE : *Législation financière et budgets*; rapporteur, M. RODOCANACHI.

M. FLACH, tirage à part de sa conférence : *Un Poète russe.*

Brochures adressées par M. RODOCANACHI : *Corporations ouvrières de*

(1) Cette partie devra être reliée à la fin du volume.

Rome ; Observations sur le royaume de France par le cardinal Chigi ; Courtisanes vénitienne à l'époque de la Renaissance.

Programme du Congrès des Sociétés savantes. *Mémoires de l'Académie du Portugal*; rapporteur, M. Loiseau.

Deux fascicules allemands ; rapporteur, M. Rivière.

L'Époque éburnéenne et les races humaines, par M. Piette ; rapporteur, M. de Boisjolin.

Essex Institute, volume xxx ; rapporteur, M. Moireau.

Revue de Comminges ; rapporteur, M. Dumont.

Mémoires de l'Académie de Modène.

Fêtes célébrées a Lille en 1729, par M. Quarré-Reybourbon; rapporteur, M. Racine.

Annuaire de la Société philotechnique; rapporteur, M. Loiseau.

M. Racine fait connaître la situation financière de la Société attestant une notable amélioration.

Lectures. — M. Fabre de Navacelle : *Histoire de Serbie d'après M. Saint-René-Taillandier.*

M. de Boisjolin : *Les Écoles de la littérature française.*

M. Vaunois fait d'intéressantes communications au sujet de la question suivante discutée au Congrès d'Anvers : Doit-on accorder aux artistes la liberté de reproduire les traits d'une personne sans son consentement. Observations de M. Lecourbe.

La séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1894.

Présidence de M. Rodocanachi.

La séance est ouverte à 8 heures.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance manuscrite. — Lettre de M. Rodocanachi, concernant le service de la Société ; de M. Desclozières à M. l'Administrateur ; de Mme Tournier, annonçant la démission de M. Tournier, auquel l'état de santé ne permet plus de suivre les travaux de la Société ; de M. Simonin, remerciant de l'accueil fait à son livre sur le *Budget de la France*, du Ministère de l'instruction publique annonçant l'envoi de deux volumes.

Lettre annonçant le décès de M. l'abbé GABRIEL, aumônier du Collège de Verdun-sur-Meuse. Il était membre correspondant de notre Société depuis le 16 janvier 1880 et laisse, avec le souvenir d'une existence ecclésiastique honorablement remplie dans le diocèse de Verdun, de nombreux ouvrages dont nous avons eu l'occasion de rendre compte lors de leur apparition. Rappelons notamment :

L'Histoire du siège de Verdun en 1870; L'Évêque de Verdun, prince temporel; Étude biographique sur le général Des Androuins qui prit part à la défense du Canada.

M. l'abbé GABRIEL apportait dans ses recherches un esprit de contrôle des plus consciencieux et ses appréciations sur les événements et les hommes sont constamment inspirées par un profond sentiment d'équité et de modération.

Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 21 novembre, en son village d'origine, à Woimbey-sur-Meuse.

Correspondance imprimée. — Deux volumes de l'Institut Smithsonnien; rapporteur, M. MOIREAU.

Prix décernés à MM. WIESENER *et* RODOCANACHI *par l'Académie française.* — La Société des Études historiques est heureuse d'enregistrer les flatteuses distinctions accordées à son Président : M. RODOCANACHI et à son ancien Président M. WIESENER, par l'Académie française, dans sa séance publique du 22 novembre. Nous nous empressons de citer ici les termes du rapporteur, M. Camille DOUCET, qui concernent nos deux confrères.

« Le jour même où, dans son amour pour la France, dont il voulait éclairer l'histoire, M. le baron Gobert fonda le grand prix qui porte son nom et qui, tous les ans, l'honore, cette pensée lui vint à l'esprit que, parfois, l'Académie pourrait se trouver empêchée de remplir la mission qu'il lui confiait, faute d'ouvrages nouveaux dignes d'une si forte récompense. « Les « ouvrages précédemment couronnés, dit-il alors, conserveront les prix an- « nuels jusqu'à déclaration d'ouvrages meilleurs. » On ne saurait trop le remercier d'une disposition prudente dont Augustin Thierry — je pourrais vous en nommer d'autres — a bénéficié longtemps à si juste titre.

« Cette année, Messieurs, deux concurrents seulement avaient pris part à ce concours : l'un d'eux, avec deux petits volumes continuant une œuvre, distinguée sans doute, mais encore incomplète, dont la première partie avait été déjà très justement et très largement récompensée. Il est de ceux dont on ne se sépare que pour un jour, avec l'espoir que, dès le lendemain, on les retrouvera sur la brèche.

« Sous certaines réserves que les juges les plus compétents ont dû faire à

son égard, l'autre ouvrage, dont M. L. Wiesener est l'auteur, et qui a pour titre : *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais, d'après les sources britanniques*, aurait eu toute chance d'obtenir le premier prix.

« Le second prix du moins a été décerné avec beaucoup d'estime à ce savant travail, à cet excellent exposé d'une phase curieuse et jusqu'ici assez mal jugée de notre histoire diplomatique. Le rapprochement entre la France et l'Angleterre, opéré pendant la Régence et dont le futur cardinal Dubois fut le principal agent, a été généralement représenté comme motivé uniquement par des considérations d'intérêt personnel, tant de la part du duc d'Orléans que de celle du roi Georges Ier d'Angleterre ; l'un ayant à défendre son droit éventuel à la couronne de France contre les prétentions de Philippe V, l'autre à se prémunir contre les attaques de l'héritier des Stuarts.

« Un intérêt commun ne fut ni la seule ni même la principale cause de cette entente du régent avec le roi d'Angleterre. La renonciation de Philippe V au trône de France avait été la condition *sine qua non* du rétablissement de la paix générale au traité d'Utrecht, et tout ce qui, de près ou de loin, remettait en doute cette condition, menaçait l'Europe de nouveaux déchirements, et la France de nouvelles épreuves. En s'opposant aux vues ambitieuses du roi d'Espagne, le régent ne défendait donc pas seulement sa propre cause, il défendait surtout la foi du traité et la sécurité générale.

« C'est à ce point de vue plus élevé et plus juste que se place M. Wiesener. Malheureusement, comme il nous en prévient lui-même par le titre de son livre, c'est à une source étrangère qu'il a puisé tous ses renseignements. S'il les eût consultées, les archives de France lui auraient fourni, de leur côté, des documents précieux qui eussent donné encore plus de garantie à l'impartialité de ses jugements, et à l'ensemble de son œuvre plus de vie et plus d'intérêt.

« En décernant à ce beau livre le second prix Gobert, l'Académie se trouvait liée, pour le premier, par les termes de la fondation, et l'ouvrage précédemment couronné conservait de droit le prix dont une œuvre de qualité supérieure ne l'avait pas dépossédé.

« Le grand prix Gobert, vous disais-je ici l'an dernier, l'Académie le décerne sans hésitation aux deux premiers volumes de l'excellent ouvrage qu'un jeune écrivain, déjà célèbre avant l'âge, le comte Albert Vandal, a publié sous ce double titre : *Napoléon et Alexandre Ier ; L'Alliance russe sous le Premier Empire.* »

En ce qui concerne l'œuvre de notre cher Président, M. Rodocanachi, M. le Secrétaire perpétuel s'est exprimé en ces termes :

Les corporations ouvrières à Rome depuis la chute de l'Empire romain.

« Ce dernier ouvrage contient la monographie d'une centaine de corporations ouvrières romaines du moyen âge, dont les histoires particulières, précédées d'une histoire générale de l'organisation du travail à Rome, sont résumées avec une richesse de documents vraiment surprenante, avec une foule de détails sur la vie sociale de Rome, du XVe au XVIIe siècle, qui joignent à l'intérêt d'un traité d'économie politique la portée et l'attrait d'une œuvre morale. »

(Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie sur le concours de l'année 1894).

Les membres présents adressent leurs sincères félicitations aux deux lauréats.

Lectures. — M. Rodocanachi : *Les Manieurs d'argent à Rome.*

M. Wiesener : *Entrée de lord Stair à Paris en qualité d'ambassadeur d'Angleterre.*

Échange d'observations au sujet de la cérémonie de réception alors en usages.

M. de Boisjolin : *Les Écoles de la littérature française* (suite).

La séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1894.

Présidence de M. Rodocanachi.

Sont excusés : MM. Dufour et Moireau.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance imprimée — Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg ; un ouvrage anglais; rapporteur, M. Rodocanachi.

Le Monde moderne, revue mensuelle.

La vie et les œuvres de l'architecte Gabriel, par M. Bousson, lauréat du prix Raymond.

Actes de l'Académie de Bordeaux ; rapporteur, M. J. Fabre.

Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du quartier latin, par M. Dabot ; rapporteur, M. Desclosières. Institut Smithsonnien; rapporteur, M. Moireau. Association historique américaine; même rapporteur. Société archéologique de Touraine; rapporteur, M. de Boisjolin.

Écho de l'armée; rédacteur en chef, M. de Civry. *Revue des autographes*; mention au *Bulletin*.

Les élections pour l'année 1895 constituent, ainsi qu'il suit, le grand bureau : président, M. WELSCHINGER; vice-présidents, M. DUFOUR et M. MOIREAU; secrétaire-général, M. DESCLOSIÈRES; secrétaires-généraux adjoints, MM. DUMONT et VAUNOIS; administrateur, M. Ludovic RACINE.

Commission des comptes : M. MARBEAU, président. Membres : MM. RODOCANACHI, RACINE, FLACH, FABRE DE NAVACELLE, VAUNOIS, rapporteur.

Lectures. — M. DE BOISJOLIN : *Les Écoles de la littérature française* (suite).

M. WELSCHINGER : Communication relative au texte des *Mémoires de Talleyrand*.

Une intéressante conversation s'engage à la suite de la communication de M. Welschinger, insérée dans le présent numéro, p. 268.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1894.

Présidence de M. RODOCANACHI.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance manuscrite. — Lettre du Ministère annonçant l'envoi des Mémoires et Publications de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut; rapporteur, M. DUMONT.

Lettre de M. TALBERT, professeur au Prytanée militaire de La Flèche, donnant sa démission pour cause de santé.

A la suite de cette communication, la Société décide, sur la proposition de M. le Secrétaire-général, que M. TALBERT est admis à l'honorariat.

Lettre annonçant qu'une conférence sera faite par M. RODOCANACHI le 9 janvier, à la Société des Études italiennes, au cercle des Sociétés savantes.

Lettre de M. VAUDIN d'Auxerre relative au concours de 1895.

La Société est informée que M. DESCLOSIÈRES a été élu vice-président de la Société des Prisons; elle est heureuse de cette distinction dont elle félicite son Secrétaire général.

Lectures. — M. DE BOISJOLIN : *Les Écoles de la littérature française* (suite). Observations et discussion à ce sujet.

M. MOIREAU : *Notices sur les Chroniques cypriotes d'Amadi et de Strambaldi*. Voir ce numéro, page 278.

FIN DES PROCÈS-VERBAUX DE 1894.

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME XI.

CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE

1893

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7.

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

SOIXANTIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME XII.

MÉMOIRES ET RAPPORTS

1894. — Numéro 1.

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

(ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE)

Reconnue d'utilité publique par Décret du 3 Mai 1872.

COMPOSITION DU BUREAU
pour l'année 1894.

Présidents honoraires. . . .	M. J.-C. BARBIER, G. O. ✻ ✠ ✪ I, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
	M. Camille DOUCET, G. O. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Vice-président honoraire . .	M. VAVASSEUR, O. ✻, Maire du 2e arrondissement de Paris, 10, rue du Caire.
Président	M. LOISEAU, ✻, professeur de l'Université, lycée Michelet, Vanves (Seine).
Vice-présidents.	M. Henry WELSCHINGER, O. ✻, palais du Sénat.
	M. Emmanuel RODOCANACHI, ✪, publiciste, 54, rue de Lisbonne.
Secrétaire-général	M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Garancière, 6.
Secrétaires-généraux adjoints.	M. Félix TOURNIER, ✪, avocat à la Cour d'appel, 4, rue d'Alençon.
	M. DUMONT, avoué à la Cour d'appel, 8, rue du Vieux-Colombier.
Administrateur.	M. Ludovic RACINE, ancien notaire, boulevard de Courcelles, 92.

TABLE DE LA LIVRAISON

Un grand poète russe : Alexandre Pouchkine, d'après ses œuvres originales et des documents nouveaux, conférence faite le 28 février, par M. FLACH . . . . . .

Malherbe et la poésie Française à la fin du XVIe siècle, rapport de M. LOISEAU . . . . . .

Étude historique et littéraire sur Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die, par M. Hector REYNAUD, rapport de M. LOISEAU.

Le Notaire et le Baudrier, d'après une recherche communiquée à l'Académie d'Aix, M. MOIREAU . . . . . .

Du Guadalquivir au Tage, curiosités d'Espagne et de Portugal, M. CAMOIN DE VENCE . . . . . .

Ouvrages offerts : Académie de Dijon. — Correspondance du comte de Vaudreuil . . . . . .

Bibliographie. Fête de la soixantaine . . . . . .

FONDATION RAYMOND

MILLE francs à décerner

en un ou plusieurs prix avec attribution de médailles

AUX AUTEURS DES MEILLEURS MÉMOIRES

sur les questions suivantes :

CONCOURS DE 1895

Clôture le 31 Décembre 1894

Étudier les relations des Villes impériales avec l'Empire germanique aux XVIe et XVIIe siècles ; faire ressortir le caractère de leur autonomie.

CONCOURS DE 1896

Clôture le 31 décembre 1895

Étudier les *Justices seigneuriales* à la veille de la Révolution, les services qu'elles rendaient encore, les abus qu'elles engendraient. — Faire non pas une étude d'ensemble, mais une étude régionale ou locale, au choix des concurrents, et d'après d'anciennes archives.

Dépôt des mémoires au Secrétariat, 6, rue Garancière

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires du chancelier Pasquier, publiés par le duc d'Audiffret-Pasquier, de l'Académie-Française, 3 volumes : Révolution, — Consulat, — Empire, — Restauration, — Gouvernement de Juillet. Plon, éditeur.

La fin d'une société, le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV, par M. Gaston Maugras. Plon, édtieur, 1893.

Saint **Louis et Innocent IV**, étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège, par M. Elie Berger. Thorin, éditeur.

L'Art et la Province, le comité des Sociétés des beaux-arts à la Sorbonne, par M. Henry Jouin. Dumoulin, éditeur.

De l'organisation militaire chez les Romains, par M. J. Marquardt, traduction de M. Brissaud. Thorin, éditeur.

Le Parti des politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy, Lamolle et Coconas. par M. Francis de Crue. Plon, éditeur.

Sénats et Chambres hautes, par M. Henri Desplaces. Hachette, éditeur, 1893.

Mémoires du général baron Thiébault, publiés sous les auspices de sa fille, Mlle Claire Thiébault, d'après le manuscrit original, par Fernand Calmettes. 2 volumes parus. Plon, éditeur.

Lectures historiques. Un partisan. Louis de Frotté. Un émigré. Mémoires de soldats. Le drame de Vincennes. Talleyrand et ses mémoires. La révocation de l'Edit de Nantes. Tolstoi historien, par M. Albert Sorel. Plon, éditeur.

Pensées et maximes, par M. Marbeau, rapport de M. de Boisjoslin. Cerf éditeur, 1894.

Le lendemain de la peine. De la condition du prisonnier libéré dans la société contemporaine, par M. Léon Lefébure. Jules Gervais, éditeur, 29, rue de Tournon.

Histoire des tribunaux de l'inquisition en France, par M. L. Tanon, président à la Cour de cassation. Larose et Forcel, éditeurs.

Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre, 1783-1793, par le marquis de Barral-Montferrat. Plon, éditeur.

Les rapports des ouvrages ci-dessus présentés par M. Gabriel Desclosières à la séance du 25 janvier 1894, seront insérés dans le numéro 1 de la *Revue* 1895.

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4

FONDATION RAYMOND

MILLE francs à décerner

en un ou plusieurs prix avec attribution de médailles

AUX AUTEURS DES MEILLEURS MÉMOIRES

sur les questions suivantes :

CONCOURS DE 1895

Clôture le 31 Décembre 1894

Étudier les relations des Villes impériales avec l'Empire germanique aux XVIe et XVIIe siècles; faire ressortir le caractère de leur autonomie.

CONCOURS DE 1896

Clôture le 31 décembre 1895

Étudier les *Justices seigneuriales* à la veille de la Révolution, les services qu'elles rendaient encore, les abus qu'elles engendraient. — Faire non pas une étude d'ensemble, mais une étude régionale ou locale, au choix des concurrents, et d'après d'anciennes archives.

Dépôt des mémoires au Secrétariat, 6, rue Garancière

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires du chancelier Pasquier, publiés par le duc d'Audiffret-Pasquier, de l'Académie-Française, 3 volumes : Révolution, — Consulat, — Empire, — Restauration, — Gouvernement de Juillet. Plon, éditeur.

La fin d'une société, le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV, par M. Gaston Maugras. Plon, édtieur, 1893.

Saint Louis et Innocent IV, étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège, par M. Elie Berger. Thorin, éditeur.

L'Art et la Province, le comité des Sociétés des beaux-arts à la Sorbonne, par M. Henry Jouin. Dumoulin, éditeur.

De l'organisation militaire chez les Romains, par M. J. Marquardt, traduction de M. Brissaud. Thorin, éditeur.

Le Parti des politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy, Lamolle et Coconas. par M. Francis de Crue. Plon, éditeur.

Sénats et Chambres hautes, par M. Henri Desplaces. Hachette, éditeur, 1893.

Mémoires du général baron Thiébault, publiés sous les auspices de sa fille, Mlle Claire Thiébault, d'après le manuscrit original, par Fernand Calmettes. 2 volumes parus. Plon, éditeur.

Lectures historiques. Un partisan. Louis de Frotté. Un émigré. Mémoires de soldats. Le drame de Vincennes. Talleyrand et ses mémoires. La révocation de l'Edit de Nantes. Tolstoi historien, par M. Albert Sorel. Plon, éditeur.

Pensées et maximes, par M. Marbeau, rapport de M. de Boisjoslin. Cerf éditeur, 1894.

Le lendemain de la peine. De la condition du prisonnier libéré dans la société contemporaine, par M. Léon Lefébure. Jules Gervais, éditeur, 29, rue de Tournon.

Histoire des tribunaux de l'inquisition en France, par M. L. Tanon, président à la Cour de cassation. Larose et Forcel, éditeurs.

Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre, 1783-1793, par le marquis de Barral-Montferrat. Plon, éditeur.

Les rapports des ouvrages ci-dessus présentés par M. Gabriel Desclosières à la séance du 25 janvier 1894, seront insérés dans le numéro 1 de la *Revue* 1895.

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

SOIXANTIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME XII.

MÉMOIRES ET RAPPORTS

1894. — Numéro 2.

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

(ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE)

Reconnue d'utilité publique par Décret du 3 Mai 1872.

COMPOSITION DU BUREAU
pour l'année 1894.

Présidents honoraires. . . .	M. J.-C. BARBIER, G. O. ✻✻ ✠ I, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53. M. Camille DOUCET, G. O. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Vice-président honoraire . .	M. VAVASSEUR, O. ✻, Maire du 2e arrondissement de Paris, 10, rue du Caire.
Président	M. LOISEAU, ✻, professeur de l'Université, lycée Michelet, Vanves (Seine).
Vice-présidents.	M. Henry WEILSCHINGER, O. ✻, palais du Sénat. M. Emmanuel RODOCANACHI, ✠, publiciste, 54, rue de Lisbonne.
Secrétaire-général	M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Garancière, 6.
Secrétaires-généraux adjoints.	M. Félix TOURNIER, ✠, avocat à la Cour d'appel, 4, rue d'Alençon. M. DUMONT, avoué à la Cour d'appel, 8, rue du Vieux-Colombier.
Administrateur.	M. Ludovic RACINE, ancien notaire, 8 bis, rue de l'Arrivée.

TABLE DE LA LIVRAISON

Deuxième séance publique de 1894, présidence de M. EMMANUEL RODOCANACHI. — Fête de la soixantaine 6
Allocution du président. 6
Compte rendu des travaux de 1893, par M. G. JORET-DESCLOSIÈRES . . 8
Rapport sur le concours du prix Raymond (1893-1894), par M. JACQUES FLACH 8
Le suffrage féminin en Angleterre et en Amérique, par M. AUGUSTE MOIREAU 9
Le comte d'Antraigues et la Saint-Huberti, par M. HENRI WEILSCHINGER 10
Du Guadalquivir au Tage, curiosités d'Espagne et de Portugal (*suite*), par M. CAMOIN DE VENCE 12
La liberté du portrait, par M. ALBERT VAUNOIS 12
Ouvrages offerts : Le lendemain de la peine. — Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre 1783-1793 14
Procès verbaux. 1

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

SOIXANTIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME XII.

MÉMOIRES ET RAPPORTS

1894. — Numéro 3.

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

(ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE)

Reconnue d'utilité publique par Décret du 3 Mai 1872.

COMPOSITION DU BUREAU

pour l'année 1894.

Présidents honoraires. . . . M. J.-C. BARBIER, G. O. ✻ ✠ ✿ I, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille DOUCET, G. O. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président honoraire . . M. VAVASSEUR, O. ✻, Maire du 2e arrondissement de Paris, 10, rue du Caire.

Président . . . . . M. Emmanuel RODOCANACHI, ✿, publiciste, 54, rue de Lisbonne.

Vice-présidents. . . . . . M. Henry WELSCHINGER, O. ✻, palais du Sénat.

M. Georges DUFOUR, I. ✿, publiciste, avocat, membre du Conseil général de Seine-et-Oise.

Secrétaire-général . . . . . M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Garancière, 6.

Secrétaires-généraux adjoints. M. Félix TOURNIER, ✿, avocat à la Cour d'appel, 4, rue d'Alençon.

M. DUMONT, avoué à la Cour d'appel, 8, rue du Vieux-Colombier.

Administrateur. . . . . . M. Ludovic RACINE, ancien notaire, 8 bis, rue de l'Arrivée.

TABLE DE LA LIVRAISON

La littérature latine au XVe siècle, par M. HOCHART 137

Pèlerinages et montagnes saintes. — Une excursion dans les Alpes italiennes, par M. LOUIS RIVIÈRE 159

Idylles de chambre, par M. ERNEST PRAHOND. — M. JACQUES DE BOISJOSLIN . 188

Les Chartes de Vervins, par M. DUMONT 195

Les Fournisseurs de Napoléon Ier, par M. MAZE-SENCIER. — M. A. MARCILHACY 199

Histoire des relations entre Alexandre de Russie et Napoléon, au lendemain de Friedland, par M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE 206

Ouvrages offerts : La fin d'une société, le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV. — L'art et la province. — De l'organisation militaire chez les Romains. — Le parti des politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy, La Molle et Coconat. — Saint-Louis et Innocent IV 209

Chronique : Cercles alsaciens de Strasbourg. Conférence de M. Brentano. — Congrès d'Anvers. Le portrait (propriété du), M. Vaunois. — Décès de M. Talbot. — M. DUFOUR père. 214

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

SOIXANTIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME XII.

MÉMOIRES ET RAPPORTS

1894. — Numéro 4.

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

1894

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

(ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE)

Reconnue d'utilité publique par Décret du 3 Mai 1872.

COMPOSITION DU BUREAU

pour l'année 1894.

Présidents honoraires. . . .	M. J.-C. BARBIER, G. O. ✻✻ ✠ I, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
	M. Camille DOUCET, G. O. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Vice-président honoraire . .	M. VAVASSEUR, O. ✻, Maire du 2e arrondissement de Paris, 21, rue Soufflot.
Président	M. Emmanuel RODOCANACHI, ✠, publiciste, 54, rue de Lisbonne.
Vice-présidents.	M. Henry WELSCHINGER, O. ✻, palais du Sénat.
	M. Georges DUFOUR, I. ✠, publiciste, avocat, membre du Conseil général de Seine-et-Oise.
Secrétaire-général	M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Garancière, 6.
Secrétaires-généraux adjoints.	M. Félix TOURNIER, ✠, avocat à la Cour d'appel, 4, rue d'Alençon.
	M. DUMONT, avoué à la Cour d'appel, 8, rue du Vieux-Colombier.
Administrateur.	M. Ludovic RACINE, ancien notaire, 8 bis, rue de l'Arrivée (près la gare Montparnasse).

TABLE DE LA LIVRAISON

Séance de rentrée du 10 novembre 1894. Présidence de M. RODOCANACHI. — Allocution du Président 217

Le Barreau de Paris et le premier Président Séguier, par M. Jules FABRE. 219

Communication sur l'histoire de Serbie, d'après M. Saint-René Taillandier, par M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE 240

L'Armée à l'Académie, par M. Gabriel DESCLOSIÈRES 253

Sociétés savantes de province et de l'étranger. Rapports de MM. A. LOISEAU, Auguste MOIREAU et FABRE DE NAVACELLE 257

Communication relative au texte des mémoires de M. de Talleyrand, par M. Henri WELSCHINGER 268

Rapports sur des ouvrages offerts à la Société. *Lectures historiques*, par M. Albert SOREL. — *Chronique de Strambaldi et d'Amadi*, par M. de MAS LATRIE. 276

Congrès des Sociétés savantes en 1895. *Lettres de M. le Ministre de l'Instruction publique* 284

Procès-verbaux (2e partie) 9

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES HISTORIQUES

SOIXANTIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME XII.

MÉMOIRES ET RAPPORTS

1894. — Numéro 5.

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

1895

SOCIETÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

(ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE)

Reconnue d'utilité publique par Décret du 3 Mai 1872.

COMPOSITION DU BUREAU

pour l'année 1894.

Présidents honoraires. . . .	M. J.-C Barbier, G. O. ✻ ✠ ✪ I, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
	M. Camille Doucet, G. O. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Vice-président honoraire . .	M. Vavasseur, O. ✻, Maire du 2e arrondissement de Paris, 21, rue Soufflot.
Président	M. Emmanuel Rodocanachi, ✪, publiciste, 51, rue de Lisbonne.
Vice-présidents.	M. Henry Weischinger, O. ✻, palais du Sénat.
	M. Georges Dufour, I. ✪. publiciste, avocat, membre du Conseil général de Seine-et-Oise.
Secrétaire-général	M. Gabriel Joret-Desclosières, ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Garancière, 6.
Secrétaires-généraux adjoints.	M. Albert Vaunois, rue des Écuries-d'Artois, 42.
	M. Dumont, avoué à la Cour d'appel, 8, rue du Vieux-Colombier.
Administrateur.	M. Ludovic Racine, ancien notaire, 8 bis, rue de l'Arrivée (près la gare Montparnasse).

TABLE DE LA LIVRAISON

Entrée de L. Stair à Paris en qualité d'ambassadeur, par M. Louis Wiesener 289

Les Reliques de Pierre le Grand à Saint-Pétersbourg, par M. Camoin de Vence 294

Origine des études classiques modernes, par M. Loiseau . . . 314

Ouvrages offerts : Institut génevois, Société philotechnique. M. Loiseau. 320

Chronique. — Séance publique du 7 février. Compte rendu, 326. — M. Welschinger, 327. — M. Coquard, 330. — Audition musicale. 327

Liste des membre de la Société 333

Composition du Bureau pour l'année 1895 341

Prix Raymond, — Questions mises au concours 347

Table méthodique des matières 350

Table des noms d'auteurs et des correspondants 351

FONDATION RAYMOND

MILLE francs à décerner

en un ou plusieurs prix avec attribution de médailles

AUX AUTEURS DES MEILLEURS MÉMOIRES

sur les questions suivantes :

CONCOURS DE 1896

Clôture le 31 décembre 1895

Étudier les *Justices seigneuriales* à la veille de la Révolution, les services qu'elles rendaient encore, les abus qu'elles engendraient. — Faire non pas une étude d'ensemble, mais une étude régionale ou locale, au choix des concurrents, et d'après d'anciennes archives.

CONCOURS DE 1897

Clôture le 31 décembre 1896

Comptabilité publique. — Bibliographie des comptes royaux jusqu'à l'avènement des Valois.

Dépôt des mémoires au Secrétariat, 6, rue Garancière.

BIBLIOGRAPHIE

Griffonnages quotidiens d'un Bourgeois du quartier Latin, du 14 mai 1869 au 2 décembre 1871, par Henri Dabot, 1895, Peronne. Quentin, Grande-Place, 33.

Renouveau, par F.-H. Rosny. Plon, éditeur.

Mémoires du chancelier Pasquier, publiés par le duc d'Audiffret-Pasquier, de l'Académie-Française, 5 volumes : Révolution, — Consulat, — Empire, — Restauration, — Gouvernement de Juillet. Plon, éditeur.

La fin d'une société, le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV, par M. Gaston Maugras. Plon, éditeur, 1893.

Saint Louis et Innocent IV, étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège, par M. Elie Berger. Thorin, éditeur.

L'Art et la Province, le comité des Sociétés des beaux-arts à la Sorbonne, par M. Henry Jouin. Dumoulin, éditeur.

De l'organisation militaire chez les Romains, par M. J. Marquardt, traduction de M. Brissaud. Thorin, éditeur.

Le Parti des politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy, Lamolle et Coconat, par M. Francis de Crue. Plon, éditeur.

Sénats et Chambres hautes, par M. Henri Desplaces. Hachette, éditeur, 1893.

Dumouriez à la Bastille et au château de Caen, 1773-1774, par F. Brentano (*Revue rétrospective*, 55, rue de Rivoli).

Courtisanes et Bouffons. Etude de mœurs romaines au XVIe siècle, par M. E. Rodocanachi.

Guizot, par M. Bardoux. Hachette, éditeur.

Notice sur le 111e territorial, par M. E. Bellanger, Paris : Lavauzelle, éditeur militaire, 1894.

L'éducation d'une compagnie territoriale, par M. E. Bellanger, Paris : Lavauzelle, éditeur militaire, 1894.

Mémoires du général baron Thiébault, publiés sous les auspices de sa fille, Mlle Claire Thiébault, d'après le manuscrit original, par Fernand Calmettes. 2 volumes parus. Plon, éditeur.

Lectures historiques. Un partisan. Louis de Frotté. Un émigré. Mémoires de soldats. Le drame de Vincennes. Talleyrand et ses mémoires. La révocation de l'Edit de Nantes. Tolstoï historien, par M. Albert Sorel. Plon, éditeur.

Pensées et maximes, par M. Marbeau, rapport de M. de Boisjoslin. Cerf, éditeur, 1894.

Le lendemain de la peine. De la condition du prisonnier libéré dans la société contemporaine, par M. Léon Lefébure. Jules Gervais, éditeur, 29, rue de Tournon.

Histoire des tribunaux de l'inquisition en France, par M. L. Tanon, président à la Cour de cassation. Larose, éditeur.

Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre, 1783-1793, par le marquis de Barral-Montferrat. Plon, éditeur.

Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin, 1794-1812, par H. Welschinger. Plon, éditeur.

Les Budgets français, par MM. P. Bidoire et Simonin. Giard, éditeur, rue Soufflot, 16.

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410

FEB 2 - 1926